





SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

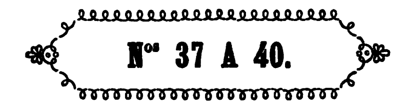
DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

Du Département de l'Aube.

TOME XX DE LA COLLECTION.

TOME VII. — DEUXIÈME SÉRIE.



ANNÉE 1856.

TROYES.

BOUQUOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ, RUE NOTRE-DAME.

LISTE

DES

MEMBRES RÉSIDANTS

de la

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE,

Au 15 Mars 1856.

			MM.
1819.	2	Avril.	BÉDOR ※, Docteur en Médecine.
1821.	5	Janvier.	VAUDÉ, Architecte.
1822.	3	Mai.	CORRARD DE BREBAN ※, Président du Tribunal civil.
1823.	20	Août.	CARTERON-CORTIER, Docteur en Médecine.
1834.	21	Février.	RAMBOURGT Père ※, ancien Conseiller de Préfecture.
1834.	16	Mai.	BALTET-PETIT ※, Pépiniériste.
1835.	21	Août.	GÉRARD-FLEURY ※, Conseiller de Préfecture, Secrétaire général.
1835.	20	Novemb.	DAUTREMANT, ancien Directeur de l'Ecole normale, à Nozay.
1836.	18	Novemb.	ANNER-ANDRÉ, Imprimeur.
1838.	16	Février.	GAYOT (Amédée), Propriétaire.
1840.	21	Février.	ARGENCE, Avocat.
1840.	20	Mars.	BONAMY DE VILLEMEREUIL ※, Propriétaire à Villemereuil.
1840.	20	Avril.	DESGUERROIS ※, Docteur en Médecine.
1841.	15	Janvier.	HARMAND, Bibliothécaire de la ville de Troyes.

1846.	16 Janvier.	RAY (Jules), Pharmacien.
1846.	18 Décemb.	SCHITZ, artiste Peintre.
1848.	19 Mai.	Le Marquis DE CHAVAUDON ✱, Propriétaire à Sainte-Maure.
1849.	19 Janvier.	L'Abbé COFFINET, Chanoine titulaire.
1849.	18 Mai.	Mgr CŒUR ✱, Evêque de Troyes.
1849.	20 Juillet.	CAMUSAT DE VAUGOURDON, Propriétaire.
1850.	15 Novemb.	L'Abbé TRIDON, Prêtre auxiliaire.
1851.	21 Février.	LASNERET (Charles), Maître de poste.
1851.	18 Avril.	LE GRAND, Agent-Voyer en chef.
1851.	18 Juillet.	FERRAND-LAMOTTE ✱, Manufacturier.
1852.	16 Janvier.	TRUELLE (Auguste), Payeur du Trésor impérial.
1852.	19 Mars.	BOUTIOT, ancien Econome des Hospices.
1853.	18 Février.	Le Baron DOYEN ✱, Receveur général.
1853.	15 Avril.	DOSSEUR-BRETON, Propriétaire à Foicy.
1854.	17 Février.	UHRICH ✱, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
1854.	21 Avril.	LEBRUN (Eugène), Propriétaire.
1855.	16 Février.	TRUCHY DE LA HUPROYE, Propriétaire.
1855.	16 Mars.	DROUET (Henri), Naturaliste.
1855.	20 Juillet.	HUOT (Gustave) ●, Propriétaire.
1855.	21 Décemb.	L'Abbé CORNET, Vicaire de Saint-Urbain.
1856.	14 Mars.	GRÉAU (Jules), Manufacturier.
1856.	. . . .	N...

DIVISION DE LA SOCIÉTÉ EN SECTIONS.

1°. Section d'Agriculture.

MM. RAMBOURGT père ✱, ancien Conseiller de Préfecture.
BALTET-PETIT ✱, Pépiniériste.
BONAMY DE VILLEMEREUIL ✱, Propriétaire.
Le Marquis DE CHAVAUDON ✱, Propriétaire.

MM. Lasneret (Charles), Maître de poste.
Dosseur-Breton, Propriétaire.
Truchy de la Huproye, Propriétaire.
Huot (Gustave), Propriétaire.

(Un membre à nommer en remplacement de M. Lasneret père.

2°. Section des Sciences.

MM. Bédor ✱, Docteur en Médecine.
Carteron-Cortier, Docteur en Médecine.
Desguerrois ✱, Docteur en Médecine.
Ray (Jules), Pharmacien.
Le Grand, Agent-Voyer en chef.
Boutiot, ancien Econome des Hospices.
Uhrich ✱, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
Drouet (Henri) ●, Naturaliste.
L'Abbé Cornet, Vicaire de Saint-Urbain.

3°. Section des Arts.

MM. Vaudé, Architecte.
Anner-André, Imprimeur.
Schitz (Jules), Artiste Peintre.
L'Abbé Coffinet, Chanoine titulaire.
Camusat de Vaugourdon, Propriétaire.
Ferrand-Lamotte ✱, Manufacturier.
Truelle (Auguste), Payeur du Trésor impérial.
Le Brun (Eugène), Propriétaire.
Gréau (Jules), Manufacturier.

4°. Section des Belles-Lettres.

MM. Corrard de Breban ✱, Président du Tribunal civil.
Gérard-Fleury ✱, Conseiller de Préfecture, Secrétaire-général.
Dautremant, ancien Directeur de l'Ecole normale.
Gayot (Amédée), Propriétaire.

MM. ARGENCE, Avocat.
HARMAND, Bibliothécaire de la ville de Troyes.
Mgr CŒUR ❋, Evêque de Troyes.
L'Abbé TRIDON, Prêtre auxiliaire.
Le Baron DOYEN ❋, Receveur-général.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
des
MEMBRES RÉSIDANTS,
Rangés suivant l'ordre des Fauteuils.

N° 1.

1818.	7 Juillet.	AVALLE-DUPLESSIS, Conseiller de Préfecture.
1832.	17 Février.	DES ETANGS (Stanislas), Greffier de Justice de Paix.
1849.	19 Janvier.	BARDIN (Emile), Pharmacien.
1852.	19 Mars.	BOUTIOT (Théophile), ancien Econome des Hospices.

N° 2.

1818.	7 Juillet.	RUOTTE-COURCEUIL, Conseiller de Préfecture.
1823.	4 Juillet.	DE LIMAY, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
1825.	26 Août.	LHOSTE DE MORAS ❋, Ingénieur-en-chef-Directeur des Ponts et Chaussées.
1846.	16 Janvier.	RAY (Jules), Pharmacien.

N° 3.

1818.	7 Juillet.	VERNIER-GUÉRARD ❋, Juge.
1840.	20 Avril.	DESGUERROIS (Louis) ❋, Docteur en Médecine.

N° 4.

1818.	7 Juillet.	PIGEOTTE ❋, Docteur en Médecine.
1841.	19 Février.	SALMON, Directeur de l'Ecole d'Agriculture de Belley.
1848.	19 Mai.	Le Marquis DE CHAVAUDON ❋, Propriétaire.

N° 5.

1818.	7 Juillet.	GRÉAU Aîné ❋, Manufacturier.
1855.	16 Mars.	DROUÈT (Henri), Naturaliste, Chevalier de Saint-Jacques-de-l'Epée.

N° 6.

1818.	7 Juillet.	BELGRAND, Conservateur des Forêts.
1821.	5 Janvier.	VAUDÉ, Architecte.

N° 7.

1818.	7 Juillet.	Le Comte GRUNDLER C. ❋, Maréchal-de-Camp, Commandant le département de l'Aube.
1825.	26 Août.	DOÉ (Charles) ❋, Procureur du Roi.
1836.	17 Juin.	BOUCHÉ, Architecte du département.
1846.	20 Novemb.	DE NOEL ❋, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
1852.	16 Janvier.	TRUELLE (Auguste), Payeur du département.

N° 8.

1818.	7 Juillet.	DE FADATE DE SAINT-GEORGES ❋, Maire de Troyes, Propriétaire.
1827.	27 Avril.	VERNIER (Louis) ❋, Capitaine en retraite.
1830.	16 Juillet.	L'Abbé HUBERT O. ❋, Chanoine titulaire, Bibliothécaire de la ville de Troyes.
1842.	15 Avril.	BERTRAND (Ernest), Substitut du Procureur du Roi.
1849.	18 Mai.	Mgr CŒUR ❋, Evêque de Troyes.

N° 9.

1818. 7 Juillet. MARTIN, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

1822. 14 Juin. CAMUSAT-BUSSEROLLE, Propriétaire.

1834. 16 Mai. BALTET-PETIT ✻, Pépiniériste, Agriculteur.

N° 10.

1818. 7 Juillet. CROZET ✻, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.

1821. 23 Mars. BERTHELIN (Jean-Baptiste), Négociant.

1828. 18 Avril. PATIN, Docteur en Médecine.

1855. 21 Décemb. L'Abbé CORNET, Chanoine honoraire, Vicaire de Saint-Urbain.

N° 11.

1818. 7 Juillet. COGNASSE-DESJARDINS, Docteur en Médecine.

1831. 16 Décemb. FORNERON, Principal du Collège.

1841. 15 Janvier. HARMAND, Bibliothécaire de la ville.

N° 12.

1818. 7 Juillet. CAMUSAT DES CARESTS ✻, Juge.

1839. 17 Mai. LASNERET père, Maître de poste.

1856. (*Un titulaire à nommer.*)

N° 13.

1818. 14 Juillet. PATRIS-DEBREUIL, Juge de Paix.

1821. 5 Janvier. HÉMELOT ✻, Procureur du Roi.

1824. 25 Juin. PAILLOT DE MONTABERT, Peintre.

1824. 20 Août. CARTERON-CORTIER, Docteur en Médecine.

N° 14.

1818.	14 Juillet.	Corps de Mauroy ✻, Président du Tribunal civil.
1832.	16 Mars.	Thiérion-d'Avançon père, Avocat.
1851.	18 Juillet.	Ferrand-Lamotte ✻, ancien Maire de Troyes, Manufacturier.

N° 15.

1818.	14 Juillet.	Paillot de Saint-Léger ✻, Vice-Président du Tribunal civil, Propriétaire.
1855.	16 Février.	Truchy de la Huproye, Propriétaire, Agriculteur.

N° 16.

1818.	14 Juillet.	Coudère, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.
1822.	3 Mai.	Corrard de Breban ✻, Président du Tribunal civil.

N° 17.

1818.	14 Juillet.	Gossin (Jules) ✻, Procureur du Roi.
1819.	6 Août.	Paillot de Loynes ✻, Secrétaire-général de la Préfecture.
1834.	21 Mars.	Marcotte ✻, Receveur-général.
1836.	20 Mai.	Gabé, Ingénieur en chef des Mines.
1840.	20 Mars.	Bonamy de Villemereuil ✻, Propriétaire, Agriculteur.

N° 18.

1818.	14 Juillet.	Le Chevalier Brahaut, Officier d'état-major, Aide-de-Camp.
1820.	7 Juillet.	Guerrapain (Thomas), Pépiniériste.
1821.	23 Mars.	Baudot, Négociant.

1832.	20 Janvier.	DUBLANC, Pharmacien.
1844.	16 Février.	D'ANTHENAY, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.
1849.	20 Juillet.	CAMUSAT DE VAUGOURDON, ancien Sous-Préfet, Propriétaire.

N° 19.

1819.	2 Avril.	JOURDAN (Annibal), Géomètre en chef du Cadastre.
1835.	24 Avril.	PILLARD-TARIN, Propriétaire, Agriculteur.
1853.	15 Avril.	DOSSEUR-BRETON, Propriétaire, Agriculteur.

N° 20.

1819.	2 Avril.	DUBOIS DE MORAMBERT, Propriétaire, Agriculteur.
1834.	17 Janvier.	FLAUGERGUES, Professeur de Mathématiques au Collège de Troyes.
1836.	16 Décemb.	BOUCHIER ✵, Géomètre en chef du Cadastre.
1843.	16 Juin.	FLICHE ✵, Conservateur des Eaux et Forêts.
1851.	21 Février.	LASNERET (Charles), Maître de poste, Agriculteur.

N° 21.

1821.	9 Avril.	MORIN, Avocat.
1838.	16 Février.	GAYOT (Amédée), Propriétaire, ancien Représentant.

N° 22.

1819.	2 Avril.	BÉDOR ✵, Docteur en Médecine.

N° 23.

1819.	2 Avril.	BRAYER, Inspecteur des Contributions directes.
1821.	17 Août.	CHAMBETTE, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.

1841.	24 Décemb.	Clément-Mullet, Propriétaire.
1854.	17 Février.	Uhrich ☼, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

N° 24.

1819.	2 Avril.	Martin, Pharmacien.
1819.	4 Juin.	Corthier Fils, Propriétaire.
1834.	21 Février.	Rambourgt (Amand) père ☼, ancien Secrétaire-général de la Préfecture.

N° 25.

1819.	4 Juin.	Arnaud, Artiste Peintre, Directeur-Professeur de l'Ecole de Dessin.
1846.	18 Décemb.	Schitz (Jules), Artiste Peintre, Directeur-Professeur de l'Ecole de Dessin.

N° 26.

1819.	12 Novemb.	Teisseire, Manufacturier.
1825.	26 Août.	Prévost (Arsène), Avocat.
1835.	21 Août.	Gérard-Fleury ☼, Secrétaire-général de la Préfecture.

N° 27.

1820.	7 Janvier.	Delaporte (Louis), Pharmacien, ancien Représentant.
1851.	18 Avril.	Le Grand (Gustave), Agent-Voyer en chef.

N° 28.

1820.	7 Juillet.	Faure, Inspecteur des Forêts.
1821.	16 Mars.	De Sahune ☼, Conservateur des Eaux et Forêts.

1822.	3 Mai.	MASSON, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.
1825.	26 Août.	GUY ✻, Conservateur des Eaux et Forêts.
1835.	20 Novemb.	DAUTREMANT, ancien Directeur de l'École Normale.

N° 29.

1820.	19 Juillet.	FOUQUOIRE, Principal du Collège.
1821.	21 Décemb.	FORTIER-HUEZ, Propriétaire, Agriculteur.
1835.	16 Janvier.	BARTHELEMY, Professeur de rhétorique.
1836.	18 Novemb.	ANNER-ANDRÉ, Imprimeur.

N° 30.

1820.	19 Juillet.	MONTAGNE, Contrôleur des Contributions directes.
1834.	24 Janvier.	MONGIS, Substitut du Procureur du Roi.
1835.	20 Février.	BOURQUIN, Professeur de philosophie.
1836.	21 Octobre.	PAILLOT DE MONTABERT ✻, Artiste Peintre.
1846.	20 Février.	Mgr DEBELAY ✻, Evêque de Troyes.
1849.	19 Janvier.	L'Abbé COFFINET, Chanoine titulaire, ancien Secrétaire de l'Évêché.

N° 31.

1828.	18 Janvier.	LEYMERIE, Professeur de mathématiques.
1833.	20 Décemb.	MASSON (Victor) ✻, Maître des Requêtes, ancien Député.
1838.	16 Novemb.	CLÉMENT-MULLET, Propriétaire.
1842.	21 Janvier.	GALLICE-DALBANNE, ancien Négociant.
1855.	20 Juillet.	HUOT (Gustave), Propriétaire, Agriculteur.

N° 32.

1828.	18 Janvier.	ASTRUC ✻, Sous-Intendant Militaire.
1840.	21 Février.	ARGENCE, Avocat.

N° 33.

1828.	15 Février.	BRUGNOT (Charles), Professeur de Seconde.
1828.	18 Juillet.	STOURM, Substitut du Procureur du Roi.
1829.	25 Août.	SALOT DE MONTACHET fils, Substitut du Procureur du Roi.
1836.	18 Mars.	CHÉRON, ancien Maître de Pension.
1855.	28 Décemb.	Le Baron DOYEN ✻, Receveur-général.

N° 34.

1828.	8 Août.	FONTAINE-GRIS ✻, Manufacturier.
1844.	19 Janvier.	LEBASTEUR ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
1853.	18 Février.	Le Baron DOYEN ✻, Receveur-général.
1856.	14 Mars.	GRÉAU (Jules), Manufacturier.

N° 35.

1828.	25 Août.	FORNERON, Professeur de rhétorique.
1830.	17 Décemb.	L'Abbé BÉGAT, ancien Recteur d'Académie.
1836.	19 Février.	DESÉJOURNÉ, Manufacturier.
1843.	21 Avril.	SIMON, Principal du Collège.
1850.	15 Novemb.	L'Abbé TRIDON, Prêtre auxiliaire.

N° 36.

1829.	18 Décemb.	VALTON (Henri), Artiste Peintre.
1834.	20 Décemb.	BERT, Architecte du département.
1836.	15 Avril.	FRANÇOIS, Ingénieur-Mécanicien.
1844.	19 Avril.	BARDIN (Emile), Pharmacien.
1845.	16 Février.	GUIGNARD (Philippe), Archiviste du département.
1852.	16 Juillet.	EYRIÈS (Gustave), Artiste Peintre.
1854.	21 Avril.	LE BRUN (Eugène), Propriétaire, ancien Notaire.

MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE

Pour 1856.

MM.	
BÉLURGEY DE GRANDVILLE ☼, Préfet de l'Aube, Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.	*Président d'honneur.*
DE VILLEMEREUIL ☼, rue des Bûchettes,	*Président annuel.*
Le Baron DOYEN ☼, place de la Tour,	*Vice-Président.*
GAYOT (Amédée), place Saint-Pierre,	*Secrétaire.*
HARMAND, rue Saint-Loup,	*Secrétaire-Adjoint.*
RAY (Jules), place de la Banque de France,	*Archiviste.*
RAMBOURGT père ☼, rue du Cloître-Saint-Etienne,	*Trésorier.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour 1856.

	MM.
Le Président de la Société,	DE VILLEMEREUIL ☼.
Le Vice-Président,	Le Baron DOYEN ☼.
Le Président de la section d'Agriculture,	BALTET-PETIT ☼.
Le Président de la section des Sciences,	Le Docteur BÉDOR ☼.
Le Président de la section des Arts,	CAMUSAT DE VAUGOURDON.
Le Président de la section des Belles-Lettres,	HARMAND.
Le Secrétaire de la Société,	GAYOT (Amédée).
Le Secrétaire-Adjoint,	HARMAND.
L'Archiviste,	RAY (Jules).
Le Trésorier,	RAMBOURGT père ☼.

CONSERVATEURS DU MUSÉE DE TROYES,

Fondé et dirigé par la Société.

Pour les Objets d'art : M. SCHITZ, rue des Quinze-Vingts.

Pour les Antiquités et les Modèles d'instruments : M. CORRARD DE BREBAN ❋, rue Charbonnet.

Pour la Zoologie : M. RAY (Jules), place de la Banque de France.

Pour la Botanique : M. l'Abbé CORNET, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Pour la Minéralogie : M. LE GRAND, rue Neuve-des-Cordeliers.

COMMISSION DE L'ANNUAIRE DE L'AUBE.

MM.

Le Président annuel.
Le Secrétaire de la Société.
CORRARD DE BREBAN ❋.
L'Abbé TRIDON.
HARMAND.

MM.

SCHITZ (Jules).
Le Marquis DE CHAVAUDON ❋.
LE GRAND (Gustave).
CAMUSAT DE VAUGOURDON.
RAY (Jules).

(D'après le Règlement, cette Commission doit être réduite à neuf Membres.)

LISTE

DES

MEMBRES HONORAIRES

de la

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE,

Au 15 Mars 1856.

MM.

1820.	19 Juillet.	PATRIS-DEBREUIL, ancien Juge de Paix, à Troyes.
1821.	16 Mars.	CROZET O. ❋, Inspecteur-divisionnaire-adjoint, à Grenoble.
1822.	3 Mai.	Le Baron DE SAHUNE O. ❋, ancien Inspecteur-général des Forêts, à Paris, rue du Luxembourg, 5.
1824.	25 Juin.	HÉMELOT ❋, Président du Tribunal, à Saint-Mihiel.
1829.	17 Juillet.	STOURM O. ❋, ancien Député, Conseiller d'État, Directeur-général des Postes, à Paris, rue Coq-Héron, 12.
1833.	8 Novemb.	LEYMERIE, Professeur de Géologie, à Toulouse.
1834.	18 Avril.	CAMUSAT-BUSSEROLLE, Propriétaire, à Troyes.
1834.	21 Novemb.	VALTON (Henri), Artiste Peintre, à Paris, rue Caumartin, 21.
1834.	20 Décemb.	MONGIS ❋, Procureur-général, à Dijon.

1836.	19 Février.	SALOT DE MONTACHET fils, Propriétaire, aux Varennes (Yonne).
1836.	20 Mars.	DOÉ (Charles) ❋, Membre du Conseil-général de l'Aube, Propriétaire, à Menois.
1836.	19 Août.	BOURQUIN, Principal du Collège, à Sainte-Menehould.
1836.	21 Octobre.	BARTHELEMY, Professeur de rhétorique, à Bar-le-Duc.
1838.	19 Octobre.	MASSON (Victor) O. ❋, ancien Député, ancien Maître des Requêtes, Propriétaire aux Cours, près de Troyes.
1839.	19 Avril.	CAMUSAT DES CARESTS ❋, Président honoraire du Tribunal civil, à Troyes.
1840.	16 Octobre.	FORNERON ❋, Proviseur au Lycée Louis-le-Grand, à Paris, rue Saint-Jacques, 123.
1841.	19 Février.	PIGEOTTE ❋, Docteur en Médecine, à Troyes.
1841.	24 Décemb.	CHAMBETTE, ancien Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris, rue de Rivoli, 22.
1843.	19 Mai.	BOUCHIER ❋, ancien Géomètre en chef du Cadastre, à Melun.
1843.	18 Août.	FONTAINE-GRIS ❋, Manufacturier, à Troyes.
1844.	16 Février.	DUBLANC, Chef des Laboratoires à la Pharmacie des Hôpitaux, à Paris, quai de la Tournelle, 47.
1844.	19 Avril.	FRANÇOIS, Ingénieur-Mécanicien, à Marseille.
1848.	2 Avril.	Mgr DEBELAY O. ❋, Archevêque d'Avignon.
1848.	21 Avril.	SALMON, ancien Directeur de la Ferme-Ecole de Belley (Aube).
1848.	20 Octobre.	DES ETANGS (Stanislas), Juge de Paix, à Bar-sur-Aube.
1849.	16 Février.	BERTRAND (Ernest), Juge d'Instruction, à Paris, rue de Trévise, 30.
1849.	21 Décemb.	DELAPORTE (Louis), ancien Représentant, Propriétaire, à Montiérender.
1850.	15 Novemb.	SIMON, Proviseur du Lycée, à Brest.

1851.	21 Février.	FLICHE ✻, Conservateur des Eaux et Forêts, à Nancy.
1852.	19 Mai.	GUIGNARD (Philippe), Bibliothécaire, à Dijon.
1852.	18 Juin.	LEBASTEUR ✻, Ingénieur en chef, à Rouen.
1854.	20 Janvier.	CLÉMENT-MULLET, Homme de Lettres, Orientaliste, à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, 10.
1854.	17 Février.	EYRIÈS (Gustave), Artiste Peintre, à Oloron (Basses-Pyrénées.)
1855.	19 Janvier.	PAILLOT DE SAINT-LÉGER ✻, Président honoraire du Tribunal civil, à Troyes.
1855.	16 Février.	GALLICE-DALBANNE, Propriétaire, à Barberey, près de Troyes.
1855.	16 Novemb.	S. M. DOM PEDRO V, Roi de Portugal.
1855.	16 Novemb.	PATIN, Professeur à l'Ecole de Médecine, à Rouen.
1855.	21 Décemb.	CHÉRON, ancien Maître de pension, à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 119.
1855.	21 Décemb.	LASNERET père, ancien Maître de Poste, Propriétaire, à Morampon (Marne).

LISTE

DES

MEMBRES ASSOCIÉS

de la

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE,

Au 15 Mars 1856.

MM.

1819.	2 Juillet.	JOURDAIN, ancien Maire, Propriétaire, à Ervy.
1819.	2 Juillet.	LEROUGE-COURTIN, Propriétaire, à Montiéramey.
1819.	2 Juillet.	DE CHRISTON D'AUZON, Propriétaire, à Auzon.
1819.	6 Août.	DEMEUFVE ✱, ancien Député, Propriétaire, à Nogent-sur-Seine.
1819.	6 Août.	RAMBOURGT DE LAFFERTE ✱, Propriétaire, à Troyes.
1819.	6 Août.	DE MARCO, Propriétaire, à Ville-sur-Terre.
1821.	21 Décemb.	Le Baron DE VENDEUVRE O. ✱, ancien Pair de France, ancien Député, Propriétaire, à Vendeuvre-sur-Barse.
1821.	21 Décemb.	HUGUENOT, ancien Maire, ancien Juge de Paix, Propriétaire, à Estissac.
1821.	21 Décemb.	ANGENOUST DE ROMAINE ✱, Propriétaire, à Troyes.
1821.	21 Décemb.	DE CHAVAUDON (Adolphe), Propriétaire, à Droupt-Saint-Basle.

1821.	21 Décemb.	DE NOEL DE BUCHÈRES, Propriétaire, à Troyes.
1821.	21 Décemb.	POINSOT ✻, ancien Sous-Préfet, à Traînel.
1821.	21 Décemb.	BERTRAND-VOUILLEMONT, Propriétaire, à Bar-sur-Aube.
1822.	3 Mai.	BAZIN ✻, ancien Député, Propriétaire, à Bercenay-en-Othe.
1822.	3 Mai.	DOAZAN, Propriétaire, à Bernières, près de Nogent-sur-Seine.
1822.	30 Août.	JACQUIER, Docteur en Médecine, à Ervy.
1827.	15 Juin.	Le Marquis DES RÉAULX ✻, Propriétaire, à Troyes.
1829.	23 Janvier.	FAUTHIER, Docteur en Médecine, à Arcis-sur-Aube.
1829.	15 Mai.	PAILLOT DE MAUROY (Antoine) ✻, ancien Sous-Préfet, Propriétaire, à Troyes.
1829.	15 Mai.	Le Baron VALCKENAER fils, ancien Sous-Préfet, Propriétaire, au Paraclet, près de Quincey.
1832.	21 Décemb.	DUPIN, Docteur en Médecine, à Ervy.
1833.	17 Mai.	DUPRÉ, Docteur en Médecine, à Bar-sur-Aube.
1833.	17 Mai.	DONDEAU-JACOTOT, Propriétaire, à Ervy.
1837.	21 Juillet.	GÉROST, Propriétaire, à Villenauxe.
1837.	21 Juillet.	CARTEREAU, Docteur en Médecine, à Bar-sur-Seine.
1839.	19 Avril.	BURET (Adolphe), Propriétaire, à Saint-Léger-sous-Brienne.
1839.	17 Mai.	AUBERTIN, Docteur en Médecine, à Bayel.
1839.	15 Novemb.	RAY (Alexandre) ✻, Notaire honoraire, Maire aux Riceys.
1840.	18 Novemb.	DEMAINVILLE Aîné, Propriétaire, à Estissac.
1840.	18 Novemb.	GRUYER-JACOB, Propriétaire, à Villenauxe.
1843.	17 Novemb.	RECOING (Ambroise), Propriétaire, à la Rocatelle, près de Rumilly-lès-Vaudes.

1843.	15 Décemb.	DEGROND-DUTAILLY, Propriétaire, à Bar-sur-Aube.
1843.	15 Décemb.	DE LASSUS père ✵, Propriétaire, à Arrentières.
1844.	19 Juillet.	L'Abbé THIESSON, Curé, à Viâpres-le-Petit.
1845.	8 Août.	THIÉRION fils, ancien Notaire, à Saint-Martin-ès-Vignes.
1845.	15 Août.	GOMBAULT, Propriétaire, à Arcis-sur-Aube.
1845.	15 Août.	GRENET, Propriétaire, à Ramerupt.
1845.	15 Août.	DE BAUFFRES, Maître de poste, à Bar-sur-Aube.
1845.	15 Août.	BERTIN-DELAUNAY, Propriétaire, à Nogent-sur-Seine.
1846.	21 Août.	LAMBLIN, Propriétaire, à Villemorien.
1849.	16 Mars.	THIERRY, Fabricant d'engrais, à Troyes.
1851.	17 Janvier.	BONNEMAIN (Hippolyte), Rédacteur en chef de l'*Aube*, à Troyes.
1851.	19 Décemb.	FRUITIER, Agriculteur, à Courmononcle.
1852.	16 Avril.	GUÉNIN (Alexandre), Propriétaire, aux Riceys.
1852.	16 Juillet.	CHERTIER, Docteur en Médecine, à Nogent-sur-Seine.
1852.	16 Juillet.	PRIÉ (Emile), Docteur en Médecine, aux Riceys.
1853.	18 Mars.	FLÉCHEY, Architecte de la ville, à Troyes.
1853.	18 Mars.	D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Archiviste du département, à Troyes.
1854.	16 Juin.	ANGENOUST (Elzéar), Propriétaire, à Vendeuvre-sur-Barse.
1854.	18 Août.	RAY (Eugène), Propriétaire, aux Riceys.
1854.	15 Décemb.	DE VENDEUVRE (Gabriel), Propriétaire, ancien Représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.
1855.	15 Juin.	GAYOT (Gustave), Avoué, à Bar-sur-Seine.
1856.	18 Janvier.	L'Abbé SAUCERET, Chanoine honoraire, Curé, à Dampierre.

LISTE

DES

MEMBRES CORRESPONDANTS

de la

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE,

Au 15 Mars 1856.

MM.

1828.	18 Janvier.	MICHAUX (Clovis) ❋, Juge d'instruction, à Paris, cité Trévise, 26.
1828.	18 Avril.	DANELLE, Maître de Forges, à Montreuil-sur-Blaise (Haute-Marne).
1829.	23 Janvier.	THIRION ❋, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Avignon.
1829.	15 Mai.	PONCELET G. O. ❋, Membre de l'Académie des Sciences, Général de brigade, à Paris, rue Vaugirard, 58.
1829.	15 Mai.	BERGERY O. ❋, ancien Professeur à l'Ecole d'artillerie de Metz, à Tincry, près de Delme (Meurthe).
1829.	15 Mai.	BARDIN ❋, ancien Professeur de mathématiques, Chef des travaux graphiques à l'Ecole Polytechnique, à Paris, rue Cherche-Midi, 23.
1830.	19 Mars.	HERÉ, Homme de Lettres, à Saint-Quentin.
1831.	15 Juillet.	LEGLAY ❋, Archiviste, Correspondant de l'Institut, à Lille.

1831.	18 Novemb.	MICHELIN-HARDOUIN ✻, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, Membre de la Société Géologique, à Paris, rue Saint-Guillaume, 16.
1831.	16 Décemb.	DE MONTVÉRAN, Homme de Lettres, à Paris, rue de
1832.	20 Janvier.	GARINET ✻, Conseiller de Préfecture, à Châlons-sur-Marne.
1832.	20 Janvier.	MAUPASSANT, Principal du Collège, à Châlons-sur-Marne.
1832.	20 Janvier.	SALLE, Docteur en Médecine, à Châlons-sur-Marne.
1832.	17 Février.	VÉROLLOT Fils, Propriétaire, à Brienon.
1832.	17 Février.	CAMUT-CHARDON, Propriétaire, à Aloxe.
1832.	18 Mai.	ARNOULT, ancien Juge, à Châlons-sur-Marne.
1832.	21 Décemb.	NOIROT-BONNET, Garde-général, à Langres.
1833.	18 Janvier.	CHAULMET fils, Propriétaire, à l'Ile-Bourbon.
1833.	17 Mai.	BATAILLARD (Charles), Avocat à la Cour Impériale, à Paris, rue du Sentier, 24.
1833.	19 Juillet.	SIMART ✻, Statuaire, Membre de l'Académie des Beaux-Arts, à Paris, rue d'Assas, 25.
1834.	21 Février.	VALLIER (Jules), Propriétaire, à Alger.
1834.	21 Février.	D'OLIVIER, Homme de Lettres, à Nancy.
1834.	18 Avril.	PRIN, Médecin, à Châlons-sur-Marne.
1834.	18 Avril.	AUZOUX ✻, Docteur en Médecine, Fabricant de pièces anatomiques, à Paris, rue Antoine-du-Bois, 2.
1834.	6 Juin.	JOPPÉ, Bibliothécaire, à Châlons-sur-Marne.
1834.	20 Juin.	ALI-EBACH, Médecin, au Caire (Egypte).
1834.	22 Août.	NICOT, Recteur, à Nîmes.
1835.	16 Janvier.	MUNK, Homme de Lettres, à Paris, passage Saunier, 6.
1835.	20 Mars.	LHOMME, ancien Principal du Collège, à Sarreguemines.

1835.	29 Mai.	SCHLUMBERGER-HEILMAN, Manufacturier, à Mulhouse.
1835.	17 Juillet.	GIRARDIN ✱, Professeur de Chimie, à Rouen.
1835.	17 Juillet.	BOILEAU, Botaniste, à Bagnères-de-Luchon.
1835.	17 Juillet.	PHILIPPE, Naturaliste, à Bagnères-de-Bigorre.
1835.	17 Juillet.	ROLLAND, ancien Inspecteur des domaines, à Bagnères-de-Bigorre.
1835.	23 Octobre.	VIRLET D'AOUST ✱, Membre de la Société Géologique de Paris, Ingénieur des Mines, à Mexico.
1835.	23 Octobre.	BOUÉ (Ami), Membre de la Société Géologique de France, à Vienne (Autriche).
1835.	23 Octobre.	D'ORBIGNY (Charles) ✱, Aide-Naturaliste au Jardin-des-Plantes, à Paris, rue Cuvier, 57.
1835.	8 Décemb.	Mlle FLAUGERGUES (Pauline), Auteur, à Paris, rue de
1836.	19 Février.	BEAUVAIS (Camille), Propriétaire, à Rouvres.
1837.	20 Janvier.	MINART, Juge, à Douai.
1837.	21 Avril.	PARIS (Louis) ✱, ancien Bibliothécaire de Reims, Homme de Lettres, à Paris, rue d'Angoulême-Saint-Honoré, 27.
1837.	21 Juillet.	BRESSIER, Directeur des Domaines, à Dijon.
1837.	18 Août.	NEVEU-LEMAIRE, Avocat, à Paris, rue....
1838.	20 Avril.	DUBUC, Pharmacien, à Rouen.
1838.	16 Novemb.	D'ORBIGNY (Alcide) ✱, Naturaliste, Professeur de Paléontologie au Jardin-des-Plantes, à Paris, rue Cuvier, 57.
1838.	16 Novemb.	DE LA CHAPELLE, ancien Pharmacien, à Cherbourg.
1838.	21 Décemb.	DELAUNAY, Membre de l'Académie des Sciences, Professeur à la Faculté des Sciences, à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 76.
1839.	19 Février.	GOUBAULT ✱, Directeur du Collège Chaptal, à Paris, rue Blanche, 3.

1839. 19 Avril. DELAPORTE (Laurent), ancien Notaire, à Doulevent.

1839. 19 Avril. MOREAU DE JONNÈS O. ✱, Chef des travaux de la statistique de la France au ministère de l'Agriculture, Membre de l'Institut, à Paris, rue Monsieur, 11.

1839. 19 Avril. TROIS-DOUÉ, Agent-Voyer d'arrondissement, à Châlons-sur-Marne.

1839. 21 Juin. DUPREUIL (Alfred), Propriétaire, près d'Oran (Afrique).

1839. 16 Août. DIDRON aîné ✱, Directeur des Annales archéologiques, à Paris, rue Hautefeuille, 13.

1839. 16 Octobre. AVENEL, Médecin, à Rouen.

1840. 15 Mai. DUTERTRE-DELPORTE ✱, Administrateur du Muséum, à Boulogne.

1840. 5 Août. PUPIER, Directeur des Mines, à Commentry.

1841. 15 Janvier. VIAL, Substitut du Procureur impérial, à Paris, rue Jacob, 28.

1841. 16 Avril. PIROUX, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets, à Nancy.

1841. 19 Novemb. CLAUZE, Suppléant de Juge de Paix, à Châlons-sur-Marne.

1841. 19 Novemb. FÉLIZET, Vétérinaire au 4e cuirassiers, à Verdun.

1842. 29 Août. PARIS (Paulin) ✱, Conservateur-adjoint des Manuscrits à la Bibliothèque Impériale, Membre de l'Institut, à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 14.

1843. 21 Juillet. NODOT, Directeur du Musée, à Dijon.

1843. 15 Décemb. AUDIFFRED, Avocat, Juge au Tribunal de Commerce, à Paris, rue de la Victoire, 12.

1843. 15 Décemb. GAUDRY père ✱, Avocat à la Cour Impériale, à Paris, rue Neuve-de-l'Université, 16.

1843. 15 Décemb. MILLARD (Auguste), ancien Représentant, Propriétaire, à Paris, rue Bonaparte, 84.

1844.	31 Mai.	PERREY (Alexis) ❋, Professeur à la Faculté des Sciences de Dijon, à Dijon.
1844.	31 Mai.	PASSY (Antoine) C. ❋, ancien Sous-Secrétaire d'Etat, à Paris, rue Pigalle, 6.
1844.	15 Novemb.	DANTON ❋, Inspecteur de l'Académie de la Seine, à Paris, quai Voltaire, 23.
1846.	16 Janvier.	LANDOUZY ❋, Docteur en Médecine, à Reims.
1846.	22 Décemb.	COUTANT (Lucien), Archéologue, à Paris, quai aux Fleurs, 9.
1848.	21 Janvier.	ZÉDÉ C. ❋, Directeur des Constructions navales, à Paris, rue de l'Université, 10.
1848.	21 Avril.	Le Comte DE LAMBERTYE, Propriétaire, Membre de la Société d'Agriculture de la Marne, à Chaltrait.
1849.	20 Avril.	AUBINEAU ❋, Homme de Lettres, à Paris, rue Cherche-Midi, 17.
1849.	21 Décemb.	DUMESNIL-GRÉAU, Propriétaire, à Nemours.
1850.	17 Janvier.	ALEXANDRE ❋, ancien Notaire, Propriétaire, à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, 36.
1851.	21 Février.	FICHOT (Charles), Artiste Dessinateur, à Paris, rue de Sèvres, 39.
1851.	14 Mars.	LEFÈVRE, Directeur de la bergerie impériale de Gevrolles, à Gevrolles (Côte-d'Or).
1851.	14 Mars.	LEBŒUF, Sous-Directeur de la Ferme-Ecole des Vosges, à Neufchâteau.
1851.	16 Mai.	AMYOT, Avocat à la Cour Impériale, Entomologiste, à Paris, rue des Prouvaires, 3.
1851.	19 Décemb.	COTTEAU (Gustave), Juge, à Coulommiers.
1852.	16 Avril.	GERBE, Naturaliste au Collège de France, à Paris, place Cambrai, 1.
1852.	18 Juin.	DESCHIENS (Augustin), Directeur des Postes, à Vincennes, rue de Montreuil, 12.
1852.	19 Novemb.	CARPENTIER (Paul), Peintre d'histoire, à Paris, boulevard du Temple, 30.

1852. 19 Novemb. DE MONTAIGU (Charles), Président du Comité historique de France, à Paris, rue Mazarine, 60.

1852. 17 Décemb. MILLARD (Eugène), Secrétaire-général de la Préfecture, à Montauban.

1853. 18 Mars. Le Vicomte DE CAUMONT O. ✱, Président de la Société française pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

1853. 16 Décemb. ARMIEUX, Médecin militaire, à Calvi (Corse).

1854. 17 Février. MAGISTER, Censeur des études au Lycée Impérial, à Chaumont.

1854. 21 Juillet. BAUDOUIN, Propriétaire-Horticulteur, à Loos-lez-Lille (Nord).

1854. 18 Août. GROLLIER, Avocat, à Ploërmel (Morbihan).

1854. 18 Août. JAQUOT, Employé à la Préfecture de la Seine, à Paris, boulevard Montparnasse, 155.

1854. 15 Décemb. SALMON. Avocat, à Sens.

1855. 19 Janvier. DESCHIENS (Eugène), Propriétaire, à Vitry-le-Français.

1855. 19 Janvier. DE BARTHÉLEMY (Edouard), Secrétaire-général de la Préfecture, à Perpignan.

1855. 16 Mars. DE LAQUERIÈRE, Négociant, à Rouen, rue Herbière, 12.

1855. 21 Décemb. TRUELLE (Charles), Propriétaire, à Paris, rue Saint-Honoré, 343.

1855. 21 Décemb. L'Abbé COCHET ✱, Inspecteur des Monuments historiques de la Seine-Inférieure, à Dieppe.

1856. 15 Février. DE MARTONNE, Archiviste du département de Loir-et-Cher, à Blois.

On est prié d'indiquer les rectifications, radiations et changements de domicile, à M. l'Archiviste de la Société.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES ET DES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

AVEC LESQUELS CORRESPOND

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE.

Ain.

BOURG.	Société d'Emulation de l'Ain.

Aisne.

LAON.	Société Académique de Laon.
SAINT-QUENTIN.	Société Académique.

Ariège.

FOIX.	Société d'Agriculture et des Arts.

Aube.

TROYES.	Société d'Horticulture.

Bouches-du-Rhône.

AIX.	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.

Calvados.

CAEN.	Société d'Agriculture et du Commerce.
—	Société Française pour la conservation des Monuments historiques.
—	Société Linnéenne de Normandie.

FALAISE. — Société d'Agriculture, d'Industrie, des Sciences et des Arts.

CHARENTE.

ANGOULÊME. — Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

LA ROCHELLE. — Société d'Agriculture.

CHER.

BOURGES. — Société d'Agriculture du Cher.

CÔTE-D'OR.

DIJON. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

— Comité central d'Agriculture du département.

DEUX-SÈVRES.

NIORT. — Société d'Agriculture des Deux-Sèvres.

DRÔME.

VALENCE. — Société d'Agriculture de la Drôme.

EURE.

EVREUX. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

GARD.

NÎMES. — Académie du Gard.

— Société libre d'Agriculture du Gard.

GARONNE (HAUTE-).

TOULOUSE. — Académie des Jeux Floraux.

— Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

— Société d'Agriculture de la Haute-Garonne.

GIRONDE.

BORDEAUX.	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
—	Société d'Agriculture.
—	Société Linnéenne.

HÉRAULT.

BÉZIERS.	Société Archéologique.

INDRE.

CHATEAUROUX.	Société d'Agriculture du département de l'Indre.

INDRE-ET-LOIRE.

TOURS.	Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

ISÈRE.

GRENOBLE.	Société d'Agriculture de l'Isère.
—	Société de Statistique, des Sciences naturelles et des Arts industriels.

JURA.

LONS-LE-SAULNIER.	Société d'Emulation du Jura.

LOIRE.

SAINT-ETIENNE.	Société Industrielle et Agricole.

LOIRE (HAUTE-).

LE PUY.	Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

LOIRE-INFÉRIEURE.

NANTES.	Société Académique de la Loire-Inférieure.

LOIRET.

MONTARGIS.	Société d'Emulation.

Lozère.

Mende.	Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts.

Maine-et-Loire.

Angers.	Société d'Agriculture, des Sciences et Arts.
—	Société Industrielle d'Angers et du département.
—	Société Linnéenne de Maine-et-Loire.

Manche.

Cherbourg.	Société Académique de Cherbourg.

Marne.

Chalons-sur-Marne.	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.
Reims.	Académie Impériale de Reims.

Meurthe.

Nancy.	Société centrale d'Agriculture de Nancy.
—	Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.

Meuse.

Verdun.	Société Philomatique.

Moselle.

Metz.	Académie de Metz.
—	Société d'Histoire naturelle du département de la Moselle.

Nord.

Cambrai.	Société d'Emulation.
Douai.	Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.
Lille.	Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

OISE.

BEAUVAIS.	Athénée de Beauvaisis.
—	Société Académique du département de l'Oise.

PAS-DE-CALAIS.

ARRAS.	Académie d'Arras.
BOULOGNE-SUR-MER.	Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.
CALAIS.	Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

PERPIGNAN.	Société Agricole, Scientifique et Littéraire.

RHÔNE.

LYON.	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
—	Société d'Agriculture, d'Histoire naturelle et des Arts utiles.
—	Société Linnéenne de Lyon.

SAÔNE (HAUTE-).

VESOUL.	Société d'Agriculture, des Sciences, du Commerce et des Arts.

SAÔNE-ET-LOIRE.

AUTUN.	Société Eduenne.
CHALON-SUR-SAÔNE.	Société Archéologique.

SARTHE.

LE MANS.	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

SEINE.

PARIS.	Académie des Sciences de l'Institut, quai Conti, 23.
—	Archives de l'Art français, revue périodique, chez M. Dumoulin, quai des Augustins, 13.

PARIS. Bibliothèque des Sociétés savantes, rue de Grenelle-Saint-Germain, 110.

— Comité historique des Arts et Monuments près le Ministère de l'Instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain, 110.

— L'Agriculteur praticien, revue périodique, chez M. Gouin, quai des Grands-Augustins, 41.

— Le Muséum d'Histoire naturelle, au Jardin-des-Plantes.

— Société Impériale et centrale d'Agriculture, rue de l'Abbaye, 3.

— Société de Géographie, rue Christine, 3.

— Société d'Horticulture de la Seine, rue de Poitiers, 12.

— Société Impériale et centrale d'Horticulture, quai Malaquais, 3.

— Société de la Morale chrétienne, rue Saint-Guillaume, 13.

— Société de l'Histoire de France, à la Bibliothèque Impériale, rue Richelieu, 58.

— Société de Sphragistique, quai des Orfèvres, 50.

— Société des Antiquaires de France, au Louvre.

— Société des Ingénieurs civils, rue Buffault, 26.

— Société Géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 24.

— Société libre des Beaux-Arts, à l'Hôtel-de-Ville.

— Société Météorologique de France, rue du Vieux-Colombier, 24.

— Société pour l'Instruction élémentaire, quai Malaquais, 3.

— Société Séricicole, rue Taranne, 12.

— Société Zoologique d'acclimatation, quai Malaquais, 3.

Seine-Inférieure.

Le Havre.	Société hâvraise d'Etudes diverses.
Rouen.	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
—	Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.
—	Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

Seine-et-Marne.

Meaux.	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Provins.	Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts.

Seine-et-Oise.

Versailles.	Société d'Agriculture et des Arts.
—	Société d'Horticulture de Versailles.

Somme.

Abbeville.	Société d'Emulation.
Amiens.	Académie des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres.
—	Société des Antiquaires de Picardie.

Tarn-et-Garonne.

Montauban.	Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres.

Var.

Toulon.	Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var.

Vaucluse.

Avignon.	Société d'Agriculture et d'Horticulture de Vaucluse.

VIENNE.

POITIERS. Société Académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.

VIENNE (HAUTE-).

LIMOGES. Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

VOSGES.

EPINAL. Société d'Emulation du département des Vosges.

YONNE.

AUXERRE. Société des Sciences historiques et naturelles.

SENS. Société Archéologique de Sens.

COMPTE-RENDU

DE LA XXIIe SESSION

DU

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

TENUE A CHALONS-SUR-MARNE,

Par M. AMÉDÉE GAYOT, Membre résidant.

MESSIEURS,

J'ai à vous rendre compte de la XXIIe session du Congrès archéologique à laquelle j'ai pris part en votre nom. Ce compte-rendu sera sommaire; car vous n'attendez pas de moi un récit détaillé des travaux et des excursions du Congrès. Ce récit, qui courrait le risque d'être très-incomplet, formerait double emploi avec le volume qui va être publié par les soins de la Société française, et qui, suivant l'usage, contiendra *in extenso* les débats qui ont eu lieu au sein du Congrès, ainsi que les mémoires dont il nous a été donné d'entendre la lecture. Aujourd'hui, je ne veux que vous peindre rapidement la

physionomie de l'assemblée, et vous communiquer mes principales impressions.

Le Congrès comptait deux cent sept souscripteurs.

La session s'est ouverte le 21 mai, à midi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Châlons, sous la présidence de M. le Préfet de la Marne. On remarquait au bureau : MM. de Caumont, président, l'abbé Le Petit, secrétaire, et Gaugain, trésorier de la Société Française; M. le maire de Châlons; M. Sellier, président de la Société d'Agriculture de la Marne et secrétaire général du Congrès; M. Derodé, président de la Société Académique de Reims; M. l'abbé Musard, grand vicaire de Châlons; M. le comte de Mellet, M. le baron Chaubry de Troncenord, M. Marcel Canat, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône. Je figurais moi-même, Messieurs, au nombre des membres siégeant au bureau, mais uniquement en qualité de votre délégué; c'était un honneur fait, en ma personne, à la Société Académique de l'Aube, dont les membres de la Société Française ont conservé le meilleur souvenir.

Un excellent discours d'ouverture prononcé par M. le Préfet, une remarquable allocution de M. Sellier, une de ces improvisations familières à M. de Caumont, et dans lesquelles une extrême simplicité s'efforce en vain de cacher une profonde érudition, ont occupé la première partie de la séance, avec la lecture de la correspondance, et l'énoncé des ouvrages offerts au Congrès; après quoi, on a abordé sans délai les questions du programme.

Les auditeurs étaient peu nombreux dans cette première séance; ayons le courage de dire qu'ils ont

fait défaut à peu près jusqu'à la fin de la session. La solitude de cette vaste salle a jeté beaucoup de froideur dans les travaux du Congrès; il y avait loin de ces séances décolorées à l'animation, à la chaleur qui ont donné tant d'intérêt et de relief aux séances tenues à Troyes en 1853. Au reste, le seul inconvénient grave qu'ait eu cette indifférence des habitants de Châlons a été de mettre la Société Française dans l'impossibilité d'imprimer à la population ce sentiment de respect pour les monuments anciens, et ce mouvement vers les études archéologiques qui ont été si remarquables et qui ont laissé des traces si durables parmi nous. Le but principal du Congrès n'en a pas moins été atteint. L'enquête ouverte sur les monuments du département de la Marne a été complète; les séances ont constamment offert l'intérêt le plus élevé; nous devons ce résultat à une phalange intrépide qui se pressait autour du bureau et qui, malgré son petit nombre, a dignement supporté le poids de la discussion.

Grâce à ce bataillon sacré, le volume du Congrès renfermera des documents de premier ordre. Je vous recommande d'avance: le travail si complet de M. Savy, agent-voyer en chef, sur les voies romaines du département de la Marne, et sur leur raccordement avec celles de notre département; toutes les questions relatives aux églises, traitées avec une incontestable supériorité par M. l'abbé Tourneur, de Reims; les communications si curieuses et si précises faites par M. l'abbé Musard, par M. l'archiviste du département, par M. le curé de Juvigny, par M. Caquot, vice-président de la So-

ciété d'Agriculture de Châlons; par M. Sellier, tant pour lui-même qu'au nom de M. de Barthélemy; par M. Drouet, M. le baron Chaubry, M. de Mellet, M. de Grandrupt; par M. l'abbé Boitel, ancien curé de Montmirail, actuellement chanoine de Soissons, auteur de plusieurs ouvrages historiques, et grand défenseur de toutes les légendes merveilleuses, de toutes les traditions populaires, et enfin par son adversaire implacable, M. Garinet, qui, renfermé dans ses manuscrits, dans ses vieilles chartes, comme dans une citadelle, n'admet rien sans preuves positives, critique tout, vérifie tout, contrôle tout. Le combat, entre ces deux savants, a été incessant pendant le Congrès. Soutenu d'un côté avec une vivacité qui n'excluait pas la bonhomie, et de l'autre avec une mansuétude qui n'excluait pas la fermeté, ce choc a amené des discussions curieuses et inattendues, et des épisodes et des saillies qui ont plus d'une fois fait sourir l'assemblée.

Je n'ai pas la prétention, Messieurs, de citer toutes les personnes qui ont pris une part utile et active à la discussion : les noms de plusieurs m'étaient inconnus; ma mémoire me fait défaut pour les autres. Il est inutile que j'ajoute que toutes les séances ont été animées, nourries, dirigées par la parole si nette, si sûre de l'illustre directeur de la Société Française, M. de Caumont, notre maître à tous.

En dehors de ses séances, le Congrès s'est livré à un autre genre de travaux et de recherches, qui a eu pour moi un grand attrait; je veux parler des visites faites par les membres aux monuments les plus curieux, aux collections les plus intéressantes de Châlons et des environs. Je vais donner à ce sujet

quelques renseignements qui pourront être utiles à ceux d'entre nous que le hasard ou la curiosité conduirait dans ces parages.

A Châlons, nous avons visité toutes les églises, sous la direction de M. de Grandrupt, habile architecte, qui possède les notions les plus étendues et les plus sûres sur l'archéologie monumentale de sa circonscription. Chacune de ces églises a droit à l'attention de l'archéologue, soit par l'ensemble de son architecture, soit par les détails de sculpture, les vitraux, les pierres tombales ou les autres petits monuments qu'elle renferme; mais la plus belle de toutes, la plus précieuse, celle dont Châlons doit surtout s'enorgueillir, c'est l'église Notre-Dame, édifice roman de la plus belle époque, véritable chef-d'œuvre dont l'œil ne se lasse pas d'admirer les proportions harmonieuses et la riche ornementation. Cette basilique vient d'être entièrement restaurée par les soins éclairés de son curé, M. l'abbé Champenois, dont le zèle et le goût ne sauraient être trop loués. Cette restauration comprend la reconstruction entière de l'une des deux flèches, le dégagement de l'aire de l'église qui avait été remblayée de plus d'un mètre, ce qui avait enfoui toutes les bases des piliers, et détruit les proportions architecturales. Le pavé, par conséquent, a dû être relevé et reposé en entier. Le Congrès a récompensé, autant qu'il était en lui, le digne curé de Notre-Dame, en lui décernant une médaille de première classe.

Disons, en passant, que c'est dans l'une des flèches de cette église qu'est né l'un de vos anciens secrétaires les plus distingués, M. l'abbé Hubert, dont plusieurs d'entre nous ont pu admi-

rer, dans cette salle même où nous siégeons, l'érudition et la verve. Il était fils du guetteur, chargé de veiller continuellement du haut de cette tour à la sécurité de la ville. Ce guetteur était établi là à demeure, ainsi que toute sa famille. Pour que sa vigilance fût sans cesse mise à l'épreuve, il devait répéter sur la cloche, avec un marteau, chacune des heures que sonnait l'horloge. Cet emploi, souvenir et témoignage des agitations et des alarmes du moyen-âge, n'a été supprimé que depuis très-peu de temps. M. l'abbé Hubert, qui parlait volontiers de son origine, disait plaisamment, à ce sujet, que *personne n'avait le droit de se dire d'une naissance plus élevée que la sienne.* Pardonnez-moi cette digression ; je reviens à mon sujet, c'est-à-dire, aux courses du Congrès dans l'intérieur de Châlons.

Les collections particulières aux visites desquelles j'ai pu assister, sont celles de MM. Garinet, Picot et Arnould. M. Garinet, ce jouteur si terrible dans la salle des séances, est chez lui d'une bienveillance, d'une politesse inépuisables; il nous a fait, avec une rare complaisance, les honneurs de sa riche collection, qui se compose de tableaux en grand nombre, dont quelques-uns signés des noms les plus illustres : de médailles, de statuettes, d'objets antiques de toutes sortes, et surtout de très-nombreux autographes ; nous y avons admiré une très-belle lettre de saint Vincent-de-Paul, une autre de Bossuet. Mais parmi toutes ces richesses, un petit volume nous a surtout profondément émus; c'est un livre de prières, intitulé : *Heures de la divine Providence,* imprimé à Paris en 1758. Ce livre a appartenu à la reine Marie-Antoinette, qui l'avait emporté dans sa prison. Vers

le milieu du volume, sur le verso blanc de la fin des litanies de la divine Providence, on lit ces mots écrits en grosse écriture cursive :

Ce 16 octobre à 4 h. 1/2 du matin.
Mon Dieu ! ayez pitié de moi !
Mes yeux n'ont plus de larmes
pour pleurer sur vous, mes pauvres
enfants ; adieu, adieu !

MARIE-ANTOINETTE.

Ces lignes, sur lesquelles on distingue encore la trace laissée par une larme, ont été écrites par l'infortunée reine, au sortir du Tribunal révolutionnaire, peu de moments après sa condamnation; elles portent la même date et ont été écrites le même jour que son testament.

Il est inutile de vous dire, Messieurs, avec quelle douloureuse vénération, et quelle profonde piété nous avons touché cette relique, dont l'authenticité est incontestable.

Le cabinet de M. Arnould se compose : de tableaux religieux, peu nombreux, mais sévèrement choisis (la médiocrité n'y est pas admise) ; de gravures, en grand nombre, toutes remarquables comme conservation et comme choix ; et enfin d'une collection conchyologique fossile des plus complètes, et admirablement classée par nature de terrain. C'est un dépôt de premier ordre, et qui n'a peut-être pas son pareil en province. Les honneurs nous en ont été faits avec une obligeance sans égale, par M. Arnould, homme modeste, qui vit dans la retraite, au milieu des trésors qu'il a amassés à force d'érudition et de recherches.

J'en dirai autant de M. Picot, mécanicien distingué,

dont les heureuses inventions ont fait la fortune, et qui consacre une partie de cette fortune à faire collection d'objets d'art de toutes les époques. Tableaux anciens et modernes, statuettes antiques, émaux, faïences, porcelaines, meubles du Moyen-Age, de la Renaissance, des règnes de Louis XIV et de Louis XV sont réunis, chez M. Picot, dans un ordre, dans un état de conservation parfaits. Toutes ces richesses vous éblouissent au premier coup-d'œil; un examen détaillé ne fait qu'augmenter l'admiration.

Je n'hésite pas à dire que l'église Notre-Dame et le cabinet de MM. Picot, Garinet et Arnould, valent à eux seuls que l'on fasse le voyage de Châlons.

Nos excursions en dehors de la ville ont eu pour objet : 1° Notre-Dame de Lépine; 2° le camp d'Attila.

Notre-Dame de Lépine est une basilique bâtie dans un petit village, avec les dons des rois de France et des innombrables pélerins qui venaient de toutes parts implorer la vierge miraculeuse. Ce n'est pas ici le lieu de retracer cette légende bien connue, et qui a beaucoup de ressemblance avec celle de Notre-Dame-du-Chêne de Bar-sur-Seine.

J'avais visité déjà cette charmante église, il y a plusieurs années, à un âge où les impressions sont vives et profondes; j'en avais donc conservé un exact souvenir qui m'a ôté le plaisir de la surprise, la féerie du premier coup-d'œil. Je dirai plus : j'ai été désagréablement affecté de l'aspect actuel du monument; sous prétexte de restauration, le vaisseau a été entièrement frotté, gratté même dans

plusieurs de ses parties ; tous les joints des pierres ont été refaits avec un ciment brun. Outre le dommage causé aux chapiteaux, et en général aux sculptures, ce rhabillage a singulièrement nui à l'harmonie des rayons lumineux sous les voûtes, et a donné à toutes les lignes architecturales un cru et une dureté qui offensent l'œil ; on dirait un pastiche en carton-pierre de l'église d'autrefois. Cette impression a été générale parmi les visiteurs, et le goût exquis et sûr de M. de Caumont en a été vivement blessé.

L'extérieur de l'église a échappé à cette manie du neuf. Nous avons pu admirer sans réserve la riche ornementation des portails et de tout le pourtour. Notre attention a été attirée, comme celle de tous ceux qui visitent ce beau monument, par les curieuses gargouilles chargées de vomir les eaux pluviales, et qui font au passant des grimaces si expressives. Celles qui garnissent le chevet de l'église représentent les sept péchés capitaux. Ce sont invariablement des moines, dans les postures les plus audacieuses et les plus bizarres, qui personnifient tous les vices. Ces sculptures témoignent de l'imagination débauchée et de la hardiesse des imagiers des XIVe et XVe siècles, non moins que de la licence dans laquelle vivaient beaucoup d'ordres monastiques à cette époque.

Nous avons relevé, sur le soubassement extérieur de l'un des piliers du principal portail, une inscription assez curieuse, gravée, en 1610, par un *soudard* en garnison à Lépine. Cette inscription prouve que, le jour de l'assassinat d'Henri IV, un camp formé autour de ce village renfermait un corps d'armée qui

n'attendait que les ordres du Roi pour entrer en campagne.

En sortant de Lépine, le Congrès s'est dirigé vers le camp d'Attila.

Le retranchement qu'on appelle de ce nom est situé à 12 kilomètres à l'est de Châlons, près d'un village nommé La Cheppe, sur le bord de la Noblette, petit cours d'eau étroit mais profond.

La vue de cette fortification nous a frappés d'étonnement : nous étions loin de soupçonner son importance, son étendue et son état de parfaite conservation. Figurez-vous, Messieurs, un rempart en terre de plus de 1,800 mètres de circonférence, de 11 à 12 mètres d'élévation, défendu dans tout son pourtour par un immense fossé dont le plafond est au niveau des eaux de la Noblette. Cette enceinte, dont l'aspect est encore formidable, ne renferme pas moins de 26 hectares de terrain livré maintenant à la culture. On calcule qu'il a fallu remuer cent huit mille mètres cubes de terre pour élever ces redoutables défenses.

Ces seuls détails vous font pressentir, Messieurs, que la construction de ce camp ne peut guère être attribuée à Attila. Il est presque impossible que, dans l'état où étaient ses affaires au mois d'août 451, en pleine retraite, rappelant à grand'peine à lui ses hordes rompues et ses immenses convois dispersés sur toutes les routes, harcelé sans trêve ni merci par Aétius et par Théodoric, qui ne lui laissaient pas un moment de relâche, il est presque impossible, dis-je, que le chef des Barbares ait eu le temps d'élever un ouvrage aussi considérable qui aurait demandé une immense quantité de bras et beau-

coup de temps. D'ailleurs l'aspect général de l'enceinte révèle bien vite à un œil exercé son origine et sa destination, et M. de Caumont n'a pas hésité à déclarer que ce retranchement était un camp romain; de ces camps formés, non pour une seule nuit, mais pour des hivers entiers, et qu'on appelait *stativa*.

Quatre portes, encore très-reconnaissables aux coupures faites dans les retranchements, donnaient accès dans l'enceinte du camp. Celle qui débouchait au nord-ouest sur un coude formé par la Noblette, était défendue par un ouvrage avancé, entouré de fossés.

En 1790, des travaux entrepris pour l'élargissement d'une de ces entrées, dans l'intérêt de la culture, mirent à découvert un fragment de maçonnerie, dans laquelle était scellé un pivot en fer de forte dimension, avec son crapaud; preuve positive de l'existence de portes qui fermaient autrefois l'enceinte.

A l'une des extrémités du camp, vers l'Occident, un terrassement considérable, aussi élevé que les remparts, signale l'emplacement du *Prætorium* où s'élevait la tente du général en chef. Enfin, on a successivement trouvé, en cultivant la terre dans l'intérieur de l'enceinte, des substructions qui prouvent que cette fortification n'était pas seulement un retranchement élevé à la hâte et pour un jour, mais un lieu de campement plus durable, sinon permanent.

Ceci posé, il est fort possible qu'Attila, qui connaissait ces localités, et auquel on ne peut refuser le titre de grand capitaine, ait pensé à utiliser ces

fortifications déjà existantes, pour y mettre ses trésors en sûreté, avec une partie de ses troupes, et pour y appuyer une des ailes de son armée, dans cette suprême journée qui décida du sort de la Gaule. Cette question du lieu où s'est livrée la grande bataille de 451 a été traitée à fond par le Congrès, et j'avoue que la discussion, et surtout l'examen du terrain près du camp d'Attila, entre la Noblette et la Suippe, ont fort ébranlé mes convictions à ce sujet, et m'ont fait à peu près abandonner la cause de Méry et même celle de Mailly, si chaudement défendue l'an dernier par notre collègue M. Camut-Chardon. Il suffit, en effet, d'un coup-d'œil jeté sur ce sol, si tourmenté par la main de l'homme, pour se convaincre qu'il a dû être, dans les temps anciens, le théâtre d'une bataille sanglante livrée sur une immense échelle.

Dans cette hypothèse, le terrain choisi par Attila, pour attendre Aétius, serait un parallélogramme irrégulier, dont les grands côtés étaient bornés et défendus, au midi, par la Noblette, au nord par la Suippe. L'armée des Huns appuyait sa gauche au camp d'Attila; sa droite à un retranchement en terre élevé sur la Suippe, et qui est encore debout. Le développement du front de bataille était ainsi de 8 à 10 kilomètres. Sur ses derrières et sur ses flancs, le chef barbare avait élevé, pour défendre tous les gués sur les deux rivières, des ouvrages de moindre dimension qui sont encore très-reconnaissables; on en compte sept à peu de distance les uns des autres, savoir : à Bussy-le-Château, à Somme-Suippe, à Soing, à Suippe, au Grand-Saint-Hilaire, à Braconne et à Saint-Remy-de-Bussy. Le compte-rendu

du Congrès contiendra une vue à vol d'oiseau de chacun de ces retranchements.

Un point reste cependant douteux dans cette démonstration; c'est le nom de *Mauriacum*, donné par Jornandès à un lieu qui se trouvait proche du champ de bataille. Or, aucune appellation de ce genre ne peut s'appliquer aux localités qui environnent le camp d'Attila. Les Archéologues Chalonnais m'ont bien montré, à cent mètres du camp, un petit bois où s'élevait, sous la domination romaine, un édifice dédié à Minerve, et nommé alors *Fatum Minervæ*. Ils supposent qu'une chapelle dédiée à Saint-Maurice aura pu succéder au temple payen. Mais ce n'est là qu'une pure hypothèse qui ne s'appuie pas même sur une ombre de preuve. Il est vrai que Saint-Isidore de Séville, historien qui vivait au VIe siècle, dit en termes précis que la bataille se livra *dans les champs de Mauriacum, éloignés de trois lieues de Châlons,* ce qui met la scène bien loin de Méry. Explique qui pourra ces contradictions; de plus habiles que moi l'ont essayé en vain.

Je dépose sur le bureau deux médailles gauloises, assez frustes, qui n'ont d'autre mérite que celui d'avoir été trouvées, presque sous nos yeux, dans le camp d'Attila. On y recueille aussi des médailles romaines, quoiqu'en moins grande quantité. J'en ai vu deux entre les mains de cultivateurs de la Cheppe, l'une de Vespasien, l'autre de Maximien Hercule.

Il me reste, Messieurs, à vous dire deux mots du principal objet de ma mission à Châlons. Le programme du Congrès portait, sous le n° 25, une ques-

tion ainsi conçue : *Châlons a-t-il été réellement la capitale de la Champagne ?*

Notre patriotisme s'est ému de cette prétention qui ne tendait à rien moins qu'à dépouiller notre vieille cité d'une dignité historique dont elle est fière à juste titre. Je fus chargé de défendre devant le Congrès notre droit exclusif à la capitalité de la Champagne. L'excellence de notre cause a heureusement couvert l'insuffisance de son champion. Le Mémoire que j'ai lu sur cette question n'a point provoqué de réponse (1) ; les preuves que j'ai fournies en faveur de Troyes étaient trop multipliées et trop catégoriques pour ne pas convaincre l'assemblée, qui a voté l'impression de mon travail dans son compte-rendu.

---

(1) Près d'un an après la clôture de la session du Congrès, M. Sellier, président de la Société d'Agriculture de la Marne, a rédigé une note dans laquelle, en réponse au Mémoire qui va suivre, il fait connaître le rôle important que Châlons a joué dans l'histoire de la Champagne, depuis la réunion de cette province à la couronne de France. Bien que cette note n'ait été composée qu'après la clôture du Congrès et qu'elle n'ait pas pu par conséquent, être discutée dans cette assemblée, M. Sellier a obtenu de M. de Caumont, avec l'assentiment de M. Gayot qu'elle fût insérée dans le volume qui rend compte des travaux de la session de 1855. Il n'a donc pu y être répondu dans le sein du Congrès par le champion de la ville de Troyes. La note de M. Sellier n'infime d'ailleurs en rien les preuves authentiques et officielles accumulées dans le Mémoire de M. Gayot.

MÉMOIRE

LU AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE CHALONS-SUR-MARNE

SUR LA 25e QUESTION DU PROGRAMME :

Châlons a-t-il été réellement la capitale de la Champagne?

Par M. Amédée GAYOT, Membre résidant.

Messieurs,

J'éprouve quelqu'embarras, je ne saurais le dissimuler, à traiter la vingt-cinquième question inscrite au programme du Congrès. Quoique j'aie la main pleine d'arguments invincibles et de faits péremptoires (1) pour repousser les prétentions de Châlons à la capitalité de la Champagne, un sentiment de reconnais-

(1) Je ne veux pas omettre de dire ici que j'ai dû les renseignements les plus précieux sur la question à MM. Camusat de Vaugourdon, Harmand et Aufauvre. J'ai fait surtout de nombreux emprunts à l'excellent Mémoire que le savant chanoine Breyer a publié, sur le même sujet, en 1723. A. G.

sance et d'affection pour ses habitants si hospitaliers et si bienveillants a failli m'imposer silence et retenir le cri de ma conviction. Mais j'ai dû me rappeler que j'avais un autre devoir à remplir; qu'en ma qualité de délégué de la Société Académique de l'Aube, je ne pouvais laisser passer une erreur que l'acquiescement, ou même le simple silence du Congrès pouvait accréditer. Habitant de Troyes, je ne pouvais assister en silence à la tentative faite pour dépouiller, du plus glorieux de ses titres, ma ville natale, déjà privée, par les évènements du dernier siècle, de tant de splendeurs monumentales et artistiques. Je combats ici *pro aris et focis*; c'est l'excuse que j'invoque auprès des habitants de Châlons, et que je leur prierai d'avoir présente à la pensée, lorsque tout à l'heure ils trouveront peut-être que j'ai trop raison.

Je ne veux point, Messieurs, abuser de votre patience ni dépenser des paroles inutiles pour prouver une vérité incontestable et incontestée, à savoir que Troyes était, sous les comtes de Champagne, la capitale de la province.

Personne n'a jamais nié ce fait; si quelqu'un s'avisait de le faire, il serait démenti par toutes les voix de l'histoire, et les pierres mêmes crieraient contre lui. J'invoquerais au besoin, pour témoin, la porte romane du vieux château de la Tour, devant lequel tous les vassaux de Champagne et de Brie venaient rendre foi et hommage. Je cite en particulier ce monument, parce qu'un sentiment de reconnaissance me rappelle que nous en devons la conservation à la sollicitude de la Société Française pour la conservation des monuments historiques.

Je ne m'étendrai même pas sur les premiers temps qui suivirent la réunion de la Champagne à la couronne de France, par suite du mariage de Jeanne, reine de Navarre, dernière comtesse de Champagne et de Brie, avec Philippe-le-Bel. Je dirai seulement qu'en 1367, en 1374 et en 1376, sous Charles V, la cour souveraine, appelée les Grands-Jours de Troyes, tenait ses assises dans cette ville. Il en fut de même, sous Charles VI, en 1391 et en 1395; de même en 1402, en 1404, en 1409; de même sous François Ier, en 1521 et en 1535. Ces Grands-Jours se tenaient à Troyes, comme dans la ville *capitale de la Champagne*. Les lettres-patentes de nos rois le disaient expressément. Celles du 8 août 1583, données pour le même objet par Henri III, disent en propres termes : « Avons ordonné et ordonnons, voulons et nous plaît ladite cour et juridiction, vulgairement appelée les Grands-Jours, être tenue et exercée cette présente année, en notre ville de Troyes, comme *première, principale* et *capitale* de notre comté de Champagne, etc. »

Dans l'un de ces arrêts, confirmatif de plusieurs sentences rendues par les juges ordinaires du ressort, il s'en trouve quelques-unes du bailli de Sens, du bailli de Vermandois et du lieutenant criminel de Reims, d'où il suit que Sens, Reims et Châlons, relevaient de la juridiction souveraine des Grands-Jours de Troyes.

Je citerai encore, en courant, les lettres de 1418 et de 1419, dans lesquelles Charles VI appelle Troyes *cité et ville capitale de notre comté de Champagne*. Charles VII, dans celle de 1429, dit : Notre bonne ville de Troyes, *clef et chief capital de notre comté de*

Champagne. Il emploie les mêmes termes dans sa charte confirmative des foires de Troyes, en date du 19 juin 1445. Louis XI, son fils, en 1470; Charles VIII, le 7 novembre 1486, le 21 février 1487, le 26 février 1488, appellent Troyes : *Chef et ville capitale de notre pays de Champagne*.

Je néglige bien d'autres documents pour me hâter d'arriver à l'année 1589, époque à laquelle les seuls adversaires que nous ayons fixent le moment où Châlons succéda à Troyes dans le titre et dans les prérogatives de capitale de la Champagne.

Ici, Messieurs, je ne puis m'empêcher de regretter l'absence de mon adversaire principal, M. Edouard de Barthélemy. C'est lui qui, dans son *Histoire de Châlons*, publiée en 1854, a ravivé cette querelle et ranimé ces prétentions. J'aurai beaucoup à le combattre, un peu à le critiquer; j'eusse mieux aimé le faire en face. Son absence sera une raison pour que, tout en ne cédant rien sur ce que je crois être la justice et la vérité, j'apporte une plus grande réserve dans mes appréciations.

M. de Barthélemy, dans trois passages de son histoire, articule nettement et avec une assurance digne d'une meilleure cause qu'en 1589, le 27 mars, par un édit daté de Tours, Henri IV confère à Châlons le titre de capitale de la Champagne.

Dans la crainte qu'on ne m'accuse d'affaiblir le texte, j'en donne la lecture dans le livre même. A la page 200, voici ce que dit M. de Barthélemy : « C'est vers cette époque que Châlons commença à » jouer un rôle important dans la province au point » de vue administratif; déjà, en 1543, François Ier, » en divisant les grands bailliages, avait érigé dans

» ses murs un siége particulier de celui du Verman- » dois; en 1551, un bailliage et un siége présidial » lui fut substitué. Peu d'années après un bureau » des finances devait y être également institué pour » toute la Champagne (1571) : ces diverses juridic- » tions étaient destinées à assurer par la suite à » notre ville le titre de capitale, *que nous verrons* » *Henri IV lui accorder officiellement.* »

A la page 218, il dit encore : « Enfin un édit, » daté de Tours, reconnut Châlons comme la prin- » cipale cité de la Champagne (27 mars 1589). »

A la page 244, en parlant de la contestation élevée au sacre de Louis XV, et sur laquelle nous revien- drons, il ajoute : « Une contestation de la part » des députés de Troyes avait failli empêcher cette » présentation; ceux-ci voulant être les premiers » admis à complimenter le Roi, tandis que ceux » de Châlons réclamaient ce privilége en vertu des » lettres de Henri IV, du 27 mars 1589, *qui décla-* » *raient leur ville capitale de la Champagne,* le mar- » quis de Dreux, grand-maître des cérémonies, dut » intervenir et fit passer les Châlonnais les premiers, » tout en donnant acte aux parties pour faire régler » ultérieurement leur différend : *ce qui eut lieu en fa-* » *veur de notre cité.* »

Commençons par une observation purement his- torique. M. de Barthélemy a commis une singulière méprise, en faisant écrire des lettres-patentes par Henri IV, le 27 mars 1589. Henri IV n'était pas roi de France alors; Henri III ne périt assassiné à Saint-Cloud, par le moine Jacques Clément, que le 2 août 1589. Ceci n'est qu'étourderie d'une plume

peut-être un peu trop hâtée. J'ai un plus sérieux reproche à faire à l'auteur sur le fond de la question.

En effet, Messieurs, les termes de M. de Barthélemy sont formels; il n'y a plus à en douter. Les citations que je vous ai lues établissent que des lettres-patentes, bien mieux, *un Edit de Henri III*, déclarent directement, spécialement, Châlons *capitale* de la Champagne.

J'avoue que cette découverte, annoncée avec une si merveilleuse assurance, m'a singulièrement impressionné, et que, dès l'abord, je craignis d'être forcé de reconnaître que, momentanément au moins, Châlons avait été investie des prérogatives et du titre de capitale de la Champagne aux dépens de la ville de Troyes. Je maudissais la versatilité de Henri III qui, comme nous l'avons vu par ses lettres-patentes données six ans auparavant, déclarait Troyes ville *première, principale et capitale de la Champagne*. Je maudissais, dis-je, cette inconstance des cours, mais je m'inclinais devant la foudroyante révélation de M. de Barthélemy.

Mon premier mouvement fut de chercher le monument de notre condamnation, dans les pièces justificatives annexées par l'auteur à son histoire. Quel ne fut pas mon étonnement, au milieu d'un grand nombre de ces pièces d'un intérêt fort contestable, de ne point trouver les lettres-patentes ou l'Edit si important cité par M. de Barthélemy? Je dus me procurer ailleurs cette pièce, et sa lecture me convainquit bientôt qu'au lieu de lettres-patentes ou même d'un Edit, je n'avais sous les yeux qu'une lettre missive, qui n'a aucun rapport avec la capitalité de la Champagne, et que toute l'argumenta-

tion qu'on en tire roule sur une équivoque touchant le mot *principale* appliqué par le Roy à la ville de Châlons.

Vous penserez, comme moi, qu'il est utile de réparer l'omission faite par M. de Barthélemy, et de transcrire ici cette fameuse lettre du 13 mars, insérée dans les Mémoires historiques de la province de Champagne, par Baugier, tome 1er, pages 238 et 239. Je copie littéralement :

« De par le Roy.

» Chers et bien amés, nous avons connu par votre
» lettre et ce que nous a dit le porteur de votre part,
» *le besoin qu'avez d'être secourus*. Nous désirons
» votre conservation autant comme de nous-même,
» et le bien et repos de notre païs de Champagne, et
» principalement de notre ville de Châlons, laquelle
» est la *principale* dudit pays; et voulant pourvoir
» promptement à ce qui est nécessaire pour le bien
» dudit païs, attendant que nous y puissions aller
» avec notre armée, comme espérons le faire bientôt,
» nous écrivons à notre cousin le Duc de Nevers,
» gouverneur dudit païs, qu'il s'achemine inconti-
» nent en notre ville de Châlons et autres lieux dudit
» païs, où sa présence sera requise, pour résister à
» nos ennemis, et que pour cet effet il assemble
» toutes les forces qu'il pourra; et afin qu'il ait le
» moyen de les entretenir avec la moindre foule de
» notre peuple que faire se pourra, nous lui mandons
» qu'il s'aide des deniers de nos recettes tant des
» tailles que ceux du sel et des décimes, excepté la
» partie de douze mille écus, laquelle avons or-

» donné être prise sur notre recette générale pour » les Suisses. La fidélité avec laquelle vous vous êtes » comportés, et les services que nous avez faits, » nous donnent assurance qu'en cette occasion vous » vous employerez de tout ce qui dépendra de vous » pour assister notre dit cousin en ce qui se présen- » tera pour notre service. Aussi vous pouvez croire » que nous en aurons souvenance pour vous gratifier » en ce qui s'offrira pour votre soulagement et ac- » croissement de notre dite ville. Donné à Tours le 27 » jour de mars 1589. Signé Henry. Et plus bas : » Bottier.

» Et au bas est écrit : Apportées par Jacques de » Nerlise le 5 avril 1589. Et au dos est écrit : A nos » chers et bien amés les Echevins et habitants de » notre ville de Châlons.

» L'original de cette lettre est dans les archives de » cette ville (Châlons). »

Voilà, Messieurs, les *lettres-patentes*, voilà l'*Edit* qui déclare Châlons capitale de la Champagne.

Vous voyez dans quelle circonstance cette lettre missive de Henri III a été écrite. Les habitants de Châlons, craignant les entreprises des ligueurs, demandent des secours au roi. Le monarque, touché de leur fidélité, sentant le besoin de l'assurer encore davantage, les récompense par de bonnes et flatteuses paroles, par des mots affectueux, et donne en passant à leur cité l'épithète de *ville principale du pays de Champagne.*

Pourquoi donc évite-t-il le mot propre, le mot officiel, le mot consacré de *capitale?* C'est que sa volonté

n'était pas de le conférer à Châlons; c'est que ce n'était ni la forme, ni le mode, ni le cérémonial en usage, pour accorder une faveur de cette importance; c'est que tout concourt à prouver que ce ne fut jamais l'intention de Henri III en écrivant cette lettre.

Après cette citation malheureuse de la lettre de 1589, M. de Barthélemy, sans plus s'inquiéter de la capitalité de Châlons, sans tenter de montrer dans les faits et dans les événements suivants l'application et l'exercice de cette nouvelle dignité, se transporte d'un bond à deux siècles de distance, au sacre de Louis XV, en 1722. Nous vous demanderons la permission de ne pas faire de si longues enjambées à travers l'histoire, et de prouver que, durant cet intervalle, Troyes ne perdit pas un seul instant le titre et les priviléges de capitale.

Je commence par citer un titre d'une valeur toute particulière pour le sujet qui nous occupe, en ce qu'il fixe le rang de toutes les villes de la province et qu'il fut rendu en partie sur la requête de la ville de Châlons, et contradictoirement entre les villes de Troyes, Reims, Langres, Châlons et les autres villes de la Champagne. C'est un arrêt du Conseil d'Etat du 30 mars 1600, dont voici les termes :

« Sur le rapport fait au Roy en son Conseil de plu-
» sieurs requêtes présentées par les Maires, Eche-
» vins et habitants d'aucunes villes de la province de
» Champagne, tendantes à fin qu'il plût à Sa Majesté
» ordonner qu'ils jouiront de l'exemption et affran-
» chissement de toutes tailles, crues et impositions à
» eux de tout temps concédées par ses prédéces-

» seurs Roys et confirmées par Sa Majesté, nonobs-
» tant l'Edit fait au mois de janvier 1598, sur la
» révocation générale de tous les affranchisse-
» sements, etc.

» Le Roy en son Conseil, après avoir ouï sur ce
» l'un des conseillers, en son dit Conseil, commis-
» saire député en la dite province de Champagne,
» pour le réglement des tailles, a ordonné et or-
» donne que les habitans des villes de la Province
» de Champagne, ci-après nommez, jouiront des
» exemptions et affranchissemens de toutes tailles
» et crues, dont ils ont ci-devant joui par conces-
» sion de ses prédécesseurs Roys et de sa Majesté :
» à savoir, les habitants de la ville de Troyes, *comme*
» *capitale de la dite Province,* Reims, pour la consi-
» dération du sacre des Roys de France, Langres,
» *Chaalons,* Chaumont en Bassigny, Saint-Dizier et
» Mezières, *comme villes frontières, à la charge qu'ils*
» *payeront le sol pour livre,* etc.

» Fait au Conseil d'Etat du Roy, tenu à Paris le
» trentième jour de mars 1600. Signé en fin :
» Méliand. »

Il est important de remarquer que cet arrêt si solennel et si complet est rendu onze ans après l'époque à laquelle M. de Barthélemy prétend que Henri III avait déclaré Châlons capitale de la province.

En janvier 1631, Louis XIII, dans ses lettres-patentes pour l'entretien et la nourriture des pauvres, dit : Nos sujets les habitants de notre bonne ville de Troyes, *capitale de la Champagne,* désirant donner bon exemple aux autres villes de la Province, etc.

Mais voici, Messieurs, une circonstance plus significative encore : c'est la ville de Châlons déclarée, disait-on, en 1589, capitale de la Champagne, qui reconnaît elle-même hautement le droit de la ville de Troyes à la capitalité, par une lettre de MM. les Lieutenants, Gouverneurs et gens du Conseil de la ville de Chaalons, en date du 13 avril 1652, à MM. les Maire et Echevins de Troyes.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Messieurs,

» Nous avons reçu celle qu'il vous a plu nous
» écrire, ensemble celle de MM. de Reims, de Vitry,
» de Saint-Dizier, qui nous ont assuré que leurs
» députez se trouveront en cette ville au jour qui
» serait destiné suivant l'avis qui leur en serait
» donné. Nous leur avons écrit avec prière de faire
» en sorte que leurs députez puissent être ici ven-
» dredi prochain 19 du courant, pour conférer le
» lendemain sur les affaires urgentes, et trouver les
» moyens les plus convenables pour la récolte des
» moissons prochaines. Nous croyons que vous con-
» tribuerez volontiers à notre dessein, dont l'issue
» ne peut être que profitable à toute la Champagne.
» Vous nous obligerez extrêmement de députer pour
» le dit jour, auquel les députez des autres villes se
» rendront ici. Ce sera un surcroît de toutes les
» obligations que nous vous avons d'ailleurs. Ex-
» cusez la peine que nous vous donnons.

» *Nous savons fort bien que l'assemblée se devait faire*
» *en votre ville*, mais comme les autres villes ont
» jugé à propos qu'elle se fasse à Chaalons pour la

» commodité de tous les députez, comme étant le » centre de la province, *nous vous prions de l'avoir » pour agréable, notre dessein n'est en autre rencontre » de nous en prévaloir*. Dans les occasions, nous vous » témoignerons de grand cœur *que nous reconnais- » sons votre ville pour la capitale, où nous nous rendrons » toujours à votre mandement*. Obligez-nous que vos » députez se rendent ici au 19 courant, et sur ce nous » sommes,

» Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

» Les Lieutenans, Gouverneurs, et Gens du » Conseil de la ville de Chaalons.

» Signé DUBOIS greffier. »

Une chose vous aura frappés, comme moi, dans cette lettre : c'est le ton affectueux qui y règne et qui prouve que le droit de la ville de Troyes au titre et aux privilèges de capitale était si bien établi et si incontestable, que les habitants de Châlons n'en concevaient nulle aigreur, nulle jalousie.

A une date un peu plus reculée, au mois d'août 1660, le roi Louis XIV, par lettres-patentes, confirmant à la ville de Troyes son droit de péage et de rouage, l'appelle sa *capitale de la province de Champagne*.

Le même prince, dans ses lettres-patentes, en forme de déclaration, du 25 mars 1676, enregistrées au Parlement le 28 août de la même année, sur la réduction des offices de notaires, appelle la ville de Troyes *capitale de notre province de Champagne et de Brie*.

Enfin, le roi Louis XV a confirmé à la ville de Troyes la capitalité, en l'appelant, dans un arrêt de son Conseil d'Etat de février 1716, *capitale du comté*

de Champagne, et, dans ses lettres-patentes du mois de mars suivant, notre bonne ville de Troyes *capitale de la province de Champagne*. Ce sont les propres termes dont il se sert dans l'arrêt et dans les lettres par lesquels il accorde à Troyes, à perpétuité, la continuation de deux foires franches.

Nous voici arrivés, Messieurs, comme M. de Barthélemy, au sacre de Louis XV; moins vite que lui, il est vrai; mais nous croyons que les étapes que nous avons faites en route n'ont pas été inutiles à notre cause.

Hâtons-nous de terminer ce trop long Mémoire, et de vider l'incident du sacre.

M. E. de Barthélemy s'exprime en ces termes, pages 243, 244 de son histoire :

« La cérémonie du sacre de Louis XV s'accomplit » à Reims, et la ville de Châlons y fut dignement » représentée (1722).

» Le Conseil choisit à cet effet MM. Baugier de » Bignipont d'Eu, de Pinteville, de Moncelz et Blan- » din, etc.

» M. Baugier porta la parole, etc.

» Une contestation de la part des députés de » Troyes avait failli empêcher cette présentation : » ceux-ci voulant être les premiers admis à compli- » menter le Roi, tandis que ceux de Châlons récla- » maient ce privilège en vertu des lettres de Henri IV, » du 27 mars 1589, *qui déclaraient leur ville capitale* » *de la Champagne*. Le marquis de Dreux, grand- » maître des cérémonies, dut intervenir, et *fit passer* » *les Châlonnais les premiers*, tout en donnant acte aux » parties pour faire régler ultérieurement leur diffé-

» rend, ce qui eut lieu en faveur de notre cité. » Quand, comment et par qui? L'auteur omet de le dire, et pour cause.

Il est évident que M. de Barthélemy n'a rendu compte de cette contestation que d'après des documents erronés ou falsifiés, car il fait dire à Baugier le contraire de ce qu'il a écrit, et, pour démontrer ce que nous avançons, il nous suffira d'opposer au récit qui précède celui que nous a donné Baugier lui-même, dans sa seconde lettre à M. le Maire de la ville de Troyes, du 25 novembre 1723, insérée dans le Journal de Verdun du mois de février 1724.

Cette lettre commence ainsi :

« Le défi que vous me faites dans l'avertissement » à la tête de votre lettre, que vous avez répandue, » m'oblige de vous répliquer au sujet de la préé- » minence de la ville de Chaalons sur la ville de » Troyes, et de détruire la victoire dont vous pré- » tendez vous flatter.

» Je n'ai pas oublié, Monsieur, ce qui s'est passé » entre nous à Reims, à l'occasion du sacre du Roy; » vous devez vous en souvenir, et toute la Cour a » été témoin que M. le Grand-Maître des Cérémonies » appela à haute voix les députés de Châlons les pre- » miers; que vous et messieurs vos collègues, qui » étaient au-devant de la porte, nous empêchâtes » d'entrer; que ce bruit ayant été porté dans le ca- » binet du Roi, *on vous accorda* (pour ne pas troubler » la cérémonie) *la provision,* mais sans préjudicier à » l'avenir.

» Ce que l'on fit *apparemment* par rapport à un » exemple qu'on lit dans les relations d'Espagne, au

» sujet de la contestation qui est entre les villes de » Burgos et de Tolède, qui sont dans la Castille, » qui toutes deux prétendent en être la capitale, où, » dans les occasions de grandes cérémonies, on ap- » pelle les députez de l'une de ces deux villes, et » néanmoins ceux de l'autre parlent avant eux, ce » qui est regardé comme un honneur égal. *Nous » avons été appelés les premiers ; vous avez parlé avant » nous, mais sans préjudice de notre droit à l'avenir.* »

M. Baugier, né en 1680, ne vécut pas assez pour voir rejeter définitivement la prétention qu'il avait si légèrement soulevée.

Il est extrêmement regrettable que le nouvel historien de la ville de Châlons n'ait pas cherché à connaître la décision souveraine qui mit fin à cette contestation; s'il l'eût connue, sa loyauté nous garantit qu'il n'eût pas reproduit dans son histoire la prétention de Baugier, et dès-lors la question inscrite au programme de la XXIIe session du Congrès Archéologique de France n'eût pas vu le jour.

Voici à quelle occasion cette décision fut rendue :

La ville de Troyes, ne voulant pas voir se renouveler au sacre de Louis XVI les scènes du sacre de Louis XV, demanda au roi Louis XVI de décider la question. Elle fut alors maintenue dans la prérogative de ville capitale de la province de Champagne, par une décision spéciale du Conseil du Roi, donnée au mois de mai 1775; et, bien plus, ses députés s'étant rendus à Reims, au mois de juin suivant, comme députés *de la capitale de la Champagne,* M. Tillet, chevalier de l'Ordre du Roi, ancien directeur de la Monnaie à Troyes, fit frapper deux médailles dont

le revers porte une inscription qui lie la cérémonie du sacre avec la confirmation du droit de la ville de Troyes.

Cette médaille porte pour exergue : *Urbis primariæ decus, firmatum Trecis, a Ludovico XVI, signante Deo Christum suum, ovante Galliâ.* M. DCCLXXV. C'est-à-dire : *Troyes confirmée dans sa dignité de ville capitale, par Louis XVI, au moment où il est sacré par Dieu, comme son envoyé, aux yeux de la France triomphante* (1775).

Le Roi daigna recevoir, le 17 février 1776, deux de ces médailles frappées en or, qui lui furent offertes par les députés de notre ville, ayant à leur tête M. Nouillé d'Orfeuil, intendant de la province de Champagne, et étant présentés par M. Bertin, ministre et secrétaire d'Etat, ayant le département de cette même province.

Je dépose sur le bureau plusieurs exemplaires du *fac simile* de cette médaille, et la médaille en bronze elle-même. Ce sont là des témoins que personne ne pourra récuser, et qui, joints à tous les autres que j'ai déjà cités, attestent que, depuis la mort de Jeanne jusqu'au sacre de Louis XVI, c'est-à-dire jusqu'à la veille de la Révolution de 1789, la ville de Troyes a été maintenue dans ses anciennes prérogatives.

J'ai fini, Messieurs; je crois avoir prouvé surabondamment le droit exclusif et constant de la ville de Troyes au titre de capitale de la Champagne. J'espère l'avoir fait en restant dans les termes d'une saine critique, en m'appuyant sur des titres authentiques et incontestables, et en me maintenant dans une modération de langage qu'à défaut de bon goût m'aurait inspirée ma reconnaissance pour les habitants de

Châlons, et mon estime pour l'auteur que j'ai eu principalement à combattre.

D'ailleurs, à quel titre et dans quel but la passion pourrait-elle se glisser dans la discussion de pareilles questions? Depuis longtemps elles sont chassées du domaine des intérêts et des faits pour entrer dans celui des traditions et des souvenirs historiques; le niveau administratif a passé sur nos anciennes divisions géographiques, et a dépouillé nos provinces et nos cités, non-seulement de leurs antiques priviléges et de leurs anciennes dénominations, mais encore de la possibilité d'avoir désormais une histoire particulière. Tout se transforme, tout s'efface, tout tend à se fondre dans une seule unité, l'Empire Français; et, malgré les résistances encore apportées à ce grand travail de centralisation, par les mœurs, par les usages, par le génie et même par le langage particulier des peuplades autrefois si tranchées dans leurs différences caractéristiques, le moment approche où ces différences auront complètement disparu, et où le grand tout se sera entièrement assimilé les parties qui le composaient.

La part réservée à la ville de Châlons, dans cette transformation, lui promet un avenir aussi brillant que son passé a été glorieux. Assise à la fois sur un de nos principaux fleuves et sur l'une des plus importantes de nos voies de fer, sa situation lui assure une participation large et facile au grand mouvement industriel et commercial qui entraîne les générations contemporaines. Sa position stratégique lui donne une importance militaire que n'ont pas bien des villes hérissées de fortifications.

J'ajoute que le Congrès Archéologique nous a

prouvé que la ville de Châlons renferme dans son sein des hommes qui prennent une part active au mouvement intellectuel de notre siècle; et si, par respect pour la vérité historique et pour l'autorité des faits, j'ai dû refuser à cette cité le titre de capitale féodale et politique de la Champagne, je ne serai ni moins courtois, ni moins juste que le roi Henri III, et je m'empresse de la reconnaître comme l'une des villes *principales* non-seulement du *pays de Champagne,* mais de la France entière, sous le rapport du savoir, de la politesse et du bon goût.

NOTICE

SUR LA

NAVIGATION DE LA SEINE ET DE LA BARSE,

PAR

M. Théophile BOUTIOT, Membre résidant.

La navigation de la Seine est un sujet plusieurs fois traité au sein de la Société, qui, en 1829, mettait au concours la question suivante :

« Donner l'histoire de la Navigation de la Seine » à Troyes, aux différentes époques où elle a eu lieu.

» Faire connaître les causes qui l'ont interrompue » et celles qui, plus tard, l'ont fait cesser entière» ment ; présenter les avantages que son rétablisse» ment doit procurer. »

Deux Mémoires furent déposés, et une Commission confia à l'honorable M. Lhoste le rapport qui fut la suite de leur examen. Tout en rendant hommage aux efforts des auteurs, la Société ne décerna pas le prix qu'elle avait mis au concours.

En 1845, l'honorable M. Lebasteur publiait une Notice sur la construction du canal de la Haute-Seine.

Dans les recueils de la Société, comme dans les documents publiés en dehors de son concours, les auteurs passent de l'époque des comtes de Champagne à la fin du XVIe siècle, et ne s'arrêtent en chemin que pour citer les lettres-patentes de Charles VII, relatives à la navigation de la Seine.

Je viens aujourd'hui, Messieurs, solliciter de votre bonté quelques instants d'attention. Je vais essayer de combler cette lacune par le récit rapide de faits nombreux et inédits, dont la découverte est due à l'heureuse initiative de M. Ferrand-Lamotte qui, alors qu'il était maire de Troyes, ordonna le classement des archives de la ville restées en dehors de l'inventaire dressé en 1768 par M. Delion.

Tous ces faits appartiennent aux XIVe, XVe et XVIe siècles, période de notre histoire pleine de vie, d'activité, de grandeur même. La bourgeoisie troyenne est à l'apogée de sa puissance commerciale et de son importance politique. La ville de Troyes était, sous ses comtes, digne d'être la capitale d'une grande province. Menacée dans cette position par l'abandon de ses comtes alors qu'ils n'y firent plus leur résidence, par la réunion de la Champagne à la couronne, par les désastreuses guerres des Anglais et par le voisinage si rapproché des terres du duc de Bourgogne (1), elle sut, grâce à l'énergie, à l'activité,

(1) Bréviandes, Moussey, la seigneurie d'Isle, appartenaient à la branche aînée de Bourgogne par Philippe-le-Hardi, 4e fils du Roi Jean. Ces terres passèrent ensuite aux branches cadettes de cette maison.

à l'intelligence de ses habitants, se maintenir au rang des premières villes du royaume. Nous la voyons prêter des sommes considérables à ses souverains, donner des ôtages aux Anglais pour la rançon du Roi Jean, racheter ensuite ces ôtages par de nouveaux sacrifices, et donner au Roi Charles VII un puissant concours, en hommes et en argent, pour le rétablissement de son autorité en France.

C'est aussi pendant les XIV[e] et XV[e] siècles que sortirent de la cité troyenne, élevés au gouvernement de l'Etat par la pratique de l'administration urbaine, les Juvenel des Ursins, les Hennequin, les Léguisé, les de Pleurnes, les Huet, les Marisy, les de Mesgrigny, les de Bossancourt, les de Mauroy, les Dorigny, les Boucherat, les Molé, et tant d'autres que nous trouvons à la tête de la cité, et qui allèrent, eux et leurs descendants, prendre place dans les conseils de nos Rois ou occuper les hauts emplois de l'Etat. Il en fut de même au XVI[e] siècle, qui vit s'élever une autre génération d'hommes illustres à la tête desquels se placent naturellement les frères Pithou.

Les efforts que firent les habitants de Troyes, pour créer et pour entretenir la navigation de la Seine et de la Barse, témoignent aussi de l'importance de leur commerce et de leur industrie. Permettez-moi de vous en faire juges. Ce travail doit avoir un résultat plus pratique. Il peut jeter un jour nouveau sur le régime des eaux de la Seine et de la Barse par suite des nombreux travaux exécutés pendant cette période, la plus ignorée et la plus utile à connaître de nos annales. C'est là surtout que Troyes trouve avec certitude l'origine de ses usages commerciaux et des droits du conseil qui l'administrait, droits qui,

comme nous le verrons, s'étendaient de Méry à Mussy, pour la navigation de la Seine, et, pour celle de la Barse, sur tout le cours de cette rivière.

Alors, Messieurs, que nous trouvons des documents écrits relatifs à la navigation de la Seine, la ville de Troyes n'a plus ses comtes. Les Anglais sont en Champagne, les ravages qu'ils ont causés sont tels que le Roi Jean a déjà pu dire que « la ville de » Troyes, tant en nombre de personnes comme en » facultez, est moult diminuée et diminue chascun » jour, tant pour le fait des guerres comme autre- » ment. »

C'est en 1388 que nous voyons le Conseil de ville visiter *les écluses faites à Sancey*. Tel est, Messieurs, le peu de mots qui nous révèle l'existence de travaux exécutés dans l'intérêt de la navigation de la Seine. S'agit-il de constructions nouvelles ou de réparations ? nous ne pourrions le dire. Il s'agit d'écluses : la navigation existe donc, il n'y a plus de doute. Le lieu où sont ces écluses nous indique assez que « les vaisseaux, » comme on disait encore à un siècle de là, parcouraient la Seine en amont et en aval de Troyes. Pour tourner la ville, ces vaisseaux devaient suivre la Seine par le bras qui descend au déversoir de Saint-Julien, passer à Foicy, au Pont-Hubert, etc., tandis que ceux qui se rendaient à Troyes, venant du haut, passaient au pertuis du moulin Petau pour aborder au port de Croncels.

De 1388, il faut arriver en 1429 pour trouver de nouveaux documents.

Le Conseil de ville est ému des désastres occasion-

nés par les guerres. Il veut les réparer. Profitant de la reddition de la ville aux mains de Charles VII, il députe vers le Roi, par sa délibération prise, en la loge du Prévôt, le 15 octobre 1429, Jehan Hennequin et Pierre de Faultriey, pour obtenir « les priviléges touchant le fait de la rivière, » ou de la navigation, en même temps que pour rapporter « lectre du traité. » Il s'agit ici du traité fait à l'occasion de la soumission de la ville, lequel avait eu lieu le 9 juillet précédent.

Ces deux « ambassadeurs » obtinrent un plein succès. Ils rapportèrent, datées de Mehun-sur-Yèvres, du 19 novembre, les lettres du Roi « touchant le fait de la rivière (1). »

Nous nous bornerons à dire ici que la requête s'appuie sur ce que « les marchands de Troyes ont » tousiours désiré et désirent augmenter et accroistre » la ville tant en renommée de nom, comme en ri- » chesses et habundance de biens en ensuivant leurs » prédécesseurs qui en leur tems ont faiz leurs pou- » voirs de ainsi le faire. » Les habitants de Troyes demandent à former entre eux une hanse (2) et à être tenus quittes de tous droits que pourraient invoquer d'autres hanses, et notamment la compagnie française qui est au pays de France (3), et la

---

(1) Ces lettres sont publiées par Grosley. Nous croyons devoir en donner une copie plus exacte. (V. pièce justificative I.)

(2) Mot allemand qui signifie société.

(3) Il s'agit ici des marchands de l'eau de Paris. Ces deux compagnies avaient leur siège, l'une à Paris et l'autre à Rouen.

compagnie normande qui est au pays de Normandie.

Les marchands de Troyes obtiennent les privilèges qu'ils sollicitent. Ils sont autorisés à conduire ou faire conduire en franchise leurs marchandises jusqu'à la mer, et à remonter ou faire remonter toutes denrées « jusqu'au dernier port qui est ou sera en » icelle rivière de Seine, plus prochain dudit lieu » de Troyes ou audit lieu. »

Les marchands hansés de la ville de Troyes, et chacun d'eux, sont tenus de payer une fois, pour le droit de leur hanse, la somme de 60 sous et un denier tournois (1), à employer aux fortifications de la ville.

Les marchands hansés sont tenus de faire au bailly de Troyes serment bon et loyal, une fois seulement.

Les travaux propres à rendre la Seine navigable sont à la charge de la ville. Le Conseil déploie toute son activité, par ses vœux comme par ses actes, pour arriver au but de ses ardents désirs, entravés trop souvent par les obstacles qui sont les conséquences de la guerre.

Le jeudi 5 juillet 1431, le Conseil ordonne que la Seine sera visitée, de Troyes à Méry, « par charpentiers et manouvriers, » pour savoir ce qu'il y a à faire « afin de naviguer. »

Dès le 13 du même mois, les commissaires faisaient leur rapport au Conseil. Un débat s'établit sur l'opportunité des travaux à exécuter. Plusieurs opinions sont émises, « et, par espécial, messieurs du » Clergé disent que ce n'est pas le profit de la ville

---

(1) 124f 87c de notre monnaie actuelle, selon M. Leber.

» de faire porter bateaux à la rivière. » Cette opinion n'est pas accueillie avec faveur par Guillaume de Pleurres, qui dit au contraire que « c'est le profit de » la ville, mais qu'à cause de la guerre il faut at» tendre. »

Déjà, quelques semaines auparavant, le Conseil de ville, dont on voit l'autorité s'étendre en cette matière, depuis Troyes jusqu'à Méry, et de Troyes, en remontant la Seine, jusqu'où cette rivière peut être rendue navigable, avait décidé que le pertuis du moulin Petau serait rétabli aux frais de la ville pour passer les bateaux, qu'ils fussent vides ou chargés, et que chaque bateau passant à ce pertuis paierait 3^{s} 4^{d} t. (1) qui seraient levés par les voyeurs. Il décide encore que les « empontements qui empêchent de » venir à Méry par eau, sauf le droit d'autrui, seront » ôtés, afin que l'on puisse plus facilement amener » de Méry denrées et marchandises. Il fixe le péage » dû, au passage de Verrières, à M. le Commandeur » du Temple, seigneur de ce lieu, à 10 den. tourn. » par bateau, et 5 den. t. par nacelle en descendant. » Il n'est rien dû en montant. »

La visite de la rivière, en aval de la ville de Troyes, qui, par son Conseil, prend tous les frais à sa charge, fait constater que, pour descendre à Méry, « alors dernier port de la Seine, » il faut modifier les moulins à blé et à foulon établis sur la rivière, notamment ceux de Valant, de Saint-Sépulcre et de Vannes; qu'il faut élever les sommiers des ponts, trancher une île qui est au confluent de deux bras de la

(1) Aujourd'hui 6^{f} 91^{c}, selon M. Leber.

Seine (1), l'un allant à la Planche-Quenat et l'autre à Sainte-Maure, et couper les arbres qui sont nuisibles au passage des bateaux. Il est aussi constaté que depuis le moulin de Foicy jusqu'à la Planche-Quenat la navigation est libre.

La navigation de la Seine était, il faut le reconnaître, d'un grand intérêt pour la ville de Troyes. Elle aidait à l'exportation de ses produits manufacturés et à l'arrivage des matières nécessaires à son industrie comme à sa consommation journalière. Quelque difficiles et quelque lentes qu'aient été les communications par eau, elles étaient encore, pour Troyes, plus commodes et plus sûres que celles qui s'opéraient par la voie de terre. Les abords si fangeux de la ville placée au milieu de marais plus étendus alors qu'ils ne le sont aujourd'hui, les nombreux péages auxquels les voituriers étaient soumis, l'absence complète de bons matériaux pour l'entretien des chemins qui, comme une partie des rues et des ponts de Troyes, étaient réparés avec « de la » terre corroyée avec des fagots de saule, » étaient des obstacles presque insurmontables. Ces difficultés de communications existaient surtout pour la contrée située à l'est de Troyes, qui, à l'époque où nous

---

(1) Dans ses *Recherches sur le régime ancien des eaux de la Seine*, M. Deniel cherche l'époque de la création du canal qui tient le milieu entre les deux bras de la Seine, l'un allant à Sainte-Maure et l'autre à Barberey. Il rapporte deux traditions qui ne paraissent reposer que sur des inductions. Ce canal doit son exécution aux besoins de la navigation, ainsi qu'on peut en juger par le procès-verbal dont un extrait sommaire est ici rapporté.

sommes arrivés, n'avait plus de pont du côté de Saint-Parres (1), et la chaussée ne s'édifiant que fort lentement, à l'aide de corvées dont étaient tenues, la ville pour partie, et les paroisses situées entre Lusigny, Vendeuvre, Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine pour l'autre partie. Les frais de l'entretien du passage de Courteranges, qui était non moins difficile à traverser que les abords de la ville, étaient supportés par les mêmes paroisses. Pour l'entretien de ce passage, il fut un temps où tout voiturier à vide, sortant de Troyes, était tenu de prendre, près de Saint-Parres, un ou plusieurs sacs de grève qu'il devait déposer à Courteranges, pour réparer et améliorer cette chaussée.

Cet état de choses nous explique le vif intérêt et toute la sollicitude que le Conseil prenait à l'établissement de la navigation de la Seine et à l'obtention des lettres qui devaient l'autoriser à exécuter les travaux propres à créer la navigation de la Barse. Nulle contrée aux environs de Troyes n'était plus fertile que celle qui est arrosée par cette rivière, nulle contrée ne produisait plus de denrées nécessaires à la vie.

A sa demande, la ville obtint du Roi des lettres-patentes qui l'autorisèrent à rendre la Barse navigable.

Dans l'exposé qui précède son mandement, le Roi déclare que, « si la Barse était rendue navigable, on » pourrait en toutes saisons mener vivres, bois et au- » tres choses très-nécessaires aux habitans de Troyes

(1) Un ancien pont de pierre étant détruit, on en arrachait les pierres en 1439, dans l'intérêt de la ville.

» et à la chose publique, et que, de Vendeuvre à la » ville de Troyes, on ne peut en certaines saisons et » sans grande et somptueuse dépense mener ces » choses par voie de terre parce que le lieu est bas, » fangeux et effondu en plusieurs endroits. » (Voir pièce justificative II.)

Ces lettres-patentes, datées du 20 septembre 1432, ne demeurèrent point lettre morte. Des travaux sont immédiatement entrepris sur le cours de la Barse, depuis Troyes jusqu'à Montiéramey. On doit croire qu'ils ne dépassèrent pas alors l'abbaye de Montiéramey, dont les bâtiments étaient assis sur les bords même de la rivière.

Dans cette même année 1432, la ville obtient du bailliage des commissions à l'adresse de certains villages, pour les contraindre à faire curer et nettoyer la rivière de Barse. Elle solde les travaux d'art, il est vrai, exécutés avec des fagots. En 1433, elle paie 45^{tt} pour mettre le passage des moulins de Baire en état de laisser passer les bateaux qui viennent à Troyes. Elle indemnise M. l'abbé de La Rivour pour les travaux à faire sur les propriétés de l'abbaye.

Vers le même temps, le Conseil fait redresser la Seine à Verrières « pour abréger le chemin des bateaux, » et pour cela il paye 20^{tt} t. La ville soutient aussi des procès, ayant pour cause la navigation de la Seine, avec le Seigneur, propriétaire du moulin de Courcelles, avec M. le Commandeur du Temple, pour le passage de Verrières, et le meunier du moulin de Sancey.

En 1436, en juin, après la résolution prise en l'assemblée de la Saint-Barnabé, plusieurs de Mes-

sieurs du Conseil, et notamment Mr l'Evêque, Mr le lieutenant du Bailli, Mr le Prévôt, les Procureur et receveur du Roi à Troyes, Mr de Saint-Loup, Mr de Saint-Martin, maître Jehan Hennequin, Guillaume de Pleurre, François de la Garmoise, maître Nicole Mauroy et autres « visitent la rivière et vacquent » à faire l'information sur les articles de la rivière de » Seine. » Il s'agit ici sans doute du réglement dont il sera question plus loin et qui nous est conservé avec l'avis du Roi sur chacun des articles.

Les efforts des habitants de Troyes paraissent donc couronnés de succès. En 1437, la rivière est navigable au moins à partir de Foicy. Mais était-ce la saison (septembre) ou l'état de la rivière qui faisait obstacle? Je ne sais. Toujours est-il qu'on ne put charger sur bateau qu'à Saint-Mesmin la grosse bombarde, dite *Vigoureuse,* que l'on conduisait au siége de Montereau, tandis qu'à Foicy l'on embarquait tout le surplus du matériel du siége que la ville expédiait pour la cause du roi de France.

Nous avons vu, par les lettres-patentes du roi Charles VII, que les marchands hansés de la ville de Troyes avaient obtenu le privilège de ne payer aucun droit aux compagnies française et normande pour descendre ou monter la Seine. Mais ils n'avaient pas demandé, et le Roi lui-même n'aurait pu les en décharger, la franchise des droits ou *treus* dus en traversant certaines seigneuries ou villes situées sur les bords de la Seine.

Nous avons été assez heureux pour découvrir, dans les archives municipales, où nous puisons les documents qui font la base de cette notice, la liste des lieux et le montant des droits dus par les bateaux

passants. C'est aux soins du Conseil de ville que nous devons ce document, qui n'est pas sans intérêt. Il est de 1436. Nous le reproduisons dans son entier :

« A Méry, chaque bateau ou nacelle, vide ou » chargé, doit 4ᵭ.

» A Ponts, pareil passage de 4ᵭ, si le bateau » n'est chargé de denrée de poids (marchandise), au- » quel cas les denrées doivent 2ſ et le bateau 4ᵭ.

» A Nogent-sur-Seine, pareille somme qu'à Ponts.

» A Noyen, bateau vide ou chargé, 4ᵭ seulement, » sans croissance de péage.

» A Bray, le bateau chargé, 20ᵭ t., et, s'il est vide, » il ne doit rien, et la nacelle courbée et rallée, 28ᵭ » si elle est chargée.

» A Marolles, à vide ou à charge, 4ᵭ.

» A Montereau, 8ᵭ à charge ou à vide seulement.

» A Moret, à vide ou à charge, 15ᵭ seulement, et » pour chaque muids de grain, 22ᵭ obole.

» A Melun, chaque bateau doit une fois l'an 9 » blancs ; et dix deniers chaque muids d'avoine et » pour chaque muids de froment, seigle ou orge, » 15ᵭ et pour denrées de poids, 5ᵭ pour cent.

» A Corbeil, le bateau ne doit rien, mais le muids » de grain doit dix deniers. »

Lorsque les marchands de Troyes obtinrent leurs privilèges « touchant le fait de la rivière, » il y avait quatre mois à peine que le Roi y avait rétabli son pouvoir, et on peut considérer l'obtention de ces privilèges comme une condition du traité qui suivit le fait de la reddition de la ville. Comme il est dit dans les lettres de Charles VII, Paris était le siége de la Compagnie Française, et Rouen celui de la Compagnie

Normande; compagnies rivales, riches et puissantes, exerçant sur la Seine l'autorité la plus absolue, la plus despotique. En 1429, le Roi, en concédant la faveur de privilèges importants, ne craignait pas de blesser ceux dont les Parisiens et les Rouennais étaient en possession : Paris et Rouen étant alors en la possession des Anglais. Mais en 1437, les évènemens ont marché.

Depuis qu'elle a obtenu les lettres du 19 novembre 1429, la ville de Troyes a fait de grands sacrifices dans l'intérêt de son commerce. La Seine, par ses soins, est devenue navigable. Aussi veut-elle recueillir le fruit de ses efforts et jouir des bienfaits qu'elle est en droit d'attendre de ses travaux. Elle demande au Roi un réglement pour la navigation de la Seine. Mais les circonstances ne sont plus les mêmes qu'en 1429. Paris vient de se rendre : il y a trois mois que Charles VII y a fait son entrée. Rouen est encore aux Anglais, mais cette ville ne peut être blessée dans ses intérêts les plus chers. Aussi le Roi et les gens de son Conseil sont-ils moins libéraux envers les marchands de Troyes qu'ils ne l'avaient été huit ans auparavant. Telle est l'opinion que l'on doit porter sur les réponses faites aux requêtes « des humbles sujets du Roi, bourgeois et habitans de Troyes. »

Au lieu d'étendre les privilèges de la hanse, le Roi les restreint. Il veut que le port de Troyes soit franc, et surtout que les transactions relatives au commerce de la navigation ne soient pas régies par les coutumes en usage pour les dettes contractées aux foires de Champagne et de Brie, coutumes exceptionnelles.

A l'article V, qui porte : « Item que tous marchands » qui admeneront denrées audit port seront tenus

» eulx faire henser avant qu'ilz descendent ou met-
» tent hors dudit port leurs denrées, à peine de con-
» fiscation d'icelles au profit que dessus (du Roi et
» de la ville). Et ne pourra nul être hensé en la
» dite ville s'il n'est bourgeois, manant et demeu-
» rant en ycelle ville, et qu'il y ait demouré an et
» jour. »

La réponse du Roi est ainsi rapportée :

« Le Roy veult que le port soit franc à tous mar-
» chans sans que la hense y ait lieu. »

A l'article VI, ainsi conçu :

« Item que puis que (lorsque) aucune personne
» hensée en ladite ville aura ung an tenu son domi-
» cile hors de la dite ville il perde sa hense et le pri-
» vilège d'icelle, et que pour ycelle recouvrer con-
» viengne (il convient) que depuis son dit retour
» ait demoure par an et jour en ladite ville et que
» pour celuy conviengne nouvelle lectre de hense,
» sil nest natif de la dite ville de Troyes. »

Il est dit :

« Le Roy ne veult pas que la hense y ait cours. »

A l'article VIII, par lequel les habitants de Troyes demandent à faire le commerce de sel, sous les conditions de payer la gabelle au Roi.

Il est répondu :

« Le Roy n'en est pas content. »

Alors qu'on demande à étendre les privilèges des foires de Champagne et de Brie aux dettes contractées pour le fait de la navigation, il n'est répondu que par la rature de l'article.

Mais s'il s'agit de mettre « tous les contraux,

» marchandises et déliz, faiz et commis esdits ports » et mettes diceulx » sous la juridiction bailliagère ou royale, il n'en est plus ainsi, car il est dit :

« Le Roy est contant que le bailly ou son lieute-» nant soit juge de tous contraux et déliz com-» miz au port et ès mettes (limites) des ouvrages à » cause de la marchandise, et que il puisse aussi in-» terpreter les articles dessus designez entant quil » touche le fait de la marchandise et du port. »

Enfin le Roi « est contant » des droits qui seront dus à la ville sur les denrées transportées par eau dans toute l'étendue des travaux qu'elle a fait exécuter depuis Méry jusqu'à Chappes. (V. pièce justificative III.)

La ville de Troyes exécuta ce réglement et nous ne devons pas en douter, la Seine fut en état de porter bateau pendant tout le xve siècle. Il fallait qu'il en fût ainsi pour voir, à la fin de ce siècle, M. le Prévôt des marchands de Paris et MM. les Echevins de l'Hôtel-de-Ville de Paris « en grève, » autorité qui représente les marchands et voituriers de l'eau de Paris, s'intéresser non pas à la navigation de la Seine, mais bien à celle de la Barse, sans aucun doute pour assurer l'approvisionnement de Paris.

Mais avant d'atteindre cette époque, je constaterai qu'en 1449, le Prieur ou Maître de l'hôpital Saint-Abraham de Troyes fut condamné à laisser exister les fossé et ouverture servant au passage des bateaux et nacelles au moulin de la Brosse, situé près de Montaulin.

En 1457, la ville continue à entretenir la Barse pour la maintenir navigable. Cette rivière porte bateau. Son port est au-delà « du bourg Saint-Jacques. »

En cette même année, elle fait édifier une vanne au moulin de la Brosse et une autre au moulin de Baire, « ce qui, dit le compte des deniers com-
» muns, sera de grand profit à icelle ville pour le
» bois marrien et autres biens qui par icelle pour-
» ront venir par bateaulx en ladite ville.» Et un peu plus loin il est encore dit : « en cette année la ri-
» vière de Barse a porté bateaulx qui ont amené
» grant quantité de bois. »

Je vais quitter, Messieurs, pour quelques instants la navigation de la Seine et de la Barse pour m'occuper d'un projet de navigation d'une bien plus haute importance. Si les dépenses que la ville juge convenable de faire dans l'intérêt du développement de son industrie nous éclairent sur ce point, le fait dont je désire vous entretenir met dans tout son jour l'état de prospérité commerciale que Troyes avait acquis sous le règne de Louis XI, eu égard au commerce général de France.

Voici ce fait, Messieurs; il touche incidemment à la question traitée dans cette notice.

Louis XI a, sur ses vieux jours, en 1481, formé le projet de constituer « une compagnie de grandes
» sommes de deniers comme cent mille livres (1)
» pour marchander sur la mer du Levant et ailleurs,
» et construire un grand nombre de galères et de na-
» vires pour transporter la marchandise de manière
» que les étrangers n'en aient plus la connaissance.»

A cet effet il convoque, à Tours, les députés de

(1) 3,000,000 de francs de notre monnaie actuelle, selon M. Leber.

onze villes de l'intérieur du Royaume, à savoir : ceux de Paris, de Toulouse, de Lyon, de Montpellier, de Bourges, de Troyes, d'Orléans, de Tours, d'Angers, de Poitiers et de Limoges.

Troyes est représenté dans ce congrès commercial par Jehan Hennequin et Jehan de Marizy, tous deux qualifiés de marchands.

Les projets du Roi furent exposés par son maître d'hôtel aux députés qui délibérèrent bien au long « la manière dont les villes pouvaient faire compa- » gnie. »

La chose leur parut bien difficile.

Les députés déclarèrent au Roi :

1° Que plusieurs des villes sont pauvres et n'ont pas coutume de naviguer et ne font jamais voyage en mer ;

2° Que les villes ne pourraient guère s'accorder, considérant que quelques-unes sont loin de la mer ;

3° Qu'il n'est pas grand besoin de faire un plus grand nombre de galères que celles qui existent. M. le maître d'hôtel en a trois bonnes qui sont demeurées après la mort du feu Roi de Sicile, et qu'à bien grande peine on trouverait de la marchandise pour charger les navires déjà construits ainsi que ceux qui se font tous les jours.

Et de plus ces députés exposent à leur tour : que, si c'était le plaisir du Roi, il pourroit être écrit aux nations de Gênes, de Florence, de Naples, de Sicile et de Venise, habituées à la navigation, pour que l'on puisse s'accorder avec elles sur les droits d'entrée et de sortie des marchandises.

Le meilleur moyen, disent-ils encore, qui pour-

rait se trouver, serait que le plaisir du Roi fût de donner la liberté à tous ses sujets de faire le commerce et de naviguer dans la mer du levant et ailleurs tant du Languedoc que de la Provence; qu'en faisant ainsi il se trouvera assez de marchands qui y mettront une grande partie de leur fortune et plus libéralement et en plus grande abondance que si c'était une compagnie.

« Combien » (bien que), ajoutent-ils, « que lesdits » marchands et villes dessus dicts en rien qui soit » ne veulent aller contre le voulloir et plaisir du » Roi, mais sont toujours en ceste matiere et en » toutes autres prestz de faire et accomplir tout ce » qui par lui leur sera enjoint et commandé. »

Mais je reviens à mon sujet et je vais parcourir rapidement la fin du XVe siècle et tout le XVIe. Je cite et m'abstiens de tout commentaire.

1482. 17 avril. — Le Conseil décide, à l'occasion de la famine, que le blé, que les marchands de Troyes ont sur la rivière, sera amené à Troyes.

1488. — L'échevinage s'occupe des moyens à employer pour rendre la Seine navigable au-delà de Bar-sur-Seine. Il envoie des délégués à l'Evêque de Langres, Seigneur de Mussy, afin de s'entendre avec lui sur le fait de la navigation.

1491. 11 août. — Le Gouverneur de Champagne fait connaître que deux hommes ont fait savoir au Roi que l'on pourrait prendre la ville par le lieu où abordent les bateaux chargés de bois. Il s'agit du port de Croncels.

1491. 2 avril (*v. style*). — Le Conseil arrête que MM. les gens du Roi à Troyes *étant contents* d'aller voir

et visiter la rivière de Barse, pour savoir s'il sera possible de la faire porter bateau sur plus grande étendue qu'elle ne fait, Jehan de Marisy, *Président de l'Echevinage,* et quatre commissaires iront avec les officiers du Roi visiter la rivière.

L'abbé et le couvent de La Rivour s'opposaient à ce que la Barse portât bateau au-dessus de La Rivour.

Vers la même époque, Lusigny a un port nommé le Port-des-Vignes, sur lequel on décharge toutes marchandises, blé, bois, tuiles, etc.

1492. Juin. — « Jehan de la Rotyère, Lorant » Hérault, Jehan Festuot et Pierre Merille, éche- » vins et Nicolas Mauroy, receveur des deniers com- » muns, se rendent à Courcelles, avec le *Président de* » *l'Echevinage* et les officiers du Roi, pour connaître » comment facilement les bateaux amenant bois par » ladite rivière jusques en cette ville, pourront » passer par l'édifice des moulins que puis naguères » Jehan de Vittel a commencé à construire et édifier » audit lieu de Courcelles, tout au travers de ladite ri- » vière, lequel édifice, par l'avis et conseil des dessud., » a esté trouvé facile à faire pour y aysement pas- » ser lesd. bateaux, comme ilz font en chascun des » autres moulins, moyennant quil (Jehan de Vittel) » face et assigne le surot au liveau quil luy a este » montré, et lequel Jehan de Vittel a promis ainsi » le faire. Et moyennant, le procureur des habitans » de la ville de Troyes sestoit opposé à la construc- » tion desd. molins, s'est désisté et départi de lad. » opposition soubs les conditions contenues en la » permission octroyée aud. de Vittel. »

Jehan de Vittel exécuta fidèlement les conditions qui lui avaient été imposées.

1493. — L'un des clercs (sécrétaires) et un sergent de l'Hôtel-de-Ville de Paris se rendent à Troyes, et de là, dans chacun des villages assis sur la Barse, depuis Vendeuvre jusqu'à La Rivour, et font commandement, au nom du Prévôt des marchands et des échevins de Paris, d'avoir à ôter, démolir et arracher tous empêchements et encombrements qui se trouvent sur le cours de cette rivière sous peine d'amende arbitraire et de toutes pertes et dommages intérêts (1). Tous les habitants s'exécutent. Mais l'abbé et le cou-

---

(1) « Pour la somme de 43^{tt} 1ſ 8ᵭ t. payée par ledit Mauroy
» de l'ordonnance que dessus (des Maire et Echevins) pour le fait
» de la rivière de Barse. C'est à savoir à Julien Charron, clerc
» au greffe de l'ostel de ville de Paris, et Guillaume Valentin,
» sergent dudit ostel, la so͞me de xxx liv. t. pour leurs peines
» et salayres d'auoir vacque ch͞un par douze jours pour estre
» venuz de ladite ville de Paris en ceste ville de Troyes, avoir
» este le long de ladite rivière de Barse depuis le lieu de Van-
» deuvre jusques en l'abbaye de Larivour faire les co͞mand' de
» par le Roy, monsieur le Prevost des marchands et Eschevins
» de l'ostel d'icelle ville de Paris en greve à messieurs dudit
» Vandeuvre, de la Villeneuve au Chasne, de Briel, de Montierra-
» rame, Lusigny, Labaye dudit Arrivour et aux habitans dune
» ch͞une dicelles villes quilz ung ch͞un endroit soy otassent,
» demolissent et arrachassent, feissent oster, demolir et arracher
» tous les ampeschemans et ancombremans qui estoient sur et
» au long de ladite riviere de Barse ch͞un a leur endroict, et ce,
» sur peine damande arbitraire et de recouvrer sur eulx toutes
» les pertes et do͞mages qui a loccasion de ce non fait et en
» pourroit en suivre. Tous lesquelzont obey auxdiz commande-
» mens et promis ainsin le faire ch͞un en son endroict a reste de
» monsieur labbe de la Rivour, lequel a ce est oppose auxdiz
» commandemens comme pour leur retour aud. Paris, etc.

» Pour avoir porte les memoires au Procureur du Roy de la

vent de La Rivour ne veulent pas se soumettre. De là procès qui tourna au profit de la navigation. L'abbé et le couvent de La Rivour transigèrent.

1495. — La ville fait creuser à ses frais « une ri- » vière neuve » dans les prés situés entre Lusigny et l'abbaye de La Rivour pour faire monter les bateaux vers Montiéramey. Elle paie « à frère Bernard, » abbé de la Rivour, la somme de 25ᵗᵗ savoir : 15ᵗᵗ » pour intérests et dommages que les religieux ont » eu au moïen du cours de la rivière de Barse quon a » faict navigable (1) et 10ᵗᵗ pour portion de prey..., » moyennant laquelle somme iceulx religieux, abbé » et couvent quictent lad. ville et toute la chose » publique. »

La ville paye à François de Marisy, écuyer, Sr de Cervets, 20ᵗᵗ pour quatorze cordes de pré, et au couvent de Saint-Loup et à Hennequin, bourgeois de Troyes, propriétaires indivis, 20ᵗᵗ pour vingt-huit cordes de pré ou de terre « qui sont de nulle valeur, » à l'occasion du cours de la rivière de Barse nou- » vellement faicte et réparée pour naviguer et por- » ter bateaulx. »

Le Maire et les Echevins constatent qu'antérieurement la Barse était navigable jusqu'à La Rivour. Il

---

» ville de Paris pour plaider a la jornée qui a este assignee a » l'abbe et couvent de la Rivour. VIII ʃ XXXVI ᵭ.

(Extr. du Manuel des dépenses pour les ouvrages de la ville, 1493-94. (Arch. de l'hôtel-de-ville. Den. Comm. série B, nº 42.)

(1) La quittance porte : « Pour composition faicte à cause » de nos prez qu'il a falu coper pour faire le passage à la ri- » vière Barse. »

est reconnu par la visite des officiers municipaux que la Barse peut être rendue navigable jusqu'à Montiéramey, en faisant exécuter certains travaux. Ces travaux furent mis à fin. Le meunier de Lusigny fait marché moyennant 25[tt] de 104 toises de fossés de 8 pieds de largeur par le fond, revenant à douze en couronne (au sommet) et cinq pieds de profondeur. Il se charge en outre de trente autres toises de fossés moyennant six livres, et de faire tous les travaux nécessaires « pour le tour des bateaux, au mou-
» lin d'Amancière, au-dessous et au plus près de l'ab-
» baye de Montiéramey. »

Toujours en 1495. — Le Conseil de ville fait enlever « grève » au-dessous du moulin de Baire « pour ce quelle nuysait et faisait arester les bateaulx
» amenans bois à la ville par la rivière de Barse. »

« Il est payé la somme de 31 s 8 d t. pour les sa-
» laires de ceux qui ont esté menés à Lusigny le
» jour de la saint Barthelemy par Nicolas Mauroy,
» comme pour depanse de bouche faicte audit lieu,
» pour marquer et faire une riviere neuve au travers
» des preys qui sont entre led. village de Lusigny
» et l'abbaye de Larrivour, pour faire monter et de-
» valer les bateaux dedans la rivière de Barse en
» tirant à Montierarame. »

1500. 18 janvier. — Les habitans de Troyes achètent de Jehan Hennequin son jardin de Croncels pour convertir en port au bois.

1502. 2 janvier après l'an neuf (*v. st.*). — Il est décidé au Conseil que le Procureur de la ville se joindra à l'Evêque, abbé commandataire de Montiéramey, pour connaître quels droits les meuniers peu-

vent prendre sur les bois de feu pour le passage des dits bois dans la rivière de Barse.

1502. 24 mars (*v. st.*). — Sentence rendue par les gens tenant les requêtes du Palais, commissaires en cette partie, par laquelle Girard Baretel, Perrin Aubert, Perrin Senestre, Perrinot Quarey, dit Charmiel, Pierre Guillemot, Félix Valeton, Jehan Thierry, Perrinot Baretel et Jehan Baretel, tous « nautonniers et maronniers », demeurant près la ville de Troyes, sont maintenus, à l'encontre des héritiers de Jehan Le Bé, dans leurs droits de naviguer franchement sur la Seine et sans rien payer à l'endroit de l'église paroissiale de Sancey, en passant avec leurs bateaux, nacelles ou autres vaisseaux, dans les vannes des moulins construits par Le Bé, soit en montant, soit en descendant, lesdits vaisseaux étant vides ou chargés.

Les défendeurs réclamaient dix deniers par bateau, nacelle ou autres vaisseaux.

Jehan Le Bé, qui avait construit sept ou huit moulins à roues à Sancey, s'était obligé, envers les habitants de Troyes, convoqués par la cloche du Beffroy, le jour de la saint Barnabé, à laisser passer par les vannes de ses moulins, les bateaux, nacelles ou autres vaisseaux sans aucun péage.

1506. Juillet. — Le port qui est près de Saint-Jacques (1) est engrevé, ce qui empêche « le navige» ment des bateaux. » Le port est réparé et la ri-

(1) Ce port, qu'on appelait communément le *Port-au-Bois*, était situé près du grand pont « tirant vers Foicy. »

vière creusée, afin que les bateaux puissent plus facilement amener les bois, vivres et autres denrées.

1512. — Les religieux de La Rivour avaient comblé le fossé et démoli le vannage par où montaient et « avalaient les bateaux. » Ils sont condamnés à les rétablir.

1516. — La ville de Troyes fait réparer le pont de Fouchères. Elle fait, par corvées, « détraper la rivière pour asseoir les pilles du vannage. »

1517. 25 avril. — Transaction entre le Seigneur de Chappes, Jehan d'Aumont, et les habitans de Troyes. Le Seigneur de Chappes s'oblige à faire construire, aux moulins de Chappes, un vannage « au » travers de la rivière de Seine de 100 à 120 pieds » de long, à ses frais. La ville s'engage à lui payer » 500ᵗᵗ, à la charge, par ledit Seigneur, d'entretenir » à toujours ce vannage. »

1521. — On visite la Barse jusqu'à Montiéramey, afin de s'assurer des réparations qui sont à faire pour la navigation.

1524. — La ville paye à M. d'Aumont, Seigneur de Chappes, 288ᵗᵗ en reste de la somme de 500ᵗᵗ promise par les habitans de Troyes, à cause de la dépense qu'il y a à faire aux moulins de Chappes, tant en pionnerie que charpenterie « afin de aisément » passer et repasser par les vannaiges d'iceulx mo- » lins les basteaulx montans et devallans par la ri- » vière dudict lieu, mesmement en montant jusques » auprès de Bar-sur-Seine; lesquels basteaulx au » temps passé ne passaient point ledict lieu de » Chappes. »

1526. Le jour de la Saint-Pierre. — Une com-

mission composée de Jacques Chatonru, Nicolas Coiffart, Guillaume Mercier, échevins, Nicolas Goujault, procureur de ladite ville, Claude Chapelain, voyer, Claude Mauvoisin, maçon, Nicolas Barotet, voiturier par eau, et d'autres encore, qui sont chargés de visiter la rivière de Barse.

Il est constaté par ces commissaires que :

Au moulin de Baire,

Le rognis du moulin est à faire. Il faut curer au-dessous du vannage.

La vanne a dix pieds de largeur.

A celui de la Brosse,

Le vannage est de dix pieds. Il existe un ancien vannage, attenant, qui n'est pas disposé pour passer les bateaux.

Il convient de faire une vis à l'ancien vannage.

A celui de Courteranges,

Le vannage est de dix pieds.

Il est besoin d'y faire une vis.

A celui du Rasle,

Le vannage est de neuf pieds et demi. Il convient de rabaisser le surot, faire une vis et lever le vannage pour passer par dessous.

A celui de La Rivour,

Le vannage est de neuf pieds et demi et plus. Il convient de curer cinquante pieds de long au-dessus dudit moulin.

A celui de Lusigny,

« L'ancien vannaige et navigaige est délaissé, toute » fois y a très-bonnes apparences dudit passaige et » vannaige. »

Et s'il convient d'y passer il faudrait relever le

fossé dudit « navigaige » de six à sept pieds de profondeur et de deux cents pieds de longueur.

A celui de Chanteloup,

Le vannage a neuf pieds. Il n'y a vanne. Le meunier offre de la faire édifier.

A celui d'Amancières, (1).

« Il n'y a pas d'apparence de vannage, et les ba-
» teaux n'ont jamais passé au-delà. La maison dudit
» Montiéramey est enclose et enfermée, et la Barse
» passe par le milieu et au-dessous de l'édifice de
» ladicte maison. »

« Quant au pont de Cachebouton, estant audessus
» de Montiéramey, il n'est utile qu'il demeure, aussi
» est en ruine et passe len par les prez dont plusieurs
» prinses se font et ne se y trouve bon fondement
» pour ledict passaige. »

« Semble qu'il soit bon le faire audessus de dis-
» tance de deux gectz d'arbaleste au lieu appelé
» Le Guey-Chabin, par où passent les marchands de
» Lorraine, lieux voisins, Bryel, Villy-en-Trode, Mei-
» gnant, Thieffrain, Beurey, Longprey et autres, et
» tyre ledit chemin au village de Monstreuil, qui est
» le gros chemin de Troyes. »

A la suite de ce procès-verbal se trouve le détail

---

(1) Ces huit moulins appartenaient :

Ceux de Baire, de Lusigny et de Chanteloup, à l'abbaye de Saint-Loup;

Celui de la Brosse, à l'hospice Saint-Abraham ;

Ceux de Courteranges et d'Amancières, à l'abbaye de Montiéramey ;

Ceux du Raale et de La Rivour, à l'abbaye de La Rivour.

de la construction de ce pont, de celui de Courteranges et de la chaussée située près de ce village.

Les travaux à faire sur la rivière de Barse sont estimés 200ᵗᵗ. Quant au pont de Courteranges, qu'il s'agit de réparer, on prend l'avis des officiers du Roi, et l'on obtient lettres royaux pour contraindre les contribuables à refaire ce pont.

Le 3 septembre, le Conseil décide — ce qui a été exécuté — que des réparations seront faites à la Seine depuis « la Saulce » qui est au-dessous du vannage de Chappes jusques aux buttes de Bar-sur-Seine. Il est reconnu que, dans cette partie de la Seine, deux bateaux passent de front et que chaque grand vannage a 28 pieds de largeur.

La ville traite avec MM. les chanoines du bois de Vincennes, Seigneurs de Virey-sous-Bar, pour qu'ils mettent en bon état le vannage et le passage de leurs moulins du Chastellier.

1528. 22 décembre. — Les vannages du moulin du Chastellier sont en mauvais état. Après visite, il paraît préférable de faire « un chemin et passage de » 15 à 16 pieds de largeur par lequel les bateaux » pourront monter et avaler plus aisément. »

1532. — On fait des travaux pour que les bateaux qui amènent les pierres de Bourguignons, la roche et « la chaux dure (1) » puissent les conduire par eau près la tour Boileaue.

1543. — La navigation continue en amont de la ville de Troyes.

---

(1) La chaux tendre venait de Thuisy. C'était donc de la chaux faite avec de la craie.

1544. — La navigation, sur la Seine, en aval de Troyes, se continue toujours. L'échevinage demande à connaître les privilèges de la compagnie française.

1551. 27 janvier (*v. st.*).—Consultation rédigée par François Escarlate, avocat du roi, Nicolas Boucher, procureur du roi à Troyes, Jehan Dehurles, lieutenant en la prévôté de Troyes, et Pierre Rousseau, conseiller au bailliage de Troyes : les deux premiers choisis par les habitants de Troyes, et les deux autres par Me Elion Damoncourt, prieur de Fouchères. Par cette consultation, les susnommés, vu la sentence du bailliage de Troyes, rendue le 3 février 1517, sont d'avis que le prieur de Fouchères est seulement tenu de l'entretien et de la réparation des vannes et vannage de Fouchères, et les Maires et Echevins de Troyes, des réparations des piliers faits en la rivière de Seine pour la navigation.

1552. — La ville fait visiter la rivière en amont et en aval pour constater son état, eu égard à la navigation.

1553. — Ordre est donné au receveur de la ville de Troyes de *faire refaire les vannes du port.*

Vers 1557. — M. Guillaume de Dinteville, seigneur de Bourguignons et bailli de Troyes, fait construire les moulins de Bourguignons. Ils lui coûtent 1600tt. Les dispositions qu'il a prises pour laisser passer les bateaux ont élevé ses dépenses. Pour lui il ne réclame rien à la ville, mais il demande une indemnité en faveur de son meunier de Foolz, qui a fait de grandes réparations pour faire le vannage servant à passer les bateaux.

1561. — La ville de Troyes et le prieur de Fou-

chères font réparer le pont de Fouchères pour faciliter la navigation.

1565. — De gros bateaux viennent de Nogent à Villacerf chercher du blé.

1568. 13 mars. — On voiture par eau de l'artillerie et des poudres de Troyes à Méry.

1569 et 1570. — Difficultés entre la ville et le prieur de Fouchères à l'occasion de la navigation de la Seine au passage de Fouchères.

Le Conseil offre au prieur 6,500^{tt} (1) pour le coût des réparations du pont et du chômage des moulins ; le prieur accepte.

1570. — La ville de Troyes se joint à celle d'Auxerre, pour défendre contre les droits de péage perçus sous les ponts de Paris, « afin de recouvrer » toute liberté naturelle de commerce. »

1571. 30 septembre. — Sur la requête présentée par les bateliers de la ville « fréquentans avec leurs » bateaux sur la grande rivière de Seine depuis le » port Saint-Jacques jusques à Paris, à Rouen et » autres lieux, » et dans laquelle il est dit qu'ils ne peuvent passer à Culoison, près du Pont-des-Usages, nommé le Pont-du-Champis, par défaut de curage, le Conseil ordonne qu'il sera procédé au curage de la rivière par corvée.

1576. Octobre. — Le Conseil de ville ordonne que le pont de Lusigny, situé près du moulin, sera réparé à ses frais.

1585. 8 février. — Sentence du bailliage de Troyes,

---

(1) 67,531^{f} 90^{c} de notre monnaie actuelle, suivant M. Leber.

faisant défense au sieur Toussaint Le Bey de ne plus porter aucun empêchement aux bateaux qui passeront par les vannes du moulin du Chastellier, situé à Virey-sous-Bar.

Toussaint Le Bé disait qu'il ne voulait point porter préjudice à la navigation, mais que les vannes et vannages de son moulin avaient été construits pour passer des bateaux ayant au plus sept pieds de largeur et portant vingt-cinq pièces de vin. Un marinier, nommé Javernant, avait voulu passer avec un bateau de onze à douze pieds de largeur et chargé de cinquante à soixante pièces de vin, et avait « rompu et endommagé lesdits vannes et vannage. »

1588. — Les Baretel, voituriers par eau, déchargent, sur le port de Croncels, des pierres provenant de Bourguignons, destinées à l'œuvre des fortifications.

1598. — Testament de M. de Dinteville, constatant que l'on peut aller en bateau de Bourguignons à Troyes.

1609. — Procès pendant au bailliage de Troyes, entre les mariniers des environs de Troyes et le meunier de Vanne, à l'occasion de la navigation de la Seine.

1616. Janvier. — La ville de Troyes obtient du Roi lettres-patentes pour contraindre les habitants *des villages circonvoisins à quatre lieues à la ronde* à venir travailler au curage de la Seine depuis le grand vannage de Sancey jusqu'à la ville, en raison des immondices qui empêchent la navigation.

Je m'arrête, Messieurs. Les lettres de janvier 1616 paraissent être le dernier acte des habitants de Troyes en faveur du maintien de la navigation. Elles n'au-

raient pas reçu leur exécution, si j'en crois l'absence de documents relatifs aux travaux projetés.

L'époque que je viens de parcourir rapidement a donc vu en réalité la Seine navigable, ainsi que la Barse, son affluent. Des travaux considérables sont exécutés sur un parcours de plus de vingt-cinq lieues par les ordres et aux frais de la ville. Troyes peut se glorifier d'avoir soumis ces deux voies de communication aux besoins de ses marchés, de son industrie, de son commerce. La ville déchoit de son importance, ses rapports extérieurs se resserrent, sa population diminue, alors elle cesse des dépenses qu'elle n'a plus intérêt à continuer. C'est dans ces faits qu'il faut voir la cause principale de l'interruption de la navigation de la Haute-Seine et la cessation complète de celle de la Barse. Car, dans les premières années du XVIIe siècle, les voies de communication par terre sont encore en trop mauvais état pour remplacer les voies naturelles de la Seine et de la Barse.

Près de cinquante ans se passent avant d'arriver aux lettres-patentes accordées à César, duc de Choiseul-Praslain, Seigneur de Polisy. Pendant ce long espace de temps, le principe de l'autorité a subi une transformation radicale. La ville de Troyes a perdu son individualité, si l'on peut parler ainsi; elle n'a plus d'intérêt séparé de l'intérêt général du royaume; elle a perdu son ancienne autorité sur la Haute-Seine; elle ne se prévaut plus de ses lettres-patentes de 1429, qu'elle paraît avoir complètement oubliées. Le commerce de la Champagne méridionale et de la Bourgogne septentrionale, avec les provinces voisines, n'a pas acquis une importance qui motive l'entretien d'une navigation quelque modeste

qu'elle soit. Aussi les faits qui se groupent autour des lettres-patentes accordées au duc de Choiseul, en 1665, et au duc de la Feuillade, en 1676, établissent-ils que les faveurs, accordées à ces nobles personnages, ne leur donnaient en réalité que la faveur de sacrifier en pure perte des sommes considérables.

La ville de Troyes, à cette époque, mue par un besoin opposé à celui qui l'animait autrefois, et basé sur son propre intérêt, est hostile au rétablissement de la navigation auquel elle s'oppose avec énergie (1). Elle prévoit qu'en ouvrant des communications faciles avec Paris, on la dépouillera des produits agricoles ou forestiers de sa contrée, sans que ses habitants puissent trouver une juste compensation dans un trafic, trop restreint pour espérer des échanges qui sont la base la plus sûre de toute prospérité commerciale.

J'ai abusé de votre bienveillance ; je ne veux pas vous lasser, en répétant ce que d'autres ont dit avant moi et mieux que moi. Je termine donc en rappelant ici différents documents qui ont pour objet la navigation de la Seine. On peut utilement consulter :

Travaux Manuscrits.

1753. DUHALLE. Antiquités troyennes, tome 1er, page 260.

1830. » Les deux mémoires présentés au concours et conservés dans les archives de la Société Académique de l'Aube.

---

(1) Voir les décisions de la Maîtrise des Eaux et Forêts. (Arch. du greffe du Tribunal civil de Troyes.)

Ouvrages imprimés.

1774. GROSLEY. Mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes, t. I[er], p. 19.

1778. DELALANDE. Traité de navigation.

1787. LERICHE. Avis aux spéculateurs patriotes, ou Mémoires pour l'établissement d'une nouvelle navigation sur la rivière de Seine. — Paris, in-8°.

1830. LHOSTE DE MORAS. Rapport par une Commission chargée d'examiner les mémoires présentés au concours, sur l'histoire de la Navigation de la Seine (inséré dans les Mémoires de la Société Académique de l'Aube, t. V, p. 133-148).

1841. M. DENIEL. Recherches sur le régime ancien des eaux de la rivière de Seine dans l'étendue du territoire de la ville de Troyes.—Troyes, Anner-André, in-8°.

1845. M. LEBASTEUR. Notice sur la Navigation de la Haute-Seine (insérée dans les Mémoires de la Société Académique de l'Aube, t. XII, p. 175-200).

1849. Baron, sieur DU VERGER. Navigation de la rivière de la Haute-Seine. 1721. (Procès-verbal de visite inséré dans l'Annuaire de l'Aube, 2[e] partie, p. 3-22.)

1854. M. LUCIEN COUTANT. Histoire du Comté et de la ville de Bar-sur-Seine. — Bar-sur-Seine, Doussot, in-8°.

16 Novembre 1855.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Lettres-patentes touchant le fait de la rivière de Seine.

Charles, par la grace de Dieu, Roy de France. SAUOIR faisons a touz presens et auenir, a nous auoir este humblement expose de la partie de noz chiers et bien amez les bourgeois manans et habitans de nostre bonne ville de Troies, que ladicte ville est grant et notable bien et grandement populee de marchands et autres gens de tous estaz clef et chief capital de nr̄e conte de Champaigne. Le fait et soustenement de laquelle en la plus part gist et est en fait de marchandise dont le cours de tous temps y a este grant fertil et plantureux, et pource combien que lesdiz exposans et en special les marchands dicelle, qui ont tousioures desire et desirent la augmenter et accroistre, tant en renommee de nom com̄e en richesses et habundance de biens en ensuiuant leurs predecesseurs qui en leur temps ont faiz leurs pouoirs de ainsi le faire travaillassent volontiers au bien et a lutilite et prouffit commun dicelle ville et feissent souventeffoiz par la riviere de Seine sur laquelle ladītte ville est assise mener et aualer leurs denrees et marchandises jusques a la mer et aussi en feissent charger d'autres es lieux ou ils descendront leurs dittes denrees pour faire monter et mener contremont ladicte riviere jusques au plus prouchain port estant ou qui sera sur ladītte riuiere pres dudit lieu de Troies. Combien aussi que ce seroit le cler et euident prouffit de la marchandise et du bien publique de nostre Royaume et en especial des contrees et pais ou ils descendroient et vendroient leurs dittes denrees et marchandises ce nonobstant lesdiz marchands de ladītte ville ne losent faire obstant ce que noz uilles de Paris et de Rouen et autres assises sur ladītte riviere de

Seine, les destroits et ports desquelles conuiendroit lesdiz marchans nécessairement passer en alant et descendant en laditte mer, et aussi en remontant contremont ladite riuiere, dient auoir certains priuilèges et franchises que nulz marchans soit de laditte uille de Troies ou dailleurs ne puent aualer ou monter par leurs diz destroitz et ports aucunes denrees et marchandises sans estre hensez, en leurs dites villes et sans prendre et accompagner auecques eulx. Cest assauoir ou pays de France compaignie françoise et en celui de normendie compaignie normande qui leur est une bien grant seruitute, et pour ce nous ont humblement supplie et requis que en faueur du bien de la marchandise et chose publique de nostre royaume, et mesmement du bien et utilite de nostre ditte ville, laquelle par ce moyen se en grant et bonne puissance a este les temps passez le pourra encores de plus en plus estre, il nous plaise les priuilegier et leur donner les priuileges qui sensuiuent :

CEST ASSAUOIR *que les marchands hensez de laditte ville* de Troyes puissent par eulx leurs facteurs serviteurs gens commis ou deputez deualer ou faire deualer touteffoiz quil leur plaira et en toutes manieres de nauires leurs denrées et marchandises queles de quelque essence qualité nature valeur ou condicion que elles soient, tout au long de laditte riuiere de Seine depuis laditte ville de Troies jusques a la mer se bon leur semble.

ITEM quils les puissent arrester et tenir descharger ou faire descharger par tout ou bonleur semblera en tous les ports villes et destroitz de nostre royaume et les y vendre et adenerez a leur prouffit sans ce quilz soient tenuz den prendre congie ne pour ce acompaigner auecques eulx sil ne leur plaist aucune compaignie estrange, françoise normande ou autre, pareillement et en la forme et maniere quilz feroient ou leur seroit loisible de faire sils estoient marchands hansez des villes et lieux par lesquelles ou esqueles ilz passeront ou deschargeront lesdictes marchandises soit en montant ou en aualant, par laditte riuiere de Seine, en paiant toutesuoies par eulx les peages, treuz et deuoirs anciens deubz et acoustumez et tels et semblables que les autres marchans hansez ou autres manans et

habitans dicelles villes ports et passages ont acoustume de paîer pour leurs propres denrees et marchandises seulement.

ITEM que iceulx marchands puissent *faire monter des parties de la mer ou dailleurs audessus* par ladite riuiere de Seine jusques au derrenier port qui est ou sera en icelle plus prouchain dudit lieu de Troies sel et toutes autres denrees et marchandises queles que elles soient et icelles descharger ou faire descharger par tout ou il leur plaira en nostre obeissance et non ailleurs et les y vendre et adenerer sans ce quilz soient tenuz comme dessus de prendre ou auoir illec autre quelque compaignie quelle soit ou puist estre se elle ne leur est agreable, et que les choses dessusdites faire et faire faire par leurs diz facteurs gens commis et depputez leur soit loisible et de nous quant a ce soient priuilegiez lesdiz marchans hansez de laditte ville de Troies non obstant les priuilèges desdittes villes de Paris et de Rouen et autres quelxconques obtenuz ou a obtenir a ce contraires.

ITEM que tous lesdiz marchans hansez de laditte ville de Troies et chun deulx soient perpetuelment tenuz de paier pour une foiz pour le droit de leur hanse tantost apres ce quilz seront hansez la somme de soixante solz et un denier tournois au prouffit et utilite de laditte ville pour conuertir ez reparacions, et emparemens dicelle et non ailleurs.

ITEM que tous lesdiz marchans soient perpetuellment tenuz faire une fois ez mains de nostre bailli de Troies present et auenir ou de son lieutenant serement bon et loyal tel que es aultres villes marchandes ou telles hanses ont cours les marchans hansez dicelles ont acoustume de faire afin deuiter les fraudes et decepcions qui puent entreuenir en fait de marchandise, et sur les choses dessusdictes leur octroier noz lettres telles que au cas appartient a perpetuelle memoire.

POURCE est il que nous les choses deuant dittes attendues et considérés inclinans fauorablement a la supplicacion desdiz exposans et mesmement que leurs requestes et supplicacions concernent et regardent la franchise utilite et prouffit commun du bien publique des lieux et pais ou lesdittes marchandises se

feront et en especial levident bien accroissement et singulier prouffit de nostreditte ville de Troies, considerans aussi la bonne et entiere obeissance desdiz exposans a nous derrenierement faicte au voyage par nous fait a Reims, pour nostre sacre et couronnement voulans de plus en plus les obliger a perseuerer en leurs loyautez enuers nous, et en ensuivant les nobles et bonnes coustumes de nos predecesseurs roys de France qui tousiours a leurs subgects ont voulu eslargir et extendre de leurs grâces et les maintenir en franchise et liberté; tous les priuileges franchises et libertez dessus bien au long specifiez et desclairez en la forme et maniere cy deuant escripte sans y riens adiouster ne diminuer en faueur et pour contemplacion desdiz exposans et autres choses deuant dittes auons ausdiz marchans et a leurs successeurs hansez en nostre dittc ville de Troies, presens et auenir donne et octroie donnons et octroyons de grace especial et plaine puissance royal par la teneur de ces presentes et par grant et meure deliberation de conseil voulans et a iceulx marchans presens et futurs octroyans que diceulx privilèges ils joissent et usent perpetuellement, non obstans les privilèges que se dient auoir les villes de Paris et de Rouen et autres privilégiees saucunes en y a leffect et contenu desquelz nous ne voulons deroguer ou préjudicier en quelque manière que ce soit ausdiz marchans de Troies ains pour consideracion des desloyautez et autres manières quont tenues et tiennent enuers nous les habitans dicelles villes de Paris et de Rouen et autres les en avons exemptez et exemptons du tout perpetuellement et a tousiours. Et quant a ces choses imposons silence perpetuel a nostre procureur et a touz autres a qui ce pourroit toucher ou appartenir.

SI donnons en mandement a nos amez et feaulx conseilliers les gens tenans et qui tiendront nostre parlement, les gens de noz comptes, les generaux conseilliers sur le faiz et gouvernement de toutes nos finances aux Bailli et Prevost de Troies et a tous noz autres justiciers et officiers ou a leurs lieuxtenans presenz et auenir, et a chascun deulx si comme a lui appartiendra que de noz presens priuileges exempcion grace et octroy facent sueffrent et laissent lesdiz marchans de laditte ville de Troies présens et auenir, joir et user paisiblement sans les molester, trauailler ou empescher ne souffrir estre molestez

trauaillez ou empeschez ores ne pour le temps auenir soubz umbre desditz priuileges ou autres a ce contraires ne autrement en quelque maniere que ce soit, mais saulcun destourbier ou empeschement leur estoit fait ou donne au contraire le reparent ou facent reparer et remettre sans délay chascun en droit soy a pure et plaine déliurance. Et ces presentes nos lettres au vidimus desquelles pourceque lesditz marchans en pourront auoir a faire en diuers lieux de nostre royaume, nous voulons foy estre adioustee comme a loriginal facent solempnellement publier et enregistrer quant et la ou il appartiendra et requis en seront. Et afin que ce demeure ferme et estable a tousiours nous auons fait mettre a ces presentes nostre seel ordinaire en l'absence du grant. Sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes.

Donné a Mehun-sur-Yeure, le dix-neufuiesme jour de nouembre lan de grace mil quatre cens vingt-neuf et le huitiesme de nostre règne.

Sur le pli :

Par le Roy en son conseil ouquel Levesque de Sees, les Sires de la Trimoille, de Saint-Valier, de Treues, de la Borde, de Torchefelon et plusieurs autres estoient.

Signé : N.-J. LEMIRE.

(Arch. mun. de Troyes. Invent. Delion, n° 2, liasse 8e, Pièce 1re. Original sur parchemin. Le sceau manque.)

II.

Lettres-patentes du Roi Charles VII, ordonnant que la Barse sera rendue navigable.

Charles, par la grace de Dieu, Roy de France, au bailly de Troyes ou a son lieutenant salut, nõe procureur, oudit bailliage, nous a expose que en la ville de Vendeuve, qui est a six lieues ou environ de nõe dicte ville de Troyes a une fontaine appelee Barce de laquelle fontaine sourt tres grant habondance de eauue et chiet le ruissel dicelle a un quart de lieue ou environ dedans la rivière de Saine courant jusques aux murs et parmi nõe

dicte ville de Troyes par lequel ruissel se il estoit prepare et mis en estat deu on pourrait en toutes saisons menner vivres, boys et plusieurs autres matieres et autres choses tres necessaires en nōe dicte ville de Troyes et a la chose publicque, et mesmement que dudict lieu de Vendeuve, jusques en nōe ditte ville de Troyes, en aucunes saisons on ne puet bonnement ou au moins sans grant et sumptueuse despense menner par terre lesdiz biens choses et matieres qui sont tres necessaires, comme dit est a charroy, pour ce que le pays est bas et effondu en plusieurs lieux. Et ainsi nōe dicte ville de Troyes qui est la plus notable et principale ville de nōe conte de Champaigne et la chose publicque dud. pays sont moult dōmaigez. Laquelle chose puet bien estre reparee et admendee par bonne justice et provision, et mesmement que plusieurs religieux et autres qui ont molins sur ledit ruissel de Barce, ont este et sont d'accord et consentement que tele vuidange et ouverture soient faiz sur et environ leursdiz molins et heritaiges que les nasselles et vaissaulx pour porter et menner lesdiz vivres, biens, matieres et autres choses y puissent passer aysement. Mais ledit exposant se doubte qu'il n'y ait aucuns qui le vueillent contredire lesquels ont aucuns héritaiges sur ladicte riviere et ruissel, et que par ce le bien et utilité de nōe dicte ville de Troyes et de la chose publique dudit pays fust empeschie ou retarde, se par nous ny estoit sur ce pourveu de remede convenable si cōme il dit requerant humblement icelui. Pource est il que nous ces choses consideres te mandons et pour ce que le cours dicelui ruissel de Barce est assis et la greigneur partie de ceulx qui pourroient prétendre aucun interest en ceste matiere demorans en ton bailliage voulant le bien de nōe dicte ville et de la chose publique estre augmentee commectons par ces pñtes que se appelez gens expers et ad ce cognoissans, il tappert de ce que dit est dessus et que en faisant les passaiges dudit cours de eauue ce soit le bien et prouffit de nōe dicte ville et du pays denviron en recompensant ceulx qui seront a recompenser de leurs dommaiges et interestz ainsi quil sera a faire par raison, tu contraingnes a ce faire et souffrir estre fait touz ceulx qui pour ce seront a contraindre par toutes voyes et manières deues et se sur ce chiet debat ou opposition fay sommairement et de plain de jour en jour tant en assise cōme dehors bon et brief

droict non obstant coustume de pays quant a attendue dassise et quelzconques appellacions friuoles et lettres subreptices impetres ou a impetrer ad ce contraires. Donne a Amboise, le xxe jour de septembre, lan de grace mil cccc trente-deux, et de nōe regne le dix^{me}.

Par le Roi, a la relacion du Conseil.

Signé : Chaligaut.

(Arch. municip. de Troyes. Invent. Delion, n° 2, 9e liasse, Pièce unique : original. Le sceau manque.)

III.

Règlement pour la navigation de la Seine, arrêté au Conseil du Roi, le dernier jour de février 1437.

Ce sont les requestes que font au Roy nr̄e S^{r}, ses humbles subges bourgeois et habitans de la ville de Troyes afin que de sa benigne grace et en faveur de ce quilz veulent faire leur deuoir de faire porter bateaulx a la riviere de Seine depuis Troyes a Mery qui est le derrenier port de Seine et faire a leurs despens les ouvraiges et autres fraiz qui pour ce seront à faire necessairement en lad. riviere ou la plus grant partie diceulx selon leur possibilité il lui plaise leur octroyer ou cas dessud. les privilèges qui sensuiuent :

Art. Ier.

Premiers que toutes denrees qui arriueront a Troyes par eaue soit en montant ou en aualant ne se pourront oultre lad. uille monter ou aualer par eaue, cest assauoir par les ouuraiges de lad. ville qui seront de Chappes a Troyes et de Troyes a Mery, excepte seulement celles qui seront aux marchans de lad. ville et hensez en icelle. Et ou cas que aucuns marchans chargeront leurs denrees sur lad. riuiere autrement que dessus est dit lesd. denrees seront confisquees moitié au Roy et moitié a lad. ville.

† Le Roy est contant que, depuis Chappes à Troyes et de Troyes a Mery, on ne puisse descendre par eaue

aucune marchandise que au port de Troyes soubz peine de la perde du tiers de la marchandise moitié au Roy et moitié a la ville, touteffois se ceulx qui ont leurs heritaiges ou dessus ou dessoubz menent senz fraude les reuenues de leurs heritaiges par eaue hault ou bas le Roy ne veult pas que ilz en cheent en ceste peine.

ART. II.

Item que tous marchans et autres gens qui admeneront vins par terre au port de lad. ville pour iceulx faire senz descendre passer oultre ycelle ville puissent yceulx vins transporter franchement de charroy en bateau sur led. port pareillement que ilz ont acoustume et leur loist (1) de les transporter de charroy sur autre quant ilz les veulent faire passer senz descendre et mener hors dicelle ville senz les descharger autre part.

† Le Roy est contant de cest article.

ART. III.

Item que pareillement comme il loist ausdiz habitans de admener ou faire admener a charroy vins et passer oultre franchement senz descendre que pareillement leur loist les vins que ilz admeneront ou feront admener par eaue yceulx transporter ou faire transporter franchement du bateau du port de audessus ou bateau du port audessoubz.

† Le Roy est contant de cest article.

ART. IV.

Item que depuis que aucuns bateaulx chargez montans lad. riuiere seront passez Mery et entrez es ouvraiges dessusd. et pareillement aucuns devalans lad. riuiere auront passe le molin de Chappes ou auront este charges audessoubz dud. molin et entrez es ouuraiges deuant diz que homme ne les puisse descharger que au port de Troyes a peine de confisquacion desd. denrees, moitié au Roy et moitie a lad. ville.

† Le Roy est contant que ailleurs ne puissent des-

(1) Et qu'il leur plut.

cendre denrees que aud. lieu de Troyes et sur peine de la perde du tiers de toute la marchandise moitie au Roy et moitie a la ville.

Art. V.

Item que tous marchans qui admeneront denrees aud. port seront tenus eulx faire henser auant que ilz descendent ou mettent hors dud. port leursd. denrees a peine de confisquacion dicelles au proffit que dessus. Et ne pourra nul estre hense en lad. ville sil nest bourgois manant ou demourant en ycelle ville et quil y ait demoure an et jour.

† Le Roy veult que le port soit franc senz ce que hense y ait lieu.

Art. VI.

Item que puisque aucune personne hensee en lad. ville aura ung an tenu son domicille hors de lad. ville il perde sa hense et le priuilege dicelle et que pour y celle recouurer conuiengne que depuis sond. retour ait demoure par an et jour en lad. ville et que pour ce lui conuiengne nouuelle lectre de hense sil nest natif de lad. ville de Troyes.

† Le Roy ne veult pas que hense y ait cours.

Art. VII.

Item que tous lesd. marchans hensez jureront que avec eulx ne accompaigneront aucuns marchans estranges pour passer denrees par eaue oultre lad. ville soit en montant ou en descendant. Et se ilz sont convaincus ou atains de auoir fait aucune faulte en leurd. hense ils seront dillec en auant a tousjours priuez senz rappel du priuilege de hense et leurdite hense adnullee et auec ce cellui ou ceulx qui aura ou auront este cause ou coulpables de lad. faulte sera pugny griffuement damende arbitraire moitie au Roy et moitie a lad. ville.

† A cest article est respondu par la response faite aux precedens.

Art. VIII.

Item que lesd. marchans hensez de lad. ville de Troyes puissent achatter et vendre sel et en fournir les greniers et chambres a sel dicelle ville cite et diocese de Troyes des autres villes et lieux estans audessus dicelle ville senz ce que autres marchans le puissent faire moyennant ce que lesd. marchans hensez se obligent enuers le Roy de fournir lesd. greniers a peine de paier au Roy nr̄edt. S[r] la gabelle qui a cause de ce lui pourrait estre deue nonobstant les priuileges de Paris et dailleurs a ce contraires.

† Le Roy nen est pas contant.

Art. IX.

Item que nul ne puisse charger ou descharger aucunes denrees dedans des ouurages de lad. ville pour mener hors desd. ouuraiges excepte aux pors ordonnes en lad. ville a peine de confisquacion desd. denrees moitie au Roy et moitie a la ville excepte les marchans hensez de lad. ville.

† Le Roy ne veult pas que aultre part on descharge les denrees se nest au port de Troyes puisquelles (1) seront entrees es ouuraiges tant marchans estrangiers comme ceulx de la ville.

Art. X.

Item pareillement au resgard de la marchandise de haran poisson de mer et autres denrees et marchandises quelzconques nonobstant comme dessus.

† A cest article est respondu comme a cellui du seel.

Art. XI.

Item que toutes denrees quelzconques appartenant a autres marchans que de lad. ville de Troyes lesquelles arriueront en

(1) Lorsqu'elles.

lad. ville ou es mettes du port et ouurages dicelle soit pour ycelles charger ou descharger en lad. ville ou esd. mettes seront tenus de paier a perpetuite en lad. ville au proffit dicelle pour et en recompensacion des frais et despens quil conuiendra faire et supporter pour occasion desd. ouurages et de lentretennement diceulx et des chemins adce necessaires le treu ou peaige qui sensuit.

Cest assauoir sur chūn muy de sel arrive en lad. ville.	xx s. (1).
Sur chacun baril de haren	v d.
Sur chacune bale ou millier de haren sor. . .	v d.
Sur chacun millier de seiches. (2).	x d.
Sur chūne gibe (3) de draps de laine	v s.
Sur chacun gibot (4) de draps de laine. . . .	II s. VI d.
Sur chacun balon de draps	x d.
Sur chacun fardeau de mercerye cordey . . .	II s. VI d.
Sur chūn balon de mercerye.	x d.
Sur chacun tonneau de mercerye	II s. VI d.
Sur la queue de mercerye.	xv d.
Sur chacune bale de fustaine.	II s. VI d.
Sur le balon de fustaine.	xv d.
Sur chūn cuir a poil.	I d.
Sur chacune bale de garence	xv d.
Sur chacune bale d'alun	xv d
Sur chūne piece destain.	xv d.
Sur chacun millier de plon	x d.
Sur chacune maise (5) de cire	v s.

(1) Selon M. Leber, le denier vaudrait. 0f 17c 30
le sou . . . . 2 07 50 de notre monnaie actuelle.

(2) Poisson, suivant Roquefort. Mollusque dont on fait usage comme aliment sur les bords de la Méditerranée. Au moyen-âge, comme de nos jours, les sèches n'étaient guère consommées que par les pauvres gens.

(3) Ballot.

(4) Diminutif de gibe.

(5) Caque. Tonneau.

Sur chacune queue de guesde (1)	II s. VI d.
Sur chūne bale despicerie	XV d.
Sur chacune coupple de figues de quatre pieces.	XV d.
Sur chūn balon dacier.	V d.
Sur chacune grant bale de laine	V s.
Sur chūne charge de laine a ung cheual . . .	X d.
Sur chacun baril de poiz.	V d.
Sur la grosse de cheurotins.	V d.
Sur la grosse de cordouan (2).	II s. VI d.
Sur la grosse de bazenne.	XII d.
Sur chacune piece de cuir tenue (3)	II d.
Sur chūne queue doille (4) de noiz.	II s. VI d.
Sur chacune queue de vin dont le marchant aura paie peaige.	X d.
Et sur la queue de vin dont le marchant naura paie peaige.	II s. VI d.
Sur chūn cent de lances.	X d.
Sur chacun fardeau de peleterie corde . . .	V s.
Sur chacune balle de peleterie	XV d.
Sur chūn fardeau de toille corde.	II s. VI d.
Sur chacun fardeau de papier	II s. VI d.
Sur le fardeau de cordelle (5).	XV d.
Sur le fardeau de filey ouvrettes ou lumignon (6).	XV. d.
Sur le milier de chanve	X d.
Sur le millier de cole et vielz drappel (7) . . .	X d.
Sur le muy de froment.	II s. VI d.
Sur le muy de soigle.	XX d.

(1) Plante servant à la teinture ; on la nommait aussi pastel à Troyes, au XVe siècle.

(2) Cuir propre à faire des souliers, cuir de Cordoue.

(3) Sans doute menue.

(4) Huile de noix.

(5) Petite corde, ficelle.

(6) Chanvre disposé pour faire la mèche de la chandelle.

(7) Vieux linge.

Sur le muy dorge et aueine.	xv d.
Sur la queue de sain.	II s. VI d.
Sur le cent de suif ou doingt.	IIII d.
Sur le tonneau de faulx.	v s.
Sur le millier de fauxilles.	II d.
Sur chūne moulle (1) a esmouldre.	v d.
Sur grosses moulles a molin.	II s. VI d.
Et sur chacune queue de cendres	II d. t.

† Le Roy est contant que ce treu soit mis sus les denrees en la forme demandee.

Art. XII.

Item que tous marchans achatteurs de denrees esd. ports pour lachat solucion et paiement dicelles soient obligez au marchant vendeur corps et biens et la marchandise priuilegiee cōe sont les debtes des foires de Champagne et de Brie.

(Cet article, auquel le Roi ne paraît pas avoir répondu, est couvert d'un trait).

Art. XIII.

Item que mons^r^ le bailli de Troyes ou son lieutenant soit commis juge de par le Roy qui ait juridicion et congnoissance de tous les contraux marchandises et deliz faiz et cōmis esd. ports et mettes (2) diceux et des marchandises et deliz faiz et cōmis esd. ports et mettes diceulx et des marchandises qui seront convenancees promises et accordees estre liurees esd. pors et mettes.

† Le Roy est contant que le bailly ou son lieutenant soit juge de tous contraux et deliz cōmis au port et es mettes des ouurages a cause de la marchandise et que il puisse aussi interpreter les articles dessus designez en tant quil touche le fait de la marchandise et du port.

---

(1) Meules.

(2) Limites.

ART. XIV.

Item que foy soit adioustee au vidimus des lectres desd. priuileges comme a loriginal pource que len en pourra auoir a faire en plusieurs lieux.

† Le Roy en est contant mes ques (1) le vidimus soit soubz seel royal.

Commande a Poitiers le dernier jour de Feurier m. IIII^{c} XXXVII en conseil ou quel messrs le duc de Bourbon, Charles dAjou, le conte de Vendosme, les Evesques de Clermont et de Magalonne, Xpofle de Harcourt, le m^{al} de La Faiecte, les sires de Chaumont et de Coictivy, maistres Geffroy, Vassal, Jehan le Picart et plusieurs autres estoient.

Signé : N. BUDE.

(Arch. mun. de Troyes. 2e Inventaire, liasse relative à la navigation. — Copie écrite sur papier, qui paraît avoir été faite pour le service ordinaire de la navigation. Elle porte, par ses plis et la fatigue du papier, l'empreinte d'un long service.

(1) Pourvu que.

RAPPORT

SUR LE

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION NORMANDE,

TENU A CAEN, LE 4 JUILLET 1855,

PAR

M. CHARLES TRUELLE, Membre correspondant.

MESSIEURS,

Afin de répondre au désir que vous m'avez manifesté, par l'organe de votre Secrétaire, je me suis fait un devoir d'assister aux réunions que l'Association Normande a tenues à Caen et à Bayeux, du 4 au 8 juillet 1855.

La Société Académique de l'Aube est si favorablement connue, que la mission de son délégué a été des plus flatteuses et des plus agréables.

L'Association Normande, qui a été fondée en 1833, par M. De Caumont, son illustre président, compte aujourd'hui près de 1800 membres appartenant à l'agriculture, à l'industrie, aux sciences et aux beaux-arts.

Parmi les membres associés, je remarque MM. le prince Albert de Broglie, le comte de Guernon-Ranville, Elie de Beaumont, le comte d'Hautpoul, le comte de Tocqueville, Le Prévost, membre de l'Institut, le marquis de Torcy, le comte de Salvandy, le duc de Clermont-Tonnerre, Son Exc. Mgr Troplong, président du sénat, Lefebvre-Duruflé, sénateur, De Vatimesnil, Antoine Passy, Barbet, ancien pair de France, etc., etc.

Tous ces noms, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de citer, font l'éloge de l'Association Normande, qui a su grouper autour d'elle la majeure partie des illustrations de la Normandie.

Le siége de l'Association est à Caen, où se tiennent les séances mensuelles; mais les réunions annuelles ont lieu, chaque année, dans une des villes de l'ancienne Normandie.

Ces réunions annuelles, recherchées et ambitionnées par toutes les villes, même les plus modestes, sont entourées d'un grand éclat; l'on attache à ces concours régionaux une importance qu'ils méritent réellement. En effet, ils font ressortir tour à tour, soit sous le rapport agricole, soit sous le rapport industriel, soit sous le rapport archéologique, chaque arrondissement de cette belle Normandie qui offre, sur les autres provinces de France, cet immense avantage d'être tout à la fois riche par son agriculture, par son industrie, par ses monuments et par ses souvenirs historiques.

Cette année, la ville de Caen avait été choisie pour le lieu des séances, et le concours provincial avait été fixé à Bayeux.

Deux villes ont donc eu tour à tour leur solennité.

A Caen, l'on avait à s'occuper de l'agriculture, des beaux-arts et de l'industrie ; à Bayeux avait été réservée la partie essentiellement agricole, c'est-à-dire la distribution des primes pour les bestiaux et les produits de l'agriculture.

A Caen, à l'une des réunions auxquelles j'ai assisté, réunion à laquelle on m'avait fait l'honneur de m'appeler au bureau en qualité de votre délégué, l'on a traité différentes questions fort intéressantes, entre autres, l'empoissonnement des rivières, les lois en vigueur et les réglements à appliquer pour éviter la destruction du poisson et arriver à seconder, le mieux possible, les efforts intelligents qui ont lieu de tous côtés pour le repeuplement de nos fleuves et de nos rivières.

L'on s'est occupé également des différents modes à employer pour engraisser, le plus promptement possible, les divers animaux qui servent à notre alimentation.

Un professeur de chimie, attaché à la Faculté de Caen, M. Isidore Pierre, a analysé une assez longue série de plantes fourragères afin de rechercher celles qui sont le plus favorables à l'engraissement de telle ou telle espèce d'animaux d'étable et de basse-cour.

Ces questions et plusieurs autres ont été traitées avec étendue et habileté ; je me contente de vous les signaler, car j'ai demandé qu'on vous adressât le prochain Annuaire de la Société.

Cette réunion était présidée par M. Payen, membre de l'Institut. Il était également le président de la section chargée d'examiner les différents instruments destinés à l'agriculture qui étaient exposés sur la place Royale.

M. de Caumont, dont vous avez apprécié à Troyes le zèle infatigable et l'intelligence éclairée, avait voulu rendre aussi agréable que possible le séjour de Caen aux membres de l'Association. Aussi non seulement cette capitale de la Basse-Normandie avait ouvert ses musées, ses églises, mais, avec le concours de l'Association, une exposition de peinture et une exposition industrielle et agricole avaient été organisées; de plus, M. le docteur Le Prêtre, l'un des correspondants de la Société Zoologique d'Acclimatation, avait eu le bon esprit de solliciter la visite de l'Association qui, nonobstant la distance (8 kilomètres de Caen), répondit avec grand plaisir à son appel, et remarqua avec intérêt différentes espèces que l'on ne voit qu'au Jardin-des-Plantes de Paris.

Enfin, un jeune homme, que les beaux-arts comme les sciences revendiquent avec fierté, M. le vicomte du Moncel, par ses expériences sur la lumière électrique, a su captiver les nombreux spectateurs qui assistaient à ces démonstrations.

L'Association Normande, qui avait consacré trois jours à la ville de Caen, n'en avait qu'un à donner à sa digne sœur de Bayeux; aussi ce jour a-t-il été largement rempli. Nous partîmes de Caen à six heures du matin, et nous n'y rentrâmes qu'à minuit.

Grâce à la concurrence qui se glisse partout, nous franchîmes en deux heures les 27 kilomètres qui séparent ces deux villes, et, à huit heures du matin, quatre-vingts membres environ de l'Association étaient reçus cordialement aux portes de la ville de Bayeux par les autorités municipales, et faisaient leur entrée, escortés par les sapeurs-pompiers précédés d'une excellente musique.

Des enfants portaient les bannières des différentes villes représentées : je remarquai les bannières des Sociétés d'Agriculture de Châlons-sur-Marne et d'Auxerre.

Le cortège se dirigea vers l'hôtel-de-ville, où nous admirâmes une charmante exposition de fleurs et de produits du jardinage; puis nous allâmes sur la place du Château où se tenait le concours provincial. Là, 43 taureaux, 95 vaches, 40 génisses et un grand nombre de béliers, de brebis et de verrats se disputaient les prix.

Cette magnifique exposition bovine faisait ressortir le mérite de cette belle race cotentine que l'on admire dans les riches prairies de la vallée d'Auge et de la vallée d'Aure.

La présidence du jury, pour l'espèce bovine, avait été donnée à M. Ponsart, de la Marne, membre de la Société d'Agriculture de Châlons, et lauréat d'un grand nombre de concours.

Le choix était difficile en présence d'une si brillante exhibition ; sans aucun doute, un grand nombre des animaux qui n'ont pas été primés aurait été plus heureux en tout autre lieu de concours, car il y a rarement pareille réunion d'adversaires.

Parmi les noms des heureux propriétaires de ces magnifiques animaux, j'ai plusieurs fois entendu appeler celui de M. Adeline, l'habile éleveur, connu de toute la boucherie de Paris, qui lui a dû, un jour de mardi-gras, *le père Goriot*, ou toute autre majesté bovine de belle et succulente encolure.

Bayeux est le centre de ces luxuriantes vallées où l'on fait cet excellent beurre, connu sous le nom de beurre d'Isigny.

L'Association Normande, qui désire encourager toutes les industries, ne pouvait manquer l'occasion qui se présentait à elle.

Aussi un concours a-t-il eu lieu, et le soir le beurre, qui avait eu la première prime, figurait dans une soupière, sur la table des nombreux convives qui assistaient au banquet, et qui reconnaissaient que le beurre d'Isigny justifie sa brillante renommée.

Après la distribution des primes, Bayeux avait à nous montrer sa magnifique cathédrale, l'un des plus beaux monuments de la Normandie; malheureusement nous n'avons pu saisir l'ensemble de ce vaste vaisseau. Comme à Troyes, le chœur est envahi et masqué par un énorme échafaudage.

Le Musée avait également à développer, sous nos yeux, cette fameuse tapisserie de la reine Mathilde, dont la ville de Bayeux est si fière, à juste titre, puisqu'elle reproduit, pour ainsi dire, l'histoire de la conquête d'Angleterre par Guillaume-le-Conquérant.

L'habile conservateur du Musée nous donna d'intéressantes explications sur les nombreux personnages qui figurent sur cette tapisserie, qui a, je crois me le rappeler, 75 mètres de longueur. Cette magnifique page d'histoire nous fit apprécier encore plus cette riche et puissante Normandie, et nous rappela que ses belliqueux habitants fondèrent un royaume qui, après huit cents ans, conserve une partie des lois établies par Guillaume-le-Conquérant.

La Normandie est une des provinces de France où l'on honore le plus la mémoire des grands hommes qui l'ont illustrée; c'est ainsi que Rouen a élevé une statue à Corneille et à Boïeldieu; les Andelys, au Poussin; le Hâvre, à Casimir Delavigne et à Bernar-

din de Saint-Pierre ; Dieppe, à Duquesne ; Falaise, à Guillaume-le-Conquérant ; etc. etc.

A Bayeux, il y avait à rappeler le souvenir d'une illustration plus modeste. Nous assistâmes donc à l'inauguration d'une inscription destinée à rappeler le lieu de la naissancede Michel Béziers, prêtre et historien de la ville de Bayeux.

M. Pezet, président du tribunal civil et de la Société d'Agriculture, prononça un discours remarquable. Je crois devoir vous rapporter une phrase de la péroraison concernant M. de Caumont ; car, vous avez tous apprécié les services que ce dernier a rendus principalement à la science archéologique : « Merci à vous, M. le Directeur de l'Association Normande, qui êtes venu en cette ville, où vous aussi avez reçu le jour, apprendre comment elle conserve le souvenir et glorifie le nom de ceux de ses enfants qui l'honorent. »

Cette péroraison fut couverte d'applaudissements, car jamais à-propos ne fut mieux justifié.

Après cette inauguration, les membres de l'Association se rendirent dans la salle d'audience du tribunal civil, où les attendaient, avec grande impatience, la plupart des éleveurs et des agriculteurs de l'arrondissement.

Il y avait une vieille querelle à vider entre les partisans de la race Durham et ceux de la race cotentine, toutes deux représentées par de dignes joûteurs. Cette querelle avait commencé aux Andelys en 1853, s'était continuée à Avranches en 1854, et devait enfin se terminer ce jour même.

MM. Mabire, maire de Neufchâtel-en-Bray, et Adeline de Blay étaient appelés à faire valoir les qua-

lités de la race cotentine aux dépens de la race Durham, qui était défendue avec habileté par MM. de Vigneral et Moselman.

La lutte était des plus intéressantes, car elle avait lieu dans un pays d'élèves, et qui est justement fier de ses produits.

Aussi fallait-il voir comme on applaudissait M. Mabire, lorsqu'il faisait le décompte de ce que lui avaient rapporté de kilos de viande un bœuf Cotentin et un bœuf Durham, élevés de la même manière et nourris pendant le même laps de temps, et lorsqu'il faisait ressortir une différence marquée en faveur du Cotentin.

Le Durham pesait, il est vrai, le même poids que son majestueux concurrent; mais il avait une plus grande quantité de suif, et sa peau était beaucoup plus épaisse; ce qui était, par conséquent, au détriment de la viande.

Le principal but de la discussion était de se rendre compte du prix de revient de la viande obtenue sans presser la précocité par un excédant de nourriture, en comparant ce prix à celui de la viande dont on a hâté la précocité.

Cette question, en raison du prix exhorbitant de la viande, était toute de circonstance; aussi chacun écoutait avec une religieuse attention l'habile dissertation à laquelle elle donnait lieu.

Je regrette que mon rôle de simple narrateur ne me permette pas d'entrer dans plus de détails; mais, comme vous recevrez le bulletin des séances, il y aura pour vous une large compensation.

Seulement, je terminerai par une simple réflexion: j'ai remarqué que le plus beau rôle était pour les

champions de la race cotentine, qui étaient sur leur terrain, tandis que leurs adversaires n'étaient pas écoutés avec toute la courtoisie qu'ils méritaient.

Après une journée aussi bien remplie, chacun se dirigea vers la salle du banquet, qui était ornée avec beaucoup de goût, et dont les tables étaient servies avec la profusion normande.

Différents toasts furent portés, et, comme au banquet qui avait eut lieu à Caen quelques jours auparavant, la plus grande cordialité ne cessa de régner; ainsi les différentes provinces échangèrent des toasts; j'en entendis porter un à la Bretagne, un autre à la Champagne. Comme la Société de l'Aube, la Société de Châlons avait ses délégués : M. Ponsart et M. Sellier, son président.

Le dimanche, il y avait à Caen séance de pisciculture, à laquelle devait se trouver le célèbre M. Coste, professeur au collège de France; puis distribution des prix aux lauréats des divers concours : mais, comme le temps ne me permettait pas de prolonger mon séjour, je pris congé des membres de l'Association Normande, très-émerveillé de ce que j'avais vu, de ce que j'avais appris pendant ces quelques jours, et très-flatté surtout de l'accueil qui a été fait à votre délégué par M. De Caumont et par M. Morière, le gracieux secrétaire de l'Association.

Etrépagny (Eure), le 25 juillet 1855.

POÉSIES OU SÉLICHOTH

ATTRIBUÉES A RASCHI,

Par M. CLÉMENT-MULLET, Membre honoraire.

A la suite de la notice que nous avons publiée sur Salomon Raschi, dans les Mémoires de la Société Académique de l'Aube, année 1855, pages 143-166, nous avons donné deux *sélichoth* de ce célèbre rabbin, d'après la traduction allemande de M. Zunz. — Depuis nous avons pu nous procurer les textes originaux d'autres *sélichoth*, attribuées à Raschi. Nous en publions la traduction, comme appendice aux matériaux qui doivent servir à l'histoire de notre rabbin troyen.

La copie du texte hébreu, sur laquelle a été faite cette traduction, est extraite du Recueil de *sélichoth* à l'usage des juifs du rite allemand, imprimé à Metz, chez Jos. Antoine, imprimeur du Roi, 1765. In-4°.

PREMIÈRE SÉLICHA.

Prière pour le cinquième jour des dix jours du Repentir.

Les nuages ne s'étaient point encore étendus en un voile épais ;

La glèbe ne s'était point encore consolidée en sphère ;

Et déjà dans tes demeures célestes existaient sept choses superposées :

La loi sainte, le trône, la guérison des fils rebelles ;

Le paradis et ses magnificences ; l'enfer et ses feux ardents ;

Le lieu d'expiation par le saint ministère des sacrificateurs ;

La gloire du nom du Messie déjà gémissant sur nos iniquités.

Ces sept choses furent par toi créées deux mille ans avant notre globe (1).

Rangées sur le firmament, apparaissant vers la terre comme autant de lumières étincelantes,

Elles ont été convoquées, et elles chantent tes louanges en présence de celui qui est assis sur les Chérubins.

Le trône reposait sur ses bases inébranlables dans le firmament.

---

(1) Allusion à une tradition talmudique.

C'est là que s'asseyait le Roi dont la majesté fait trembler les Anges.

Par sa main droite fut gravée la loi en caractères de feu.

Elle reposait doucement sur ses genoux comme un objet d'affection.

Du côté du midi, le jardin de l'Eden étalait sa fraîcheur;

Du côté du nord, la fournaise enflammée de l'enfer;

Vers l'Orient, la céleste Jérusalem, toute bâtie de pierres de taille.

C'est là, c'est en elle qu'est le temple habité par la Majesté divine.

Au milieu, s'élève l'autel pour l'expiation des crimes des méchants.

Sur lui, repose la pierre fondamentale de l'édifice du monde,

Le nom sacré du Messie, écrit et gravé.

Là aussi, le ciseau de la gravure avait tracé la figure du nom sublime et adorable,

Dans le centre, placé en présence de celui qui verse les eaux bienfaisantes,

Avec le repentir, remède pour le soulagement de ceux qui souffrent et qui sont affligés,

Eau qui enlève les souillures et qui rend la robe de l'innocence,

Qui répand son baume de miséricorde sur la tête des hommes au repentir sincère.

Ainsi, jeunes gens et vieillards, tous nous sommes venus devant toi,

Pour laver les taches de nos péchés et faire disparaître les traces de nos souillures.

A toi, nous nous présentons avec une prière suppliante, nous, fils des méchants.

Tous les jours, c'est toi que nous cherchons, parlant des paroles d'humilité.

Que ces paroles nous soient comptées comme le sang et la graisse des victimes immolées.

Que notre voix gémissante soit accueillie, comme tu accueilles les sacrifices des bœufs et des béliers.

Puissent nos péchés être engloutis dans les profondes abîmes de la mer.

Attire-nous à toi par ta miséricorde infinie.

DEUXIÈME SÉLICHA.

Prière pour la veille au soir de Kippour (*Expiation*).

Seigneur, Dieu des armées, majesté redoutable même pour les créatures les plus élevées,

Tu nous cries : Convertissez-vous, enfants rebelles!

Venez à moi avec des louanges et des hymnes!

Cherchez mon visage avec des larmes et des supplications!

Si la prière, effusion du cœur, est repoussée par toi,

Les larmes de notre repentir se répandent comme des torrents (1).

Ta parole est immuable et pour le temps et pour l'éternité;

La mesure de ta bonté aussi, toujours la même et inépuisable éternellement.

Nous voici comme des pauvres dénués de tout.

A toi la justice; à nous, misérables, le péché.

Nous venons devant toi, la rougeur de la honte sur le front.

Notre voix est suppliante comme celle de la colombe gémissante.

Oh! souviens-toi de nous, de ton peuple; donne-lui une vie que l'amertume ne trouble point.

Fais disparaître nos taches; rends à nos vêtements la blancheur et la pureté de l'innocence.

Que les fautes de notre jeunesse disparaissent ainsi qu'un nuage léger.

Accorde-nous des jours de bonheur, comme étaient nos jours antiques.

Ote de nous tout ce qui est impur; détruis à jamais nos péchés.

Purifie-nous en nous arrosant de l'eau des sources de vérité (2).

Nous confessons nos péchés, nous êtres aussi vils que l'épine ou l'ortie.

---

(1) Depuis la destruction du second temple, les prières seules, suivant la tradition, ne sont plus écoutées; Dieu n'a égard qu'aux supplications accompagnées de larmes.

(2) Allusion à l'aspersion de l'eau.

La dureté de nos têtes égale celle du chêne le plus dur.

Nous, vigne de la plantation, nos rameaux ne sont que désordre et confusion.

Les ronces et les épines en couvrent la surface.

Habitués au mal, adorateurs des idoles,

Nous avons cherché le salaire de l'injustice et poursuivi le prix de l'impiété.

Bientôt, nous avons souillé la blancheur du voile nuptial (1).

Depuis longtemps, loin d'avancer dans la voie de la justice, nous y avons fait des pas rétrogrades.

Les sacrifices ont disparu; on n'immole plus les agneaux ni les béliers.

Les parfums odorants ne brûlent plus; l'encens ne fume point.

Que sont devenus les chefs, les conseillers et tous nos hommes d'un caractère imposant?

Prêtres du second ordre, le Pontife oint du Seigneur, lévites, descendants d'Aaron, tout a disparu.

Vois notre état, vois notre misère et notre dénuement.

---

(1) Par ce voile, il faut entendre, non celui qui aujourd'hui chez les juifs, comme chez les catholiques, est placé sur les époux, mais un grand voile soutenu par quatre bâtons que portaient quatre jeunes gens, au-dessus des époux. Aujourd'hui, il est remplacé dans les Synagogues par un dais à demeure. Pour être exact, il eût fallu traduire par *dais* ou *baldaquin*. Cart. lexic. heptaylos. v° Chaphaph.

Notre esprit est dans la tristesse; nous nous repaissons d'amertume; nous sommes abreuvés d'absinthe.

Dans notre angoisse, nous t'avons abordé, nous t'avons adressé une prière où s'épanchent nos cœurs.

La peur de ton arrêt nous a glacés d'effroi : nous poussons des gémissements.

Que l'arbre de la félicité croisse encore pour tes serviteurs fidèles.

Commande que les péchés anciens s'effacent à jamais.

Qu'à la voix de ton messager de paix, toute querelle disparaisse.

Qu'il impose silence à la calomnie et fasse taire la dispute (1).

Qu'un esprit humilié, que le cœur brisé par le repentir,

Soient comptés comme la graisse des victimes sanglantes des sacrifices.

Accomplis pour les enfants le serment fait aux pères.

Du haut de tes demeures célestes, écoute les cris de ceux qui t'appellent.

Prépare les cœurs de ceux qui sont si bien disposés pour te craindre.

Prête une oreille attentive à nos voix suppliantes.

---

(1) Allusion à la venue d'Elie, qui appellera les hommes à la paix et à la concorde.

Sauve encore une fois ton peuple de la destruction.

Que ton ancienne clémence se hâte de venir au-devant de nous.

Que tes enfants sentent ta faveur et qu'ils sortent victorieux de leur procès.

Ils se confient en ta miséricorde ; ils s'appuient sur ta bonté infinie.

TROISIÈME SÉLICHA.

Première Prière du jour de Kippour (*Expiation*).

1.

Arbitre souverain de la terre, toi qui la soutiens par la justice, accorde la vie, et rends tes faveurs à un peuple réduit à la pauvreté ; que la prière du matin soit comptée comme un sacrifice ;

Le sacrifice du matin, qui est un sacrifice perpétuel.

2.

Toi qui te revêts de la justice comme d'un manteau, à toi seul la grandeur suprême ; si nos mérites personnels sont nuls, daigne te rappeler ceux qui reposent à Hébron : que leur mémoire monte toujours devant le trône de Jehovah,

Comme le sacrifice du matin, qui est un sacrifice perpétuel.

3.

Toi, qui fais pencher la balance de ta justice, du côté de ta grâce, pour diriger l'homme vers la vie,

Ainsi, incline ta faveur vers ton peuple, fais sentir tes bienfaits ; il vivra.

Marque-le du signe de la vie, et que cette empreinte demeure ineffaçable sur son front,

Comme le sacrifice du matin, qui est un sacrifice perpétuel.

4.

Fais que Sion, la ville de Noyélus, ressente les effets de ta bienveillance infinie. Accorde aux saints d'Israël une place glorieuse dans tes demeures divines.

Fais luire bien grande et bien vive la lumière, pour le fils d'Ischaï (Jessé) ton Messie.

Daigne l'exalter pour toujours,

Comme le sacrifice du matin, qui est un sacrifice perpétuel.

Ces trois pièces, traduites sur le texte original hébreu même, nous donnent un specimen du génie poétique de notre rabbin troyen, au XIe siècle. Sans aucun doute, ce fut aussi le même chez tous ses co-

religionnaires qui, s'inspirant de l'esprit de la Bible, emprùntèrent, à ce livre admirable, les figures d'une simplicité sublime qui en constituent le principal mérite. Nos chants d'église, dont plusieurs sont contemporains et même quelques-uns plus anciens, portent en eux le même cachet d'origine divine; quant aux figures, comme le juif, le chrétien dut puiser dans les livres sacrés : mais si le premier s'en tenait à l'Ancien Testament, le second puisait de plus dans cette mine riche et féconde que lui offrait en plus l'Evangile. Ainsi, dans toutes ces poésies, c'est le langage du cœur, célébrant la puissance et les œuvres d'un Dieu unique, et l'on n'avait point encore songé à appeler en aide l'Olympe païen dont plus tard on trouve des traces dans les chants sacrés, eux-mêmes, plus modernes.

Si, maintenant, on examine la forme du mètre usité par Raschi, forme qu'une traduction ne peut jamais reproduire, on est frappé des difficultés que le poète s'était créées. Ainsi, dans les deux premières pièces, le vers, depuis le premier jusqu'au dernier, est soumis à la rime unique IM. Chaque vers commence par une lettre qui suit l'ordre alphabétique; dans la seconde, l'ordre alphabétique est même doublé; puis, comme signature, vient le nom de l'auteur, formant un acrostiche, partie intégrante du morceau. Chaque vers est composé de cinq mots. La troisième pièce n'a que quatre strophes. Les lettres initiales du premier mot du premier vers de chaque strophe constitue l'acrostiche *sa lo m o*. Ce premier vers a une rime spéciale, et les autres en ont également une spéciale qui se reproduit dans chaque strophe. Dans cette dernière pièce est aussi

un vers formant refrain, qui se répète à chaque strophe.

Ce mètre, qui n'a point d'analogue dans la Bible, se rapproche cependant de quelques poésies bibliques par l'emprunt des initiales suivant l'ordre alphabétique, qui est plus fréquent dans le texte hébreu qu'on ne le pense. Ainsi, les *Lamentations de Jérémie* sont écrites de cette manière; on en trouve encore un exemple dans le dernier chapitre des *Proverbes de Salomon,* dans quelques psaumes, tels que le 118e.

La métrique de la Bible est restée environnée de ténèbres qu'on n'a point encore pu dissiper, malgré les nombreuses recherches publiées sur ce sujet. On croit même remarquer que plus le sujet poétique est grand et sublime, moins les paroles sont enchaînées dans les règles de la prosodie, tels que les beaux cantiques de Moïse, etc.

Raschi aurait-il composé en prose rimée? C'est probable, c'est conforme à ce que nous observons dans ces vieux cantiques dont nous avons parlé plus haut : pensées sublimes comprises dans une ligne qui ne reconnaît point d'autre loi que la rime, rime qui quelquefois change à chaque strophe, tandis qu'ici elle s'étend à toute la pièce. C'est cette absence de toute règle prosodique qui a fait donner à ces vieux cantiques le nom de *Prose,* en sous-entendant l'épithète *rimée.*

La rime inconnue chez les Grecs et les Latins a probablement pris naissance dans l'Orient, où toutes les poésies sont rimées, et, souvent même, les phrases dans un certain genre de composition en prose; les pièces d'une rime unique ne sont point rares.

Des études sur les poésies comparées de l'Orient et de l'Occident pourraient avoir un grand intérêt, car je crois que ce sujet n'a point été traité. Elles se rattacheraient tout naturellement à la question de l'influence que les Arabes et les Juifs exercèrent sur la renaissance des lettres et des sciences au moyen-âge : influence qui fut considérable, et qui eut des résultats immenses, en s'associant aux travaux des moines et des clercs, qui souvent appelèrent à leur aide et les hommes et les livres.

NOTE

SUR

LA FOUILLE D'UN TUMULUS

Situé sur le territoire de Rouilly-Sacey,

Par MM. GAYOT et LE GRAND, Membres résidants.

Messieurs,

Le 20 avril 1855, M. Victor Deheurle, renouvelant une ouverture déjà faite par lui à la Société Académique de l'Aube en 1854, signalait à son attention un tumulus situé sur le territoire de Rouilly-Sacey. Ce tertre, auquel M. Deheurle attribuait une origine druidique, lui paraissait mériter d'être fouillé. La Société, se rendant à cet appel, nous chargea de voir ce tumulus, et d'y entreprendre des travaux, si nous jugions qu'ils pussent amener des découvertes intéressantes.

Pour obéir aux instructions de la Société, nous nous rendîmes, au mois de juin dernier, chez M. Deheurle, qui voulut bien nous servir de guide, et nous visitâmes avec lui le mystérieux monument. La seule inspection de ce tumulus nous convainquit de

son antiquité et de son importance archéologique. Nous crûmes que ce serait exécuter les intentions de la Société Française pour la conservation des monuments, que d'employer à fouiller cette tombelle une partie des fonds qu'elle avait laissés à votre disposition, et, le 1er juillet, nous commençâmes les travaux, en prenant les précautions les plus minutieuses, soit pour la sûreté des ouvriers, soit pour la conservation des objets précieux qui pouvaient être découverts. C'est le résultat de cette exploration que nous venons vous communiquer aujourd'hui.

Ce tumulus, que nous avons trouvé intact et dont nous mettons sous vos yeux le plan et le profil, est situé dans une dépression du sol, au pied des coteaux, à mille mètres au nord-est de Sacey, à quatre cents mètres au sud de la route de Nancy à Orléans, et à trois cents mètres environ de la limite du territoire de Piney. La contrée est désignée au cadastre sous le nom de *La Pouille.*

Sa forme est celle d'un tronc de cône circulaire droit, de 27 mètres 30 centimètres de diamètre à la base; de 5 mètres de diamètre au sommet, et de 4 mètres 50 centimètres de hauteur seulement.

Il est entouré d'un fossé de quinze mètres de largeur, en partie comblé, et dont la profondeur moyenne n'excède plus guère un mètre. Ce fossé de ceinture reçoit des eaux de sources; il a dû de tout temps être en eau. La terre qui en a été extraite a servi pour former le remblai du cône.

La tradition est nulle ou tout-à-fait insignifiante ; l'emplacement ne nous a paru se rattacher à aucune limite territoriale antique; aucune voie romaine, que nous sachions, n'existait dans le voisinage.

La fouille que nous avons faite, à ciel ouvert et avec beaucoup de soin, nous a fait découvrir juste au centre, dans la terre végétale qui compose le fond de la butte :

1° Des fragments d'os que M. Ray, notre collègue, a reconnus comme provenant d'animaux domestiques (une omoplate de génisse et une dent de chien);

2° Un assez grand nombre de petits fragments d'ossements presque entièrement décomposés, indéterminables, mais qui peuvent bien être les restes d'un corps humain ;

3° Un débris de poterie rouge;

4° Et enfin, quelques pierres ou cailloux, grès et calcaire, et des rognons de terre agglutinés par de l'oxide de fer qui saturait également le plus gros des os recueillis.

En présence de résultats de si minime valeur, d'éléments si peu nombreux, si incertains, devions-nous rendre compte de la mission dont nous étions chargés en dénonçant tout simplement un insuccès? Nous ne l'avons pas pensé. Nous savons parfaitement que, pour des fouilles de ce genre, rien n'est insignifiant; qu'il importe toujours de noter scrupuleusement les moindres détails, parce que ces détails rapprochés, comparés avec de nouveaux faits, viennent souvent confirmer tout-à-coup ce qui d'abord n'était qu'une hypothèse hasardée.

Nous nous sommes demandé si, en l'absence d'ossements humains rigoureusement déterminés, nous pouvions déclarer que la butte de Sacey eût jamais servi de tombeau, et, dans le cas de la négative, quelles pouvaient avoir été sa destination et l'époque de son érection.

Pour nous, simples néophytes, c'était une tâche embarrassante; nous avons cru devoir nous adresser aux maîtres de la science. Forts que nous sommes à présent des éclaircissements que l'un d'eux, M. Troyon, qui habite la Suisse, nous a adressés avec une extrême obligeance, nous croyons pouvoir déclarer que la motte de Sacey est bien un véritable tumulus.

En effet, la réunion d'ossements d'espèces diverses, avec de la poterie, avec de la terre saturée d'oxide de fer, ne peut être fortuite; il ne manque, pour lever jusqu'au moindre doute et pour voir là tous les restes d'un bûcher, que des traces de cendre ou de charbon de bois. Mais, « nous écrit M. Troyon, » il est bien des localités où des groupes de tumuli » parfaitement déterminés présentent telle colline » qui ne recouvre pas même tous les débris trouvés » dans celle de Sacey. »

Et puis, le petit nombre d'ossements recueillis n'a d'ailleurs rien qui doive surprendre. Dans une terre végétale, constamment humide, le surplus de ces ossements n'a-t-il pas dû, au bout de douze ou quinze siècles, être décomposé, et ceux qui restent ne doivent-ils pas évidemment leur conservation à l'oxide de fer dont ils se seront trouvés infectés par le contact d'objets de cette matière enfouis avec un corps humain?

Ceci paraît très-vraisemblable; tandis qu'au contraire il ne l'est guère que les eaux aient jamais charrié à la fois ossements, fer, pierre de grès et poterie, sans qu'il se soit trouvé là un obstacle pour retenir, sur un même point, des corps de densités si

différentes : or, l'aspect des lieux ne peut pas le faire admettre.

L'on ne saurait dire enfin que la butte de Sacey ait pu servir de point de défense, ou de lieu de réunion pour des cérémonies religieuses : fiançailles, sacrifices, etc. Un endroit bas, dominé à faible distance, eût été trop mal choisi dans le premier cas, et de plus le sommet, qui est parfaitement horizontal, présenterait des traces de rebord pour abriter des combattants, ou encore des traces de couronnement en pierre ou en bois, si la construction datait du moyen-âge. Enfin, dans le second cas, nous aurions trouvé, vers le sommet, de la cendre, des traces de feu, du charbon.

En résumé, l'emplacement, les dimensions, la forme et les autres circonstances que nous venons d'exposer, ne nous paraissent se rapporter ni à un point de défense, ni à un lieu destiné au culte; nous croyons que la butte de Sacey, vu la présence du fer, est un vrai tumulus érigé par les habitants du pays, peu de temps avant notre ère, ou peut-être sous la domination romaine avant l'introduction du christianisme.

Si, avec l'aide de la Société Académique de l'Aube, nous pouvions réaliser le projet que nous avons formé de fouiller les tumuli d'Ervy, de nouveaux faits pourraient confirmer notre opinion, ou tout au moins jeter quelque jour sur une partie si intéressante et si peu connue encore de notre archéologie départementale.

Troyes, le 15 février 1856.

NOTE

Sur la question de savoir à quelle date et par qui fut fondé l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes,

Par M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE,
Membre associé.

Une ancienne tradition attribue au comte de Champagne, Henri-le-Libéral, la création de l'Hôtel-Dieu-le-Comte, autrement dit Hôtel-Dieu-Saint-Etienne de Troyes. (1) Il aurait fondé cet hôpital en même temps que le Chapitre de Saint-Etienne, en 1157, ou quelques années après. On sait en effet que l'Hôtel-Dieu-le-Comte était, dans son institution primitive, une dépendance du Chapitre Saint-Etienne. Cette tradition était admise comme incontestable depuis plusieurs siècles, quand, en 1783, Courtalon vint apprendre au public, par un chapitre de sa *Topographie Historique* (2) que, jusque-là, nos historiens s'étaient trompés. On avait trouvé, dans les ar-

(1) Camusat, f° 398.

(2) T. II, p. 177.

chives de l'Hôtel-Dieu-le-Comte, un titre antérieur de deux ans à l'avènement du comte Henri-le-Libéral; c'était une donation faite à cet hôpital, par Clarambaud de Chappes, en 1149. Mon savant prédécesseur, M. Ph. Guignard, dans son ouvrage sur les anciens statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, admet le fondement de cette rectification. (1).

Dernièrement, à l'occasion du transport des archives des hôpitaux de Troyes au dépôt départemental, les pièces du procès me sont tombées entre les mains : d'abord un ancien inventaire, dressé vers l'année 1699, et où il est fait mention du titre dont il s'agit, ensuite un dossier, sur lequel on lit ces mots écrits à la même époque : « Donation faite » à la Maison-Dieu-Saint-Etienne, par Clarambaud » de Chappes, etc., 1149. » J'ai ouvert le dossier, j'y ai trouvé la charte originale de la donation. Malheureusement cette pièce n'est pas datée de 1149, mais bien de 1199, ce qui est un peu différent.

Le plus ancien titre de l'Hôtel-Dieu-le-Comte est une charte de l'année 1189, par laquelle Henri II confirme les donations faites à cet établissement, par son père Henri I[er], ainsi que les acquisitions subséquentes, sans faire mention d'aucune donation antérieure.

Le plus sage est donc, je crois, de nous en tenir à la tradition constatée par Camusat et Desguerrois, et d'oublier, quelque importante qu'elle soit, la découverte faite en 1783.

(1) P. III et IV.

Voici le texte de la pièce dont il s'agit :

Clarambaudus, dominus de Capis, omnibus, ad quos littere presentes pervenerint, salutem.

Notum sit omnibus, quod pratum quoddam XXX[ta] trium arpentorum apud villam *da Menois*, quod pratum est de feodo meo, concessi domui Dei Beati Stephani Trecensis, intuitu Dei, libere et sine omni calumpnia possidendum : ita quod singulis annis in festo sancti Johannis reddet predicta domus domino Caparum et Willelmo, militi de Duime, vel ejus heredi quinque solidos et dimidium de censu.

Hoc autem laudavit predictus Willelmus, cujus est medietas predicti census, anno incarnati verbi M° C° N° (1) IX°.

---

(1) C'est cette abréviation inusitée qui est cause de l'erreur.

Troyes, le 15 février 1836.

OBSERVATIONS

SUR QUELQUES ANIMAUX

RÉPUTÉS NUISIBLES,

Par M. JULES RAY, Membre résidant.

Combattre les erreurs ou les préjugés, pour les détruire et leur substituer des vérités reconnues et acceptées par tous les hommes instruits et de bonne foi, est un devoir que chacun doit tenter de remplir, autant du moins que le lui permet le cercle de ses études et de son expérience, et l'on ne doit pas désespérer du succès, quand on a pour auxiliaire et pour appui l'intérêt de ceux à qui l'on s'adresse.

Quelque incomplètes, quelque insuffisantes que soient, en ce qui nous concerne, ces études et cette expérience, nous allons essayer de démontrer que plusieurs espèces d'animaux, réputées nuisibles, poursuivies et condamnées comme telles, sont fort innocentes des méfaits dont nous les accusons, et que quelques-unes même, au lieu d'être rangées

parmi les espèces que nous devons redouter, doivent être regardées comme utiles et respectées à ce titre.

C'est donc avec confiance que nous entreprenons aujourd'hui leur réhabilitation, sans vouloir toutefois, on nous fera l'honneur de le croire, qu'elle aille jusqu'à leur faire rendre le culte religieux que la reconnaissance de certains peuples de l'antiquité avait établi en l'honneur de plusieurs animaux sacrés, *Belluæ à Barbaris propter beneficium consecratæ.* (Cicéron, *de nat. Deor.* L. 1. C. 6.)

« Plusieurs nations, dit Montaigne, ont non seu-
» lement receu des bestes à leur société et compa-
» gnie, mais leur ont donné un rang bien loing au-
» dessus d'eulx, les estimant tantôt familières et
» favorites de leurs dieux et les ayant en respect et
» révérence plus qu'humaine; et d'aultres ne recog-
» noissant aultre dieu ny aultre divinité qu'elles. »

L'Egypte, par exemple, adorait l'Ibis,...... *pavet saturam serpentibus Ibin* (Juvenal, Sat. 15), et lui accordait après sa mort les honneurs divins. Enseveli sous une double couche de bitume, l'Ibis était religieusement déposé dans un tombeau, et « la ma-
» gnificence qui étoit ordinaire en toutes aultres
» choses, ajoute Montaigne, paraissoit aussi singu-
» lièrement à la sumptuosité et nombre des monu-
» ments eslevez à cette fin, qui ont duré en parade
» plusieurs siècles depuis. » Respecté pendant sa vie, car la peine capitale aurait atteint le meurtrier même involontaire d'un Ibis, l'oiseau sacré était ainsi honoré, après sa mort, pour les services qu'il avait rendus en détruisant les insectes et les reptiles

(du moins on le croyait) qui infestaient les plaines inondées par le Nil.

Le même peuple avait également un culte pour divers mammifères insectivores, et il avait spécialement consacré une ville (*Athribis* ou *Atrib*) aux Musaraignes. Strabon, Hérodote, Plutarque attestent ce fait, et les traditions de l'histoire ont été confirmées par les découvertes du voyageur français Olivier, pendant les premières années de la République, et par celles du savant italien Passalacqua, en 1825, dans les fameuses catacombes connues sous le nom de *Puits des oiseaux sacrés d'Aquisir*, qui faisaient partie du vaste cimetière de Memphis, et dans les tombeaux de la nécropole de Thèbes. Une de ces espèces de Musaraignes, entre autres, a été nommée par M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, Musaraigne sacrée, *Sorex religiosus*.

De même que l'Ibis, une espèce de Hibou avait les honneurs de l'embaumement après sa mort, sans doute à cause des services qu'elle rendait à l'agriculture pendant sa vie, en détruisant les petits animaux nuisibles. Le même sentiment de reconnaissance faisait rendre les honneurs divins à certains reptiles et à diverses espèces d'insectes.

Ne doit-on pas penser que de semblables motifs avaient porté les Juifs eux-mêmes à placer, parmi leurs idoles d'or et d'argent, des images de Taupes et de Chauve-Souris, pour les adorer?..... *idola argenti sui, et simulacra auri sui, quæ fecerat sibi ut adoraret talpas et vespertiliones*. (Isaïe, ch. II. v. 20.)

Nous ne demandons pas assurément que notre siècle rétablisse ce culte et ces honneurs, et nous n'avons pas la pensée burlesque d'élever un autel sur

lequel seraient adorées les taupes et les musaraignes. Nous voulons seulement faire entendre aux cultivateurs la voix de l'expérience, en leur montrant que plusieurs animaux, qu'ils s'obstinent à proscrire comme nuisibles, ou tout au moins comme inutiles, ne sont que des auxiliaires que la Providence nous a donnés pour débarrasser la terre de certaines espèces malfaisantes, dont la quantité et la voracité sont redoutables, et qui, par leur genre de vie, leurs habitudes nocturnes, leurs demeures souterraines et leur petitesse, échappent facilement à nos moyens de destruction. Si nous anéantissons imprudemment le remède que la sagesse divine a placé à côté du mal, ne devons-nous pas craindre de troubler l'harmonie et l'admirable équilibre de la nature ?

Qu'il nous soit donc permis de signaler quelques faits qui montreront combien notre éducation scientifique laisse encore à désirer, et combien il reste, à l'esprit d'observation et à l'expérience, de préjugés à combattre et à détruire.

Nous aurions pu réunir, sans doute, un plus grand nombre de citations pour le sujet de la thèse dont nous ne présentons qu'une esquisse : nous avons seulement choisi un exemple bien connu dans chacune des classes des mammifères, des oiseaux, des reptiles et des insectes.

§ Ier. — La Taupe.

La Taupe est un mammifère essentiellement carnassier, comme l'indiquent son appareil digestif, caractérisé par un canal intestinal très-court, et son système dentaire composé de quarante-quatre dents tranchantes et hérissées de pointes coniques. Il est peu d'animaux qui soient l'objet d'une proscription plus active ; il n'en est pas cependant qui détruise autant de vers, d'insectes, de larves ou de chrysalides dans les prairies. Les cultivateurs poursuivent la taupe comme une ennemie, sans tenir aucun compte des services qu'elle leur rend ; et ces services sont continuels, car cet animal, ne s'engourdissant pas pendant l'hiver, fait incessamment une chasse destructive aux larves qui vivent dans la terre.

Il ne faudrait pas attribuer à la taupe les ravages causés par les larves du hanneton (vulgairement nommées *peus, vers-blancs, magots, mulots*), dont la voracité, pendant certains mois, détruit des parties considérables de prés; désastres qui trop souvent désolent les cultivateurs, et ont été l'objet des délibérations de plusieurs Conseils Généraux. Tous les moyens proposés jusqu'à présent pour détruire les hannetons ont presque complètement échoué ; aussi, plusieurs agriculteurs, depuis quelques années, ont-ils pensé que, dans les localités infestées par leurs larves, il faut cesser de poursuivre les taupes.

Dans les jardins maraîchers des environs de Troyes, les courtilières exercent maintenant de

grands ravages, surtout depuis la proscription des animaux qui sont destinés à en faire leur nourriture. Aussi, déjà plusieurs propriétaires semblent reconnaître que la présence des courtilières est aussi désastreuse que celle des taupes, et commencent à regretter ces dernières ainsi que les dépenses qu'ils ont faites pour les anéantir sur leur héritage.

On reproche aux taupes de soulever la terre dans les prairies, de détruire l'herbe en déplaçant ses racines dans le parcours de leurs galeries souterraines, et d'empêcher, en rendant le sol inégal, la fauchaison complète. Une opinion toute contraire essaie de répondre à ce reproche : quelques propriétaires considèrent comme très-utile la présence des taupes dans les pâturages; elles soulèvent une nouvelle terre qu'elles vont chercher à une certaine profondeur et la ramènent à la surface du sol. Si l'on prend soin de la répandre, le pré se trouve rajeuni, et l'herbe buttée par une terre vierge, devient plus vigoureuse et donne un plus grand produit.

L'utilité de la présence de la taupe, dans les prairies, ne consiste pas seulement dans l'avantage que le propriétaire soigneux obtient en faisant répandre, sur la surface du sol, la terre ameublie des taupinières, mais encore dans la possibilité de l'écoulement que les galeries multipliées de ces animaux fouisseurs procurent aux eaux accidentelles qui couvrent quelquefois les prairies.

Plusieurs agriculteurs du département de l'Aube font détruire les taupes dans leurs propriétés, par des taupiers, auxquels ils donnent, pour rétribution, vingt-cinq centimes par tête. Nous voudrions voir ces agriculteurs abandonner pendant quelque

temps, cette pratique, afin d'aider à la solution du problème, et employer les dépenses, consacrées à la destruction des mammifères insectivores dont nous parlons, à répandre, en temps convenable, les taupinières sur la surface des prairies ; toute incertitude disparaîtrait bientôt.

Voici, sur cette question, comment s'exprime M. Le Tourneux, ancien député de la Mayenne, qui, depuis plusieurs années, a entrepris une croisade en faveur des taupes :

« Appréciées à leur valeur et ainsi réhabili-
» tées, les taupes ont trouvé chez moi une protec-
» tion efficace. Je les conserve avec soin en retour
» du double service qu'elles me rendent. Et, en effet,
» non-seulement je bénéficie de l'instinct qui les
» porte à détruire des insectes malfaisants, mais
» aussi je tire un merveilleux parti pour l'améliora-
» tion de mes prairies, des irrégularités même dont
» elles parsèment le sol, irrégularités toujours heu-
» reuses, à mon sens, car cette terre vierge dont les
» taupinières sont formées, parfaitement ameublie,
» n'exigeant aucuns frais de transport, répandue
» par un beau temps, me sert à effacer l'empreinte
» des pieds du bétail et à rehausser l'herbe, qui prend
» bientôt une teinte d'un vert foncé, végète avec vi-
» gueur et me donne une plus-value d'un dixième au
» moins sur la récolte du foin. Une femme est char-
» gée de cette opération, qu'elle pratique au rateau,
» aussi souvent que le besoin s'en fait sentir. Il est
» digne de remarquer que les taupes soulèvent ra-
» rement la terre après la mi-avril et nuisent peu au
» fauchage, si, comme je viens de le faire observer,
» on veille à ce que la surface du sol reste dans un

» état de nivellement parfait jusqu'à cette époque.

» Les taupes sont aveugles, dit-on ; hélas ! ce » sont leurs persécuteurs qui ont les yeux fermés à la » lumière ; *oculos habent et non vident*. Dans ma con- » viction profonde, un des plus grands services » qu'une Société d'Agriculture pût rendre aux po- » pulations rurales, serait de les éclairer, par tous » les moyens de publicité dont elle dispose, sur les » conséquences de ce préjugé sauvage, et de pren- » dre l'initiative auprès du Gouvernement pour sol- » liciter des mesures tendant à mettre un terme à » cette guerre barbare et impie que l'on fait à l'un » de nos plus puissants auxiliaires dans la destruc- » tion des insectes nuisibles. Je dis barbare et impie, » car ce n'est pas un ennemi que l'on combat à ciel » ouvert et que l'on tue ; c'est un allié que l'on » assassine en l'attirant dans une perfide embus- » cade. »

Puisque nous avons parlé, en commençant, de la voracité de la taupe, qu'il nous soit permis de dire un mot de ses mœurs, et de donner quelques notes physiologiques sur les divers animaux compris dans la même section.

Les mammifères carnassiers, de la section des insectivores, qui habitent le département de l'Aube, renferment les genres suivants : Hérisson, Musaraigne (1), Taupe. Quand on veut les nourrir en do-

(1) L'ancien genre musaraigne, maintenant divisé en deux genres, *sorex* et *crocidura*, renferme quatre à cinq espèces qui se trouvent dans le département de l'Aube, où elles sont connues sous les noms vulgaires de ***Musette*, *Musiotte*, *Mugatte*, *Mugotte*, *Merluisine*, *Mulotte*, *Scri*.**

mesticité, on est surpris de voir (car on serait loin de le soupçonner dans d'aussi petits animaux) la voracité, la férocité, et même la fureur de ces deux dernières espèces, lorsqu'elles dévorent leur proie. Un autre phénomène, facile à vérifier et plusieurs fois constaté par nous, c'est qu'elles ne résistent pas à quelques heures de jeûne. Les taupes ne sauraient rester plus de dix heures sans nourriture, et les musaraignes succombent après un temps beaucoup moins long, même lorsqu'elles ont été complétement repues ; peu d'heures après leur repas, si on ouvre leur estomac, on voit qu'il est vide et que tous les aliments ont été digérés. Quand ces animaux ont faim, on le remarque facilement à leur anxiété qui devient extrême : leurs flancs sont abattus; bientôt après, leur marche est chancelante, et leurs membres semblent ne plus pouvoir les soutenir. Leur voracité est telle qu'ils se dévorent les uns les autres, si on les laisse plus de trois à quatre heures sans aliments. Il nous est arrivé souvent, quand nous cherchions à prendre dans un piége des musaraignes vivantes, de les trouver mortes le lendemain matin; une nuit, une partie de la nuit seulement, passée sans nourriture, était beaucoup trop longue pour ces insectivores. Quand on veut les obtenir vivants, il est nécessaire de mettre dans les piéges des vers de terre, des insectes ou des mollusques.

Jamais la taupe ne touche aux substances végétales; quand on la laisse une nuit entière n'ayant pour toute provision que des végétaux, on est certain de la trouver morte le lendemain matin. Si, par hasard, elle a mordu quelques racines, on peut croire

que c'est dans un moment de rage ou de désespoir, ou pour chercher à apaiser sa soif, plutôt que dans l'espérance d'assouvir sa faim. Nous ne connaissons pas de végétaux dont la taupe puisse se nourrir.

Quelques auteurs parlent de l'engourdissement hivernal des taupes : ces animaux ne s'engourdissent point pendant l'hiver, du moins dans nos contrées. Nous avons eu plusieurs fois occasion de vérifier ce fait ; notamment encore pendant les gelées excessives des mois de janvier et de février 1855, nous avons remarqué que les travaux des taupes n'étaient pas interrompus, et que des froids rigoureux n'empêchaient pas des taupinières d'être soulevées dans bien des endroits.

Pour les musaraignes, nous avons observé que quand la faim les presse, elles mangent un peu de fruits oléagineux, tels que des noix et des amandes; mais ce qu'il leur faut, c'est une proie vivante, ce sont des insectes, des vers de terre; et il est curieux de voir la manière dont ces petits animaux, qui passent leur vie à avoir faim et à chercher leur nourriture, se jettent sur leur proie pour la dévorer. M. Duvernoy, membre de l'Institut, professeur au collége de France, et dont les sciences regrettent la perte récente, pensait que les musaraignes peuvent se nourrir de graines pendant l'hiver ; le résultat de nos observations n'est pas venu confirmer la supposition du savant professeur.

Quant au hérisson, ses mœurs sont moins féroces et son régime n'est pas exclusivement carnivore; il se nourrit facilement de substances végétales. Une particularité, qui est bonne à signaler en passant, c'est qu'il peut vivre de cantharides, insecte coléop-

tère dont la propriété vésicante est bien connue, et qui est un poison pour les autres animaux.

Les observations que nous avons été à même de faire sur les mammifères de la section des insectivores, nous ont démontré que la taupe est exclusivement carnivore ; que les musaraignes le sont un peu moins ; et que le hérisson, partageant ses goûts entre les animaux et les substances végétales, peut être considéré comme omnivore.

Ces remarques, que nous avons faites aussi brièvement que possible, sur les mammifères insectivores, ont surtout pour but de réfuter le préjugé vulgaire, et de faire voir quelle est, en réalité, la nourriture de la taupe.

D'après ce que nous venons d'exposer, et malgré la guerre acharnée déclarée à la taupe, malgré la quantité innombrable de procédés indiqués pour l'anéantir, il est permis de penser qu'elle n'est pas un animal nuisible pour le cultivateur soigneux, qui a l'attention de faire répandre, souvent et toutes les fois que l'état des récoltes le permet, les monticules qu'elle élève à la surface des prairies, et qu'elle ne porte réellement préjudice qu'au cultivateur négligent.

Le procès de la taupe s'instruit encore tous les jours, mais, en attendant qu'il soit terminé et qu'on ait reconnu que l'existence de cet animal est utile dans les prairies, il faut avouer que sa présence est désastreuse dans les jardins ; il fait le désespoir des amateurs et des maraîchers, en bouleversant les plates-bandes de fleurs, les couches et les planches de légumes, et en détruisant les semis.

§ II. — Le Hibou Brachyote.

Le Hibou Brachyote *(Strix Brachyotos)*, vulgairement nommé *chat-huant*, *chouette*, noms qu'il partage avec diverses autres espèces, est un oiseau de proie nocturne, qui niche dans les pays du nord, et qui, à l'automne, visite nos contrées en grande quantité. C'est cette espèce que l'on voit pendant les mois de septembre et d'octobre se tenir à terre, dans les regains des prairies artificielles, au pied des buissons, dans les bruyères, sous les sapins, ou sous les ceps de vignes. Sa nourriture se compose presque exclusivement de mulots et surtout de campagnols, petits mammifères rongeurs, redoutés des cultivateurs.

Les campagnols sont tellement abondants, pendant certains automnes, dans les champs de terre légère, tels que ceux d'une partie de la Champagne, que le sol semble miné et s'enfonce sous les pas; ils pullulent surtout dans les prairies artificielles, qui, par leur nature, restant plusieurs années sans être labourées, sont très-favorables à leur multiplication. C'est le Hibou Brachyote qui est chargé de nous débarrasser de ces petits rongeurs, ou qui, du moins, contribue beaucoup à en diminuer le nombre. Placé près de l'ouverture de leurs galeries souterraines, il attend patiemment la sortie de sa proie, et détruit ainsi une grande quantité de ces animaux, dont il fait une merveilleuse consommation, et dont la multiplication deviendrait, sans l'aide qu'il nous prête, un des grands fléaux de l'agriculture.

Le préjugé populaire, qui a fait longtemps re-

garder le Hibou Brachyote et les autres espèces d'oiseaux nocturnes comme étant des oiseaux de malheur ou de mauvaise augure, avait son explication, sans doute, dans leurs cris funèbres que le silence de la nuit rend encore plus lugubres, et fait ressembler à des gémissements plaintifs. Si, parfois encore, on les accuse de présager des évènements funestes, nous ne devons pas réfuter de pareilles erreurs; elles disparaissent tous les jours, et ne sont plus désormais le partage que de l'ignorance et de la crédulité qui l'accompagne.

Il importe aux agronomes, nous croyons l'avoir démontré, de protéger ces oiseaux et de se faire leurs défenseurs. Au lieu de les traiter en ennemis et de les tuer impitoyablement à coups de fusil, pour ensuite les clouer sur une porte, comme un trophée ridicule, nous devons les regarder comme de très-utiles auxiliaires.

Notons que leur destruction est tout-à-fait gratuite, puisque leur chair n'est pas recherchée, et que leur vol régulier ne peut pas même offrir d'attrait au chasseur pour exercer son adresse. N'y a-t-il pas une sorte de barbarie à tirer sur un pauvre oiseau nocturne que les rayons du jour empêchent de voir le danger, et qui s'envole à quelques pas du chasseur?

Puisque nous avons entrepris de défendre la cause du Hibou Brachyote, disons encore qu'on ne doit pas l'accuser de détruire le gibier; les perdrix, dont il est possible qu'il se nourrisse parfois, ne sont que des perdrix blessées, perdues pour les chasseurs, et qui seraient en tous cas le partage des oiseaux de proie.

§ III. — Le Crapaud.

Objet de dégoût pour tous, et d'effroi pour un grand nombre de personnes, le Crapaud est cependant un animal innocent et même utile; l'antipathie que l'on éprouve en général pour les reptiles provient autant du prétendu danger que l'on redoute que de leur forme repoussante.

Les crapauds se nourrissent de vers, de limaces et d'insectes vivants qu'ils happent, même d'assez loin, avec leur langue, qui est longue et extensible. C'est la nuit, surtout pendant les temps humides, qu'ils se livrent à la chasse de leur proie.

Quelques personnes, auxquelles nous avons conseillé de souffrir dans leur jardin la présence du *Crapaud accoucheur*, nous ont assuré, depuis, qu'elles avaient constaté d'utiles résultats.

Le Crapaud accoucheur est cette petite espèce qui habite le long des murs des jardins. Tous les soirs de l'été, le mâle fait entendre, par intervalle, un cri qui ressemble au son de la flûte et qui n'a rien de désagréable.

On l'a nommé accoucheur, parce que, quand la femelle pond ses œufs, il les attache en forme de chapelets autour de ses pattes de derrière, et les traîne avec lui jusqu'à l'époque où il doit les porter à l'eau.

§ IV. — Le Carabe doré.

Nous écrasons souvent, dans notre ignorance des services qu'ils nous rendent, une quantité d'insectes carnassiers, dont nous devrions au contraire favoriser la propagation, car, eux aussi, sont des auxiliaires que nous a donnés la Providence.

Le Carabe doré (*Carabus auratus*), vulgairement *cheval-au-bon-Dieu*, *bête-au-bon-Dieu*, *catelinette*, est connu de tout le monde; c'est ce coléoptère d'un vert doré qu'on voit courir avec rapidité dans les alleés des jardins et dans les sillons des champs. Bien des personnes, en détruisant cet insecte, ne se doutent pas qu'elles font une chose non pas seulement inutile, mais regrettable. Les mœurs de ce coléoptère, de même que celles des autres espèces du même genre, sont très-carnassières; incessamment en chasse, il fait sa nourriture d'une quantité de larves d'insectes que les jardiniers redoutent; les petites limaces, les escargots, qui font tant de ravages, quand les jeunes pousses des végétaux commencent à se développer, sont sans cesse exposés à devenir sa proie. Il détruit les hannetons, au moment où la femelle vient pour s'enfoncer sous la terre afin d'y déposer ses œufs, et quand la larve, sur le point d'éclore, arrive à la surface du sol.

Les jardiniers auraient donc tort de faire la guerre à cet insecte, destiné à leur venir en aide, et qui ne touche jamais aux végétaux.

Aurons-nous réussi à détruire le préjugé que nous avons combattu, et à réhabiliter dans l'opinion publique les animaux dont nous nous sommes faits le défenseur? Nous devons en douter peut-être; mais nous espérons du moins que quelques cultivateurs voudront vérifier, par leurs observations personnelles, les observations que nous avons faites et dont nous venons de rendre compte, et que leur expérience viendra confirmer un jour la justification que nous avons entreprise.

Troyes, le 16 novembre 1855.

Depuis que cette notice est écrite, nous trouvons, dans le *Moniteur* du 1er décembre 1855, une note que nous pensons utile de reproduire ici :

« ..... Bien peu de nos cultures pourraient réussir,
» bien peu de nos récoltes pourraient arriver à bonne
» fin, si, pour les protéger, nous n'avions autour de
» nous, avec des myriades d'insectes, une multitude
» d'autres animaux.

» L'ancien conservateur des collections à l'Institut

» Agronomique de Versailles, M. Nicolet, a jadis » fait connaître, à ce propos, le fait suivant :

» Au pied oriental du Jura, dans une petite vallée » assez humide où les limaçons et les chenilles » avaient élu domicile, il cultivait un jardin clos de » murs, qui, vu l'innombrable quantité de ces ani- » maux destructeurs, ne rapportait presque rien.

» Il eut alors l'idée d'en faire une espèce de mé- » nagerie, en y réunissant tous les animaux protec- » teurs qu'il rencontrait, et bientôt il fut difficile d'y » faire un pas sans se trouver en présence soit d'une » couleuvre ou d'un lézard, soit d'un hérisson ou » d'un crapaud, tandis que de nombreux coléoptères » carnassiers, parcourant la surface du jardin, y » trouvaient, sur tous les points, une abondante » nourriture.

» Les résultats de cette expérience furent l'extinc- » tion complète des animaux nuisibles : limaces, » vers-blancs, chenilles, courtilières, tout disparut. » Une magnifique verdure remplaça la chétive vé- » gétation qui existait auparavant; les arbres frui- » tiers, restant couverts de feuilles, purent donner » de bons fruits, et le travail du jardinier fut di- » minué de toute la peine qu'il se donnait pour s'op- » poser à la destruction de ses produits.

» La répugnance que les reptiles inspire fera, » peut-être long-temps encore, obstacle à ce qu'on » les emploie d'une manière aussi directe; mais, dit » l'auteur de l'expérience précitée, si nous ne pou- » vons supporter leur voisinage immédiat, ne les li- » vrons pas du moins à un système d'extermination » que rien ne justifie, puisque, loin de nous nuire,

» ils nous rendent au contraire d'importan
» vices.

» En résumé, une seule espèce est réelleme
» gereuse quand on l'attaque, c'est la vipère;
» sons celle-ci, rien de mieux, mais laisson
» les autres, car elles nous paient largement l
» de leur existence. »

RAPPORT

SUR LA CRÉATION PROJETÉE

D'UNE

MANUFACTURE DE PORCELAINE

A VILLENAUXE,

Par M. UHRICH, Membre résidant.

M. Gentil, propriétaire à Villenauxe, a fait part à la Société Académique de l'Aube du projet qu'il a conçu de créer, au moyen d'actions, une manufacture importante de porcelaine dans cette ville, dont les environs fourniraient abondamment certaines des matières qui s'emploient dans cette industrie, notamment une argile très-réfractaire.

M. Gentil a pensé qu'une entreprise de cette nature, création pour ainsi dire nouvelle dans le département, qui utiliserait des produits naturels du pays, méritait de fixer l'intérêt de la Société Académique, et il demanda qu'une commission, prise dans son sein, fût chargée de visiter la localité pour

rendre compte des ressources qu'elle peut offrir pour l'établissement projeté.

La Société décida, à la suite de cette communication, et conformément au désir de M. Gentil, qu'une commission (1) se rendrait sur les lieux pour rapporter ensuite le résultat de ses investigations.

C'est le compte de cette mission que nous venons, Messieurs, vous rendre aujourd'hui.

Nous dirons d'abord, Messieurs, que M. Gentil avait convoqué en même temps que nous à Villenauxe deux personnes des plus compétentes, et dont nous devions obtenir beaucoup de lumières sur la question. C'étaient M. Vital Roux, chef des travaux céramiques à la manufacture impériale de Sèvres, et M. Janson, industriel, qui a dirigé un établissement très-important de porcelainerie. Les connaissances spéciales de ces Messieurs donnaient une grande valeur aux renseignements qu'ils pourraient produire. Nous vous indiquerons tout-à-l'heure ceux que nous avons ainsi obtenus ; mais il convient sans doute d'abord, pour nous rendre clairs, que nous entrions dans quelques détails sur ce qui constitue proprement la porcelaine et sur les conditions de sa fabrication.

La porcelaine est une poterie très-blanche, d'un grain très-dur, compacte, homogène, translucide, et ayant éprouvé un commencement de fusion, mais résistant parfaitement à un feu ordinaire. Elle a une argile pour base principale, comme toutes les poteries.

---

(1) Cette Commission était composée de MM. Ferrand-Lamotte, Jules Ray, Boutiot, Le Grand, Anner-André, et Uhrich, rapporteur.

L'argile pure est un mélange intime de silice et d'alumine dans des proportions variées. On sait qu'elle a pour caractères de se délayer facilement dans l'eau, d'y rester même en suspension, et de former une pâte qui a plus ou moins de liant et de ductilité. Cette pâte, en perdant l'eau qui a servi à la préparer, conserve les formes qu'on lui a données, et si on la chauffe suffisamment dans des fours, elle acquiert un grand durcissement. Ce sont ces diverses propriétés de l'argile qui ont servi de fondement à l'art de la poterie.

L'argile très-pure, comprenant seulement de la silice et de l'alumine, est infusible; elle résiste au plus violent feu de forge, et durcit au point de faire feu au briquet. Mais des poteries ainsi formées seraient poreuses et impropres à beaucoup d'usages.

Il existe dans la nature beaucoup d'argiles plus ou moins fusibles qui doivent cette propriété à la présence de la chaux, ou d'autres alcalis et d'oxides métalliques, qui agissent comme fondants; et l'on conçoit qu'une terre de cette espèce pourrait, suivant les proportions de ses composants, et étant traitée dans des fours au grand feu, donner une poterie qui tînt de l'argile pure la propriété d'une grande dureté, et qui tirât de la présence des fondants une texture compacte, vitreuse et imperméable, sans avoir pourtant de la fusibilité dans les circonstances usuelles.

Les poteries offrant les caractères sommaires qu'on indique ici sont les porcelaines, les grès, puis ce qu'on nomme les terres à feu ou porcelaines brunes. Mais on ne s'attache pas, pour leur fabrication, à trouver des argiles renfermant, dans les proportions voulues,

les éléments qui peuvent convenir. La diversité, le hasard et l'inconstance des combinaisons qu'offre la nature dans la plupart des terres dont il s'agit, rendraient ces recherches vaines ou n'entraîneraient qu'à des résultats précaires.

Aussi, dans les industries qu'on vient de mentionner, a-t-on toujours recherché expressément d'abord les argiles les plus pures et les plus réfractaires, afin d'en faire artificiellement le mélange avec les quantités les plus favorables des fondants qu'on trouve généralement assez facilement d'une nature convenable, pour fournir au mélange le très-léger degré de fusibilité, ou plutôt de ramollissement, auquel il doit arriver au moment du plus grand feu, pendant la fabrication.

Des diverses poteries à texture dure et vitreuse, la porcelaine, étant la plus parfaite, doit exiger, on le comprend, les argiles et les fondants les plus purs.

La première des argiles pures et la seule qu'on puisse employer dans la porcelaine blanche, est le kaolin qui est formé à peu près à parties égales de silice et d'alumine. C'est une terre complètement infusible, qui d'ailleurs ne se colore pas au feu le plus violent et reste toujours du plus beau blanc.

Mais le kaolin n'existe pas en nombreux gisements dans la nature, du moins en Europe; les principaux qui existent en France se trouvent à Saint-Yrieix, près de Limoges; il en existe ensuite quelques-uns près de Bayonne et dans les environs d'Alençon.

Les carrières de kaolin se rencontrent toujours dans les terrains granitiques qui contiennent du quartz, du mica et du feld-spath; le feld-spath est

un minéral transparent formé de silice, d'alumine, de chaux et de potasse; partout où il existe, on trouve du kaolin. L'on voit même des morceaux de feld-spath à moitié opaques et dont une partie est déjà kaolin. C'est ce qui fait conclure que, par une cause quelconque, le feld-spath se détruit avec le temps, la chaux et la potasse lui sont enlevées, dissoutes peut-être à la longue par les eaux, et il reste la silice et l'alumine sous l'aspect d'une terre blanche et onctueuse qui est le kaolin, base de la porcelaine.

Par une coïncidence merveilleuse, le feld-spath, adjacent au kaolin dans ses gisements, forme le fondant le plus propre qu'on puisse lui donner. C'est cette substance réduite en poudre qu'on mélange d'abord avec la terre en pâte, dans la proportion de 15 à 20 p. 0/0. C'est elle encore qui sert à donner ce qu'on nomme *la couverte* aux vases qui ont subi déjà un premier durcissement dans un compartiment particulier du four où la chaleur est ménagée. Quand les pièces à cuire sont ainsi préparées et qu'elles n'ont plus qu'à recevoir le dernier et principal coup de feu, on les porte dans la partie principale du four, placées chacune dans une gazette, espèce de cylindre creux en argile très-réfractaire, et on les soumet pendant trente-six heures au moins à une chaleur d'environ 1,200 degrés.

C'est alors, grâce à la qualité du kaolin et des principes vitrifiants qu'on y a ajoutés, que les pièces supportent ce feu intense sans dépasser le commencement de la fusion, sans se déformer, et qu'elles en sortent avec cette texture compacte et cette translucidité qui appartiennent à la porcelaine.

Ces détails nous ont paru nécessaires, Messieurs,

pour faire apprécier la nature des ressources propres à l'établissement d'une manufacture de porcelaine, qui peuvent se rencontrer dans la localité de Villenauxe.

On sait déjà que cette contrée est bien éloignée des terrains granitiques, et qu'en conséquence les argiles qui s'y rencontrent ne sauraient être du kaolin, qu'on ne saurait non plus y rencontrer de feld-spath.

On savait déjà, par l'ouvrage de M. Leymerie, sur la géologie du département de l'Aube, qu'il existe près de Villenauxe, sur les flancs du coteau qui limite le plateau de la Brie, le long de la vallée de la Seine, un gisement d'argile qui se montre très-puissant à Montpothier, sur les bords du chemin de Villenauxe à Provins, qui s'étend aussi dans le département de Seine-et-Marne, et qu'on trouve aussi sur de très-grandes surfaces dans le département de la Marne, jusque du côté de Reims.

Cette argile est une argile plastique que M. Leymerie a bien caractérisée, comme appartenant au terrain tertiaire, ainsi que les couches de sable avec lesquelles elle alterne. Nous avons parfaitement reconnu, dans notre visite des lieux, la justesse des descriptions de M. Leymerie; nous avons visité plusieurs carrières offrant des bancs puissants d'argile pure, d'une couleur bleue pâle, très-douce et très-onctueuse au toucher, d'autres où l'argile est mélangée avec du sable, et d'autres enfin où le sable est seul à un état de pureté remarquable.

L'argile de Villenauxe, exploitée comme terre réfractaire, est compacte, douce au toucher, d'un blanc-grisâtre, insipide; présentant dans quelques endroits des petits fragments de radicelles de plantes

décomposées; ne faisant pas effervescence avec les acides; formant avec l'eau une pâte plastique; se réduisant facilement en poudre par la trituration. Exposée à l'air, elle se dessèche et devient blanchâtre quelque temps après. — La calcination lui fait perdre environ un dixième de son poids. — Réduite en pâte avec un peu d'eau et calcinée, elle se colore peu par l'action du feu.

Par la lixiviation avec l'eau, elle donne un peu plus du dixième de son poids de sable grenu, rude au toucher, et dont quelques grains ont un certain volume.

M. Ray, l'un de nous, qui a fait ces observations, a obtenu de l'analyse chimique d'un échantillon de cette argile les résultats suivants :

Silice	63,	25,
Alumine.	22,	10,
Sels de chaux	0,	80,
Oxide de fer.	des traces,	
Humus	des traces,	
Magnésie	des traces,	
Eau	10,	30,
Perte dans l'opération et substances non retirées. .	3,	55,
Total.	100,	00.

M. Ray a analysé chimiquement d'autres échantillons d'argile de la même localité (*route de Provins*); ils ont offert de légères variantes dans leur composition, et ont donné plus ou moins de silice, suivant la position plus ou moins élevée que l'argile occupait dans le banc d'où elle avait été extraite.

Dans des argiles blanches, prises près de Montpothier, on a trouvé jusqu'à 4 et 5 pour cent de sels calcaires.

La très-faible proportion de chaux et d'oxide de fer existant en général dans cette argile, indique déjà qu'elle doit très-bien résister à la fusion, et qu'elle est très-réfractaire. C'est d'ailleurs ce que la pratique a confirmé depuis longtemps dans diverses usines où on l'a employée.

Cette terre ne peut toutefois remplacer le kaolin dans la fabrication de la porcelaine, car il lui manque la qualité de blancheur parfaite après la cuisson, qu'on trouve dans cette autre substance, et celle-ci devra toujours être tirée de Limoges. Mais l'argile de Villenauxe paraît parfaitement propre à la construction des gazettes, pour lesquelles il faut, comme on l'a vu, une terre très-réfractaire.

C'est à cet usage, en effet, qu'elle est employée depuis longtemps dans les porcelaineries de Retourneloup (Marne), d'où l'on vient la chercher à Villenauxe et à Montpothier. Les fabriques de Montereau, des usines du Nord, ont également envoyé à diverses reprises prendre cette argile pour le même objet.

Il y a là évidemment un suffrage très-favorable en faveur de la qualité des argiles de Villenauxe, et elles seraient ainsi d'une grande utilité à la fabrique de porcelaine projetée pour la construction des gazettes (1).

---

(1) La même terre pourrait servir aussi à faire des porcelaines brunes, d'après ce que nous avons dit plus haut de cette espèce de poterie.

D'après M. Vital-Roux, la dépense de la terre à gazettes entre, dans la fabrication de la porcelaine, pour . . . . $\frac{14}{100}$
celle du kaolin, seulement pour . . . . $\frac{12}{100}$;
il y aurait donc dans l'établissement de Villenauxe un avantage dans la proximité de l'argile plastique.

Quelques personnes ont manifesté l'espoir que les exportations de cette argile pour Montereau et les usines du Nord prendraient assez d'extension à l'avenir; ces transports se feraient de Villenauxe à la station du chemin de fer de Pont-sur-Seine, et les voitures pourraient ramener alors de la houille de Belgique, la plus propre au chauffage des fours, et qui donne à cet égard des résultats économiques et avantageux.

Nous ne saurions nous prononcer, Messieurs, sur la valeur de ces appréciations commerciales, et il n'entre pas, nous le pensons, dans les attributions de la Société, de formuler une opinion sur la question envisagée à ce point de vue.

Mais la Société Académique peut sans doute exprimer l'intérêt avec lequel elle verrait s'établir et prospérer un établissement important à Villenauxe, pour tirer partie des productions minérales de cette contrée. Il paraît, d'ailleurs, d'après ce qu'on nous a rapporté, que les gisements d'argile plastique, qui se montrent dans le département de la Marne, fixent aussi dans ce moment l'attention d'autres industriels, et qu'on se préparerait à fonder également dans ces localités des manufactures semblables à celle qu'on projette à Villenauxe. Peut-être tous ces intérêts pourraient-ils se grouper dans une

grande association, qui comprendrait ainsi l'exploitation de la contrée du département de l'Aube, dont nous nous occupons.

Nous ne proposerons pas à la Société, nous le répétons, de provoquer en rien ces spéculations, mais elle voudra sans doute remercier M. Gentil du zèle avec lequel il s'attache à poursuivre des améliorations dans l'état industriel du pays, et lui exprimer le vif intérêt qu'elle attachera au succès de ces entreprises.

Troyes, le 16 avril 1856.

Dans sa séance du 18 avril 1856, la Société Académique de l'Aube a adopté les conclusions de ce rapport, dont elle a ordonné l'impression.

LA CULTURE DU JEUNE AGE,

OU

L'ÉDUCATION,

APOLOGUE

Par M. l'Abbé TRIDON, Membre résidant.

La petite Vigne qui parle et le Vigneron.

— Vous ne m'aimez pas, disait un jour au vigneron une petite vigne tout éplorée; même, vous m'en voulez.

— Comment peux-tu dire cela, chère petite vigne? Je t'aime comme moi-même; tu as tout mon amour, tous mes soins, et souvent mes sueurs.

— Qu'importe; vous me tourmentez sans cesse; sans cesse vous me coupez, vous me liez, vous me déchirez; vous m'arrachez des pleurs : vous m'en voulez, je le vois bien; d'ailleurs on me l'a dit.

— Mais qui a pu te mettre dans la tête cette vilaine pensée ?

— C'est le chardon; il me disait, l'autre jour : on m'aime bien, moi; on ne me tourmente pas; on me laisse tout-à-fait tranquille; je fais tout ce que je

veux. Je te plains, pauvre vigne; ta vie, ta triste vie se passe dans les douleurs et dans les larmes.

En disant cela, la petite vigne pleurait et sanglotait.

Le vigneron, ému, reprend aussitôt : Quelle triste chose que les mauvais discours ! ils sont capables de gâter les meilleurs cœurs.

— Ecoute, ma vigne, écoute un véritable ami :

Le chardon est un mauvais sujet, un ennemi dangereux ; fuis-le, comme on fuit le loup et le serpent. On ne le taille pas, il est vrai ; il n'en mérite pas la peine ; car, à quoi est-il propre ? A rien ; à être jeté au feu ; tout au plus à faire le déjeuner des ânes ; ses paroles sont comme ses épines ; elles déchirent les imprudents qui l'écoutent.

— Ecoute bien, chère et bonne petite vigne; je vais t'expliquer ma conduite à ton égard; peut-être aurais-je dû le faire plus tôt : tu seras assez intelligente pour la comprendre, et assez sage pour l'approuver et t'y soumettre.

Si, par une opiniâtreté coupable, tu refusais la culture; si, malgré mes efforts, tu résistais à la taille, tu ne produirais que du bois, et un bois inutile : point de raisins ou des raisins sans saveur et sans beauté, des verjus et un vin détestable. — Et, quand viendrait le temps de la vendange et que j'irais te voir, je ne pourrais retenir ma colère, et, te regardant d'un œil sévère, à te faire rentrer en terre : Méchante petite vigne, dirais-je, je prends, pour toi, mille peines, tu me causes mille ennuis, et tu ne produis rien de bon; je t'arracherai et te jetterai au feu. Que penserais-tu, pauvre petite, en m'entendant parler ainsi ? Que dirais-tu, si tu me voyais porter sur

toi une main vengeresse, prête à exécuter la sentence ?

— Que je serais malheureuse ! répondit la petite vigne.

— Ecoute donc jusqu'à la fin, ajouta le vigneron : Mais si je te cultive, si tu acceptes avec docilité la taille, et les autres façons qui te sont nécessaires chaque année, tu pleures, il est vrai ; tu ne peux pas t'en empêcher ; moi-même, qui t'arraches ces larmes, j'en verse avec toi ; mais sois tranquille, après avoir supporté cette dure nécessité, tes larmes et les miennes un jour se changeront en joie.

De ce que je te taille, de ce que tu supportes avec courage cette douloureuse culture, tu porteras des fruits, des fruits abondants et pleins de douceur.

Quand l'automne sera venue, quand sera arrivé le temps de la récolte, je dirai à mes parents, à mes voisins et à tous mes amis : allons voir ma petite vigne. Parents, voisins, amis, ne se feront pas prier, ils se feront une fête de te visiter.

Arrivés près de toi, à peine t'auront-ils vue, que tous s'écrieront émerveillés : Quelle belle petite vigne ! quels beaux raisins ! comme ils sont mûrs ! On en cueillera un, on en cueillera deux, trois, quatre, on en cueillera pour toute la compagnie, et des noirs et des blancs et des dorés.... Chacun, en les mangeant, répétera à l'envie : Quelle bonne petite vigne ! elle vaut son pesant d'or ; heureux le maître qui la possède, heureux le vigneron qui la cultive !

— Que diras-tu, ma vigne, que penseras-tu alors en entendant et en voyant ces jolies choses ?

— Que je serai heureuse ! répondit la petite vigne.

— Rien de plus légitime que ton bonheur, ma vigne chérie, reprit gravement le vigneron ; mais alors, défies-toi de l'orgueil, il gâterait tout : jouis, mais avec modestie et avec reconnaissance ; car, si ton bonheur vient de la culture, des soins donnés par moi et acceptés par toi, il vient principalement du Dieu puissant et bon, qui seul peut donner l'accroissement. Ne soyons pas ingrats envers le Créateur suprême, il est l'auteur de tous nos biens. En ce beau jour, je ne regretterai pas mes efforts et mes sueurs, et toi, aimable vigne, tu ne regretteras pas tes larmes, car elles seront changées en joie.

Maintenant, ma vigne, que tu comprends ma conduite, dis-moi franchement ton sentiment ; lequel préfères-tu : ou être taillée ou n'être pas taillée ?

— Être taillée, répondit aussitôt la petite vigne.

— Diras-tu que je t'en veux, quand, dans la saison de la taille, je prendrai l'instrument tranchant ?

— Je dirai tout le contraire, je penserai que c'est pour mon bien.

Depuis lors, la petite vigne s'est laissé tailler. Elle a pleuré, sans doute, mais ses larmes toujours ont été changées en joie.

MORALE.

Enfants, n'auriez-vous pas vu une petite vigne semblable à celle dont je viens de vous raconter l'histoire ?

— Cherchez, examinez, devinez... N'ai-je pas, en effet, cette petite vigne sous les yeux, petits enfants, chère jeunesse ; n'êtes-vous pas la petite vigne, qui parle, qui pleure ? Et les vignerons, qui sont-ils ? Les vignerons sont vos pères, vos mères, vos maîtresses et vos maîtres ; le prêtre aussi est vigneron. Ils taillent... Quoi ? la paresse, mère de tous les vices, le mensonge, qui en est le père. — Quoi encore ? la désobéissance, branche amère de l'orgueil ; ils taillent la gourmandise, qui souvent a produit le vol et autres pousses maudites, dont les fruits mauvais désolent la vie entière et attirent sur l'enfant vicieux le sort de l'arbre stérile.

Quand donc, chers enfants, aimable jeunesse, vos parents ou vos maîtres, mêlant la force à la douceur, pour extirper vos vices naissants, vous adresseront une réprimande, vous infligeront une punition ; quand à la suite de ces corrections vous verserez des larmes, et qu'un faux ami vous dira : on te punit, c'est qu'on t'en veut, vous lui répondrez, sans hésiter : Va-t-en, mauvais conseiller, tu n'es qu'un chardon ; tu es pire, tu es un loup caché sous la peau d'un agneau. Mes père et mère m'aiment comme eux-mêmes ; mes maîtres secondent leurs efforts ; tous sont mes amis ; tout ce qu'ils font est pour mon bien.

Puis, remerciant Dieu de vous avoir donné d'aussi bons parents, des maîtres aussi intelligents, vous prierez pour le bonheur de ceux à qui vous êtes si chers, et qui vous sont si dévoués.

Et pour n'oublier pas l'histoire de la vigne et les principes d'une sage éducation qui y sont exprimés,

vous écrirez, vous retiendrez, et surtout vous pra-tiquerez les deux maximes suivantes, qui en sont résumé fidèle :

QUI NE SAIT
NI OBÉIR, NI TRAVAILLER, NI SOUFFRIR,
N'EST PROPRE A RIEN.

QUI SAIT
OBÉIR, TRAVAILLER ET SOUFFRIR
POUR DIEU ET EN CHRÉTIEN,
EST PROPRE A TOUT.

ALLOCUTION

PRONONCÉE A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 1856,

Par M. BÉLURGEY DE GRANDVILLE,
Préfet de l'Aube,
Président d'honneur de la Société.

Dès sept heures du soir, la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, mise à la disposition de la Société Académique de l'Aube, par M. le Maire de Troyes, est ouverte et reçoit de nombreux invités.

A huit heures un quart, M. le Préfet, après avoir pris place au fauteuil, déclare la séance ouverte.

On remarque assis au bureau, à côté du premier magistrat du département, Mgr Cœur, évêque de Troyes, membre de la section des lettres; MM. de Villemereuil, président annuel; Corrard de Breban, président du tribunal civil, ancien président de la Société; Parigot, maire de Troyes; le baron Doyen, vice-président de la Société.

M. le Préfet se lève, au milieu d'un profond silence, et donne lecture de l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

» Les institutions utiles ont seules de la vie et de la durée : la Société Académique de l'Aube en est une preuve. Cette Société ne serait pas arrivée au degré de considération et de consistance où elle est parvenue, si elle n'eût voulu être qu'une réunion

d'hommes lettrés, uniquement occupés à des discussions littéraires.

» Votre compagnie, Messieurs, a compris, dès le principe, que sa mission devait avant tout être profitable à ses concitoyens, et avoir par conséquent un but sérieux, utile, pratique. C'est en persévérant dans cette voie, c'est en demeurant fidèle à son titre, qu'elle a jeté des racines dans le département, et qu'elle y exerce, sans la chercher, une influence salutaire.

» Ecartant avec soin les discussions frivoles, fuyant avec intention le domaine des vaines utopies, elle s'est constamment attachée, par la composition de ses membres, par la variété de leur aptitude et de leurs travaux, par les sujets divers qu'elle a traités, par les encouragements qu'elle a donnés, à répondre aux besoins les plus vivaces du pays.

» Dans un département essentiellement agricole, elle s'est proposé de faire progresser l'agriculture, de surveiller, de diriger les intérêts majeurs qui se rattachent à cette source féconde de nos richesses.

» Par ses efforts, la culture des prairies artificielles a été introduite et a pris successivement une extension considérable dans la Champagne; des plantations d'arbres verts sont venues mettre en valeur des terrains à l'état de landes et jusque-là improductifs. Les races ovine et bovine se sont sensiblement améliorées, grâce aux choix et aux acquisitions faits par la Société Académique dans les meilleures races indigènes ou étrangères.

» La Société n'a rien épargné pour perfectionner les bonnes méthodes, vulgariser les leçons et les conseils d'une sage expérience, apporter l'es-

prit régénérateur là où existait une aveugle routine.

» Pour remplir cette tâche laborieuse, la Société a appelé dans son sein les hommes les plus compétents et les plus versés dans la connaissance et dans la pratique de l'Agriculture. Il suffit de nommer ici MM. Dubois de Morembert, du Preuil, de Saint-Georges, si dignement continués aujourd'hui par MM. Baltet, de Villemereuil, Lasneret, Walckenaër, etc.

» Dans un département aussi riche que celui de l'Aube, en monuments anciens, en souvenirs historiques; dans cette ancienne province de Champagne, qu'ont illustrée tant de célébrités artistiques et littéraires, la Société Académique a dû également étendre sa sollicitude sur les sciences, les arts, l'archéologie, l'histoire locale et les lettres.

» Dans ces diverses branches, elle a bien mérité du pays. Elle n'est pas restée en arrière de ce grand mouvement historique que nous avons vu se manifester de nos jours : elle aussi, par des travaux importants qui s'accroissent tous les jours, elle apportera sa masse de matériaux à l'édifice de notre histoire nationale. Que de questions touchant l'histoire de la Champagne, ou ayant un intérêt plus général, ont été résolues ou éclairées par elle! Que d'objets d'arts et d'antiquités ont été préservés de la destruction ou de l'oubli par son intervention et sa vigilance !

» L'un de ses titres à la reconnaissance du pays, c'est le Musée de votre ville, qu'elle a fondé avec l'aide de l'Administration Municipale, et où l'on remarque des collections minéralogiques aussi curieuses que complètes.

» Trop longue serait, Messieurs, l'énumération de tout ce que votre Société a fait d'utile et de bon. Vos intéressants travaux sont consignés dans ces Mémoires, remarquables à plus d'un titre, qui se publient chaque année et qui témoignent si éloquemment de votre amour éclairé pour l'utile, pour le beau, pour le progrès.

» Ces publications périodiques, dans lesquelles on peut en quelque sorte suivre le mouvement des intelligences dans votre province, constatent à votre honneur, Messieurs, qu'aucune pensée utile, qu'aucune invention de quelque portée, ne s'est révélée dans le département qu'elle n'ait été encouragée ou publiquement récompensée par la Société.

» Ce sont, je le répète, ces dispositions qui vous portent de préférence aux choses qui ont un intérêt pratique, un résultat profitable et réel, qui sont, à mon avis, le principal mérite de votre institution, et qui, en la faisant entrer dans le mouvement d'idées qui constitue un des caractères particuliers de notre temps, la distingue d'un grand nombre d'académies de départements.

» C'est travailler efficacement à l'amélioration matérielle et morale du peuple, Messieurs, que d'honorer l'Agriculture, que de la faire progresser, que de récompenser et de mettre en évidence un artiste ignoré, que d'inspirer et d'encourager les ouvrages propres à réformer les mœurs, que de donner une salutaire direction aux intelligences.

» C'est, en conséquence, seconder les vues généreuses et élevées de l'Empereur dont vous connaissez l'incessante sollicitude pour tout ce qui tend à développer les diverses branches de la richesse

publique, dans l'intérêt du bien-être des classes populaires, et qui se préoccupe si activement des moyens de replacer l'Agriculture au rang qui lui appartient.

» Continuez donc, Messieurs, votre œuvre si bien commencée. Je n'en connais point de plus digne d'exciter votre amour du bien public. Poursuivez avec le même zèle et le même désintéressement vos paisibles et utiles travaux. Vous ne doutez pas, j'en suis persuadé, de mon empressement à seconder de tout mon pouvoir, de toutes mes facultés, dans toutes les circonstances, vos louables efforts, heureux de m'associer à des hommes tels que vous pour faire le bien dans un département dont j'ai pu, depuis trois ans, apprécier l'excellent esprit, et auquel m'attachent désormais des liens d'une sincère affection.

» Vous vous proposez, dans cette séance extraordinaire, de rendre un compte public de vos actes, et de décerner des récompenses d'autant plus précieuses que les titres en sont hautement proclamés. Ces solennités, qui réunissent autour de vous un auditoire d'élite, désireux de vous témoigner ses sympathies, sont toujours fécondes en émotions touchantes. Je vous remercie, Messieurs, en m'appelant à l'honneur de vous présider, de me faire participer à ces douces jouissances du cœur et de l'esprit, et de m'avoir fourni l'occasion de dire publiquement quelques mots sur votre Société.

» Je suis également heureux d'avoir à faire connaître, pour la première fois en public, la décision de l'Empereur qui, en donnant à cette Société une existence légale et en la reconnaissant comme établis-

sement d'utilité publique, en rehausse en quelque sorte l'institution, et garantit son avenir.

» La *Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube,* fondée en 1801, fut présentée à l'Empereur Napoléon Ier, lors de son passage à Troyes, en 1805. L'Empereur accompagna de paroles bienveillantes la promesse de consacrer par un décret l'existence de cette corporation savante. Mais les événements politiques, qui se pressaient si rapidement alors, empêchèrent sans doute la réalisation de cette promesse, rappelée vainement aux gouvernements qui succédèrent à l'Empire, et qu'il était réservé à Napoléon III d'accomplir, comme il a tenu à honneur d'exécuter religieusement d'augustes et suprêmes volontés.

» C'est ainsi, Messieurs, que la main habile et tutélaire qui s'étend aujourd'hui sur les destinées de la France, qui a déjà tant fait pour le bonheur, la prospérité et la grandeur de notre pays, qui, après avoir pourvu aux nécessités d'une guerre glorieuse, vient d'assurer les bienfaits d'une paix plus glorieuse encore, se fait sentir partout où il y a un acte de justice à faire, un acte de réparation à accomplir.

» Faisons éclater, Messieurs, nos sentiments de profonde gratitude. Les Lettres ne sauraient plus être adulatrices du pouvoir, comme aux siècles d'Auguste et de Louis XIV; mais elles ne peuvent, sans se nuire à elles-mêmes et sans porter atteinte à leur dignité, fermer les yeux à la lumière et à la vérité, et rester en dehors du mouvement de reconnaissance d'une nation tout entière. »

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 1856,

Par M. DE VILLEMEREUIL,

Président de la Société.

MESSIEURS,

Depuis la dernière séance générale de la Société, notre association a été classée par décret impérial au nombre des établissements d'utilité publique.

Cette distinction, juste récompense de travaux non interrompus depuis plus d'un demi-siècle, donne à la Société Académique du département de l'Aube une existence légale; elle lui assure les éléments de force et de durée dont elle avait su s'entourer depuis longtemps.

Permettez-moi de vous rappeler en quelques mots les services rendus à l'agriculture par nos prédécesseurs.

Aujourd'hui, il est universellement admis de faire entrer les prairies artificielles dans la rotation des assolements; mais, il y a un demi-siècle, l'ignorance

et la routine opposaient à cette méthode la plus vive résistance.

C'est aux publications de la Société Académique de l'Aube, c'est à la persistance qu'elle a mise à démontrer les heureux résultats de la production des fourrages, c'est aux exemples pratiques de quelques-uns de ses membres que nous devons l'introduction dans notre département d'une culture, source de toute amélioration agricole, élément le plus actif de l'alimentation.

Depuis trois ans, nos marchés ont été approvisionnés par la partie de notre département qui, autrefois, était d'une stérilité proverbiale. Elle seule a donné des récoltes abondantes, tandis que les pluies continuelles, la prolongation des froids, des intempéries constamment funestes rendaient nos bonnes terres presque improductives.

Ainsi, Messieurs, si les mauvaises années qui viennent de s'écouler ont été moins calamiteuses, il faut le reconnaître, nos prédécesseurs y ont puissamment contribué.

L'Empereur, en assurant à la Société Académique de l'Aube une existence légale, a voulu récompenser ces services.

Nous continuerons l'œuvre de nos prédécesseurs, et nos efforts seront récompensés si nous parvenons à mettre à la portée de tous les inventions utiles les perfectionnements sanctionnés par l'expérience.

Chacun de nous acquitte sa dette à sa manière, suivant ses études et ses inspirations. L'Agriculteur apporte le tribut de son expérience, l'Ingénieur ses connaissances spéciales; l'Archéologue veut conserver, au moins dans nos publications, le souvenir des

monuments qui ont orné nos cités et qui peuvent servir à leur histoire; le Médecin parle des sciences naturelles, l'Avocat traite quelquefois de l'éloquence du barreau, et le Littérateur rappelle à notre mémoire les génies d'Athènes et de Rome trop souvent oubliés.

Tels sont, Messieurs, les travaux embrassés par notre Société; mais son but spécial est le développement des théories agricoles. Le rapport de notre honorable et dévoué secrétaire, M. Gayot, vous le démontrera de la manière la plus évidente.

Avec le concours des administrations qui jusqu'à ce jour ont secondé nos travaux, notre tâche sera facile.

La ville de Troyes n'a pas oublié que la Société Académique a fondé dans les bâtiments de sa vaste bibliothèque un Musée de peinture, d'archéologie et d'histoire naturelle, qui développe dans la population le goût des arts et des sciences.

M. le Préfet, auquel appartient l'initiative de l'emploi des fonds départementaux, a bien voulu aussi nous accorder son puissant appui.

Vous connaissez, Messieurs, le zèle et le dévouement du premier magistrat du département pour les intérêts qui lui sont confiés; vous savez avec quelle active sollicitude il a réorganisé les comices agricoles.

Cette utile institution donnera une nouvelle vie à la Société Académique; elle répandra ses publications, développera ses théories et popularisera son enseignement.

Ces deux associations, unies dans leur but, ont un mode d'action essentiellement différent. En restant

dans les limites de leurs spécialités, elles s'étayent et multiplient leurs forces.

La première ne s'adresse qu'à l'intelligence; elle insère et développe dans ses Mémoires toutes les améliorations réalisables. Mais là s'arrête son action; la modicité de ses ressources, le nombre limité de ses membres, ne lui permettent pas d'agir plus directement sur les agriculteurs.

Le Comice agricole, au contraire, est une association multiple de tous les hommes qui portent intérêt à l'agriculture, de tous les cultivateurs actifs et dévoués au progrès. Par le nombre illimité de ses membres, il agit immédiatement sur la population agricole; il encourage tous les progrès, toutes les améliorations; il récompense tous les bons résultats; en un mot, il est au milieu des champs.

Vous voyez, Messieurs, la corrélation qui existe entre ces deux institutions agricoles si distinctes : à l'une la théorie, à l'autre l'action.

Leur dévouement aux intérêts de l'Agriculture portera ses fruits, et un jour nos successeurs en apprécieront les résultats.

Espérons que de ces efforts réunis naîtront les améliorations si nécessaires à quelques parties de notre département. Espérons que de meilleurs assolements, l'éducation de meilleures races ramèneront la richesse là où elle existait naguère.

La Société Académique, comme M. le Préfet, comme le Conseil Général, a compris que le drainage devait contribuer puissamment à l'amélioration de ces contrées. Elle a rédigé des instructions spéciales qui ont déjà amené d'heureux résultats. En 1855, des travaux importants ont été exécutés dans le dé-

partement de l'Aube avec un succès complet, et au 1er janvier dernier on comptait 50 hectares qui avaient été drainés. L'année 1856 offrira des résultats encore plus importants.

Nous vivons à une époque où plus que jamais l'agriculture a besoin d'être aidée, encouragée, activement protégée.

Les capitaux, qui originairement sont les produits de l'agriculture et de l'industrie, tendent à s'éloigner de leur origine. Les prodiges réalisés par les chemins de fer les ont fait dévier de leur route. Reviendront-ils à la terre?

Examinons sommairement cette question : La richesse des nations et des individus ne se compte qu'en raison des produits dont ils peuvent disposer utilement. Les progrès de l'industrie abaissent les prix de production; la multiplication des voies ferrées les met à la portée des consommateurs. Voilà deux éléments de richesse qu'il faut reconnaître et dont notre époque doit se glorifier. Mais il lui reste à résoudre un problème bien autrement difficile, l'alimentation à bon marché.

Certes, la recherche des mines de blé est bien préférable à celle des mines d'or, quand ces mines de blé sont produites par le pays. Mais, si elles étaient produites par les chemins de fer, si la vapeur mettait sur les mêmes marchés, aux mêmes conditions, des produits, résultats d'éléments différents, alors il y aurait perturbation; les capitaux, au lieu de revenir à la terre, l'abandonneraient complètement; l'agriculture serait délaissée, et l'alimentation publique, étant le résultat de la production étrangère, pourrait être arrêtée subitement au moindre

bruit de guerre, à la première perturbation commerciale.

Rassurons-nous, Messieurs; de pareils faits ne se réaliseront pas. Le Gouvernement, qui, par sa haute initiative, a su donner à l'industrie et aux arts la vive impulsion qui a produit les prodiges de 1855; le Gouvernement, qui a terminé par un fait d'armes immortel une des plus glorieuses campagnes des armées françaises; le Gouvernement, qui, en signant naguère dans sa capitale une paix glorieuse, a effacé les traités de 1815; le Gouvernement, qui consacre en ce moment cent millions au développement du drainage, ce Gouvernement saura maintenir un équilibre qui assurera la prospérité de notre agriculture.

Nous pourrons marcher sans crainte dans la voie de progrès que le temps nous réserve. Nous pourrons continuer nos modestes travaux. Nous savons que le concours de M. le Préfet nous est assuré, comme il est assuré à toutes les associations utiles du département confié à son active et vigilante administration.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

Depuis la séance publique du 21 Mai 1852, jusqu'à celle du 30 Mai 1856,

Par M. A. GAYOT, Secrétaire.

MESSIEURS,

Au moment de remplir l'importante mission que m'impose le règlement de rendre compte de vos travaux depuis la dernière séance publique, je veux donner passage à un sentiment que je ne puis comprimer, celui de ma reconnaissance pour la confiance que vous avez mise en moi, pour l'extrême bienveillance que vous m'avez toujours témoignée. Depuis bientôt douze ans, j'ai l'honneur d'être votre secrétaire, et c'est pour la quatrième fois que je prends, en votre nom, la parole dans cette enceinte. Jamais ma tâche ne m'a paru plus lourde ; jamais je n'ai tant hésité à m'en charger. Autrefois, la confiance et l'ardeur de la jeunesse pouvaient, à défaut de

lumières, me soutenir dans cette difficile épreuve ; aujourd'hui je suis arrivé à l'âge où, après s'être efforcé de beaucoup apprendre, on s'aperçoit qu'on ne sait rien. L'expérience ne fait que me démontrer de plus en plus mon insuffisance, et la nécessité où vous serez bientôt de confier à un plus jeune et à un plus capable le fardeau qui repose sur moi depuis tant d'années.

Mais il est trop tard pour reculer maintenant ; je vais donc encore une fois essayer de donner une idée bien incomplète de ce que vous avez fait depuis quatre ans pour l'agriculture, pour les sciences, pour les arts et pour les lettres. Je tâcherai d'être clair. Je voudrais être bref ; mais vos travaux sont si nombreux et si divers que, malgré mon dessein de ne dire qu'un mot de chacun des plus importants, je crains d'abuser encore de la patience du public. Je me hâte donc d'aborder le chapitre de l'Agriculture.

§ 1er. — AGRICULTURE.

Drainage. — Irrigations. — Sylviculture. — Maladie des végétaux. — Industries agricoles. — Engrais du commerce. — Concours agricole de 1855. — Blés étrangers. — Statistique du canton d'Ervy. — Emploi du sel. — Tarare Morin. — Moulin Capitain. — Cylindre Dereins. — Comice départemental.

Préconiser les bonnes méthodes, proscrire les mauvaises, vous tenir au courant de toutes les nouvelles découvertes, les expérimenter par vous-mêmes avant de les recommander aux cultivateurs; examiner avec soin les procédés ou les instruments qui vous sont soumis; dire la vérité, quelle qu'elle soit, à leur inventeur; enfin, surveiller le mouvement agricole dans le département, et en rendre compte à l'administration : tel est le rôle multiple que vous avez à remplir, et dont vous vous êtes acquittés sans défaillance et sans relâche.

A peine le mot drainage est-il prononcé; à peine cette méthode a-t-elle son application pratique sur quelques points de la France, que l'on voit votre attention excitée et tous vos moyens mis en œuvre pour vous éclairer, et pour pousser ensuite le département dans cette voie de salut. Je ne veux point répéter ce que j'ai déjà dit à ce sujet dans votre dernière séance publique. Je me contente de rappeler que, le 20 août 1852, un de vos membres les plus compétents, M. Le Grand, vous faisait un rapport complet au nom d'une Commission spéciale que Drai

vous aviez chargée d'une enquête sur cet objet. Le rapporteur, après avoir signalé les eaux nuisibles en agriculture, après avoir exposé les divers moyens employés jusqu'alors pour assainir les terres, aborde la question du drainage proprement dit. Il montre ce procédé prenant naissance en Ecosse, il y a environ soixante ans, accueilli avec enthousiasme par l'Angleterre et par la Belgique, où il opère une véritable révolution dans l'art agronomique. Après avoir indiqué quels sont les terrains qui demandent le drainage, il arrive aux procédés d'exécution qu'il décrit avec les plus minutieuses précautions. Appliquant ensuite ces notions préliminaires à notre département, il signale, comme éminemment propres à être drainées, trois zones de terrains formant ensemble plus de soixante mille hectares, et dont la valeur foncière serait au moins doublée par cette opération.

Eclairés par ce lumineux rapport, vous n'hésitez pas, Messieurs, à demander à M. le Ministre de l'Agriculture une machine-modèle pour fabriquer les tubes; vous sollicitez en même temps du Conseil Général une subvention pour distribuer des primes ou faire des avances aux propriétaires et aux fermiers qui, les premiers, auront drainé au moins deux hectares de terrain.

Le 21 avril 1854, vous insistez de nouveau auprès de l'administration. Dans la même année, sur l'initiative d'un de vos membres associés, M. de Vendeuvre, une machine à fabriquer les drains est créée par M. Guilhaumou, à Vendeuvre-sur-Barse. Aussitôt l'un de nos collègues, M. Uhrich, visite cette machine, ainsi que celle établie bientôt après par M. Reynaud,

à Saint-Parres-les-Tertres; et, sur son rapport, M. le Préfet accorde à ces deux fabricants une subvention sur le crédit voté par le Conseil Général. En même temps, voulant prendre acte de ce pas nouveau de l'industrie agricole, vous décidez que les premiers drains fabriqués dans le département, par M. Guilhaumou, seront déposés dans la collection céramique du Musée.

Pendant que vous multipliez ainsi vos efforts, M. le Préfet, avec la promptitude et la décision qui le caractérisent, vous vient en aide par une mesure excellente. Il envoie M. Le Grand étudier, sur les lieux, les procédés de drainage usités dans Seine-et-Marne. Cette mission, remplie avec une aptitude et un zèle rares, donne lieu à un rapport de nature à lever tous les doutes, et à déterminer les plus timides. Deux chefs cantonniers sont envoyés aux frais de l'Etat pour se mettre au courant des travaux de drainage; ils reviennent avec une expérience pratique complète, et sont mis par M. le Préfet à la disposition des propriétaires qui réclameraient leur intervention. En même temps, M. le Préfet vous fait l'honneur de vous consulter sur le meilleur mode d'encourager le drainage dans le département; et, dans une séance générale, après une discussion approfondie, vous proposez un système de primes qui est adopté par l'administration.

Enfin, Messieurs, vos persévérants efforts portent leurs fruits; vous avez la satisfaction de voir, sur tous les points du département où se trouvent des terrains imperméables, les tranchées s'ouvrir, les tuyaux descendre à leur place, et le sol s'assainir aussitôt comme par enchantement. L'élan est im-

primé, il ne s'arrêtera plus. Partout, les propriétaires suivent l'intelligent exemple donné par MM. de Launay, à Courcelles; Thoureau, à Fromentel; Lutel-Bourguignat, aux Bordes; Mosdier, à Montfey, et par tant d'autres. Les cent millions que l'Etat va mettre à la disposition des agriculteurs, pour le drainage, accélèreront le mouvement autour de nous comme par toute la France. Le cultivateur, le paysan ne doutent plus, et se mettent à l'œuvre dans la limite de leurs ressources; le fermier fait du drainage une condition des baux nouveaux qu'il consent. Ce mouvement est secondé par les trois fabriques de tuyaux existantes, dont les produits ne laissent plus rien à désirer, et auxquelles vont s'adjoindre, en 1856, deux nouvelles usines qui permettront de tripler les travaux. Encore quelques années, et les récoltes de céréales atteindront dans notre département une abondance et surtout une régularité qui dépasseront toutes les espérances. Pourquoi faut-il que ce bienfait ne soit pas arrivé plus tôt? Nos sols argileux n'eussent point été frappés de cette stérilité qui les a désolés depuis trois ans, et qui forme un si douloureux contraste avec la prospérité qui a favorisé, au contraire, tous ceux de nos villages situés sur le terrain calcaire.

Irrigations. Cette prospérité, Messieurs, n'a pas détourné votre attention des dangers qui peuvent menacer la partie crayeuse de notre département. Autant l'excès d'humidité est nuisible aux sols argileux, autant l'excès de sécheresse peut être fatal aux terrains crétacés. Aussi avez-vous favorisé de tous vos efforts l'étude des irrigations. Vous avez accueilli avec une extrême

faveur les efforts tentés, à Dampierre et dans les environs d'Arcis, par l'un de vos membres associés, M. Brodier-Lesaint, ainsi que les travaux du même ordre entrepris par M. Fruitier, à Courmononcle. Ces travaux ne concernaient d'ailleurs que des prairies naturelles. Il est extrêmement regrettable que l'irrigation ne soit pas appliquée à la culture des prairies artificielles et même des céréales, dans un département où tant de sources, perdues ou même nuisibles, pourraient, convenablement dirigées, répandre sur bien des points la fertilité et la vie. Vous n'avez rien négligé, cependant, pour éclairer les propriétaires à ce sujet. En 1854, sur l'invitation de M. de Chavaudon, vous avez publié, sur la nature et la qualité des eaux d'irrigation, une note substantielle d'une grande utilité pratique. Cette note, extraite d'un excellent travail de M. Puvis, président de la Société d'Emulation de l'Ain, résume, en quelques lignes, les résultats des expériences tentées depuis nombre d'années. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet, ni transcrire ici l'ouvrage entier; je me bornerai à faire aux cultivateurs une recommandation essentielle, c'est que, lorsqu'ils répandent les eaux, ils fassent la plus grande attention à ne pas noyer l'herbe entièrement; la pointe des végétaux doit toujours dépasser le niveau, sous peine d'insuccès.

La sylviculture, Messieurs, a toujours été un objet favori de vos études. Dès sa fondation, la Société a porté son attention sur ces immenses plaines de la Champagne, si affligeantes autrefois par leur aspect morne et désolé, toutes verdoyantes mainte- Sylvicu

nant, grâce à votre initiative, à vos encouragements, grâce surtout au bon exemple donné par plusieurs de vos membres, et notamment par M. Baltet-Petit. Vous avez continué vos bons offices à ce sujet. Chaque année, vous avez sollicité et obtenu de M. le Ministre de l'Agriculture des graines de Pin d'Autriche et de Pin Laricio, qui ont été distribuées par vos soins aux propriétaires et aux cultivateurs du département. Un rapport spécial fera bientôt connaître les noms des co-partageants, et les résultats de leurs semis.

Un mémoire de M. Baltet, où se trouvent résumés les résultats de sa longue expérience sur la culture des arbres résineux, a été imprimé dans vos Mémoires. C'est un véritable manuel de la culture des conifères ; les dernières pages en sont consacrées à mettre en lumière les avantages spéciaux que présente l'Epicéa pour former des clôtures et des haies à la fois ornementales et défensives. C'est à M. Baltet qu'est due la première découverte de la faculté dont jouit ce bel arbre de supporter le ravalement et la tonture. — Enfin, Messieurs, votre attention ayant été attirée sur les travaux de M. Tarin, sylviculteur à Coclois, vous n'avez pas hésité à lui décerner une récompense pécuniaire à titre d'encouragement. — Un peu plus tard, sur le rapport de M. de Villemereuil, vous avez décerné une médaille d'or au brigadier forestier Javelle, qui a repeuplé, sous la direction des agents de l'administration forestière, vingt-quatre hectares de terrain dans les forêts de Jeugny et d'Aumont. Ces quelques lignes suffisent, je pense, pour prouver le vif intérêt que vous portez à la sylviculture.

Deux fléaux, pendant la période qui vient de s'écouler, sont venus atteindre d'une manière grave quelques-uns des produits les plus importants de notre sol, et menacer nos populations rurales d'une ruine et d'une misère irrémédiables; je veux parler de la maladie des pommes de terre et de celle de la vigne. Il me faudrait un volume pour énumérer toutes les expériences que vous avez tentées, toutes les études que vous avez faites, tous les avis que vous avez publiés, dans le but de connaître la nature du mal et d'en arrêter les progrès. Maladies des Végétaux.

De toutes parts vous sont venus des renseignements, des méthodes curatives, des procédés infaillibles pour rendre les pommes de terre invulnérables. Vous avez voulu vérifier, tout contrôler, tout expérimenter vous-mêmes. Vous avez fini par rejeter la plupart de ces moyens empiriques, et par recommander la plantation des espèces hâtives, dès le mois de février, comme le moyen le meilleur d'assurer une récolte abondante et saine. — Tout récemment encore, vous avez publié une instruction aux cultivateurs pour les décider à renoncer à la funeste habitude de réserver les petits tubercules pour la semence; vous les exhortez à planter de gros tubercules coupés en deux. Les expériences comparées, dont M. Baltet vous a rendu compte, vous ont prouvé que cette dernière méthode doit assurer une plus value de 150 fr. par hectare au cultivateur qui l'emploiera.

La maladie de la vigne, *l'oïdium Tuckeri*, puisqu'il faut l'appeler par son nom barbare, a encore été étudiée par vous avec plus de soin. Deux travaux remarquables, au point de vue scientifique, et con-

tenant les observations les plus délicates, vous ont été soumis, le premier par deux de vos membres associés, MM. Prié et Babeau-Raymond, des Riceys, l'autre par M. l'abbé Cornet. Des expériences poursuivies avec un zèle infatigable, par plusieurs autres de vos membres, vous ont mis à même de connaître parfaitement la nature de ce Byssus parasite, la marche de sa végétation et de son développement, et les traitements curatifs les plus efficaces. Le souffre vous a paru le meilleur remède à employer, soit en poudre, soit en lotions, et, dès l'année 1853, vous avez fait l'acquisition d'un insufflateur, instrument alors tout nouveau, que vous avez mis à la disposition de tous les horticulteurs (1).

Quelque intense que fût le fléau qui ravageait les deux plantes dont nous venons de parler, vous n'avez jamais perdu l'espoir de le voir disparaître. Jamais, grâce à vos études spéciales, vous n'êtes tombé dans l'erreur, qui consistait à attribuer ces maladies à une dégénérescence des plantes; ce qui équivalait à dire que les végétaux, ainsi attaqués, étaient à tout jamais perdus pour l'homme, et qu'il fallait renoncer à leur culture. Vous avez toujours soutenu, au contraire, que ces maladies étaient extérieures, accidentelles, étrangères à la substance même des plantes, et que, par conséquent, elles n'étaient que passagères, et devaient disparaître sous l'influence de causes contraires à celles qui les ont produites.

Aujourd'hui, ces causes sont connues; les beaux

---

(1) Un fait précieux à constater, c'est que l'*oïdium* n'a pas attaqué les vignes dans le département de l'Aube; il ne s'est montré que sur quelques treilles.

travaux de M. Payen et le faisceau des expériences accumulées par toute la France ne laissent plus de doute à ce sujet. Les maladies, qui ont attaqué les végétaux les plus utiles à l'homme, tiennent aux phénomènes météorologiques qui ont caractérisé les dernières années, depuis 1851 jusqu'en 1855; aux hivers doux et humides; à l'absence de fortes gelées, de neiges prolongées : circonstances qui favorisaient à l'excès le développement des plantes cryptogamiques. Depuis l'année dernière, ces circonstances exceptionnelles ayant cessé, les maladies de la vigne et des pommes de terre se sont arrêtées. Il y a tout lieu d'espérer qu'elles disparaîtront complètement en 1856.

Nous devons d'autant plus nous réjouir de cette perspective, que les efforts tentés jusqu'à ce jour pour remplacer le raisin et la pomme de terre ont été suivis d'un insuccès presque complet. On a préconisé notamment, dans ces dernières années, beaucoup de tubercules féculents, pour remplacer la précieuse solanée due à Parmentier; mais aucune des plantes qui se proposaient si orgueilleusement n'ont pu soutenir la comparaison. La plus vantée, et jusqu'ici la plus propre à l'alimentation, est un Igname, la *Dioscorea Japonica*, qui croît bien sous notre ciel, et présente des racines volumineuses, riches en fécule. Un hectare de terre fertile et profonde peut donner jusqu'à 80 mille kilog. de ce produit : mais cette plante exige un sol excellent; il lui faut plus d'une année pour croître; sa culture est dispendieuse. Remercions donc Dieu de ce qu'il nous rend la pomme de terre, ce pain tout fait, aussi utile aux riches qu'il est nécessaire aux pauvres.

Industrie agricole.

Je n'apprendrai rien aux auditeurs éclairés qui m'écoutent, en disant que l'agriculture entre dans une voie nouvelle, qu'elle est sur le point de subir une révolution bienfaisante, par l'introduction de l'industrie dans les fermes. Ce mouvement industriel rural, si je puis m'exprimer ainsi, se généralise rapidement. Les industries les mieux appropriées à la culture sont celles qui permettent d'obtenir des produits de facile débit, d'une assez grande valeur vénale, et qui, exportés hors de la ferme, n'enlèvent aucun engrais aux terres, et leur laissent au contraire toutes les matières ammoniacales et salines, toutes les substances organiques et azotées. Au nombre des industries qui remplissent cette condition, se trouvent les fabriques de sucre, de fécule, d'alcool, d'huiles et de tous les produits congénères de ceux-là. Ces substances ne contiennent, en effet, que du carbone et de l'eau.

Les fabriques, telles que celles-là, annexées aux fermes, n'ont aucun inconvénient, et, seules, elles peuvent mettre l'agriculture en état de lutter contre l'industrie, sous le rapport du loyer des capitaux et de la rémunération du travail.

Pénétrés de ces principes, vous avez salué avec joie la nouvelle qui vous a été donnée, en 1854, de l'érection d'une fabrique d'alcool de betteraves dans la ferme de la Planche, par M. Gustave Huot. Votre Section d'agriculture tout entière a été chargée de visiter cet établissement, et vous a fait, par l'organe de M. Charles Lasneret, un rapport dont vous avez voté l'impression dans vos Mémoires. Ce rapport a confirmé tout ce que la théorie vous avait fait concevoir d'espérances. Avec une mise de fonds très-

peu considérable on peut traiter, pendant les mois d'hiver, 2,250 kilog. de betteraves par jour; lesquelles produisent 180 kilog. d'alcool à 50 degrés, et 1,800 kilog. de résidus, suffisant à l'alimentation quotidienne de 60 têtes de gros bétail. Inutile, Messieurs, de développer ici les avantages qui découlent de ces faits, au point de vue industriel, et surtout au point de vue agricole; je renvoie au mémoire de M. Lasneret les personnes qui voudront connaître ces résultats, ainsi que les détails de la fabrication.

La récompense dont M. Gustave Huot a été l'objet de la part de la Société Impériale et Centrale d'Agriculture, le titre de membre résidant de votre société, dont vous vous êtes empressés de l'honorer, les visites qu'il a reçues dans son usine des hommes les plus compétents venus de divers points de la France, prouvent l'importance de l'intelligente initiative qu'il a prise. Puisse son exemple trouver bientôt un grand nombre d'imitateurs! C'est dans le but de provoquer la création de pareilles industries que votre bureau a demandé et obtenu qu'une prime de 200 francs figurât au programme du Comice Départemental pour l'industriel qui aura ouvert le plus large débouché aux produits agricoles.

Espérons que cet appel sera entendu, et que, dans quelques années, les industries, annexes des fermes, seront pour notre département une source de richesses, comme elles le sont déjà pour les départements du Nord.

En attendant que ces fabriques agricoles viennent déverser leurs nombreux engrais sur notre sol, encore si maigre et si altéré sur tant de parties, vous

avez continué à vous occuper dês amendements artificiels. Vous avez voulu expérimenter par vous-mêmes les engrais de Javel et de Sèvres, recommandés par M. de Sussex, comme offrant sur le Guano un bénéfice de cinquante pour cent. Cette expérience est en cours d'exécution, et, après la récolte prochaine, vous pourrez éclairer les cultivateurs à ce sujet ; mais, dans l'impossibilité où vous êtes de soumettre à votre analyse les engrais inventés et débités sur tous les points de la France, et, dans votre désir de mettre un terme aux fraudes scandaleuses que vous avez signalées autrefois avec tant d'énergie, vous vous êtes joints à la Société Centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure et à plusieurs autres associations agricoles, pour demander au Gouvernement une loi concernant la police des engrais.

En effet, les progrès de la science dans ces dernières années ont éclairé singulièrement cette question, et ont rendu une pareille loi facile à faire, facile à exécuter. On sait maintenant que la valeur d'un engrais consiste dans le phosphate et dans la matière azotée qu'il contient. Quand un engrais, comme le Guano, par exemple, contient beaucoup de phosphate et d'azote, c'est un signe certain qu'il n'est pas falsifié ; ainsi de tous les autres engrais du commerce. Ce moyen d'apprécier la valeur d'un engrais est d'ailleurs passé dans la pratique. A l'entrepôt public de Nantes, chaque partie de Guano est soumise à une analyse prompte et facile, et chargée d'une étiquette indiquant la quantité de phosphate et de matière azotée qu'elle contient pour un poids donné. Le cultivateur achète ainsi en parfaite con-

naissance de cause. Cette méthode se propagera sans nul doute par toute la France et s'appliquera à tous les genres d'engrais; c'est une amélioration que vous avez appelée de tous vos vœux, parce qu'elle est d'une importance plus grande que dans toutes les autres industries; car, ici, la fraude est doublement fatale : les agriculteurs qui en sont les victimes, non seulement perdent sur la nature de la marchandise vendue, mais encore ils sont exposés à la perte des récoltes de toute une année, par suite de l'emploi d'engrais qui ne contiennent aucun principe fertilisant. Une loi sévère, sur la police des engrais, mettrait fin à toutes ces déceptions, et préviendrait tous ces désastres.

Concours agrico de 1855.

L'amélioration des races bovine et ovine, dans notre département, a continué d'attirer votre attention. C'est dans ce but que vous avez député au Concours Universel Agricole de 1855 votre président, M. de Villemereuil. Votre attente n'a point été trompée. Votre représentant à cette solennité a étudié à fond les animaux exposés, et vous a communiqué ses impressions dans un rapport que sa parfaite connaissance de la matière a rendu extrêmement intéressant, malgré l'aridité d'un sujet si spécial. Les amateurs qui voudront le lire le trouveront dans le tome XIXe de vos Mémoires. Je me borne à dire ici que M. de Villemereuil a constaté en général les mauvais effets des croisements de race pour l'espèce bovine et ovine; qu'il vous a signalé les races bovines Parthenaise et Garonaise comme réunissant les qualités qu'on doit tâcher de concilier : *le lait, la viande* et *le travail*. J'ajoute qu'en admirant

l'habileté avec laquelle les éleveurs anglais sont arrivés à pousser les animaux, en un temps très-prompt, à l'âge de douze mois, par exemple, à leur maximum d'engraissement, M. de Villemereuil déclare que la chair, ainsi improvisée, laisse beaucoup à désirer, la qualité étant toujours en raison inverse de la précocité. Quant à l'espèce porcine, les Anglais, à force de nourriture et par le choix des reproducteurs, ont poussé la science de l'engraissement à une telle exagération que leurs porcs exposés en étaient informes, et que l'énorme quantité de graisse qui recouvre leur chair la rend impropre à la nourriture de l'homme.

Tant il est vrai, Messieurs, que la loi de vie ne peut être impunément forcée, et qu'une borne salutaire a été posée à l'homme dans ses expériences sur la nature.

raux divers. Le temps me presse, et je n'avance guère dans ma tâche. Aussi je ne noterai qu'en passant un excellent rapport que vous a fait encore M. de Villemereuil, à propos d'un mémoire de M. de Challemaison, intitulé : *Histoire de la race chevaline dans plusieurs régions de la France*. Je me contenterai également de signaler à l'attention des hommes pratiques et de tous ceux qui sont soumis à l'aventureuse loterie qu'on appelle l'achat d'un cheval, un article excellent de M. Magne intitulé : *Examen du cheval en vente*, inséré dans vos Mémoires en 1854. Enfin je citerai seulement par leurs titres : le Rapport de M. de Villemereuil, sur les travaux du Comice de Saint-Quentin ; celui de M. Auguste Truelle, sur les Annales de la Société Impériale et Centrale d'Horticulture; celui

de son frère, M. Charles Truelle, sur le Congrès de l'Association Normande; le Rapport adressé à M. le Préfet, par M. Dosseur, au nom de votre section d'agriculture, sur le mode d'exploitation des terres dans le département de l'Aube; une Note très-ingénieuse et très-juste de M. Baltet, sur le sens qu'on doit attacher aux mots *acclimatation* et *naturalisation* des plantes; un mémoire du même, sur les insectes qui dévorent les céréales, indiquant les meilleurs moyens de les détruire. Chacun de ces travaux nécessiterait une analyse spéciale; mais je ne saurais m'y livrer sans allonger outre mesure ce compte-rendu.

La même raison m'empêche d'entrer dans des détails au sujet des essais que vous avez tentés sur diverses sortes de blés qu'on vous avait signalés comme supérieurs, à certains titres, au froment de notre pays, tels que le *blé anglais* ou *blé du Nord*, le *blé des Pharaons*, le *blé de Smyrne*. Le blé anglais, après expérience, vous a été recommandé par MM. Baltet, Ferrand-Lamotte et Dosseur, sous le rapport de la force et de la solidité de sa tige, qui doit l'empêcher de verser; il est donc convenable surtout dans les terres peu consistantes et dans les contrées exposées aux tourbillons du vent. Le blé des Pharaons, obtenu par M. de Chavaudon, de M. Ambroise de Pavis, agronome de Saône-et-Loire, provient de quelques grains trouvés dans les bandelettes de momies égyptiennes. Il n'a de remarquable que cette superbe origine, ainsi que la conservation, pendant tant de siècles, de sa faculté germinative. Enfin le blé de Smyrne, qui vous avait été donné par un de vos

Blés é

membres correspondants, M. Audiffred, est caractérisé par son énorme épi à quatre compartiments; plusieurs pieds, récoltés par M. Vaudé, portaient de 300 à 500 grains. Ce froment, exposé dans notre climat à une rapide dégénérescence, demande un sol d'une richesse exceptionnelle.

Je ne vous entretiendrai pas du mémoire, fort bien écrit d'ailleurs, qui vous a été adressé par un officier, M. Bouzon, sur les avantages qu'on trouverait à ensemencer les blés au printemps. Sur le rapport de M. de Chavaudon, vous avez repoussé cette méthode comme inapplicable à notre pays, et comme un souvenir intempestif du climat africain.

Statistique du canton d'Ervy.

Mais je dirai quelques mots, à cause de la nature du sujet, sur la *Statistique Agricole du canton d'Ervy*, par M. Dondeau-Jacotot, l'un de vos membres associés. Ce travail, renvoyé à l'examen de votre section d'agriculture, a été apprécié dignement dans un Rapport que vous a présenté M. Charles Lasneret. M. Dondeau a déposé dans ces pages le résultat des investigations auxquelles il s'est livré comme membre de la Commission chargée, en 1852, de faire la statistique de l'agriculture. Dans la première partie de son mémoire, l'auteur expose la nature du sol, les méthodes de culture actuellement suivies, la quantité de bétail entretenu dans le canton, et la manière dont ce bétail est traité et nourri. La deuxième partie renferme des conseils pour l'adoption de meilleurs assolements et pour l'entretien de bestiaux plus nombreux, mieux soignés, qui donneront des engrais plus abondants. Elle contient, en outre, une notice étendue sur les divers emplois

du sel en agriculture, et sur la nécessité d'en abaisser le prix de façon à en rendre l'usage général, même comme engrais répandu sur les terres.

Votre Section d'agriculture n'a eu que des éloges à donner à M. Dondeau pour la partie statistique et agricole de son mémoire. Elle y a trouvé des renseignements précieux sur l'état de l'industrie agricole dans le canton d'Ervy; elle a approuvé sans réserve la méthode qu'il présente pour remédier au peu de produits que donnent les sept à huit communes du canton, assises sur la silice, et pour les faire sortir de l'assolement duennal dans lequel elles s'obstinent; mais votre Section n'a pas partagé entièrement l'enthousiasme de M. Dondeau pour les effets du sel, surtout en ce qui regarde son emploi comme engrais; elle pense que la lumière n'est pas encore assez faite sur ce point, que l'expérience n'a pas encore assez parlé pour qu'une société comme la vôtre puisse demander au Gouvernement de renoncer à un revenu important, en diminuant ou plutôt en abolissant l'impôt du sel; car, il faudrait aller jusque-là pour appliquer les idées de M. Dondeau. Emploi du Sel.

J'entrerai maintenant dans quelques détails sur des instruments nouveaux d'agriculture qui ont été soumis à votre examen : nous devons bien cela à ces malheureux martyrs qu'on appelle des inventeurs.

D'ailleurs, Messieurs, l'introduction des machines dans l'agriculture est une des questions les plus intéressantes à l'ordre du jour. Il est bon de mon-

trer que vous n'êtes pas restés en arrière sur ce point.

Tarare Morin. En 1853, M. Morin, menuisier à Troyes, a désiré soumettre à votre examen deux nouveaux tarares et un moulin à bras de son invention. Une commission spéciale, composée d'hommes compétents, a été chargée de vous éclairer à ce sujet. Des circonstances, dont la responsabilité incombe à d'autres qu'à vous, n'ont pas permis jusqu'à présent à vos délégués de remplir leur mission.

oulin Capitain. En 1854, votre attention a été appelée sur un moulin à bras inventé par M. Capitain, ancien instituteur. Votre Section d'agriculture, à laquelle avaient été joints des membres de la Section des sciences, trouva ce moulin si digne d'intérêt qu'elle se livra, par trois fois, à des expériences sérieuses sur son mécanisme; le rapport de la Commission est favorable à M. Capitain. L'emploi d'un cylindre broyeur métallique, de forme conique et d'un très-petit diamètre, substitué à la meule ordinaire, donne le double avantage : 1° d'une division presqu'absolue du son d'avec la farine; 2° d'une garantie complète contre l'échauffement des farines, par suite du peu de temps pendant lequel le blé est soumis à l'action du cylindre.

Le moulin Capitain exige l'effort alterné de trois hommes, qui moudraient ainsi, en une journée de dix heures, y compris le temps employé au passage des recoupes, 2 hectolitres 90 centilitres de froment. En estimant à 2 fr. la journée des manœuvres, le prix de la mouture reviendrait à 2 fr. 07 c. par hectolitre : il y aurait de ce côté désavantage sur le

prix du moulin ordinaire, qui ne s'élève guère au-delà de 1 fr. 75 c.

En résumé, le moulin portatif de M. Capitain est une invention remarquable; mais, tant à cause du prix élevé qu'en demande l'inventeur (500 fr.) qu'en raison de la quantité de mains qu'il occupe, ce mécanisme serait d'un usage très-dispendieux pour une ferme, en le faisant fonctionner isolé.

Enfin, Messieurs, M. Dereins, marchand de graines aux Faux-Fossés-Sainte-Savine, vous a demandé d'examiner un nouveau cylindre dont il est l'inventeur. Vous avez chargé de ce soin MM. Lasneret, de Villemereuil, Ferrand-Lamotte et Dosseur. Cylindre Der

Les cylindres remplacent, dans les fermes, le crible et le van primitifs; leur travail est à la fois plus rapide et plus parfait. La construction particulière du cylindre de M. Dereins a pour but de rendre possible le nettoyage simultané d'une plus grande quantité de matières, et le triage de ces matières en neuf échantillons différents. Cet instrument se recommande encore par un système de cardes destinées à détacher les grains qui s'arrêtent dans l'écartement des fils métalliques, et finissent par les obstruer.

Votre Commission a constaté, en résumé, que le mécanisme soumis à ses appréciations était un progrès sur les cylindres connus, et qu'il produisait un nettoyage supérieur avec une division plus complète.

Je termine ce qui concerne les travaux de votre

Section d'agriculture, en disant quelques mots de la part que vous avez prise à la création du Comice Départemental.

Comice Départemental.

L'initiative de cette résurrection appartient entièrement à M. le Préfet. Dès le mois de juillet 1854, ce magistrat vous fit l'honneur de vous consulter sur l'opportunité de la création de nouveaux comices, et sur le meilleur mode d'organisation à leur donner pour leur assurer un succès durable.

Un rapport de M. de Villemereuil fut l'objet, dans une de vos séances générales, d'une discussion approfondie après laquelle vous fûtes d'avis qu'un Comice Départemental, réunissant en un seul centre d'action toutes les bonnes volontés, groupant toutes les influences agricoles éparses dans le département, paraissait présenter des éléments de vitalité.

Vous transmîtes à M. le Préfet cet avis, en indiquant les bases à donner à cette institution. Quelques mois après, M. de Grandville vous fit savoir qu'il adoptait votre opinion, et vous chargea de préparer le réglement du Comice Départemental.

Une Commission de cinq membres fut chargée par vous de ce soin. Discuté et adopté en séance générale, ce projet a été converti en réglement définitif, le 3 avril 1855, par M. le Préfet, qui donna son approbation aux vingt-trois articles qui le composent.

Il est superflu de dire, Messieurs, que la plupart des dignitaires du nouveau Comice ont été choisis, soit parmi vos membres résidants, soit parmi vos membres associés. Ce résultat était rendu inévitable par le soin que vous prenez, depuis votre origine,

d'appeler dans votre sein tous les cultivateurs qui se distinguent dans le département. Ainsi se trouve réalisée naturellement la disposition de vos statuts, qui vous fait une obligation d'une étroite alliance avec les comices, et qui vous recommande de seconder leur action de tout votre pouvoir.

Faisons donc nos efforts, Messieurs, pour que le nouveau Comice Départemental soit plus prospère et plus vivace que ses devanciers. Il est impossible de ne pas voir un gage de son succès dans l'impulsion active et éclairée que lui donnera son créateur et son véritable directeur, M. de Grandville. Nous avons en effet le rare bonheur d'avoir dans M. le Préfet un homme versé non-seulement dans la science, mais encore dans la pratique agricole, aux labeurs de laquelle il a consacré les années de sa jeunesse. Le Comice Départemental ne saurait que prospérer avec un tel appui. La grande fête que le Comice s'apprête à donner dans nos murs, et à laquelle est conviée toute la population rurale du département, donnera bientôt la mesure de sa vitalité.

J'ai fini, en le tronquant beaucoup, le compte-rendu de vos travaux concernant l'agriculture; je passe à ceux qui regardent votre Section des sciences.

§ 2. — SCIENCES.

Les inventeurs. — Procédés dessicatifs. — Photographie. — Panification. — Engins de sauvetage. — Porcelaines de Villenauxe. — Histoire naturelle. — Pisciculture. — Vinification. — Trigonométrie. — Dessin linéaire. — Télégraphie. — Fabrication des fromages. — Tissage.

Votre Section des sciences, Messieurs, outre ses travaux ordinaires, a une charge particulière à remplir : c'est à elle que sont naturellement renvoyées presque toutes les inventions qui vous sont soumises par leurs auteurs.

s inventeurs. J'ai parlé tout-à-l'heure des inventeurs, que j'ai appelés des martyrs; la plupart d'entre eux le sont en effet, soit d'eux-mêmes, soit des autres.

Lorsqu'un homme a conçu l'idée d'une découverte quelconque, d'un procédé inconnu, d'une invention qui, pour lui, est toujours merveilleuse, c'en est fait de son repos : il cesse de vivre de la vie des autres hommes; il est marqué d'un signe fatal; un démon s'est emparé de lui et ne le quittera plus.

Si son idée est juste, il verra l'indifférence et souvent la haine de ses contemporains lui barrer le passage; les préjugés, les intérêts froissés ameuteront contre lui la foule ignorante et jusqu'aux docteurs de la loi. On persécutera le sublime insensé, ou, ce qui lui est peut-être plus amer, on rira de lui. Il en viendra, dans son désespoir, à douter de lui-même,

et il mourra, le plus souvent, sans que ses yeux aient vu poindre l'auréole de gloire dont l'entourera la postérité. Je pourrais, au besoin, invoquer le témoignage de l'histoire à l'appui de ce triste tableau, et citer des noms qui sont déjà sur toutes vos lèvres.

Si, au contraire, la conception de l'inventeur est fausse ou sans valeur, rien ne pourra lui désiller les yeux : il abandonnera sa carrière, méconnaîtra sa voie, négligera sa famille pour suivre aveuglément le mirage qui l'égare; il frappera à toutes les portes, invoquera toutes les influences, importunera tous les puissants. La vérité lui semblera injustice, la compassion, offense; il ira de sacrifices en sacrifices, de dégoûts en dégoûts, de chutes en chutes, roulant son idée fausse comme Sysiphe son rocher, jusqu'à ce qu'écrasé par elle il s'affaisse enfin, vaincu et brisé, mais non détrompé. Cette peinture paraîtra peut-être trop chargée. Toujours est-il que mes paroles sont sincères, et que je n'ai jamais abordé un inventeur, de quelque ordre qu'il fût, sans un sentiment de profonde sympathie.

Tel est aussi le sentiment qui a toujours animé votre Section des sciences dans ses rapports avec les auteurs des diverses découvertes qui lui ont été soumises. Empressée à reconnaître et à mettre en lumières les conceptions justes, indulgente pour les erreurs, elle a toujours rempli son difficile devoir avec les soins les plus scrupuleux, avec les ménagements les plus délicats.

La première invention, par ordre de date, dont vous avez renvoyé l'examen à votre Section des

Procé[dé] dessica[tion]

sciences, est une série de procédés dessicatifs pour garantir les murs contre le salpêtre, les boiseries contre l'humidité, les bois en général contre toutes les causes qui les font travailler, et enfin pour faire prendre, avec une solidité à toute épreuve, la peinture sur le ciment romain. Je ne saurais décrire ici ces procédés qui vous ont été confiés sous le sceau du secret, et qui, garantis par un brevet, ne sont point encore tombés dans le domaine public. — La Commission que vous aviez chargée de vérifier l'efficacité de ces procédés, et qui avait choisi M. Auguste Truelle pour rapporteur, tout en tirant un augure favorable des expériences déjà tentées, a regretté que ces expériences n'eussent pas assez la sanction du temps pour permettre à la Société de revêtir cette invention de son approbation.

Depuis lors, l'inventeur a porté son industrie et ses procédés à Paris, et je ne crois pas que les résultats obtenus par lui soient de nature à faire repentir la Société de la réserve dans laquelle elle est restée à son sujet.

…tographie. Vous avez été plus heureux, Messieurs, à propos des procédés photographiques de M. Clauzel, peintre à Troyes. Une Commission spéciale a été nommée par vous pour examiner les épreuves obtenues par cet artiste, qui vous demandait de vous associer, en la patronnant, à l'entreprise qu'il avait formée de publier une série de vues de notre pays, sous le titre de : *Troyes photographié.*

C'est ici que je regrette vivement la hâte qui m'est imposée et qui m'empêche d'entrer dans des détails sur le remarquable rapport que vous a fait M. Ché-

ron. Ce rapport est un traité complet de la matière, écrit avec une science profonde et une clarté extraordinaire. Vous avez pu, à l'aide de ce guide si sûr, pénétrer à fond dans les mystères de la photographie, et apprécier les progrès qu'a faits cet art merveilleux depuis la première découverte de MM. Nieps et Daguerre, jusqu'aux procédés employés de nos jours.

M. Clauzel n'est pas un de ceux qui ont le moins contribué à perfectionner si rapidement la photographie. Passionné pour son art, dont il parle avec un enthousiasme contagieux, chercheur infatigable, non-seulement il suit la marche des progrès de la science à laquelle il s'est voué, mais il les sollicite lui-même par des expériences raisonnées. Au moyen de procédés qui lui sont propres, il réussit à corriger la paresse de certains rayons lumineux, à animer les couleurs les plus inertes. Les pénombres, les demi-teintes que l'on admire dans ses épreuves attestent qu'il a su rendre dociles des agents qui font trop souvent le désespoir des opérateurs. Que dirai-je de plus, Messieurs? M. Clauzel est sorti victorieux des épreuves délicates auxquelles l'avaient soumis des juges d'autant plus scrupuleux qu'ils étaient plus compétents. Vous avez déclaré que plusieurs de ses planches ne laissaient rien à désirer, et vous lui avez transmis des félicitations sur leur beauté. Un seul doute vous est resté sur l'infaillibilité du procédé employé pour assurer la durée des épreuves; et, si vos précédents vous interdisaient de patronner officiellement la publication de *Troyes photographié*, vous avez voulu donner une preuve éclatante de

votre sympathique estime pour son auteur, en inscrivant la Société sur sa liste de souscription.

Panification.

Une autre vérification des plus intéressantes que vous avez eu à faire, est celle d'un procédé nouveau de panification, appelé du nom de son inventeur: *système Durupt*. Ayant appris que c'était à Clairvaux que ces essais seraient tentés, par l'ordre de M. le Ministre de l'Intérieur, vous avez voulu qu'une Commission, prise parmi vos membres, surveillât ces expériences et en consignât les résultats. Le rapport de cette Commission, dont M. Dosseur était l'organe, ayant été publié dans vos Mémoires, je me dispenserai d'entrer dans les détails des phénomènes de la fermentation panaire, ainsi que de décrire l'appareil dont se sert M[me] Durupt. Il me suffira de dire que ce système repose tout entier sur l'emploi, au lieu d'eau pure, d'un liquide extrait du gros son et chargé du gluten que contient encore ce dernier. En résumé, les farines traitées par le procédé Durupt n'ont produit, par 100 kilogr., que 147 kilogr. de pain, tandis que le procédé ordinaire en produit 141. Ce résultat est minime, comparé à celui qu'on avait annoncé.

Ceci n'est cependant point une condamnation du système Durupt. Votre Commission vous a exposé les causes locales qui ont pu s'opposer à la réussite complète des essais tentés. Les sons provenant des moutures de Clairvaux sont d'une qualité très-inférieure, d'un grain tellement fin que, pour empêcher leur fuite, il a fallu s'abstenir de les soumettre à une pression suffisante. Par ces motifs et par d'autres encore, votre Commission a été conduite à penser

que Mme Durupt devait être admise à faire de nouvelles preuves, et que son système pouvait amener une révolution heureuse, non seulement en obtenant davantage des farines de froment, mais encore en rendant possible la panification des pommes de terre et de quelques céréales privées de gluten.

Engins de sauvetage.

Je ne mentionnerai les engins de sauvetage inventés par M. Limoges, au nombre de huit, que pour dire que vous leur avez reconnu de la valeur. Vous avez regretté de ne pouvoir présider au concours et aux expériences, périlleuses d'ailleurs, qu'il se proposait de faire. Une de ces expériences consistait à descendre, au moyen d'un frein de son invention, sur une corde de 8 centimètres de pourtour, du sommet de la cathédrale à la préfecture. Vous avez cru ne pas pouvoir prendre sur vous la responsabilité de la chute possible, non pas de l'invention, mais de l'inventeur, et vous avez renvoyé à l'Administration M. Limoges, qui, du reste, par ses travaux opiniâtres depuis vingt-cinq ans, mérite la reconnaissance de ses concitoyens.

Porcelaines de Villenauxe.

Votre Section des sciences, tout récemment encore, a dû se former en jury scientifique à propos d'une découverte plus importante que celle que je viens de mentionner, puisqu'elle intéresse notre département d'une manière directe; je veux parler du projet formé par M. Gentil-Jacob de créer, en faisant appel au crédit public, une manufacture importante de porcelaine à Villenauxe. La foi de M. Gentil dans la réussite de sa grande entreprise est ardente et absolue; elle se fonde sur l'existence, dans les en-

virons de Villenauxe, de certaines matières qui s'emploient dans cette industrie, notamment d'une argile très-réfractaire. Plein de confiance dans vos lumières, il a appelé le contrôle de la Société sur les gisements d'argile qu'il regarde comme une intarissable source de richesses pour son pays. Vous n'avez pas hésité à répondre à cet appel, et vous avez envoyé sur les lieux une Commission composée de MM. Ferrand-Lamotte, J. Ray, Uhrich, Boutiot, Le Grand et Anner-André.

Vos délégués se sont concertés pour se rencontrer à Villenauxe avec deux personnes des plus compétentes, M. Vital-Roux, chef des travaux céramiques à la manufacture impériale de Sèvres, et M. Jeanson, qui a dirigé un établissement important de porcelaine. C'est avec ces Messieurs que votre Commission a fait la visite des carrières d'argile, signalées par M. Gentil-Jacob. De retour à Troyes, vos délégués se sont livrés sur cette argile à des travaux d'analyse. Il est résulté, de toutes leurs investigations, un rapport écrit par M. Uhrich, et où la question est traitée à fond.

Après avoir expliqué d'une manière brève et claire ce qui constitue proprement la porcelaine et les conditions de sa fabrication, le rapporteur indique la composition chimique de l'argile de Villenauxe ; il constate la puissance considérable de son gisement; il conclut que cet argile, très-réfractaire, à cause de la faible proportion de chaux et d'oxide de fer qu'elle contient, serait d'une très-grande utilité à la fabrique de porcelaine projetée pour la confection des gazettes. Les gazettes sont des espèces de cylindres creux, dans l'intérieur desquels les pièces

de porcelaine sont soumises, pendant 36 heures au moins, à une chaleur d'environ 1,200 degrés. On conçoit, sur-le-champ, que l'argile dont ces gazettes sont composées doit être très-réfractaire et presqu'infusible. C'est là le caractère reconnu par votre Commission à l'argile la plus pure de Villenauxe; voilà pourquoi elle joue un si grand rôle dans les prévisions de M. Gentil-Jacob.

Votre Commission, Messieurs, a dû borner là les conclusions de son rapport. Chargée seulement par vous d'examiner la question au point de vue scientifique, elle s'est abstenue de juger la valeur des combinaisons industrielles et des appréciations commerciales de M. Gentil-Jacob et de ses principaux actionnaires. Vous avez d'autant plus approuvé cette prudente réserve, que déjà, dans d'autres occasions, vous en avez fait une règle absolue dont vous n'avez jamais voulu vous départir.

J'ai fini d'exposer les travaux de votre Section des sciences, relatifs aux questions qui lui ont été posées du dehors; je vais dire quelques mots de ceux qui ont pris naissance dans son sein, et dont elle a eu seule l'initiative. Ils sont tellement divers, que j'aurai bien de la peine à les classer. J'essaierai pourtant de réunir en un seul faisceau tous ceux qui ont trait à l'histoire naturelle.

Je rencontre d'abord M. Henri Drouët, qui consacre à l'étude des mollusques terrestres et fluviatiles des connaissances étendues et un rare talent d'observation. Il a publié, sur ce sujet, divers travaux qui ont attiré l'attention et les éloges du monde savant. Ces travaux sont intitulés : 1° *Etudes sur les*

Nayades de la France, comprenant la description des anodontes de l'Aube; 2° *Enumération des Mollusques terrestres et fluviatiles vivant dans la France continentale;* 3° *Répartition géologique des Mollusques vivant dans le département de l'Aube.*

Permettez-moi, pour plus de clarté, de donner ici une courte définition de ces termes scientifiques. Le nom de *Mollusques* caractérise une des grandes divisions des animaux invertébrés, c'est-à-dire sans squelette intérieur et sans membres articulés. Leur corps, entièrement mou, est quelquefois protégé par une coquille comme celui des hélices et des huîtres, quelquefois dépourvu de cette défense comme dans la nombreuse tribu des limaces. Les naturalistes ont cru devoir décorer du nom gracieux de *nayades* une famille de mollusques à coquilles bivalves; les *anodontes* composent un des genres de la famille des nayades; il se distingue des autres par l'absence de dents à la charnière de la coquille.

Les deux premiers ouvrages de M. Drouët, que je viens de citer, sont excellents; mais ils ont été édités en dehors de la Société, et des hommes compétents les ont appréciés mieux que je ne pourrais le faire. Je regrette de ne pouvoir vous exposer avec quelque développement le mémoire, récent encore, de notre jeune collègue sur la répartition géologique des mollusques dans notre département.

Ce petit ouvrage, plein d'intérêt pour les hommes spéciaux, se fait lire avec plaisir par les personnes les plus étrangères à ce genre de recherches. M. Drouët y a consigné les découvertes auxquelles l'ont conduit ses études sur les relations des mollusques terrestres du département avec notre sol, et, à l'aide des ob-

servations les plus ingénieuses, il prouve, en effet, que la composition minéralogique du sol, dans le département de l'Aube, a une influence sensible sur la répartition des mollusques vivants. Certaines espèces se trouvent exclusivement sur le terrain crétacé, d'autres sur le terrain jurassique, d'autres sur le terrain néocomien; aucune de ces espèces ne s'aventure sur la zône que la nature ne lui a pas dévolue; si on les y transporte, elles dépérissent et meurent bientôt. Une espèce même, l'hélice porphyre (*helix arbustorum*), s'obstine à habiter exclusivement la vallée de l'Aube; et les efforts de M. Drouët, pour l'acclimater ailleurs, ont été infructueux. Ces faits, et d'autres encore que j'omets, prouvent jusqu'à l'évidence qu'il existe des affinités étroites et mystérieuses entre certains êtres organisés et l'écorce du globe terrestre.

Les travaux de M. Drouët, joints à ceux qu'il a déjà publiés de concert avec M. Jules Ray, sont des matériaux précieux pour la grande géographie zoologique de la France, qui ne saurait se compléter que par des travaux partiels dans chaque localité.

Dans l'impossibilité où je suis de faire à chacun une part équitable, je ne ferai que citer trois autres travaux concernant les sciences naturelles; ce sont : une note sur les échinites ou oursins fossiles de l'étage kimméridgien du département de l'Aube, par M. Gustave Cotteau, l'un de vos membres correspondants; un mémoire sur la flore du Sahara, par M. le docteur Armieux; un rapport remarquable de M. Bédor sur les premiers volumes de l'*Histoire générale et particulière des Corps organisés*, dont l'un des auteurs, M. Gerbe, vous a fait hommage.

Je ne consacrerai qu'une ligne, malgré l'attrait du sujet, à la note que M. Ray vous a lue récemment sur certains animaux réputés nuisibles en agriculture. Ce chaleureux plaidoyer, en faveur de la taupe et de quelques autres animaux méconnus et calomniés comme elle, présenté d'une manière piquante, et révélant une grande sûreté d'observation, vous a paru digne de l'impression. Je ne doute pas qu'à sa lecture tous les meurtriers des animaux réhabilités par notre spirituel collègue ne soient convertis pour l'avenir, et remplis de remords pour le passé.

Permettez-moi de vous rappeler aussi, comme un service rendu à l'histoire naturelle, la découverte, par MM. Ray et Le Grand, de deux insectes fort intéressants qui n'avaient pas encore été trouvés, ou du moins signalés, dans la Champagne méridionale. Le premier est le Sphinx du pin : la chenille de ce lépidoptère a été trouvée dans les plantations des Petites-Chapelles, en 1853 ; la seconde est la Mante religieuse, insecte orthoptère des plus singuliers : il se rencontre, à l'automne, sur les coteaux des Riceys.

iculture. Enfin, Messieurs, je crois devoir inscrire à la suite de l'histoire naturelle les efforts faits par votre Section des sciences pour propager dans nos contrées l'art de la pisciculture. Sur sa demande, vous avez, depuis trois ans déjà, inscrit au programme de vos prix une médaille de 200 fr. à décerner à la personne qui, la première, aura introduit dans une rivière ou dans un étang du département une espèce

de poisson nouvelle. Pour rendre cette opération plus facile aux concurrents, vous avez obtenu de M. Gerbe, collaborateur de M. Coste, qu'il voulût bien se mettre à la disposition des personnes recommandées par vous, qui désireraient tenter quelques essais d'acclimatation et d'empoissonnement par les procédés artificiels. Votre savant correspondant offre de les initier aux nouvelles pratiques que l'expérience a consacrées. Je ne doute pas qu'ainsi excité et encouragé, notre département ne suive l'exemple qui lui est donné sur plusieurs points de la France. C'est une question qui a beaucoup de portée au point de vue de l'alimentation publique, surtout dans un département où dorment de si nombreux étangs, et que sillonnent tant de cours d'eau. Vous en avez compris l'importance, et vous ne négligerez rien pour prouver aux propriétaires que la propagation artificielle du poisson n'est pas seulement une expérience curieuse, mais encore une excellente spéculation.

Avant de passer aux sciences exactes, je veux recommander à l'attention publique un excellent travail de l'un de vos membres associés, M. Eugène Ray. Si ce mémoire était connu, comme il le mérite, il aurait de nombreux lecteurs, car il intéresse tous les amateurs de bon vin. C'est un traité de vinification, fruit de longues années d'une expérience toute spéciale. Je le classe parmi les travaux de votre section des sciences, faute d'avoir pu le placer ailleurs; car il est écrit bien plus au point de vue pratique qu'au point de vue scientifique. C'est un ouvrage à la portée de tout le monde, et qui devrait être le Vinification.

vade mecum de tout propriétaire de vignes et de tout particulier soigneux de ses caves.

Depuis la joyeuse matinée où chacun s'ébranle, la serpette à la main et le panier au bras, pour commencer la vendange, jusqu'au moment de la mise en bouteilles du vin arrivé à sa perfection, l'auteur décrit successivement les opérations de la vinification; il donne pour chacune les enseignements les plus sages, les instructions les plus détaillées, et fait justice, sur son passage, des méthodes vicieuses que la routine s'obstine encore à employer. — Les viticulteurs des environs de Troyes ont bien des reproches à se faire sous ce rapport; je ne saurais trop leur conseiller de consulter le mémoire de notre collègue, et de suivre ses conseils.

Parmi les travaux de votre Section qui concernent les sciences exactes, je citerai : 1° le rapport de M. Le Grand, sur le trigonomètre de M. Savy; 2° et l'analyse, par M. Dautremant, d'un manuscrit de M. de Montabert, intitulé : le *Dessin linéaire dans les écoles primaires*.

omètre.

Le trigonomètre est un instrument inventé par M. l'agent-voyer en chef de la Marne. M. Le Grand l'a décrit avec sa science et sa clarté ordinaires. Il explique que son principal usage est de venir au secours des personnes peu familiarisées avec l'emploi des tables de logarithmes et avec les formules algébriques, en leur permettant de substituer des opérations graphiques, promptes et faciles, à des calculs souvent compliqués. Il n'hésite pas à dire que le trigonomètre Savy est préférable à la règle de Gunter

et même à l'abaque imaginé, il y a peu d'années, par M. l'ingénieur Lalanne. Enfin il en recommande l'emploi pour l'enseignement pratique et rapide de la trigonométrie dans les écoles industrielles.

Les quelques pages de M. Dautremant, consacrées au traité du dessin linéaire, ne sont pas seulement un hommage pieux rendu à la mémoire de son auteur, M. Paillot de Montabert; elles ont surtout pour but de mettre en lumière l'utilité de cette œuvre inédite de l'illustre maître, et de faire voir que sa méthode, *par la simplicité des éléments pris pour types, par la graduation intelligente des exercices, par l'esprit enfin qui anime tout l'ouvrage, renferme la condition mère de toute méthode, celle d'être facilement transmissible*. Je cite les propres paroles de M. Dautremant, et nous devons en croire un juge aussi compétent. Après avoir quitté l'Ecole Normale, qu'il dirigeait depuis tant d'années avec cette supériorité que vous connaissiez tous, notre collègue, par cette publication, a voulu rendre un dernier et précieux service à cette instruction primaire qu'il a tant aimée, et aux progrès de laquelle il a consacré sa vie avec un dévouement si passionné. Vous avez compris, Messieurs, la généreuse intention de notre collègue, et vous l'avez secondée de tout votre pouvoir en publiant sa notice dans l'*Annuaire* du département. Dessin li

Vous avez dû encore à votre Section des sciences des expériences fort curieuses sur la télégraphie électrique. Un rapport que vous fit M. Chéron sur ce sujet, à propos d'un ouvrage de M. Chérest, et la Télégra

discussion à laquelle ce rapport donna lieu, amena, de la part du rapporteur, l'offre de procéder en séance à des expériences qui devaient éclaircir toutes les difficultés. En effet, dans la séance du 18 décembre 1854, M. Chéron, ayant apporté tous les instruments nécessaires, commença sa démonstration. Pendant une heure entière il vous tint attentifs à sa parole et aux curieuses expériences dont il l'accompagna. Il fit l'histoire sommaire des découvertes qui ont conduit à constater l'existence des deux électricités, positive et négative. Il décrivit les appareils à l'aide desquels ces deux électricités sont produites; il expliqua leur action réciproque, les effets alternatifs dus à cette action, et montra enfin la merveilleuse application qui en a été faite à la télégraphie électrique. Il termina la série d'expériences dont il appuyait ses paroles, en mettant en jeu un télégraphe électrique au moyen duquel chacun de vous put transmettre à son gré un message, avec la rapidité de l'éclair.

C'est ainsi, Messieurs, que non-seulement les membres de votre Section des sciences, à qui ces matières sont familières, mais tous nos autres collègues, ont pu prendre une connaissance exacte et raisonnée du mécanisme des télégraphes en usage aujourd'hui. Vous n'avez regretté qu'une chose, c'est que le public n'ait pu être admis à cette curieuse séance.

Je terminerai ce que j'avais à vous dire des travaux de votre Section des sciences, en vous rappelant la dernière communication que vous a faite M. Gréau, l'une sur la *fabrication des fromages en*

Italie, l'autre sur l'*évaluation de la finesse et de la qualité des tissus de coton.*

Mes auditeurs seront peut-être étonnés de me voir inscrire, au compte de votre section des sciences, un mémoire sur le fromage. Leur étonnement cesserait s'ils lisaient le travail de M. Gréau; ils sauraient alors que la fabrication des fromages, en Italie (1), se fait sur de telles masses, et avec des procédés si compliqués, que c'est une véritable opération scientifique qui demande des connaissances spéciales sur la nature du lait, sur sa composition chimique et sur celle des agents à l'aide desquels on en extrait la matière caséeuse. Le mémoire de M. Gréau, quoique n'étant pas directement applicable à la méthode suivie dans nos fermes, pour la fabrication des fromages de petite dimension dont nous avons l'usage, peut fournir cependant plus d'un renseignement précieux, et contribuer à améliorer une pratique aveugle et insuffisante en bien des points. Ceci est une preuve de plus que la science ne saurait être inutile ni déplacée nulle part.

La notice concernant les moyens d'évaluer la finesse et la qualité des tissus de coton est une véritable révélation pour les consommateurs et pour les gens du monde; c'est en même temps un excellent manuel pour les négociants et pour les fabricants

(1) L'Italie fabrique ainsi, par des moyens perfectionnés, 150 millions de kilogrammes de fromages de diverses sortes, dans lesquels le Parmesan seul figure pour 16 millions de kilogrammes.

eux-mêmes. M. Gréau y dévoile les secrets du tissage, le rôle des quatre armures fondamentales, l'agencement du croisement des fils dans les différents genres de tissus; les motifs pour lesquels on rend la trame dominante sur la chaîne, ou au contraire la chaîne dominante sur la trame, et les propriétés spéciales que ces changements donnent aux différentes étoffes; enfin, après avoir fait voir la déplorable confusion, le véritable dédale produits par la diversité de l'élément de fabrication dans les différents pays de production, il propose l'adoption, pour tous les tissages, de l'élément métrique; il indique comment il l'a depuis longtemps introduit dans sa fabrique; il n'hésite pas à attribuer à l'emploi de cette nouvelle méthode les bons résultats de sa fabrication, et, par suite, les distinctions honorables dont il a été l'objet.

M. Gréau, en dévoilant ainsi, sans réserve, ses moyens de production, a couronné par une œuvre de désintéressement les précieuses communications dont il vous a, dans sa longue carrière, apporté l'abondant tribut. Vous partagerez, Messieurs, le profond sentiment de regret que j'éprouve à la pensée que ce nom, si justement honoré par vous et chéri par moi, ne se représentera plus désormais sous ma plume. Mais je refoule les pensées qui viennent m'assaillir à ce sujet; je les réserve pour le tableau complet que je veux vous présenter, un jour, de cette vie si utile et si bien remplie, et je poursuis la marche qui m'est imposée.

§ III. — ARTS ET BELLES-LETTRES.

Congrès archéologique. — Pouillé du diocèse. — Ban de 1674. — Prieurés de Molesme. — Merrey, Jully, Mores. — Tombes de Verrières et d'Isle-Aumont. — Enceintes de Troyes. — Le Saut-Périlleux et la tour Barbazan. — Porte du château des Comtes. — Médailles et monnaies. — Rues de Troyes. — Monuments druidiques. — Notices diverses. — Histoire et biographie locales. — Monti et Verri. — Physiologie de la langue. — Le mystère de la passion. — La femme chrétienne. — La petite vigne. — Poésie. — Annuaire de l'Aube. — Peinture. — Sculpture. — Statue d'Urbain IV. — Simart. — Le Musée.

Comme la dernière fois, je développerai dans un seul chapitre les travaux de la section des arts et de la section des lettres. Ces deux sections se prêtent si fréquemment un mutuel appui, et sont si étroitement unies dans leurs recherches sur l'histoire et l'archéologie locales, qu'il me serait difficile de faire ressortir d'une manière distincte la part de chacune d'elles dans cette commune croisade.

Puisque j'ai prononcé le nom d'archéologie, je commencerai par les travaux afférents à cette branche de nos connaissances historiques, et je rappellerai, comme un de vos principaux titres de gloire, le Congrès archéologique tenu en 1853, dans nos murs, par la Société Française pour la conservation des monuments. Personne d'entre nous ne peut avoir oublié ces belles séances, si ardemment suivies par un public d'élite, où furent agitées tant de questions du plus haut intérêt pour les arts et pour l'histoire; où les discussions échauffaient les cœurs en même

Congrès archéologique.

temps qu'elles éclairaient les esprits, et qui ont laissé des traces profondes dans notre ville, en lui imprimant un mouvement intellectuel qui ne s'est point encore arrêté. A Dieu ne plaise que je revienne sur cette session et que j'en fasse un récit décoloré ! C'est seulement un souvenir que j'évoque du service que vous avez rendu, en cette mémorable circonstace, en soutenant avec honneur le poids des discussions du Congrès.

L'influence de cette session n'est sans doute pas étrangère à l'ardeur avec laquelle vous avez abordé, dans ces dernières années, les études archéologiques; ardeur qui a produit une si grande quantité de travaux qu'il me sera impossible de les énumérer tous.

Pouillé du diocèse.

Mes yeux tombent d'abord sur la publication faite par M. d'Arbois de Jubainville, du Pouillé du diocèse de Troyes, rédigé en 1407. Ce document est précédé d'une savante introduction où je vais puiser quelques courtes explications. On appelle *Pouillé d'un diocèse* l'état des bénéfices ecclésiastiques, abbayes, prieurés, cures, etc., compris dans ce diocèse. Autrefois le Pouillé était indispensable à l'évêque pour la connaissance de ses droits et pour la collation des bénéfices. Aujourd'hui, c'est un document de statistique et de géographie d'autant plus précieux qu'il est plus ancien. M. d'Arbois a donc rendu un grand service à l'histoire locale en publiant ce document qui nous donne une foule de renseignements utiles, et qui nous indique notamment les limites et les subdivisions du diocèse de Troyes au commencement du xve siècle. Ces limites n'ont point

varié jusqu'au XVIIIe siècle; il est probable qu'elles remontaient à une époque bien plus reculée que le XVe, puisqu'elles représentaient presqu'exactement les *pagi* Mérovingiens et Carlovingiens. Je ne suivrai pas le savant commentateur dans sa recherche des origines du diocèse de Troyes, dans la comparaison qu'il en fait avec les anciennes divisions gallo-romaines, et notamment avec le territoire attribué à l'ancienne cité des Tricasses; je me contenterai de dire qu'il tire de ce document un excellent parti, et que sa critique ingénieuse et éclairée en fait sortir une vive lumière sur plusieurs questions restées obscures.

M. Boutiot a rendu aux lettres un service du même genre en publiant le procès-verbal de la levée du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Troyes, en 1674. Le ban et arrière-ban était un mandement du Roi qui convoquait les vassaux de la couronne pour se rendre à l'armée : le ban s'appliquait aux nobles relevant directement de la couronne; l'arrière-ban, à ceux qui relevaient des vassaux du Roi. Ban de

Le commentaire, dont M. Boutiot accompagne ce procès-verbal, ne laisse rien à désirer : il met en relief les curieuses conséquences qui résultent de la lecture de cette pièce. Le document lui-même est très-intéressant en ce qu'il rappelle les noms de la noblesse de Champagne, dont plusieurs sont encore honorablement portés de nos jours, et l'état de fortune et de dignité où se trouvait alors chaque membre de cette noblesse.

Les personnes qui voudront consulter le travail de M. Boutiot, le trouveront dans l'*Annuaire* de 1855.

Prieurés de Molesme.

Vous avez voulu également donner la publicité de ce recueil à la *Liste des prieurés de l'ancien évêché de Troyes, relevant de l'abbaye de Molesme,* par M. Coutant, l'un de vos membres correspondants. C'est un extrait intéressant du Pouillé de l'abbaye de Molesme. Cet antique et opulent monastère a possédé dans notre diocèse jusqu'à douze prieurés richement dotés, dont l'un, celui de Saint-Quentin, était situé dans l'enceinte même de Troyes; de là, le nom de *rue de Molesme* donné à la voie publique qui avoisine ce prieuré, dont le périmètre est encore très-reconnaissable et dont l'église et les bâtiments subsistent en partie.

Merrey, Juilly, Mores, etc.

Vous devez, au même collaborateur, trois autres travaux du même ordre : le premier est une notice historique sur le village de Merrey; c'est un tableau saisissant des désastres sans nombre qu'a eu à subir ce village pendant toute la durée du moyen-âge; triste privilége des lieux fortifiés, dont les murailles compromettaient bien plus qu'elles ne protégeaient les malheureux habitants !

Le second a été publié dans l'année 1854, sous le titre de *Recherches Historiques sur Juilly-sur-Sarce ou Juilly-le-Châtel.* Ces recherches sont divisées en trois parties : dans la première, l'auteur rassemble tous les documents relatifs au monastère qui a rendu Juilly si fameux et si florissant. Il prouve que c'est bien dans ce village que, sur l'initiative du comte Millon, de Bar-sur-Seine, fut fondée la riche abbaye de Juilly, illustrée par Pierre-le-Vénérable, et par sainte Umbéline, sœur de saint Bernard, qui en fut

la première abbesse. La seconde partie traite des seigneurs de Juilly, et la troisième fait ressortir quelques particularités historiques sur cette baronnie.

Une notice historique, sur l'abbaye de Mores, fameux monastère fondé par saint Bernard, vers le milieu du xvie siècle ; — une note sur un atelier monétaire découvert à Lantages ; — et un répertoire descriptif, avec dessins, des armoiries des communautés religieuses de Troyes et des environs, complètent le précieux tribut que vous devez à la science et au zèle infatigable de M. Coutant.

M. Corrard de Breban, notre maître à tous en fait d'histoire locale, et que des traditions de famille obligent si glorieusement, a enrichi vos Mémoires de communications importantes. A mon avis, le talent de notre collègue se distingue particulièrement par une critique froide et calme, et par conséquent sévère et éclairée. C'est un don que le ciel refuse en général aux archéologues, race aventureuse, qui souvent semble plutôt composer des romans qu'écrire l'histoire. Avec M. Corrard de Breban, point de ces entraînements qui conduisent à l'erreur, point de ces conjectures hasardées qui séduisent tant les novices, mais qui font sourire les véritables savants. Le lecteur trouve en lui un guide sûr, expérimenté, sobre, qui ne tire des faits que les conséquences qu'ils contiennent réellement. Ces qualités, jointes au style ferme et lucide que vous connaissez tous, distinguent les mémoires qu'il vous a lus, et notamment son rapport sur le cimetière antique de Verrières. Un état détaillé des curieuses découvertes faites dans ces

Tombe de Verri et d'Isle-Au

sépultures gallo-romaines nous mènerait trop loin aujourd'hui, et ne serait d'ailleurs que la répétition du rapport de M. Corrard. Ce cimetière, le huitième de ce genre, exploré sous les auspices de la Société, est celui de tous qui a fourni au Musée les reliques les plus nombreuses et les mieux conservées. Parmi celles-ci, je citerai seulement le curieux barillet, figuré au tome XVII de vos Mémoires, et que tous les musées d'antiques nous envient. Une seule fosse contenait, outre un cadavre d'une taille extraordinaire, un vase en cuivre, deux vases de terre, une énorme lame de sabre, deux fers de lance, un fer de flèche, un couteau, l'armature d'un bouclier et une pince à épiler. On voit que ce guerrier-géant avait dans sa tombe un aspect encore formidable, et que, selon la coutume de ces temps barbares, on avait enseveli avec lui tous ses ornements et toutes ses armes.

M. Corrard est spécialement chargé par vous d'enrégistrer, chaque année, sous le titre d'archéologie départementale, les découvertes qui se produisent dans nos contrées. La Société attend toujours avec impatience ces résumés si pleins d'intérêt.

Celui que vous a présenté notre collègue, en 1855, n'a point trompé votre espérance. Je n'entrerai pas dans l'énumération des fouilles qui ont eu lieu, et des objets antiques qui ont été trouvés sur divers points de notre territoire. Je citerai seulement les sépultures d'Isle-Aumont, à cause de leur physionomie toute spéciale. Elles présentent un caractère de plus haute antiquité que tous les cimetières trouvés jusqu'alors. Ces caractères sont tels

qu'ils me paraissent indiquer un temps bien antérieur à l'époque gallo-romaine, et remonter jusqu'aux siècles reculés où les Gaulois indigènes étaient en paisible possession de leurs forêts sauvages. Je me hâte d'ajouter que cette appréciation m'est personnelle, et d'avouer que j'appartiens un peu à la secte des archéologues aventureux dont je parlais tout à l'heure.

Je néglige d'autres travaux moins importants de M. Corrard, et je ne citerai plus de lui que son mémoire sur les diverses enceintes et sur les fortifications de la ville de Troyes. C'est un dernier regard jeté par l'auteur sur ces monuments qui croulent tous les jours sous le marteau du démolisseur, sur ces vieux témoins des luttes et du courage de nos ancêtres : c'est, comme il le dit lui-même, un dernier adieu à une configuration des lieux tels qu'il les avait vus depuis son enfance, à un état de choses qui manquait peut-être de symétrie, mais qui rachetait ce défaut par la variété, l'élégance et une originalité pittoresque. Enceintes de Troyes.

M. Corrard décrit, dans ce mémoire, l'enceinte romaine, l'enceinte sous Thibaut II, vers 1150, avec ses onze portes ou poternes; le complément de l'enceinte actuelle par Thibaut IV, vers 1220; l'enceinte fortifiée de murailles et de tours, par les habitants eux-mêmes, aux XIVe, XVe et XVIe siècles, et enfin l'enceinte, telle que les années l'avaient faite, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

A ce mémoire, qui doit être dans la bibliothèque de tout troyen curieux de connaître l'histoire de son pays, est joint un plan lithographié des enceintes

successives, dû aux recherches et au crayon de M. Boutiot.

Saut-Périlleux et la ur Barbazan.

C'est peut-être ici, Messieurs, le lieu de consigner la demande en grâce que vous avez cru devoir adresser dernièrement à l'Administration Municipale, en faveur de la tour Barbazan, du passage couvert du Joli-Saut et de la tour du Saut-Périlleux, ces derniers vestiges si pittoresques de notre architecture militaire. Vous rendez justice, plus que personne, à l'amour du progrès, au zèle légitime pour les améliorations, à la sollicitude pour le bien-être des habitants, qui anime et qui guide le Maire et le Conseil Municipal de Troyes dans les nouveaux plans qu'ils ont conçus pour la cité; mais ne pourrait-on, tout en marchant ainsi d'un pas ferme vers l'avenir, avoir du respect pour le passé, et, sans lui rien sacrifier d'important, ne pas le pousser inutilement du pied dans le gouffre béant de l'oubli qui ne l'attend que trop sûrement? Le véritable progrès aurait-il eu à souffrir, par exemple, et le quartier Saint-Jacques eût-il été privé d'un seul des avantages que lui a donnés la démolition des remparts, si la ravissante porte gothique, qui donnait accès de ce côté dans la ville, avait été conservée? Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour blâmer cet inutile acte de vandalisme. Que ce souvenir et tant d'autres nous servent et plaident avec nous en faveur des monuments dont vous avez demandé la conservation! En tous cas, Messieurs, vous avez rempli, en réclamant pour eux, les devoirs que vous imposaient vos statuts et vos antécédents, et l'artiste ne vous en saura pas moins gré que l'archéologue.

Pendant que je suis sur ce sujet, je veux dire quelques mots de la porte du château des Comtes, qui occupe maintenant une position isolée sur la place de la Tour; la critique s'est assez exercée sur la conservation de ce monument pour que ces quelques mots ne soient pas inutiles. Etablissons d'abord un fait que beaucoup ont oublié : c'est que la conservation de cette porte a été imposée à l'administration par le Ministre de l'Intérieur, sur le rapport de M. Didron. Je ne cite pas ce fait pour mettre la Société Académique à couvert; je me hâte de dire, au contraire, que si M. Didron ne fût pas intervenu, vous eussiez pris vous-mêmes l'initiative de cette mesure. Mais pourquoi, dit-on, tant d'amour et de respect pour un monument sans beauté, d'une simplicité primitive, et que rien ne recommande que son antiquité? Ce serait déjà là un mérite à vos yeux, Messieurs; mais on se trompe quand on pense que son caractère roman recommande seul cette porte. Il me suffit, pour indiquer les autres motifs qui militent en sa faveur, de rapporter l'inscription que vous y avez mise, à la fois comme un enseignement et comme une sauvegarde. Cette inscription est ainsi conçue : Porte du Château des Comtes.

« Cette porte, dernier vestige de l'un des châ-
» teaux des Comtes de Champagne, est conservée
» en mémoire de ces princes qui, pendant plusieurs
» siècles, consacrèrent leur génie, leur puissance et
» leurs richesses à la grandeur et à l'embellissement
» de cette cité. »

« Providence du pauvre, protecteurs des arts,
» bienfaiteurs de l'industrie, ils ont droit à la re-
» connaissance de tous. »

Je n'ajouterai rien à ces belles paroles; si cette inscription ne sauve pas le vénérable monument, tout ce que je pourrais dire à ce sujet serait superflu.

Je reviens à vos travaux sur l'archéologie et sur l'histoire locale.

Médailles et Monnaies.

Vous trouverez naturel, qu'après vous avoir parlé de M. Corrard, le premier nom qui vienne sous ma plume soit celui de son digne émule, M. Camusat de Vaugourdon. Vous lui devez un rapport sur un bulletin de l'académie d'Aix, dans lequel sont établis certains caractères auxquels on peut reconnaître les monuments d'origine gauloise. — C'est M. Camusat que vous chargez de déterminer et de décrire toutes les médailles et les monnaies dont la découverte parvient à votre connaissance; je suis bien forcé d'ajouter, dussé-je blesser sa modestie, que jamais vous n'avez trouvé ses connaissances en défaut. Je ne veux point rappeler ici toutes les occasions que vous avez eues de mettre sa complaisance et son érudition à l'épreuve. Je citerai seulement les trois cents monnaies trouvées à Montpothier, et dont la découverte vous a été signalée par votre zélé correspondant M. Gérost, de Villenauxe. Je parle de ce fait, parce que le gaspillage dont ces médailles avaient été l'objet vous a fait solliciter et obtenir de M. le Préfet une circulaire adressée à tous les agents administratifs pour les inviter à informer, à l'avenir, la Société Académique de toutes les découvertes intéressant les arts, les sciences et l'archéologie. — Ajoutons en passant que cette me-

sure produit d'excellents fruits, et que le Musée en a déjà ressenti les bons effets.

C'est à M. Camusat que vous devez encore le précis historique sur les noms des rues de Troyes. Ce document sera précieux à consulter, dans quelques années, pour ceux qui voudront reconstituer l'ancienne topographie de notre ville, et connaître les raisons des changements apportés dans les noms des places, des rues et des quais. Rues de

Il nous faut maintenant remonter le cours des âges pour nous occuper des monuments les plus anciens du département.

Pour répondre au vœu du Congrès archéologique, vous avez désiré assurer la conservation des dolmens existant dans nos campagnes. Ces monuments mystérieux, tombeaux et autels à la fois, sur lesquels on suppose que les Druides immolaient des victimes humaines à leurs sombres divinités, existent en grand nombre encore dans l'arrondissement de Nogent. Vous avez chargé l'un de vos membres associés, M. le docteur Chertier, d'en faire la recherche et la description. Notre collègue a rempli cette tâche avec beaucoup de zèle et de dévouement. Il vous a envoyé un tabeau complet des dolmens des environs de Nogent, indiquant leur nombre, leurs dimensions, leur poids approximatif, le nom de leurs propriétaires et la valeur du terrain qu'ils occupent. Il a joint à ce tableau des planches donnant le dessin des pierres druidiques qui n'avaient pas encore été décrites dans les Mémoires de la Société. Vous avez remercié Monume diqu

M. Chertier de ce beau travail que vous destinez à l'impression.

Un monument du même temps, quoique d'une nature différente, a été exploré, d'après vos ordres, par M. Le Grand et par moi : c'est un tumulus situé à Rouilly-Sacey, qui avait été signalé par M. Deheurle. Vos Mémoires contiennent les détails et les résultats de cette exploration.

diverses. Je m'aperçois qu'il m'est impossible, Messieurs, de continuer à exposer tous les services rendus par chacun de vous à l'archéologie locale. Pour me servir d'une locution fameuse, *j'en passe et des meilleurs*, et je me contente de citer en courant : M. Fléchey, pour sa description et ses charmants dessins des anciens puits de la ville, de la tombe antique découverte au cimetière de la Madeleine, et du panneau en cuivre émaillé (XIIIe siècle) de l'église de Nogent-en-Othe; MM. Prié, Royer et Eugène Ray, pour leurs rapports sur les villas romaines de Neuville et de Balnot, sur leurs découvertes archéologiques dans les contrées de Paulin et du Corroy, près des Riceys, et sur une piscine romaine trouvée entre Essoyes et Fontette; M. de Barthélemy, votre savant correspondant, pour sa liste des monastères et des abbayes du diocèse de Châlons, qui appartenaient autrefois au diocèse de Troyes, et pour les trois lettres inédites du maire et des échevins de Troyes, flagrant témoignage de l'ardeur avec laquelle nos ancêtres suivaient le parti de la ligue; M. Aufauvre, pour son charmant mémoire sur un vitrail de Nogent, et pour le procès-verbal inédit de l'inhumation de Voltaire à l'abbaye de Scellières, pièce que vous destinez à

l'*Annuaire* de 1857; M. le docteur Bédor, pour la publication d'une bulle, inconnue jusqu'alors, du pape Urbain IV; M. Jules Ray, pour sa nouvelle liste des monuments historiques du département; M. Gérost, pour ses annales de l'abbaye de Nesle, et surtout pour le zèle avec lequel il a fait recouvrer, à l'église de Villenauxe, la merveilleuse châsse du XIIIe siècle dont on l'avait dépouillée; M. Camille Dormoy, de Tonnerre, pour l'envoi de monnaies et d'objets antiques, et d'une vieille charte concernant la seigneurie de Subligny (Souligny) sous Montagu-les-Troyes; M. le percepteur et M. le maire d'Auxon, pour leurs renseignements sur l'antique *Blanum;* M. Adnot, de Chappes, pour sa communication relative aux 3,500 médailles trouvées à Clérey; enfin M. Rivière, boulanger et numismate à Troyes, pour sa note sur une découverte de médailles romaines faite dans le grand cimetière.

On peut, par cette incomplète énumération, se faire une idée des services que la Société a rendus à l'archéologie. J'ajouterai qu'infatigables dans votre prévoyance, vous avez nommé une Commission chargée de recueillir tous les objets curieux que les travaux du chemin de fer de Mulhouse peuvent mettre à découvert.

Histoire et Biographie locales.

Quelques mots maintenant sur des travaux de biographie et d'histoire proprement dite que je n'ai pu confondre avec les précédents.

Je comprends dans ce nombre : la note de M. Socard sur la véritable paternité des Mémoires de l'Académie de Troyes, jusqu'alors exclusivement

attribuée à Grosley; le remarquable mémoire de M. Clément-Mullet sur le célèbre rabbin et poëte Salomon Jarchi, l'une des gloires de notre pays, resté jusqu'ici dans un injuste oubli; la note sur la nationalité de Jeanne d'Arc, qu'on voulait enlever à la Champagne, et que M. Harmand lui restitue victorieusement; enfin, le précis historique de M. Boutiot sur la navigation de la Barse et de la Seine, et la première partie de l'ouvrage de M. Guénin, intitulé : *Troyes et le département de l'Aube pendant les soixante dernières années.*

Pour être juste, Messieurs, il faudrait que je pusse consacrer plusieurs pages à l'examen de ces deu derniers ouvrages.

Dans le premier, M. Boutiot prouve, par des documents irréfutables, que la Seine et son modest affluent la Barse étaient navigables en amont d Troyes, pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles : les b teaux remontaient alors jusqu'à Bar-sur-Seine et jusqu'à Montiéramey. Je renvoie à vos Mémoires ceu qui voudront connaître à fond les renseignements curieux que donne M. Boutiot sur cette période d l'histoire de nos anciennes voies navigables.

L'ouvrage de M. Guénin renferme une suite d récits du plus vif intérêt pour nos concitoyens; il comprend trois périodes historiques pendant lesquelles notre patriotique Champagne a été le théâtre de drames incessants dont le souvenir a déjà besoi d'être rappelé à la génération présente, c'est-à-dire la révolution de 1789, le premier Empire et l'invasion de 1814. M. Guénin a été constamment à la hauteur de sa tâche. Son style est simple et clair, sans cesser d'être noble; et, malgré la matière brû-

lante qu'il a traitée, il règne dans son ouvrage une modération de langage, une réserve d'appréciation dont on ne saurait trop faire l'éloge.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur vos travaux concernant les lettres et les arts proprement dits.

Dans le domaine des lettres, je rappellerai d'abord le tribut que vous ont payé quelques-uns de vos membres correspondants. Vous avez reçu de M. Alexandre une traduction exacte et fidèle de la tragédie d'Aristodème et de la vie d'Erostrate. Ces deux ouvrages sont écrits dans la langue du Tasse. Vous connaissez tous le poète Monti, qui excella surtout dans la poésie lyrique. Sa pièce d'Aristodème est une des plus touchantes du théâtre italien. Elle fut jouée à Rome en 1827, un an avant la mort de l'auteur, avec un immense succès; elle le dut autant au mérite de l'œuvre qu'au talent admirable de sa principale interprète, notre célèbre Mme Malibran. Quant à la prétendue vie d'Erostrate, composée par Verri, l'auteur des *Nuits Romaines*, il est inutile de dire que c'est tout simplement un roman dont Longus a, dit-on, fourni la première idée à l'auteur. Erostrate, qui incendia le temple d'Ephèse dans la nuit même où naquit Alexandre-le-Grand, l'an 356 avant J.-C., n'est connu que par l'acte insensé qui l'a rendu fameux, et l'on ne sait rien de lui que son crime. Il faut sans doute attribuer ce silence de l'histoire à la loi sévère portée par les juges d'Ephèse, qui défendait même de prononcer son nom. M. Alexandre a bien mérité des lettres en faisant connaître la fable ingénieuse à l'aide de laquelle

Monti et Verri

Verri cherche à indiquer la part que peuvent avoir eu, pour pousser Erostrate à son inutile forfait, les passions et les influences sociales de son temps.

siologie Langue.

M. Bataillard, avocat à Paris, vous a envoyé une monographie intitulée *Physiologie de la Langue*. C'est un élégant badinage, où, sous une forme légère, l'auteur a caché une érudition dont il tire un parti piquant.

M. Clovis Michaux, le gracieux poëte, vous a envoyé une pièce de vers manuscrite intitulée *La Foi*. Cette pièce, où l'élévation de la pensée est rehaussée par la noblesse de la forme, se termine par une peinture saisissante des derniers moments et de la foi ferme de Marie-Antoinette.

Je ferai une chose agréable au vénérable doyen de vos membres honoraires, M. Patris-Debreuil, en le citant immédiatement après M. Clovis Michaux, dont il est l'admirateur, et dont il a, tout récemment encore, glorifié le talent dans la langue des dieux. Vous devez à M. Patris des *stances sur la vieillesse,* et une épître en vers à M. Michaux, où la chaleur du cœur se fait encore sentir sous les glaces de l'âge.

Mystère passion.

Parmi vos membres résidants, M. Boutiot vous a communiqué de très-curieuses recherches sur le théâtre à Troyes au moyen-âge, et notamment à la fin du xve siècle. Des considérations sur la fête des fous, qui se célébrait à la cathédrale avec une pompe grotesque, et des notes sur la nature de certaines pièces représentées à diverses époques, le conduisent tout naturellement au *Grand Mystère de la Passion,*

dont le manuscrit, en trois volumes in-folio, se conserve à la bibliothèque de Troyes. Je renvoie au mémoire de M. Boutiot les amateurs de l'ancienne littérature et du vieux langage, qui voudront connaître la charpente du drame et les singularités du dialogue. La représentation se faisait en plein air, et durait trois jours; chaque journée contenait deux parties. La première est séparée de la seconde par ces mots: *Cy se fera le disner*. Il y avait à ce moment une suspension pendant laquelle acteurs et spectateurs allaient prendre leur repas. Les décorations étaient plus pompeuses et plus compliquées qu'on ne le pense, et les échafauds, qui servaient de scène, avaient une très-grande étendue. Il paraissait jusqu'à 107 personnages dans la seconde journée. La ville entière prenait à ces représentations un intérêt si passionné que les rues et les maisons restaient désertes, et que le Conseil de ville était obligé d'instituer une garde spéciale chargée de veiller aux portes, et des patrouilles extraordinaires *qui iront*, dit la délibération, *par la ville et par les quartiers pour voir quels gens vont et viennent*.

Dans l'énumération des travaux de votre Section des lettres, je n'ai garde d'oublier ceux de M. l'abbé Tridon, qui, négligeant pour cette fois l'archéologie dans laquelle il excelle, vous a fait hommage de deux études morales intitulées, l'une : *Mission de la Femme Chrétienne*; l'autre : *Influence de la littérature sur la société*.

La première est une peinture magnifique et vraie du rôle vivifiant et salutaire que les femmes, animées La Fem[me] chrétien[ne]

et grandies par l'esprit religieux, ont joué et peuvent jouer encore dans notre société. « Les hommes, dit M. Tridon, font les lois; mais les femmes forment les mœurs, et, par là, leur influence est toute puissante. »

Dans la seconde, l'auteur s'élève avec force contre les hommages qu'on a prodigués, dans ces derniers temps, à des livres consacrés au mensonge et à la démoralisation. Il prouve qu'un ouvrage mal pensé, si bien écrit qu'il soit, ne peut être un bon livre, même au point de vue littéraire. Il fait appel aux sociétés savantes pour détourner la littérature de la voie funeste où elle se laisse entraîner.

La petite Vigne. M. l'abbé Tridon vous a encore lu, à l'une de vos dernières séances, un dialogue intitulé : *La petite Vigne et le Vigneron*. Ce petit apologue, où, d'une fiction ingénieuse se dégagent les principes fondamentaux de toute bonne éducation, n'a pas eu moins de succès devant vous que parmi les jeunes enfants que notre collègue, à l'exemple du divin maître, aime à attirer à lui.

Vous avez peut-être vu déjà ces myriades de jeunes têtes, réunies par M. l'abbé Tridon, autour de la chaire sacrée; vous avez alors apprécié combien est touchant le spectacle que présentent ces intelligences naissantes et ces cœurs naïfs en si bon accord et en si complète entente avec ce savant, vieilli dans les épreuves de la vie et dans les labeurs du saint ministère.

Pour ne point être taxé d'ambitieuse modestie, je rappellerai ici, à son rang, ma notice nécrologique

sur notre infortuné collègue M. Bardin ; ces quelques pages n'ont d'autre mérite que d'être sorties de mon cœur. Je mentionnerai aussi le compte-rendu du Congrès archéologique de Châlons, où vous m'aviez délégué, ainsi que le mémoire que j'y ai lu sur les droits de la ville de Troyes au titre de capitale de la Champagne. Notre victoire sur cette question a été complète. J'éprouve d'autant moins d'embarras à le dire, que le succès est dû uniquement à la bonté de la cause que j'avais à défendre.

Je ne m'étendrai pas sur un rapport de M. Harmand, dans lequel les poésies de M. Clovis Michaux sont jugées avec un goût exquis et dans la forme la plus littéraire. J'arrive, sans m'arrêter davantage, au dernier nom que je vous citerai parmi nos littérateurs, à celui de M. le baron Doyen. Poé

C'est un des membres les plus récemment admis parmi vous, et pourtant vous devez déjà bien des heures délicieuses à ce talent si élégant et si délicat. Critique aussi ingénieux et aussi fin que bon écrivain, il vous entraîne toujours dans des sphères élevées, soit qu'il vous rende compte des œuvres d'autrui, soit qu'il vous lise les siennes, comme lui seul sait lire. Vous avez reçu de lui deux rapports sur un bulletin de l'Athénée du Beauvoisis et sur un volume des Jeux Floraux, c'est-à-dire, deux modèles d'appréciation littéraire, dans lesquels il a enchâssé la traduction en vers français d'un hymne de Rigas, le Tyrtée de la Grèce moderne.

Délégué par vous, il y a peu de jours, avec quelques autres de nos collègues, au Congrès des Sociétés Savantes à Paris, M. Doyen vous y a dignement

représentés, et, à son retour, il vous a raconté les travaux et dépeint la physionomie de cette assemblée en quelques pages, où il a déployé à la fois un talent sérieux d'analyse et le charme de la plus fine raillerie. — Il vous a communiqué encore, avant de les mettre à l'impression, plusieurs des Odes d'Horace qu'il a traduites. Tous les éloges que je pourrais faire de cette œuvre, si difficile et si vainement tentée jusqu'ici, seraient un hors-d'œuvre, après les félicitations adressées à l'auteur par les critiques les plus éminents de notre époque.

Je ne soumettrai pas au scalpel les poésies détachées qu'il vous a encore lues, non plus que tant d'autres pièces qu'il a confiées à mon amitié, et dont vous aurez, je l'espère, la confidence à votre tour. L'auteur y fait vibrer toutes les cordes de l'âme, et touche à tous les genres, depuis le badinage le plus spirituel jusqu'à ce cri du cœur si douloureusement prophétique, intitulé : *Le Départ.*

Ne vous en étonnez pas, Messieurs, les anciens appelaient les poëtes *vates,* c'est-à-dire devins, prophètes; triste don du ciel qui ajoute, dans ces âmes frémissantes, les douleurs de l'avenir à celles du présent! — Je n'en dirai pas davantage. De pareilles choses d'ailleurs ne s'analysent pas, elles se lisent; quand on les a lues, on les relit; et quand on les a relues, on met le livre qui les contient à une place choisie, à la portée de la main, afin qu'on puisse le reprendre, dans ces heures d'amertume et de dégoût, que connaissent les plus forts et les plus heureux, et dans lesquelles l'âme, abatttue par le prosaïsme de la vie, a besoin de quelques gouttes de rosée.

Enfin, Messieurs, parmi les titres de votre Section des lettres à la reconnaissance publique, je crois pouvoir compter l'*Annuaire de l'Aube,* qui est publié sous vos auspices et avec votre concours depuis 1853. — Secondés par l'éditeur M. Bouquot, dont je me plais à reconnaître ici le zèle, et par son prote, M. Canivet, qui s'efforce chaque jour de justifier davantage la glorieuse récompense qui lui a été décernée en 1853, vous avez travaillé sans relâche à perfectionner ce recueil. La première partie de l'*Annuaire,* qui comprend le calendrier réduit au temps moyen de Troyes et la nomenclature des autorités et des établissements publics du département, nous paraît soutenir avantageusement la comparaison avec les meilleurs ouvrages du même genre. Chacun des services administratifs est précédé d'une notice brève et claire, suffisante pour indiquer son origine, ses attributions, son mécanisme.

La seconde partie, destinée aux renseignements statistiques et historiques, va s'améliorant d'année en année. Les articles qui la composent, quoique tous curieux ou intéressants, sont peut-être trop exclusivement à l'adresse de l'érudit et de l'archéologue. Votre Commission s'efforcera d'y introduire plus de variété, et de sacrifier davantage aux lettres proprement dites. Déjà elle y a inséré, chaque année, des notices biographiques, soit sur celles de nos anciennes illustrations qui sont restées jusqu'ici sans historien, soit sur ceux de nos compatriotes éminents que la mort nous enlève tous les jours. Je saisis cette occasion de remercier publiquement en votre nom MM. Socard, Finot, Fortin, Aufauvre et M. l'abbé Georges, qui ont bien voulu coopérer à votre pa-

triotique mission, en composant pour l'*Annuaire* des biographies que le public a vivement goûtées.

Peinture. Parmi ceux de vos travaux qui ont eu les arts pour objet, je citerai une notice historique sur la Société des Amis-des-Arts de Troyes, par M. Le Brun-Dalbanne. L'auteur rappelle l'origine de cette association ; il énumère les services qu'elle a rendus, les résultats sortis de ses cinq expositions successives, dont la première s'ouvrit le 20 juillet 1841. Dans ce mémoire, élégamment écrit, l'auteur apprécie chacun de nos peintres avec la bienveillance qui lui est naturelle, tout en caractérisant les qualités propres de leur talent.

Sculpture. M. l'abbé Coffinet, que les arts, les lettres et l'archéologie réclament à la fois, vous a fait, au nom d'une Commission spéciale, un rapport sur les travaux de M. Louis Charton, sculpteur à Dampierre. Non-seulement le rapporteur décrit et juge, avec l'autorité d'un connaisseur, les différentes œuvres de M. Charton, mais encore il redresse, en passant, l'erreur qui faisait remonter la construction du sanctuaire de Dampierre à l'an 1111; il démontre par des preuves irréfragables que c'est en l'an 1197, au plus tôt, que fut élevé ce sanctuaire, qu'il signale comme un admirable type d'architecture romane. C'est sur les conclusions de ce rapport que vous avez voté à M. Charton la médaille d'or qui lui sera décernée dans cette séance.

Vous devez, en outre, à M. l'abbé Coffinet des *Recherches sur l'origine des Parcelles de la Vraie Croix,* conservées dans le trésor de la cathédrale. Tout le

monde voudra lire cette intéressante dissertation que son auteur a traitée avec une grande supériorité, au triple point de vue de la religion, de l'art et de l'histoire.

Enfin, vous avez encore présent à la mémoire le rapport que vous a lu M. Coffinet dans votre séance de janvier, sur un ouvrage intitulé : *La Piété au moyen-âge*, dont vous a fait hommage l'un de vos membres correspondants. On ne saurait envelopper une critique plus sincère et plus juste dans des formes plus bienveillantes. S'il est possible de conjurer le *genus irritabile vatum*, ou, pour parler français, de contredire et d'éclairer un paléographe sans le blesser, à coup-sûr notre savant chanoine a dû opérer ce miracle.

Je mets au nombre des services que vous avez rendus aux arts le travail auquel s'est livrée une Commission spéciale, dont M. Corrard de Breban était le rapporteur, au sujet des noms historiques et des armoiries qui doivent figurer dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Ce travail vous était demandé par M. le Maire de Troyes, auquel vous avez présenté vingt noms choisis parmi ceux des personnages qui ont le plus illustré notre cité.

Enfin, Messieurs, vous concentrez en ce moment vos moyens d'action sur une grande œuvre qui occupe toutes vos pensées; vous avez conçu le projet d'orner la ville de Troyes d'un magnifique monument, en même temps que de rendre un éclatant honneur à l'un des plus illustres enfants dont elle soit fière. Vous voulez élever, sur l'une de nos places publiques, une statue au grand pontife Urbain IV.

Depuis longtemps, ce monument faisait partie de vos rêves pour l'embellissement de notre cité; mais les difficultés d'exécution, votre impuissance financière, vous faisaient hésiter et différer d'années en années. Cette fois, à propos d'un bas-relief que vous voulez aussi consacrer à la mémoire de saint Loup, vous vous êtes adressés à notre célèbre scuplteur M. Simart, et sa réponse si chaleureuse et si patriotique vous a décidés.

Voici ce que vous écrivait l'éminent artiste :

. . . .

« Je vous demande pardon de la digression à la-
» quelle je me laisse entraîner en songeant au monu-
» ment qui pourrait être élevé à la mémoire d'Ur-
» bain IV.

» Et pourquoi ce projet ne pourrait-il s'effectuer
» aussi ? Le sujet n'en est-il pas grand et beau, et si
» une souscription était ouverte, qui donc à Troyes
» et dans le département refuserait de contribuer à
» l'érection d'un monument qui rappellerait les ver-
» tus et l'énergie de cet homme étonnant, qui, né
» dans une échoppe de savetier, mourut la tiare sur
» la tête ?

» Voici sommairement mon projet : le piédestal
» serait orné de quatre bas-reliefs qui rappelleraient
» les phases si diverses de la vie du Pontife. Et quels
» beaux sujets pleins d'intérêt et de contrastes ! ici,
» l'enfant pauvre, misérable ; là, le Pontife puissant :
» l'échoppe du savetier, le trône pontifical, etc. —
» Quel enseignement dans cette élévation due seule-
» ment à la vertu et au mérite !...

» Sur ce piédestal s'élèverait une statue d'Urbain IV,

» de quatre mètres de proportion. Le bras étendu,
» il bénirait les générations de sa ville natale.

» Je suppose, et j'ai lieu d'espérer, que, par une » souscription, on atteindrait facilement à la somme » nécessaire pour couvrir les frais d'exécution et » l'achat du bronze (peut-être même l'Etat accor- » derait-il ce bronze). Quant à moi, j'offrirai avec » bonheur à mes concitoyens le modèle de ce mo- » nument.

» J'ai souvent rêvé que j'exécutais cette grande » œuvre pour ma ville de Troyes, et qu'alors un de » ses enfants, pauvre, possédé de l'amour des beaux- » arts, qui avait été soutenu et encouragé par elle, » avait acquis à force de travail et de persévérance » le bonheur de pouvoir dire à ses concitoyens : » *Soyez aussi fiers de votre artiste!* Ce monument » témoignerait à la fois et de mon droit et de ma » reconnaissance. . . . . »

Entraînés par ce chaleureux élan, vous n'hésitez plus. Votre Section des arts, à qui la lettre de M. Simart avait été renvoyée, vous demande l'autorisation de rechercher les moyens d'assurer la prompte exécution de la statue d'Urbain IV; et, dans votre séance générale du 18 avril, après une discussion solennelle, vous décidez à l'unanimité que l'exécution de ce grand projet sera immédiatement commencée par vous et poursuivie sans relâche jusqu'au jour, glorieux pour notre ville, où elle verra se dresser sur l'une de ses places l'effigie du grand Pontife, la main droite étendue pour protéger et pour bénir la vieille cité qui fut sa mère.

Vous ne doutez pas, Messieurs, que, lorsque les offres généreuses de M. Simart seront connues, l'en-

thousiasme qui vous anime ne s'étende de proche en proche, et que, depuis le plus élevé jusqu'au plus humble, tous les habitants de notre département ne vous apportent leur offrande.

Vous comptez d'avance, parmi vos auxiliaires, M. le Préfet, le Conseil Général, Mgr l'Evêque et le Clergé du diocèce, M. le Maire et le Conseil Municipal de Troyes. Vous espérez plus; vous voulez intéresser à votre œuvre le Gouvernement de l'Empereur, le Saint-Père, la Chrétienté tout entière, qui ne peut refuser son concours à la glorification du Pontife qui a institué la Fête-Dieu.

Votre section des arts est en mesure de vous présenter un plan, et, dans votre prochaine séance, vous arrêterez avez elle les moyens d'exécution.

Je devrais maintenant m'étendre un peu sur votre œuvre la plus populaire, sur le Musée. Le réglement et nos antécédents me feraient l'obligation d'énumérer les dons qui ont été faits à cet établissement depuis votre dernière séance publique; mais la générosité de nos concitoyens et la multiplicité des offrandes ont rendu l'exécution de cette tâche impossible : tel a été l'empressement des grands comme des petits, des citadins comme des cultivateurs, à vous adresser des objets d'art et d'antiquité, qu'il me faudrait plusieurs pages pour donner seulement la nomenclature des noms des donateurs et des objets donnés. Je me contenterai donc de dire que, dans ces quatre dernières années, cent quatre-vingt-deux personnes vous ont déposé, pour le Musée, trois cent un objets de nature différente.

Je ne puis aujourd'hui que réitérer, en public, à tous ces donateurs ensemble, les remercîments que vous leur avez adressés déjà en particulier et par écrit; vous me pardonnerez néanmoins, pour ce qui regarde la peinture seulement, de remercier en particulier M. Fléchey, pour son rare et curieux tableau du *Christ-Expirant* de l'école du Giotto; M. Audiffred, pour la gouache originale, peinte par Charpentier, en 1778, représentant l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains (la préfecture actuelle); et enfin M. Gentil-Jacob, pour le portrait à l'huile de notre célèbre sculpteur François Gentil.

Je considère comme un devoir, au risque d'être importun, de rappeler le vœu que je formulais déjà, il y a quatre ans, dans une solennité pareille à celle-ci. Je suppliais alors, en votre nom, l'Autorité Municipale de comprendre au nombre des objets les plus dignes de sa sollicitude l'état fâcheux de notre Musée, quant aux bâtiments impropres et insuffisants qui lui sont affectés. L'état de choses que je signalais alors ne s'est point amélioré; bien au contraire, la grande quantité d'objets qui sont venus s'ajouter à nos collections a naturellement augmenté le désordre et l'encombrement. La salle des peintures ressemble moins à une galerie d'exposition qu'à un magasin où les tableaux sont empilés sur trois rangs, dont le dernier empêche absolument de voir les deux autres. La belle et vaste toile de notre compatriote M. Maison, que nous devons à la générosité de l'Empereur, n'a pu trouver place qu'en travers de la salle, et dérobe ainsi aux spectateurs un quart des objets d'arts exposés, et notamment *la Nymphe blessée* de Simart, ainsi que *la Cheminée du* XVIe *siècle*,

si admirée des connaisseurs, dont M. Eugène Paillot vous a fait don.

Les collections d'histoire naturelle et d'antiquités n'ont pas un meilleur sort. Vous avez des échantillons suffisants pour les compléter sur quelques points et pour les augmenter sur tous les autres; mais le défaut d'espace vous oblige à laisser ces échantillons dormir à l'état de colis. Un musée en caisse est une innovation qui ne semblera heureuse à personne, et que, par amour-propre pour mon pays, je voudrais voir cesser le plus tôt possible.

A Dieu ne plaise que je sois injuste envers l'Administration! Je sais qu'elle a fait étudier des projets de construction et d'appropriation qui sont prêts; je connais les difficultés financières qui les ont fait différer jusqu'ici. Je l'adjure seulement d'ajourner les besoins moins pressants pour s'occuper de celui-ci, et je l'avertis qu'il y a péril dans un plus long retard pour les peintures et pour les gravures, dont plusieurs sont d'un haut prix.

Mutations dans le personnel de la Société.

Je termine, Messieurs, par une page bien triste qui, aux termes du réglement, doit contenir les noms de ceux de nos collègues que la mort ou l'absence ont séparés de vous.

Vous avez perdu, parmi vos membres résidants :

MM. Pillard-Tarin,
Lebasteur,
Guignard,

Clément-Mullet,
Gustave Eyriès,
Gréau Aîné,
Paillot de Saint-Léger,
Gallice-Dalbanne,
Lasneret Père,
Patin,
Chéron,
Dautremant.

Parmi vos membres honoraires :

MM. Lhoste,
De Fadate de Saint-Georges,
Gossin, Jules,
Flaugergues.

Parmi vos membres associés :

MM. le Comte de Plancy,
Brodier-Lesaint,
De Christon d'Auzon,
Bonnemain (Hippolyte).

Parmi vos membres correspondants :

MM. Lair, de Caen.
Héricart de Thury, Membre de l'Institut.
Allègre David, Propriétaire à La Teste-de-Buch.
Gauthier, Architecte, Membre de l'Institut.
Gerdy, Professeur à la Faculté de Médecine.

Pour combler tant de vides, vous avez successivement admis dans vos rangs, comme membres résidants :

MM. Le Baron Doyen,
Dosseur-Breton,
Uhrich,

Eugène Le Brun,
Truchy de La Huproye,
Henri Drouet,
Gustave Huot,
L'Abbé Cornet,
Jules Gréau.

Comme membres associés :

MM. Chertier, Médecin à Nogent-sur-Seine.
Prié, Médecin aux Riceys.
Fléchey, Architecte de la ville de Troyes.
D Arbois de Jubainville, Archiviste du département.
Elzéard Angenoust, Propriétaire à Vendeuvre.
Eugène Ray, Propriétaire aux Riceys.
Gabriel de Vendeuvre, Propriétaire à Vendeuvre.
Gustave Gayot, Avoué à Bar-sur-Seine.
L'Abbé Sauceret, Curé à Dampierre.

Comme membres correspondants :

MM. Deschiens, Augustin, propriétaire à Vincennes.
Carpentier, Peintre à Paris.
De Montaigu, Président du Comité historique à Paris.
Eugène Millard, Secrétaire-général de la Préfecture à Montauban.
Le vicomte De Caumont, Président de la Société Française pour la conservation des Monuments historiques.
Armieux, Médecin militaire à Calvi (Corse).
Magister, Censeur des Etudes au Lycée de Chaumont.
Baudouin, Horticulteur à Looz (Nord).
Grollier, Avocat à Ploërmel.
Jaquot, Employé à la Préfecture de la Seine.
Salmon, Avocat à Sens.
Eugène Deschiens, Propriétaire à Vitry-le-François.
De Barthélemy, Secrétaire-général de la Préfecture à Perpignan.

DE LAQUERIÈRE, Négociant à Rouen.

Charles TRUELLE, Propriétaire à Paris.

L'Abbé COCHET, Inspecteur des Monuments historiques de la Seine-Inférieure.

DE MARTONNE, Archiviste du département de Loir-et-Cher.

J'ai enfin terminé ma tâche. Mon compte-rendu, si pressé, si rapide, sans halte pour respirer, n'a dû laisser dans la tête de mes auditeurs qu'une impression de bourdonnement monotone. J'aurais voulu pouvoir m'asseoir de temps à autre sur le bord du chemin, sous quelque frais ombrage, pour laisser à la poussière de la course le temps de se dissiper; pour discuter avec mes compagnons de voyage quelque question d'art ou de poésie; pour leur faire admirer, en passant, un site pittoresque ou un monument curieux. Cela ne m'a pas été permis; la route était trop longue, et le délai poûr la parcourir, trop court. Cependant, mon exposé a dû donner une idée de vos travaux, et des services que vous vous efforcez de rendre à notre pays. J'espère que l'auditoire si complaisant, qui m'a écouté jusqu'au bout, sortira de cette séance mieux informé de l'utilité des Académies de province, et surtout de la vôtre. C'était mon unique but; je serais trop heureux si vous jugiez que je l'ai atteint.

RAPPORT

SUR LES

DEUX MÉDAILLES A DÉCERNER

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 1856,

Par M. HARMAND, Secrétaire-adjoint.

MESSIEURS,

Les deux médailles que vous allez décerner s'appliquent à des objets que vos concours ouverts n'avaient pas prévus ; ce qui ne veut pas dire certainement qu'elles soient moins méritées.

Un des lauréats vous a été présenté par les chefs mêmes de l'Administration forestière à laquelle il appartient, qui a sollicité pour lui cette récompense honorifique. Quant au second, oublieux qu'il était de se produire, et se contentant de faire des chefs-d'œuvre, il vous a fallu presque le découvrir vous-mêmes.

Le premier, dans l'ordre de date, c'est M. Javelle, brigadier à Cormost.

M. Javelle n'est pas de ces forestiers qui, ne prenant que le côté poétique et facile de leur charge, se bornent, dans leurs rondes journalières, à respirer doucement sous les ombrages frais, et à goûter, dans la saison, le ramage de la gentille fauvette.

M. Javelle est une de ces natures énergiques pour qui le plaisir consiste dans le strict accomplissement du devoir, qui font de la chose qui leur est confiée leur propre affaire, et ne sont heureux qu'autant qu'ils l'ont rendue prospère.

Aussi, dès que M. Javelle fut chargé (et ceci remonte à 1834) de la surveillance des forêts indivises d'Aumont et de Jeugny, il conçut le projet, que depuis il a exécuté sans relâche, d'arracher d'abord à l'eau, qui les pourrissait, de grandes surfaces complètement improductives, et, après les avoir assainies, d'y opérer le reboisement. Dans une période de vingt ans, il a pu ainsi repeupler, sur divers points, avec un succès complet, mais à force de sacrifices personnels, une étendue totale de 26 hectares 25 ares, c'est-à-dire plus de 62 arpents. Et, pour remettre la vie dans ces terrains noyés depuis des siècles, il n'a pas fait exécuter moins de 26,400 mètres de fossés. Tant de terre remuée, tant d'eau déplacée et tant d'arbres plantés, ne valaient-ils pas bien une récompense?

Aussi, Messieurs, la Commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen des titres qui recommandaient si éloquemment M. Javelle, a-t-elle été unanime pour vous demander d'accorder à un homme si plein de zèle, de désintéressement et d'intelligence, la distinction d'une médaille d'or.

La Société, accédant au vœu de la Commission, s'est empressée de la voter, pour qu'elle lui soit décernée dans cette séance même.

Le second de vos lauréats, natif de l'Aube, ancien élève de l'Ecole de dessin de Troyes, est M. *Louis* Charton, sculpteur à Dampierre.

Le panneau d'un secrétaire, que M. Dosseur, un de vos collègues, avait trouvé sur l'établi même de l'artiste, et qu'il apporta, l'été dernier, à une de vos séances, fut pour vous la révélation d'un talent que vous ignoriez. Ce panneau, en forme de médaillon, véritable tableau de genre, représentant une bergère assise sur le gazon, rappelait, de la façon la plus heureuse, le faire de Watteau : le chêne, obéissant à la main inspirée de l'artiste, avait amolli la dureté, la raideur de ses veines dans les contours gracieux d'une bergère Louis XV.

A l'instant même, une Commission, composée de MM. Corrard de Breban, Camusat de Vaugourdon et de M. l'abbé Coffinet, auxquels voulut bien se réunir M. Dosseur, fut chargée par vous d'aller explorer les lieux mêmes d'où était venu ce petit chef-d'œuvre, et reconnaître d'autres merveilles qu'on vous avait annoncées. L'examen des travaux qui s'exécutaient dans l'atelier, et celui des œuvres terminées que renfermait l'église de Dampierre, divisa en deux parties la visite de vos délégués.

Dans l'atelier, ils trouvèrent trois autres panneaux qui n'étaient point inférieurs en mérite à leur frère qui vous avait été montré à Troyes. Un Christ, en bois d'alizier, d'une assez grande dimension, commandé pour un appartement, excita l'admiration de la Commission par l'expression sublime des souffrances surnaturelles de l'Homme-Dieu. Mais un autel complet, destiné à l'église de Thil, arrondissement de Bar-sur-Aube, était l'œuvre importante dont les détails occupaient alors tous les bras de l'atelier (c'est-à-dire de trois ouvriers qui travaillaient sous les yeux du maître et de son plus jeune frère

qu'il s'est associé). — Le tombeau de cet autel, son tabernacle, la pyramide en découpure qui doit le surmonter, les statues destinées à remplir les niches étaient d'une grande et belle exécution; seulement on ne put juger de l'ensemble, l'ouvrage étant trop considérable pour être monté dans l'atelier.

L'église offrait à vos visiteurs trois morceaux distincts et complets : l'autel de la Vierge, — les statues de saint Pierre et de saint Paul, — et le maître-autel placé dans le Sanctuaire. L'ample description que vous a faite de ces trois œuvres le savant rapporteur de votre Commission, me dispense de vous en parler aujourd'hui plus longuement. A la vue de ces riches compositions pleines d'harmonie, à la vue de ces mille détails d'une grande fidélité de style et d'un extrême bonheur d'exécution, vos délégués, émerveillés, et voulant encourager M. Louis Charton dans cette voie qui le conduira à la gloire à côté des Gentil, des Girardon et des Simart, vous ont proposé de voter, en faveur de ce jeune artiste, une médaille d'honneur.

La Société, adoptant les conclusions du rapport, a voté une médaille d'or, qu'elle va décerner à M. Louis Charton, dans cette séance même.

Après la lecture de ce rapport, MM. Javelle et Charton sont invités à monter au bureau, où ils reçoivent, des mains de M. le Préfet et de Mgr l'Evêque, au milieu des applaudissements unanimes de l'assemblée, les deux médailles qu'ils avaient si bien méritées.

A SIMART,

STANCES

Par M. DOSSEUR-BRETON, Membre résidant.

« J'offrirai avec bonheur à mes concitoyens le modèle
» de la statue d'Urbain IV. J'ai souvent rêvé que
» j'exécutais cette grande œuvre pour ma ville de
» Troyes. »

(*Lettre de M.* SIMART.)

Simart, il est sur terre une heure pour le rêve.
Heure sainte! L'artiste au travail donne trève;
Le maillet fatigué s'endort sur le ciseau;
La main reste inactive au bord de la palette;
Le clavier est ouvert, et la corde est muette;
Le vers ferme son aile et s'arrête au cerveau;

La plume pèse aux doigts; la lèvre est sans paroles;
Heure d'enchantement et de visions folles.
Les bruits extérieurs s'éteignent au hasard;
Mais le monde idéal écarte tous ses voiles,
Et la muse du songe allume des étoiles
Et des astres en foule au firmament de l'art.

C'est en vain que dans l'âtre, active salamandre,
L'étincelle aux pieds d'or voltige sur la cendre,
L'œil se ferme, ou s'entr'ouvre, et regarde sans voir.

Mais vous avez au cœur des lueurs plus nombreuses
Que les épis cachés sous le van des glaneuses
Ou que le grain de blé dans les plis du semoir.

On rirait de pitié tant la tête s'incline.
Mais l'âme chante en nous une chanson divine,
Et si l'artiste crée, et met son rêve au jour,
Le monde a quelque vierge aux formes idéales,
Quelque fresque pendue aux murs des cathédrales,
Quelques vers qu'une femme épèle avec amour.

Oh! Simart, gloire à toi, si ton œuvre s'achève,
Si pour donner un corps, une vie à ton rêve,
Le marbre se polit et le bronze se fond.
Si, devant tout un peuple à genoux dans la rue,
Tu mets un jour debout Urbain, une statue,
Avec la croix au bras et la tiare au front.

Sculpteur, avec l'argile, écris-nous donc l'histoire
Simple et vraie. Au sommet du monument, la gloire,
Au bas, de l'ouvrier l'humble et modeste étal.
Drape un manteau de pourpre au Pape sur l'épaule,
Mais conserve à l'acteur le début de son rôle
Lisible aux yeux de tous au flanc du piédestal.

Quel contraste! un enfant, dans une échoppe obscure,
Se faisant un jouet d'un débris de chaussure,
Attentif aux leçons d'un artisan chrétien;
Un Pape au Vatican, chargé d'honneurs et d'age,
Et sur son lit de mort laissant en héritage
Au fils d'un roi de France un trône italien.

Ici, s'asseoir par grâce au banc de quelque école;
Là, Pontife absolu, dater du Capitole
Ses volontés au peuple, et ses conseils aux rois;
Etre pendant trois ans l'oracle du conclave;
Entre le fouet du maître et le dos de l'esclave,
Médiateur sublime, interposer la croix;

Inspirer saint Thomas quand il dictait la *somme;*
Citer les rois d'Espagne et d'Angleterre à Rome;
Raffermir le pouvoir de saint Pierre ébranlé;
Mettre au calendrier une fête chrétienne,
Celle des reposoirs, la fête qui promène
Le Fils du Dieu vivant sous un dais étoilé.

Pape Urbain, c'est ta forte et courte destinée!
Puis avant de mourir, la tête couronnée,
Tu fis dresser un temple au seuil de ton berceau.
Six siècles sont passés, et voilà que la foule,
Pour ta face d'airain, va préparer un moule,
Et que Simart t'attend la main sur un ciseau.

Foicy, 20 mai 1856.

PHYSIOLOGIE

DE

LA LANGUE,

Par M. Charles BATAILLARD, Membre correspondant.

En quels termes pourrai-je, Messieurs, sans fâcheuse équivoque, vous annoncer que je veux vous parler de la *Langue?* Réaliser cette intention semble la chose là plus simple et la plus facile du monde, et n'est cependant pas exempt de certaines difficultés. La première, est de définir convenablement mon sujet, car le mot *langue* est susceptible d'une multitude d'acceptions, et par conséquent de définitions ; et je risque, dès le début, de tomber dans l'inconvénient de la confusion des langues.

L'Anatomiste vous dira que la langue est placée dans la cavité buccale, entre les mâchoires supérieure et inférieure ; qu'elle se rattache à cette dernière par les deux parties latérales de sa base ; que cet organe dépourvu d'os, charnu, cartilagineux,

compliqué d'une multitude infinie de muscles, de fibres, de nerfs, de vaisseaux sanguins, doué d'une mobilité fort grande (trop grande parfois), est l'auxiliaire très-utile de la mastication, et l'instrument nécessaire de la déglutition; qu'il sert à modifier les cris des animaux et les sons de la voix humaine, et surtout à fixer le diagnostic des docteurs sur les affections de leurs malades; qu'enfin, il est enveloppé d'une tunique papillaire dont les houppes nerveuses sont les agents suprêmes de la dégustation.

« Très-bien ! s'écrie à ce dernier mot un professeur de Gastronomie. La dégustation ! c'est la plus importante des facultés de la langue et la plus inoffensive. La langue est, avant tout, le siége du goût, et le goût, le premier des sens dans l'ordre chronologique, aussi bien que dans tel autre ordre qu'il vous plaira de lui préférer. L'homme se sert de sa langue pour sucer le lait de sa mère avant de voir, avant d'entendre; et si ses mains semblent chercher quelque chose, c'est pour venir en aide à l'organe qui fonctionne avant tous les autres : ce qu'elles cherchent, c'est le sein qu'elles veulent comprimer pour favoriser la succion, et qu'elles pressent en effet d'une étreinte bien douce au cœur d'une mère, car celle-ci se plaît invariablement à prendre pour des caresses les premiers mouvements de la gloutonnerie. L'enfant souffre-t-il ? c'est encore au sein de sa nourrice qu'il oubliera ses douleurs et retrouvera son sommeil. Ecolier, il sera gourmand. Et, si l'âge des passions met au second rang les plaisirs de la table pour un temps bien prompt à s'écouler, ces plaisirs reprendront bientôt leur empire. Moins

empressée, plus savante et plus recueillie, la langue saura savourer avec délices les mets qui lui seront offerts. Puis, au moment où la sensation échappe, où bientôt elle ne sera plus qu'un souvenir, hélas! trop fugitif, la langue promeneuse poursuivra sur le bord des lèvres les derniers vestiges de la sensation qui l'aura charmée. Lorsque, sous le poids des années, le toucher s'émousse, l'ouïe se perd, la vue s'éteint, le goût reste; et c'est sur l'extrémité de sa langue que se concentrent toutes les facultés sensitives de l'individu. Vous voyez bien, ajoutera mon interlocuteur, que l'art culinaire est à la fois le premier des beaux-arts et le dernier mot de l'humanité, précisément parce que le goût est le premier des sens et qu'il survit à tous les autres. »

Je l'avoue, Messieurs, je serais tenté d'admettre comme historien la conclusion du Gastronome. Jetez un coup-d'œil rapide sur les progrès de la civilisation; vous les trouverez toujours en rapport avec ceux de l'art qui répond aux exigences du goût, selon son degré de grossièreté ou de perfection aux diverses phases de l'histoire humaine. A quelle époque de l'antiquité cet art parvint-il à son apogée? Au siècle d'Aspasie et de Périclès; au temps où Socrate, Platon, Aristote, représentaient la philosophie, Isocrate l'éloquence, Ictinus l'architecture, Phidias la sculpture, Appelles et Zeuxis la peinture; au temps d'Aristophane, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide; au temps enfin où le cuisinier d'Alexandre-le-Grand (gloire à lui!) faisait mourir son maître d'indigestion! La boulangerie, la pâtisserie, la confiserie d'Athènes, n'étaient pas des métiers; c'étaient des beaux-arts, et leurs produits se présentaient si variés

et si délicats que Zang, Félix et Boissier n'en sauraient approcher de nos jours. Les grands hommes d'alors ne craignaient pas de s'abaisser par les minutieux détails de la pratique : Aristophane, dans sa comédie des *Femmes politiques,* nous révèle le secret des sauces les plus savantes, et le père des philosophes, Aristote, dans ses *Ethiques,* livre IX, ch. X, nous a transmis la recette de vingt-cinq coulis ! Aussi les mots : Athènes, athéniens, atticisme, réveillent-ils encore, après deux mille ans, les souvenirs combinés de toutes les gloires, d'une politesse exquise, d'une recherche voluptueuse, et d'une délicatesse de goût que rien n'a jamais surpassé.

La civilisation romaine, même au siècle d'Auguste, ne fut qu'un pâle reflet de la civilisation grecque. En vain, les jeunes patriciens allaient-ils compléter leur éducation dans les principales villes de la Grèce, jamais le sel romain n'eut la réputation du sel attique. Les festins des Lucullus et des Apicius étaient plus somptueux que savants, plus étranges que délicats, et les caprices de ces gourmands fameux attestaient plus de prodigalité que de discernement. Quel mérite pouvaient avoir les cervelles entassées de cinq cents autruches ou les langues de cinq mille oiseaux, qui tous avaient parlé ? Oh ! l'affreux breuvage que ces deux perles dissoutes dans une coupe de vinaigre et avalées par Cléopâtre, afin de prouver à Antoine qu'il était possible de le surpasser en magnificence et de dépenser jusqu'à dix millions de sesterces dans un seul repas !

Pour retrouver un luxe de table intelligent, il faut, du temps de Périclès, venir jusqu'aux siècles de Louis XIV et de Louis XV. Alors, comme aux beaux

temps de la Grèce, les plus grands personnages descendirent aux moindres détails de l'art; on aspirait à donner à sa noblesse un lustre plus éclatant par la découverte d'un mets nouveau, ou même par le perfectionnement d'un mets vulgaire. Mme de Maintenon, pour sustenter la vieillesse de Louis XIV, inventait les côtelettes de veau en papillottes. Les côtelettes de mouton, apprêtées d'une certaine manière, se présentaient sous le patronage de la princesse de Soubise. Le carré de mouton à la Conti, devait son nom à une princesse non moins illustre. Le gigot à la Mailly, recevait le sien d'une duchesse. Enfin, le vainqueur de Port-Mahon dorait des reflets de sa gloire une multitude d'innovations des mieux appréciées, dites à la Richelieu.

« Et quel temps fut jamais plus fertile *en grands hommes?* »

N'est-ce pas là, comme je le disais, la preuve que le sens du goût et les facultés de l'intelligence ont entre eux une étroite affinité?

En voulez-vous une preuve encore? La friandise des gens de lettres n'est-elle pas assez connue? et ne tenons-nous pas d'une source très-respectable (1), que leur doyen à tous, Cadmus, celui qui apporta l'écriture en Grèce, ne trouva moyen de satisfaire sa sensualité gastronomique qu'en se faisant cuisinier du Roi de Sidon?

Si, des hauteurs de la science et de l'histoire, nous descendons (pardon de cette chute) aux traités pra-

---

(1) Brillat-Savarin, *Méditation XVII*^e.

tiques publiés sous le titre du *Cordon bleu*, ou sous d'autres dénominations plus bourgeoises, vous y verrez que la langue est un morceau par lui-même assez insipide dans la plupart des animaux qui servent à notre alimentation, mais qu'il est généralement tendre et susceptible de préparations estimées des tables modestes, pourvu qu'il soit relevé par..... des moyens que nous connaissons tous. Si ces traités sont écrits par des Provençaux, méfiez-vous des louanges qu'ils donneront à ces langues apprêtées dans les fournaises du Midi, que l'on croirait forgées par l'enclume et le marteau des cyclopes, sur lesquelles s'émousse le tranchant de l'acier, portant aux lugubres pensées comme tout ce qui est indigeste, et propres tout au plus à calmer la faim d'un braconnier égaré, ou d'un matelot après le naufrage.

Combien je leur préfère ces petites langues de mouton tendres et succulentes, préparées à Troyes par ces grands prêtres de *Comus conditor*, à qui la supériorité de leur mérite a fait décerner le titre de *parfumeurs;* tandis que leurs confrères, partout ailleurs, sont appelés du nom vulgaire de charcutiers!

Je vous parlerais bien encore des langues fumées, mais la prudence me conseille de n'en rien dire. Dans un siècle où les hommes de bonne compagnie et les lionnes de l'Hippodrome ont emprunté aux cochers d'omnibus l'habitude de réduire tous les jours en cendres une certaine quantité de tabac, je ne saurais exprimer mon opinion sur les langues fumées, sans m'exposer à quelque fâcheux *quiproquo*, peut-être à d'innombrables inimitiés. Eh! que de-

viendrais-je, bon dieu! si toutes les langues qui font alternativement l'office de pompes aspirantes et foulantes pour se noyer quelques instants dans une vapeur de tabac, et la rejeter en longues spirales, venaient à s'élever contre moi ? Permettez-moi de conjurer ce nuage, en protestant ici que j'entends me maintenir sur un terrain neutre.

Pardon, Messieurs, de ces digressions; je reviens à mon point de départ, c'est-à-dire à la difficulté de définir un sujet multiple.

Demandez à un orateur, à une cantatrice de vous tirer d'embarras. Ils répondront, au point de vue de leur art ou de leur talent, que la langue est l'organe principal de la parole et de la modulation des sons. Sa constitution a sur leur avenir la plus décisive influence. On pourra citer quelques hommes à la *langue épaisse et tardive* qui firent passablement leur chemin : Moïse et Démosthènes, par exemple; mais ce sont de rares exceptions. En général, une conformation défectueuse de la langue ferme une multitude de carrières à celui qui en est affecté. De là, ces débits lourds et soporifiques qui endorment un auditoire; de là, ces prononciations enfantines auxquelles on trouve de la grâce quand elles sortent d'une jolie bouche, mais dont l'âge détruit le charme; de là ces grasseyements insupportables qui furent de mode sous le Directoire, au temps des incroyables, de si ridicule mémoire; de là le bégaiement, cette infirmité d'autant plus digne de pitié qu'elle inspire presque toujours une hilarité dont on n'est pas maître, et trahit le plus souvent ses victimes, soit dans les circonstances solennelles qui exigent de la gravité, soit à l'occasion des syllabes dont la répéti-

tion involontaire produit un sens équivoque, syllabes que le bègue redoute et sur lesquelles il manque rarement de broncher.

Un académicien, un philologue, un grammairien, définiront la langue, l'idiôme dont se sert une Nation pour exprimer les pensées. Dans cette acception, ce mot présente un sens plus restreint que le mot langage : il indique une manifestation purement orale, tandis que le langage s'entend de tous les moyens propres à faire connaître ce qui se passe dans l'esprit. Le geste est un langage : montrez le poing à votre voisin, envoyez un baiser à votre voisine. Le premier viendra vous demander raison de votre insulte; la seconde, pour peu qu'elle ait d'usage, rougira, baissera les yeux, et fermera précipitamment sa fenêtre. Vous n'aurez point parlé, et tous deux cependant vous auront compris. Les yeux ont un langage : ils expriment la fureur, la colère, la haine, l'aversion, le mépris, le dédain, l'indifférence et toute la gamme des sentiments contraires, depuis la bienveillance banale qui n'est que du savoir-vivre, jusqu'à l'amour le plus tendre et le plus exalté. Un symbole, une allégorie, une fleur, la couleur d'une rose, celle d'un ruban, d'un drapeau expriment des sentiments, des opinions, des craintes ou des espérances, et dès-lors sont un langage aussi. En un mot, le langage se sert de tout pour manifester les pensées; les langues n'emploient que la parole.

Esope avait raison de dire à Xantus, que la langue est la meilleure et la pire chose du monde. Elle compromet nos intérêts ou les sauve. De son usage discret ou inconsidéré dépend le plus souvent l'opinion que l'on conçoit de nous.

« *Avoir la langue trop longue* » est un grand malheur. C'est pour les gens atteints de cette infirmité que La Fontaine a dit avec une grâce charmante :

Rien ne pèse tant qu'un secret;
Le porter loin est difficile aux dames,
Et je sais même sur ce fait
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

Tous les *coups de langue* n'ont pas de graves conséquences. Pour mériter ce nom, cependant, il faut qu'une certaine dose de malice ou de méchanceté soit le fond d'un discours bref, incisif, et le plus souvent d'une répartie inattendue. — Rulhière disait, devant plusieurs personnes et dans un moment d'abandon : « Je n'ai jamais fait dans ma vie qu'une méchanceté. » — Quand finira-t-elle ? lui demanda Chamfort (1). — Bautru, courtisan bel esprit de la cour de Mazarin et d'Anne d'Autriche, ayant reçu plus d'une fois, dit-on, des coups de bâton en échange de ses plates bouffonneries, avait pris le parti de ne plus sortir sans canne. Je ne sais quel prince, l'ayant rencontré à la promenade le bâton à la main, se prit à dire : « Bautru me rappelle saint » Laurent avec son gril ; il ne peut plus se séparer » de l'instrument de son martyre (2). »

Les coups de langue sont souvent le résultat du dépit inspiré par l'amour-propre blessé des succès d'autrui. Il en est ainsi de la plupart des épigrammes lancées contre l'Académie Française, le plus ancien et le plus illustre des corps savants. On connaît le

(1) Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, Chamfort.

(2) Arnaud : *Critiques*, t. I, p. 116.

mot de Piron, qu'une ode trop fameuse ne permettait pas d'y recevoir : « Ils sont là quarante qui ont » de l'esprit comme quatre. » On connaît moins celui-ci, d'un autre aspirant au fauteuil : « Ils sont là » quarante imbécilles, et je n'en suis pas (1) ! » — Voici, à l'occasion de ces candidatures malheureuses, un autre *coup de langue* en sens inverse des précédents : M. Marchangy, qui avait échoué plus d'une fois, ne laissait pas de se faire voir à l'Académie Française et d'en suivre assiduement les séances. Etant un jour près de M. Roger : « Je n'aime pas, » lui dit-il, la couleur de vos broderies..... vos uni- » formes ne sont pas de bon goût..... — Vous avez » raison, lui répondit M. Roger, ils sont trop verts. »

La langue a fourni matière à une multitude de locutions proverbiales ; j'en ai déjà employé quelques-unes ; j'en passerai sous silence beaucoup d'un médiocre intérêt (2), et je me contenterai d'en indiquer deux ou trois encore.

---

(1) Arnaud : *Critiques*, t. III, p. 299.

(2) On dit d'un babillard : *Il a la langue bien pendue* ou *bien affilée, il ne saurait retenir sa langue, il n'aura pas de langue pour la moitié de sa vie ;* ou bien *sa langue va toujours comme un cliquet de moulin,* expression triviale répondant à celle des anciens : *Archidamæ crepitaculum ;* ils appelaient la langue d'un bavard, le *hochet d'Archidamas,* parce que ce philosophe avait inventé, pour amuser les enfants, un jouet qui produisait un bruit fréquemment répété. — *Tirer la langue,* c'est se moquer de quelqu'un sans être vu. — *Tirer la langue d'un pied,* c'est être dans une détresse à mourir de faim. — On dit encore *parler poliment n'écorche point la langue ; qui langue a, à Rome va ; prendre langue ; avoir la langue liée ; la langue lui a fourché ; il a jeté sa langue aux chats,* etc.

Une mauvaise langue a seule pu mettre en circulation ces petits vers :

« Qu'une femme parle sans langue,
» Et fasse même une harangue,
» Je le crois bien ;
» Qu'ayant une langue au contraire,
» Une femme puisse se taire,
» Je n'en crois rien (1). »

Celui qui osa dire : « Le serpent après avoir sé-» duit la première femme lui prêta sa langue » était certainement une *langue de vipère.*

Une langue dorée est celle qui vous trompe en faisant espérer un succès peu probable, ou qui peint de couleurs agréables et fausses les plus tristes mécomptes.

Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, était borgne d'une blessure. Une autre le rendit boiteux. Il était fort contrarié de la mauvaise grâce de son allure. « Chaque pas que vous faites, » lui dit un courtisan à *la langue dorée*, « vous rappelle votre gloire (2). »

Si la langue sert à beaucoup de mauvais usages, elle a, par d'heureuses compensations, le don de consoler l'infortune et de nous conquérir des amis. Un mot indulgent, parti du cœur d'un offensé, peut contraindre l'offenseur le plus violent à rentrer en lui-même, changer sa colère en admiration et le faire tomber aux pieds de sa victime. J'en veux citer un exemple sublime ; et dans l'espoir de vous faire oublier, Messieurs, que j'ai peut-être aujourd'hui *la*

(1) *Encyclopediana*, p. 343.

(2) Arnaud, *Critiques*, I, p. 280.

langue un peu trop longue, j'en emprunterai le récit à un poète troyen, à notre confrère M. Clovis Michaux (1) :

Le poète Lamotte, au déclin de son âge,
Errait dans une foule où, chacun se poussant,
Par mégarde il marcha sur le pied d'un passant.
Celui-ci, fier jeune homme, endurant comme Achille,
Bondit ; et, sans respect pour le vieillard débile,
Lâchement sur sa joue imprime cet affront
Dont le père du Cid a vu souiller son front.
Le poète fléchit sous la rude secousse.
« Hélas! monsieur, dit-il, d'une voix triste et douce,
» Quel regret vous aurez de m'avoir maltraité!
» Voyez, je suis aveugle. » — A ce trait de bonté
Ce que dit l'offenseur, ce qu'il fit, je l'ignore ;
Mais je crois qu'en mourant il rougissait encore!

---

(1) *Annuaire de* 1849 *de la Société Philotechnique.* Laforme.

PROMENADE

AUTOUR

DE MON JARDIN,

PAR

LE BARON DOYEN,
Membre résidant.

Parvum parva decent.........
(HORACE, liv. Ier, épit. 7.)

Un matin, l'œil ouvert plus tôt que d'ordinaire,
Car, et j'ai quelque honte à vous le déclarer,
L'Aurore, de nous deux, se lève la première;
Un matin donc, je vis un rayon de lumière
Qui, sans égard pour ma paupière,
Dans mon appartement cherchait à pénétrer.
J'étais dans cet état de douce somnolence
Où l'esprit incertain ne sait s'il veille ou dort;
Heure bénie, où quand un songe sort,
Un autre songe entre en silence;
Heure de vague et d'indulgence,
Crépuscule de l'âme, où tout nous semble ami,
Où tout nous parle bas, regrets comme espérance,
Où, sans être éveillé, l'on n'est plus endormi,
Où, dans le doute enfin, l'on ne vit qu'à demi.

Pour juger son prochain quel instant plus propice!
Car défaut, ridicule ou vice,
Dût-on prendre souvent les hommes en pitié,
On n'en verrait que la moitié,
Et ce serait tout bénéfice.
L'orgueil ne serait plus qu'un peu de vanité;
On nommerait légèreté
Le mensonge ou la calomnie,
L'hypocrisie, austérité,
Et l'avarice, économie.
Perdant de la toilette et le goût et le soin,
Les femmes ne suivraient la mode.... que de loin;
Nous verrions moins d'ampleur à ces jupes bouffantes
Où vont se perdre, hélas! tant de tailles charmantes,
Et revenant à plus de vérité,
On serait dans sa robe au lieu d'être à côté.
Mais loin de nous ces questions brûlantes,
Je serais accusé de personnalité;
Paix à la mode, hommage à la beauté,
Et retournons au lit que nous avons quitté.

Oh! qu'un bon lit, Messieurs, est une douce chose!
Qui d'entre vous ne se l'est souvent dit?
Comme avec charme on y repose
Les fatigues du corps, les soucis de l'esprit!
C'est là que, loin du bruit, le poète compose,
Que le banquier rêve prime ou crédit,
Le malheureux, meilleure destinée,
Et le soldat une belle journée.
Là, d'un sombre couchant naît souvent un beau jour,
Là, s'apaisent toutes querelles,
C'est un confident pour les belles,
C'est à la fois un trône pour l'amour.
Un trône!.... et cependant il fallut en descendre.

Que le jour était beau! d'un ciel limpide et pur
Aucun voile à mes yeux n'obscurcissait l'azur;
A pleines mains Flore aimait à répandre
Ses trésors les plus parfumés,

Les airs en étaient embaumés,
Et jamais la nature heureuse
N'avait, en s'éveillant, souri plus gracieuse.
Je n'y résistai pas, et courus au jardin.
Quelles innombrables richesses
Il étalait sur mon chemin !
Vous n'êtes point avare, ô mon Dieu ! Votre main,
Prodigue et généreuse, a sur le genre humain,
Comme à plaisir, répandu ses largesses.
A votre inépuisable sein,
A votre incessante tendresse,
Nous demandons toujours, nous obtenons sans cesse.
En exhalant ce cri d'amour,
J'ai rencontré des yeux l'auguste basilique
Que couronne sa vieille tour.
Salut, pieux témoin de la ferveur antique,
Toi qui, du haut de tes six cents hivers,
Domine la cité, comme Dieu l'univers !
Salut, murs sacrés! dans les airs
Soutenez bien la croix qui racheta le monde;
Qu'à la source vive et profonde
Où puisaient les élus qui vous ont élevés,
Les peuples rajeunis soient toujours abreuvés.

Pour mon jardin cette tour semble faite ;
La vie, à son sommet, est joyeuse et complète;
Pour mille oiseaux c'est un heureux séjour,
Et souvent, au déclin du jour,
J'ai vu, c'était vraiment merveille,
Maître corbeau faire la cour
A sa voisine la corneille.
Grâce à certain renard, peut-être qu'à son tour,
Flatteur adroit, pour un plus doux usage,
Près d'elle il essayait la leçon du fromage;
Grande leçon, Messieurs, si l'homme était plus sage!
Bon La Fontaine, en nous intéressant,
Tu nous instruis; ton livre est toute notre histoire,
Et je serais ingrat pour ta mémoire,
Si tu n'obtenais, en passant,

D'une muse qui t'aime, un mot reconnaissant.
Quand j'entrepris un grand ouvrage [1],
Car tout paraît grand aux petits,
C'était pour plaire davantage,
Que feuilletant tes faciles récits,
Je voulais dans leur forme imiter tes écrits;
Trop heureux si mon vers, au rithme seul fidèle,
Eût reproduit encor les grâces du modèle!

Mais quelles brillantes couleurs
Frappent mes yeux? Ce sont des fleurs
Que le jour vient de faire éclore.
Naissez en foule, aimables sœurs,
Croissez boutons si frais, tout humides encore,
Des perles que sur vous sème et répand l'aurore.
Tendres roses, filles de Flore,
Zéphire vous épie, ouvrez-lui votre sein;
Son haleine est une caresse,
Ne repoussez pas sa tendresse,
Qui sait s'il sera là demain?
Aimez, aimez, le temps fuit, l'heure presse,
Abandonnez-vous au destin,
Le bonheur n'a qu'un jour, et les fleurs qu'un matin.

Morale un peu facile, et qui pour une rose
Peut n'avoir pas un danger bien certain;
Belles, pour vous c'est autre chose,
Gardez-vous en bien, et pour cause.

Avant de les quitter, Muse, quels sont les noms
De ces roses que moi, profane, je confonds?
Ne vois-je pas là Caroline,
Et madame Després, et mistriss Elliot,
La marquise d'Ivry, la baronne Prévôt,
L'impératrice Joséphine,
Et cent autres encor de race féminine?

---

(1) L'auteur a publié, en 1853, une traduction en vers d'une partie des Odes d'Horace.

Privilége de plus au beau sexe resté !
Quand le talent lui-même, en son rêve arrêté,
Fait mille efforts et tente mille routes
Pour chercher vainement quelque célébrité,
Femmes heureuses entre toutes !
Votre doux nom à l'immortalité,
Sur des feuilles de rose, un jour sera porté.

A l'immortalité !.... d'un peu de rêverie
Je me sens, à ce mot, pénétré malgré moi.
L'avenir !.... idée infinie !
Irrésistible instinct ! on veut vivre après soi,
Laisser un souvenir, une trace.... et pourquoi ?
Pourquoi ?.... doute cruel, tourment de l'insomnie,
Frêle espoir, qui peut-être aura trompé ma vie !
Un oiseau tout-à-coup près de moi s'envola ;
De l'avenir le problême est-il là ?
Ce simple oiseau qui fuit d'un vol rapide,
Et poursuit l'inconnu dans les déserts du vide,
Est-ce l'âme, aspirant à des destins meilleurs ?
L'âme à l'étroit dans sa prison mortelle,
Qu'un désir vague entraîne ailleurs,
Et qui court, pressentant une vie éternelle,
Jusqu'au trône de Dieu la demander pour elle ?

Oh ! que me voici loin de mon pauvre jardin !
Est-ce à moi de sonder ce terrible mystère ?
Revenons bien vite sur terre,
Et poursuivons notre chemin.

Aussi bien j'aperçois un conciliabule.
Que d'insectes au rendez-vous !
Miséricorde ! ils y sont tous.
A mon aspect, un murmure circule,
Et les regards s'enflamment de courroux.
La fourmi semblait indignée,
La cigale était pourpre ainsi que l'araignée,
Le ver dressait sa tête, et du colimaçon
L'éloquence surtout me traitait sans façon.

Il prétendait de ses traces impures
Profaner malgré moi mes pêches les plus mûres,
Et s'étonnait qu'en toute liberté
Il ne pût promener son inutilité.
Moi, disait l'araignée, aussitôt que j'attache
Le piége transparent de mes légers filets,
Je trouve un méchant qui l'arrache;
C'est odieux, je ne peux vivre en paix.
La cigale, à son tour, de sa voix haute et claire,
Ajouta que mes soins appauvrissaient sa terre,
Que de mouche ou de vermisseau,
Elle n'avait encor le plus petit morceau,
Que je rompais toutes ses habitudes,
Et que les temps à passer seraient rudes.
L'attaque était directe, et le trait portait coup;
L'assemblée applaudit beaucoup,
Et tous criaient plus fort : C'est ici notre asile,
Ici, de père en fils, nous avons domicile,
Nous sommes chez nous, et ce bien
Est le nôtre autant que le sien;
Nos titres et nos droits sont les mêmes;... en somme
Dans tout ce qu'ils disaient je retrouvais de l'homme.
L'homme est partout, le monde est plein de ses leçons
Mais le temps tôt ou tard fait justice. Passons.

Voici le potager. Ressource économique,
Il offre à mon Vatel son utile secours;
C'est l'*angulus ridet* (1), ce coin me rit toujours.
J'aime à revoir sa forme un peu gothique,
A retrouver le petit buis classique
Qui semble en ourler les contours.
J'aime aussi ses droites allées,
Et sur des planches bien réglées
Ces richesses sans nombre aux regards étalées;

(1) Horace, livre II, ode VI.

Un soin qui veille chaque jour,
A toute plante parasite
En interdit l'heureux séjour.
Là, tout est à sa place, au choix comme au mérite,
C'est un règne où nul ne s'agite,
Chacun sait qu'il aura son tour.
Oui, j'aime un potager avec sa symétrie,
Et ses carrés bien réguliers
Qu'encadrent de vieux espaliers.
Quoiqu'il ait de monotonie,
Je conçois pourtant volontiers
Que l'homme sage ordonne ainsi sa vie.
Chez lui point d'imprévu, point d'extrà, point d'écart,
Son ennemi, c'est le hasard.
Une loi douce, et toujours obéie,
Dans sa maison fait à chacun sa part;
Tout s'y fait à son temps de ce qui doit s'y faire,
Chaque heure a son emploi, c'est presque un monastère.
C'est un peu ma vie, et j'y tiens;
Je n'en fais pas une course, une lutte,
L'ordre et la paix, voilà mes biens;
C'est en courant qu'on se culbute,
Et je vais pas à pas pour moins craindre une chute.

Que si de vos instants j'étais moins ménager
J'aurais pu de mon potager
Vous vanter les magnificences.
En nous disant ses préférences,
Horace dans ses vers n'a pas cru déroger.
Sa muse n'aime pas à parler à l'oreille;
C'est tout haut qu'elle avoue et la mauve et l'oseille,
Tout haut qu'elle en bénit les innocents bienfaits.
Une poule d'Afrique, un faisan d'Ionie
Ne valent pas l'olive à ses arbres cueillie (1);

(1) Horace, Epodes, ode II.

Pour lui sa chicorée a même des attraits (1);
Ce sont pourtant, Messieurs, de tristes mets.
Mon cher Horace, votre muse
A nos dépens rit peut-être et s'amuse.
La poésie aime les fictions,
Et les nobles amphitryons
Qui vous faisaient chez eux faire si bonne chère,
Trouvaient aussi chez vous un meilleur ordinaire.
J'en prends à témoin ce billet
Qu'un jour votre tendresse à Phyllis envoyait.
« Il est dans mon cellier une amphore discrète,
Pleine d'un vin, Phyllis, que dix ans ont fait vieux;
Il est dans mon jardin des fleurs pour tes cheveux,
Et du lierre pour ceindre et couronner ta tête.
Déjà l'argent sourit au festin qui s'apprête:
De verveines paré, l'autel impatient
Attend le sang du sacrifice;
Tout s'agite chez moi; jaloux de son office,
Chaque esclave à l'envi hâte son zèle ardent,
Et du foyer la flamme ranimée
Enlève et roule au loin l'odorante fumée (2). »

Je vous laisse à penser, Messieurs, si dans ce cas,
L'oseille seule a fait les honneurs du repas;
Mais Rome est un peu loin, revenons sur nos pas.

Mon potager est voisin de la Seine;
Qui dit voisins dit souvent ennemis,
Aussi malgré pieux et rognis
Elle se plaît à mordre, à ronger mon domaine.
Pauvre Nymphe! mes yeux surpris
Ne te reconnaissent qu'à peine.
En t'attirant par ses nombreux canaux,
La ville qui te donne entrée
Ne t'aime que pour ses travaux;

---

(1) Horace, livre Ier, ode XXXI.

(2) Horace, livre IV, ode II.

Esclave emprisonnée au fond de ses ruisseaux
Le soleil de ses feux ne t'a jamais dorée,
Et loin des prés fleuris tu vis presque ignorée.
A d'obscurs besoins consacrée,
Les chiffons et le tan se disputent tes eaux,
Et chaque jour déshonorée,
Ce n'est qu'après avoir, de Pétal à Nervaux,
Subi mille outrages nouveaux,
Que tu peux fuir enfin, triste et décolorée.
Console-toi, voici des jours plus beaux,
Noble Seine; poursuis ta marche triomphale,
Et riche des tributs de plus d'une rivale,
Coule superbe, et dans Paris,
Oubliant d'injustes mépris,
Promène lentement tes flots enorgueillis.
Par ses charmes nombreux captivée et séduite,
Que n'y peux-tu rester, et suspendre ta fuite!
Ton règne n'a plus qu'un moment.
En vain ton lit profond s'élargit et se creuse,
En vain ton onde glorieuse
A travers les cités passe encor fièrement,
Tu cours à ta perte, à l'abîme;
Devant toi quels gouffres béants!
Arrête, arrête.... il n'est plus temps,
La mer a reçu sa victime.

Mais qu'entends-je, et quels doux concerts!
Ah! je vous reconnais, chantres ailés des airs;
Les voûtes de mes vieux ombrages
Tressaillent d'aise à vos brillants ramages.
Infatigable rossignol,
Bouvreuils, pinsons, et toi, fauvette si gentille,
En ma faveur suspendez votre vol;
Ici tout est à vous, arbres, buissons, charmille;
Vivez sous leur abri, chantez, chantez en chœur,
Vous ajoutez à mon bonheur,
Oiseaux chéris, soyez de la famille.

O noble fille d'Apollon,

Musique aimée, âme du monde,
Autour de toi quel charme abonde!
Doux écho du sacré vallon,
C'est toi qui nous redit ces accords magnifiques,
Ces chants purs et mélodieux,
Que, dans les siècles héroïques,
Les mortels écoutaient comme la voix des dieux.
Il n'est rien d'impossible à tes accents magiques,
Et peut-être Babel eût alarmé les cieux,
Si, fidèles à l'harmonie,
Ses constructeurs audacieux
Ne l'avaient pas un jour méconnue et bannie.
Muse des sons, ta force est immense, infinie;
Elle a de Jéricho fait tomber les remparts;
Elle animait Tyrthée au milieu des hasards;
Par elle il gagnait des batailles,
Et par elle Amphion élevait des murailles.
Sur d'innombrables funérailles,
Ta grande voix un jour retentira;
La terre, à ton appel, ouvrira ses entrailles,
La tombe émue obéira,
Et délivré de souillures immondes,
Chacun, repentant et muet,
Entendra l'éternel arrêt
Du Dieu qui, dans sa main, tient et pèse les mondes.

Nous avons fait, Messieurs, le tour de mon jardin;
J'aurais voulu que dans cette visite
Un conteur plus aimable, égayant le chemin,
Vous fît passer le temps plus vite,
Et j'ai peut-être usé, plus qu'il ne l'est permis,
Du droit qu'on prend souvent d'ennuyer ses amis.
Ecoutez en revanche un conseil salutaire,
C'est de vous méfier de tout propriétaire;
S'il vous tient, vous êtes perdu.
Il faut voir ses semis, ses plantes et sa serre,
Il faut voir ses melons, il faut voir son parterre,
Il faut tout voir, un ciron, un fétu,
Vous n'avez jamais assez vu.

Jaloux d'une tulipe, amoureux d'une astère,
Il ne vous fait grâce de rien,
Pour lui tout est prétexte, abus, piége et moyen.
J'eus ce tort, je ne puis le taire,
Mais qui n'a pas un peu ce caractère?
L'égoïsme ici-bas est la commune loi,
Et dans la part que chacun sait se faire,
La peine est pour autrui, le plaisir est pour soi.

Doux vallon, retraite chérie,
O mon beau jardin, mes amours,
Discret asile où j'abrite ma vie,
Pour les dérober à l'envie,
Prends et cache avec soin mes jours!
De ton haleine parfumée,
O solitude bien-aimée,
Puisses-tu m'enivrer toujours!
Puisses-tu.... mais où suis-je? un merveilleux mirage
M'ouvre l'horizon le plus pur;
Sous les grands arbres d'un autre age
Qui vois-je errer? qu'entends-je, et quel noble langage?
Grands dieux! je suis à Rome, à Sabine, à Tibur!
Voici Mécène, Auguste, et toi, divin Horace,
Toi, l'éternel honneur du Pinde et du Parnasse.
Si, près de lui, je ne puis trouver place,
Oh! laissez-moi, poète obscur,
M'attacher à ses pas, et marcher dans sa trace.
Et vous, de vos riants coteaux
Descendez, Muses adorées,
Venez, venez sourire à mes faibles travaux,
Et que mes lèvres altérées
Puissent un jour à vos sources sacrées,
Boire, avec vos faveurs, l'oubli de tous les maux!

Septembre 1854.

TROYES

ET

LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE

PENDANT LES SOIXANTE DERNIÈRES ANNÉES

(1789 à 1848),

NOTICE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

— SECONDE PARTIE —

PAR M. ALEXANDRE GUÉNIN,
Membre associé de la Société Académique de l'Aube.

AVERTISSEMENT.

Notre seconde partie embrasse les trente-quatre années de la monarchie constitutionnelle; cependant elle occupe moins d'espace que les vingt-cinq années précédentes. Cela s'explique facilement. D'abord, c'est que les faits généraux et particuliers offrent moins d'importance et d'intérêt; et puis, c'est qu'en présence des hommes et des choses d'une époque à laquelle nous touchons encore de si près, nous avons dû nous imposer plus de réserve, tout en disant toujours avec la même indépendance ce que nous croyons être la vérité.

D'un autre côté, nous nous sommes trouvé entraîné, par l'abondance des matériaux, à donner à la partie complémentaire plus d'étendue que nous ne l'avions pensé d'abord, même en restreignant le plus possible les notices biographiques; il fallait bien faire à chacun la part à laquelle il avait droit.

Quel a été notre but? de rassembler et de passer en revue tous les contemporains qui, à divers titres, ont laissé des traces et des souvenirs dans notre pays, sans prendre toutefois leur acte de naissance comme un point de départ rigoureux.

Ainsi, nous avons omis volontairement quelques hommes d'une célébrité incontestable, mais qui, nés dans le département, par des circonstances fortuites et passagères, l'ont quitté dès l'enfance, et n'y ont conservé aucune espèce de relations et de rapports. En revanche, nous avons donné place à d'autres, étrangers au pays par leur origine, mais qui s'y sont identifiés et pour ainsi dire naturalisés par un long séjour et par les fonctions qu'ils y ont remplies.

Nous nous faisons un devoir d'ajouter ici que MM. Socard et Jules Ray nous ont ouvert peut-être avec trop de libéralité les cartons de la collection unique formée par leurs soins, et qui deviendra, quand ils voudront la classer et la publier, le mémorial le plus curieux, le répertoire historique, biographique et bibliographique le plus complet du département de l'Aube.

Les Riceys, le 15 juillet 1856.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE Ier.

La Restauration.

§ Ier.

La Restauration de l'ancienne dynastie des Bourbons sur le trône de France avait été accueillie avec des sentiments bien divers : avec enthousiasme par leurs anciens partisans, avec étonnement par la jeune génération qui les connaissait à peine de nom, avec défiance, pour ne rien dire de plus, par les militaires et par le peuple des pays envahis. Les uns y voyaient la réalisation de leurs vœux, le gage d'un meilleur avenir, les autres, l'œuvre de l'étranger et de la trahison. Les hommes qui avaient marqué dans la Révolution, et les possesseurs des domaines nationaux ne se montraient ni plus satisfaits ni plus rassurés. 1814. Avril.

Entre ces partis extrêmes flottait incertaine cette masse de grands et de petits propriétaires, de com-

1814. merçants, de rentiers, de fonctionnaires et d'employés subalternes, en un mot cette classe moyenne grandie avec la Révolution, et toute disposée à accepter les faits accomplis, du moment qu'elle conserverait la position et les avantages dont elle jouissait.

La majorité de ceux-là se trouva promptement rassurée à la fois par la conclusion de la paix et par la promulgation de la Charte.

30 Mai. Le traité du 30 mai enlevait à la France, avec les extensions immodérées de l'Empire, les conquêtes plus regrettables de la République, et la resserrait dans ses anciennes limites, sauf une portion de la Savoie et quelques enclaves sans importance. A la vérité, aucun tribut n'était exigé. Pour faire valoir la paix de 1814, il n'a fallu rien moins que les rigueurs du traité de 1815.

Il eût mieux valu sans doute que la Charte constitutionnelle, au lieu d'être octroyée par Louis XVIII et d'être datée de la dix-neuvième année de son règne (comme si l'on pouvait effacer des pages de l'histoire le règne de Napoléon), fût sanctionnée par la nation. Cependant, telle qu'elle était formulée, elle pouvait satisfaire et concilier les opinions comme les intérêts : les opinions, parce qu'elle consacrait tous les vœux raisonnables, les grands principes et les institutions sorties du creuset de nos révolutions; les intérêts, parce qu'elle déclarait inviolables toutes les propriétés, quelle qu'en fût l'origine ; enfin, parce qu'elle promettait que personne ne serait recherché pour ses actes et ses votes politiques.

Aussi nulle résistance au nouveau gouvernement

ne se manifesta; de toutes parts au contraire les 181
adhésions lui arrivèrent.

Le département de l'Aube ne resta pas en arrière. Des adresses, remplies de protestations chaleureuses, furent portées à Paris par des députations de notables des diverses classes, d'abord au comte d'Artois, ensuite au roi Louis XVIII, peu après son entrée dans la capitale.

Pareille chose était déjà arrivée plus d'une fois depuis 1789, et devait se reproduire encore à chaque changement de gouvernement; pour s'en convaincre, on n'a qu'à compulser les archives des départements, des communes : on y trouvera des serments pour toutes les constitutions et les dynasties qui se sont succédé, des félicitations pour les évènements les plus opposés, revêtus souvent, à quelques années de distance, des mêmes signatures. Ce sont des témoignages de la mobilité du caractère national, mais souvent aussi de l'empire et de l'entraînement des circonstances.

L'organisation intérieure de l'administration française, sous l'Empire, était tellement forte, tellement enracinée, qu'elle devait survivre aux révolutions, et que la Restauration toute la première ne trouva rien de mieux que de la maintenir, mais avec les changements dans le personnel des fonctions publiques qu'entraîne toujours le conflit de deux dynasties rivales et ennemies, changements qui ne frappèrent d'abord que sur les agents directs du pouvoir.

Louis XVIII, partisan des institutions de l'Angle- 4 J
terre, avait introduit dans la Charte, autant que cela était praticable, le système parlementaire de ce

1814. pays, avec cette différence que les séances de la Chambre des Pairs étaient secrètes et presque anonymes, et que la Chambre des Députés, à qui on avait rendu la parole, et qui n'en mésusait pas, était privée de l'initiative des lois.

Le département de l'Aube était représenté dans les hautes régions gouvernementales :

1° Dans le Ministère, par M. Beugnot, d'abord directeur général de la police, ensuite un instant ministre de la marine;

2° A la Chambre des Pairs, par les généraux Beurnonville et Sainte-Suzanne, anciens sénateurs;

3° A la Chambre des Députés, par MM. Rivière-Lambert et Sirugue-Maret, dont les pouvoirs, échus en 1813, avaient été prorogés;

4° Dans la Maison du Roi, par le général Dulong de Rosnay, lieutenant commandant de la première compagnie des Gardes-du-Corps.

La préfecture de l'Aube fut donnée à M. Dupleix de Mézy, homme sage et honorable qui ne laissa que de bons souvenirs de sa courte administration (1).

M. de Boulogne reprit en même temps possession de son siége épiscopal; mais la paix ne rentra pas avec lui dans son diocèse. La disgrâce ou l'éloignement de plusieurs des ecclésiastiques qui avaient reconnu M. de Cussy, prouva qu'il n'avait rien oublié de ce qui s'était passé en son absence.

---

(1) Dans la seconde Restauration, M. de Mézy fut préfet du Nord, député de ce département, et ensuite directeur général des postes.

§ II.

La fin de l'année 1814 s'écoula dans un calme qui contrastait avec les agitations de ses premiers mois. Une récolte assez abondante avait fait cesser toutes les craintes de disette. L'industrie avait repris ses travaux; le commerce s'efforçait de renouer ses relations avec l'étranger, entravées par le resserrement de nos frontières et par les nouvelles lignes douanières. Les autorités départementales s'occupaient de venir en aide, autant que cela était praticable, aux malheureux que la guerre avait faits. On saisissait toutes les occasions de distraire les esprits par des fêtes et des réunions dont les gardes nationales, à qui on avait donné plus de tenue et d'importance, étaient le principal élément. On célébrait la Saint-Louis au lieu de la Saint-Napoléon; on chantait aussi des *Te Deum*, mais ce n'était plus pour des victoires; vive Henri IV avait remplacé la Marseillaise. 1814.

Rien ne contribue davantage à populariser et en même temps à instruire les souverains que de fréquents voyages dans leurs états. Louis XVIII, privé par ses infirmités de cet avantage dont Napoléon avait si bien su profiter, se faisait représenter par son frère et par ses neveux, qui pendant l'automne parcoururent une partie de la France. Du 12 au 15 septembre, le comte d'Artois, allant dans le Midi, traversait le département de l'Aube. Il s'arrêta quel-

1814. ques instants dans les petites villes qui se trouvaient sur son passage, là encore où les traces de la guerre étaient si visibles, et séjourna seulement au chef-lieu. L'accueil qu'il y reçut, les marques de sympathies et les acclamations dont il fut environné, durent lui laisser croire que le Gouvernement ne comptait que des amis dans nos contrées; mais, à la suite d'une révolution, il est bien difficile de discerner, au milieu de ces démonstrations éphémères, quelle est l'opinion dominante. Le parti vainqueur se met en évidence, tandis que le parti opposé exhale son mécontentement dans l'ombre, et que la multitude, qui remplit les lieux publics, y cherche seulement du bruit, du spectacle et de la nouveauté.

Si, d'un côté, on recueillit des mots heureux, des paroles gracieuses des princes, de l'autre, on ne laissa pas échapper quelques promesses indiscrètes, quelques préférences irréfléchies, révélées et peut-être exagérées plus tard.

La nation, bien que lasse de guerre et d'arbitraire, tenait plus que jamais aux souvenirs de sa gloire; c'était une noble consolation dans son abaissement. Le nom de Napoléon, qu'elle avait vu combattre l'étranger jusqu'au dernier moment, n'avait rien perdu de sa puissance. Aussi voyait-elle avec dégoût les insultes, les mépris prodigués, par les écrivains de parti, à celui qu'on déifiait naguère (1). On ne craignait pas de blesser profondément les guerriers

(1) *Tyran, usurpateur, aventurier,* sont les moindres des injures dont les journaux et les pamphlets de l'époque sont remplis, à commencer par la fameuse diatribe de Châteaubriand, intitulée : *De Buonaparte et des Bourbons.*

qui avaient combattu avec lui et pour lui depuis vingt ans, en rabaissant leurs exploits pour ne pas lui en attribuer l'honneur. 1814.

Le Gouvernement royal, assailli par ses vieux serviteurs sortis de tous les coins de la France pour demander des pensions, des récompenses et des places, n'avait trouvé rien de mieux, pour en satisfaire une partie, que de rétablir *la Maison du Roi* avec ses mousquetaires rouges et gris, ses cent suisses, etc..... La prééminence de ces corps privilégiés avait augmenté le mécontentement de l'armée.

La situation se compliquait par bien d'autres causes d'irritation et de discorde, dont la discussion appartient à l'histoire.

Pourtant le Gouvernement, proprement dit, était doux; aucune violence, aucun abus de pouvoir, ne pouvaient lui être reprochés. Mais, au lieu de pratiquer la maxime qu'il avait d'abord proclamée : *Union et oubli*, il laissait attaquer et remettre en question tout ce qu'il devait protéger et garantir; aussi, non-seulement les amours-propres s'enflammaient, mais les intérêts créés depuis vingt-cinq ans prenaient l'alarme et la propageaient.

Nulle part, il est vrai, il n'y avait unité d'opinion. La capitale comme les départements, les villes ainsi que les campagnes, les familles même étaient divisées par des nuances souvent contradictoires avec leurs antécédents. Dans le Midi, dans les campagnes de l'Ouest, dans les ports de mer où le commerce se rétablissait, les Royalistes étaient en majorité. Les Bonapartistes dominaient à l'Est, au Centre, et dans toutes les villes manufacturières.

Au commencement de l'année 1815, il existait 1815.

1815. donc, malgré le calme apparent qui régnait en France, non pas un mécontentement général, mais une fermentation sourde, une inquiétude vague de l'avenir. Pendant l'hiver, des bruits du prochain retour de *l'Homme de l'île d'Elbe* circulaient dans nos départements, et trouvaient créance parmi le peuple, et plus encore parmi les soldats. Le Gouvernement ne tenait aucun compte de ces symptômes précurseurs qui auraient dû éveiller sa surveillance.

Il fallait cependant une confiance bien aveugle pour croire que Napoléon resterait étranger aux vœux et aux sympathies dont il était l'objet, et que, dans la force de l'âge, il se condamnerait à jouer jusqu'à la fin le rôle de Charles-Quint. De l'île d'Elbe, au contraire, comme d'un observatoire, il suivait la marche des événements, et méditait sur les moyens de reconquérir le plus beau trône de l'Europe, de relever la fortune de la France, et de remplir de nouveau le monde du bruit de son nom. Toutefois, l'avis qu'il reçut de l'intention manifestée par les souverains réunis à Vienne de changer sa résidence, le déterminèrent à brusquer plus qu'il n'aurait voulu l'exécution de ses propres desseins.

§ III.

1815. Mars. Le 1er mars, Napoléon débarquait au golfe Juan, sur la côte de Provence. Telle était alors la lenteur des moyens de communication que le Gouvernement royal n'en fut informé que le 5. Le lendemain, Paris

l'apprenait sans préparation, sans détails, par deux ordonnances insérées au *Moniteur* : l'une convoquait extraordinairement les deux Chambres, l'autre déclarait Napoléon Bonaparte traître et rebelle, ordonnant à toutes les autorités, même aux simples citoyens, de lui *courir sus*, et *de le livrer à un conseil de guerre, qui constaterait l'identité, et appliquerait les peines portées par la loi;* c'est-à-dire qu'on le mettait *hors la loi*, ce qui ne s'était pas vu depuis le temps de la Terreur. 1815.

Deux jours se passèrent encore avant que cette grande nouvelle parvînt jusqu'aux points les plus reculés de nos départements (1).

Bonaparte est en France!.... On se ferait difficilement une idée de l'effet produit par ces mots seuls propagés de bouche en bouche avec une rapidité électrique. Tous les hommes attachés de cœur et d'intérêt à la monarchie tressaillirent d'étonnement et d'effroi. Les mécontents dissimulèrent à peine leurs espérances. Le peuple, qui s'y attendait, trouva la chose toute simple, toute naturelle; mais les hommes réfléchis et prévoyants, quelle que fût la nuance de leurs opinions, comprirent les conséquences d'une nouvelle perturbation au dedans comme au dehors.

Le Gouvernement royal, éclairé tout-à-coup sur ses dangers et sur ses fautes, cherchait à raffermir l'opinion publique, en affectant une sécurité qu'il n'avait pas. Les colonnes du *Moniteur* pouvaient à

---

(1) A cette époque, Troyes et Nogent-sur-Seine étaient encore les seuls bureaux de poste du département qui reçussent le courrier tous les jours.

1815. peine suffire aux adresses des autorités civiles et militaires remplies des sentiments les plus exaltés d'attachement au Trône *légitime*, de haine à *l'usurpateur*. D'après les rapports officiels, son entreprise n'était qu'un coup de désespoir, une échauffourée qui se terminerait au premier endroit où il trouverait de la résistance. On comptait, disait-on, l'arrêter devant Lyon, ou l'y enfermer entre les populations soulevées du Midi et les troupes nombreuses en marche des frontières, et dont on vantait *l'excellent esprit*.

Mais aucun fait positif ne venait confirmer ces vagues assertions. Les renseignements particuliers, au contraire, s'accordaient sur les progrès rapides de Napoléon. Pendant ce temps-là, l'anxiété allait toujours croissant; à Troyes, les bureaux de poste étaient assiégés de curieux souvent jusqu'au milieu de la nuit. Enfin il fallut bien avouer une partie de la vérité. Du 12 au 15, on apprend coup sur coup que Napoléon est entré sans résistance à Grenoble et à Lyon, — qu'il s'avance à travers la Bourgogne où le peuple se prononce partout en sa faveur; — qu'en lui opposant les troupes de l'ancienne armée, on n'a fait (comme il l'a dit lui-même) que lui envoyer des auxiliaires.

Le 18, le préfet de la Côte-d'Or et plusieurs autres fonctionnaires, obligés de fuir devant les mouvements populaires, passent à Troyes. On apprend par eux la défection du maréchal Ney et la marche de l'Empereur, par Auxerre, sur Paris. Ils ne dissimulent plus qu'ils regardent la cause des Bourbons comme perdue.

En même temps Emile Babeuf, fils du fameux

Gracchus Babeuf, qui avait suivi l'Empereur à l'île d'Elbe, arrive à Bar-sur-Seine, où il distribue les proclamations datées de Lyon, dans lesquelles Napoléon s'annonce comme le protecteur du peuple contre les prétentions des contre-révolutionnaires. Arrêté par ordre du sous-préfet, il est conduit à Troyes et bientôt mis en liberté. 1815.

Alors les têtes s'échauffent. On avait convoqué à la Préfecture les officiers *à demi-solde* pour y former un bataillon. Ils arborent la cocarde tricolore et parcourent la ville en criant *vive l'Empereur!* Beaucoup d'entre eux même prennent la route de Sens pour y rejoindre l'armée impériale; au milieu de cette agitation, on n'eut à regretter aucun excès.

A Paris, dans les hautes régions du pouvoir, on se faisait encore illusion sur l'issue de la lutte. C'est qu'on avait pris au sérieux l'attitude des grands corps de l'Etat : les serments de mourir pour la défense du trône légitime, les rassemblements de troupes *dont les chefs répondaient.*

Mais désormais aucune mesure politique, aucune disposition militaire n'était capable d'arrêter le mouvement qui reportait Napoléon au pouvoir. A son approche, le camp formé devant Paris se dissout et laisse éclater les mêmes sentiments que le reste de l'armée.—Le 20 mars, anniversaire de la naissance du roi de Rome, le drapeau tricolore remplace sur les Tuileries le drapeau blanc. Ce palais, déjà témoin de tant de vicissitudes, voit dans la même journée le triste et silencieux départ des Bourbons, et l'arrivée bruyante de leur compétiteur.

Quelques écrivains ont prétendu expliquer les

1815. évènements de 1815 par une conspiration dont rien n'a confirmé l'existence. Il y eut tout au plus quelques communications, quelques conciliabules individuels. Napoléon avait pour lui des chances qui, sans aucun doute, étaient entrées dans ses calculs : les dispositions de l'armée et les sympathies du peuple précisément sur la route qu'il devait parcourir.

Quoi qu'il en soit, cette marche triomphale de plus de 200 lieues en vingt jours, commencée avec 600 hommes et terminée sans tirer un coup de fusil, sans verser une goutte de sang, sera toujours une des entreprises les plus étonnantes dont l'histoire fasse mention.

CHAPITRE II.

Les Cent Jours.

§ Ier.

En France, quand la capitale a donné le signal 1815.
d'une révolution, son exemple entraîne prompte- Avril.
ment le pays tout entier. Cette fois, la cause royale trouva dans le Midi des défenseurs qui prolongèrent un peu la lutte et ne cédèrent qu'à la force majeure.

Les succès éphémères du duc d'Angoulême, et son mouvement sur Lyon, jetèrent dans la Bourgogne une alarme dont le contre-coup se fit sentir jusqu'à Troyes. On y reçut même des ordres pour faire marcher la garde nationale; mais le contre-ordre arriva presque aussitôt.

La réorganisation des fonctions publiques, complément obligé des révolutions politiques, occasionna peu de déplacements dans le département, excepté quelques mutations dans l'ordre administratif, et quelques démissions volontaires dictées par des convictions toujours respectables. Le baron Rœderer (fils du conseiller d'Etat et sénateur de l'Empire) vint prendre possession de la préfecture. Du reste,

1815. il n'y avait eu presque aucune interruption dans les diverses branches des services publics.

La hausse des fonds de l'Etat, la retraite du Roi en Belgique, l'annonce des ouvertures pacifiques faites aux puissances étrangères, tout concourut d'abord à rassurer les esprits. Le décret de Lyon, qui convoquait une assemblée du Champ-de-Mai *pour le couronnement de l'Impératrice et du Roi de Rome,* faisait même supposer aux optimistes que c'était une affaire convenue d'avance avec l'Empereur d'Autriche. Ces illusions se dissipèrent bien vite, lorsqu'on connut d'abord la déclaration des Souverains alliés du 13 mars, sorte d'anathème sans exemple dans les fastes de l'histoire moderne (1). Ensuite celle du 25, qui, sans sortir des formes usitées de la diplomatie, renouvelait le traité de Chaumont, ainsi que l'engagement de poursuivre la guerre à outrance contre Napoléon, et de ne jamais traiter avec lui.

Si Napoléon eût été le maître de choisir le moment le plus opportun de son expédition, nul doute qu'il n'eût attendu la fin du Congrès de Vienne, et l'effet des dissidences qui s'y étaient produites. Mais précisément à cause des graves questions qui restaient à vider, chaque puissance avait gardé ses armées sur le pied de guerre. Il ne s'agissait donc que d'un signal à donner pour leur faire faire volte face et pour recommencer une nouvelle croisade; ici le

(1) Les représentants des puissances réunies au Congrès de Vienne, déclaraient « que Napoléon Bonaparte s'est placé *hors » des relations civiles et sociales,* et que, comme ennemi et » perturbateur du repos du monde, il s'est livré à *la vindicte » publique.* »

calcul était tout simple. En se mettant dix contre un, les coalisés étaient sûrs de subjuguer la France et de la rançonner bien autrement qu'en 1814. Aussi n'y eut-il si petit prince allemand ou italien qui n'accourût avec son contingent et avec l'intention de prendre sa part des dépouilles. 1815.

Alors la véritable situation des choses se révéla à tous les yeux. Napoléon lui-même, s'il avait compté sur un rapprochement avec l'Autriche (1), ne put se méprendre sur l'imminence d'une lutte à mort dont ses ennemis rejetaient sur lui toute la responsabilité, et pourtant il ne désespéra pas de la soutenir et d'en sortir vainqueur.

Réorganiser l'ancienne armée, en créer une nouvelle, prouver encore une fois à l'Europe, après 1793, ce que peut une grande nation décidée à ne pas subir le joug de l'étranger : tel était l'espoir qu'il nourrissait, le but qu'il poursuivait. Son génie guerrier, sa prodigieuse activité de corps et d'esprit ne restèrent pas au-dessous de cette tâche; mais, ainsi qu'en 1814, le temps lui fit défaut : il aurait fallu au moins quatre mois pour réaliser ses calculs et entrer en lice avec des forces moins inégales. Les alliés, instruits par son exemple, lui en laissèrent à peine deux. Il aurait fallu surtout être secondé par un accord unanime des sentiments et des volontés qui malheureusement n'existait pas. — Partout où les malheurs de l'invasion avaient retrempé le carac-

---

(1) Il paraît certain que, sans l'agression imprudente et intempestive de Murat, désapprouvée par Napoléon, François II aurait prêté l'oreille à un arrangement basé sur la régence de sa fille.

15. tère national, tous les bras étaient prêts à s'armer; mais dans les départements épargnés par la guerre, on ne retrouvait plus le même élan, tandis que dans la Vendée et dans le Midi, les opinions royalistes, un moment comprimées, n'attendaient qu'une occasion pour éclater.

§ II.

15. Les préparatifs et les armements, commencés sur
ril. tous les points, transformèrent un moment la France en un vaste camp, et presque toutes les grandes villes en places de guerre.

Des commissaires extraordinaires, chargés d'en presser et d'en surveiller l'exécution, comme aussi de changer ou de confirmer les autorités locales, avaient été envoyés dans chaque division militaire. Le comte Thibaudeau (1), délégué dans la 18e, dont Troyes faisait partie, après s'être arrêté un moment dans cette ville, alla s'installer à Dijon, d'où il adressa des proclamations énergiques aux populations des départements voisins, pour les stimuler et les appeler à la défense de la patrie.

Un décret du 10 avril, plus gigantesque que tous ceux de la Convention de 1793, rendait obligatoire, pour tous les Français âgés de 20 à 60 ans, le service de la garde nationale organisée en bataillons. Le

---

(1) Ancien conventionnel, conseiller d'Etat sous l'Empire, nommé sénateur par Napoléon III; mort en 1855.

tableau général présentait un total de 3,130 bataillons (dont vingt-un pour le département de l'Aube), donnant, à raison de 720 hommes par chaque bataillon, en tout 2,255,000 hommes : chiffre purement fictif qui ne figura jamais que sur le papier. On fit ce qui était humainement possible, en mettant seulement en activité les hommes de 20 à 40 ans non mariés, destinés à garder les places fortes. 1815.

Dans les premiers jours de mai, les contingents de l'Aube se réunirent à Troyes, s'y formèrent en trois bataillons assez bien armés et équipés, qui furent d'abord dirigés sur Langres, ensuite sur la frontière du Nord, où ils tinrent garnison à Dunkerque et dans d'autres places voisines.

Tous les anciens militaires célibataires ou mariés étaient en même temps rappelés sous les drapeaux. Rassemblés à Dijon, ils y formèrent un régiment qui, envoyé à Paris, campa sur les hauteurs de Montmartre jusqu'à la fin de la campagne.

Le préfet, M. Rœderer, avait présidé à ces levées. Dévoué à la cause impériale, il ne négligea aucune des mesures qui pouvaient la faire triompher.

Pendant que l'orage grossissait à l'extérieur, les questions politiques intérieures se compliquaient chaque jour davantage. Napoléon allait se trouver dans une position équivoque vis-à-vis du parti libéral qui avait concouru à le mettre sur le pavois. On l'accusait d'éluder les promesses des proclamations et des décrets de Lyon. *L'acte additionnel aux constitutions de l'Empire*, promulgué à la place d'une constitution nouvelle discutée par les mandataires de la nation, ne fit qu'augmenter les défiances réciproques; soumis à la sanction du peuple, il fut ce- 22 Avril.

1815. pendant accepté par 1,288,000 votes, y compris ceux de l'armée; il y eut seulement environ 4,000 votes négatifs, mais beaucoup d'abstentions, particulièrement dans l'Ouest et le Midi. Le résultat complet du vote général ne fut pas connu, parce que plusieurs départements n'en envoyèrent pas le relevé.

Telle était l'urgence des circonstances, que la convocation des colléges électoraux chargés de former la Chambre des Représentants, précéda la publication légale de l'acte qui constituait cette assemblée.

Le département avait à nommer sept députés, plus un huitième comme représentant du commerce et de l'industrie de neuf départements.

Voici quels furent les résultats des élections :

Par le collége de département :

M. Payn, maire de Troyes;
M. Duchastel-Berthelin, ancien député;
M. Ferrand aîné, pour l'industrie.

Par les colléges d'arrondissement :

1° A Troyes, M. Sirugues-Maret, ancien député;
2° A Bar-sur-Aube, M. Charton, président du tribunal civil;
3° A Bar-sur-Seine, M. Le Gouest, ancien sous-préfet;
4° A Arcis, M. Bertrand, procureur impérial;
5° A Nogent, M. Andryanne père, propriétaire.

Mai. Il n'y avait rien à dire sur l'honorabilité des choix faits par ces diverses assemblées dont les opérations se passèrent très-paisiblement. Sans être complètes, elles furent encore assez nombreuses; peu de Roya-

listes se dispensèrent d'y assister, ainsi que cela arriva dans le Midi. Des officiers généraux s'étaient mis sur les rangs; mais ils obtinrent peu de suffrages : on semblait redouter *le despotisme du sabre.* 1815.

Quelques jours plus tard, les assemblées primaires étaient convoquées dans chaque commune, un décret de l'Empereur ayant rendu à la nation le droit de nommer les magistrats municipaux. C'était une concession faite aux libéraux pour détruire l'impression fâcheuse produite par l'acte additionnel.

Depuis quinze ans le peuple était devenu indifférent et presque étranger à ces sortes d'élections; on avait eu souvent beaucoup de peine à réunir le nombre de votants nécessaire. Mais les souvenirs irritants de l'invasion, le retour merveilleux de l'Empereur, la liberté rendue à la presse et à la parole, la publicité des grands évènements qui se succédaient, tout concourait à reporter les esprits vers les questions politiques, et à faire renaître les passions populaires des premières années de la Révolution. Voilà pourquoi, dans beaucoup de communes du département, non-seulement les nobles, mais les *riches,* les *bourgeois,* quelle que fût la nuance de leurs opinions également suspectes à la multitude, furent exclus des fonctions municipales, et remplacés par des hommes dont l'incapacité augmenta les embarras de la crise qui se préparait.

On faisait signer en même temps, dans presque toutes les grandes villes, des actes de *fédération* dont le but était de s'unir par un lien commun *pour la défense du territoire et de la liberté.* A Troyes on vit figurer sur la liste des fédérés le nom de beaucoup de personnes d'opinions paisibles dont le but était de

1815. contenir les exaltés, et d'empêcher l'abus de ces associations un peu révolutionnaires, qui d'ailleurs furent prévenues et paralysées par la marche rapide des événements.

§ III.

1815. Tous les électeurs du département avaient été ap-
1er Juin. pelés à Paris pour assister à la cérémonie du *Champ-de-Mai*, retardée jusqu'au 1er juin. Quelques-uns s'en abstinrent, le plus grand nombre s'y rendirent et en rapportèrent plus de craintes que d'espérances.

L'imminence et les préoccupations des dangers qui menaçaient la France ne permirent pas de donner à cette réunion toute la solennité dont elle était susceptible. Le nombre et la contenance des troupes qui vinrent y recevoir leurs aigles, la présence de Napoléon et de sa famille entourée des anciennes pompes de sa cour, les discours et les serments qui y furent échangés, la réception des collèges électoraux par l'Empereur, dans les galeries du Louvre : tout cela avait frappé les yeux, remué les imaginations sans dissiper le nuage d'incertitude qui enveloppait l'avenir.

Les électeurs de l'Aube assistèrent aussi à l'ouverture des Chambres, et recueillirent ces paroles suprêmes du discours de l'Empereur, qui s'adressaient à eux : *Français, vous allez retourner dans vos départements; dites aux citoyens que les circonstances sont grandes!.....*

2 Juin. Quelques jours après leur retour, des détache-

ments de gardes nationales de tous les arrondissements vinrent prendre part à une espèce de répétition du Champ-de-Mai, qui eut lieu à Troyes pour la réception de l'aigle envoyée à chaque département.

Pendant ce temps-là, Napoléon quittait sa capitale et allait se mettre à la tête de l'armée de 120,000 hommes, rassemblée sur la frontière du Nord, résolu de prévenir l'invasion en tombant lui-même sur les Anglais et les Prussiens. Il laissait, à la vérité, les autres points presque dégarnis; mais il espérait frapper un coup décisif avant que les Allemands et les Russes n'entrassent en ligne.

Alors une impatience fébrile s'empare des esprits; tous les yeux se portent vers le théâtre des combats qui allaient s'engager : on savait qu'ils devaient décider du sort de la France. Le peuple, plein de confiance dans le génie du grand capitaine, ne mettait pas le succès en doute; d'autres, mieux instruits de l'extrême disproportion des forces réciproques, conservaient des craintes sur l'issue définitive de la lutte. On s'arrachait les journaux à leur arrivée, on les lisait, on les commentait sur la place publique.

Bientôt on apprend que les hostilités sont commencées, que l'armée française a passé la Sambre, et qu'elle est en Belgique où elle a surpris les Anglo-Prussiens épars dans leurs cantonnements; ensuite, que l'Empereur a gagné une bataille sur les Prussiens dans ces mêmes plaines de Ligny et de Fleurus, illustrées vingt ans auparavant par les exploits des armées républicaines. Les courriers du 21, et les rapports officiels préliminaires, confirmaient ce premier succès. On y lisait que les Prussiens étaient

1815. en pleine déroute et séparés des Anglais qu'on poursuivait sur Bruxelles..... On attendait donc avec la même impatience, mais sans inquiétude, les journaux du 22.

Quel fut le désappointement, la stupeur de tous et de chacun, lorsqu'au lieu de la seconde victoire qu'on y cherchait, on n'y trouva que le récit trop Juin. véridique du désastre de Waterloo!.... Jamais, depuis le fameux bulletin de la retraite de Moscou, aucune nouvelle n'avait produit une sensation plus profonde, plus accablante.

La France venait de perdre d'un seul coup la seule armée sur qui on fondait quelque espoir de salut. Les corps d'observation formés sur le Haut et le Bas-Rhin, et dans les Alpes, plus faibles encore qu'en 1814, étaient hors d'état de se mesurer avec les masses de la coalition qui arrivaient d'Allemagne comme un torrent.

Ce fut encore un moment plein d'anxiété que celui qui s'écoula entre la bataille de Waterloo et la rentrée des Bourbons. Pour tous les pays envahis l'année précédente, il n'était plus question de savoir si on allait revoir l'ennemi, personne n'en doutait, mais si la guerre se prolongerait dans l'intérieur. Ainsi le pensaient sans doute les autorités supérieures de l'Aube, qui, d'après les instructions du Gouvernement, essayèrent tardivement et vainement d'organiser la *levée en masse* jusque dans les plus petits villages; mesure inapplicable au pays, et qui déjà, même en 1793, avait été jugée plus nuisible qu'utile. A quoi d'ailleurs pouvaient aboutir ces résistances partielles, si la capitale de la France n'en donnait

pas l'exemple, si le siége du Gouvernement n'était plus que le foyer des discordes intestines et de l'anarchie ?

L'histoire retracera et éclaircira les nombreuses causes qui précipitèrent le dénouement du drame des Cent-Jours, le retour inopiné de Napoléon, ses velléités de dictature, ses hésitations, son abdication, les discussions stériles de la Chambre élective et les divisions des partis, la marche rapide des Anglo-Prussiens, le découragement des chefs de l'armée française, enfin les intrigues et les perfidies qui ouvrirent aux étrangers les portes de Paris.

—

CHAPITRE III.

—

La seconde Invasion.

§ Ier.

1815. Un instant on s'était flatté dans nos pays que
Juillet. cette fois l'orage principal passerait à côté de nous. En effet, les premières colonnes parties des bords du Rhin marchaient à grandes journées pour venir compléter l'investissement de Paris, en suivant les routes de la Marne. Dès le 5 juillet, elles s'étaient emparées de vive force de Châlons; des détachements seulement s'étaient montrés sur les limites de l'Aube, et de ce que l'on appelle la Champagne pouilleuse.

Mais la nouvelle de la capitulation de Paris, et de la retraite de l'armée française au-delà de la Loire, détermina dans la marche des Austro-Russes un changement qui démentit ces conjectures. Tout ce qui n'avait pas encore dépassé Saint-Dizier et Vitry reçut ordre de se diriger vers la Loire, en traversant obliquement le département de l'Aube. Ainsi les contrées qui avaient le plus souffert et qui commençaient à peine à se remettre, allaient encore être exposées à de semblables épreuves. Instruit de l'ap-

proche des ennemis, le Préfet impérial quitte son poste, laissant aux magistrats municipaux le fardeau de l'autorité si pénible dans de telles conjonctures. Ici, nous retrouvons encore sur la brèche MM. de Courcelles et Payn, à la Mairie, et MM. Ruotte et Angenoust-Sutaine, au Conseil de Préfecture. 1815.

Le 9 juillet, une avant-garde de cavalerie russe, commandée par le général Suchtélen, se présente aux portes de Troyes, et bivouaque, comme la saison le comportait, sur les promenades, où on lui porta des vivres et des fourrages. Mais le 12 arrive un corps beaucoup plus nombreux d'Autrichiens qui inondent la ville et tous les environs. Le jeune prince Ferdinand d'Autriche l'accompagnait. Les passages et les séjours des troupes de toutes armes, et de diverses nations, se succèdent presque journellement jusqu'à la fin du mois, et comme il faut les loger et pourvoir à tous leurs besoins, on voit se reproduire, sinon les dévastations de l'année précédente, ainsi qu'on l'a prétendu, du moins les mille et une vexations, les abus de la force de la part du soldat, et trop souvent les excès de pouvoir de la part des chefs, qu'entraîne la marche des grandes armées d'invasion, même lorsqu'elles n'ont pas l'excuse de la résistance. Juillet.

Le gros de ces troupes finit par s'écouler dans le département de l'Yonne, et delà sur la Loire; mais Troyes reste occupé par une garnison. En même temps les administrations militaires s'y installent, avec l'intendant général Nostiz, dans l'intention d'exploiter toutes les ressources du pays, comme s'il n'avait pas déjà été épuisé par la première invasion.

Les circonstances étaient cependant bien changées.

M5. Le drapeau blanc flottait sur les Tuileries. Pouvait-on supposer que les souverains de l'Europe, après avoir reconnu Louis XVIII comme roi et comme allié, agiraient envers lui et traiteraient son peuple, de même que si le sort de la guerre et la question dynastique n'eussent pas été décidés?

Mais les logiciens de la coalition (et ils ne s'en cachaient pas), sous prétexte que la nation n'avait cédé qu'à la force majeure, et que, s'étant associée au sort de Napoléon, elle en avait accepté d'avance toutes les conséquences, se regardaient comme autorisés à user largement des bénéfices de la victoire.

Le département de l'Aube, ainsi que bien d'autres, ne pouvait échapper à l'application d'un tel argument.

Aussi, dès les premiers jours de l'occupation, d'énormes réquisitions en pain, vin, eau-de-vie, viande, bestiaux, etc.. ., d'autres en draps, toiles, souliers, en un mot en denrées de toute espèce, sont frappées sur la ville à plusieurs reprises, indépendamment de ce que les chefs des colonnes en marche enlevaient sur leur passage. Les intendants militaires y ajoutent, pour remplir leurs caisses, des contributions de 60,000 et de 150,000 fr. en espèces.

Les autorités du chef-lieu, ne pouvant obtenir aucune réduction, cherchent naturellement à la faire partager par le reste du département. Il en résulte des répartitions arbitraires et précipitées qui deviennent pour longtemps une cause incessante de discorde et de récriminations entre les communes et même entre les particuliers.

Tout cela cependant se livrait et se payait sinon sans contestation, du moins sans opposition, lorsque l'intendant russe s'imagina qu'il pouvait encore demander et obtenir 1,500,000 fr. en beaux écus comptants. En vain on lui démontre l'impossibilité de réaliser une somme aussi exorbitante; il persiste dans ses exigeances, désigne des ôtages et fait souscrire des billets pour garantie du paiement. Une altercation s'engage entre lui et les magistrats de la ville (1) appuyés par les citoyens de tous les rangs. On oppose à la menace d'une exécution militaire celle d'une résistance déjà commencée par des rassemblements populaires et par quelques voies de fait envers les soldats. 1815.

Nul ne sait ce qui en serait arrivé, si on n'avait pas eu l'idée, dès le premier moment, d'envoyer à Paris des députés chargés de réclamer directement auprès des souverains alliés. Ils remplirent si bien leur mission, que la contribution fut d'abord réduite à moitié, ensuite au tiers, et définitivement à 150,000 fr.

§ II.

La France se trouvait alors dans un état de choses mixte, qui n'était ni la paix ni la guerre. Les communications et la circulation étaient rétablies dans l'intérieur. L'autorité s'exerçait, et la justice se ren- 1815. Juillet et Août.

(1) A leur tête se faisait remarquer M. Payn, dont la fermeté ne fléchit jamais; nous devons citer également M. Berthelin, procureur du roi, et M. Paillot-Deloynes.

815. dait au nom du Roi. Les moissons se faisaient sans être troublées.

D'un autre côté, les alliés ne cessaient de faire entrer de nouvelles troupes dans le Royaume. Ils se préparaient à assiéger quelques-unes des forteresses de la frontière du Nord, dont les commandants avaient consenti à arborer le drapeau blanc, mais non à ouvrir leurs portes à d'autres qu'à des Français. Les Prussiens s'enfonçaient dans les départements de l'Ouest. Le Midi était en proie à une réaction sanglante.

Un voile sombre couvrait les négociations ouvertes pour la paix. L'appareil guerrier déployé dans la capitale, l'attitude froide et presque hostile des souverains alliés, même envers le Gouvernement Royal, annonçaient combien leurs sentiments et leurs dispositions avaient changé depuis 1814. Non contents de la soumission au Roi de l'armée de la Loire, ils exigeaient encore son licenciement et sa réorganisation.

oût. Cette opération si délicate ayant commencé à s'accomplir dans le cours d'août, sans rencontrer autant d'obstacles qu'on s'y attendait, on vit bientôt refluer dans le département de l'Aube, et les soldats Français licenciés et désarmés qui rentraient dans leurs foyers, et les soldats étrangers qui venaient y prendre des cantonnements. D'après les arrangements des généraux alliés, les Bavarois devaient occuper les arrondissements de Bar-sur-Seine et de Bar-sur-Aube; les Russes, le chef-lieu et toute la partie qui s'étend vers le Nord. Quelque onéreuse que fût cette occupation continue, on l'accepta avec résignation, parce qu'elle présentait plus de garantie,

d'ordre et de discipline, et que d'ailleurs on était loin d'en prévoir la durée. 1815.

En même temps, l'administration légale avait été installée à la place des autorités provisoires qui avaient géré les affaires depuis l'invasion, et à sa tête notre ancien préfet, M. Bruslé de Valsuzenay (1). Quelques jours auparavant, l'intendant autrichien Pitz, *chargé*, disait-il, *d'administrer le département et d'y ramener l'ordre*, avait demandé l'état détaillé des fonctionnaires et des employés de toutes les classes.

Une ordonnance du Roi, rendue peu après son retour, avait convoqué les électeurs chargés de former une nouvelle Chambre des Députés, plus nombreuse que la précédente. Le *cens* des électeurs était fixé à 300 fr., et celui des députés (qui devaient être âgés de 25 ans), à 1,000 fr.

L'élection était à deux degrés, les collèges d'arrondissement devant présenter des candidats parmi lesquels le collège de département choisirait les députés. Cette double opération se passa tranquillement (2). Aucune influence étrangère, aucun esprit de parti ou de réaction ne se manifesta dans l'assemblée réunie à Troyes. Les choix tombèrent nécessairement sur des royalistes, mais sur des royalistes modérés. Casimir Périer, acquéreur et

---

(1) M. de Valsuzenay avait occupé la Préfecture de l'Oise, et ensuite celle de la Gironde, pendant la crise de 1814.

(2) Il n'en fut pas de même dans le Midi, où la terreur des vengeances exercées contre le maréchal Brune, les généraux La Garde et Ramel, et contre les Protestants, éloigna des assemblées la plupart des électeurs compromis pendant les Cent-Jours.

15. restaurateur du château de Pont-sur-Seine, figurait parmi les électeurs, et s'y faisait déjà remarquer. Les députés nommés furent :

1° M. le comte de La Briffe, d'Arcis ;

2° M. Paillot de Loynes, ancien maire de Troyes ;

3° M. de la Huproye, président du tribunal civil.

M. le comte Beugnot père fut élu dans le département de la Haute-Marne.

§ III.

15. Beaucoup de personnes attendaient la Saint-Louis
ût. avec une certaine confiance ; elles s'imaginaient que les souverains alliés avaient choisi d'avance le jour de la fête de Louis XVIII pour signer avec lui le traité de paix si désiré. Rien ne vint justifier ces illusions. Un silence de mauvais augure continua de présider aux conférences diplomatiques.

Tout le mois de septembre s'écoula dans cette pénible incertitude : le nombre des troupes cantonnées dans le département était loin de diminuer. A Troyes, les chefs maintenaient une discipline assez exacte dans la garnison, bien que composée en partie de Cosaques réguliers. Mais cela ne se passait pas toujours aussi bien dans les campagnes ; à Chappes même, dans un conflit entre les soldats et les villageois, le sang avait coulé. Des masses de cavalerie et d'infanterie s'entassaient dans l'arrondissement d'Arcis, en attendant la grande revue de l'armée russe au camp de Vertus ; déjà, pour nourrir les

chevaux, on avait été forcé de couper les avoines avant leur maturité. 1815.

Pour occuper leurs soldats, les généraux alliés ne trouvèrent rien de mieux à faire que de les rassembler dans des camps de plaisance : les Russes, à Vertus; les Bavarois, à Chaumont; les Autrichiens, à Dijon. On crut un moment que delà ils regagneraient les bords du Rhin, tandis qu'au contraire on les vit, après une courte absence, venir reprendre à peu près les mêmes cantonnements. Ces marches et ces contremarches ajoutaient aux pertes du pays par des enlèvements de chevaux, de voitures et de denrées de toute nature. A peine si, dans les vignobles, on eut le temps de faire la récolte, d'ailleurs très-chétive.

Les espérances, trompées à la Saint-Louis, s'étaient reportées sur l'ouverture des Chambres, retardée jusqu'au 7 octobre. Nouvelle déception! Le discours du Roi faisait pressentir (et on le savait déjà trop) à quels sacrifices il fallait se résoudre pour obtenir la paix, et rien n'annonçait d'une manière positive ni la conclusion du traité, ni la délivrance du territoire. Septembre et Octobre.

Mais si les paroles étaient tristes, les faits n'étaient pas plus rassurants. Les Prussiens avaient pénétré jusqu'au fond de la Normandie et de la Bretagne; ils dévoraient la substance de ces provinces encore intactes. A Paris, les vainqueurs, non contents de reprendre les trophées et les objets d'art qu'on leur avait enlevés, cherchaient à l'envi à dépouiller les Musées et les autres établissements publics de tout ce qui pouvait leur convenir. — Le canon grondait encore sur la frontière du Nord, contre plusieurs forteresses.

1815. Octobre. Le cinquième mois de l'occupation s'avançait, et personne ne pouvait répondre que ce serait le dernier. Les officiers étrangers parlaient bien de leur prochain départ; mais ils avaient reçu tant d'ordres et de contre-ordres, qu'on s'en défiait encore lorsque les Bavarois d'abord levèrent tout-à-coup leurs cantonnements et s'acheminèrent vers la Haute-Marne. Un mouvement de dislocation semblable se communiqua de proche en proche aux troupes des autres nations, en vertu d'une convention formelle et générale; Novembre. enfin, dans les premiers jours de novembre, on ne voyait plus un uniforme étranger dans le département, sauf quelques passagers. Il nous était enfin permis de respirer librement.

La patience publique devait encore être mise à l'épreuve par le retard du traité définitif, signé seulement le 20 novembre; il ne fut publié que le 25. C'est que le ministère français avait eu à discuter, à marchander, à lutter jusqu'au dernier moment : — 700 millions d'indemnité, pour mieux dire de rançon, la cession de plusieurs parties du territoire et de quelques places importantes (1), l'occupation, pendant cinq ans, de vingt autres forteresses et d'une partie des départements frontières, par 150,000 hommes entretenus aux frais du trésor français; enfin, l'admission des créances anciennes des étrangers : telles étaient les dures et humiliantes conditions imposées par la nécessité, pour en éviter de plus exorbitantes encore. Aussi, ce traité du 20 novembre, tant désiré, ne produisit-il qu'une

---

(1) Landau, Sarrelouis, Philippeville, Marienbourg.

impression douloureuse, même dans les pays qui lui devaient leur délivrance. 1815.

Si on compare les deux invasions de 1814 et de 1815, on trouvera sans doute que celle-ci donna lieu nécessairement à moins d'excès et de pertes matérielles que la première; mais, pour peu qu'on se livre à un examen sérieux, on sera forcé de reconnaître qu'elle fut réellement plus onéreuse pour la France. En effet, une plus grande étendue de territoire fut occupée par des masses plus considérables de troupes. Ces masses, il fallut les nourrir, les entretenir pendant plusieurs mois, au moyen de réquisitions et de contributions de toute nature, sans parler des tributs stipulés dans les traités, et des exactions exercées isolément sous le bon plaisir des chefs subalternes, jusque dans le moindre village (1).

On a évalué à 360,000 le nombre des gens de guerre qui passèrent ou séjournèrent à Troyes et dans sa banlieue, pendant les six derniers mois de 1815.

(1) Les maires et les adjoints étaient obligés de rester en permanence, esclaves du caprice des officiers, qui requéraient tout ce dont ils avaient besoin, jusqu'aux couturières pour raccommoder leurs hardes, et aux menuisiers pour faire des *embouchoirs à leurs bottes!....*

CHAPITRE IV.

La seconde Restauration.

RÈGNE DE LOUIS XVIII.

§ Ier.

15. La France, humiliée et appauvrie, restait sous la dépendance de ses ennemis, en proie aux factions qui s'imputaient réciproquement les malheurs de la patrie; c'était une rude tâche que de la gouverner dans de semblables conjonctures.

La réaction, qui suivit les *Cent-Jours,* montra une fois de plus jusqu'où les passions politiques peuvent conduire les meilleurs esprits.

Composée en majeure partie d'hommes honorables, mais opposés, ou au moins étrangers à tout ce qui s'était fait, en bien comme en mal, depuis vingt-cinq ans, la Chambre de 1815, se montra, dès son début, animée d'un zèle ardent et d'un esprit rétrograde, qui tendaient à entraver la marche du Gouvernement plutôt qu'à le seconder.

Ce fut sous son influence que le ministère Riche-

lieu (1), accusé de faiblesse, presque de trahison, se laissa entraîner à des mesures de rigueur qui n'étaient justifiées ni par la nécessité, ni par la politique; que la clémence royale resta sourde au vœu de l'opinion publique, notamment dans le procès et par l'exécution du maréchal Ney; qu'une loi proposée sous le nom *d'amnistie*, fut changée en un acte de proscription contre les régicides et les bonapartistes (2). 1815. 1816.

Comme, dans le département de l'Aube, la divergence des opinions s'était à peine manifestée pendant les Cent-Jours, la réaction ne s'y fit sentir que par des mutations et des *épurations* dans les fonctions publiques, en un mot, par cette *guerre de places* qui succède aux révolutions, et qui souvent est le but principal de ceux qui s'y mêlent.

Mais on s'en prenait aux objets inanimés, aux signes du pouvoir déchu; on effaçait partout les *N*, les aigles; on saisissait les drapeaux tricolores partout où on en trouvait; on ne faisait grâce à aucun buste de *l'usurpateur*, fût-il sorti du ciseau de Pradier ou de Lemot.

Des cours prévôtales avaient été établies pour la poursuite des délits politiques : celle de l'Aube eut peu d'occasions d'exercer sa juridiction; elle se borna à condamner à des peines peu sévères quelques mi-

(1) M. de Richelieu avait pour collègues MM. Lainé, Decazes, Barbé-Marbois, etc.

(2) Deux conventionnels de l'Aube, Courtois et Robin, furent atteints par cette loi, et moururent sur la terre étrangère, avant l'époque où la plupart des régicides furent rappelés. — Garnier était mort peu auparavant.

6. litaires à demi-solde, ou quelques pauvres diables qui, dans un moment d'humeur, s'avisaient de crier : *Vive l'empereur !*

Toutefois, la défaite et la persécution n'arrêtaient pas les dévouements au monarque déchu. Plusieurs écrivains courageux osèrent publier le *Nain Tricolore* (1). Les rédacteurs étaient MM. Dufay (de l'Yonne), avocat, et le prince polonais Zenowicz, colonel spécialement attaché à l'empereur Napoléon Ier. Ce journal était publié par MM. Babeuf, libraire à Dijon, et Laurent-Baupré, du Palais-Royal. L'imprimeur fut M. Bouquot, de Troyes.

Ce dernier jouait évidemment la plus forte partie : il en porta bientôt la peine. Pour arriver à la découverte de l'imprimeur, on procéda à l'examen des caractères de tous les fondeurs de Paris ; on se fit représenter leurs livres, et l'on vit que le caractère du fondeur, M. Molé, expédié à M. Bouquot, était absolument celui du journal incriminé. Une perquisition ordonnée amena la saisie de deux numéros conservés à l'imprimerie de M. Bouquot, qui fut immédiatement arrêté et conduit à Paris.

Il comparut, avec MM. Babeuf, Laurent, Dufay et Zenowicz, devant la cour d'assises de la Seine (4 juin 1816), et il fut condamné à la déportation perpétuelle.

Après avoir passé deux ans à la Conciergerie, les condamnés furent dirigés sur le mont Saint-Michel ; mais, pendant qu'on les conduisait dans cette prison

---

(1) Journal bonapartiste, rédigé dans le même esprit que le *Nain Jaune*, publié sous la première Restauration.

d'Etat, plusieurs d'entre eux parvinrent à s'évader, 1816.
en se jetant à la mer; ils furent recueillis dans des barques qui les attendaient au-dessous des rochers du village de Digulville, près de Cherbourg, et conduits dans l'île de Jersey.

M. Bouquot y passa deux années, et ne put obtenir sa grâce qu'en 1820. — Tous les personnages impliqués dans cette affaire étaient loin de se douter, après avoir échoué, que, par un étrange retour de la Providence, ils verraient, quarante-un ans plus tard, le triomphe d'une opinion à laquelle ils avaient sacrifié leur vie, leur liberté et leur fortune.

Par un concours de circonstances fatales, à deux années de guerre et d'invasion, allaient succéder deux autres années non moins calamiteuses par des causes différentes.

Pendant le cours de l'année 1816, une température froide et pluvieuse, une sorte de déluge, perdit toutes les récoltes en blé, en vin, en fourrages, amena la disette, et porta au dernier degré la misère du peuple, particulièrement dans les pays déjà épuisés et ruinés comme le nôtre.

Le Gouvernement royal, on doit le reconnaître, eut le mérite de ne pas désespérer d'une telle situation, compliquée par les embarras politiques et financiers. La session de 1815 à 1816 ne fut qu'une lutte incessante entre le ministère, présidé par M. de Richelieu, et la Chambre des Députés, qui, emportée par un désir aveugle de régénérer la France, et *plus royaliste que le roi* (comme on le disait alors), s'attaquait non-seulement aux hommes, mais aux institutions de la Révolution et de l'Empire, consacrées par le temps et par la Charte. Pour s'en

convaincre, il suffit de jeter les yeux sur les propositions qui restaient à débattre à la fin de la session (1).

Il était temps d'arrêter ce mouvement rétrograde. Le Roi se vit forcé de recourir, plutôt peut-être qu'il n'aurait voulu, à sa prérogative. Il prononça d'abord la clôture de la session. Un peu plus tard, par l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui est devenue une date historique, la Chambre fut dissoute, réduite au nombre fixé dans la Charte, et soumise à un renouvellement quinquennal partiel.

Les députés de l'Aube avaient presque constamment voté avec la minorité, c'est-à-dire avec la partie modérée de l'assemblée, sur laquelle s'appuyait le ministère. L'un d'eux, M. Paillot de Loynes, avait acquis des droits particuliers à la reconnaissance de ses concitoyens. Dans la discussion du budget, il avait su, par quelques paroles éloquentes, émouvoir la chambre, et obtenir pour les pays les plus ravagés par la guerre, spécialement pour le département de l'Aube, une importante indemnité; aussi réunit-il la presque unanimité des suffrages. M. de La Briffe fut également réélu.

L'ensemble des élections eut l'effet attendu. La minorité devint majorité, et tout rentra dans les limites constitutionnelles.

Mais l'année 1817 devait être plus difficile encore à passer que la précédente. La rareté et la cherté de

(1) Si la Chambre de 1815 céda aux passions politiques du moment, on doit lui rendre cette justice, qu'aucune autre assemblée ne discuta plus attentivement qu'elle les lois de finance, et ne se montra plus économe de la fortune publique.

toutes les denrées alimentaires, par conséquent la détresse générale, ne fit que s'accroître jusqu'à la récolte. Le blé était monté à plus de 40 francs l'hectolitre. Hors d'état d'atteindre à de tels prix, la classe pauvre ne se nourrissait que de pain fait de grains mêlés, le plus souvent d'avoine. On ne négligeait cependant rien pour atténuer le mal : le Gouvernement, en formant des magasins destinés à alimenter les marchés, et en ouvrant des ateliers où les femmes et les enfants mêmes étaient admis ; les propriétaires, en s'associant à l'effet d'acheter des farines qu'on revendait en détail à perte, ou dont on faisait du pain. 1816.

Tout cela ne peut empêcher les bruits d'accaparements inséparables des grandes crises de subsistances, de prévaloir dans l'esprit de la multitude, et d'exciter des désordres en plusieurs endroits, notamment aux environs d'Ervy. Des attroupements et des violences, des enlèvements de grains sur les marchés ou dans les magasins publics, nécessitent l'intervention de la force armée. La cour prévôtale en poursuit les principaux auteurs, et prononce plusieurs condamnations, tout en usant de l'indulgence que réclament ces sortes de délits (1).

---

(1) Dans l'Yonne et dans le Loiret, au contraire, il y a eu des condamnations capitales qui reçurent leur exécution.

§ II.

8. La France en 1818 fut délivrée de deux fléaux, la famine d'abord, ensuite la domination étrangère; elle avait religieusement tenu les engagements du traité de 1815. Il s'agissait de régler son compte définitif avec l'Europe, et de racheter son indépendance sans s'exposer à une ruine complète : problème dont la solution eût été bien difficile, si elle n'avait pris le parti d'entrer résolument, à l'exemple de l'Angleterre, dans la voie du crédit et des emprunts; en un mot, de léguer à l'avenir une dette que le présent était incapable d'acquitter.

1820. Il y eut alors un moment d'apaisement entre les partis. Des grâces accordées à quelques condamnés politiqnes, et la rentrée d'une partie des bannis, semblaient annoncer la fin des discordes intestines. Le ministère (1) avait même prévenu le vœu de l'opinion dominante par la présentation d'une loi électorale attribuant la nomination des députés à une assemblée unique par département.

Mais, ainsi qu'on pouvait le prévoir, les élections partielles, opérées pendant les années suivantes, eurent pour résultat de renforcer l'opposition dans la Chambre des Députés : elles y firent même entrer quelques hommes regardés comme hostiles à l'ordre de choses existant (2). Le Pouvoir Royal s'en

---

(1) De Cazes, Deserre, Dessoles, Gouvion Saint-Cyr, etc.

(2) Entre autre Grégoire, ex-conventionnel.

émeut et regrette ses concessions; bientôt après, 1820.
l'assassinat du duc de Berry, crime isolé d'un fanatique, mais attribué à l'excitation des idées libérales, détermine un changement de système politique. Les ministres en faveur depuis 1815 se retirent. Le Pouvoir et l'influence reviennent aux royalistes disgraciés à cette époque (1); leur premier soin est de refondre une fois de plus la loi électorale, base fondamentale du système représentatif. Le nombre des députés est rétabli à 430, nommés, savoir : Les deux tiers par des colléges d'arrondissement agglomérés, sans égard à la division administrative; l'autre, par un collége de département formé des plus imposés, et exerçant un double vote (2). 13 Février.

Les colléges électoraux de l'Aube, qui n'avaient pas été réunis depuis 1816, sont couvoqués après la promulgation de la loi. 1820-1824.

A Bar-sur-Aube, M. Vandeuvre-Bazile, des Riceys, procureur-général à Rouen, est nommé, malgré la concurrence de M. Pavée de Vendeuvre, candidat des libéraux. A Troyes, au contraire, M. Vernier, juge au tribunal civil, l'emporte sur le candidat du ministère. Enfin, au *grand Collége*, les voix se partagent entre M. de La Briffe et M. Pavée de Vendeuvre; une seule décide la nomination de celui-ci. Pour

(1) Villèle, Corbière, Peyronnet, Châteaubriand.

(2) On avait formé dans l'Aube deux arrondissements électoraux, l'un composé des trois arrondissements de Bar-sur-Aube, Arcis et Bar-sur-Seine, se réunissant à Bar-sur-Aube; l'autre, des arrondissements de Troyes et de Nogent, votant à Troyes. Le total des électeurs ne s'élevait pas à plus de 700; — celui du collége de département n'en comptait que 175, c'est-à-dire le quart des plus imposés.

1820-1824. la première fois, les partis se dessinent dans ces assemblées, et se disputent la victoire avec chaleur.

Nous ne mentionnerons ici que sommairement les divers incidents qui remplirent la fin du règne de Louis XVIII (1820 à 1824) : La guerre d'Espagne, les troubles des Ecoles de Paris, les conspirations de Saumur et de Colmar, les procès politiques, la congrégation, les missions et les autres questions religieuses, la naissance du duc de Bordeaux et la mort de Napoléon (1). Enfin, les discussions, les scènes violentes auxquelles donnèrent lieu les lois sur la presse, le sacrilége, la conversion des rentes.

1820. 29 Septembre.

1821. 5 Septembre.

Le Ministère, bien que secondé par sa majorité dévouée, se voyait toujours combattu et harcelé par une opposition puissante encore par le talent de ses chefs (2). Pour s'en débarrasser, il n'y avait d'autre parti à prendre qu'une réélection générale déjà si souvent essayée. Elle est ordonnée au commencement de 1824. Cette fois, on usa de tels moyens d'influence envers les citoyens, et surtout d'intimidation envers les électeurs-fonctionnaires, que le succès dépassa toutes les prévisions, et que, de l'opposition, il ne resta qu'un groupe d'une vingtaine de députés échappés au naufrage.

1824.

Dans l'Aube, M. Vandeuvre-Bazile fut maintenu comme *ministériel* à une forte majorité. Les deux dé-

(1) Dans son testament, il n'avait pas oublié les villes du département de l'Aube les plus maltraitées par la guerre de 1814. Il avait fait, en faveur de Brienne et de Méry, des legs importants ; mais de longues années devaient s'écouler avant qu'ils ne fussent remplis.

(2) Royer-Collard, Casimir Perrier, le général Foy (mort en 1825), Girardin, Lafitte, Benjamin Constant, Lafayette.

putés de l'opposition furent supplantés, l'un par M. Victor Masson, maître des requêtes, l'autre, par M. de Fadate de Saint-Georges, maire de Troyes depuis 1816, qui, on doit le dire, dans l'exercice de ces fonctions, avait acquis des titres aux suffrages de ses compatriotes. 1824.

Le département perdit, presque en même temps alors, le magistrat qui l'avait administré pendant vingt ans, M. Bruslé de Valsuzenay, admis à la retraite, et son premier pasteur, M. de Boulogne (1) : l'un fut dignement remplacé par un administrateur distingué, M. le baron de Wismes; l'autre, par M. Séguin des Hons qui, pendant près de vingt ans, devait offrir, aux fidèles et au clergé de son diocèse, le modèle et la réunion si rare des vertus évangéliques et les qualités sociales les plus aimables (2). Septembre. 1825. Mai.

Louis XVIII termina aussi, en 1824, sa carrière si remplie de vicissitudes; mais il avait réussi à régner pendant dix ans, et c'est le seul souverain mort sur le trône dans la grande période qui nous occupe, depuis Louis XVI jusqu'à Louis-Philippe. 1824. Septembre.

(1) Ce fut peu avant la mort de M. de Boulogne, et d'après ses ordres, qu'eut lieu le refus de sépulture ecclésiastique de M. Lalobe, ancien maire de Troyes en 1792, homme pieux et honorable, par cela seul qu'il était attaché aux doctrines du jansénisme. Son corps, suivi par un concours de citoyens notables, fut inhumé sans prêtres, sans prières, dans une partie séparée du cimetière. Cet acte d'intolérance causa un grand scandale, et augmenta le nombre des adversaires du Gouvernement, qui n'y était cependant pour rien; car les premiers magistrats de la ville s'efforcèrent vainement de l'empêcher.

(2) D'après une nouvelle circonscription des diocèses, celui de Troyes était redevenu suffragant de l'archevêché de Sens, comme avant la Révolution.

CHAPITRE V.

Règne de Charles X.

§ Ier.

1825. L'avènement incontesté de Charles X sembla consacrer le principe de la légitimité : quelques paroles publiques sorties du cœur et l'abolition de la censure lui donnèrent même une popularité, hélas! trop éphémère. Mais pouvait-on s'attendre qu'un prince, protecteur né des opinions et des intérêts d'un autre âge, improbateur connu des institutions créées par son frère (1), ferait taire sans retour ses affections et ses répugnances naturelles? — Les actes ne tardèrent pas à démentir les paroles.

1825-1826. Des lois pour le rétablissement de la censure et du droit d'aînesse, non moins intempestives que celles qui avaient rendu les dernières sessions si orageuses, sont proposées par le ministère; mais il trouve dans la Chambre des Pairs une digue qui l'avait déjà arrêté. Dans la Chambre des Députés, il est dépassé

(1) Dans la séance du 12 octobre 1815, le comte d'Artois n'avait prêté le serment de fidélité à la Charte qu'avec des restrictions.

par *une contre-opposition* de royalistes de l'extrême droite, ralliés sous la bannière de Châteaubriand. Le mécontentement public éclate dans une revue de la garde nationale, et ne fait que s'accroître par son licenciement; le ministère reste frappé à mort. Cependant, son chef, M. de Villèle, méconnaissant l'état de l'opinion publique, croit se sauver par une *fournée* de pairs la plupart inconnus, et par la dissolution de la Chambre, dont la majorité lui était encore acquise : étrange bévue d'un homme d'Etat, renommé par sa sagacité, qui fournit lui-même à ses ennemis et à ceux du Gouvernement les moyens de renverser l'un et l'autre! 1825-1826.

Les élections de 1827 eurent quelque chose de dramatique qui ne s'est jamais reproduit au même degré. Les contemporains de cette époque, et ils sont encore nombreux, n'ont certainement pas oublié quel mouvement électrique courut alors d'un bout à l'autre de la France, mit un instant d'accord les opinions les plus divergentes, pourvu qu'elles fussent opposées au ministère, et dirigea toutes les pensées vers un but unique, les *élections*. 1827.

Troyes, comme chef-lieu et comme grande ville, était nécessairement le foyer de l'agitation du département, alimentée par la polémique ardente de la presse (1). Le parti libéral y avait des chefs actifs et déjà exercés à la tactique électorale (2); rien ne fut

(1) Depuis quelques années, il paraissait à Troyes un journal d'opposition assez piquant, lorsque la censure ou les lois répressives ne lui mettaient pas un bâillon.

(2) Nous citerons M. Eusèbe Salverte, qui avait pris son domicile politique dans l'arrondissement de Nogent.

27. négligé par eux pour faire triompher leurs candidats. Le terrain y était tout préparé, tandis que les agents de l'autorité sentaient chaque jour leur influence s'effacer.

L'événement prouva quel chemin l'opinion avait fait en si peu de temps. Les députés ministériels échouèrent dans presque tous les colléges d'arrondissement; à Bar-sur-Aube, M. Pavée de Vendeuvre obtint, sans beaucoup d'efforts, la majorité, qui semblait acquise à M. Vandeuvre-Bazile. A Troyes, M. Casimir Perrier (porté en même temps à Paris), réunit les deux tiers des voix. Le collége de département ne suivit pas tout-à-fait le torrent, mais il substitua M. de La Briffe à M. de Saint-Georges, quoiqu'ils fussent séparés à peine par une nuance politique. (1).

28. Malgré l'appui d'une partie des *grands colléges*, l'ensemble des élections ne permit pas même au ministre d'attendre l'ouverture du Corps Législatif pour se retirer. Charles X, forcé de reconnaître qu'un roi constitutionnel est soumis à l'empire de la majorité, s'exécuta d'assez bonne grâce. Il choisit pour ses nouveanx ministres des hommes non moins dévoués à la légitimité que leurs prédécesseurs, mais qui du moins ne fermaient pas les yeux à la lumière.

---

(1) Malgré ces échecs, M. Vandeuvre fut nommé, peu après, premier président de la cour royale de Lyon, et M. de Saint-Georges, qui s'était fait remarquer par plusieurs rapports sur les finances, préfet des Côtes-du-Nord.

§ II.

Le ministère Martignac (1) avait de louables intentions, il aurait voulu ralher autour du trône toutes les opinions raisonnables, et consolider, l'une par l'autre, la dynastie et la Charte. La session des Chambres, en 1828, ne fut pas contraire à cette espérance. Aussitôt après sa clôture, le Roi, cédant à une bonne inspiration, fait un voyage dans l'Est de la France, jusqu'aux bords du Rhin. Sa présence excite presque de l'enthousiasme dans les pays qu'on croyait les moins susceptibles de ces sentiments. En revenant à Paris, il se détourne de sa route pour visiter Troyes. Là encore il se voit accueilli avec empressement, avec respect, par la population; lui-même se montre tel qu'il était réellement, affable, bienveillant. Pendant un séjour de vingt-quatre heures, il visite tous les établissements publics et les produits de l'industrie; assiste à un feu d'artifice, à un bal; admet à sa table les principaux fonctionnaires, y compris les députés de l'opposition. Les paroles échangées alors (à part l'exagération des formules officielles) respiraient d'un côté le dévouement, de l'autre la confiance, et rien ne prouve qu'elles ne fussent pas sincères. Nul ne prévoyait, et très-peu

1828.

16-17 Septemb.

(1) C'est sous ce nom qu'on a toujours désigné ce ministère, parce que l'influence de M. de Martignac y domina. Ses principaux collègues étaient : MM. Hyde de Neuville, Portalis, la Ferronays, etc.

28. désiraient une révolution, ou du moins la croyaient aussi prochaine (1).

29. Mais la destinée des Bourbons, en tout semblable à celle des Stuarts, devait s'accomplir jusqu'au bout. Charles X avait cédé à la nécessité, non à la conviction. Un an s'était à peine écoulé, qu'obsédé de craintes et de scrupules dont il n'avait jamais su se dégager, il répudie tout-à-coup les ministres dignes de sa confiance, pour se livrer tout entier aux conseils d'un de ses vieux amis sans capacité suffisante et sans prudence. La France commençait à se calmer; elle se réveille en sursaut à l'apparition d'un ministère où figuraient des noms frappés de réprobation aux yeux du plus grand nombre, et par conséquent d'impuissance à faire le bien (2).

30. Tous les amis éclairés de la dynastie s'en affligent, autant que ses ennemis s'en réjouissent intérieurement. En vain la Chambre des Députés repousse ce ministère, en lui infligeant l'épithète de *déplorable*. Loin de céder, la Royauté ne craint pas d'en appeler au jugement du pays. C'était provoquer une lutte à mort, sans aucune chance de succès. Les élections

---

(1) M. de Wismes occupait encore la préfecture de l'Aube, au passage de Charles X. Un an plus tard, il passait à celle de la Côte-d'Or, et il était remplacé par le comte de Brancas, homme de cour sans expérience des affaires.—On trouve aussi, sur la liste des préfets de cette époque, M. Bluget de Valdenuit des Riceys, qui administra avec distinction les départements de la Charente, de la Lozère et du Jura.

(2) Polignac, Bourmont, Labourdonnaye. — On ne leur tint pas même compte de l'expédition d'Alger, qui ne fut cependant ni sans gloire, ni sans profit pour la France.

du mois de juillet 1830 produisent une secousse plus violente encore et plus funeste à la monarchie que celles de 1827. Les députés de l'opposition sont réélus d'emblée dans l'Aube, ainsi que la plupart de leurs collègues, signataires de l'adresse des 221 (1). Beaucoup de royalistes sont remplacés par des hommes de l'opposition diamétralement opposée. Il n'y avait plus moyen de se représenter devant une telle majorité. 1830.

Mais Charles X, entraîné par la fatalité, ne veut plus reculer; il se laisse persuader que, pour faire rentrer la France dans le devoir, il suffira d'un coup d'état frappé en l'absence des chambres et appuyé par les baïonnettes. Le sort en est jeté, les ordonnances du 25 juillet sont signées et promulguées; on sait le reste. Nous n'avons à faire mention que, pour mémoire, de ces trois fameuses journées qui décidèrent la chute et l'exil de la branche aînée des Bourbons, et l'avènement au trône de la branche cadette.

§ III.

Durant les quinze années de la Restauration, le département de l'Aube n'eut que trois préfets, MM. de Mézy, de Valsuzenay et de Wismes (nous ne parlons pas de M. de Brancas qui ne fit, pour 1814-1830.

---

(1) Au grand collége, M. de La Briffe l'emportait seulement de deux voix sur le candidat de l'opposition, M. Guérard de Rouilly.

1830. ainsi dire, que passer); tous ces préfets, d'une capacité reconnue, ont laissé le souvenir d'une bonne administration.

Il y avait eu également dans les sous-préfectures plus de stabilité qu'on n'en vit par la suite. Ainsi, M. Rivière avait administré pendant vingt-deux ans l'arrondissement de Bar-sur-Aube; M. Legouest, celui de Bar-sur-Seine, et M. Feugé, celui de Nogent-sur-Seine, pendant toute la durée de l'Empire; M. Paillot de Mauroy était resté à Arcis-sur-Aube, et M. de Noiron, à Bar-sur-Seine, de 1815 à 1830. — Tous y avaient laissé de bons souvenirs.

Toutefois, il est à remarquer que l'activité donnée aux grands travaux d'utilité publique sous le règne de Napoléon, malgré les guerres incessantes, se ralentit sensiblement sous la Restauration, en pleine paix; cela s'explique par les embarras financiers et politiques de l'époque, et les changements trop fréquents de ministère.

Quelques voies de communication secondaire avaient été ouvertes, pendant que les routes principales étaient généralement mal entretenues. On ne prévoyait nullement la révolution pourtant si prochaine qui allait s'opérer dans les moyens de circulation.

Les embellissements de la ville de Troyes restaient également à l'état de projet; seulement on avait dé-
12. blayé quelques ruines et démoli la porte de Belfroy (ou de Paris), une partie des vieux bâtiments du collége avaient fait place à de nouvelles constructions qui devaient rester incomplètes. Le bassin du canal n'offrait encore qu'un cloaque sans issue, et son lit, de Troyes à Méry, s'obstruait chaque jour par l'in-

terruption totale des travaux et la mauvaise direction de réparation. 1814-

Si la division des propriétés, suite des aliénations territoriales de la révolution, avait augmenté le bien-être des populations rurales (1), l'agriculture, longtemps privée de bras par les guerres et les conscriptions continuelles, y avait jusqu'ici peu gagné. La plupart des cultivateurs s'obstinaient à suivre leurs pratiques routinières. Quelques agronomes donnaient cependant l'exemple d'un meilleur assolement, substituant aux jachères les prairies artificielles et les plantes fourragères, favorisant par conséquent la multiplication des bestiaux, l'un des principaux éléments de la prospérité agricole (2); d'autres avaient commencé avec succès dans les plaines crayeuses de la Champagne des plantations d'arbres résineux qui devaient bientôt en changer l'aspect et la valeur (3); d'autres encore se livraient avec succès à l'amélioration des bêtes à laine (4).

La Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département, réorganisée en 1818,

---

(1) En France, pays de cultures et de climats variés, le morcellement des propriétés, là où il n'est pas excessif, offre des avantages qui en compensent, et au-delà, les inconvénients. Tel est du moins l'avis des meilleurs agronomes et praticiens. Nous citerons entre autres M. Léonce de La Vergne.

(2) MM. Fortier et du Preuil, dans leur domaine de Pouy, et M. le comte de Plancy, dans sa terre de Plancy.

(3) MM. Baltet-Petit et Dubois de Morambert.

(4) Encore M. du Preuil; et M. de Jessaint, préfet de la Marne, qui, dans son domaine de Beaulieu, avait créé un des plus beaux troupeaux de mérinos du royaume.

1830. s'était mise à la tête de ce mouvement progressif. Fidèle à sa mission et à son programme, elle propageait, par la publicité, les bonnes méthodes, les découvertes, les observations utiles et tous les genres de perfectionnement. Elle les stimulait par des prix et des primes d'encouragement, et par l'intervention active de plusieurs de ses membres autant que par leurs enseignements. Déjà elle avait provoqué l'institution des comices agricoles qui devait bientôt se réaliser.

Le retour de la paix générale, et son maintien depuis 1815, tout en changeant la situation du commerce et de l'industrie ne pouvait que lui être profitable. Il s'agissait maintenant de lutter sans désavantage contre de plus nombreux rivaux indigènes et étrangers, et de trouver les meilleurs moyens d'atteindre à ce but; c'est ce que les représentants des principales branches de la production troyenne entreprirent avec une ardeur et une émulation égales, mais avec des succès divers (1).

Tous les efforts tentés dans de nombreux ateliers pour restaurer la manutention de la laine et l'ancienne draperie troyenne, échouèrent contre les habitudes invétérées d'une routine, qui, après s'être laissé devancer, reculait devant les avances dispendieuses, mais nécessaires, pour soutenir la concurrence avec les pays rivaux placés dans de meilleures conditions.

(1) MM. Dupont-Boilletot et Fontaine-Gris avaient, les premiers, créé d'importantes filatures de 1820 à 1822, l'un à la Moline, l'autre à Barberey. M. Dupont obtint une médaille d'honneur pour les produits de l'exposition de 1822.

L'art des impressions sur toile tendait aussi à disparaître. — La tisseranderie des caves de Troyes ne pouvait plus lutter contre les métiers à tisser et à parer introduits en France déjà depuis plusieurs années. 1814-1

Les filateurs de coton, au contraire, après avoir traversé, à force de sacrifices, la phase des essais, des lenteurs, des mécomptes inséparables du progrès, étaient entrés dans une voie de prospérité : c'est qu'ils avaient compris quelles ressources leur offrait la dérivation et les chutes d'eau de la Seine, cause de l'ancienne splendeur commerciale de Troyes, et quel parti ils pouvaient en tirer. Déjà plusieurs d'entre eux s'étaient établis dans les usines placées sur les divers bras du fleuve, et depuis longtemps consacrées à la mouture des grains. Le jour n'était pas éloigné où viendrait se joindre à la force hydraulique cette autre force artificielle dont on ne connaissait pas encore toute la puissance : *la vapeur.*

La bonneterie, alimentée par les filatures, et concentrée dans les grands centres de population (Troyes, Romilly, Arcis), entre les mains de négociants habiles, allait toujours croissant et se perfectionnant par l'application des innovations que lui apportait le génie de la mécanique (1). Bientôt elle pourrait lutter sans désavantage avec les fabriques anglaises, sinon pour le prix, du moins pour la qualité, le bon goût et la variété de ses produits.

La blanchisserie, si avantageusement placée aux

---

(1) Ces perfectionnements, la bonneterie les devait à un compatriote, à un simple et modeste ouvrier mécanicien, Delarothière, dont nous retrouverons le nom plus tard.

-1830. portes de Troyes, après être restée trop longtemps l'esclave stationnaire de la routine, avait fini par suivre le mouvement général et par mettre en pratique avec succès les enseignements de la chimie moderne.

A mesure que l'industrie fabriquait davantage, le commerce cherchait à étendre le placement des produits et celui des autres *articles de Troyes.*

Ses principaux débouchés étaient à Lyon, à Marseille et dans toute cette zône des départements méridionaux. Mais on était toujours réduit pour les transports, au moins pour une partie du trajet, à la voie de terre si longue et si coûteuse, tandis que les pays voisins jouissaient du bénéfice de la navigation intérieure. Ce désavantage nuisait essentiellement à l'exportation des vins. Rien n'annonçait encore l'achèvement du canal, ni l'introduction en France des chemins de fer déjà usités en Amérique, et près d'apparaître en Angleterre.

—

CHAPITRE VI.

Règne de Louis-Philippe.

§ Ier.

Les derniers jours de juillet s'étaient passés à Troyes dans l'émotion et dans l'incertitude que l'interruption des communications régulières laissait sur l'issue des évènements de la capitale. Les chefs de l'opinion libérale (et c'était bien l'opinion dominante) n'attendirent pas les ordres supérieurs pour évincer, sans violence toutefois, M. de Brancas de la préfecture, et pour prendre la direction des affaires, en adressant des proclamations aux habitants et aux fonctionnaires du département; cependant l'anxiété ne cessa que lorsqu'on connut l'établissement d'un gouvernement définitif, signalé bientôt à tous les yeux par la substitution du drapeau tricolore au drapeau blanc, et du coq gaulois aux fleurs de lis. 1830. Juillet.

Un nouveau préfet, M. de Saint-Didier, vint ensuite prendre les rênes de l'administration, qui subit nécessairement de nombreuses mutations parmi les agents directs du Gouvernement, beaucoup

30. moins dans les autres fonctions publiques, très-peu par suite de démissions volontaires.

Nous n'avons pas à nous occuper des circonstances qui décidèrent le changement de dynastie; seulement, nous devons le dire, telle était alors la disposition des esprits, la crainte de l'anarchie et de la guerre civile, que l'élévation du duc d'Orléans au trône, quelque contestable qu'en fût l'origine, aurait reçu la sanction de la majorité de la nation, ainsi que la Charte *révisée*, si on y eût eu recours. On crut pouvoir s'en passer : ce fut une faute capitale dont on comprit trop tard les conséquences.

Ce mouvement général d'adhésion se manifesta tout d'abord dans notre département, ainsi que dans les départements du rayon de la capitale, par des souscriptions en faveur des blessés de juillet, et par l'envoi d'une nombreuse députation chargée de féliciter *le Roi des Français* (formule dès-lors adoptée dans tous les actes publics). Louis-Philippe la reçut dans un des salons du Palais-Royal, entouré de sa famille, sans autre appareil. Au discours de l'orateur (1) il répondit avec la facilité d'élocution dont il était doué; ses paroles annonçaient une grande confiance dans l'avenir : c'est qu'il ne connaissait pas encore les soucis de la royauté constitutionnelle. Il ne tarda guère à en faire l'épreuve.

Les partis s'accordent bien pour coopérer à une révolution; mais ils se divisent toujours après la victoire, parce qu'il est impossible de satisfaire toutes les ambitions, de réaliser toutes les illusions.

(1) M. du Preuil.

1830 ne démentit pas cette vieille leçon de l'histoire. De même qu'en 1814, la capitale fut envahie par une foule de postulants accourus pour prendre part à la grande curée des places à donner. Les antichambres, les bureaux des ministères étaient assiégés par les victimes réelles ou prétendues du pouvoir déchu. — Le département de l'Aube en fournit sa part tout comme un autre. 1830.

Une fois le feu de paille du premier enthousiasme passé, le Gouvernement de Juillet (le Roi comme les ministres) (1) se vit non seulement en butte à l'opposition parlementaire et aux attaques sans mesure de la presse émancipée, mais obligé encore de lutter, à main armée, contre les émeutes et les complots suscités par le parti républicain, redoutables sinon par le nombre, du moins par l'audace et l'activité.

A l'intérieur, les esprits étaient animés en sens divers, suivant les opinions dominantes dans chaque contrée. Là précisément où la dernière révolution 1830-1831. avait été accueillie avec plus de faveur, le peuple, à force d'entendre parler de sa souveraineté et de ses droits, se croyait autorisé à les exercer par lui-même à son profit. La cherté des grains, bien moindre cependant qu'en 1817, fut la cause ou plutôt le prétexte de graves désordres. Dans les vignobles, on en voulait avant tout aux droits réunis, dont on avait espéré la suppression totale. Il y eut à ce sujet, no-

(1) Trois ministères se succédèrent pendant les deux premières années : 1° MM. Lafitte, Dupont de l'Eure, etc.; 2° Casimir Périer, Soult, de Rigny, etc.; 3° après la mort de Casimir Périer : Soult, Broglie, Thiers, Guizot, etc.

-1831. tamment aux Riceys, des rassemblements tumultueux et quelques voies de fait, du reste facilement réprimés.

En même temps, le contre-coup de la commotion de juillet s'était fait sentir en Belgique, en Italie, en Allemagne et jusqu'en Pologne. Un moment on put croire qu'une guerre générale, se joignant à la guerre civile, allait de nouveau embraser l'Europe. Au milieu de ces alarmes, de ces doutes sur l'avenir, le crédit public, qui ne repose que sur la confiance, ne tarda pas à s'ébranler. Delà une crise financière et commerciale, manifestée par la baisse des fonds publics, par des faillites multipliées et par le resserrement des capitaux, au point que le Gouvernement, malgré les embarras du Trésor, crut devoir consacrer 30 millions au secours réclamé par le commerce.

Dans ces jours d'épreuve, Louis-Philippe ne resta pas au-dessous de son rôle; il fit tête à l'orage au dehors ainsi qu'au-dedans, et parvint à maintenir l'ordre général au milieu des désordres particuliers sans cesse renaissants. Les tentatives d'insurrection des Républicains, pendant le procès des ministres, à l'Archevêché, etc. (1), repoussées avec le concours de la garde nationale et de l'armée, ne firent que le rehausser dans l'opinion du plus grand nombre.

831. On en eut la preuve lorsqu'il visita les départements de l'Est, au mois de juin 1831, en suivant à peu près le même itinéraire que Charles X trois ans auparavant. L'annonce de son passage et de son sé-

(1) Quelques jeunes étudiants du département de l'Aube se trouvèrent compromis dans l'émeute de l'Archevêché.

jour probable à Troyes suffit pour y faire affluer, de tous les points du département, les gardes nationales, en grande tenue, désireuses de le connaître et d'être passées en revue par lui. Cet espoir ne fut qu'à moitié rempli. 1831.

Le Roi était attendu de bonne heure et avec impatience. Retardé à Bar-sur-Aube, à Brienne, et sur toute la route, il n'arrive à la porte Saint-Jacques qu'à la fin du jour. Là, il monte à cheval, accompagné de ses deux fils aînés, le duc d'Orléans et le duc de Nemours, et du maréchal Soult (1), traverse une partie de la ville, et gagne, par la porte de Preize, les mails de la Madeleine, où les gardes nationales s'étaient rangées pour la revue. Mais l'obscurité toujours croissante ne permettant d'exécuter aucune manœuvre, il se borne à passer lentement devant le front des bataillons déployés, et se rend ensuite à la Préfecture. Malgré l'heure avancée, il y reçoit les autorités civiles et judiciaires, répondant aux nombreux discours qui lui sont adressés (2). Le reste de la soirée est employé à un dîner de quatre-vingts couverts, pendant lequel on laisse le public circuler autour de la table (3); enfin, à une assez courte apparition, vers minuit, au bal donné par souscription à l'Hôtel-de-Ville. 30 Juin.

On croyait généralement que la revue n'avait été

---

(1) Alors ministre de la guerre et président du conseil.

(2) Amour, fidélité, dévouement, reconnaissance, sont les expressions qui dominent dans ces discours, tout comme dans ceux adressés aux souverains de tous les temps.

(3) Le Roi avait à sa droite l'Evêque; à sa gauche, le Préfet.

31. que différée au lendemain, lorsqu'on apprend que Louis-Philippe, rappelé inopinément dans la capitale par les nécessités politiques, n'a pas même couché à la Préfecture, et qu'il est parti dans la nuit. De leur côté, les gardes nationaux s'en retournent chacun chez eux, non pas précisément mécontents, mais désappointés et un peu refroidis.

On était alors à la veille des élections, modifiées par une loi récente qui supprimait le double vote, abaissait l'âge des électeurs et des députés à vingt-cinq et à trente ans, et le cens à 200 fr. pour les uns et à 500 fr. pour les autres. La circonscription des colléges était aussi refondue : chacun d'eux devait nommer un mandataire. — L'opposition trouvait encore ces limites beaucoup trop étroites (1).

Malgré les dissentiments survenus entre les hommes qui naguère marchaient d'accord, les électeurs de 1831 se préoccupèrent généralement moins des questions politiques que des intérêts locaux. Le collége de Troyes ne pouvait manquer de réélire son dernier mandataire, Casimir Périer, devenu chef du cabinet, et celui de Bar-sur-Aube, M. Pavée de Vendeuvre. Deux députés nouveaux furent alors élus : à Bar-sur-Seine, M. Gallimard-Carraux, propriétaire aux Riceys ; à Nogent-sur-Seine, M. Demeufve, maire de la ville et banquier.

(1) Le total des électeurs des quatre colléges ne dépassait guère le chiffre de 1,300. C'était le double de celui de la Restauration. — Plus tard, par suite des prescriptions nouvelles, il monta à 1,500, et en 1846 jusqu'à 1,800, partagés ainsi qu'il suit : Troyes, 587, — Bar-sur-Seine, 436, — Bar-sur-Aube, 506, — Nogent, 274.

Durant cette orageuse session de 1831 à 1834, la France, bien qu'elle fût délivrée des craintes de la guerre extérieure, devait subir encore de cruelles épreuves : déchirée à plusieurs reprises par la guerre civile, envahie par un autre fléau d'autant plus redoutable qu'il était sans précédent. 1831.

Le choléra, qui, dans sa course vagabonde, avait paru d'abord épargner la France, était revenu inopinément de Londres à Paris, au commencement de mars 1832. De là il avait bientôt rayonné sur les pays circonvoisins; un mois après il se déclarait à Troyes et sur plusieurs points du département. On conçoit l'effet produit sur les masses par un mal inconnu des médecins, accompagné de symptômes effrayants, frappant comme la foudre les jeunes aussi bien que les vieux, échappant à tous les moyens préventifs et curatifs. — Il se propage rapidement dans la ville et y fait de nombreuses victimes, particulièrement dans les quartiers insalubres et populeux, dans la classe où règnent la misère et souvent l'intempérance. Deux mois entiers les décès vont en augmentant. Vers le milieu de mai seulement, l'épidémie entre dans sa période décroissante, mais elle continue ses ravages dans les villes et les campagnes du département, jusqu'en automne, sans suivre de marche régulière. On remarque cependant qu'elle sévit de préférence sur les lieux bas, agglomérés et situés sur les cours d'eau, et qu'elle épargne davantage les pays dont la position est élevée, et où les habitations sont isolées. 1832.

Mais il n'est pas de fait ni d'observations qui ne soient démentis par de nombreuses exceptions. Ervy, placé sur une hauteur, compta plus de décès

32. que le canton de Chaource tout entier; à Soulaines, la maladie se concentra presque exclusivement dans la rue haute du pays; à Ricey-Bas, dans une seule petite rue, il y eut vingt-deux décès en dix jours (1).

En définitive, les arrondissements de Bar-sur-Seine et de Bar-sur-Aube furent beaucoup plus maltraités que ceux de Nogent et d'Arcis. D'après le recensement général, le nombre des malades s'éleva à 4,767 pour tout le département; celui des morts, à 2,246, dont 734 à Troyes, et plus de femmes que d'hommes (2). Des bruits absurdes d'empoisonnement des puits, des fontaines et des médicaments, accueillis trop souvent comme cause de la maladie, montrèrent que d'ignorance, d'erreurs et de passions haineuses régnaient encore dans les masses; mais ici du moins ils ne donnèrent lieu à aucun excès.

Pendant plusieurs mois les affaires et les relations sociales restèrent en suspens, presque comme au temps de l'invasion. Le commerce fut nécessairement paralysé. Aucune entreprise industrielle ne date de cette époque, et plus d'une y succomba.

Casimir Périer avait été une des premières vic-

(1) Suivant la tradition, cette même rue fut également la plus maltraitée dans l'épidémie de 1631.

(2) Les communes les plus maltraitées furent les suivantes: Courteron, Arrentières, Dienville, Voigny, Plaines, Soulaines, Gyé, Rosières, la section de Ricey-Bas (commune des Riceys), Ville-sur-Arce, Buxeuil, Colombé, Essoyes, Villenauxe, Neuville-sur-Seine, Troyes, Ervy, Rosnay, Montiéramey, Vendeuvre, Saint-Julien.

times de l'épidémie. Louis-Philippe perdait en lui le plus ferme soutien de sa politique. Il avait fait beaucoup pour le rétablissement de l'ordre, mais il laissait encore une rude tâche à ses successeurs, car ils allaient être obligés de se défendre à la fois contre les attaques légales et contre les partis hostiles qui, un instant comprimés, n'avaient point renoncé à leurs projets de guerre civile, et n'attendaient que l'occasion de les accomplir. De 1832 à 1834, la France vit se renouveler avec plus d'acharnement, dans la Vendée sous le drapeau blanc, à Paris et à Lyon sous le drapeau rouge, ces luttes fratricides non moins funestes aux vainqueurs qu'aux vaincus. 1832. 1832-1834.

Mais les complots permanents, les insurrections, les attentats réitérés contre la vie du roi, ne servirent qu'à déconsidérer les partis violents, à éloigner d'eux toute cette portion vitale de la nation qui, dans les campagnes comme dans les villes, est intéressée à l'ordre par la propriété, et à rapprocher au contraire du Gouvernement beaucoup d'hommes honorables, d'abord peu sympathiques et peu confiants, mais qui, las de changements stériles, commençaient à croire à l'avenir de la dynastie nouvelle entourée de si nombreux rejetons.

A Troyes, et il en était de même dans la plupart des grandes villes, les *libéraux*, favorables au principe de la Révolution de Juillet, n'étaient pas restés d'accord sur ses conséquences. — Les uns, plus préoccupés du maintien de l'ordre que de l'amour de la liberté, s'étaient ralliés au système *du juste milieu* et *de la résistance*, suivi par le pouvoir; — les autres, déçus dans les espérances qu'ils avaient conçues, accusaient le Gouvernement de démentir son origine 1834-1838.

1838. et ses promesses, et de rétrograder dans les voies de la Restauration. Delà un esprit de défiance et d'irritation réciproque qui se manifestait d'un côté, non par des émeutes ou des voies de fait, mais par une polémique ardente de la presse locale, par des affiliations à des associations politiques, des souscriptions en faveur des condamnés, etc.; de l'autre, par des destitutions, des visites domiciliaires, des poursuites judiciaires, etc.

En 1832, il y eut tentative de plantation d'un *arbre de la liberté* sur la place de la Préfecture. Le préfet, M. de Saint-Didier, accouru pour s'y opposer, n'y parvint qu'en se plaçant dans le trou qui déjà avait été creusé.

En 1838, les obsèques presque triomphales de M. Perrot, commandant de la garde nationale, et aussi l'un des chefs de la fraction la plus avancée de l'opinion libérale, donnèrent lieu à des manifestations qui, bien que légales, n'étaient pas moins significatives. La *Marseillaise* fut jouée sur sa tombe par la musique, et chantée par les jeunes gens au retour du cortège.

Les élections générales de 1834 furent assez animées, même dans notre département, par suite des revirements politiques. Tel député qui avant 1830 figurait aux premiers rangs de l'opposition, était devenu *conservateur* et *ministériel*. Ainsi, à Bar-sur-Aube, M. Pavée de Vendeuvre trouva pour concurrent M. de Salverte, et à Troyes M. Vernier ne l'emporta que d'une voix sur M. Stourm, ancien substitut destitué pour avoir adhéré à ce qu'on appelait *l'association nationale*. A Nogent-sur-Seine, M. Demeufve resta dès-lors le mandataire inamovible

de l'arrondissement; à Bar-sur-Seine, après une lutte très-vive entre plusieurs prétendants, ce fut M. Adrien de Mesgrigny, ancien écuyer de Napoléon, qui l'emporta. 1834-1

Nous arrivons à l'époque la plus prospère, la plus calme, ou, pour parler plus juste, la moins agitée de la monarchie de juillet, époque de renaissance pour les grands travaux publics, et de progrès notables pour l'industrie et les arts qui contribuent à son perfectionnement. 1835-1

Est-ce à dire pour cela qu'on vit cesser en même temps les discussions irritantes et stériles de la tribune et de la presse, les luttes entre les ambitions rivales, les conflits entre les ministres et les aspirants au ministère? non sans doute. La vie du roi fut encore menacée, même après l'horrible attentat de Fieschi, et la tranquillité de Paris troublée par une tentative des fanatiques du parti républicain (1). Mais, repoussés à la fois par la force et par l'opinion, ils finirent par se décourager, et cachèrent leur drapeau dans l'ombre des sociétés secrètes. Alors, et seulement alors il fut permis au Gouvernement de s'occuper des intérêts du pays.

§ III.

Un crédit de cent millions avait été ouvert (sous le ministère de M. Thiers) pour l'achèvement des grands travaux d'utilité publique. Le département 1835-1

(1) Emeute du 12 mai 1839, dirigée par Barbès.

1842. de l'Aube avait droit, plus que tout autre, à y participer pour l'achèvement du canal abandonné depuis plus de vingt ans; néanmoins les travaux ne furent pas repris avant 1840. Le jour où l'on apprit à Troyes, d'une manière certaine, que le canal allait être continué, il y eut manifestation populaire; le soir, illumination et promenade à travers les rues, avec musique et flambeaux.

A partir de ce moment, des milliers de bras sont occupés à déblayer d'abord le bassin, ensuite le lit du canal, depuis Troyes jusqu'à Méry, et à y élever les écluses et les autres travaux d'art qui n'avaient pas même été commencés. Une large percée s'ouvrait au centre de la ville, dont elle séparait et isolait les deux parties. On y construisait de beaux quais entre lesquels devaient s'écouler les eaux du canal, en laissant la place nécessaire aux constructions qui bientôt formeraient un quartier neuf régulier où ne manqueraient ni l'air, ni la lumière, ni la perspective.

L'autorité locale avait devancé l'exécution de cette œuvre capitale, en donnant suite aux projets conçus et sans cesse ajournés pour doter la ville des établissements publics qui lui manquaient : un hôtel de préfecture, une halle aux marchandises, une halle au blé.

Pour la préfecture, il s'agissait de restaurer et d'approprier les anciens bâtiments de l'abbaye Notre-Dame-aux-Nonnains, où depuis la Révolution les autorités supérieures du département s'étaient successivement logées, tant bien que mal; c'est ce qui fut exécuté de 1836 à 1840. Alors il y eut réellement à Troyes un hôtel de la Préfecture, d'une

architecture simple mais régulière, et convenablement distribué. 1835-1842.

On établit la halle aux marchandises dans un bâtiment carré à double étage, à l'extrémité supérieure de l'ancien marché au blé.

Depuis longues années le local le plus convenable pour la halle au blé était le sujet d'une controverse qui en avait toujours empêché la construction. On finit par se décider à l'établir entre l'extrémité de la rue Notre-Dame et la place de la Préfecture, dont elle ferma un des côtés par un parallélogramme percé d'arcades.

De nouvelles prisons, composées de plusieurs corps de bâtiments joints ensemble et entourés d'un mur épais, à une distance suffisante pour ménager un chemin de ronde, s'étaient élevées, en 1834, sur le vaste emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers.

De 1839 à 1843, l'hospice Saint-Nicolas, destiné aux vieillards et aux orphelins, fut reconstruit sur les plans de M. Gauthier.

Le besoin d'une caserne d'infanterie se faisait également sentir. On choisit pour la bâtir l'emplacement occupé jadis par l'Oratoire; mais elle devait rester longtemps encore à l'état de projet (1).

On s'occupait en même temps de la démolition des vieilles murailles, réclamée pour l'assainissement des quartiers voisins. Troyes allait perdre cette enceinte, ce cadre pittoresque de remparts et de fossés encore bien conservés, auxquels se rattachaient

---

(1) Elle ne fut terminée qu'en 1850.

1842. tant de souvenirs historiques. La nouvelle porte de
Preize ou de Comporté, devenue inutile depuis la
percée du canal, disparaissait ainsi que celle de la
Madeleine et le bastion de la Tour-Boileau, remar-
quable pour sa structure colossale; mais n'aurait-on
pas dû au moins faire grâce à cette porte de Saint-
52. Jacques, spécimen complet d'architecture militaire,
dont l'élégance s'harmoniait si bien avec le site exté-
rieur?.... (1)

Heureusement, et comme par compensation, on voyait surgir en même temps des constructions d'un autre genre, destinées non plus à défendre la ville contre la guerre, mais à développer les éléments de sa prospérité commerciale.

La grande industrie passée dans les mains des principaux capitalistes du pays, seuls capables de lui donner l'essor, s'était mise en possession, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des usines le plus favorablement situées sur les diverses ramifications de la Seine. Elle y avait élevé de vastes bâtiments tels que l'exigeait leur destination.

Les usines de Jaillard et de Meldançon, dans le quartier bas de la ville; au dehors, celles de la Moline, de la Pielle et de Chaillouet, s'étaient transformées en filatures de coton, où la force motrice des eaux était secondée et parfois suppléée par les machines à vapeur. Dans quelques-unes on avait laissé subsister les moulins, mais en en changeant le mécanisme.

---

(1) D'un autre côté, en rouvrant, en 1831, l'ancienne porte Saint-Antoine, on avait établi une communication entre la ville et le faubourg de Saint-Martin-ès-Vignes.

D'autres filatures, dans l'intérieur de la ville, privées du bénéfice des chutes d'eau, marchaient par le secours de puissantes machines à vapeur. 1835.

Plusieurs manufacturiers (1) avaient joint, comme accessoire à leur spécialité, des ateliers de tissage des toiles et de métiers circulaires de bonneterie.

De toutes les fabriques de draps, si nombreuses dans les premières années de la Restauration, une seule avait survécu et se soutenait avec succès, grâce à la persévérance de son chef (2) et à la bonne direction donnée à son établissement.

Ainsi, dès ce moment, sans sortir de Troyes et de sa banlieue, on pouvait voir l'application complète de ce système automatique où le pouvoir de l'eau et de la vapeur règne sur de nombreux sujets, et assigne à chacun sa tâche, remplaçant par l'art mécanique la force musculaire de l'homme, et ne lui demandant qu'une attention passive et une surveillance soutenues.

A Jaillard, par exemple, on trouvait réunis à l'établissement principal de filatures un moulin faisant tourner sept meules, une fabrique de bonneterie circulaire et des ateliers auxiliaires de mécanique, de forges, de teinture, de menuiserie, etc.

Des trente moulins à papier qui, au commencement du XVIIe siècle, bordaient la Seine, de Bar-sur-Seine à Méry, un seul avait survécu, le moulin Le Roy, au-dessus de Troyes. Après la Révolution, on y avait continué la fabrication du papier, mais sans

(1) MM. Huot, Douine, Fontaine-Gris, Gréau.

(2) M. Saussier-Charve.

1842. sortir des procédés usités et avec un médiocre succès. Il fallait que cette usine passât dans des mains plus habiles (1) pour qu'elle fût réorganisée et mise au niveau des meilleurs établissements de ce genre.

Le génie de la mécanique avait aussi complètement transformé l'industrie de la mouture. Dans presque toutes les usines situées non-seulement sur la Seine et sur l'Aube, mais sur des cours d'eau secondaires, on avait introduit le nouveau système des machines importées d'Angleterre, ou d'Amérique, pour parler plus juste. Le moulin Notre-Dame, à Troyes, ceux de Nogent, si favorisés par leur situation, avaient été agrandis ou restaurés sur le plan le plus vaste. Ils faisaient tourner chacun quinze paires de roues.

Dans les premières années de la Révolution, Troyes n'était éclairé que par des lanternes clairsemées. Sous le Consulat, le suif avait été remplacé par l'huile, et plus tard par des réverbères réflecteurs. Enfin, une usine à gaz, établie en 1842, vint fournir une lumière plus belle et plus abondante, non-seulement aux places et aux rues principales de la ville, mais aux usines et aux magasins particuliers.

Le mouvement industriel s'était propagé du centre à la circonférence du département, mais nécessairement d'une manière moins sensible. A Lenclos,
1832. une importante filature de coton s'était élevée sur la Seine, une autre à Arcis ; une de verre blanc à Spoy ; une faïencerie à Vendeuvre ; la papeterie de Villeneuve, près Bar-sur-Seine, s'était agrandie et perfectionnée.

(1) M. Ferrand-Lamotte, ancien maire de Troyes.

Depuis l'établissement de la maison centrale de détention à Clairvaux, on y avait formé, avec l'intention d'occuper ou d'utiliser cette masse de détenus, divers ateliers de cotons filés, de percales, de couvertures de laine, des ouvrages en paille, etc.... L'industrie s'effraya, non sans raison, de cette production incessante, et elle obtint la suppression de toutes les fabrications dont la concurrence pouvait lui être préjudiciable. 1835-1

Quelle est, en définitive, la somme de bien et de mal qui résulte pour la société du système industriel de nos jours ? les économistes et les moralistes ne sont nullement d'accord sur cette question. Les uns l'envisagent comme une source de prospérité qui doit féconder tous les pays et s'étendre à tous les peuples ; les autres y voient une cause incessante d'énervation physique, d'abaissement intellectuel, de démoralisation et de misères pour les classes ouvrières agglomérées dans les villes, tandis qu'au contraire, l'agriculture et la vie des champs forment des populations plus robustes, plus intelligentes et plus économes ; et puis, le plus difficile n'est pas de produire, mais de maintenir l'équilibre entre la production et la consommation, de suivre les besoins plutôt que de les précéder, enfin d'éviter ces crises industrielles qui se renouvellent trop souvent (1) et presque périodiquement.

(1) Un écrivain du pays, qui a fait ses preuves de talent dans des travaux historiques et archéologiques sur les départements de l'Aube et de Seine-et-Marne, a annoncé une histoire complète de l'industrie troyenne, dont quelques articles déjà publiés isolément, dans un journal, ne sont sans doute que des *pierres d'attente*.

§ IV.

-1842. Dans l'espace de temps qui venait de s'écouler depuis 1834, la fréquente dissolution de la Chambre Législative avait nécessité plusieurs fois la convocation des colléges électoraux :

1°. En 1837, deux des anciens députés de l'Aube, M. Adrien de Mesgrigny et M. Demeufve, furent réélus sans concurrents sérieux, l'un à Bar-sur-Seine, l'autre à Nogent. A Bar-sur-Aube, M. Armand, administrateur des Messageries, remplaça M. Pavée de Vendeuvre promu à la pairie. A Troyes, l'opposition réussit à faire passer son candidat, M. Stourm: choix qu'on n'eut à regretter ni dans l'intérêt général, ni dans l'intérêt du pays.

2°. En 1839; cette fois, la lutte survenue dans les hautes régions du pouvoir et l'étrange *coalition* qui en fut la conséquence (1), donnèrent plus d'intérêt aux brigues électorales. Mais il n'en résulta aucun changement dans le département de l'Aube; ses quatre députés conservèrent chacun leur majorité.

3°. En 1842, même résultat. La députation de l'Aube, devenue inamovible, ne devait finir qu'avec le gouvernement parlementaire.

La paix, à peine troublée par le siége d'Anvers, régnait en Europe depuis 1830. Mais l'armée française d'Afrique, en soutenant, non sans gloire, une guerre remplie de périls et de hasards nouveaux,

---

(1) MM. Thiers, Guizot, etc., contre M. Molé.

prouvait au monde que les fils n'avaient rien perdu 1835.
de la valeur et de l'énergie de leurs pères, et qu'ils sauraient, au besoin, les déployer sur un plus grand théâtre lorsque l'heure en serait venue. A sa tête marchaient et combattaient les jeunes princes de la famille royale.—En 1837, elle ajoutait, par la prise de Constantine, une belle page à l'histoire militaire de la France : c'était un vétéran du département de l'Aube, le général Valée, qui, après la mort du commandant en chef, avait dirigé l'attaque de cette place, et avait gagné sur la brèche le bâton de maréchal, et ensuite le poste éminent de gouverneur de l'Algérie.

La monarchie de la branche cadette des Bourbons avait alors atteint son apogée. On commençait à croire à sa durée. Le roi Louis-Philippe était parvenu à se faire reconnaître par les vieux souverains légitimes, à maintenir la paix, à former des alliances pour le pays et surtout pour sa famille. Bien qu'on jugeât diversement son système de gouvernement et ses opérations diplomatiqnes, il était généralement regardé en Europe, ainsi qu'en France, comme un politique habile et surtout comme un heureux père; lui-même se laissait aller à trop de confiance dans
l'avenir, lorsqu'une catastrophe tout-à-fait imprévue 184
vint le frapper dans la personne de l'héritier, du plus ferme appui de sa dynastie.

Les belles qualités du duc d'Orléans l'avaient rendu populaire : c'était l'espoir de la nation. Un enfant en bas âge sous une régence, tel était désormais la perspective qui s'offrait aux amis comme aux ennemis du Gouvernement. Toutefois, comme le moment de la crise semblait encore éloigné, chacun

 ajournait ses craintes ou ses espérances, et les choses suivaient leur cours ordinaire. Le mouvement, qui depuis quelque temps entraînait les esprits et les capitaux vers les entreprises industrielles, les spéculations financières, et tout les mobiles du bien-être, fut à peine troublé (1).

En 1843, le diocèse de Troyes fit aussi une perte vivement sentie de tous, dans la personne de M. Séguin des Hons. — Ajoutons, toutefois, qu'il eut pour successeurs : d'abord, M. Debelay, homme d'un mérite reconnu, qui, promu, en 1848, à l'archevêché d'Avignon, fut remplacé à son tour par un des orateurs les plus éminents du chapitre de Paris, M. l'abbé Cœur.

Sur ces entrefaites, le canal de la Haute-Seine touchait à sa fin, et pourtant cette voie de transport tant désirée n'offrait plus qu'une importance secondaire depuis l'introduction en France, bien que tardive, des chemins de fer; tout l'intérêt s'était porté vers ce nouveau et bien plus puissant moyen de circulation. Déjà plusieurs contrées en étaient pourvues. Toutes y aspiraient, et le département de l'Aube, autant qu'un autre, y avait des droits. L'annonce de l'exécution prochaine de la grande ligne de Paris

(1) Cette exagération du travail et de la production mécanique, ce culte des intérêts matériels, on les a flétris sous le nom d'*industrialisme*, et on a rejeté l'initiative sur le Gouvernement déchu. Mais si le règne de l'industrialisme, résultat naturel d'une longue paix, a commencé en France avant 1848, est-ce qu'il s'est arrêté ou ralenti depuis cette époque? Est-ce qu'il ne s'est pas étendu, au contraire, sur l'Europe presque entière? Les expositions universelles de Londres et de Paris en ont donné la preuve.

à Marseille confirma et surexcita les espérances vagues qu'on avait conçues. Quelle direction donnerait-on à cette ligne? Serait-ce par la vallée de la Seine ou par celle de l'Yonne, car toutes deux y avaient des droits à peu près égaux? Là était la question, et le gouvernement la faisait étudier à fond avant de se prononcer. 1840.

Pendant plusieurs années, la lutte entre les deux vallées rivales se poursuit avec ardeur et persévérance, appuyée par tous les calculs et les arguments possibles, et par l'offre du concours des capitaux. Après avoir été plaidé devant le ministère et l'administration compétente, ce grand procès arrive à la Chambre des Députés. Malgré les efforts des représentants de l'Aube, notamment de M. Stourm, il est résolu, le 21 juin 1844, en faveur de la vallée de l'Yonne; mais avec la compensation pour celle de la Seine, d'un embranchement de Montereau à Troyes.

La Chambre des Pairs, après un moment d'hésitation inquiétante, sanctionne la concession de l'embranchement, avec la réserve de l'exécution par l'Etat, si, avant la fin de l'année, il ne se présente pas de compagnie. — Ce n'était là qu'un demi-succès; mais il n'est pas moins bien accueilli, et on ne perd pas un moment pour le réaliser. Une société se constitue au capital de vingt millions; le Conseil général garantit un minimum d'intérêt à 4 % aux premiers souscripteurs des actions, domiciliés dans le département, jusqu'à concurrence de trois millions, somme qui est remplie avec empressement par les petits comme par les grands capitalistes.

Il restait à exécuter les travaux qui, du reste, n'of- 1845.

-1848. frant aucune difficulté de terrain, n'exigeaient que des ouvrages peu dispendieux. Aussi furent-ils poussés avec tant de zèle et d'activité, qu'avant la fin de 1847, des essais préliminaires avaient déjà eu lieu. L'ouverture était indiquée pour les premiers mois de l'année suivante; mais il était réservé à la République du 24 février d'en faire l'inauguration.

Nous n'aurons donc point à nous occuper de la marche de l'entreprise, des péripéties qu'elle subit et des mécomptes éprouvés par les actionnaires jusqu'au moment inespéré où son rachat, par la compagnie de Strasbourg, vint la sauver du naufrage et lui donner un avenir certain.

Pendant que les ouvriers du chemin de fer se mettaient à l'œuvre, ceux du canal terminaient leurs travaux; le canal de la Haute-Seine fut ouvert et livré à la navigation avant la fin d'octobre 1846 (1). Ainsi, l'industrie, le commerce et l'agriculture allaient avoir à choisir entre ces deux moyens d'écouler leurs produits.

§ V.

-1848. Plus nous avançons vers le terme que nous nous sommes prescrit, plus l'histoire générale devient pâle et la chronique locale vide de faits dignes de

---

(1) Depuis cette époque, jusqu'au 31 juillet 1847, on constata, à la première écluse au sortir de Troyes, le passage de 800 bateaux chargés, tant montants que descendants, et de 140 trains de bois. — Une médaille fut frappée lors de l'achèvement du canal, dont M. Lebasteur était l'ingénieur.

remarque..... C'est que la période constitutionnelle 1845-1
semble bien prosaïque après les grandes scènes du drame révolutionnaire et de l'épopée impériale.

Il ne nous appartient pas de discuter ici les avantages et les inconvénients du *gouvernement parlementaire :* une longue épreuve l'a trop démontré; le *mouvement perpétuel,* qui en est inséparable, ne convient pas, ou, pour mieux dire, convient trop à la variabilité de l'esprit national (1).

A chaque changement de ministère, et l'on sait combien ces changements étaient fréquents, il fallait renouveler la Chambre des Députés, et par conséquent rassembler tous les colléges électoraux. Aussitôt se déclarait ce qu'on peut appeler la *fièvre électorale,* qu'alimentaient la rivalité des ambitions, les passions de parti, l'incertitude du succès et les moyens employés pour l'obtenir.

En 1846, il y eut encore, et pour la dernière fois, des élections générales. La lutte y fut très-animée; les quatre représentants de l'Aube en sortirent victorieux. L'opposition se plaignit amèrement de l'influence corruptrice exercée par le Gouvernement, qu'on accusait de pousser la nation dans les voies de

(1) Cela posé, ne serait-il pas juste de reconnaître combien le régime parlementaire était propre à former non-seulement des orateurs (il n'y en eut que trop), mais des hommes d'Etat d'un mérite éminent, dont la France n'a point oublié les services?.... N'est-ce pas dans les discussions publiques qu'ont grandi les noms des Portalis, des Tronchet, des Lanjuinais, des Barbé-Marbois, des Lainé, des Decaze, des Foy, des Périer, des Villèle, des Royer-Colard, et bien d'autres encore qu'il est de mode aujourd'hui de rabaisser, mais qui reprendront leur place dans l'histoire?

1847. l'égoïsme et de l'ambition, des emplois lucratifs et de la fortune.

En même temps la presse se déchaînait contre *la bourgeoisie;* c'était le bouc émissaire sur lequel on rejetait toutes les iniquités passées et présentes.

Dès-lors le cri de guerre, le mot d'ordre de tous les mécontents fut *la réforme électorale*.

Et réellement, pour le plus grand nombre des électeurs, les questions politiques ne venaient plus qu'après les questions d'intérêt privé. Quel était le candidat préféré par le plus grand nombre? celui dont on attendait l'appui : ici, pour un chemin de fer; là, pour un canal; qui pour obtenir de l'avancement, qui pour le plus mince emploi, ne fût-ce qu'un bureau de tabac!....

Mieux eût valu alors pour le Gouvernement faire spontanément quelques concessions que de se les laisser arracher trop tard pour en recueillir les fruits. On eût ainsi gagné du temps, et c'était le point capital.

Depuis 1830, le département avait vu sept préfets se succéder : d'abord, M. de Saint-Didier; — ensuite, en 1832, M. Combes-Sieyès; — en 1837, M. Gabriel; — en 1839, M. Darcy; — en 1843, M. Onfroy de Bréville; — en 1845, M. Zédé; — enfin, en 1847, M. Barthélemy.

Les sous-préfets n'avaient pas été moins mobiles que les préfets.

Préoccupés de leur avancement, étrangers la plupart au pays, ils le quittaient presque toujours sans avoir eu le temps de le connaître. On peut cependant citer, comme exceptions, M. Tézenas

qui resta 17 ans à Arcis, et M. Poinsot 9 ans à Bar-sur-Seine. 1846.

Des mutations aussi fréquentes ne sont guère compatibles avec une bonne administration; cependant tous les préfets, ou presque tous, avaient montré, dans l'exercice plus ou moins limité de leurs fonctions, une activité et un zèle qui n'étaient pas restés inféconds, secondés d'ailleurs par les autorités locales, surtout par le Conseil Général, interprète et dépositaire des besoins du pays. Pour apprécier ce que le département avait gagné dans ce laps de temps, il nous suffira d'énumérer les créations utiles et les améliorations qui s'y rapportent, sans revenir sur celles que nous avons eu occasion de signaler :

Le classement ou l'achèvement de plusieurs routes départementales importantes; — l'ouverture de nombreux chemins de grande communication qui sillonnent le département dans tous les sens, et vivifient des contrées jusqu'alors presque inaccessibles (1) : leur surveillance, ainsi que celle des chemins vicinaux, attribuée à des agents-voyers; — des casernes bâties à neuf ou appropriées au service des brigades de gendarmerie, dont le nombre avait été fort augmenté; — des maisons d'école bien aérées, bien distribuées, construites dans un grand nombre de communes, en place des réduits malsains, incommodes, où l'on entassait souvent les enfants; — des pompes achetées, des compagnies de pompiers organisées partout où le besoin s'en faisait sentir;

(1) Par exemple le *pays d'Othe*.

-1847. — des presbytères établis dans les paroisses qui jusque-là en avaient manqué.

La sollicitude de l'administration s'était portée particulièrement sur l'enseignement et l'éducation de la jeunesse, et surtout sur les moyens propres à seconder la marche des connaissances humaines.

Le collége de Troyes, administré par la ville, avait repris et maintenait la réputation dont il jouissait jadis, par sa tenue, sa bonne discipline et ses fortes études (1).

Une École Normale, fondée en 1834, et habilement dirigée, formait des instituteurs instruits, et substituait partout les bonnes méthodes aux traditions arriérées des anciens maîtres d'école.

A Troyes, ainsi que dans quelques villes secondaires, les écoles gratuites étaient tenues, les unes par des laïques qui avaient adopté l'enseignement mutuel, les autres par les frères de l'Ecole chrétienne, qui suivaient la méthode simultanée.

340. Une école de gymnastique et une école de natation n'avaient point été jugées inutiles au développement des facultés physiques de la jeunesse.

La bibliothèque de la ville, qui possédait plus de 100,000 volumes et près de 4,000 manuscrits, était, après Paris, un des plus riches dépôts scientifiques du royaume, surtout depuis qu'on avait établi, sous le même toit (de 1831 à 1834) un Musée formé par les soins de la Société Académique de l'Aube, Musée qui renfermait déjà des collections plus ou moins

---

(1) L'honneur de cette *restauration* du collége revient particulièrement à M. Forneron, aujourd'hui proviseur du lycée Louis-le-Grand.

nombreuses, mais toutes intéressantes, de peinture, de sculpture, d'archéologie, d'ethnographie, d'histoire naturelle des trois règnes, de modèles d'instruments aratoires, de machines industrielles, etc., qui tendaient chaque jour à se compléter (1). 1846-1

Deux associations s'étaient formées spontanément, l'une, la Société Philharmonique, pour propager et entretenir, par des concerts, le goût de la bonne musique vocale et instrumentale; l'autre, la Société des Amis des Arts, pour encourager les artistes par l'exposition et l'achat de leurs œuvres.

Déjà la patrie de Mignard s'honorait des heureux essais du pinceau de M. Paillot de Montabert, et surtout de *son Traité complet de la Peinture*, et les premiers succès de M. Simart annonçaient un nouveau Girardon.

Deux jeunes peintres, M. Biennoury, de Bar-sur-Aube, premier grand prix à l'Ecole des Beaux-Arts, et M. Maison, des Riceys, lauréat d'un concours ouvert à Rome en 1842, commençaient à réaliser les espérances qu'on avait conçues de leur talent. Les encouragements de leurs compatriotes ne leur avaient pas manqué, non plus qn'à M. Vincent-Larcher, qui, dans les travaux exécutés à la cathédrale de Troyes, avait presque retrouvé le secret de la peinture sur verre, et à M. Martin-Hermanowska,

---

(1) Les collections primitives d'histoire naturelle placées à Saint-Loup avant 1814, et détruites par un obus, ne venaient point de Brienne, ainsi que nous l'avons dit d'après les documents contemporains, mais du docteur Serqueil qui les avait obtenues en partie du Muséum de Paris.

1847. dont les essais, d'abord moins appréciés peut-être, furent couronnés plus tard du même succès.

La Société Académique de l'Aube prenait une large part à tout ce qui se faisait pour les sciences, les arts et les belles-lettres, tout en poursuivant avec une constance et un zèle justifiés par le succès, le développement de la richesse territoriale.

Les comices agricoles, dont elle avait provoqué l'institution depuis longtemps, s'organisaient partout, et l'autorité lui en avait attribué la direction. De 1844 à 1846 ils avaient commencé à fonctionner, quoique d'une manière inégale, dans les arrondissements.

La foule se portait avec empressement à ces réunions paisibles au milieu des champs, à ces luttes pacifiques où des récompenses étaient décernées au laboureur le plus habile dans l'art de tracer un sillon, à l'éleveur de la plus belle race de bestiaux, à l'inventeur des instruments aratoires perfectionnés (1).

Des commissaires de la Société Académique visitaient les fermes et les exploitations de quelque importance; sur leur rapport, d'autres prix étaient distribués solennellement aux cultivateurs qui, soit par l'adoption d'un système d'assolement bien entendu, soit par l'extension donnée aux plantes four-

(1) Après 1848, le fractionnement des comices par arrondissement, qui restreignait leur personnel et leurs ressources, et plus encore les préoccupations politiques de l'époque, firent tomber pendant quelque temps cette institution en désuétude. On vient tout récemment de la restaurer, en la centralisant au chef-lieu du département.

ragères et fertilisantes, soit encore par la multiplication et l'éducation intelligente des bêtes à cornes et à laines, étaient entrés dans la voie du progrès.... Mais combien d'autres que l'insouciance et des habitudes invétérées retenaient en arrière, ou qui reculaient devant les avances nécessaires à la moindre innovation ! 1846.

Depuis quelques années, une ferme-modèle expérimentale avait été fondée aux frais du département à Belley, presqu'aux portes de Troyes, avec un lot de terres affecté aux études théoriques et pratiques des élèves qu'on y admettait, et avec les bâtiments nécessaires aux bestiaux de toute espèce qu'on voulait y entretenir ; tout semblait marcher vers ce but. Mais la gestion d'un établissement aussi dispendieux devait bientôt démentir les espérances qu'on y avait attachées (1).

Heureusement, d'autres entreprises, mieux conduites, témoignaient en faveur des nouvelles doctrines agronomiques : une louable émulation se manifestait parmi les grands propriétaires fonciers, et les portait à se mettre à la tête de leurs exploitations. Sous la direction de M. Fortier, et ensuite de M. du Preuil, son gendre, le domaine de Pouy était deve-

---

(1) En 1840, le préfet, M. Gabriel, après avoir pris l'avis de la Société Académique, loue, pour dix-huit ans, la ferme de Belley, appartenant aux hospices de Troyes. Le ministère du commerce et de l'agriculture approuve et alloue 16,000 fr. L'institut de Grignon donne un de ses élèves, M. Salmon, pour gérer l'établissement par voie d'entreprise, et y ajouter des constructions importantes. En février 1848, le directeur abandonnait la ferme laissant un déficit de 40,000 fr.

1847. nu une véritable *ferme-modèle*, où ces habiles praticiens avaient montré par quels moyens on peut réformer un sol ingrat, et faire d'un pays stérile ce qu'on appelle un bon pays.

D'année en année, la *Champagne pouilleuse* tendait à changer d'aspect. L'œil fatigué naguère par la blancheur et attristé par la nudité de ces plaines sans fin, se reposait maintenant sur le tapis des prairies artificielles ou sur des masses d'arbres verts (1). Les plateaux pierreux des hauteurs qui séparent l'Aube de la Côte-d'Or (entre Ricey et Molême) se couvraient également de plantations de sapins. — D'un autre côté, on allait bientôt mettre en pratique les procédés nouveaux du *drainage* pour l'assainissement des terrains bas et humides. — En un mot, malgré la force d'inertie des préjugés aveugles, on avait beaucoup gagné en agriculture : ce qui restait à faire ne devait plus être qu'une affaire de temps et l'ouvrage de l'expérience plus persuasive que tous les enseignements.

Quant à la vigne, cette branche si importante de la richesse territoriale, même dans le département de l'Aube, les agronomes s'en étaient très-peu occupés, sans doute d'après le préjugé que sa culture n'a plus rien à gagner (2). Là cependant, autant qu'ailleurs, il y aurait des routines à combattre, des réformes à introduire, des améliorations à encou-

---

(1) M. Baltet-Petit avait obtenu de la Société Académique une seconde récompense pour ses belles plantations, et du Gouvernement, la décoration de la Légion-d'Honneur.

(2) Cette opinion est exprimée dans un rapport, déjà ancien, fait au nom d'une commission à la Société d'Agriculture.

rager. — Depuis longtemps déjà, par suite de di- 1846-
verses circonstances, les vignobles où l'on récolte des vins communs, mais d'un écoulement prompt et assuré, ont plus prospéré que ceux où les vins fins dominent, où le terrain est trop délicat et le produit sujet à trop d'éventualités.

L'horticulture, cette branche secondaire, mais si intéressante de la science rurale, n'était pas restée stationnaire dans le mouvement général. Troyes renfermait, entre autres, deux vastes pépinières où l'on cultivait et où l'on dressait non-seulement les plus belles espèces d'arbres fruitiers, mais les arbustes et les plantes exotiques les plus rares.

Il nous reste à signaler les établissements de bienfaisance et de charité qui datent de ces dernières années, et qui prouvent (quoi qu'on en ait dit plus tard) que l'autorité d'alors sentait le besoin d'améliorer le sort des classes pauvres et laborieuses, de les éclairer et de les moraliser.

Des cours d'adultes, ouverts le soir, offraient aux ouvriers les moyens de s'instruire sans perdre leurs journées de travail.

L'institution des salles d'asile, si précieuses pour l'enfance, s'était propagée dans les communes les plus importantes; dans quelques-unes tenues par des sœurs de diverses congrégations religieuses charitables, les enfants recevaient les premiers éléments de l'instruction.

Un conseil d'hygiène et de salubrité était chargé, 18
dans chaque arrondissement, d'étudier l'influence du climat, des eaux, des logements, des professions et des habitudes sur la santé publique, et d'indiquer tout ce qui pouvait lui être favorable ou nuisible.

-1847. Des caisses d'épargne avaient été créées dans toutes les sous-préfectures, à l'instar de celle qui existait à Troyes depuis 1822.

Des sociétés de secours mutuels s'étaient formées à Troyes, entre diverses corporations d'ouvriers, et devaient bientôt se propager dans le département (1).

Sans doute ces diverses mesures avaient été conçues dans l'intérêt du peuple; mais, comme elles étaient exécutées isolément, sans esprit de suite, on n'en reportait pas le mérite, et on n'en savait presque aucun gré au Gouvernement, qui semblait y demeurer étranger ou au moins indifférent, au milieu du tourbillon des affaires politiques.

§ VI.

47. En 1847, la nation française, alors qu'elle paraissait en possession des fruits de la paix et de la civilisation, était sur le point de rétrograder de plus d'un demi- siècle, et de se rejeter dans l'abîme des révolutions.

Loin de nous la prétention d'entrer dans la discussion des causes si controversées d'un évènement trop récent pour être jugé en dernier ressort. Mais

(1) La première, et longtemps la seule de ces sociétés, établie pour les bonnetiers de Troyes, date de 1827.—Les autres, qui comprennent toutes les corporations d'ouvriers de la ville, ont été établies et autorisées successivement de 1834 à 1847. —En 1852, il s'en est formé une aux Riceys, entre les vignerons.

il est nécessaire d'exposer au moins sommairement 18
celles sur lesquelles on est à peu près d'accord.

La mort de l'héritier direct de la dynastie de 1830 avait ravivé les espérances de ses ennemis, en même temps qu'elle ébranlait la confiance de ses partisans. On accusait le Gouvernement de s'appuyer exclusivement sur la classe moyenne, et de la faire jouir seule des avantages de la Révolution de Juillet, tandis qu'il négligeait, qu'il méconnaissait les intérêts des masses laborieuses et souffrantes : griefs qui n'étaient pas sans fondement, et que les partis extrêmes exploitaient avec succès. Ce n'était plus seulement la République, mais la rénovation complète, radicale de la société qu'ils offraient comme le seul remède aux maux de l'humanité.

Parmi les royalistes, si intéressés pourtant à éviter le désordre, beaucoup, par un calcul qui ne fut pas justifié par l'événement, ne craignaient pas de s'unir tacitement aux révolutionnaires contre l'ennemi commun. — Le Gouvernement ne pouvait compter sur la sympathie et sur l'appui du clergé mécontent du peu d'influence qu'on lui accordait.

Les hommes d'Etat que 1830 avait placés à la tête du pouvoir s'étaient usés les uns après les autres dans les luttes de la tribune, dans les crises et les compétitions ministérielles. La Royauté avait perdu le prestige qui lui est si nécessaire; le Roi, toute sa popularité. Livré aux invectives de la presse, aux sarcasmes du moindre folliculaire, il dédaignait ces attaques sans s'apercevoir, du moins sans se méfier assez de l'altération progressive de l'opinion publique. En vieillissant, il avait conservé ses facultés gouvernementales, mais il ne les exerçait plus,

17. pour ainsi dire, qu'incognito. Préoccupé de régler le jeu de la machine parlementaire et de veiller sur l'équilibre de l'Europe, des conseils d'une prudence excessive le rendaient chaque jour moins communicatif, moins accessible, lorsqu'il eût fallu au contraire frapper les yeux et les imaginations en saisissant toutes les occasions de parler, d'agir, de se montrer, de se manifester en public, même au risque de quelques dangers (1).

Pendant ce temps-là, les doctrines les plus hardies, les dogmes les plus séduisants du socialisme et du communisme se propageaient, s'infiltraient dans les masses et gagnaient surtout de nombreux prosélytes parmi la classe virile des grandes villes industrielles; et le Gouvernement ne faisait rien pour combattre cette contagion, cette maladie morale qui se cachait sous une apparente prospérité. A peine semblait-il se douter de ses progrès (2). Les sociétés secrètes se réorganisaient; elles travaillaient dans

---

(1) Après l'attentat de Fieschi, il y avait eu encore plusieurs tentatives contre la vie de Louis-Philippe; depuis, il n'avait pas paru même aux grandes fêtes publiques, à l'inauguration de l'Arc-de-Triomphe, aux funérailles de Napoléon, etc.

(2) Bien mieux, pendant que les feuilles de l'opposition publiaient *Le Juif-Errant*, *Les Mémoires d'un Valet de chambre*, *Les Parents pauvres*, et d'autres écrits du même genre, plus ou moins empreints de socialisme et de haine contre les *riches*, les *bourgeois*, etc., certains journaux ministériels, *Les Débats*, *L'Epoque*, ouvraient leurs colonnes aux *Mystères de Paris* et aux œuvres de Georges Sand. Une foule de petits libelles à bon marché, sous la forme d'*almanachs* et de *catéchismes*, circulaient librement dans les ateliers.

l'ombre à renouer les petits complots étouffés après 18
1830.

Telle était la situation générale des esprits au commencement de 1847. Elle ne fit qu'empirer par les incidents qui remplirent et attristèrent le cours de cette année : le procès scandaleux de deux ministres (Teste et Cubières), accusés solennellement et convaincus de corruption et de malversations; — un des noms les plus glorieux de l'ancienne et de la nouvelle aristocratie (Praslin) souillé par un crime épouvantable; — la cherté des grains, les troubles et les excès qu'elle fit naître sur plusieurs points du Royaume : — on rejetait tout cela, comme il arrive toujours en France....., sur le Gouvernement existant!

L'opposition avait imaginé, comme machine de guerre contre le ministère, des *banquets réformistes*, espèces de *meetings*, qui se succédaient dans la plupart des villes importantes du Centre et du Nord du Royaume, accompagnés d'allocutions et de *toasts*, où toutes les opinions, même les plus ouvertement hostiles, trouvaient place et entretenaient le feu de l'agitation sans contradiction ni répression.

Troyes n'avait point eu de banquets; mais, ainsi que dans tous les grands foyers industriels, le peuple, qui souffrait de la disette et de la cherté des grains, se montrait inquiet, mécontent. L'anxiété générale s'augmentait par des incendies dans les campagnes, trop répétés pour qu'on ne les attribuât pas à la malveillance; et aussi par l'affaire scandaleuse de Clairvaux, où la mortalité survenue parmi les détenus avait motivé l'arrestation et la poursuite

des entrepreneurs accusés de l'avoir causée par des fournitures frauduleuses.

La moisson se montrant assez abondante, on croyait la crise des subsistances passée sans retour, d'autant que la bienfaisance publique était venue largement en aide aux indigents. Comment, et par quelle exception, le prix du blé, qui avait diminué presque partout, se soutenait-il encore à un taux élevé sur le marché de Troyes? C'est ce qu'on s'expliquait difficilement. Le peuple s'en étonne, s'en irrite, il s'en prend, comme toujours, aux marchands de grains, aux meuniers, aux accapareurs. L'effervescence allait chaque jour croissant. Elle se traduisait par des murmures et des menaces jusque-là sans effet.

Enfin, au marché du 7 août, le bruit se répand tout-à-coup et s'accrédite qu'un boulanger de la ville, de concert avec un marchand de blé, s'est livré à des manœuvres frauduleuses pour influencer la fixation du prix des céréales. Il n'en faut pas davantage pour faire éclater une émeute véritable, telle que Troyes n'en avait pas vue depuis les mauvais jours de la première révolution, émeute qui se prolonge et se renouvelle pendant deux jours. On ne parvint à la réprimer que par l'intervention de la force armée, heureusement sans effusion de sang, sans autres excès que l'envahissement de la boutique du boulanger (le sieur Garnier-Buridant), le pillage de son pain et une tentative semblable contre le moulin de Notre-Dame (1).

(1) Une boulangerie y était annexée. Le dimanche 8 août, les ouvriers de Troyes s'y portèrent en foule, envahirent l'éta-

Après cela l'ordre matériel se rétablit, l'abondance 1847.
les récoltes de toutes natures ramena nécessairement les denrées alimentaires à leur prix normal. Mais les causes générales du malaise n'avaient pas disparu à Paris, le crédit s'était ébranlé; Troyes ne pouvait éviter d'en ressentir le contre-coup. Comme toutes les villes de fabrique, elle était exposée aux inconvénients d'une production illimitée, lorsque la consommation diminue, ce qui arrive à chaque oscillation politique. Des suspensions de paiement, des faillites signalèrent la fin de 1847, et laissèrent beaucoup de travailleurs sans ouvrage.

§ VII.

C'est sous ces fâcheux auspices que s'ouvrait l'an- 1848
née 1848, la dix-huitième du règne de Louis-Philippe. Combien peu prévoyaient alors que ce serait la dernière, bien plus qu'on touchait à la catastrophe! Une aussi longue durée rassurait les optimistes. Parmi ceux-là mêmes qui méditaient une révolution, la plupart ne la croyaient possible qu'au moment de la mort du Roi, et rien ne l'annonçait prochaine; mais lorsque le sol est couvert de matières combustibles, il ne faut qu'une étincelle pour en déterminer l'embrasement.

Au commencement de février, l'agitation qui, sous la forme de banquets, parcourait impunément,

---

blissement, et on les vit rentrer en ville portant chacun une miche de pain au bout d'un bâton.

148. depuis plusieurs mois, les départements, vient planter son drapeau dans le cratère du volcan; l'annonce seule du banquet du 12e arrondissement suffit pour mettre en fermentation et en mouvement tous les partis : non-seulement les sociétés secrètes et leurs adeptes, aspirant par instinct à la république sans plan arrêté, sans espoir de succès prochain, mais l'opposition dynastique, qui ne se doutait pas, en demandant la réforme, qu'elle marchait droit à une révolution, et les royalistes purs qui s'imaginaient que le bien naîtrait de l'excès du mal, et qu'il fallait passer par la république pour revenir à la légitimité.

Mais nous voici arrivés sur le seuil de cette révolution de 1848, que nous nous sommes imposé comme dernière limite et que nous ne voulons pas franchir.

D'autres, mieux que nous, sauront expliquer les causes déterminantes du dénouement de ce grand drame. Ils diront comment le Gouvernement essaya vainement d'empêcher ce qu'il avait trop longtemps toléré; — comment des rassemblements, d'abord inoffensifs, dégénérèrent en émeute; — par quelles circonstances fatales, au moment où tout semblait se calmer et s'arranger, l'émeute se changea en une insurrection véritable, qu'il était cependant encore possible de comprimer; — comment le Roi, entouré de conseillers pusillanimes, découragé par l'abandon des grands corps de l'Etat et la défection d'une partie de la garde nationale (et ce n'était qu'une faible minorité), recula devant l'emploi de la force, abandonna les Tuileries, de même que Louis XVI au 10 août, et s'enfuit devant des hordes de *faubou-*

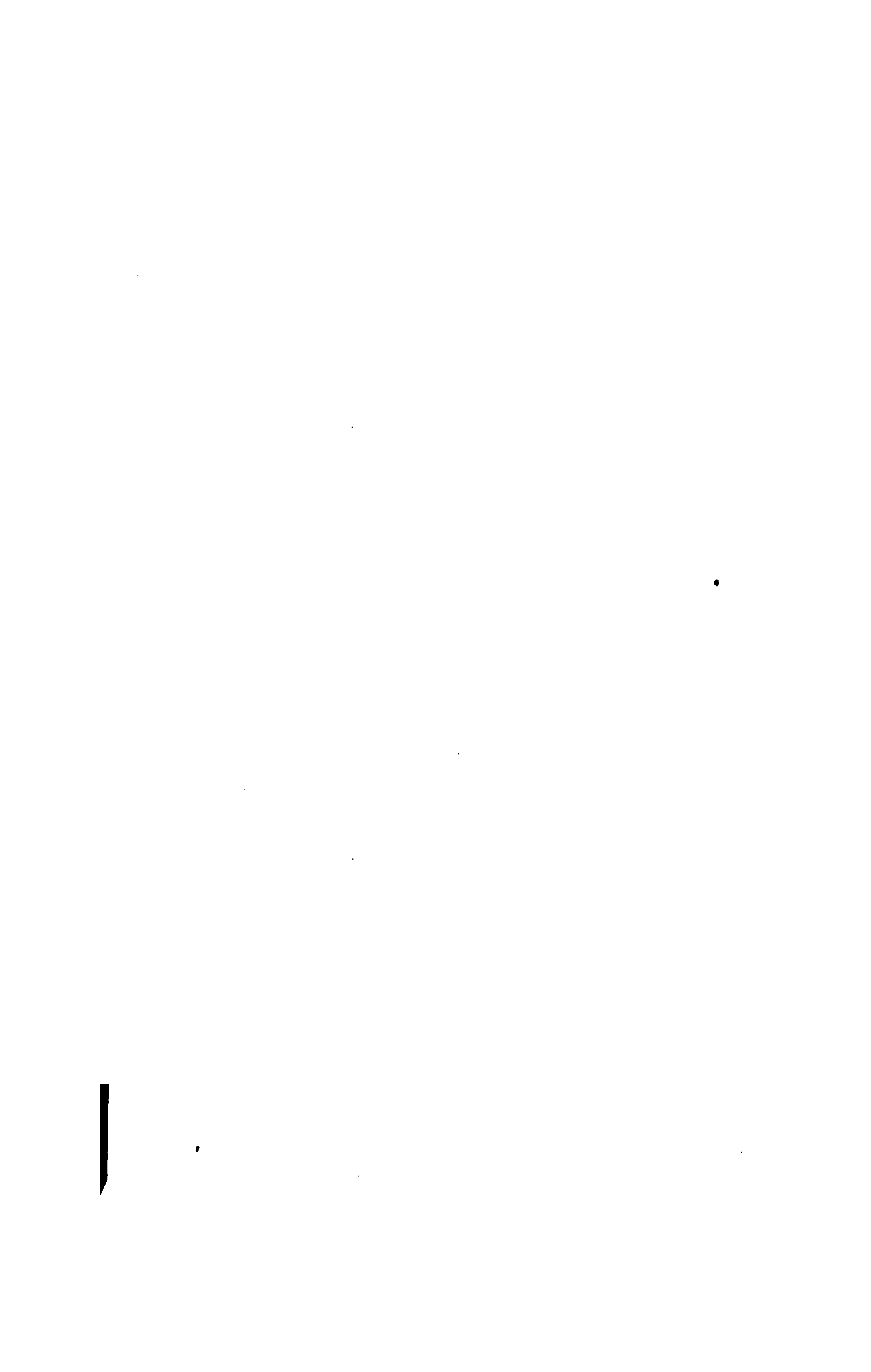
riens; — comment, enfin, les Parisiens laissèrent 184
proclamer la République, dont ils ne voulaient pas, et dont le reste de la France voulait encore moins.

Mais si nous nous arrêtons tout court devant le 24 février pour les circonstances locales, de même que pour les faits généraux, au moins doit-il nous être permis de rappeler en peu de mots :

Que le département de l'Aube, dans cette crise finale, se montra tel que nous l'avons vu dans les moments les plus difficiles du demi-siècle que nous venons d'esquisser, exempt, sinon d'agitation, du moins de tout excès regrettable;—que le bon sens du peuple se révéla, même dans la première épreuve du suffrage universel; — que les Troyens surent tenir tête aux socialistes de 1848, avec autant d'énergie que leurs pères aux terroristes de 1793; — enfin, qu'à la première nouvelle des *journées de juin*, on vit des milliers de gardes nationaux, des campagnes et des villes, se lever comme un seul homme, et beaucoup d'entre eux aller jusqu'à Paris, où ils rivalisèrent avec tant d'autres bons citoyens qu'un mouvement électrique y avait réunis de tous les points de la France.

Puisse la France ne plus voir se renouveler de si cruelles, de si inutiles épreuves! Puisse-t-elle sentir enfin qu'un Gouvernement stable est la plus solide garantie de la prospérité d'une grande Nation!

FIN DE LA SECONDE PARTIE.



APPENDICE.

Ire SECTION.

ÉCLAIRCISSEMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

§ 1er.

L'École Militaire de Brienne.

Si Napoléon reçut le jour en Corse, c'est dans la Champagne, c'est dans le département de l'Aube qu'il passa les premières années de sa vie intellectuelle.

L'École Militaire de Brienne, fondée en 1778, était tenue par les Minimes qui auparavant y avaient un collége. On devait y recevoir *cent élèves du Roi* et autant de pensionnaires.

Napoléon y entra en 1779, à l'âge de neuf ans et huit mois ; il s'appelait alors de ses noms véritables *Napoleone Buonaparte*, qu'on francisa plus tard, lorsqu'ils occupèrent les cent voix de la renommée (1).... Il en sortit le 17 octobre 1784, ayant alors quinze ans accomplis. Il fut remplacé par son frère Lucien.

On sait que, parvenu au faîte du pouvoir, il ne méconnut point ses camarades d'enfance : avoir été son condisciple, ce fut toujours un titre à sa faveur.

Après Bourrienne, dont il fit plus tard son secrétaire et presque son confident, et dont il fut payé d'ingratitude, Napoléon n'eut pas

(1) Après la chute de Napoléon en 1814, et dans une intention malveillante, on a voulu ressusciter cette prononciation oubliée.

d'amis plus intimes que deux jeunes gens du pays, ses aînés de quelques années : Bourgeois, de Jessaint, et Le Lieur, de Ville-sur-Arce. C'est chez leurs parents que, trop éloigné de la Corse pour y retourner à la fin de l'année scolaire, il allait ordinairement passer une partie de ses vacances. Naguère encore, les personnes les plus âgées du village de Jessaint se rappelaient d'avoir vu les jeunes amis tantôt se promener dans les bois du voisinage, tantôt se livrer à des jeux d'enfants en tuant les hirondelles à coup de pierre sur les bords de l'Aube.

Nous n'avons point à nous occuper des autres particularités plus ou moins authentiques qui se rapportent à cette époque, et qu'on trouve dans toutes les publications historiques. Rien alors, quoiqu'on en ait dit, ne révélait, dans Napoléon enfant, les hautes destinées qui l'attendaient : il montrait de la fierté dans le caractère, de l'originalité, de l'élévation dans les idées, un esprit méditatif, peu de goût pour l'étude des langues anciennes, beaucoup, au contraire, pour les sciences exactes et pour l'histoire. En 1783 il reçut un prix de mathématiques des mains du duc d'Orléans, aïeul du roi Louis-Philippe. Il avait eu un moment pour répétiteur Pichegru, qui devait finir par conspirer contre lui, et M. Desponts que nous avons vu, sous le Consulat, professeur de mathématiques à l'École Centrale de Troyes.

Parmi les condisciples de Bonaparte se trouvaient les généraux Nansouty et Gudin. D'autres généraux, Sorbier, Valée, Sainte-Suzanne, etc., furent également élevés à Brienne, mais les uns avant, les autres après Napoléon (1).

L'École Militaire ayant été supprimée en 1790, les bâtiments, d'ailleurs très-peu regrettables, après avoir servi pendant quelque temps de chantiers de constructions militaires, furent en partie détruits. Maintenant on voit à leur place un couvent de religieuses Carmélites.

Napoléon n'oublia pas non plus ses anciens instituteurs. En partant pour ses premières campagnes d'Italie, il emmena avec lui le Père Patrault, son professeur de mathématiques, en qualité de

(1) Sans sortir du département, nous citerons, parmi les élèves, MM. Bluget de Valdenuit, préfet sous l'Empire; de Montangon, officier supérieur d'artillerie, morts depuis peu de temps; Bourgeois, auteur d'une histoire de la Maison de Brienne, encore vivant.

secrétaire. Devenu premier Consul, il plaça deux autres Pères : Berton à la tête d'un Lycée, Dupuy à la bibliothèque de la Malmaison.

—

§ II.

Exhumation et Translation des Restes de Voltaire.

Le Clergé de Paris ayant refusé à Voltaire, mort en 1778, les honneurs de la sépulture, son corps avait été transféré et inhumé, malgré l'opposition de M. de Barral, évêque de Troyes, à l'abbaye de Scellières, près Romilly, dont Mignot, neveu du philosophe, était titulaire.

En 1791, les temps avaient bien changé. Ainsi que nous l'avons vu dans le précis historique, l'administration départementale de l'Aube conçut l'idée de rendre à Voltaire les honneurs funèbres, en exhumant sa dépouille mortelle et en la transportant à Troyes.— Le 5 mai, Beugnot, procureur-général du département de l'Aube, prononça à cette occasion un réquisitoire dont nous reproduisons les passages les plus saillants :

« Vous avez dernièrement jeté les yeux sur le tombeau de Voltaire, et vous avez proposé de changer en hommage public le tribut de reconnaissance que la France doit à ce grand homme. Vous avez pensé que le règne de la liberté devait ramener celui de la justice et de la raison, et que la justice et la raison s'indignaient que la France pût à peine indiquer à l'Europe où reposaient les cendres de l'écrivain célèbre qui pendant cinquante ans avait fixé ses regards et son admiration.

» La municipalité de Romilly offre de remettre les restes de Voltaire aussitôt que le département aura prononcé ; mais elle vous supplie d'arrêter qu'elle en conservera *le chef et le bras droit*, et d'indiquer les formalités de la translation à Romilly de ces reliques auxquelles elle attache le plus grand prix. Nous sommes arrivés à des temps où rien n'a droit de surprendre et où tout appelle à réfléchir, et certes c'est un sujet profond de réflexion que de voir une municipalité disputant les os de Voltaire pour leur conférer d'office les honneurs de la béatitude. Rien à mon gré n'indique mieux l'étrange révolution qui s'est faite dans les esprits, et que

la Constitution a placé des siècles entre l'année 1778 et l'année 1791.....

» Mais vous ne pouvez vous arrêter à cette demande que pour éclairer les pétitionnaires sur la véritable manière d'exprimer leur vénération pour la mémoire des grands hommes. Cette division des restes d'un mortel fameux pouvait trouver place dans la politique de la cour de Rome, et entrer pour quelque chose dans le trafic de ses faveurs ; mais ce procédé barbare n'est plus de saison. Quand la religion, de concert avec la liberté, aura consacré le tombeau de Voltaire, il appartiendra aux habitants de Romilly, à tous ceux du département, à tous ceux de l'Univers, car la mémoire d'un grand homme est la propriété du genre humain. »

A un mois de là, le même Procureur-général prononçait, en faveur des *Sœurs Grises*, qu'on voulait assujétir au serment, un réquisitoire dont voici quelques passages :

« Je viens plaider devant vous la cause de la religion et de l'humanité, celle de la classe paisible et laborieuse du peuple qui conserve ses vertus, au milieu de cette conflagration de vices et de ces scènes de désordre qui troublent tour-à-tour chaque partie de l'Empire.

» On a voulu faire passer les sœurs pour des fonctionnaires publics, tandis que le généreux dévouement par lequel elles s'élèvent au-dessus de la terre est volontaire et gratuit. Je vois bien qu'il nous impose un tribut de reconnaissance et de vénération, mais je ne vois pas qu'il leur impose aucuns devoirs...

» On veut contraindre les sœurs de charité dans leur croyance, et cette contrainte est un délit public, un attentat aux lois, qui consacrent, sans restriction, la liberté des opinions religieuses. C'est au nom de la religion qu'on ose les persécuter, elles que la religion seule soutient contre les fatigues, les dégoûts et l'obscurité d'une inépuisable charité ; elles à qui la religion seule donne encore le courage de supporter la persécution et l'outrage ; elles qui feraient chérir la religion à ceux mêmes qui n'auraient pas le bonheur d'être nés dans son sein. »

Ces paroles graves semblent contraster avec celles du réquisitoire sur Voltaire : c'est que les unes étaient inspirées, et pour ainsi dire commandées par l'esprit du siècle, et que les autres partaient du cœur et de la conviction.

L'exhumation de Voltaire eut lieu le 5 juillet 1791, en présence d'une députation du département, dont faisaient partie M. Fromageot, président, M. Beugnot, procureur-syndic, et des autorités de Nogent.

Parmi les discours prononcés en cette occasion, lors du départ du corps de Voltaire pour Paris, on remarqua celui du curé constitutionnel de Romilly, M. Bouillerot, qui remplit assez adroitement une tâche très-délicate pour un prêtre ; on en jugera par ce fragment :

.....« Un asile ignoré n'était pas digne d'un si beau génie : il fallait un théâtre plus brillant pour la gloire du prince de la littérature, il le trouvera dans la capitale de la France.... Peu versé dans les lettres, je ne peux qu'admirer et sentir ; c'est à vous, Monsieur (1), qu'il appartient de peindre au naturel les talents de Voltaire, de célébrer dignement les louanges de cet homme incomparable. Hélas ! pourquoi faut-il que, par un malheur si commun aux esprits d'un ordre supérieur, Voltaire ait abusé des dons de la nature ! Faut-il qu'en applaudissant à son génie nous soyons forcés de gémir sur ses erreurs ! Espérons, avec un vertueux académicien, espérons que bientôt une main amie, en retranchant des écrits publiés sous son nom, tout ce qui blesse la religion, la pudeur et les lois, procurera enfin à la société un recueil d'œuvres choisies dont la sagesse pourra faire usage sans inquiétude et sans dangers (2). »

Dans une autre abbaye voisine de Scellières, le Paraclet, reposaient, depuis plusieurs siècles, les restes d'Héloïse et d'Abailard. Après la vente de ce monastère, en 1792, les autorités de Nogent allèrent en cortége enlever le sarcophage qui les renfermait, et le firent déposer dans l'église de Saint-Laurent. Mais il fut brisé pendant la Terreur ; on ne conserva que le cercueil en plomb, qui, en 1800, fut transféré à Paris, d'abord au Musée des monuments publics, ensuite au cimetière du Père-Lachaise.

---

(1) On s'adressait au chef de la députation de la municipalité de Paris, venue pour la translation.

(2) Dans la réorganisation du Diocèse, après le Concordat, M. Bouillerot fut conservé comme curé du canton de Romilly. Il était membre de la Société Académique de l'Aube.

§ III.

Plantation d'un Arbre de la Liberté à Arcis en 1793.

Procès-Verbal de la cérémonie qui a eu lieu le 21 Décembre 1793, à Arcis-sur-Aube, à l'occasion de l'Arbre de la Liberté.

Le 30 frimaire an II (21 décembre 1793), le bureau a vaqué à cause de la fête de la Décade, jour indiqué par le procès-verbal du 24 frimaire, suite de la délibération de l'assemblée de la masse des citoyens réunis le 20 frimaire, par laquelle il avait été arrêté que l'arbre de la liberté serait planté audit jour.

L'arbre était déposé près de la maison du citoyen Danton, qui l'a fourni. Tous les citoyens de la garde ont dirigé leur marche sur deux lignes, précédée de ses tambours, et ayant à sa tête son commandant ordinaire. Les officiers municipaux suivaient la garde sur la ligne droite ; les membres du tribunal, sur la ligne gauche ; ceux de l'administration du district tenaient le milieu ; les membres du comité de surveillance étaient ensuite. La marche était fermée par la gendarmerie et un nombre infini de citoyens et de citoyennes, et enfants, amis et amies de la liberté.

Au milieu de deux lignes, formées comme dit est, étaient pompeusement portés, par huit sans-culottes, bons patriotes, les bustes de Brutus, Pelletier, Marrat et Charier (1), sur quatre brancards faits à ce sujet. Ces bustes étaient accompagnés et suivis de jeunes citoyennes habillées de blanc, ceintes de ceintures tricolores, et portant des baguettes entourées de lierre, au bout desquelles se trouvaient sur une bande de papier inscrits les noms d'*Egalité, Liberté, Fraternité, Mort aux tyrans, Paix aux patriotes.* Les tambours battaient la marche au pas ordinaire, et quand ils avaient cessé de battre, les citoyennes accompagnant les bustes susdits chantaient un couplet de l'hymne des *Marseillais*, ensuite les tambours reprenaient, et successivement la marche s'est ainsi suivie jusqu'à ce que tous les assistants à cette cérémonie aient été arrivés où était l'arbre destiné à être planté.

Arrivés à cet endroit, les jeunes citoyennes ont chanté et répété

(1) Le rédacteur de ce procès-verbal ne connaissait pas même l'orthographe du nom du Lyonnais Châlier, qu'on appelait toujours le *Patriote Châlier.*

le couplet *Amour sacré de la patrie*, et tous les assistants ont chanté et répété le refrain *Aux armes, etc.....* Ensuite l'arbre a été conduit en avant des lignes par différents bons patriotes sans-culottes, et décoré de rubans tricolores, à l'endroit où il devait être planté. En l'accompagnant, tous les citoyens et citoyennes n'ont cessé de chanter, et les tambours de battre successivement la marche des *Marseillais* jusqu'à l'arrivée de cet arbre à l'endroit où il devait être planté. Y étant, prenant les différentes positions faites pour le planter et pour le mettre à même dans les terres neuves rapportées dans un trou de 6 pieds de profondeur sur 9 pieds carrés, ouvert à ce sujet, conformément à l'arrêté du 24 frimaire, les assistants et assistantes ont chanté différents couplets analogues à la cérémonie, et auparavant que d'élever l'arbre, tout étant disposé pour le faire, le citoyen Vinchon (ancien curé d'Herbisse) a prononcé le discours qu'il avait à prononcer, pour faire sentir au peuple combien il devait préférer les fêtes civiques à celles de l'ancien culte qu'il leur a peint comme celles de l'erreur et de la superstition ; et leur a fait sentir combien celles-ci étaient plus belles, puisqu'elles étaient celles de la vérité et de la raison. Le discours du citoyen Vinchon a été applaudi et suivi des cris : *Vive la République !*

L'arbre, à l'aide des dispositions faites, s'est élevé si promptement que tous les assistants ont cru que cette célérité était plutôt l'effet de la nature que de l'art. La hauteur de l'arbre, de 40 pieds au moins, avec tout son houppier, et la grosseur d'environ un pied et demi de tour, paraissait en effet présenter tant de difficultés pour son élévation, qu'elle a paru plus aidée dans sa célérité par la nature que par les dispositions faites pour les diriger. Pendant que l'on couvrait de terre son pied, il a été chanté une infinité de couplets plus révolutionnaires les uns que les autres, et l'ordre qui a régné dans les différents chants était si complet, que l'on eût dit que tous les chanteurs et chanteuses étaient musiciens et musiciennes. L'arbre étant assis, toute la garde a déposé autour les armes, et les porteurs de drapeaux, leurs drapeaux, et toute la famille patriotique, amie de la liberté et de l'égalité, a dansé des rondeaux autour en chantant des couplets qui respiraient le patriotisme le plus pur. Cette cérémonie, qui a duré plus de trois à quatre heures, n'a pas paru avoir duré une minute ; la joie était peinte sur tous les visages, et tout respirait cet air de liberté, et cette naïveté de plaisir, vraie jouissance de la simple nature. Tous les ci-

toyens et citoyennes se sont ensuite donné, en signe de fraternité, l'accolade patriotique; et au milieu des salves de canon, les cris de : *Vive la République!... vive la Montagne!...* se faisaient entendre de toutes parts. Les bustes de Brutus, Marat, Pelletier et Charier, ont été ensuite en pompe reportés avec tout l'accompagnement de ceux et de celles qui avaient assisté à la cérémonie, à l'endroit ordinaire, où ils restent en dépôt; et de jolies chansons étaient, dans cette conduite, chantées par tous les citoyens et citoyennes qui, par leurs regrets d'abandonner le lieu où ils restent en dépôt, ont bien prouvé la douleur qu'ils avaient ressenti à la mort de leurs modèles. Les officiers municipaux ont ensuite fait sentir aux assistants et assistantes combien ils étaient satisfaits des preuves de candeur qu'ils avaient montré dans cette fête, et les ont invités à un bal qu'ils ont annoncé pour passer le restant du jour de la Décade dans la ci-devant église des Cordeliers, où tous les citoyens et citoyennes ont indistinctement dansé jusqu'à minuit, heure à laquelle tout le monde a senti qu'il était temps de se retirer. Quatre coups de canon avaient annoncé la fête; douze autres l'ont entretenue et finie. Différents repas se sont donnés pour cette fête; et, à toutes les tables, on y entendait chanter les hymnes et les chansons analogues à la circonstance. Toute la fête a été bien commencée, bien soutenue et bien finie; et la manière dont cette première Décade a été célébrée, annonce que bientôt la commune d'Arcis serait parfaitement toute entière à la hauteur des circonstances, et que l'esprit d'erreur et de superstition céderait sa place à celui de la raison et de la vérité.

(Nous avons emprunté cette pièce curieuse aux *Recherches historiques, etc., sur Arcis*, par M. Camut-Chardon.)

—

§ IV.

Exercice du Culte sous la République

Les églises, fermées pendant le règne de la Terreur, furent rouvertes après le 9 thermidor, partout du moins où on le demanda, et l'on permit aux prêtres d'y célébrer les offices. Aux Riceys, où il y a trois paroisses, deux des desservants, ayant prêté le serment exigé, étaient restés à leur poste; le troisième l'avait refusé, de

sorte que la paroisse se trouvait vacante. Alors un cordonnier, nommé Guyottot (il était en même temps organiste), s'offrit pour suppléer, jusqu'à un certain point, les fonctions sacerdotales. Tous les dimanches, il prenait place au lutrin, chantait la partie chorale de la messe et des vêpres devant une assistance assez nombreuse, et tout se passait avec décence. Les autorités locales l'avaient soumis aux mêmes formalités, et, par conséquent, le mettaient sur la même ligne que les ecclésiastiques en titre. En voici la preuve extraite des registres de la municipalité des Riceys :

« Ce jourd'hui, treizième jour de messidor de l'an troisième, est comparu, en la chambre commune, le citoyen Nicolas-Théophile Guyottot, cordonnier, exerçant, à Ricey-Haute-Rive, le culte, lequel a déclaré, qu'en exécution de la loi du onze prairial dernier, relative à la célébration des cultes, il se soumet aux lois de la République, et promet de les exécuter. De laquelle déclaration ledit Guyottot nous a requis, ce qui lui a été octroyé par nous, maire et officiers municipaux, et a signé avec nous. »

« Aujourd'huy, vingt-huit messidor de l'an troisième de la République française une et indivisible, est comparu Claude-Bernard-Pierre Gauthier, prêtre, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination de culte catholique, dans l'étendue de cette commune, et a requis qu'il luy soit décerné acte de la soumission aux lois de la République, de laquelle déclaration il lui a été décerné acte, conformément à la loy du 11 prairial de l'an troisième, et a signé. »

La tentative de substituer une religion nouvelle aux anciennes croyances, eut plusieurs phases bien distinctes. Ce fut Alexandre Rousselin, ainsi que nous l'avons vu, qui, au mois de novembre 1793, importa à Troyes le culte de la Raison, ou, pour parler plus juste, de l'Athéisme, et l'inaugura par des saturnales dont la cathédrale de Saint-Pierre devint le théâtre. Ses voûtes retentirent non-seulement des airs guerriers, mais des refrains les plus ignobles. On y dansa la Carmagnole devant les bustes de Marat, de Le Pelletier et de Châlier, transformés en demi-dieux.

Cela dura jusqu'au mois de mai 1794. Alors Robespierre, qui ne méconnaissait pas l'empire des opinions religieuses, chercha à se populariser en proscrivant les promoteurs de l'Athéisme (Hébert, dit le Père-Duchesne, et Chaumette), et en faisant proclamer, par la

Convention, l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme, c'est-à-dire le Déisme pur. A partir de ce moment, les fêtes républicaines prirent une autre couleur. Les orgies cessèrent dans les temples ; et l'on plaça sur leur frontispice la fameuse inscription : *le Peuple français reconnaît l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'Ame.* Après le 9 thermidor, le buste de Marat disparut. Au commencement du Directoire, l'exercice du culte catholique fut toléré dans quelques églises, et interdit de nouveau à la suite du 18 fructidor. Mais on continua de célébrer à la cathédrale Saint-Pierre les Décades, les fêtes républicaines et les mariages, avec le concours de la garde nationale et de sa musique, enfin, avec une pompe toute théâtrale.

Il y eut aussi à Troyes un essai de la *Religion des Théophilantropes*, dont un des membres du Directoire, Revellière-Lepaux, était comme le patriarche. Ses adeptes, peu nombreux, choisirent, pour lieu de leurs réunions, du reste fort paisibles, une église dont ils partageaient la jouissance avec les prêtres catholiques. Tous ces novateurs ne durent pas tarder à reconnaître combien il est difficile d'opérer une révolution religieuse chez un grand peuple élevé dans les croyances du christianisme.

Ici trouve naturellement sa place un arrêté du Comité de sûreté générale, arbitre suprême de la vie des citoyens pendant le règne de la Terreur ; arrêté rendu en faveur d'un ancien religieux détenu, qui, cédant à la peur et au désir de recouvrer sa liberté, s'était marié après avoir abjuré la prêtrise. En voici la copie textuelle :

CONVENTION NATIONALE.

Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale.

Du 27 pluvios, l'an second de la République française, une et indivisible.

Le Comité de sûreté générale arrête que le citoyen N.... cy devant Bénédictin, de la commune de...., district de Bar-sur-Seine, qui a *abdiqué son métier d'imposteur* et s'est marié, sera, au vû du présent, mis en liberté, et sortira des prisons de Bar-sur-Seine ; que les scellés apposés sur ses effets et papiers seront et sont levés par le présent, et que les suspects, s'il s'en trouve, seront aportés au Comité.

Les représentants au Comité de sûreté générale de la Convention nationale,

Signé : Lavicomterie, — Voulland, — Jagot, — Dubarran, Elie Lacoste, — Louis, du Bas-Rhin.

Pendant toute cette triste phase de la Révolution, l'aspect intérieur, la physionomie de la ville de Troyes avait subi un changement complet : les principales maisons étaient désertes et fermées par suite de l'incarcération de leurs propriétaires. L'industrie était sans aliment, le commerce paralysé par le *maximum*. Chacun s'isolait et s'observait, chacun cherchait à s'effacer sous les dehors les plus simples. Un tutoiement grossier avait remplacé lés anciennes formes de la politesse. Plus de réunions de famille, plus de plaisirs domestiques; les fêtes publiques n'étaient que des saturnales. Les séances de la Société populaire tenaient lieu de représentations théâtrales. Si les débats de cette société et des autres petits clubs qui s'étaient formés dans plusieurs communes du département avaient été conservés par la sténographie, on y trouverait plus d'un specimen de la phraséologie révolutionnaire non moins curieux que le Procès-Verbal d'Arcis reproduit plus haut (1).

On peut en dire autant des *Comités Révolutionnaires* ou *de Surveillance* établis en 1793 jusque dans les plus petits villages, sorte d'inquisition multiple dont les fonctions principales consistaient à espionner, à dénoncer, à vexer les meilleurs citoyens, et souvent à satisfaire des haines particulières.

---

§ V.

Adresse des Royalistes de Troyes aux Souverains coalisés en 1814.

Copie d'une lettre au Rédacteur du *Journal des Débats*.

« Monsieur,

» La ville de Troyes réclame l'honneur d'avoir été une des premières qui ait rappelé, par ses vœux, au trône de France, les des-

(1) Dans une commune de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, qui possédait une succursale de la *Société-Mère* de Troyes (comme on disait alors), on discutait la grande question des subsistances. Un membre monte à la tribune, et après avoir cher-

cendants de saint Louis et de Henri IV, à une époque où Napoléon pouvait encore accepter la paix, ou rentrer les armes à la main dans cette malheureuse cité, en y signalant son passage par de nouveaux assassinats.

» Le 11 février dernier, neuf des principaux habitants ont eu l'honneur d'être présentés à sa Majesté l'Empereur Alexandre, de qui ils ont reçu cet accueil flatteur qui le rend si cher aux Français ; ils lui ont remis l'adresse suivante :

A MM. les chefs des armées alliées.

« Sires,

» Les habitants de la ville de Troyes se sont toujours distingués par leur attachement pour leurs légitimes souverains. Ils en ont donné des preuves éclatantes à l'infortuné Louis XVI. Après avoir été asservis pendant vingt-deux ans, le premier usage qu'ils font de la liberté est de manifester leur vœu pour le rétablissement de la dynastie des Bourbons.

» Maîtres du royaume entier, Sires, vous aurez assez fait pour votre gloire. Donnez à l'univers un exemple de magnanimité bien digne de vos majestés. En rendant à la France son Roi, ses Lois, sa Religion, vous lui assurez le bonheur, et à l'Europe une longue paix.

» Si les habitants de la ville de Troyes, Sires, peuvent se flatter de cet espoir, rien ne troublera plus la joie qu'ils éprouvent de posséder vos majestés dans leurs murs.

(Les noms des neuf signataires ne sont pas indiqués sur le journal.)

» Une copie de cette adresse a été portée sur-le-champ à S. A. R. Monsieur, lieutenant-général du royaume.

» Quelques jours après, le tyran, profitant d'un succès éphémère, est rentré à Troyes. Ses fidèles espions lui avaient rendu compte chaque jour de ce qui s'y passait. Avant de descendre de cheval, il donne l'ordre de fusiller à l'heure même deux victimes qu'il désigne, et de lui remettre la liste des autres habitants suspectés d'attachement à la cause des Bourbons. Le même sort leur était ré-

---

ché à prouver que la disette était factice : Citoyens, s'écrie-t-il en finissant, ne faisons pas comme *Tantare* qui s'est laissé périr de soif au bord d'un ruisseau.... Ce trait d'éloquence n'est pas encore effacé de la mémoire des contemporains.

servé ; mais la Providence avait marqué ce moment pour être enfin le terme des crimes de Napoléon et des malheurs de la France.

» J'ai l'honneur, etc. PICARD, D.-M. »

Troyes, 10 avril 1814.

—

§ VI.

Copie du Jugement de M. Gouault.

TRAITRE A SA PATRIE.

Cejourd'hui, 24 février 1814, environ dix heures du matin ;

Le conseil spécial, assemblé dans une des salles de la municipalité de Troyes, département de l'Aube, en vertu des ordres de S. M. l'Empereur et Roi, composé ainsi qu'il suit :

MM. *Alexandre Morin*, chef d'escadron de gendarmerie d'élite, président ; *Laurent Eléonor Doncœur*, *Jérôme Compagnon*, capitaines au même corps ; *Louis Lafosse*, *Louis Guillon*, lieutenants au même régiment ; *Albert Verjus*, capitaine adjudant-major de la gendarmerie d'élite, faisant les fonctions de capitaine-rapporteur ; *Jean-Pierre Lepage*, maréchal-des-logis, faisant les fonctions de secrétaire-greffier ;

A l'effet de juger le sieur *Jacques Gouault*, natif de Troyes, département de l'Aube, officier retiré audit lieu (ex-émigré), prévenu d'avoir porté la croix de Saint-Louis, et convaincu d'intelligence avec les puissances coalisées contre la France.

A lui demandé ses noms, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile?

A répondu se nommer Jacques Gouault, natif de Troyes, département de l'Aube, ancien militaire retiré du service, âgé d'environ cinquante-sept ans (ex-émigré).

A lui demandé s'il a porté la croix de St-Louis pendant le séjour de sa majesté l'empereur des Russies à Troyes?

A répondu : Oui ; que l'empereur des Russies avait témoigné le désir de voir les Français qui avaient émigré dans ses états ; que, s'étant présenté pour paraître devant sa dite majesté sans être décoré, un des aides-de-camp lui a dit : « Comment ne portez-vous pas la croix de St-Louis, puisque vous la portiez autrefois en Rus-

sie? » et l'engagea de s'en décorer, non pas avec le ruban rouge, mais bien avec une chaîne d'or.

Le sieur Gouault a ensuite déclaré n'avoir jamais cessé de porter la croix de St-Louis, mais qu'il ne la laissait jamais voir, et que ce ne fut que pendant le séjour des armées coalisées à Troyes qu'il l'a portée pendant quatre jours d'une manière ostensible.

A lui demandé s'il n'a rien à ajouter ou diminuer dans ses déclarations?

A répondu n'avoir rien à augmenter ni à diminuer.

Le président ayant demandé au capitaine-rapporteur le résultat de ses conclusions envers l'accusé :

Le capitaine-rapporteur ayant exposé que ledit sieur Jacques Gouault a, de son propre aveu, déclaré avoir eu des entretiens avec l'empereur des Russies, ainsi qu'avec plusieurs généraux de son état-major, de même que d'avoir porté ostensiblement la croix de St-Louis en présence des armées coalisées contre la France, a demandé au conseil que l'art. 76 du titre Ier du livre III du Code pénal, et du décret impérial du 15 février 1810, lui soit appliqué.

Le conseil, s'étant fait donner lecture de l'article 76 du Code pénal précité, ainsi conçu : « Quiconque aura pratiqué des machinations ou entretenu des intelligences avec les puissances étrangères ou leurs agents, pour les engager à commettre des hostilités ou entreprendre la guerre contre la France, ou pour leur en procurer les moyens, sera puni de MORT et ses biens confisqués. »

Le conseil, considérant les aveux faits par ledit *Jacques Gouault* ainsi que les conclusions du capitaine-rapporteur, vu l'article 76 du titre premier, livre trois, du Code pénal et du décret impérial du quinze février mil huit cent dix, condamne le sieur Jacques Gouault à la peine de mort et à la confiscation de ses biens.

Le présent jugement aura son exécution dans le plus bref délai, dont lecture sera faite à l'accusé.

Le conseil ordonne en outre que le présent jugement sera affiché dans le département de l'Aube, au nombre de cent exemplaires, en tête desquels seront inscrits en gros caractères : TRAITRE A SA PATRIE.

Fait et clos en séance, etc.

Suit le jugement par contumace de M. Widrange, condamné également à mort par les mêmes motifs.

A Troyes, chez Sainton fils, imprimeur de la Préfecture de l'Aube.

Copie textuelle d'une affiche de 53 centimètres sur 42, imprimée à trois colonnes, portant en tête une vignette représentant une aigle couronnée aux ailes éployées, empiétant un foudre.

---

§ VII.

Ouvrages imprimés sur l'Invasion de 1814.

Non-seulement l'invasion de 1814, cet épisode final de l'épopée impériale, tient une large place dans l'histoire générale moderne, mais elle a fourni le sujet de plusieurs histoires particulières qui laissent peu de choses à apprendre.

Nous ne parlerons pas de l'*Histoire des Campagnes de 1814 et de 1815*, par M. Alphonse de Beauchamp. On y trouve parfois des détails assez exacts sur le département de l'Aube, mais écrits généralement d'après les *bulletins* étrangers, sous l'influence des passions de l'époque et de la haine de l'auteur envers Napoléon; elle est tombée promptement en discrédit et dans l'oubli, ainsi que d'autres rapsodies plus éphémères encore.

L'*Histoire des Deux Restaurations*, par M. Achille de Vaulabelle, ancien ministre de l'instruction publique en 1848, conçue dans un esprit diamétralement opposé et ouvertement hostile aux royalistes des diverses nuances, repose cependant sur des études plus équitables et des recherches plus consciencieuses.

Deux autres écrivains, deux juges très-compétents, le général Guillaume de Vaudoncourt, et le chef de bataillon d'état-major Koch, ont traité la campagne de 1814, en se renfermant presque exclusivement dans le récit détaillé des opérations militaires. Ils s'accordent le plus souvent, et diffèrent quelquefois dans leurs appréciations.

Mais ce qui vaut mieux encore, et ce qui est plus à la portée de toutes les classes de lecteurs, c'est le *Manuscrit de 1814*, par le baron Fain, chef du cabinet de l'Empereur pendant les dernières campagnes, narration vive, pittoresque, substantielle, où l'auteur s'est appliqué à reproduire tout ce que sa position l'a mis à même de

voir, d'entendre, d'observer et de connaître, et où il a su concilier la vérité avec ses sentiments personnels.

Il existe, de plus, un document spécial au département, publié à Troyes, en 1833, sous ce titre : ***Invasion des armées étrangères dans le département de l'Aube***, par M. Pougiat, chef d'institution. C'est une espèce de mémorial où chaque localité envahie a son article séparé; on y trouve de nombreux détails sur les excès commis par les étrangers, et sur les pertes qui en sont résultées.

Quant aux événements politiques et militaires, l'auteur les juge au point de vue où il s'est placé, et d'après les renseignements qu'il a pris au moment où ils venaient de s'accomplir. Il en cherche l'explication, moins dans l'épuisement de la nation et l'extrême disproportion des forces, que dans la trahison de la plupart des lieutenants de Napoléon sur les champs de bataille (1).

Le temps et les lumières qu'il apporte à sa suite ont réduit cette thèse à sa juste valeur. Elle a donné lieu, entre l'auteur et nous, à une polémique que nous ne sommes nullement tenté de renouveler ici ni ailleurs : nous passerons donc à un autre article.

Sous le titre de *Combat de Nogent*, un ancien adjudant-major d'infanterie, M. Lemaître, a publié un récit de la défense si remarquable de cette ville. On y trouve des particularités locales qui ne sont pas sans intérêt (2). Mais l'auteur n'a rien su que par ouï-dire, et trop souvent il donne créance à ces bruits populaires que

(1) Il est un nom qui, plus que tout autre, a été frappé de l'animadversion du peuple et de l'armée, c'est celui de Marmont, accusé hautement d'avoir trahi l'Empereur pendant toute la campagne, et livré Paris aux étrangers.... Eh bien ! il est aujourd'hui reconnu (et Napoléon lui-même l'a dit à Sainte-Hélène) que si Marmont, en 1814, ne fut pas toujours heureux et à l'abri de tout reproche, dans ses opérations, il donna, notamment à Rosnay et à Vauchamps, des preuves d'intrépidité et d'énergie qui excluent toute idée de perfidie ; que, dans la journée du 30 mars, devant Paris, il ne cessa de payer de sa personne comme un simple soldat, et ne songea à capituler qu'après le départ du roi Joseph.—Ce fut seulement quelques jours plus tard, au moment où l'Empereur venait de lui donner une dernière marque de confiance, en le nommant un de ses plénipotentiaires pour traiter de son abdication en faveur de son fils, qu'il se laissa gagner par le Gouvernement provisoire ; que, d'après ses ordres, son corps d'armée abandonna la position d'Essonne, et fut conduit au milieu des lignes ennemies.— Voilà le reproche dont il n'a jamais pu se laver, et c'était assez pour lui ôter le droit de se plaindre des imputations hasardées qu'on a ajoutées à un fait trop avéré.

(2) On vit alors de simples particuliers rivaliser de courage et d'intelligence avec les militaires, en combattant jusqu'au dernier moment *pro aris et focis*. Leurs noms vivent encore dans le souvenir de leurs concitoyens, et par dessus tout, ceux de MM. Tiphaine et Jacquemin.

propage l'ignorance, et qui ne devraient pas survivre aux circonstances au milieu desquelles ils ont pris naissance.

D'autres villes secondaires du département ont trouvé aussi des historiens, mais plus particulièrement au point de vue archéologique :

1° *Recherches historiques, chronologiques et archéologiques, sur la ville d'Arcis-sur-Aube*, par M. Camut-Chardon, architecte (Arcis, 1849). Ce n'est qu'une notice qu'on regrette de trouver aussi abrégée.

2° *Histoire de Bar-sur-Aube*, par M. L. Chevalier (Bar-sur-Aube, 1851), un volume in-8° de 354 pages.

3° *Histoire du Comté de Bar-sur-Seine*, par M. L. Coutant, membre de plusieurs Sociétés savantes (Bar-sur-Seine, 1855), 2 volumes in-8°.—Le deuxième n'a pas encore paru.

Ces dernières publications se distinguent par le mérite des recherches. Mais il y a peu de renseignements inédits à y prendre pour l'histoire contemporaine. Sous ce dernier rapport même on y rencontre quelques inexactitudes, du reste sans portée.

En général, les archéologues attachent peu d'importance à tout ce qui porte une date récente. Ils oublient peut-être un peu trop que *le présent* devient bien vite *le passé* et tend chaque jour à s'effacer sous la main des temps, si l'on néglige d'en fixer les traditions et les témoignages.

Ces observations ne sont pas applicables à l'*Histoire des Comtes de Brienne*, par M. Bourgeois (Troyes, 1848), un vol. in-8°; elle est au contraire remplie de détails et parfois de digressions sur l'époque contemporaine, puisés dans les souvenirs de l'auteur, l'un des derniers survivants de l'Ecole Militaire.

Enfin, M. Aufauvre publie, en ce moment, une histoire de Nogent-sur-Seine, où l'on peut être assuré que l'étude des temps anciens ne sera pas exclusive des faits contemporains.

---

§ VIII.

Chants Nationaux depuis 1789.

Nous avons été à même d'entendre, et nous ne croyons pas hors de propos de rappeler ici tous les chants populaires, républicains

ou royalistes, qu'ont fait naître les diverses phases de nos révolutions.

En 1789, *Ça ira*, air de contredanse, auquel on appliquait des paroles de fantaisie, sans rime ni raison, et qui n'avait guère cours que dans le peuple.

En 1792, l'*Hymne des Marseillais*, paroles et musique de Rouget de Lisle. Ce chant de guerre est et restera inséparable de l'histoire de la Révolution. On sait quel enthousiasme il inspira aux jeunes soldats de la République en présence de l'ennemi; on sait trop bien aussi que, pendant la tourmente révolutionnaire, il servit souvent de signal aux plus coupables excès, ce qui certainement n'était pas dans la pensée de l'auteur.

En 1793, la *Carmagnole*, espèce de pas redoublé, dont les paroles étaient plus ignobles encore que celles du *Ça ira*.

En 1794, le *Chant du Départ*, de Chénier et de Méhul, non moins remarquable, comme musique, que l'*Hymne des Marseillais*.

En 1795, le *Réveil du Peuple*, dont la musique de Gaveaux vaut mieux que les paroles très-provocantes, mais très-peu poétiques de Souriguères. Signal de réaction et de vengeance contre les *terroristes*, dans le Midi, après le 9 thermidor (1).

En 1814. — *Vive Henri-Quatre*, ancien air rajeuni et arrangé en marche militaire en l'honneur des Bourbons.

En 1830. — *La Parisienne*, de Casimir Delavigne. Glorification de la Révolution de Juillet.

En 1848. — *Le Chœur des Girondins*, musique de Varney. Le refrain, *Mourir pour la patrie*, est une réminiscence d'un air de la Révolution en 1794 : *Entendez ce soldat vainqueur, etc.*

Nous pouvons encore citer d'autres chants nationaux moins connus et qui cependant ont leur mérite :

1793. — *Veillons au salut de l'Empire...* Paroles adaptées

---

(1) On n'a pas encore oublié les paroles de la *Marseillaise*.—Voici le premier couplet, moins connu du *Réveil du Peuple :*

> Peuple français, peuple de frères,
> Peux-tu voir, sans frémir d'horreur,
> Le crime arborer les bannières
> Du carnage et de la terreur.
> Tu souffres qu'une horde atroce,
> Et de brigands et d'assassins,
> Souille de son souffle féroce
> Le sol des vrais républicains.

assez mal à propos à un air de Renaud d'Ast : *Vous qui d'amoureuse aventure, etc.*

1794. — *Père de l'Univers, Suprême Intelligence...* Musique de Gossec. Hymne composé pour la fête de l'Etre-Suprême.

1793. — Hymne des Versaillais : *Quels accents, quels transports*. Anonyme.

1814. — *Français, au trône de ses pères....* Chant royaliste et chœur. Anonyme : après la rentrée des Bourbons.

Il est à remarquer que l'Empire et ses triomphes n'ont point inspiré de Tyrtée et n'ont produit aucun chant national.

A Troyes, dans les premières années du gouvernement républicain, la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* étaient l'accompagnement obligé de toutes les cérémonies publiques après le 9 thermidor; on voulut faire prévaloir le *Réveil du peuple* qui fut chanté plusieurs fois au Théâtre, non sans opposition et sans occasionner des rixes violentes. Les autorités finirent par prohiber cette manifestation, ainsi qu'une petite pièce de circonstance intitulée : *L'Intérieur des Comités révolutionnaires.*

—

§ IX.

Société Académique du département de l'Aube.

Nous ne voulons pas faire l'histoire de la Société Académique. Ce sujet a été trop bien traité depuis son origine en 1798, jusqu'en 1835, par un de ses présidents annuels (1), pour ne pas lui laisser le soin de compléter l'intéressante notice que renferme le tome VIIe des Mémoires.

Nous croyons seulement devoir reproduire ici le tableau de son organisation sous le Consulat (en 1803) ; elle était partagée en quatre classes comprenant 24 Membres titulaires et 24 associés (2).

---

(1) M. Corrard de Breban.

(2) De ce nombre de 48, combien en reste-t-il à l'heure où nous écrivons ?... un seul, M. Pigeotte.

Ire Classe. — Agriculture.

Titulaires :	Associés :
MM.	MM.
Berthelin de Rozières, propriétaire.	Belgrand, conservateur des forêts.
Avalle-Duplessis, conseiller général.	Rivière, ex-député.
Loizelet, conseiller de préfecture.	Mandonnet, propriétaire.
Serqueil, médecin.	Guerrapain, pépiniériste.
	Gayot aîné, secrétaire-général.
	De Baussancourt, propriétaire.

IIe Classe. — Sciences Physiques et Mathématiques.

Titulaires :	Associés :
MM.	MM.
Desponts père, professeur à l'Ecole centrale.	Roussigné, sous-ingénieur des travaux publics.
Descolins, ingénieur en chef.	Wattiez-Dumetz, propriétaire.
Bouquot, médecin.	Picard, médecin à Ervy.
Pigeotte, médecin.	Desponts fils, contrôleur des contributions.
Vernier fils, propriétaire.	Nérot, vérificateur des poids et mesures.

IIIe Classe. — Histoire et Philosophie.

Titulaires :	Associés :
MM.	MM.
Buslé, préfet de l'Aube.	Bouillerot, curé de Romilly.
Parisot, président du tribunal criminel.	Charton, magistrat à Bar-sur-Aube.
Balestrier, professeur à l'Ecole centrale.	Vandeuvre-Bazile, propriétaire.
Ruotte, conseiller de préfecture.	Hardy, professeur à l'Ecole centrale.
Boulage, avocat.	
Herluison, bibliothécaire.	

IVe Classe. — Beaux-Arts.

Titulaires :	Associés :
MM.	MM.
Oudan-Desjardins, conseiller de préfecture.	Bonnamy de Villemereuil, propriétaire.
Bégat, professeur à l'Ecole centle.	Lecraicq, propriétaire à Troyes.
Pavée de Vendeuvre, propriétaire.	Paillot de Montabert, propriétaire et artiste.
Paillot de Loynes, conseiller-général.	De la Huproye, propriétaire.
Regnault de Beaucaron, substitut à Nogent-sur-Seine.	De Widranges, propriétaire.

Parmi les membres correspondants on remarque les noms suivants :

Rougier de la Bergerie, préfet de l'Yonne.
Bosc, membre du Tribunat.
Beugnot, préfet de la Seine-Inférieure.
Simon, bibliothécaire du Tribunat.
Charbonnet, ancien recteur de l'Université.
Eusèbe Salverte, littérateur.
Vincent, peintre, membre de l'Institut.

On voit que le classement de la Société était à peu près le même que de nos jours : seulement, M. de Valsuzenay, en la réorganisant en 1818, supprima la classe d'histoire et philosophie. Mais elle fut rétablie en 1825 sous le nom de *Section des Belles-Lettres*.

Nous nous faisons un devoir de rappeler transitoirement la mémoire de quelques-uns des membres dont la Société a eu à regretter la perte depuis sa réorganisation :

M. Dubois de Morambert, agronome consommé, qui était aussi habile à mettre en pratique la science rurale dans ses exploitations qu'à en démontrer la théorie dans ses écrits ;

M. Guerrapain, cet horticulteur si distingué ;

M. Jourdan, qui, sous les dehors les plus simples, cachait un savoir profond ;

M. l'abbé Hubert, cet ecclésiastique aimable et spirituel, qui cultiva les lettres jusqu'à sa dernière heure ;

M. Gréau, si versé dans les arts auxiliaires de l'industrie qui lui doit tant de procédés ingénieux, de bons conseils et d'utiles réformes.

Si l'on veut se rendre raison de tout ce qu'a fait la Société pour justifier son titre et remplir sa mission, il suffira de parcourir la collection de ses Mémoires, arrivée (en 1855) à son XIXe volume, et l'*Annuaire de l'Aube*, publié sous ses auspices depuis 1835 ; on y trouvera :

D'excellents comptes-rendus de ses travaux annuels par ses secrétaires successifs (1) ;

Des rapports non moins intéressants sur les Congrès Scientifi-

---

(1) MM. Dubois de Morambert, Delaporte, Amédée Gayot.

ques, Archéologiques, Agricoles, et sur les autres réunions analogues (1);

Des recherches précieuses sur l'Archéologie départementale, particulièrement sur les antiquités de Troyes (2);

Plusieurs questions d'histoire naturelle des trois règnes, traitées *ex-professo*, — des catalogues de la flore et de la faune du département (3);

Divers articles sur les œuvres des Arts libéraux, sur les progrès des Arts mécaniques et sur l'application des Sciences naturelles à l'industrie.

La section des belles-lettres, tout en participant aux travaux des autres sections, n'est restée ni oisive ni stérile dans le cercle de ses attributions. Son contingent se compose de divers morceaux de critique littéraire, de fragments et de notes historiques, de poésies, fables, épîtres, traductions en vers des poètes étrangers, etc. (4).

Au milieu de ces études variées, la Société Académique n'a point perdu de vue que le but principal de son institution est le progrès de la richesse territoriale et industrielle du département.

La nature du sol et son amélioration, les meilleures méthodes de le cultiver, le boisement des terrains stériles, les engrais naturels et composés, les découvertes de la chimie et les inventions de la mécanique, la statistique des divers cantons, les puits artésiens, etc.: telles sont les matières qui dominent dans les Mémoires, les questions qui y sont débattues dans une foule d'articles émanés non-seulement de la section d'agriculture, mais d'une partie des membres des autres sections (5).

C'est par cet ensemble de travaux et par son intervention active

---

(1) Par MM. Corrard de Breban, Ernest Bertrand, l'abbé Tridon, Bédor, Camusat de Vaugourdon, Thiérion, etc.

(2) Par les membres que nous venons de nommer, et d'autres admis plus récemment, MM. Boutiot, Lucien Coutant, etc.

(3) Par MM. Des Etangs, Clément-Mullet, Jules Ray, Leymerie; c'est à ce dernier qu'on doit la description et la carte géologique du département, ouvrage important dont il avait été chargé sur la demande de la Société par le Conseil Général.

(4) De MM. Clovis Michaux, le baron Doyen, l'abbé Hubert, Mongis, Harmand, etc.

(5) MM. Dubois de Morambert, Paillot de Saint-Léger, Baltet-Petit, de Villemereuil, Carteron, Pigeotte, etc., etc.

dans leur application, que la Société a mérité d'être élevée, par une décision récente du Gouvernement impérial, au rang des ***Etablissements d'utilité publique***.

—

§ X.

Aperçu sur quelques Améliorations du siècle.

Nous venons de parcourir rapidement la fin du dix-huitième siècle et la première moitié du dix-neuvième. Pour compléter ce simple résumé, il aurait fallu y joindre le tableau des changements servenus dans les mœurs et les coutumes durant cette grande période et celui des contrastes si frappants qu'elle offre à quiconque a assez vécu pour en voir les deux points extrêmes. Mais cela excéderait à la fois nos forces et les bornes que nous nous sommes prescrites.

Nous n'avons non plus nulle envie d'aborder les questions morales tant controversées entre les optimistes et les pessimistes, entre les enthousiastes du présent et les louangeurs du passé ; nous les laisserons se mettre d'accord, si cela est jamais possible, sur le sens véritable des mots *civilisation et progrès, décadence et corruption*.

Nous nous contenterons, sans sortir du cercle des améliorations matérielles et positives dues à la marche du temps et de l'esprit humain, de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur les moyens de communication et de circulation, tels qu'ils existaient autrefois dans notre pays, comparés à ce qu'ils sont de nos jours. En fait de locomotion, nous avons vu presque autant de révolutions qu'en politique.

A la fin de l'ancien régime, Troyes, quoique placé dans une position centrale, et au point d'intersection de plusieurs routes principales, ne communiquait que difficilement avec la capitale. Le voyage de Paris était une grande affaire, excepté pour le petit nombre de personnes à qui leur fortune permettait d'y arriver en poste, ou avec leurs propres chevaux. Pour tout le reste, il n'y avait que ce qu'on appelait la *grande diligence*, partant *une fois* par semaine, et mettant deux jours à faire le trajet, en cou-

chant en route ; ou bien le coche de Sens, véhicule très-peu confortable, qu'il fallait aller prendre à Sens, et qui couchait également en chemin (1).

Les grandes routes, généralement mal entretenues, étaient coupées d'ornières profondes partout où le pavé manquait, ce qui causait des accidents et des retards fréquents. Au commencement de notre siècle, les villes secondaires du département n'avaient encore de rapports avec le chef-lieu que par des messagers marchant à tour de roue.... Puis des pataches mal atelées, mal closes, sans régularité dans les heures de départ comme d'arrivée. Les voituriers chargés de marchandises (de vins par exemple) mettaient cinq jours pour les conduire de Troyes à Paris.

Plus tard, on regarda comme un immense progrès l'établissement de diligences quotidiennes et plus commodes, faisant la route sans s'arrêter (excepté plus ou moins à chaque relai) en 16 ou 18 heures, à la fin en 13 ou 14.

Lorsque, sous la monarchie constitutionnelle, l'adoption et la pratique d'un meilleur système de viabilité eut rendu les voies publiques telles que nous les voyons aujourd'hui, et eut ouvert de nouveaux chemins secondaires, mieux tenus que les anciennes grandes routes, on vit naître et se multiplier dans toutes les directions des entreprises particulières de voitures offrant au public sûreté, célérité et économie.

Vers la fin de la Restauration, la vapeur, qui régnait depuis quelque temps sur les mers, s'était introduite dans les eaux navigables de la France, et fonctionnait jusque sur la Haute-Seine. On allait de Troyes prendre les bateaux de Montereau à Paris, comme par partie de plaisir. Mais, il fallait faire 20 lieues en voiture. De longues années devaient encore s'écouler avant que cette grande découverte s'appliquât aux routes de terre et fit disparaître les distances.

Enfin, le 6 avril 1848 les habitants de Troyes virent s'accomplir ce que jadis on eût regardé comme un prodige, ce que du moins on avait longtemps considéré comme une chimère : vingt di-

(1) Il y avait aussi un coche partant de Nogent. C'est par là, dit-on, que Napoléon, se rendant de l'Ecole Militaire de Brienne à celle de Paris, en 1784, fit son entrée dans la capitale.

ligences accouplées l'une à l'autre, sans autre atelage qu'un espèce de cylindre fumant, sans autres moteurs que le feu et l'eau emportant plusieurs centaines de voyageurs avec la rapidité du vent, et les rendant au sein de la capitale en moins de cinq heures; bientôt après, une longue file de fourgons couverts transportant toutes espèces de marchandises et de denrées, sans risque d'avarie, avec une célérité non moins surprenante....

L'étude et l'appréciation des résultats de l'établissement des chemins de fer ne nous appartient pas; mais il nous reste à placer ici quelques souvenirs des changements survenus en même temps dans le service des postes et dans les moyens de publicité, qui, avant 1789, et même longtemps après, n'étaient pas mieux organisés que les entreprises particulières de locomotion.

D'abord, les bureaux de postes, beaucoup moins nombreux, n'étaient desservis pour la plupart que trois fois par semaine, même dans plus d'un chef-lieu de département; d'autres, deux fois seulement.

Les courriers quotidiens ne parcouraient, dans leurs lourdes *malles-postes*, que des lignes aboutissant aux principaux points de communication avec l'étranger, et à quelques villes de premier ordre. Dans le département de l'Aube, Troyes et Nogent jouissaient seules de ce privilége.

En fait d'écrits périodiques, il existait seulement deux ou trois feuilles officielles quotidiennes, et elles comptaient peu de lecteurs hors de la capitale. En province on s'abonnait : soit au *Journal politique de Bouillon*, soit au *Mercure de France*, littéraire et politique; le premier paraissait une fois par quinzaine, le second toutes les semaines (1). Comme l'abonnement se partageait ordinairement entre plusieurs personnes, il en résultait que le dernier lecteur connaissait, quelquefois à la fin du mois seulement, les événements qui s'étaient passés au commencement. Le peuple n'en apprenait rien que par ouï-dire ou par les almanachs !...

Après la Révolution, la liberté de la presse fit naître et pulluler les journaux ; l'importance des événements, en surexcitant la curiosité, leur assurait d'innombrables lecteurs dans toutes les classes.

---

(1) Brochure de 100 à 120 pages avec *charade, énigme* et *logogryphe*, dont le mot préoccupait l'esprit de beaucoup d'abonnés.

Conçoit-on avec quelle impatience fébrile le courrier, après un intervalle de trois jours, était attendu dans les moments de crise, de la Révolution par exemple, à la suite du 14 Juillet, du 10 Août, du 9 Thermidor; avec quelle avidité chacun lisait ses lettres et dévorait ses journaux arriérés (1)?

L'établissement du service journalier, dans tous les bureaux de poste du département, n'existe que depuis 1830.

Si quelqu'un alors, perçant dans l'avenir, eût annoncé qu'avant cinquante ans, on irait de Londres à Paris entre deux soleils, qu'il suffirait de quelques minutes pour donner ou recevoir des nouvelles de ces deux villes, de quelques heures pour connaître la prise d'une ville de Crimée placée à 600 lieues de nous, et cela au moyen d'un simple fil de fer, on l'eût regardé comme un fou, et on l'eût envoyé aux petites maisons.

—

§ XI.

Listes des Préfets de l'Aube et des Maires de la Ville de Troyes.

†. Préfets du Département de l'Aube.

		MM.
1800.	28 février.	— Bruslé (*depuis baron de Valsuzenay*).
1810.	12 février.	— Caffarelli (baron).
1814.	2 mai.	— Dupleix de Mézy.
1815.	6 avril.	— Rœderer.
1815.	12 juillet.	— Bruslé de Valsuzenay.
1824.	1er septembre.	— De Wismes (baron).
1829.	16 octobre.	— De Brancas (comte).
1830.	2 août.	— Amé de St-Didier.
1832.	10 décembre.	— Combes-Siéyès.
1837.	23 juillet.	— Gabriel.
1839.	18 octobre.	— Darcy.

(1) Les journaux, presque toujours mal imprimés sur mauvais papier, n'étaient que le diminutif de ceux d'aujourd'hui. Le *Moniteur* même, qui, en 1790, passait pour une innovation gigantesque, n'atteignait pas aux deux tiers de leur format.

1843.	6 janvier.	— Onfroy de Bréville.
1845.	9 décembre.	— Zédé.
1847.	4 janvier.	— Barthélemy.

Nommés successivement par le Gouvernement provisoire du 28 février au 11 avril 1848, époque à laquelle M. Lignier fut seul chargé de l'administration jusqu'au moment de son départ, comme Député de l'Aube à l'Assemblée Nationale. — Labosse, — Crevat, — Lefebvre, — Lignier, *commissaires du Gouvernement*.

1848.	1er mai.	— Farjasse (*secrétaire-général*, *faisant fonctions de Préfet*).
1848.	18 juin.	— Farjasse.
1849.	10 janvier.	— De Vaux du Cher.
1850.	11 mai.	— Petit de Bantel.
1853.	4 mars.	— Collet-Meygret.
1853.	2 juillet.	— Bélurgey de Grandville.

†.†. Maires de Troyes.

MM.

1790.	20 février.	— Camusat de Bellombre (Nicolas-Jacques).
1790.	5 juillet.	— Perrin (Pierre-Nicolas), négociant.
1791.	21 novembre.	— Lalobe (Joseph-Maurice), négociant.
1792.	20 décembre.	— Jacquet (Zacharie), négociant.
1793.	21 octobre.	— Gachez, maître d'école.
1794.	9 août.	— Mignot (Louis), marchand-tanneur.
1795.	11 novembre.	— Administration cantonnale.
1800.	20 mai.	— Debilly (Jean-François), avocat.
1800.	25 novembre.	— Paillot-Deloynes (Victor), propriétaire.
1803.	21 juillet.	— Bourgoin (Louis-Joseph), notaire.
1810.	25 février.	— Piot de Courcelles (Nicolas), ancien officier.
1816.	17 mars.	— De Fadate de Saint-Georges (Charles-Jacques), propriétaire.
1827.	11 janvier.	— Gaudinot-Gérard (Etienne), négociant.
1830.	3 août.	— Vernier (Nicolas-Jean-Baptiste), juge et député.

1830. 28 novembre. — Payn (Claude-Alexandre), ancien avocat.
1835. 26 février. — Vauthier (Etienne), notaire.
1837. 9 août. — Ferrand-Lamotte (Claude), manufacturier.
1840. 17 juin. — Vauthier (Etienne), ancien notaire.
1848. 4 septembre. — Ferrand-Lamotte (Claude), manufacturier.
1852. 7 septembre. — Parigot (Louis-Félix), ancien notaire.

—

2e SECTION.

BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

Nous avons dit, dans l'avertissement, que nous croyions devoir laisser en dehors de la Biographie départementale quelques noms qui ne tiennent au pays que par le hasard de la naissance, et parmi lesquels nous citerons ceux de MM. Thénard, Dusommerard et Partouneaux. Nous ne saurions rien ajouter à la célébrité des deux premiers. Quant au général Partouneaux, on peut recourir à une Notice que lui a consacrée M. Fortin, dans l'*Annuaire de l'Aube* de 1855.

Si nous avons omis volontairement ou involontairement quelques autres noms, dignes d'une mention particulière, c'est que les renseignements nous ont manqué, et nous aimons mieux qu'on ait à nous reprocher des omissions que des erreurs.

Nous avons divisé notre travail en quatre chapitres : 1° Hommes Politiques ; — 2° Hommes de Guerre ; — 3° Hommes de Lettres, Savants ; — 4° Artistes.

CHAPITRE Ier. — HOMMES POLITIQUES.

Huez.

Claude HUEZ, né à Troyes, en 1724, d'une ancienne famille de la magistrature, était assesseur civil et criminel, et doyen du

bailliage, lorsqu'en 1786, sur la demande du corps municipal de Troyes, il fut nommé par le roi maire de la ville.

En 1787, il prenait place comme représentant *du Tiers-Etat* à l'assemblée provinciale, qu'on venait d'établir à Châlons. L'année suivante, il fut appelé à l'Assemblée des Notables, à Versailles; M. Huez était un homme de bien, un homme de la vieille roche. Comme magistrat et comme citoyen, il jouissait à un égal degré de l'estime et de la considération générales.

Il fut massacré à Troyes, le 9 septembre 1789, par une faction populaire, comme accapareur de blés et comme ennemi de Necker.

Nous avons raconté les causes et les principales circonstances de sa fin déplorable. Il paraît qu'une lettre écrite par lui pendant l'assemblée des notables, et dans laquelle il exprimait confidentiellement son opinion sur les événements qui se passaient ou se préparaient, lettre soustraite à la poste par ses adversaires politiques, ne fut pas étrangère à l'animadversion populaire suscitée contre lui.

—

Bouchotte.

Bouchotte (Pierre-Paul-Alexandre), né à Bar-sur-Seine en 1754, mort dans cette ville en 1821. Il y occupait la place de procureur du roi peu avant la Révolution : les électeurs du bailliage le nommèrent, en 1789, député aux Etats-Généraux. C'était un homme de beaucoup d'esprit, et d'une certaine instruction, mais ami des plaisirs et un peu superficiel.

Il se montra partisan modéré de la Révolution, et siégea au côté gauche de l'Assemblée constituante.

Sans se mêler aux grandes discussions, il prit assez souvent la parole sur des questions secondaires.

Ainsi, il s'opposa à la création d'un papier-monnaie, demandant qu'il y fût suppléé par l'émission de trente millions de pièces de trois et de six sous fabriquées avec le métal des cloches des monastères supprimés. Au moment où il descendait de la tribune, on s'aperçut qu'il avait un pied-bot, et qu'il marchait difficilement : « C'est qu'il a des cloches aux pieds, » dit un plaisant. Et dès le lendemain, *les Actes des Apôtres* (le *Charivari* royaliste de l'époque) recueillaient ce quolibet.

Voici encore quelques-uns de ses votes exprimés à la tribune :

Il combattit la reconnaissance de la religion catholique, comme *religion de l'Etat*, contraire, selon lui, à la liberté des cultes. Il appuya l'établissement du jury; demanda la destruction de la statue équestre de Louis XIV foulant aux pieds les nations enchaînées; proposa de réclamer du roi et de la reine une déclaration écrite, au sujet du voyage de Varennes, etc.

On ne connaît de lui qu'une publication intitulée : *Observations sur l'accord de la raison et de la religion pour le rétablissement du divorce.*

Après la session, au lieu de suivre la carrière judiciaire où il aurait tenu sa place avec distinction, son esprit aventureux le porta à se jeter dans les spéculations de fournitures aux armées; il y perdit promptement sa petite fortune.

Il dut peut-être à l'obscurité dans laquelle il resta, d'échapper aux dangers de la Terreur. Sous le Directoire, il revint habiter sa ville natale, et y acheva tranquillement sa carrière, conservant jusqu'à la fin son amabilité insouciante, et tournant encore avec facilité les petits vers et la chanson de circonstance.

Parisot.

PARISOT (Jean-Nicolas-Jacques), né aux Riceys, en 1757, mort au même lieu en 1838.

Avocat et procureur fiscal aux Riceys, il fut nommé député du bailliage de Bar-sur-Seine, aux Etats-Généraux de 1789; puis, pendant la session de l'Assemblée constituante, il siégea et vota avec ses collègues du Tiers-Etat.

Elu président du Tribunal criminel de l'Aube en 1790, il devint conseiller à la Cour d'appel de Paris à sa formation en 1806; il en était le doyen lorsqu'il prit sa retraite en 1825.

M. Parisot jouissait dans le département d'une grande influence méritée par la fermeté qu'il avait montrée, et les services qu'il avait rendus dans la crise la plus dangereuse de la Révolution, ainsi que nous avons déjà eu occasion de le dire (1).

---

(1) Voici une petite anecdote que nous avons entendu plus d'une fois raconter à M. Parisot :

En 1793, après le 31 mai, mais avant l'époque de la grande Terreur, les autorités

En 1796, les électeurs voulaient l'envoyer au Conseil des Cinq Cents. Mais il se refusa toujours à quitter la carrière de la magistrature, pour rentrer dans la lice politique. C'était un criminaliste distingué, doué surtout du talent de conduire et de résumer les débats de l'affaire la plus compliquée. M. Parisot était chevalier de l'empire et de la Légion-d'Honneur.

—

Le comte Beugnot.

Voici un de nos compatriotes dont la vie presque entière s'est écoulée au milieu des plus grands événements de l'époque. Aussi voulons-nous, non point le suivre pas à pas dans sa carrière politique, mais seulement en retracer les principales phases.

BEUGNOT (Jacques-Claude) était né à Bar-sur-Aube en 1761. La nature l'avait doué d'une grande facilité d'élocution et de travail. La Révolution le trouva lieutenant-général au présidial de Bar. Bientôt après, les électeurs le nommèrent procureur-syndic du département, et l'envoyèrent, en 1791, à l'Assemblée législative, qui succédait à la Constituante. Là, il se plaça au premier rang des défenseurs courageux, mais impuissants, du trône constitutionnel prêt à s'écrouler. Après le 10 août, il chercha vainement à se faire oublier. Arrêté aux premiers jours de la Terreur et con-

administratives, où les hommes modérés dominaient encore, étaient sans cesse en butte aux dénonciations du club et du comité révolutionnaire de Troyes.

On savait que deux émissaires allaient partir pour Paris, chargés d'appuyer ces dénonciations près du Gouvernement. Il s'agissait de les retarder et de les devancer.

D'accord avec ses amis, M. Parisot écrit d'abord à Danton, son ancien camarade d'études, avec qui il avait conservé de bons rapports. Puis, il trouve l'occasion d'inviter à déjeûner les voyageurs le jour même de leur départ. Il les traite, et surtout les abreuve si bien qu'ils quittent la table très-tard, et qu'à peine installés dans leur chaise de poste, ils s'endorment profondément. Arrivés aux Grès, le maître de poste, qui avait le *mot*, les laisse ronfler toute la nuit dans la voiture, et ne donne ordre de repartir qu'au point du jour, en recommandant aux postillons de marcher doucement, *parce qu'ils conduisaient des malades*. Nos deux citoyens se réveillent vers Nogent, ne sachant à qui s'en prendre de leur retard. Ils ont beau presser et gourmander les postillons, ils ne peuvent débarquer à Paris qu'à l'heure où l'on ne s'occupe plus d'affaires. Le lendemain, lorsqu'ils se présentent au Comité de Salut Public, ils apprennent qu'un des *aristocrates* qu'ils venaient dénoncer, mieux servi par la poste, est arrivé depuis trente-six heures et a obtenu, avec l'aide de Danton, encore tout-puissant, un arrêté qui donne gain de cause à leurs adversaires.... Sur ce, ils s'en retournent plus vite qu'ils n'étaient venus, jurant, mais un peu tard, qu'on ne les y prendrait plus.

duit à la Force, sans le 9 thermidor, il n'eût sans doute pas échappé à la hache révolutionnaire. Sous le Directoire, il n'accepta d'autres fonctions que celle d'adjoint de sa ville natale, dont son ami, M. de Jessaint était maire. Mais lorsqu'un meilleur gouvernement sentit le besoin de s'entourer de tous les hommes de quelque valeur, le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, confia à Beugnot le travail du personnel des préfectures, et lui réserva l'une des plus importantes, celle de la Seine-Inférieure (1799).

Beugnot occupa ce poste jusqu'en 1806. Nommé alors conseiller d'état, il est envoyé presque aussitôt en Westphalie, pour participer à l'organisation de ce royaume de nouvelle création. L'année suivante, l'Empereur le place à la tête du grand duché de Berg, sorte de vice-royauté qu'il exerce avec le titre de comte, jusqu'au moment où l'abandon de toutes nos conquêtes, par suite de la bataille de Leipsick, le force de rentrer en France.

Il était à Lille en qualité de préfet par intérim, pendant la campagne de 1814 et au moment de la Restauration. Le *Gouvernement provisoire* l'appela alors à Paris pour lui donner le portefeuille (également provisoire) de l'Intérieur. Ce fut lui qui présida à la réception de Monsieur et de Louis XVIII.

Lors de la constitution définitive du gouvernement royal, on fit de M. Beugnot un Directeur général de la Police, fonctions qui ne s'accordaient ni avec son caractère, ni avec ses antécédents (1). Aussi les échangea-t-il volontiers contre le ministère de la Marine, auquel il n'était pas moins étranger : ainsi qu'il en convenait tout le premier. Trois mois s'étaient à peine écoulés que le retour de Napoléon vint brusquement le faire descendre de la plus haute position qu'il eût encore occupée.

Resté fidèle à la fortune des Bourbons, M. Beugnot alla les rejoindre à Gand, et rentra avec eux après Waterloo. Mais quel que fût son dévouement, il n'en recueillit qu'à moitié les fruits. D'autres mieux appuyés le dépassèrent ou le supplantèrent dans la carrière des honneurs. On ne lui donna le poste secondaire, mais recherché, de Directeur général des Postes, que pour le lui retirer presque

---

(1) On en eut la preuve dans cette ordonnance rendue par lui sur l'observation rigoureuse des dimanches, qui semblait calquée sur les lois anglaises, car on n'y permettait pas l'ouverture des cafés et restaurants avant midi; acte au moins intempestif qui ne servit qu'à attirer les traits les plus acérés de la presse périodique sur son auteur, bien qu'il n'eût fait que céder à une impulsion supérieure.

aussitôt, sans autre compensation que le vain titre de *Ministre d'Etat* et de *Membre du Conseil privé*.

A la vérité, il venait d'en recevoir un plus flatteur par le suffrage des électeurs de la Haute-Marne, qui l'avaient nommé Député à la Chambre de 1815. Là, il se retrouva dans son élément, et ne démentit ni son ancienne réputation comme orateur, ni la modération de ses opinions. Loin de se laisser entraîner par l'esprit de réaction qui dominait dans cette assemblée, il vota constamment avec la minorité. Aussi, après l'ordonnance du 5 septembre 1816, fut-il réélu, non-seulement dans la Haute-Marne, mais dans le département qu'il avait longtemps administré, la Seine-Inférieure.

M. Beugnot continua de faire partie de la Chambre élective pendant plusieurs sessions, occupant souvent la tribune, soit comme rapporteur habituel du budget, soit pour traiter de hautes questions politiques, telles que la loi des élections et la liberté de la presse.

Jusqu'en 1821, il suivit le drapeau de M. Decazes, mais alors ses amis politiques perdirent le pouvoir et la faveur. Lui-même rebuté, fatigué d'avoir vieilli dans les affaires sans obtenir de ses longs services le prix qu'il ambitionnait et qu'il méritait autant et plus que bien d'autres (la Pairie), il mit fin volontairement à sa carrière publique en donnant sa démission de Député. Il vécut encore près de 15 ans dans la retraite et dans une inaction qui dut lui sembler bien lourde, et mourut à Bagneux, près Paris, en 1825, après 75 ans d'une vie honorable sans doute, mais semée de toutes les vicissitudes, de toutes les épreuves réservées aux personnages même secondaires, qui figurent aussi longtemps sur la scène des révolutions.

M. Beugnot passait à juste titre pour un des hommes les plus spirituels de son temps ; ses discours se distinguent plutôt par l'élégance et la facilité du style, que par la force et la profondeur des pensées. Quelquefois cependant il savait s'élever à de nobles considérations. Citons-en un seul exemple. Au mois de février 1816 il combattait la proposition de supprimer les pensions dont jouissaient les prêtres mariés. « Rappelez-vous, dit-il, que les lois du temps ne permettaient pas seulement le mariage des prêtres, elles le commandaient en quelque sorte. La plupart d'entre vous, Messieurs, n'ont pas vu ces temps de vertige et d'horreur. Il faut donc leur apprendre qu'alors les idées étaient interverties, et que les mots même

de la langue avaient perdu de leurs significations : alors on appelait la Religion mensonge ; la royauté, tyrannie ; le royalisme, brigandage ; l'assassinat, justice : il fallait aux justes une force surhumaine pour se tenir debout, et comment ceux qui ont reçu cette force pourraient-ils se montrer inexorables pour ceux à qui elle a manqué ? »

On a prétendu que ce fut Beugnot qui souffla ce mot du comte d'Artois à son entrée à Paris en 1814 : « Il n'y a rien de changé en France : il n'y a qu'un Français de plus. » Nous ne garantissons point cette anecdote.

Il a laissé des mémoires dont quelques fragments ont paru dans la *Revue Française ;* on y trouve des détails curieux sur le séjour de la comtesse de La Motte à Bar-sur-Aube, mais c'est à tort qu'on lui a attribué des mémoires justificatifs de cette même comtesse imprimés à Londres en 1788. — M. Barbier, qui fait autorité en en fait d'anonymes, ne confirme point cette supposition.

—

Le comte Beugnot fils.

BEUGNOT (le comte Arthur-Auguste), né à Bar-sur-Aube en 1797, et encore vivant, n'a pas laissé déchoir le nom qu'il porte. Pair de France de 1835 à 1848, représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée législative, il a pris plusieurs fois la parole avec distinction dans ces assemblées. Il n'est pas moins connu comme publiciste et comme savant : aussi l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui a-t-elle ouvert les portes de l'Institut en 1849. — Les nombreux ouvrages de M. A. Beugnot se distinguent par la clarté, la méthode et l'érudition ; nous citerons entre autres : 1° *Essai sur les Institutions de saint Louis*, 1821, un vol. in-8° ; — 2° *Les Juifs d'Occident pendant la durée du moyen-âge*, 1824, un vol. in-8° ; — 3° *Histoire de la Destruction du Paganisme en Occident*, 1835, 2 vol. in-8° ; — 4° *Les Olim*, recueil des arrêts de la Cour des rois saint Louis, Philippe-*le-Bel*, etc., 4 vol. in-4°, 1839-1848 ; — *Assises de Jérusalem au XIII*e *siècle, etc.*, 1841-1843, 2 vol. in-fol.

—

Baillot.

BAILLOT (Etienne-Catherine), né à Ervy en 1759, mort aussi à Ervy en 1825.

Avocat, député du Bailliage de Troyes aux Etats-Généraux de 1789, président du Tribunal d'Ervy en 1790, membre du Tribunal de Cassation à sa première formation de 1791 à 1796.

Retiré dans son pays, il se borna sous l'Empire aux modestes fonctions de membre du Conseil d'arrondissement de Troyes, charmant ses loisirs par la littérature. Il a publié, l'année même de sa mort, une traduction des satyres de Juvénal avec des notes (Paris, 1823), et il a laissé un manuscrit de recherches sur la Champagne.

Si la vie de Baillot est peu chargée de circonstances remarquables, elle nous offre un trait qui n'a pas besoin de commentaires; il suffit pour honorer le caractère et la mémoire d'un homme public.

Au mois de novembre 1793, lorsque tous les cœurs des fonctionnaires étaient glacés par la peur de se compromettre, Baillot, alors juge au Tribunal de Cassation, apprend que Barnave, son collègue à l'Assemblée Constituante et son ami, vient d'être transféré à la Conciergerie, et va paraître devant le Tribunal révolutionnaire. Aussitôt il accourt à sa prison, et parvient, non sans peine, à y pénétrer. Il le trouve affaibli, abattu, et s'en étonne. L'illustre proscrit le devine et lui dit : Non, mon généreux ami, l'épreuve n'est pas plus forte que mon âme ; mais ce n'est pas assez de m'ôter la vie, ils veulent encore m'enlever l'honneur de ma mort ; on me prive de nourriture, et je succombe au besoin. » Baillot trompe encore la vigilance des geôliers, en apportant quelques aliments au prisonnier. « Quel service vous m'avez rendu ! s'écrie Barnave, lorsqu'il sent ses forces renaître; à présent, je puis mourir comme je le dois. »

En effet, devant le terrible tribunal, l'accusé retrouve toute sa fermeté, toute la puissance de sa parole. Les auditeurs émus (et parmi eux se trouvaient Baillot et Boissy-d'Anglas) le croyaient sauvé. Mais que pouvait l'éloquence? que pouvait l'innocence la plus évidente sur des hommes décidés, habitués à condamner les victimes désignées à l'avance ?..... — Avant que son ami marche à l'échafaud, Baillot ne craint pas d'aller lui serrer la main une dernière fois, et, lorsque le sacrifice est consommé, de solliciter la mise en liberté de sa mère et de sa fille.

La connaissance du danger auquel l'exposaient ces démarches ne l'avait pas arrêté un instant. « Une protection céleste put seule

le sauver (dit M. Béranger, de la Drôme, dans une notice sur Barnave, où nous puisons ces détails), lorsque chaque jour il exposait sa vie pour le salut et la consolation des proscrits »....

Nous sommes heureux de remettre dans tout son jour un acte de courage civil trop peu connu, et d'avoir à en attribuer l'honneur à l'un de nos concitoyens.

—

Regnault de Beaucaron.

REGNAULT DE BEAUCARON (Jacques-Edme), né à Chaource en 1759, fut nommé par les électeurs, en 1790, juge au Tribunal d'Ervy, et en 1791, député à l'Assemblée Législative, où il prit place parmi les royalistes constitutionnels. Son vote en faveur de La Fayette, à la veille du 10 Août, faillit lui devenir funeste, ainsi qu'à son collègue M. Hugot. Au sortir de la séance, assaillis par des fédérés marseillais, ils ne furent tirés de leurs mains que par le secours de quelques grenadiers. — Même après la chute du trône, il s'opposa au décret de déportation contre les prêtres insermentés, et c'était alors un acte de courage peu commun.

Rentré dans sa ville natale, il eut le bonheur, tout en reprenant les fonctions de juge, de s'y faire oublier jusqu'au 9 thermidor.

Sous l'Empire, il fut nommé magistrat de sûreté, et après la Restauration, président du Tribunal de Nogent-sur-Seine, où il mourut en 1827.

Regnault de Beaucaron versifiait facilement et abondamment. En 1794, au plus fort de la Terreur, les *patriotes* d'Ervy lui demandèrent des couplets pour une fête destinée à célébrer les victoires des armées françaises. Regnault, qui sentait le besoin de se réhabiliter dans leur opinion, en fabriqua une douzaine, en y mêlant une forte dose de *patriotisme*, tel qu'on l'entendait alors. Ils ont été publiés dans le journal du département; en voici quelques-uns :

Quelle est cette ligne d'esclaves
Guidés par de vils meurtriers?
Allemands, Anglais et Bataves,
Nous menaçaient dans nos foyers.
Leurs succès n'étaient qu'éphémères,
Maintenant ils sont confondus;
Nos héros, aux champs de Fleurus,
Leur ont donné les étrivières.

Ces émigrés si vains, si bêtes,
Mettaient au gré de leurs fureurs,
Sérieusement dans leurs têtes,
Qu'ils nous reverraient vainqueurs.
Devant les vertus roturières,
Ce grand courage a disparu;
Car aussitôt qu'ils ont paru
Ils ont reçu les étrivières.

Parlons aussi de la Vendée,
Sur elle un peu l'on a compté;
Mais qu'aurait été la Judée,
Dans un siècle de liberté?
Ni ses agnus, ni ses prières
N'ont pu préserver le brigand;
Les royalistes jusqu'au sang
Ont tous reçu les étrivières.

Pour que tout l'Univers soit libre,
Exterminons la royauté;
Que du Dniester jusqu'au Tibre
Plane la sainte Égalité.
Dans la plus grande des carrières,
Avançons à pas de géants,
Et s'il est des récalcitrants,
Qu'on leur donne les étrivières.

Vingt ans plus tard, au commencement de la Restauration, M. Regnault de Beaucaron chantait les fleurs dans un tout petit poème didactique qui se terminait par l'épilogue suivant :

Les jeux sanglants de Mars et de Bellone
Font enfin place aux douceurs du repos.
Ah! bénissons la main qui nous le donne.
Quel calme heureux!... à la voix d'un héros,
Dont la louange occupe les échos,
Les arts en foule ont revu leur patrie;
Et le commerce, enfant de l'Industrie,
Aux nations ouvre tous ses canaux.
L'instruction est rendue à l'enfance,
La Liberté rallume ses fanaux,
Et dans son antre, à jamais la licence
Se réfugie avec l'essaim des maux.
La piété reprend son premier lustre;
Religion, antique autant qu'illustre,
Tu peux enfin mettre un terme à tes pleurs.
Ton deuil finit; un solennel hommage
Te rend ton temple, et ton sceptre, et tes fleurs.
France, un bon roi succède aux oppresseurs;
Ce changement d'*Alexandre* (1) est l'ouvrage :
Que son grand nom soit béni d'âge en âge.

(1) L'Empereur de Russie.

A Dieu ne plaise qu'en faisant ces rapprochements nous ayons la pensée d'incriminer des variations, des contradictions sans portée, qui s'expliquent d'ailleurs par la force des circonstances, par la différence des temps et des positions. Notre compatriote ne démérita point pour si peu auprès de tous ceux qui l'ont connu.... Et combien peu d'hommes publics, si l'on scrutait leurs écrits et leurs paroles, pendant les soixante années que nous venons d'esquisser, pourraient se dire exempts de toute inconséquence.

—

Sissous.

SISSOUS DE VALMIRE (Pierre-Louis), né à Troyes en 1741, occupait la place d'avocat du roi au Présidial lorsque, en 1772, un livre de métaphysique, qu'il faisait imprimer sans autorisation préalable, lui suscita de graves difficultés. Dénoncé par le clergé de Troyes, qui avait obtenu contre lui une lettre de cachet, il fut obligé, pour s'y soustraire, de s'expatrier pendant plusieurs années.

La Révolution le compta nécessairement parmi ses partisans : depuis 1790 jusqu'à la fin du Consulat, il remplit à Troyes diverses fonctions administratives et judiciaires. Député de l'Aube à la première assemblée législative de 1791, sans s'y faire remarquer à la tribune, il donna de la publicité à plusieurs de ses opinions sur des questions politiques et financières.

Sous l'Empire, il vécut retiré des affaires publiques, mais toujours adonné à la littérature; il travaillait notamment à un ouvrage de physique, qu'une paralysie, dont il fut frappé en 1814, l'empêcha de terminer. Il est mort en 1819. Il avait été lié avec une partie des hommes de lettres de son temps (1), par conséquent avec son compatriote Grosley.

M. Sissous était un homme d'esprit, mais d'un esprit original. Au commencement de la Révolution, il avait voulu changer son

(1) Le 16 février 1795 (lundi-gras), Parny se trouvait à Troyes et déjeûnait chez Sissous. On vint annoncer, pendant le repas, que la maison que construisait M. De Lignières, rue du Bourg-Neuf, avec des pierres provenant de la démolition de l'église des Chartreux, venait de s'écrouler. Parny saisit l'à-propos et en fit, à l'instant même, le sujet d'une *Nouvelle* en vers qu'on trouve dans ses œuvres, sous ce titre : *Un Miracle en l'an* III.

nom (par acte notarié) contre celui de *Sossius*, qui en est l'anagramme.

Dans le cours de sa vie, il avait publié de nombreux opuscules sur des sujets plus ou moins sérieux, même quelques poésies. Le seul dont la bibliographie ait gardé le souvenir, est le livre cité plus haut et intitulé : *Dieu et l'homme*. Amsterdam (Beauvais), 1771, in-12 de 330 pages.

(Nous devons ces renseignements à M. Finot, ancien chef d'institution à Troyes, qui a bien voulu nous les communiquer.)

—

Bailly de Juilly.

BAILLY, dit *de Juilly* (Edme-Louis-Barthélemy), né à Troyes en 1760, était oratorien et professeur au célèbre collége de Juilly. La Révolution ayant supprimé tous les ordres religieux, il se fit recevoir avocat au barreau de Paris. En 1792, il était administrateur du département de Seine-et-Marne ; les électeurs le nommèrent alors député à la Convention nationale.

Là, il suivit constamment la ligne de modération qui n'était pas la moins périlleuse. Dans le procès de Louis XVI, il vota l'appel au peuple, la détention et le sursis. Après le 9 thermidor, il fit partie du Comité de sûreté générale. Porté au Conseil des Cinq-Cents par le double choix des électeurs de Seine-et-Marne et de l'Aube, ses liaisons avec les adversaires du Directoire l'auraient fait comprendre dans les proscriptions du 18 fructidor, si les amis qu'il avait dans tous les partis n'avaient obtenu sa radiation de la liste fatale.

Le Gouvernement consulaire l'appela à la préfecture du Lot, qu'il administra jusqu'en 1813. Bailly se retira ensuite dans une campagne des environs de Paris, où il mourut en 1819, des suites d'une chute, qui avait nécessité l'amputation des deux bras. C'était un homme de bien qui n'oublia jamais le pays d'où il était sorti.

—

Danton.

DANTON (Georges-Jacques) naquit à Arcis-sur-Aube en 1759, et mourut sur l'échafaud, à Paris, le 5 avril 1794.

Lorsqu'on fait l'inventaire des célébrités contemporaines de notre

pays, le nom de Danton se présente nécessairement le premier de tous. Cependant, il tient bien moins de place dans la chronique locale que dans l'histoire générale.

Toutes les publications relatives à la Révolution surabondent de détails et d'appréciations de sa vie politique d'ailleurs si courte. Il ne nous reste donc qu'à ajouter quelques observations à ce que nous avons déjà dit de lui.

Danton n'était point illettré, ainsi que quelques-uns l'ont prétendu. Il avait fait les études nécessaires pour la place d'avocat au Conseil.

Dès que l'heure de la Révolution eut sonné, il se trouva dans son élément. De 1789 à 1792, on le vit à la tête de tous les mouvements, de tous les complots dirigés contre la monarchie. Porté au pouvoir après le 10 août, on sait quelle fut son influence sur les funestes journées de septembre ; il faut lui en laisser la responsabilité, puisqu'il n'a pas même cherché à la décliner.

Le procès et la condamnation du Roi étaient à ses yeux la conséquence de la chute du Trône. Il n'y joua qu'un rôle secondaire, non plus que dans les événements du 31 mai, après avoir tenté vainement de se rapprocher des Girondins.

Mais ce fut bien lui, plus que tout autre, qui provoqua l'établissement du Gouvernement et de l'armée révolutionnaires ; ce fut lui qui conçut et inaugura ce système de violence et de persécution appelé le *Règne de la Terreur*, non moins fatal aux amis qu'aux ennemis de la Révolution, et dont il ne devait pas être une des dernières victimes.

Bientôt le *Théoriste* de la Terreur (comme dit Châteaubriand) recule devant son propre ouvrage, son exaltation fait place au découragement. En butte à la haine d'un rival implacable, il ne sait pas même sauver sa propre tête. Il ne retrouve son audace que lorsqu'elle ne peut plus lui servir : devant le tribunal révolutionnaire et sur l'échafaud.

Nous voulons, pour clore cet aperçu, non pas refaire après tant d'autres (surtout après M. de Lamartine) le portrait de Danton, mais seulement faire ressortir quelques-uns des étranges contrastes qu'offrait son caractère.

Agissant d'après un système de destruction contre tout ce qui faisait obstacle à la Révolution, il était sans haine contre les individus. Promoteur de violences et de massacres, il arracha plus

d'une victime aux poignards et à l'échafaud. Il aurait voulu également sauver les Girondins, après avoir aidé à les renverser au 31 mai, pour se venger de leurs dénonciations maladroites. Homme de mœurs relâchées, de conscience peu scrupuleuse, personne n'était plus accessible que lui aux affections et aux jouissances domestiques.

Il a laissé deux fils, qui vivaient encore naguère à Arcis, et qui, loin de se prévaloir de leur nom pour se mêler aux mouvements révolutionnaires, ont vécu tranquilles et obscurs, tout en remplissant leurs devoirs de jurés, d'électeurs. — Sa veuve s'était remariée à M. Dupin, conseiller à la Cour des Comptes.

—

Jeannet-Oudin.

JEANNET-OUDIN (Georges-Nicolas), dit le *Manchot*, né à Arcis-sur-Aube en 1762, était fils de Jeannet-Jeannet, négociant et député à l'Assemblée constituante. Ses études finies, il avait essayé de diverses professions sans se tenir à aucune. Mais en 1792, il vint rejoindre à Paris son cousin-germain Danton, alors tout puissant, qui le fit nommer commissaire du Gouvernement à la Guadeloupe et à Saint-Domingue. Danton ayant succombé dans sa lutte avec Robespierre, Jeannet jugea prudent de se retirer aux Etats-Unis pendant quelque temps. En 1796, le Directoire l'envoya à Cayenne avec le titre de gouverneur, poste qu'il occupait encore lorsque les députés, condamnés à la déportation au 18 fructidor, arrivèrent dans cette colonie. Jeannet les reçut et les traita d'abord avec humanité ; mais bientôt, craignant d'encourir le blâme du Gouvernement, il changea de conduite envers eux, et aggrava leur captivité en les envoyant au fort de Sinnamari, d'où il eut la mortification de les voir s'échapper pour la plupart.

Le 18 brumaire ayant mis fin à son proconsulat, Jeannet retourna en France, où il mena, sous l'Empire, une vie fort peu réglée. Il reparut un moment sur la scène politique, en qualité de sous-préfet d'Arcis, pendant les *Cent jours* ; après quoi, mal noté auprès du Gouvernement royal, et surtout auprès de ses créanciers, il alla chercher fortune au Texas (ce qu'on appelait alors le *Champ d'asile*). Déçu dans ses espérances, il revint définitivement terminer sa carrière aventureuse dans son pays natal. Il mourut en 1828, dans un état voisin de l'indigence.

On l'appelait Jeannet le *Manchot*, parce qu'il avait un poignet renversé dont il ne pouvait se servir. Du reste, homme d'un extérieur agréable, de bonnes manières, et s'exprimant avec facilité, il s'était tiré, mieux que bien d'autres de ses contemporains, des diverses missions qu'on lui avait conférées ; mais jamais il n'avait su gouverner ses propres affaires.

Courtois.

Tous les biographes font naître COURTOIS (Edme-Bonaventure) à Arcis-sur-Aube. Des recherches plus exactes nous ont appris qu'il était né à Troyes en 1753, et qu'il était fils d'un boulanger. Seulement, il occupait à Arcis, en 1791, la place de receveur du district. Les électeurs de l'Aube l'appelèrent à l'Assemblée législative : il siégea ensuite à la Convention, au Conseil des Anciens ; après le 18 brumaire, au Tribunat.

Il serait superflu de répéter ici ce que nous avons dit de ce député dans le procès historique. Compatriote et ami de Danton, il siégea près de lui et vota presque toujours sous son influence, mais sans prendre aucune part active aux crimes de la Terreur. Nous avons vu celle qu'il avait eue à la *réaction thermidorienne* et au 18 brumaire.

Sorti du Tribunat en 1802, Courtois se retira peu après dans le département de la Meuse, au petit village de Rambluzin, où il croyait sans doute finir sa carrière et jouir d'une fortune qui s'était beaucoup accrue pendant la Révolution ; fortune que ses ennemis (et il s'en était fait beaucoup) attribuaient à des malversations : ce qui n'a jamais été éclairci. Mais la loi dite *d'amnistie*, du 12 janvier 1816, vint l'y chercher pour le jeter sur la terre d'exil.

Chargé de faire un rapport sur les papiers de Robespierre (rapport imprimé en l'an III), il y avait trouvé une lettre de Marie-Antoinette, écrite la veille de son supplice à madame Elisabeth, et qui était une sorte de testament. En l'adressant de Bruxelles au ministre de l'intérieur, il espérait s'en faire un titre à une prompte indulgence de la part du Gouvernement royal, lorsqu'il mourut inopinément à la fin de cette même année 1816.

Courtois, dont l'esprit n'était pas sans culture, possédait une superbe bibliothèque, où se trouvait, entre autres, une collection peut-être unique des poëtes latins modernes.

Pierret.

Pierret (Joseph-Nicolas), né à Valentigny, près Brienne, en 1758. Notaire et régisseur du château de Brienne, il embrassa, mais avec modération, la cause de la Révolution, et remplit, pendant les premières années, diverses fonctions publiques. En 1792, les électeurs de l'Aube l'appelèrent à la Convention nationale, quoique ses opinions ne fussent déjà plus *à la hauteur* de celles de l'époque.

Le vote de Pierret, dans le procès de Louis XVI, fut dicté par le désir de sauver ce malheureux prince. Pendant le règne de la Terreur il suivit l'exemple de tant d'autres de ses collègues; il laissa faire, sans l'approuver, ce qu'il ne pouvait empêcher. Mais après le 9 thermidor, on le vit se prononcer hautement contre le parti des Jacobins qui cherchait à ressaisir le pouvoir. L'énergie dont il fit preuve dans les moments de crise de l'année 1795, notamment dans la journée du 12 germinal, motiva sa nomination au Comité de *Sûreté générale*, qui partageait alors avec le Comité de *Salut public* le pouvoir gouvernemental.

Lors de l'organisation des deux conseils législatifs créés par la Constitution de l'an III, Pierret fut le seul des *Conventionnels* de l'Aube réélu par ses compatriotes.

En vertu de ce nouveau mandat, il siégea au Conseil des Cinq-Cents. Après qu'il en fut sorti, en 1797, il reprit un moment les modestes fonctions de secrétaire général du département, qu'il avait déjà exercées. Exempt de toute ambition, il fit seulement partie, sous l'empire, du Conseil Général, passa le reste de sa carrière dans le repos, et mourut à Brienne en 1825.

—

Ludot, député.

Ludot (Jean-Baptiste-Nicolas), né à Arcis-sur-Aube en 1760, était avocat dans cette ville en 1792. Les électeurs de l'Aube le nommèrent alors député suppléant à la Convention nationale. Un an plus tard, la mort de Rabaud-St-Etienne lui ouvrait les portes de cette assemblée; il y garda, comme tant d'autres, un silence prudent jusqu'au 9 thermidor. Alors il se prononça ouvertement, mais toujours avec modération, en faveur des mesures de réparation qui suivirent cette journée. En 1795, porté non sur la liste

électorale de l'Aube, mais sur celle du Pas-de Calais, il entra au Conseil des Cinq-Cents, et y fut réélu à Troyes, en 1798, par les deux fractions rivales de l'assemblée électorale. Dans cette session, Ludot prit assez souvent la parole,.bien moins dans les débats politiques, que sur des questions d'utilité générale; sur la législation commerciale et maritime, sur les colonies, le vagabondage, etc....

Au 18 brumaire, il fit partie de la commission des vingt-cinq membres choisis au scrutin dans le Conseil pour remplir provisoirement les fonctions législatives. Nommé au Tribunat à l'organisation du Gouvernement consulaire, Ludot en sortit en 1802 pour être envoyé à Saint-Domingue, en qualité de grand-juge. Mais le mauvais succès de l'expédition du général Leclerc ne lui ayant pas permis de garder ce poste, il revint en France, où il obtint définitivement la place de directeur des contributions indirectes du département de l'Orne. C'est là qu'il termina sa carrière en 1822. On a de lui une traduction de Black-Stone.

—

Garnier de l'Aube.

GARNIER (Antoine-Marie-Charles), né à Troyes en 1742, mort à Blaincourt en 1805, n'appartenait pas, comme on l'a cru quelquefois, à la famille des anciens imprimeurs de ce nom, éditeurs de la *Bibliothèque Bleue;* son père était lieutenant des eaux et forêts, à Troyes. — Avocat à Troyes en 1789, et chaud partisan des idées démocratiques, il ne débuta cependant dans les fonctions publiques qu'en 1792, en qualité de procureur de la Commune. Les électeurs de l'Aube, assez embarrassés dans leur choix, jetèrent alors les yeux sur lui pour l'envoyer à la Convention Nationale. Là, il trouva Danton, son compatriote, s'attacha dès-lors à son char, vota et siégea avec lui sur *la Montagne*... Quelque temps après le 31 Mai, chargé d'une mission dans les départements de l'Aube et de l'Yonne, il y organisa les autorités révolutionnaires, sans qu'on eût toutefois aucun fait grave à lui reprocher.

Quand Danton fut proscrit, Garnier n'abandonna pas son ami dans le malheur. Il fit pour le sauver des efforts qui l'exposèrent lui-même à des dangers auxquels il n'échappa que par la chute de Robespierre. Aussi le vit-on, après le 9 thermidor, paraître un des premiers sur la brèche et contribuer, par ses actions comme par ses paroles, au succès de cette journée. Appelé peu

après au Comité de Sûreté générale, il s'associa aux mesures de réparation prises par la Convention, et ce qu'on a appelé la *réaction thermidorienne*. Malgré cela il ne réussit pas à effacer tout-à-fait ses antécédents, puisque, lors de l'organisation des deux Conseils législatifs, il ne fut réélu, ni par ses concitoyens, ni par ses collègues. Retiré à Troyes en 1796, après y avoir rempli un moment le poste de commissaire du Directoire près le département, il rentra dans l'obscurité la plus complète jusqu'à sa mort. — Plus véhément que disert, Garnier n'avait guère abordé la tribune. Il s'était fait seulement remarquer par quelques saillies jetées à travers les discussions.

—

Rivière.

RIVIÈRE (Lambert), né à Bar-sur-Aube en 1752, mort à Paris en 1828, avait été attaché aux bureaux du ministère de la Maison du Roi à Versailles, longtemps avant 1789. Il resta étranger aux premiers événements de la Révolution jusqu'à l'organisation de la Constitution de l'an III (1795). Alors les suffrages des électeurs l'appelèrent d'abord à la présidence de l'administration départementale, et deux ans après au Conseil des Cinq-Cents. Il vota dans cette assemblée avec la majorité hostile au Directoire, et accusée de tendances monarchiques. Aussi son élection fut-elle annulée au 18 fructidor.

Mais lorsqu'un gouvernement plus stable eut remplacé la République directoriale, Rivière fut rappelé presqu'en même temps au Conseil général et au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1815. Sous la Restauration, il fut nommé maître des requêtes. Depuis longtemps maire de Pont-sur-Seine, son pays adoptif, il en avait exercé les pénibles fonctions pendant l'invasion, et les conserva jusqu'à sa mort.

On a souvent confondu Rivière (Lambert) avec son frère, Rivière (Edme-Vincent), sous-préfet de Bar-sur-Aube pendant près de trente ans.

—

Rousselin.

ROUSSELIN DE SAINT-ALBIN (Omer-Charles-Alexandre-Corbeau), né à Paris en 1772 ou 1773, mort en 1847.

L'origine de Rousselin, une partie de sa vie, et jusqu'aux noms qu'il a portés, restent environnés d'une sorte de mystère que nous ne nous chargeons pas d'éclaircir.

Les uns l'ont tout simplement dit fils d'un sieur Rousselin, dégraisseur, mort à l'Hôtel-Dieu ; les autres en ont fait un bâtard de Philippe-Egalité, père du roi Louis-Philippe ; d'autres encore l'ont fait naître d'un colonel d'artillerie.

Cela est fort indifférent à l'histoire, mais ce fut bien sous le nom d'Alexandre Rousselin, et lorsqu'il avait à peine atteint l'âge de *discrétion*, qu'il commença à se lancer sur la scène politique. Avant de venir à Troyes, il avait pris une part très-active à la révolution du 31 mai 1793. Il fréquenta ensuite assidûment le club des Jacobins, où il se faisait remarquer par l'exaltation et le cynisme de son langage. Le *Moniteur* en renferme de nombreux témoignages (1). Danton, qui l'avait longtemps patroné, désavoua hautement sa conduite dans le département de l'Aube.

Rousselin présidait souvent les séances de la Société populaire de Troyes, vêtu de l'habit-veste qu'on appelait *carmagnole*, et coiffé de l'ignoble bonnet rouge, ainsi que la plupart des sociétaires. Grand et assez bien fait de sa personne, Rousselin n'était pas devenu aussi *sans-culotte* qu'il voulait le paraître, et ne pratiquait guère dans sa vie privée les préceptes de l'austérité républicaine.

Nous nous sommes assez étendus sur sa mission pour n'y plus revenir ; nous voulons seulement faire voir, par les circonstances postérieures de cette vie si aventureuse, quelles transformations, quelles métamorphoses peuvent s'opérer avec le temps au milieu des révolutions différentes qui se succèdent.

Il paraît que Rousselin, malgré son acquittement par le Tribunal révolutionnaire, ne s'était pas justifié dans l'esprit de Robespierre, qui le fit expulser des Jacobins et arrêter de nouveau, presque à la veille du 9 thermidor ; circonstance dont il ne manqua pas de se prévaloir plus tard.

Rendu à la liberté par suite de cette journée, il eut le bon esprit de rester étranger, du moins ostensiblement, à la lutte des partis. Il ne reparut qu'en 1798, d'abord comme secrétaire général du

---

(1) Voyez entre autres le *Moniteur* du 24 du premier mois de l'an II de la République (15 octobre 1793)

ministère de la guerre sous Bernadotte, ensuite comme auteur de la *Vie du général Hoche*, ouvrage rempli de déclamations et de lieux communs révolutionnaires, qui eut plusieurs éditions et dont ou ne supporterait pas aujourd'hui la lecture (1).

Rousselin, ayant été nommé en 1804 consul à Damiette, ne put ou plutôt ne voulut pas s'y rendre. Dès-lors, il resta dans un état de suspicion et de disgrâce qui attira sur lui la surveillance de la police impériale et le fit même exiler de Paris. Toutefois cela ne l'empêcha pas de s'occuper de sa fortune et de se créer une position au-dessus de ce qu'il pouvait désirer, en obtenant la main de Mlle de Montpézat, non moins distinguée par ses talents que par sa naissance; et plus tard en secondes noces, celle de la fille de M. Marc, médecin du roi Louis-Philippe. Préalablement, et pour mieux dissimuler ses antécédents, il avait changé son nom en celui de Saint-Albin, en y ajoutant la particule aristocratique.

Après la Restauration, M. de Saint-Albin revint habiter la capitale. On n'entendit parler désormais de lui que comme d'un riche propriétaire, l'un des principaux actionnaires du *Constitutionnel*, alors dans sa plus grande prospérité. Enfin le sans-culotte de 1793 est mort tranquille et millionnaire dans un bel hôtel (2), où il avait réuni une des collections les plus complètes de portraits et de gravures relatifs à la Révolution.

Dans les principales biographies des contemporains, publiées sous la Restauration, même dans celle des frères Michaud, rédigée dans le sens des opinions royalistes, on trouve tout au long l'article *Rousselin de Saint-Albin* : article évidemment écrit sous la dictée ou d'après les notes de la partie intéressée, ainsi que cela se voit assez souvent.

Rousselin y est représenté non pas vraiment comme un Jacobin, un apôtre de la Terreur, mais bien comme une victime échappée par miracle au tribunal révolutionnaire, où il aurait été traduit à cause de ses liaisons avec Danton (3); victime également du des-

---

(1) Paris an VII, 1799. — Un volume in-8° avec cette dédicace : A la République éternelle; l'un de ses enfants, Alexandre Rousselin.

(2) Rue Vieille-du-Temple.

(3) « Dénoncé comme dantoniste par Robespierre, Rousselin fut arrêté le 25 » mai 1794.... traduit le 20 juillet au Tribunal révolutionnaire, et, chose remarquable » à cette époque de sang, acquitté, malgré toutes les considérations de l'affreuse poli- » tique du moment qui semblaient rendre sa mort inévitable. »

(*Galerie historique des Contemporains*, Bruxelles, 1827, tome VIII.)

potisme de Napoléon *qui ne lui pardonnait pas son opposition au 18 Brumaire, ses rapports avec Bernadotte* et même *avec l'impératrice Joséphine*; n'ayant repris le nom de Saint-Albin que *parce qu'il avait été porté par son père, ancien colonel d'artillerie*, etc.

Cependant, une révélation imprévue vint un instant trahir cet incognito. En 1834, les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, MM. Buchez et Roux, bien que très-favorables aux hommes du parti des Jacobins et de Robespierre, mais nullement aux amis de Danton, avaient déterré et reproduit par extrait un Mémoire imprimé à Troyes, chez Sainton, en 1795, intitulé : *Histoire du Terrorisme exercé à Troyes par Alexandre Rousselin*, avec pièces justificatives.

Rousselin de Saint-Albin réclama contre cette publication. De là une polémique assez vive, dans laquelle il chercha à justifier ou du moins à expliquer sa conduite, sans obtenir aucune rectification de ses adversaires.

D'un autre côté, le compositeur Blangini dit dans ses *Souvenirs*, en parlant de M[lle] de Montpézat, son ancienne élève à Turin : « ..... Depuis, elle a épousé M. le comte de Saint-Albin, que la « littérature française compte parmi ses adeptes les plus distin- « gués..... »

Et puis, voilà comme on écrit l'histoire !...

Rousselin, dès le temps de sa mission à Troyes, s'était posé en homme de lettres et en poète. — Voici l'épigraphe d'un des écrits publiés sous son nom à cette époque :

Agnos, dulce pecus tellus Campana ferebat,
Donec serva fuit; gignet nunc *libra* leones.

L'homme sans liberté, la terre en esclavage,
Ne produiront jamais que ronce et fruit sauvage.
Ce pays, jusqu'alors, si fertile en moutons,
Devenu libre enfin, produira des lions.
AL. ROUSSELIN, utrumque fecit.

Il aurait dû ajouter : avec un barbarisme.

Le comte de Brienne.

DE LOMÉNIE DE BRIENNE (Louis-Marie-Athanase comte), né à Paris en 1730.

Entré dans la carrière des armes à 17 ans, avec le rang de colo-

nel, sans passer par aucun grade inférieur (ainsi que cela se pratiquait trop souvent alors), le comte de Brienne n'en servit pas moins honorablement; il fut nommé maréchal de camp en 1762, et plus tard lieutenant général.

Devenu par ce qu'on appelait une mésalliance (1), possesseur d'une fortune immense, telle qu'il la fallait pour relever l'éclat de son nom, il sut en user si noblement que personne ne songea à en gloser.

A la place du vieux manoir de ses pères, il fit construire à grands frais, par l'architecte Fontaine, le superbe château que nous connaissons.

Là, pendant les vingt années qui précédèrent la Révolution, il mena le train d'un grand seigneur, mais d'un grand seigneur bienfaisant, sans cesse occupé du bien-être et des intérêts de ses vassaux, entouré de leur affection et de leur estime, béni par les malheureux qui jamais ne s'adressaient vainement à lui.

Telle était la confiance qu'inspirait M. de Brienne, qu'il avait devancé l'institution des juges de paix en se rendant l'arbitre, et l'arbitre toujours obéi de ses vassaux dans leurs contestations.

A une époque où l'on s'occupait bien moins de l'agriculture que de nos jours, il forma une société destinée à en encourager le perfectionnement. Il présidait lui-même aux travaux de cette société, mettant à sa disposition sa bibliothèque et son cabinet d'histoire naturelle et de physique expérimentale, sciences qu'il cultivait d'inclination (2).

L'établissement de l'Ecole Militaire, en 1776, obtenue par son influence, donna encore de la vie et de l'importance au pays.

Le comte de Brienne était exempt d'ambition, mais poussé par son frère l'archevêque de Sens, devenu premier ministre de Louis XVI, il fut d'abord nommé *cordon-bleu* et gouverneur de la Guyenne, puis en 1787, appelé au ministère de la Guerre, poste qu'il garda à peine un an, bien qu'on voulût l'y retenir, même après la disgrâce de son frère. Il revint avec empressement à Brienne reprendre sa vie de loisir occupé.

---

(1) Il avait épousé Mlle Fizeau de Blemont, fille d'un ancien marchand de vins en gros, qui fut depuis fermier général.

(2) Ces précieuses collections furent presque entièrement détruites pendant le combat du 29 janvier 1814.

On était alors à la veille de la Révolution. Le comte de Brienne la vit venir et la subit avec résignation, malgré le grand tort qu'elle faisait à sa fortune. Sans crainte de l'avenir, parce qu'il se sentait sans reproches sur le passé, il ne suivit point ses amis, ses pareils, sur la terre étrangère. Il préféra rester au milieu de ses concitoyens, qui en firent leur maire, au moment où il cessait d'être leur seigneur. De 1789 à 1792, on le voyait constamment venir au chef-lieu du département prendre part aux réunions politiques où sa présence était indiquée.

Pendant la première phase du règne de la Terreur, alors qu'on semblait encore mettre quelque discernement dans le choix des victimes, M. de Brienne, n'ayant pas été *déclaré suspect*, il était permis de croire que la vénération dont il était environné détournerait de sa tête la foudre révolutionnaire (1). Vaine illusion trop promptement évanouie ! Arrêté inopinément à Sens, chez son frère le cardinal, il fut conduit à Paris, et d'abord gardé dans son hôtel. Il lui était facile de s'échapper, et on lui en offrait les moyens. Fort de son innocence, il s'y refusa. Bientôt il se vit transféré à la Conciergerie et traduit au tribunal révolutionnaire ; riche et de haute naissance, il était condamné d'avance : les réclamations qui s'élevèrent de toutes parts ne firent que hâter sa perte, parce qu'elles prouvaient de quelle influence il jouissait, influence pourtant bien inoffensive.

C'est le 10 mai 1794 (21 floréal an II) que fut rendue cette sentence inique parmi tant d'autres, qui condamnait à mort le comte de Brienne avec ses trois neveux, Alexandre, Charles et Martial de Loménie (ce dernier coadjuteur de l'archevêque de Sens), et sa nièce, Mme de Canisy, comme auteurs ou complices de conspirations et de complots, de provocations à la guerre étrangère et à la guerre civile, etc.

Son frère aîné était mort en arrestation à Sens, quelques mois auparavant, sans quoi il eût indubitablement monté sur le même échafaud que ses parents.

Quand des jours meilleurs commencèrent à luire sur la France, la veuve du comte de Brienne rentra dans ses biens, et dix ans plus tard elle put recevoir Napoléon dans son château, qui, après dix autres années, devait être dévasté par la guerre. Après sa mort, le

---

(1) Rousselin, dans une excursion à Brienne, avait dîné au château, et s'était borné à dire au maître, en le tutoyant : *Qu'il n'était pas encore au pas.*

château passa entre les mains de Mme de Montbreton, veuve en premières noces de Charles de Loménie. Actuellement, le domaine de Brienne appartient à la famille de Beauffremont.

—

Eusèbe Salverte.

SALVERTE (Anne-Joseph-Eusèbe-Baconnière DE), né à Paris en 1771, n'appartient pas, par conséquent, au département de l'Aube par son origine. Mais comme il en fit son pays d'adoption, nous devons faire mention au moins de la partie de sa vie qui s'y rattache.

Propriétaire à Bouy-sur-Orvin, près de Nogent, Salverte y passait une partie de l'année et y avait fixé son domicile politique. Depuis la Restauration, il prit une part très-active aux élections. L'opposition libérale le reconnaissait comme un de ses conseillers les plus influents. Cependant il ne se mit jamais sérieusement sur les rangs dans le département de l'Aube, et les électeurs de Paris ne le firent entrer à la Chambre des Députés qu'en 1828. Dès ce moment, jusqu'en 1840, époque de sa mort, il siégea constamment à l'extrême gauche.

Salverte était de sa nature un homme d'opposition, mais un homme de conviction, sans calcul d'ambition ni d'intérêt personnel. Il professait le dogme de l'incompatibilité des fonctions salariées avec le mandat législatif, et il l'avait mis en pratique toute sa vie, ne sollicitant ni n'acceptant de place d'aucun des gouvernements sous lesquels il vécut.

Ecrivain laborieux, infatigable, non-seulement il saisissait toutes les occasions de rendre publique son opinion sur les questions politiques qui s'agitaient, mais il a traité une foule de sujets de littérature, d'érudition, de philosophie, qui prouvent la variété de ses connaissances. Nous en citerons seulement quelques-uns : 1° *Tableau littéraire de la France au* XVIIIe *siècle*. 1809 ; 2° *Conjectures sur la diminution apparente des eaux sur notre globe*. An VII ; 3° *Des dragons et des serpents monstrueux qui figurent dans un grand nombre de récits fabuleux ou historiques*. 1826, in-8° ; 4° *Essai historique et philosophique sur les noms propres d'hommes et de lieux considérés principalement dans leurs rapports avec la civilisation*. Paris, 1824, 2 vol. in-8°. Des poésies

fugitives, deux tragédies non représentées ; une analyse raisonnée des œuvres de Rabelais, etc.

Quelques-uns de ses écrits politiques sont signés *Eusèbe Salverte du département de l'Aube*.

—

Pavée de Vendeuvre.

PAVÉE DE VENDEUVRE (le baron Jean-Baptiste-Gabriel), mort à Paris à la fin de 1814.

Dès 1790, il eut le bon esprit de s'associer, sans se laisser entraîner trop loin, au mouvement de la Révolution, d'accepter les fonctions d'administrateur du département, et de remplir même pendant quelque temps celles de secrétaire général, où il donna des preuves de zèle et de capacité. Il signait alors PAVÉE, sans aucune autre qualification. — Destitué par Rousselin, il fut réintégré dans son poste par le représentant Albert.

Retiré des affaires publiques avant le 18 brumaire, il ne cessa pas, jusqu'à la fin de sa vie, de cultiver les lettres et les arts.

On en trouve de nombreux témoignages dans les Mémoires du Lycée et de la Société académique. Nous citerons : Les *Eloges de Pierre Mignard et de M. de Noé*,—des traductions en vers du XX[e] chant de la *Jérusalem délivrée* et de *Diane et Endymion*, épisode de la *Secchia Rapita*,—*Une Dissertation historique sur un bourg de Champagne* (Vendeuvre) publié en 1812.

Son fils, M. le baron PAVÉE DE VENDEUVRE (Guillaume-Gabriel), né à Vendeuvre, en 1779 (vivant), prit place en 1815 dans le Conseil d'Etat de la Restauration, avec le titre de maître des requêtes. Disgracié à cause de ses opinions libérales, il devint, dans le département de l'Aube, le candidat de l'opposition, qui le porta à la députation en 1820. En 1824, il ne fut pas réélu, mais la réaction de 1827 contre le ministère Villèle lui donna gain de cause.

Après la Révolution de juillet, M. le baron Pavée de Vendeuvre signa la Charte réformée du 9 août en qualité de secrétaire de la Chambre des députés. Nommé pair de France en 1834, il en remplit les fonctions jusqu'en 1848. Dans le cours de sa carrière législative, il prit quelquefois la parole, entre autres, en 1829, comme rapporteur d'un projet de loi relatif aux droits sur les boissons et les octrois.

Le comte de La Briffe.

De la Briffe (Pierre-Arnoult, comte), né à Arcis-sur-Aube en 1772, était fils du marquis de La Briffe, maréchal-de-camp, propriétaire de la terre et du château d'Arcis. Au moment de la Révolution, il n'avait que dix-sept ans et venait d'entrer avec le grade de capitaine dans un régiment de chasseurs à cheval. Un premier entraînement le jeta hors du territoire français ; mais le sentiment qui l'attachait à la patrie l'y ramena presque aussitôt. Sa jeunesse et l'estime dont sa famille était environnée le sauvèrent des dangers auxquels l'exposaient son rang et sa fortune.

Sous l'Empire, Napoléon, qui voulait rallier autour de son trône les noms les plus illustres, appela près de sa personne le comte de La Briffe avec le titre de Chambellan, qu'il conserva jusqu'à la Restauration. En 1814 il rentra dans la carrière des armes, fut nommé colonel de dragons, puis maréchal-de-camp. Peu après, les électeurs de l'Aube le nommaient député à la Chambre de 1815, mandat qui fut renouvelé plusieurs fois. — Dans l'exercice de ces fonctions, le comte de La Briffe sut se défendre des réactions de l'époque. La Révolution de juillet, qu'il n'avait cependant pas provoquée, ne lui fit point abandonner son poste, et bientôt le Gouvernement l'appela à la pairie. Il est mort en 1839, à Arcis, environné des regrets unanimes dus à sa bonté, à sa bienfaisance et aux services qu'il n'avait cessé de rendre à tous ceux qui avaient eu besoin de lui.

—

De Fadate de Saint-Georges.

De Fadate de Saint-Georges (Charles-Jacques) est né à Troyes en 1778.

Trop jeune pour se trouver compromis dans les premiers événements de la Révolution, dont son père avait failli être victime (1), de Saint-Georges ne parut sur la scène politique qu'après la Restauration. Maire de Troyes en 1816, il en exerça les fonctions pendant plus de dix ans, et c'est à sa bonne administration qu'il dut

(1) Louis XVI avait fait don à M. de St-Georges père d'un meuble de salon pour remplacer celui qu'il avait perdu dans le pillage de sa maison en 1789, le jour du massacre de M. Huez. Ce meuble a été conservé religieusement par son fils.

une partie des suffrages qui, aux élections de 1824, l'envoyèrent à la Chambre des députés.

Là, sur un plus grand théâtre, il se fit connaître avantageusement dans les hautes questions de finances et d'administration. En 1825 et en 1829, il soutint, comme rapporteur, la discussion du réglement définitif des budjets des années précédentes. Il prit aussi la parole sur la réduction des rentes, sur les haras et sur le mode d'indemnité des émigrés. — Sorti de la Chambre par suite des élections anti-ministérielles de 1827, de Saint-Georges reçut, par compensation, la préfecture des Côtes-du-Nord. — En 1830, le grand collége de ce département l'investit de nouveau du mandat de député. Mais à peine était-il entré en fonctions, que la Révolution de juillet vint y mettre un terme. Fidèle aux Bourbons de la branche aînée, de Saint-Georges se retira complètement des affaires publiques. Il revint dans sa terre de Lirey, où il passa, dans un repos occupé, le reste de sa carrière, qui se termina en 1854.

Vandeuvre-Bazile.

VANDEUVRE-BAZILE (Pierre-Prudent), né aux Riceys en 1776, mort à Méry-sur-Seine en 1829.

L'enseignement public de la jurisprudence ayant cessé pendant les mauvaises années de la révolution, Vandeuvre, dont la jeunesse s'était écoulée précisément à cette époque, ne put entrer que tard dans la carrière judiciaire.

Après avoir figuré dans le parquet de plusieurs tribunaux, il fut appelé, en 1815, à la Cour royale de Paris, en qualité de substitut du procureur du Roi. Il commença à se faire connaître en portant la parole dans l'affaire du complot dit de l'*Epingle noire* (1). Quelques années après, on le nomma procureur général à Rouen.

En 1820, les électeurs réunis à Bar-sur-Aube le portèrent à la Chambre des députés. Fonctionnaire public d'un ordre élevé, Vandeuvre siégea sur les bancs ministériels, et appuya à la tribune la loi sur la censure des journaux. Son mandat fut confirmé aux élections de 1824. Mais en 1827, il vit la majorité se retourner contre lui;

---

(1) Affaire Pleigner, Tolleron et Carbonneau.

ce changement n'avait cependant rien qui lui fût personnel, c'était l'effet spontané d'une réprobation générale contre le ministère Villèle et ses adhérents. Au reste, cet échec ne porta aucun préjudice à la fortune politique de Vandeuvre. Le ministère Martignac le nomma premier président de la Cour royale de Lyon. Malheureusement il ne jouit que trop peu de temps de cette haute position. Uue mort prématurée l'enleva, en 1829, dans la 54e année de son âge.

Vandeuvre avait suppléé par l'étude aux connaissances spéciales qui avaient fait défaut à sa jeunesse, et s'était mis promptement au niveau de ses fonctions.

Outre son opinion sur la censure, il avait publié un écrit politique sur les Cent Jours dans le sens royaliste, intitulé : *Hommage à la Vérité* (Paris, Migneret, 1815).

—

Payn.

PAYN (Claude-Alexandre), né à Moussey, près Troyes, en 1760, décédé à Prunay en 1842.

Il était avocat-avoué à Troyes au commencement de la Révolution, dont il adopta les principes sans y prendre aucune part active.

Sous l'Empire, nommé adjoint au maire de Troyes, Payn remplit ces fonctions (et même celles de maire par intérim) jusqu'à la seconde Restauration. Pendant les Cent-Jours, il siégea à la Chambre des représentants en qualité de deputé du Collége départemental de l'Aube.

Après la Révolution de Juillet, il accepta la place de maire et l'occupa près de cinq ans, malgré son âge avancé.

Le récit des deux invasions est là pour attester les services que Payn rendit alors au pays, et nous avons eu plusieurs fois l'occasion de les faire valoir. Mais nous ne croyons pas superflu de rappeler quelques traits de la présence d'esprit qui chez lui se joignait à la fermeté.

— Un général ennemi exigeait avec véhémence des objets qu'on ne pouvait lui fournir. La colère le transportait au point de tirer son sabre et d'en frapper la table devant laquelle Payn était assis. On ne savait comment cela finirait. Payn avait vainement épuisé les meilleurs raisonnements, quand il lui vient une idée : il se lève, ouvre son armoire, ceint son écharpe, et, croisant les bras sur sa

poitrine, se pose tranquillement devant son interlocuteur. Celui-ci, interdit et déconcerté, remet son sabre dans le fourreau et sort sans proférer une parole.

— Pendant que des députés étaient allés à Paris, demander aux souverains alliés la remise d'une forte contribution frappée sur la ville, on redoutait des excès de la part des soldats. Un soir la ville fut illuminée d'un bout à l'autre : c'était sur l'invitation de Payn qui, menacé du pillage si on retardait le paiement de la contribution, avait trouvé ce moyen d'imposer aux étrangers ; et au fait la nuit se passa sans qu'ils osassent exécuter leurs menaces.

—

Paillot de Loynes.

PAILLOT DE LOYNES (Victor), né à Troyes en 1767, ne parut sur la scène politique qu'à l'époque de l'organisation du gouvernement consulaire, où il fut nommé maire de Troyes. Appelé en 1804 au Conseil général du département, il le présida pendant toute la durée de l'Empire, et remplissait encore ces fonctions lorsqu'en 1815 les électeurs lui conférèrent le mandat de député.

Là, il sut se défendre des passions entraînantes du moment, et ce n'est pas à lui qu'on put reprocher d'être plus royaliste que le roi. Doué d'un caractère modéré et conciliant, Paillot protégea et fit maintenir plus d'un fonctionnaire public menacé de destitution comme suspect de *bonapartisme*.

Nous avons déjà dit, dans notre précis historique, comment il sut trouver des paroles éloquentes pour faire obtenir au département de l'Aube une faible partie des indemnités qui lui étaient trop bien dues, et comment ses concitoyens l'en récompensèrent par l'unanimité de leurs suffrages aux élections de 1816.

Pendant cette session, ses collègues lui donnèrent plus d'une marque d'estime en l'appelant aux fonctions de secrétaire de la Chambre et de la Commission du Budget. Il se fit encore remarquer en s'élevant avec force, dans la discussion des lois de finance, contre l'agiotage et l'abus des spéculations de la Bourse.

A l'expiration de son mandat, il rentra dans la vie privée, tout en continuant de s'occuper des intérêts généraux, au Conseil général, où il resta jusqu'à la Révolution de Juillet.

Paillot de Loynes est mort en 1846, emportant les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

M. Stourm.

M. Stourm (Augustin-Africain), né à Metz en 1797 (vivant). — Fils d'un conseiller à la Cour royale de Metz, substitut du procureur du roi à Troyes, et ensuite à Paris, M. Stourm fut destitué en 1831, comme signataire de l'Association nationale.

Candidat des électeurs de l'opposition à Troyes, il ne lui manqua qu'une voix en 1834 ; mais il fut élu, en 1839, à une forte majorité, et réélu plusieurs fois jusqu'à la Révolution de 1848.

Tout en siégeant sur les bancs de la gauche il s'abstint de prendre part aux débats irritants de la politique pour se livrer à l'étude des questions d'utilité générale et à la défense des intérêts du département, notamment dans l'affaire du chemin de fer de Troyes, dont il devint l'un des administrateurs.

En 1848, le suffrage universel lui donna 42,000 voix aux élections de l'Assemblée Constituante de la seconde République.

Là, de même qu'à la Chambre des députés, M. Stourm se tint à l'écart des partis et des intrigues, et continua à faire connaître sa capacité dans les matières d'administration et d'économie publique. Aussi, lorsque, d'après la nouvelle Constitution, l'Assemblée procéda à la nomination des conseillers d'Etat, son nom sortit un des premiers de l'urne.

Conservé dans le Conseil d'Etat de l'Empire, après le 2 Décembre, il ne l'a quitté que pour occuper l'un des postes les plus élevés de l'Administration : la direction des Postes.

Il est auteur des publications suivantes : *Le Député satisfait ; le Code des municipalités*, dont son collègue Gillon fut collaborateur, — et d'une autre sur la question des sucres ; il y défend la production indigène.

—

Bourgeois de Jessaint, père.

Bourgeois de Jessaint (Claude-Laurent, vicomte), né à Jessaint en 1764, mort à Beaulieu en 1853.

Voici un de ces noms qui, sans s'être élevés jusqu'à la célébrité historique, vivront longtemps dans le souvenir de leurs compatriotes.

Nous avons déjà eu occasion d'indiquer les principales circonstances de la jeunesse du condisciple de Napoléon à Brienne.

Le vicomte de Jessaint n'avait encore exercé que des fonctions municipales à Bar-sur-Aube, lorsqu'à la suite du 18 brumaire (1799) le Gouvernement consulaire, à la recherche de tous les hommes honnêtes et capables, lui donna la préfecture de la Marne, qu'il devait conserver pendant trente-huit ans sans aucune interruption, par une exception dont on ne trouve pas d'autres exemples dans les annales administratives ; exception qui s'explique tout à son honneur. Car, s'il resta debout en traversant plusieurs révolutions, il n'eut pas besoin pour cela de se plier à toutes les opinions, à tous les pouvoirs. Le vicomte de Jessaint n'était ni ambitieux, ni courtisan ; c'était une de ces natures d'élite, qui, une fois à leur place, s'y maintiennent par l'ascendant qu'elles savent prendre sans effort et par un assentiment spontané.

Doué d'un caractère aimable et bienveillant, d'un esprit à la fois fin et conciliant, accessible à tous et à toute heure, étranger aux passions de parti, voué aux intérêts particuliers autant qu'à l'intérêt général du pays, sans cesse occupé à le diriger dans la voie des progrès agricoles industriels, artistiques, et le doter d'établissements utiles : c'est par cette réunion si rare des qualités de l'homme public avec les vertus de l'homme privé, qu'il avait formé ce lien indissoluble de confiance et d'attachement réciproque que chaque gouvernement nouveau était forcé de respecter.

Nous n'entrerons pas dans les détails de cette phase de sa vie si bien remplie, cela nous mènerait trop loin. Ajoutons seulement qu'il comptait 74 ans lorsqu'il quitta ses fonctions en 1838, pour recevoir, comme retraite et comme récompense, la dignité de pair de France ; que, rendu à la vie privée par la révolution de 1848, il revint sans regret finir paisiblement ses jours dans sa terre de Beaulieu, près de Brienne, tout près de son village natal. Il y est mort en 1853, dans sa 90e année. Il avait été créé baron sous l'Empire, plus tard vicomte, commandeur et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Nous ne pouvons mieux finir que par ces paroles prononcées sur sa tombe :

« Que sa belle et longue carrière serve de modèle à ceux qui sont destinés à gouverner nos provinces ; qu'au milieu des agitations et des ambitions qui se disputent les premières places, il y en ait qui se rappellent que la seule ambition du bien public a fait la fortune de M. de Jessaint, comme elle est sa gloire. »

En quittant la préfecture de la Marne, M. de Jessaint avait eu

la satisfaction de s'y voir remplacé par son petit-fils, M. Bourlon de Sarty. Par une triste compensation, il devait survivre à son fils, qui, sous ses auspices, avait aussi suivi la carrière administrative : telles sont les chances diverses qu'offre la longévité.

—

Bourgeois de Jessaint, fils.

BOURGEOIS DE JESSAINT (Adrien-Sébastien), né à Bar-sur-Aube en 1788, entré au Conseil d'Etat sous l'Empire en qualité d'auditeur, avait ensuite occupé sous la Restauration la sous-préfecture de St-Denis. Enfin le roi Louis-Philippe, en 1832, lui donna la préfecture de la Lozère, d'où il passa successivement à celles du Gard, d'Eure-et-Loire et de la Haute-Marne ; c'est dans cette dernière que le trouva la révolution de 1848. Retiré à Jessaint, il y fut enlevé à sa famille, en 1850, par une mort imprévue ; il avait alors 62 ans.

—

Bruslé de Valsuzenay.

BRUSLÉ, BARON DE VALSUZENAY (Claude-Louis), né à Paris en 17.., mort à Paris en 1826.

Fils d'un procureur au Parlement, dont il venait de reprendre la charge, par dispense d'âge, à la veille de la Révolution, M. Bruslé se trouva jeté de bonne heure et assez avant dans l'arène politique. Ensuite il entra dans les administrations militaires.

En 1797, sous le Directoire, il fut nommé commissaire du Gouvernement dans le département des Deux-Nethes (Anvers), dont les électeurs lui donnèrent, l'année suivante, le mandat de député au Conseil des Cinq-Cents. Là, sans prendre part aux luttes de la tribune, il fit connaître son aptitude dans les questions de finances et d'économie publique.

Après le 18 brumaire, on jeta les yeux sur lui pour la préfecture de l'Aube : choix justifié par le zèle et la capacité qu'il montra dans l'organisation, et ensuite pendant de longues années dans l'administration du département. Il acheva de s'y identifier en s'alliant à une ancienne et honorable famille (1).

---

(1) Il avait épousé Mlle de Baussancourt.

En 1810, après lui avoir conféré le titre de baron de Valsuzenay, le Gouvernement impérial l'appela à la préfecture de l'Oise, et en 1813, lui donna une dernière marque de confiance en l'envoyant à Bordeaux. Les jours propices de la France touchaient à leur fin. Huit mois s'étaient à peine écoulés que l'invasion, non moins rapide au Midi qu'au Nord, s'étendait jusqu'à la Gironde.

M. de Valsuzenay, obligé de quitter son poste, vint le reprendre peu après au nom du Gouvernement royal. En 1815, placé dans une position plus difficile encore que l'année précédente, par le retour de Napoléon, il seconda de tout son pouvoir les efforts de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux. — Après le départ de cette princesse, il revint à Paris, où il passa les Cent-Jours. La cause des Bourbons étant définitivement gagnée, M. Bruslé, accueilli favorablement par eux à leur rentrée, fut renvoyé dans son ancienne préfecture de l'Aube, où il avait passé des années si tranquilles.

Mais tout avait changé de face! Les conditions du régime parlementaire exigeaient l'intervention des préfets dans les questions locales de politique. Les crises électorales étaient surtout pour eux de rudes épreuves ; on les rendait presque responsables du succès ; tous les caractères n'étaient pas de trempe à les supporter. Fatigué par vingt-cinq ans de travaux assidus, M. de Valsuzenay finit par y succomber. Dans le courant de 1824, il se vit dans la nécessité de prendre sa retraite, et peu après il terminait prématurément sa carrière, emportant les regrets et l'estime de ses administrés, ou, pour mieux dire, de ses compatriotes.

—

Le comte de Plancy.

De Plancy (Adrien-Godard d'Aucourt, comte) débuta dans les fonctions publiques, sous le Consulat, comme auditeur au Conseil d'Etat. Il n'avait encore que 24 ans. Devenu gendre de l'archichancelier de l'Empire Lebrun, on lui donna la préfecture de la Doire, en Piémont, où il resta quelques années ; puis il revint en France administrer le département de la Nièvre, et enfin celui de Seine-et-Marne, qui fut toujours regardé comme un poste de faveur.

Là, en 1812, il sut, par de sages mesures exécutées avec fermeté, prévenir les effets de la disette des subsistances. Bientôt il

eut à subir les épreuves encore plus difficiles de l'invasion. Jusqu'au dernier jour, il se montra fidèle et dévoué au Gouvernement impérial et à son chef. Aussi son nom fut-il d'abord compris dans les listes de proscription de 1815, et n'en fut effacé que grâce aux amis qu'il avait conservés dans le parti dominant.

De ce moment, le comte de Plancy se retira dans son domaine de Plancy, renonçant à toutes fonctions publiques autres que celle de membre du Conseil Général de l'Aube. Il consacra la dernière moitié de sa vie à mettre en pratique, sur ses propriétés, les connaissances agronomiques qu'il possédait à un degré éminent. Personne plus que lui n'a contribué à propager et à encourager dans le pays les améliorations et les progrès de l'économie rurale. Il est mort en 1855.

—

Le baron Bruneteau de Sainte-Suzanne.

BRUNETEAU DE SAINTE-SUZANNE (Alexandre-François), né à Poivre en 1769, élève de l'Ecole Militaire de Brienne, avait d'abord suivi, comme son frère le général, la carrière militaire. Parti volontairement en 1792, ses connaissances variées lui firent trouver de l'emploi pendant quelque temps dans le service de santé des armées.

Sous l'Empire, il entra dans la carrière administrative, et après avoir débuté comme sous-préfet de Saint-Hippolyte, il devint maître des requêtes, préfet de l'Ardèche, ensuite de la Sarre. Ayant accepté pendant les Cent-Jours la préfecture du Tarn, il fut disgracié et même persécuté sous la Restauration. Replacé par le Gouvernement de Juillet à la préfecture de l'Aisne, il prit sa retraite en 1833, avec le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire. Il était baron de l'Empire et officier de la Légion-d'Honneur.

—

De Boulogne.

BOULOGNE (Etienne-Antoine, comte de), né à Avignon en 1749, n'appartient au département de l'Aube que par son titre épiscopal. Nous nous bornerons donc à rappeler les principales circonstances de sa vie, postérieures à 1809.

Prédicateur du roi avant la Révolution, il avait pris rang parmi les orateurs les plus distingués, et malgré une longue interruption, sa réputation n'était pas effacée, lorsque Napoléon, à son avènement à l'Empire, l'appela près de lui, d'abord comme chapelain, ensuite en qualité d'aumônier, et enfin le nomma évêque de Troyes.

M. de Boulogne ne se montra point ingrat, il ne laissa échapper aucune occasion de manifester, par ses écrits et par ses paroles, son admiration et son dévouement pour celui qu'il appelait le *nouveau Cyrus* (1).

Mais bientôt les querelles qui s'étaient élevées entre l'Empereur et le Saint-Siége s'envenimèrent par l'envahissement des Etats-Romains et par l'enlèvement du Souverain Pontife.

L'évêque de Troyes prit avec chaleur le parti de son chef spirituel. Il se fit remarquer à la tête de l'opposition qui se forma dans le Concile rassemblé à Paris en 1811.

Napoléon n'était pas homme à supporter impunément une résistance ouverte à ses volontés : M. de Boulogne l'éprouva plus que tout autre. Mis en surveillance, arrêté, déclaré démissionnaire, remplacé sur son siége, rien ne put le faire plier. La révolution de 1814 seule le rendit à la liberté et à ses fonctions, qu'il fut encore forcé de quitter pendant les Cent-Jours, pour les reprendre définitivement en 1816.

La persécution que M. de Boulogne venait d'essuyer devint nécessairement un titre de recommandation pour lui auprès des Bourbons. Il acquit de nouveaux droits à leur bienveillance, en se vouant à la défense du dogme de la légitimité et des doctrines du droit divin avec la même ardeur qu'il avait montrée naguères pour la cause opposée (2). Cependant la récompense de ses services se fit attendre assez longtemps. Il avait été nommé à l'archevêché de Vienne; le Concordat qui instituait ce siége n'ayant pas été adopté, il en conserva seulement le titre.

Ce fut en 1822 qu'on l'éleva à la double dignité de comte et

---

(1) « Puisse le Souverain Maître des rois, s'écriait-il dans un de ses discours, veiller d'une manière particulière sur la nouvelle dynastie qui se forme, sur la race napoléonienne, rendre le trône sur lequel elle s'assiéra, immuable comme le soleil, et la faire traverser d'âge en âge, toujours triomphante et toujours couronnée par la vertu et par la victoire. »

(2) Voir entre autres le mandement qui a pour texte : « La France veut son roi, parce qu'elle veut son Dieu ; la France veut son Dieu, parce qu'elle veut son roi. »

de pair de France, dont il eut à peine le temps de jouir, sa longue carrière s'étant terminée en 1825.

Au point de vue littéraire, l'éloquence de M. de Boulogne a été diversement jugée; toutefois, on s'accorde à reconnaître qu'elle s'adresse moins au cœur qu'à l'esprit. Ses dernières productions attestent encore, par l'éclat du style, que la vivacité de son imagination n'était pas éteinte. Mais on y chercherait vainement cette onction évangélique, cette douceur pastorale, dont l'absence rend incomplètes et stériles les autres qualités d'un orateur sacré.

—

De Séguin des Hons.

De Séguin des Hons (Jacques-Louis-David), né à Castres en 1760, mort à Troyes en 1843.

Bien que M. de Séguin des Hons fût tout-à-fait étranger au département de l'Aube avant sa promotion à l'épiscopat, nous nous reprocherions de l'avoir omis parmi ceux dont on a gardé le meilleur et le plus durable souvenir.

Il comptait déjà 66 ans lorsqu'il vint prendre possession du siége épiscopal. A cet âge, il avait conservé une partie des avantages extérieurs si remarqués dans sa jeunesse, et qui faisaient encore ressortir les vertus qu'il pratiquait sans ostentation dans ses visites pastorales; sa belle et noble figure, empreinte en même temps de l'aménité qui était le fond de son caractère, frappait l'esprit du peuple, avant même que son éloquence pleine d'onction eût agi sur les cœurs. La dignité et l'urbanité de ses manières, la bienveillance de son accueil, une instruction variée, une conversation spirituelle, des mœurs simples et patriarchales : telles étaient les qualités qui le distinguaient particulièrement. Sa charité était active, sa bienfaisance inépuisable. On le vit, au plus fort du choléra, visiter les malades, relever les courages et calmer les craintes, en s'exposant lui-même au danger.

En 1831, il avait refusé l'archevêché d'Avignon pour rester à Troyes.... Pouvait-il donner une preuve plus éclatante de son désintéressement et de son attachement à ses diocésains ?

Sévère pour lui-même, indulgent pour les autres, c'est par la persuasion et par l'exemple qu'il cherchait à faire aimer et pratiquer la religion. De même, en se renfermant constamment dans les

limites de son autorité, il sut éviter les querelles religieuses au milieu des discordes civiles, et tout conflit, tout désaccord avec les pouvoirs publics.

Ses dernières années furent éprouvées par de longues et cruelles souffrances : il les supporta avec la résignation qui est la plus belle des vertus chrétiennes.

La vie de M. de Séguin offrirait plutôt la matière d'un panégyrique que d'une biographie. Nous n'avons voulu faire ni l'un ni l'autre : nous avons essayé seulement de résumer en quelques lignes ce que nous avons vu, entendu et recueilli sur ce digne prélat, sûr de n'être démenti par aucun de ceux qui l'ont connu.

—

Le comte Lelieur.

LELIEUR DE VILLE-SUR-ARCE (le comte Jean-Baptiste-Louis), né à Ville-sur-Arce en 1765, mort à Versailles en 1849, fut élevé à Brienne avec Napoléon, ainsi que nous venons de le voir. En 1790, il suivit le torrent qui entraînait dans l'émigration le plus grand nombre des membres de la noblesse française. Après avoir servi quelque temps dans l'armée de Condé, il passa en Amérique, s'y maria et y devint cultivateur. Le 18 brumaire lui rouvrit les portes de la patrie.

Bien accueilli par le premier Consul, il fut nommé intendant-général des parcs et jardins de la Couronne, poste qu'il occupa pendant toute la durée de l'Empire, sans vouloir en accepter de plus brillants, mais moins conformes à ses goûts et à ses connaissances. Sa place ayant été supprimée en 1818, on lui laissa une habitation dans le domaine de Versailles. — C'est là que, devenu presque aveugle, il prolongea encore sa carrière pendant plus de trente ans, sans cesser de se livrer à ses études favorites, et de seconder les progrès de l'art horticole, soit en perfectionnant lui-même la culture des roses, des dalhias, du maïs, soit par des publications nombreuses, parmi lesquelles on distingue un Traité des arbres fruitiers (*La Pomone française*, Paris, Didier, 1817), plusieurs fois réimprimé.

—

Letellier.

Letellier (Pierre-Jacques-Hippolyte) est né à Bar-sur-Aube en 1769. Dès les premières années de la Révolution, il travaillait dans les bureaux du ministère de la justice, et il fut adjoint à la Commission que l'Assemblée Constituante envoya dans la Vendée, pour apaiser les premiers troubles. Après avoir été secrétaire intime de Masséna, pendant les guerres de la République, il fut nommé, sous le Consulat, secrétaire-rédacteur des procès-verbaux du Tribunat, et ensuite de la Chambre des Députés; fonctions qu'il exerça jusqu'en 1815. Letellier embrassa alors la profession d'avocat, et s'y fit remarquer comme jurisconsulte et comme écrivain. Outre quelques opuscules politiques et littéraires, il est l'auteur d'une traduction estimée de Tacite, intitulée : *Tableaux historiques extraits de Tacite*, et réunis par des sommaires, des appendices. Paris, 1825, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage valut à Letellier la décoration de la Légion-d'Honneur. Il est mort à Paris en 1830.

—

Antoine Simon.

Au nombre des condamnés du département de l'Aube, nous avons omis de comprendre Simon (Antoine), né à Troyes en 1735, établi cordonnier à Paris, où il se fit remarquer, dès les premières années de la Révolution, dans les rangs des plus féroces séides de bas étage. Membre de la Commune de Paris, il fit souvent le service de la tour du Temple auprès de Louis XVI, qu'il se plaisait à outrager. Après la mort de ce prince, il fut placé auprès du petit dauphin Louis-Charles (Louis XVII), dont il abrégea les jours par ses mauvais traitements.

On peut concevoir et s'expliquer les passions politiques qui présidèrent au jugement de Louis XVI, et qui ne reculèrent pas devant son exécution.... mais tourmenter de dessein prémédité un enfant dont l'innocence, les grâces et l'heureux naturel auraient dû désarmer les plus farouches bourreaux; s'occuper le jour à l'abrutir, la nuit à l'effrayer et à troubler son sommeil : voilà de ces froides horreurs dont les auteurs méritent d'être flétris à jamais.

Simon ne tarda pas à expier son forfait. *Mis hors la loi* le 9

thermidor par la Convention, il monta le lendemain sur l'échafaud révolutionnaire avec Robespierre, et avec les autres membres de la Commune de Paris, parmi lesquels on trouve encore les noms de deux individus issus du département de l'Aube : Jean Pacotte, ciseleur, né à Troyes en 1746, et Jacques Morel, né à Vendeuvre en 1739.

—

La comtesse de Lamotte.

Le département de l'Aube a aussi donné le jour à une femme qui a joui quelque temps d'une triste célébrité, que nous ne voulons pas relever.

Jeanne de Luz de St-Remy de Valois était née en 1756, à Fontette (village de l'arrondissement de Bar-sur-Seine), de parents pauvres, mais descendant, par un fils naturel de Henri II, de la branche royale des Valois. Son illustre origine ayant été reconnue, elle obtint une pension, et épousa, en 1780, à Bar-sur-Aube, le comte de Lamotte, natif de cette ville, et officier des gardes de Monsieur. C'est quelques années après ce mariage que s'ourdit la déplorable intrigue connue sous le nom d'*Affaire du Collier*, qui commença les malheurs de la reine Marie-Antoinette, et qui doit être comptée au nombre des causes incidentes de la Révolution.

On sait la part qu'y prit la comtesse de Lamotte, sa condamnation à des peines infamantes, et son évasion en Angleterre, où son mari, condamné avec elle, l'avait précédée. On n'est pas bien d'accord sur l'époque de sa mort. Les biographes les plus accrédités la font mourir à Londres en 1791, des suites d'une chute ; d'autres à Paris, seulement en 1840, ce qui paraît peu probable.

Quoi qu'il en soit, le comte de Lamotte ne craignit pas de rentrer en France après l'établissement de la République ; en 1793, il revint habiter Bar-sur-Aube, et ne fut pas inquiété pendant la Terreur ; seulement Rousselin envoya un de ses agents lui enlever ses armes et ses chevaux.

—

CHAPITRE II. — HOMMES DE GUERRE.

Le général Dampierre.

DAMPIERRE (le comte Auguste-Marie-Henri PICOT DE), né à Paris en 1756, suivit de très-bonne heure la carrière des armes. D'abord officier dans les gardes françaises, il entra ensuite dans la cavalerie légère. Mais son caractère indépendant et aventureux, sa passion pour les manœuvres prussiennes et aussi pour les aérostats, nuisirent à son avancement. Mal vu à la cour, et par conséquent de ses supérieurs, il se dégoûta du service, et se retira dans son château de Dampierre, où la Révolution le trouva tout disposé à en embrasser la cause avec enthousiasme.

Nous avons vu qu'après avoir présidé pendant les premières années le département de l'Aube il avait repris son épée pour rentrer dans les rangs des défenseurs de la patrie menacée. Aide-de-camp du maréchal Rochambeau, colonel de dragons, maréchal-de-camp dans la même année 1792, il était à Valmy le 20 septembre, et le 6 novembre il conduisait les colonnes républicaines à l'assaut des redoutes de Jemmapes.

A l'ouverture de la campagne de 1793, il se laissa surprendre à Aix-la-Chapelle par les Autrichiens : faute promptement réparée par sa conduite brillante dans la journée de Neerwinde; mais la bataille n'en fut pas moins perdue, et l'armée ramenée jusqu'aux anciennes frontières de la France.

C'est alors que Dumouriez, avec qui Dampierre ne s'était jamais accordé, conçoit et veut exécuter le projet de renverser la République et de rétablir la monarchie avec l'aide des étrangers. Mais l'armée française, chefs et soldats, à de faibles exceptions près, reste fidèle au drapeau national. La conduite énergique de Dampierre, dans cette circonstance, lui fait donner, et son patriotisme lui fait accepter le commandement en chef; c'était se charger d'une dangereuse responsabilité.

L'armée, ébranlée par les derniers revers, réduite à 30,000 hommes, était hors d'état de se mesurer avec les forces bien su-

périeures de la coalition, qui déjà avaient commencé l'invasion du territoire. Dampierre voulait la réorganiser et attendre des renforts avant de rien entreprendre ; mais un système de temporisation prudente ne pouvait convenir à l'impatience des commissaires de la Convention, qui, à cette époque, dirigeaient les opérations militaires bien plus que les généraux. Ils exigent que l'armée reprenne sans délai l'offensive pour débloquer Condé. Dampierre obéit avec plus de dévoûment que d'espoir. Il attaque l'aile gauche de l'armée coalisée entre Valenciennes et Quiévrain ; sans se laisser rebuter par l'insuccès de cette première tentative, il la renouvelle quelques jours après, en se portant à travers les bois de Raisme sur Condé. Mais au moment où, pour entraîner ses colonnes, il s'élance à leur tête dans les redoutes ennemies, il a la cuisse emportée par un boulet, et ne survit que quelques heures à cette blessure. L'armée, découragée, se retire dans le camp de Famara.

La Convention accorda à Dampierre les honneurs du Panthéon ; il les avait bien mérités par son courage et son dévouement..... Et pourtant qui pourrait dire, s'il eût survécu à sa défaite, quel sort lui était réservé, puisque quelques mois après sa mort glorieuse, l'un des chefs du parti dominant, Couthon, disait à la tribune nationale, en s'opposant à l'admission de ses restes au Panthéon : « Qu'a-t-il manqué à ce lieutenant de Dumouriez pour trahir la République ? seulement quelques jours. »

Si la Convention ne revint pas sur son décret, on le dut à Danton, qui n'hésita pas à élever la voix en faveur de son compatriote ; toutefois, l'inhumation de Dampierre au Panthéon n'eut pas lieu.

On a élevé dans l'église de Dampierre un mausolée à la mémoire du général. Parmi les trophées suspendus à ce monument, on en voyait naguère encore un bien simple, mais bien expressif : c'était le pantalon sanglant et déchiré en lambeaux qu'il portait lorsqu'il fut atteint par le boulet fatal.

Un des fils de Dampierre (Achille-Pierre-Henri), qui l'accompagnait comme aide-de-camp le jour de sa mort, obtint, sous le Consulat, le grade d'adjudant-général, et fit partie, en 1802, de l'expédition de Saint-Domingue, où il mourut.

Le second fils du général, le marquis Charles de Dampierre, après avoir été aide-de-camp du général Dessoles, son beau-frère, fut appelé à la pairie sous la Restauration, et obtint le rang de colonel. Actuellement il est membre du Conseil Général de l'Aube.

Louis-Augustin Picot, comte de Dampierre, troisième fils du général, fut maréchal-de-camp et commandant d'armes à Moscou. Il fut blessé à Friedland, à Wagram et à Leipsig.

Un autre fils du général Dampierre (le comte Auguste), servit dans les hussards, ensuite dans la Maison du Roi, en qualité de lieutenant des gardes-du-corps.

—

Le maréchal Beurnonville.

BEURNONVILLE (Pierre RIEL, comte de) était né à Champignol, près de Clairvaux, d'une famille d'artisans aisés, qui le destinaient à l'état ecclésiastique. Mais là n'était pas sa vocation ; elle l'entraînait au contraire vers la profession des armes, et il dirigea ses études en conséquence.

Il était bien difficile alors à un roturier de devenir ce qu'on appelait *officier de fortune*. Le jeune Beurnonville, après quelques années de service dans les rangs inférieurs, parvint cependant, grâce à de puissantes protections, à obtenir une épaulette d'aide-major dans le régiment colonial de l'Ile-de-France. Embarqué en 1780 sur l'escadre que M. de Suffren conduisait dans l'Inde, il se fit distinguer de cet amiral qui le nomma commandant de la milice de l'île Bourbon. Il passa plusieurs années dans cette colonie, où il fit un riche mariage. Ayant perdu sa place par suite de quelques démêlés avec le gouverneur, il revint en France pour réclamer, et n'obtint d'autres dédommagements que la croix de Saint-Louis. Mais bientôt la Révolution et la guerre lui ouvrirent, ainsi qu'à tant d'autres, une carrière plus vaste et plus facile.

Dès le début de la campagne de 1792, Beurnonville faisait partie de l'état-major du Nord en qualité de maréchal-de-camp, puis de lieutenant-général, et par des traits peu communs de bravoure, il se faisait donner, par Dumouriez, le nom *d'Ajax français*. Cette réputation, il la soutint d'une manière brillante à Valmy, et surtout à Jemmapes.

C'est alors qu'il reçut du Gouvernement républicain le commandement de l'armée de la Moselle, destinée à compléter la conquête de la Belgique, par celle du pays de Trèves.

Mais, « tel brille au second rang qui s'éclipse au premier. » Beurnonville échoua devant Trèves. Cet échec, il est vrai, sans con-

séquence et mêlé de combats glorieux (1), ne lui fit rien perdre dans la confiance de la Convention qui, peu après, l'appelait au ministère de la guerre.

On était alors au plus fort de la lutte politique qui précéda le 31 mai 1793. Beurnonville, en voulant employer son autorité au maintien de l'ordre dans la capitale, s'attira la haine des Jacobins. Il se vit même forcé un moment de s'enfuir de son hôtel pour échapper aux poignards de leurs séides.

C'est alors que Dumouriez, qui se préparait à renverser la République, s'ouvrit à lui et chercha à l'entraîner dans son parti. Mais, si le Gouvernement d'alors inspirait à Beurnonville plus de craintes que de sympathie, il avait trop de patriotisme dans le cœur pour s'associer à des projets dont la réussite était fondée sur l'intervention des ennemis de la France. Non-seulement il révéla ces projets, mais il accepta la dangereuse mission d'accompagner les commissaires chargés de notifier à Dumouriez le décret qui le mandait à *la barre* de la Convention. Celui-ci, on aurait dû le prévoir, n'était pas homme à porter sa tête à ses ennemis, en obéissant à leurs injonctions; il n'y répondit qu'en faisant arrêter les commissaires, même *son ami* Beurnonville, et en les livrant au prince de Cobourg.

Conduit au fond de l'Allemagne au mois d'avril 1793, Beurnonville passa deux ans et demi dans une dure captivité, à Egra et à Olmutz; il ne recouvra la liberté que par un échange avec madame la duchesse d'Angoulême.

Lorsqu'il revint en France, le régime révolutionnaire avait fait place au Gouvernement du Directoire. Vers la fin de la campagne de 1796, à la suite de la retraite de Jourdan, il fut appelé à succéder à ce général. Sous son commandement, l'armée de Sambre-et-Meuse repoussa les Autrichiens sur le Bas-Rhin. Mais quelques nuages s'étant élevés entre lui et le Gouvernement, il ne tarda pas à être remplacé par le général Hoche, et fut relégué en Hollande. Dès-lors les infirmités qu'il avait contractées dans les prisons de l'Autriche achevèrent de l'éloigner du service actif.

---

(1) Beurnonville, en rendant compte d'un de ses combats où l'ennemi, disait-il, avait fait une forte perte, ajoutait : *Nous n'avons perdu que le petit doigt d'un de nos chasseurs.* Cette gasconade fit naître l'épigramme suivante :

Quand d'Autrichiens morts on compte près de mille,
Nous ne perdons qu'un doigt, encore le plus petit;
Holà! Monsieur de Beurnonville,
Le petit doigt n'a pas tout dit.

Après la révolution du 18 brumaire, à laquelle il avait coopéré, Beurnonville reparut sur la scène politique, mais en changeant de carrière. Le premier Consul l'envoya comme plénipotentiaire à Berlin, et ensuite à Madrid. — Sous l'Empire, il devint sénateur, reçut le titre de comte et toutes les distinctions, tous les honneurs qu'il pouvait ambitionner. Envoyé par l'Empereur, à la veille de l'invasion de 1814, en qualité de commissaire extraordinaire dans la deuxième division militaire, il adressa aux habitants du pays de l'ancienne frontière les proclamations les plus énergiques... Aussi ne le vit-on pas sans étonnement, à l'entrée des alliés à Paris, se prononcer un des premiers dans le Sénat contre Napoléon, épouser la cause de l'ancienne dynastie et prendre place dans le gouvernement provisoire. — Louis XVIII le nomma pair de France et ministre d'Etat; son sort se trouva dès-lors lié à celui des Bourbons. Proscrit comme eux au 20 mars, il les suivit à Gand, revint avec eux et fut rétabli dans toutes ses dignités. Louis XVIII y mit le comble en 1816, en lui donnant le bâton de maréchal de France. A partir de ce jour, la carrière de Beurnonville n'offre rien de saillant; une violente attaque de goutte en abrégea la durée en 1821; il avait alors 69 ans.

Autant et plus que son compatriote M. Beugnot, Beurnonville avait traversé et servi tous les gouvernements depuis 1789, à l'exception de celui des Cent-Jours. Son neveu, le baron Riel-Beurnonville, colonel d'un régiment de la garde royale, succéda à son titre de pair héréditaire, auquel il renonça en 1830, par démission volontaire.

M. Thiers, ordinairement si exact, dans son histoire de l'Empire, s'est trompé sur le compte de Beurnonville, dont il fait *un membre de la minorité de la noblesse de 1789.*

Beurnonville était d'origine très-plébéienne; seulement, par son mariage en secondes noces (1805) avec une demoiselle de Durfort, il s'était enté sur l'ancienne noblesse, et c'est là, sans doute, ce qui le jeta tout d'abord dans le parti de la Restauration. — Du reste, il avait, dès sa première jeunesse, une tournure distinguée et tout-à-fait aristocratique; circonstance qui n'avait pas nui à sa fortune (1).

(1) On dit que Mme de Montesson, épouse du duc d'Orléans, à qui il s'était fait présenter en 1779 pour demander son appui, l'accueillit par ces paroles : « Monsieur, un jeune homme tourné comme vous l'êtes est fait pour servir le roi sans avoir besoin de recommandation.

Le maréchal Valée.

Sur trente et quelques noms qui composent la liste des maréchaux de France, dans la période que nous traitons, deux appartiennent au département de l'Aube : Beurnonville et Valée.

VALÉE (le comte Sylvain-Charles), né à Brienne-le-Château en 1773, était issu d'une famille peu favorisée de la fortune, mais qui ne lui fit pas moins donner une bonne éducation.

M. Bourgeois (historien de Brienne) le compte parmi les élèves de l'Ecole Militaire. Ses états de service n'en font pas mention, on y trouve seulement qu'au mois de septembre 1792 il était élève à l'Ecole d'artillerie de Châlons, et que le 1er juin de l'année suivante, il entrait dans les rangs de l'armée française en qualité de lieutenant.

Pendant les campagnes de la République il obtenait un avancement graduel, et se faisait déjà remarquer d'abord dans les siéges des places fortes de la Belgique, ensuite sur les champs de bataille de Neuwied, de Wurtzbourg, de Stokack, de Moëskirk, de Hohenlinden, etc.... Lieutenant-colonel en 1804, colonel en 1806, les grandes guerres de l'Empire lui fournissaient de nouvelles occasions de montrer à la fois sa bravoure et son habileté dans les manœuvres de son arme ; il eut sa part de gloire aux journées d'Iéna, d'Eylau et de Friedland.

Après la paix de Tilsitt, Napoléon, juste appréciateur du mérite, le nomma genéral de brigade, et l'envoya en Espagne commander l'artillerie du corps d'armée du maréchal Suchet. C'est là qu'il acquit une haute réputation, en dirigeant les siéges mémorables de Lérida, de Tortose, de Tarragone, de Valence, où il fallut déployer toutes les ressources de l'art de la guerre pour vaincre l'opiniâtreté de la résistance.

Il était général de division et comte de l'Empire, lorsqu'il rentra en France après l'abdication de Napoléon.

Le général Valée fut bien accueilli par le Gouvernement royal, qui ne laissa pas ses talents inactifs, ni sans récompense. Nommé inspecteur-général et membre du Comité supérieur de l'artillerie, du Conseil supérieur de la guerre, il y fit prévaloir ses vues de réforme et de réorganisation. Aux titres dont il était déjà pourvu, on ajouta ceux de grand-officier de la Légion-d'Honneur, de comman-

deur de Saint-Louis, enfin celui de pair de France, héréditaire seulement au commencement de 1830.

La faveur dont il avait joui sous la Restauration ne devait pas le recommander auprès du Gouvernement de Juillet. Cependant, après une courte interruption, il fut remis en activité, et en 1835, rappelé à la Pairie. Enfin, en 1837, on le vit, malgré son âge déjà avancé, partir pour l'Afrique, diriger l'artillerie au siége de Constantine, prendre le commandement en chef après la mort du général Damrémont, et présider à l'assaut de cette ville avec une énergie toute juvénile.

La récompense de ce beau fait d'armes ne se fit pas attendre. Le général Valée reçut le bâton de maréchal, et peu après le gouvernement de l'Algérie : poste d'une grande responsabilité qu'il remplit honorablement pendant trois ans, mais avec les contrariétés inévitables, à une époque où l'on n'était nullement d'accord sur le système à suivre pour l'organisation et l'administration du pays.

Le maréchal Valée est mort à Paris en 1846.

—

Le général Songis.

SONGIS (le comte Nicolas-Marie) est né à Troyes en 1761. Entré en 1780 comme lieutenant dans le corps d'artillerie, il était parvenu en 1792 au grade de colonel-directeur. En 1793, il fut un des premiers à se séparer de Dumouriez, et ramena à Douai le parc d'artillerie de l'armée du Nord. Dans la campagne de 1794, il commença à se signaler par la prompte réduction de la forteresse d'Ypres, due à ses bonnes dispositions. Depuis cette époque jusqu'en 1809, il ne cessa de servir activement, soit dans les siéges, soit sur les champs de bataille en Italie, en Allemagne et en Pologne. Napoléon, qui avait reconnu son mérite, le nomma d'abord l'un des quatre capitaines de la garde consulaire, puis premier inspecteur-général de l'artillerie.

Doué d'une constitution forte, qui lui promettait une longue carrière, le général Songis portait en lui le germe d'une maladie qui se développa tout-à-coup et l'enleva prématurément dans les derniers jours de 1809, à l'âge de 48 ans. Regardé, ainsi que son titre l'attestait, comme un des meilleurs officiers de ce corps d'artillerie si fécond en chefs illustres, il avait été créé comte de l'Empire, grand-

aigle de la Légion-d'Honneur, commandeur de la Couronne-de-Fer; et, ce qui prouve mieux encore la prééminence de ses services, c'est que, par l'ordre de l'Empereur, ses restes mortels reçurent les honneurs du Panthéon.

Son frère, Louis-Didier SONGIS, né à Troyes en 1752, par conséquent son aîné de neuf ans, était entré comme lui et avant lui dans l'artillerie. Après avoir servi en Amérique et dans les premières campagnes de la République, il était aussi parvenu de grade en grade jusqu'à celui de général de division. Il avait ensuite obtenu comme retraite la place de conservateur des forêts à Caen, où il mourut en 1814.

M. Jaillant-Deschainets, qui récemment a légué la majeure partie de sa fortune à la ville de Troyes (1), était neveu par sa mère des généraux Songis.

Le général Bruneteau de Sainte-Suzanne.

BRUNETEAU DE SAINTE-SUZANNE (le comte Gilbert-Joseph-Marie) est né à Poivre, près Arcis-sur-Aube, en 1760, d'une ancienne famille de *Noblesse-d'Epée.*

Après avoir passé les années de sa première jeunesse dans les pages de *Madame*, il entra, en 1779, comme sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie; il était capitaine de grenadiers au moment de la Révolution.

Ainsi que la plupart des officiers de l'ancien régime restés fidèles au drapeau national (et c'était le bien petit nombre), il monta rapidement aux grades supérieurs, et eut le bonheur de s'y maintenir pendant la crise révolutionnaire, malgré son titre d'ex-noble.

Adjudant-général en 1793, général de brigade en 1795, général de division en 1796, il se fit remarquer autant par ses talents que par sa bravoure devant Mayence, au passage du Rhin, près de Keht, et dans toute la campagne de Moreau en Allemagne, jusqu'à la paix de Campo-Formio.

Quand la guerre se ralluma, en 1799, le général Sainte-Suzanne reparut à l'armée du Rhin, et toujours sous les ordres de Moreau,

(1) Environ 470,000 fr. destinés à diverses fondations d'utilité publique et de bienfaisance, à des prix d'encouragement pour les ouvriers, etc.

qui le choisit pour un de ses lieutenants. Pendant cette longue et mémorable campagne de 1800, il trouva de nombreuses occasions de soutenir sa réputation, particulièrement devant Ulm, où, attaqué et presque enveloppé par des forces supérieures, il sortit victorieux de cette lutte inégale.

La paix de Lunéville mit fin à sa carrière militaire, en 1804. Il fut appelé au Sénat et nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur. C'était la juste récompense de ses services. En 1809, lors de l'expédition anglaise dans l'Escaut, il eut encore l'occasion de se rendre utile en organisant la défense des côtes du Pas-de-Calais.

En 1814, il suivit le torrent et se rallia au gouvernement de la Restauration qui, en échange du titre de sénateur, lui donna celui de pair de France. Il mourut en 1817, encore dans la force de l'âge, mais usé par les fatigues de la guerre.

Le général Sainte-Suzanne passait, à bon droit, pour un des plus habiles tacticiens de l'école de Moreau. C'était un des types de ces guerriers qui, dans les temps de désordre et d'anarchie, rappelèrent la discipline dans les camps, et donnèrent l'exemple du désintéressement et des véritables vertus patriotiques.

Son fils, Christophe BRUNETEAU DE SAINTE-SUZANNE, hérita de ses titres qu'il conserva jusqu'en 1830.

Un autre BRUNETEAU DE SAINTE-SUZANNE (Jean-Chrysostôme), né à Poivres en 1773, suivit aussi la carrière des armes un peu plus tard que son frère aîné, et parvint en 1814 au rang de maréchal-de-camp.

—

Le général Dulong de Rosnay.

DULONG DE ROSNAY (le comte Louis-Etienne) est né à Rosnay en 1780.

Voici un de ces hommes énergiques qui serait resté obscur dans les derniers rangs de l'armée, si la Révolution, en abolissant les priviléges, ne lui eût permis d'en sortir et de se mettre en évidence.

Parti volontairement presque au sortir de l'enfance, Dulong, lieutenant de hussards à 18 ans, se faisait déjà connaître en 1798 au siége d'Ancône, où il recevait plusieurs blessures. Un peu plus tard, à Pesaro, il sut, à la tête d'une poignée d'hommes, résister pendant

plus d'un mois à une masse d'insurgés soutenus par les Anglais, et obtenir une capitulation honorable.

Il fit toutes les campagnes de l'Empire, d'abord en Allemagne, ensuite dans la Péninsule. En 1813, il devint général après s'être illustré dans les grades intermédiaires par des actions d'éclat. Ainsi, en 1809, il avait sauvé l'armée de Portugal, en enlevant, par un coup de main hardi dont l'histoire a consacré le souvenir, un pont qui était son unique point de retraite.

En 1814, nous le retrouvons défendant sa ville natale, et chargeant encore avec succès, tout mutilé qu'il était, les masses des alliés à la tête de quelques escadrons.

Bien accueilli par les Bourbons, après la Restauration, et nommé par eux lieutenant-général, Dulong resta fidèle à leur cause pendant les Cent-Jours. Ils l'en récompensèrent en l'appelant (seul parmi les plébéiens) au commandement d'une des compagnies de gardes-du-corps.

Il mourut en 1828, âgé seulement de 48 ans. Il était comte, gentilhomme de la Chambre du Roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur, grand-cordon de l'ordre de Saint-Louis.

Le général Liger-Bélair.

LIGER-BÉLAIR (le vicomte Louis) est né à Vendeuvre en 1772.

Entré au service au commencement de la guerre, il était, en 1801, adjudant-commandant et officier de la Légion-d'Honneur. Il continua de servir avec distinction jusqu'à la fin de l'Empire dans l'arme de la cavalerie, fut nommé général de brigade en 1808, général de division et baron en 1811.

En 1814, il donna son adhésion au Gouvernement Royal, qui le décora de la croix de Saint-Louis et de celle de commandeur de la Légion-d'Honneur.

Resté fidèle aux Bourbons pendant les Cent-Jours, le général Liger-Bélair fut appelé, après leur retour, au commandement de la 4e division militaire. En 1819, il obtint le titre de vicomte, et ne cessa d'être employé activement jusqu'à la fin de la Restauration. Après la révolution de 1830, il prit sa retraite et mourut à Vosne (Côte-d'Or) en 1835.

Le général Rambourgt.

RAMBOURGT (le comte Gabriel-Pierre-Patrice), né à Troyes en 1775, est un de ces jeunes patriotes qni devancèrent l'appel pour courir volontairement à la défense des frontières. Il sortait à peine de l'enfance, lorsqu'en 1793 il entra dans un régiment de cavalerie en qualité de sous-lieutenant. Lieutenant en 1794, capitaine en 1797, après avoir fait glorieusement les campagnes de la République.

Pendant les grandes guerres de l'Empire, en Allemagne, ensuite en Espagne, sans cesse à l'avant-garde et aux postes les plus périlleux, Rambourgt devint aide-de-camp du général Caffarelli, chef d'escadron, major; et tous ces grades étaient le prix de quelque beau fait d'arme.

En 1808, nommé colonel par l'Empereur lui-même, il passe à l'armée d'Italie sous les ordres du vice-roi. La croix d'officier de la Légion-d'Honneur et le titre de baron de l'Empire sont encore la récompense méritée par sa conduite à Raab et à Wagram. Dès-lors il ne quitte plus le prince Eugène. C'est dans son corps d'armée qu'il prend part à la campagne de Russie et à la bataille de la Moskowa ; échappé aux fatigues et aux dangers de la retraite, on le retrouve en 1813 et 1814 en Italie, où de nouveaux exploits, à la tête de la cavalerie qu'il avait réorganisée, le font nommer général de brigade et commandant de l'ordre de la Couronne-de-Fer. Enfin, en 1815, il couronne une carrière militaire de vingt-trois ans en défendant la frontière des Vosges et du Jura, où il fait encore reculer plus d'une fois, avec une faible brigade de cavalerie, les forces bien supérieures de la coalition.

Resté longtemps sans emploi après la Restauration, le général Rambourgt ne fut remis en activité qu'en 1820. Il commandait le département du Haut-Rhin, lorsqu'en 1822 éclata le complot du colonel Caron. Dans cette circonstance délicate, il eut à concilier les exigences de sa place avec la modération de son caractère.

Mis à la retraite en 1832, il se retira dans son pays, y fut nommé membre du Conseil Général, où il siégea pendant plusieurs années, et termina sa carrière en 1848, à Saint-Martin-ès-Vignes.

—

Le général Vouillemont.

VOUILLEMONT (le baron Armand-Nicolas) est né à Arsonval, près Bar-sur-Aube, en 1753.

Il venait de terminer ses études, lorsqu'entraîné par son penchant pour la profession des armes, il entra dans la gendarmerie de Lunéville, où il servit pendant seize ans. Ce corps d'élite ayant été supprimé en 1788, Vouillemont passa dans les troupes de ligne.

A la Révolution, il était maréchal-des-logis de chasseurs à cheval. Bientôt la guerre, en lui fournissant les occasions de déployer ses qualités militaires, le fit monter jusqu'au grade de chef de brigade ou colonel. Ce fut à la tête d'un bataillon, et ensuite d'un régiment d'infanterie, que Vouillemont fit les premières campagnes de la République, en Belgique, sur le Rhin et en Italie. Il se fit remarquer à Fleurus, à Manheim, où il fut blessé et prisonnier, à la bataille de la *Trebbia*, et surtout au siége de Gênes ; c'est là qu'il reçut, sur le champ de bataille, et des mains de Masséna, le brevet de général de brigade, accompagné des témoignages les plus flatteurs de sa *bravoure, de sa capacité et de sa conduite distinguée.* Dès l'origine de la Légion-d'Honneur, son nom figurait parmi les *commandants* de cet Ordre ; un peu plus tard, il était baron de l'Empire.

Une fracture accidentelle de la jambe vint alors infliger pendant quelques années au général Vouillemont un repos qui n'allait pas à son ardeur belliqueuse. Aussi, dès qu'il eut recouvré l'usage de ses facultés, il rentra, sur sa demande, en activité de service, et fut envoyé dans le Midi. De 1808 à 1814, jusqu'à la bataille de Toulouse, il prit part à cette guerre d'Espagne où l'on combattait, non pas sans gloire, mais sans espoir de succès, et souvent sans récompense.

Après quarante ans de service et vingt-cinq campagnes de guerre, l'heure de la retraite était venue pour le général Vouillemont. Il vécut encore plus de trente ans, à Bar-sur-Aube, entouré de l'estime, et, on peut le dire, de l'affection dues à ses qualités sociales autant qu'à ses vertus militaires. Lorsqu'il termina sa carrière en 1846, il voulut en perpétuer le souvenir par des legs importants en faveur de la ville de Bar et des établissements de bienfaisance.

—

Le général Chanez.

CHANEZ (le baron Jean-Baptiste-Victor) est né en 1746, à Bar-sur-Seine. A peine âgé de seize ans, il s'engagea dans les *Gardes Françaises;* après y avoir servi pendant vingt-sept ans et avoir obtenu la croix de St-Louis, il était arrivé au grade d'adjudant (1), le plus élevé auquel pût prétendre un roturier, dans ce corps privilégié qui fut licencié aussitôt après le 14 juillet 1789.

Chanez entra alors dans la garde nationale parisienne, dont il devint un des chefs.

Au 9 thermidor, le Comité de Salut-Public lui donna le commandement du camp des Sablons, et de *l'Ecole de Mars* composée de jeunes gens choisis dans les départements, et destinée à former des officiers pour l'armée : poste de confiance dont il était digne par les connaissances qu'il avait acquises dès son enfance, et qu'il avait cultivées sous les drapeaux.

Le Directoire le nomma, en 1796, général de brigade et commandant de Paris.

Deux ans après, sur sa demande d'être employé aux armées actives, il partit avec l'expédition d'Egypte. Mais il resta à Malte, sous les ordres du général Vaubois, jusqu'à la reddition de cette place.

Rentré en France, il fut chargé d'organiser la Garde Consulaire; il occupa ensuite divers commandements à l'intérieur; enfin, sous la Restauration, il fut mis à la retraite, dans un âge déjà avancé.

Le général Chanez termina son honorable carrière en 1825; fils d'un boulanger, il ne méconnut jamais son origine, pas plus qu'il ne s'enorgueillit des titres de baron et de commandeur de la Légion-d'Honneur, qu'il avait si bien gagnés.

Ses compatriotes, qu'il n'avait point perdus de vue, et qui savaient l'apprécier, le désignèrent par leurs suffrages, dans les premières années de la Restauration, comme candidat au Corps Législatif.

---

(1) De même que dans la Maison du Roi, les officiers aux Gardes Françaises avaient droit à un grade supérieur à celui qu'ils occupaient, lorsqu'ils rentraient dans l'armée. — Les sous-officiers avaient rang d'officiers. — Outre Chanez, plusieurs généraux des armées françaises (et ce n'étaient pas les moins distingués), Lefebvre, Friant, Taponier, avaient été sergents aux Gardes.

Le général Gautherin.

GAUTHERIN (le baron Pierre-Etienne), né à Troyes en 1770.

Par une coïncidence singulière, le général Gautherin était, comme le général Chanez, fils d'un boulanger, et comme lui, il s'éleva, par ses qualités innées aux honneurs militaires, sans renier jamais sa modeste origine.

Soldat *milicien* à dix-huit ans, et à la veille de la Révolution, il gagna les épaulettes de lieutenant dès les premières années de la guerre. De 1792 à 1799, après avoir fait les campagnes d'Italie et de Naples, et s'y être montré comme excellent officier de cavalerie, Gautherin fut nommé chef d'escadron, et ensuite adjudant-général. Il en remplit les fonctions pendant le mémorable siége de Gênes (1).

Dans les guerres de l'Empire, en Pologne, en Autriche, il commandait un régiment de hussards ; sa belle conduite dans plusieurs occasions, notamment à Friedland et à Wagram lui valut, en 1809, le double titre de général de brigade et de baron de l'Empire.

En 1812, Gautherin fit partie de la grande armée, et par conséquent de l'expédition de Russie, dont il eut à subir toutes les fatigues, tous les dangers. Fait prisonnier pendant la fatale retraite, il ne rentra en France qu'après la paix de 1814. L'année suivante, il donnait une dernière preuve de dévoûment à la patrie, en combattant encore pour sa défense sur la Moselle, à la tête d'une faible division de cavalerie.

Le Gouvernement Royal l'employa en qualité d'inspecteur de cavalerie, et l'admit à la retraite en 1822, avec le grade de lieutenant-général.

Alors il vint finir sa carrière au milieu de ses concitoyens, et ne dédaigna pas de joindre à ses anciens titres celui de colonel de la garde nationale de Troyes, dont il remplit les fonctions encore pendant de longues années. Le général Gautherin est mort en 1845 ; il était officier de la Légion-d'Honneur, et chevalier de Saint-Louis.

---

(1) Dans le *Journal historique* du siége de Gênes, par le général Thiébault, l'adjudant-général Gautherin est cité plusieurs fois d'une manière également honorable pour sa bravoure et pour son patriotisme.

Voici un trait qui caractérise bien l'esprit militaire de l'époque et le général Gautherin, qui n'était alors que colonel :

Il venait d'être blessé, et l'on était occupé à le panser pendant que, sur la demande de Napoléon, des hommes de bonne volonté de son régiment marchaient pour enlever une batterie. Arrivés à moitié chemin, une partie des soldats sont écrasés par la mitraille, le reste lâche pied. Furieux de cet échec, Gautherin s'échappe des mains de son chirurgien, et, la figure couverte de bandelettes, il s'élance à la tête d'un escadron, sabre les artilleurs sur leurs pièces et reste maître de la batterie; puis il revient achever son pansement. — Napoléon envoie aussitôt au colonel l'ordre de témoigner sa satisfaction au régiment. Gautherin le rassemble, se place au centre du carré, et s'exprime en ces termes : « Soldats, l'Empereur me charge de vous dire qu'il est content de vous..... et moi je vous dis que vous êtes des j...f..... »

—

Le général Bertrand.

Bertrand (Edme-Victor), né à Gérosdot, en 1769.

Encore un de ces hommes de cœur et d'action chez qui l'art de la guerre était un instinct naturel.

En 1793, Bertrand partait en qualité de capitaine dans un des bataillons de *volontaires* qui, à cette époque, nommaient eux-mêmes leurs officiers, et avec lequel il fit les premières campagnes de la guerre en Belgique. Devenu chef de bataillon d'une demi-brigade d'infanterie, il passa avec l'expédition du général Leclerc à Saint-Domingue, où il se distingua, et fut grièvement blessé.

Revenu en Europe, il continua de servir pendant les guerres de l'Empire, et d'obtenir, par sa belle conduite, de l'avancement et des récompenses honorifiques.

On le nomma colonel au commencement de la campagne de 1813, qui devait être pour lui la dernière et la plus glorieuse. A la bataille de Lutzen, on le vit, quoique atteint de quatre coups de feu, saisir l'aigle de son régiment, marcher à sa tête contre des forces bien supérieures et les culbuter à la baïonnette. — Cette action d'éclat lui valut les félicitations de ses chefs, et le brevet de général de brigade : c'est en cette qualité qu'il prit part aux mémorables journées de Leipsick; il y reçut encore une blessure, que d'abord on ne

jugea pas mortelle, mais qui s'aggrava par les fatigues d'une retraite précipitée. Il put cependant rentrer en France et dans sa famille, au milieu de laquelle il mourut à Vernonvilliers, le 15 janvier 1814, heureux encore de ne pas avoir été témoin de l'envahissement et de l'humiliation de la France, après avoir tant de fois versé son sang pour elle.

—

Le général Ludot.

Ludot (le baron Denis-Eloi), parent du député, était né Arcis-sur-Aube en 1768. Lors de la formation des bataillons de volontaires en 1792, il avait déjà servi pendant plusieurs années, ce qui contribua à le faire nommer capitaine dans le 2e de l'Aube. Il fit dans ce grade les premières campagnes de la guerre. — En 1796, il partait pour Cayenne, dont son compatriote Jeannet était gouverneur, et ne rentrait en France, au bout de deux ans, qu'après avoir fait naufrage sur la plage d'Ostende.

Ludot passa à cette époque dans les troupes à cheval en qualité de chef d'escadron, se trouva aux batailles d'Austerlitz et d'Iéna, et prit une part glorieuse à la charge de cavalerie qui décida la capitulation d'un corps prussien à Prentzlow. Fait prisonnier en Pologne au commencement de 1807, il recouvra promptement la liberté par la paix de Tilsitt.

C'est alors que Ludot fut nommé colonel de dragons et envoyé en Espagne; il y fit les campagnes de 1810 à 1812. Par un de ces prodiges de locomotion qu'exécutaient alors les armées impériales, nous le retrouvons en Allemagne au commencement de la campagne de 1813, où il reçut, après la bataille de Bautzen, le brevet de général de brigade et le titre de baron.

L'année suivante, il ne s'agissait plus de faire ni de conserver des conquêtes, mais de défendre le sol de la patrie. Cette noble tâche, le général Ludot la remplit jusqu'au dernier moment, en combattant à la tête de ses dragons à Brienne, à Nangis, à Saint-Dizier et dans les plaines voisines de sa ville natale, sans pouvoir la préserver des malheurs de la guerre.

Mis à la retraite en 1816, il vint passer au milieu de sa famille et de ses concitoyens le reste de son honorable carrière, qui se termina en 1837. Il était officier de la Légion-d'Honneur.

—

Le général Mergez.

MERGEZ (le baron Georges-Nicolas), né à Arcis-sur-Aube en 1772, embrassa la profession des armes aussitôt que le signal de la guerre eut été donné. En 1793, il était sous-lieutenant et aide-de-camp de Beurnonville, qu'il accompagnait, quand ce général fut livré aux Autrichiens par Dumouriez, et dont il partagea la captivité.

Rentré en France en 1796, Mergez reprit du service, se distingua dans les campagnes de l'Empire, en Italie et en Allemagne, notamment à l'attaque du château de Vérone et au siége de Raab, dont il signa la capitulation, et parvint au grade d'adjudant-commandant. Sous la Restauration, il fut nommé maréchal-de-camp ; mais ayant refusé de faire partie du Conseil de guerre chargé de juger Labédoyère, il fut mis à la retraite. Alors il entra dans la carrière de l'industrie suivie par ses frères (1), et établit une fabrique importante à Châlons-sur-Marne. — Il se retira ensuite dans une propriété aux environs de Paris, où il termina ses jours en 1846. — Le général Mergez était chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis, et baron de l'Empire.

—

Le général Jeannet.

JEANNET-MOYRIA (Louis-François), né à Arcis-sur-Aube en 1768. De même que son compatriote Ludot, il avait déjà servi quelques années sur la fin de l'ancien régime, et était reconnu pour un maître d'escrime de première force. Aussi trouva-t-il également à se placer avec un grade d'officier dans un des nouveaux corps que fit naître la guerre. Il fit assez rapidement son chemin pendant les campagnes de la République ; car, en 1795, il prenait place en qualité d'adjudant-général dans l'état-major de l'armée des Alpes.

Sous le Directoire, il suivit son frère (*le Manchot*) à la Guadeloupe et à Saint-Domingue. A son retour en France il reprit du service, et obtint, à la fin de l'Empire, l'épaulette étoilée de général. En 1815, Jeannet commandait le département de l'Ain et s'y maria à une demoiselle de Moyria. C'est là qu'il passa le reste de sa

(1) C'est aux frères Mergez qu'on attribue l'introduction des machines anglaises dites *Mull Jenny*, dans les filatures du département de l'Aube.

vie, après que le gouvernement royal l'eût mis à la retraite. Il mourut à Bourg-en-Bresse en 1832. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis.

—

Le général Simon.

SIMON (le baron Edouard-François), né à Troyes en 1769, était fils du littérateur de ce nom. Jeune encore, il avait partagé l'élan qui poussait vers les frontières menacées l'élite virile de la population. Sa bravoure et son intelligence lui firent obtenir, dès le début de la guerre, un avancement si rapide qu'en 1795 il était adjudant-général, et en 1797, général de brigade.

Sous l'Empire, il continua de se distinguer, notamment en Espagne, au siége de Ciudad-Rodrigo, en 1810. Malheureusement, quelques mois après, il était blessé et fait prisonnier au combat de Busaco en Portugal. Conduit en Angleterre, il parvint un moment à s'échapper des prisons de Perth en Ecosse, fut repris et enfermé sur les pontons de Chatam, d'où il ne sortit qu'à la paix de 1814. — Dans les Cent-Jours, Simon reparut sous les drapeaux de Napoléon, qui le nomma général de division. Mais cette promotion fut annulée par le Gouvernement Royal, et on le mit à la retraite. Il avait le titre de baron et de commandeur de la Légion-d'Honneur. Il est mort en 1828.

—

Le général Morard La Bayette.

MORARD LA BAYETTE DE GALLE (Charles), né à Goncelin (Isère) en 1734, d'une famille noble. Entré dans le corps royal d'artillerie, il était parvenu au rang de colonel en 1789.

Quoique d'un âge déjà avancé, il continua de servir pendant les premières campagnes de la guerre, et se fit remarquer particulièment à Jemmapes, où il dirigeait les batteries. Général de brigade en 1793, il obtint sa retraite quelques années plus tard, avec le titre de général de division, et vint habiter Saint-Martin-ès-Vignes, près Troyes. Il fut choisi en 1805 pour commander la garde d'honneur de Troyes, formée au passage de Napoléon, qui lui donna la décoration de la Légion-d'Honneur. Il mourut en 1813. — Il était

frère de l'amiral Morard de Galle, qui, comme lui, resté fidèle au drapeau national, commanda en chef les escadres de la République.

L'adjudant-général de Montmeau.

De Montmeau (Nicolas-Benoît), né à Troyes en 1752, mort en 1807.

Montmeau appartenait à une ancienne famille du haut commerce. Avant la Révolution, il s'était fait connaître comme un duelliste de première force, et plusieurs des gardes-du-corps, en garnison à Troyes, en avaient fait l'épreuve.

Quoiqu'il ne fût déjà plus jeune, au moment où la guerre commença, ses inclinations naturelles l'appelaient dans les camps. De 1792 à 1795, il servit aux armées des Alpes et d'Italie, et il arriva au grade d'adjudant-général. Mais des infirmités précoces le forcèrent à se retirer dans son pays natal. Il y mourut en 1807. Deux ans auparavant, il avait reparu à la tête de la garde d'honneur de l'Empereur à son passage à Troyes.

Le général Maizières.

Le général Maizières (Louis-François), né à Proverville, près Bar-sur-Aube, en 1791 (vivant), entra en 1811 à l'Ecole de Saint-Cyr, d'où il sortit sous-lieutenant d'artillerie. Il fit la campagne de Russie en 1812, celle d'Allemagne en 1813, et se trouva à la bataille de Leipsick. Nommé lieutenant à son retour en France, il fut décoré par l'Empereur lui-même, à la bataille de Brienne.

Après être resté un an en disponibilité par suite des réductions opérées dans l'artillerie par le gouvernement de la Restauration, il rentra au service en 1816 avec le même grade, mais dans l'infanterie. En 1822, il fut nommé capitaine. — Sous le règne de Louis-Philippe, il passa trois années à l'Ecole Militaire de La Flèche, devint ensuite chef de bataillon, colonel, et, en 1847, général de brigade.

Le général Maizières remplit en ce moment les fonctions de secrétaire-général de la Grande-Chancellerie de la Légion-d'Honneur, dont il est grand-officier.

Les frères Mocquery.

MOCQUERY (Georges-Alexis), né à Eaux-Puiseaux en 1771 (1), commune d'Auxon, partit à la fin de 1791, comme volontaire dans le 2e bataillon de l'Yonne.

Lieutenant en 1792, il était nommé capitaine en 1794, aide-de-camp du général Bonnard en 1795, chef de bataillon en 1803. Tous ces grades, il les dut aux qualités militaires dont il fit preuve dans les campagnes des armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, Gallo-Batave, etc.

Sous l'Empire, Mocquery servit en Espagne pendant toute la durée de cette guerre, de 1807 à 1813. C'est là qu'il se fit particulièrement remarquer par des actions d'éclat : — à la bataille de Rio-seco, où sa belle conduite lui valut le rang de colonel et la croix d'officier de la Légion-d'Honneur ; — à Tolède, qu'il sut défendre pendant dix jours avec une faible garnison, contre une division nombreuse, secondée par la population mutinée ; — au siége de Badajoz et à la bataille d'Albuhéra, après lesquels il fut nommé général de brigade et chargé des fonctions de chef de l'état-major du maréchal Soult, jusqu'à l'évacuation de la Péninsule.

A la fin de 1813, il combattait à la tête de sa brigade en avant de Bayonne, pour la défense du sol national, lorsqu'une blessure grave le força à quitter l'armée, après vingt-deux campagnes consécutives.

Le Gouvernement Royal, en 1814, conféra au général Mocquery la décoration de commandeur de la Légion-d'Honneur, et celle de Saint-Louis. — Pendant les Cent-Jours, Napoléon lui confia le commandement de la Sarthe. — Après la seconde Restauration, il se retira à Tours : là il s'allia à une riche famille, et il occupait ses loisirs en se livrant avec ardeur à l'agronomie, lorsque la révolution de Juillet le fit rentrer encore dans le service actif. Il accepta le commandement du département des Deux-Sèvres, où son esprit conciliant rétablit la tranquillité.

En 1834, ayant atteint la limite d'âge, il fut définitivement admis à la retraite avec le titre de lieutenant-général, et revint achever son honorable carrière à Saint-Avertin, près de Tours. Le jour de sa

---

(1) Avant 1845, Eaux-Puiseaux et quelques hameaux voisins dépendaient de la commune d'Auxon.

mort, 19 mars 1847, fut un jour de deuil pour les habitants de cette ville, qui lui avaient déjà donné un témoignage éclatant d'estime et de confiance, en l'appelant, en 1830, au commandement de leur garde nationale.

Superbe homme de guerre, le général Mocquery avait suppléé par l'étude à l'insuffisance de sa première éducation ; à ses manières, à son langage, on ne l'eût jamais pris pour le fils d'un pâtre de village.

MOCQUERY (Joseph-Antoine), né au même lieu en 1777, frère puîné du précédent, avait aussi embrassé de bonne heure et avait suivi avec honneur la carrière des armes. Entré en 1798 comme simple soldat dans un régiment d'infanterie, il fit les campagnes suivantes de la République, sur le Rhin et en Italie, et toutes celles de l'Empire, en Italie et en Espagne, jusqu'en 1814. Il y reçut plusieurs blessures et remplit un moment les fonctions de commandant de place à Madrid. Cependant, moins bien servi par les circonstances, il n'était arrivé qu'au rang de capitaine à la fin de la guerre. Mis à la retraite en 1816, il se retira à Ervy, où il vécut encore de longues années. Il est mort en 1851.

MOQUERY (Alexis), né au même lieu en 1789, était par conséquent de beaucoup le plus jeune des trois frères. — Il avait à peine seize ans lorsque son aîné profita de l'influence que lui donnait sa haute position pour le faire admettre, en 1806, à l'Ecole Militaire de Fontainebleau. Il y montra de si heureuses dispositions, qu'au bout de dix-huit mois il recevait le brevet de sous-lieutenant, et allait rejoindre l'armée d'Espagne, où des actions d'éclat le firent sortir de la foule et arriver, en 1813, au grade de chef de bataillon.

Mis, de même que tant d'autres officiers, en disponibilité, après la Restauration, Mocquery vint passer à Ervy plusieurs années d'inaction involontaire, jusqu'au moment où une nouvelle invasion d'Espagne, en 1823, le fit rappeler sur le théâtre de ses anciens exploits. En 1830, il était nommé lieutenant-colonel ; en 1832, colonel d'un régiment d'infanterie qu'il conduisait au siége d'Anvers, et plus tard en Algérie. Après y avoir fait les campagnes de 1839 à 1842, il rentra en France. Le titre de général de brigade fut la récompense de ses services et des fatigues qu'il avait essuyées. — Commandant à Toulon en 1848, le général Mocquery dirigea les préparatifs de l'expédition de Rome, et il y mit tant de zèle et d'activité que sa

santé, déjà épuisée par le climat de l'Afrique, acheva de s'altérer. Il lui fallut donc, à son grand regret, prendre sa retraite et revenir chercher, au sein de sa famille, un repos dont la durée fut trop courte. Une mort inopinée l'enleva, en 1853, à l'âge de 63 ans. Les regrets unanimes qui éclatèrent sur sa tombe, témoignèrent des sentiments que lui portaient ses concitoyens. — Il était commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre belge de Léopold.

Les frères Mocquery offrent un des groupes les plus remarquables de cette race d'hommes fortement trempés, qui surent unir les vertus sociales et patriotiques aux qualités guerrières, et qui furent les artisans de leur fortune.

Nés dans la condition la plus humble, ils se conduisirent toujours d'une manière admirable : d'abord envers leurs parents, dont ils furent les bienfaiteurs, ensuite envers leur pays, qui reçut d'eux de magnifiques cadeaux pour l'église qu'on y bâtit lorsqu'il fut érigé en commune.

NOTA. — A cette liste de généraux issus du département de l'Aube, nous joindrons quelques officiers supérieurs qui méritent d'y figurer, avec le regret de n'avoir ni l'espace, ni les renseignements nécessaires pour la compléter par d'autres noms.

Le colonel Sourdat.

SOURDAT (Charles-Philippe), dit *Carlos*, né à Troyes en 1776, était par conséquent trop jeune pour suivre ses compatriotes dans l'émigration. Mais issu d'une famille de royalistes dévoués, il ne servit pas moins avec ardeur, dès les premières années de la République, la cause des Bourbons déchus, dont il devint l'un des agents les plus actifs à l'intérieur. En 1796, il se rendit dans la Vendée, ou, pour mieux dire, dans le pays occupé par les chouans. Deux de leurs chefs les plus renommés, Rochecotte et ensuite Bourmont le prirent pour aide-de-camp. En 1797, impliqué dans

la conspiration de La Villeurnoy, il fut acquitté par le tribunal militaire de Paris. On dit que Sourdat joua un rôle dans l'évasion du capitaine anglais Sidney-Smith, de la prison du Temple, et dans l'enlèvement du sénateur Clément de Ris, près de Tours, sous le Consulat.

Quand la pacification complète de la Vendée et l'affermissement du gouvernement impérial eurent ôté tout espoir aux royalistes, Sourdat fit taire ses affections et prit du service dans l'armée napolitaine sous les règnes de Joseph et de Murat. S'étant distingué à la prise de l'île de Capri, en 1808, il est nommé chef d'escadron, fait en cette qualité la campagne de Russie, en 1812, dans le corps d'armée italien du prince Eugène. Prisonnier à Dantzig, en 1813, il rentre en France après la Restauration. Le Gouvernement Royal l'admet dans l'armée française, mais avec un grade inférieur.

Au retour de Napoléon en 1815, il se trouvait à Besançon, sous les ordres de son ancien chef, Bourmont. A l'exemple de ce général, il reste sous le drapeau tricolore et marche à la frontière, mais pour passer à l'ennemi la veille de la bataille de Fleurus, et pour rejoindre le roi à Gand. — Pour prix de ce dernier service, le Gouvernement Royal accorda à Sourdat un avancement que sa vie aventureuse avait longtemps retardé. Il fit la campagne d'Espagne de 1823, avec le titre de colonel, et continua d'être employé jusqu'à la révolution de Juillet. Il est mort à Dijon en 1847 (1).

Le commandant Rambourgt jeune.

Rambourgt (Claude-Constant-Marie), né à Auxon en 1782, entra au service dans la cavalerie en 1802 comme simple soldat, et s'éleva en passant par la filière de tous les grades jusqu'à celui de chef d'escadron, qu'il obtint en 1814, après avoir fait les campagnes intermédiaires en Autriche, en Prusse, en Russie, en France, et s'être trouvé à toutes les grandes batailles, Austerlitz, Iéna, Eylau (où il fut blessé de plusieurs coups de sabre), Wagram, la Moskowa, Leipsick.

Echappé à tous les dangers, ce brave officier, encore dans la

(1) Il sortait à peine de l'enfance lorsque Grosley, à qui sa gentillesse avait plu (et sans autre motif), en fit son légataire universel.

fleur de l'âge, trouva la mort par une singulière fatalité dans un des derniers combats de la campagne de 1815. Il fut tué près de Versailles, le 1er juillet, d'un coup de pistolet tiré à bout portant par un hussard prussien qu'il ramenait prisonnier, et à qui il avait eu la générosité de laisser ses armes.

—

Le commandant Balson.

Balson (Luce), né à Rumilly-lès-Vaudes en 1772, parti en 1793 avec un bataillon de l'Aube, ne tarda pas à faire connaître sa bravoure et son intelligence, et obtint ainsi un avancement assez rapide. En 1808 il était chef d'escadron ; blessé plusieurs fois et hors d'état de continuer le service, il reçut le commandement de plusieurs places de guerre importantes, entre autres de Wesel. — Au mois de mars 1814, en résistant avec fermeté aux sommations et aux tentatives des Prussiens, il conserva à la France la citadelle de Ham et le matériel important qu'elle renfermait. Après la Restauration, retiré dans son pays, il est mort à Troyes en 1846. Il était officier de la Légion-d'Honneur.

—

Le capitaine De Montangon.

De Montangon (le comte Joseph-Justin), né à Chaumont en 1781, avait été mis à l'école de Brienne peu avant sa suppression. Il s'était destiné à la carrière des armes, et quand vint l'âge de la conscription, il entra dans l'artillerie comme simple soldat en 1800. Après avoir obtenu tous les grades intermédiaires pendant les guerres de l'Empire, et la décoration de l'honneur à Wagram, il fut nommé capitaine d'artillerie à cheval de la garde impériale.

Envoyé en Espagne, de Montangon y trouve de fréquentes occasions de se distinguer, notamment à la bataille de Fuentès d'Onoro (1811), où il était à la tête d'une batterie. Il la dirigea avec un talent et une intrépidité qui lui valurent les félicitations du général en chef Masséna, et la promesse de la croix d'officier. Mais, l'année suivante, ses blessures l'ayant forcé de quitter le service, cette promesse, de même que tant d'autres semblables, fut méconnue par les gouvernements qui succédèrent à l'Empire.

De Montangon, retiré dans sa terre de Crespy, près de Brienne,

remplit, pendant trente-cinq années consécutives, les fonctions de maire de cette commune, et y termina sa carrière en 1854. Un an auparavant, par une réparation flatteuse du Gouvernement de Napoléon III, il avait reçu solennellement, des mains du général Canrobert, au camp d'Helfaut, cette croix d'officier qui lui était si bien due, et depuis si longtemps !

—

Le colonel Gougeot.

GOUGEOT (Nicolas), né aux Riceys en 1773, mort à Saint-Domingue en 1802, était un de ces jeunes volontaires qu'un mouvement spontané jeta dans les camps, avant que la guerre fût déclarée. Comme il joignait l'instruction à la bravoure et à l'intelligence, il ne tarda pas à sortir des rangs inférieurs. En 1800, il était déjà chef de bataillon, et bientôt après chef de brigade (ce qui était alors synonyme de colonel). Il fut cité honorablement dans les rapports officiels des combats livrés en Franconie, en 1801, par le corps d'armée du général Augereau. Après la paix d'Amiens, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue. Là, il se fit remarquer du capitaine-général Leclerc, et il était désigné pour le généralat, lorsqu'il fut mortellement atteint dans un des sanglants combats livrés aux nègres insurgés.

—

Le lieutenant-colonel Paillot de St-Léger.

Nous ne voulons pas clore cette liste d'honneur sans y consacrer le souvenir d'un brave officier, issu d'une des plus anciennes et des plus respectables familles de Troyes : Alfred-Louis-Emile PAILLOT, né en 1808, qui, après avoir fait avec distinction, pendant plusieurs années, la guerre en Algérie, comme capitaine dans le 2e léger, devenu le 100e de ligne, fut envoyé en Crimée, avec le grade de chef de bataillon, et trouva une mort glorieuse devant Sébastopol, le 7 avril 1855, au moment où il venait d'être nommé lieutenant-colonel.

—

CHAPITRE III. — HOMMES DE LETTRES, SAVANTS.

—

Simon, *dit* de Troyes.

SIMON (Edouard-Thomas), né à Troyes en 1740, y exerça la médecine pendant vingt ans, et vint, en 1786, se fixer à Paris, où il partagea son temps entre sa profession et la culture des lettres. Au commencement de la Révolution, il fut nommé membre des Conseils de salubrité, de secours publics, etc.

Lors de l'établissement de la Constitution de l'an III, Simon de Troyes fit adopter le plan d'une bibliothèque commune aux deux Conseils législatifs, en devint conservateur, et, sous le Consulat, passa, avec le même titre, à la bibliothèque du Tribunat. — Après la suppression de cette assemblée, il entra dans l'instruction publique, et y resta jusqu'aux dernières années de sa vie, sans cesser de s'occuper de littérature. Il mourut à Besançon en 1818. Il est auteur d'ouvrages assez nombreux parmi lesquels nous citerons des poésies traduites du grec, du latin, de l'italien; — *Saint-Louis*, poëme abrégé de celui du père Lemoine; — une traduction complète des *Epigrammes* de Martial; — diverses traductions d'ouvrages italiens.

Simon avait été et resta lié avec Grosley jusqu'à la mort de ce dernier.

—

Laveaux.

LAVEAUX (Jean-Charles THIÉBAULT DE), né à Troyes en 1749, mort à Paris en 1827, est un de ces Troyens qui quittèrent leur pays de bonne heure pour n'y plus revenir, mais sans le perdre tout-à-fait de vue. Nous ne nous étendrons donc pas sur sa vie politique et littéraire; nous dirons seulement qu'après avoir passé sa jeunesse dans les universités d'Allemagne, il revint à Paris, et prit une part active aux évènements révolutionnaires, puisqu'il fit partie

du tribunal exceptionnel institué après le 10 août (1) ; que plus tard, il occupa dans l'administration impériale divers emplois assez élevés, jusqu'à la seconde Restauration, et qu'ensuite il se livra uniquement à des travaux littéraires, vers lesquels le ramenait son goût naturel.

Laveaux a laissé de nombreux ouvrages, la plupart relatifs à l'histoire, et à l'étude de la littérature et de la langue française. Il est connu surtout par son *Dictionnaire de la langue française* (2 vol. in-4°), l'un des meilleurs et des plus complets : plus complet surtout que celui de l'Académie pour les termes de science et d'art.

—

Charbonnet.

CHARBONNET (Pierre-Matthias), né à Troyes en 1733, de parents pauvres, commença ses études au collége de cette ville, et les acheva à Paris d'une manière brillante : ce qui attira sur lui l'attention de ses maîtres. Aussitôt qu'il eut atteint l'âge voulu, il embrassa l'état ecclésiastique et la carrière de l'enseignement. En 1781, il était recteur de l'Université; deux ans après, par une exception rare et due à son mérite, il fut continué dans cette dignité.

Nommé ensuite inspecteur des écoles militaires, Charbonnet se vit enlever ses emplois par la Révolution. Lorsqu'on réorganisa les colléges sous le nom d'Ecoles centrales, l'ancien recteur de l'Université, toujours attaché à sa patrie, ne dédaigna pas d'y occuper une chaire de professeur, et de contribuer ainsi à la résurrection de l'instruction publique. — Nommé sous le Consulat professeur d'éloquence au Lycée Charlemagne, Charbonnet eût facilement recouvré une position éminente lors de l'établissement de l'Université impériale; mais son grand âge ne lui permettant pas d'y songer, il revint finir ses jours auprès de sa famille. Il y mourut en 1815, emportant les regrets de ses concitoyens, qui, en donnant récemment son nom à l'une des rues de la ville, ont témoigné que son souvenir n'était pas effacé. Charbonnet parlait et écrivait bien : il l'a prouvé dans ses discours et dans plusieurs opuscules sur divers sujets.

---

(1) C'est là sans doute ce qui fait supposer, à tort, par quelques biographes, qu'il avait coopéré aux massacres de septembre.

Herluison.

HERLUISON (Pierre-Grégoire), né à Troyes en 1759, embrassa l'état ecclésiastique, et devint professeur de l'Ecole militaire de Brienne dans les dernières années et jusqu'à sa suppression. Il échappa, mais non sans peine, aux persécutions de la Terreur. En 1796, quand le calme commença à se rétablir, il obtint la place la plus convenable à ses goûts, celle de bibliothécaire de l'Ecole centrale, ensuite de la ville de Troyes. Le premier, il entreprit et exécuta le classement de 80,000 volumes et manuscrits, qui, dès cette époque, composaient le trésor littéraire du département de l'Aube. Quoique n'ayant exercé aucune fonction sacerdotale après la Révolution, il encourut cependant la disgrâce du gouvernement d'alors (le Directoire), à l'occasion d'un discours public (1) où il avait un peu dépassé les limites que lui prescrivait la prudence. Après le 18 brumaire, il fut réintégré dans ses fonctions, et les exerça jusqu'à ses dernières années, tout en se livrant à la culture des lettres qui avaient fait le charme de toute sa vie. Il mourut à Saint-Martin-ès-Vignes, en 1811. Il avait acquis, par la publication de plusieurs ouvrages, la réputation de bon écrivain. Les plus importants sont : *La Théologie réconciliée avec le patriotisme*, Paris 1791, 2 vol. in-12. — *De la Religion révélée* (posthume), 1 vol. in-8°, publié par M. Boulage, avocat à Troyes.

—

Thévenot.

THÉVENOT (Magloire), né à Dampierre en 1746, mort à Troyes en 1821, avait établi dans cette ville, bien avant la Révolution, un pensionnat qui, même dans les temps les plus orageux, ne fut point fermé. C'était un grammairien distingué ; on lui doit plusieurs ouvrages élémentaires estimés, entre autres : *Eléments des langues latine et française*, Troyes, 1783, in-12. — *Principes de la grammaire française*, Troyes, 1801, in-8°. — *Anthologie poétique et latine*, Paris, 1811, 2 vol. in-8°. — Une traduction de *Vert-Vert*, en vers latins, en regard du texte, tirée à 20 exemplaires.

(1) Pour l'anniversaire du 9 thermidor.

Madame Barthélemy-Hadot.

MADAME BARTHÉLEMY-HADOT, née à Troyes en 1763, morte à Paris, en 1821, est auteur de quelques livres d'éducation, de mélodrames et de romans, qui ne brillent pas par le style, mais qui ne manquent pas d'intérêt.

Mlle Adèle Barthélemy, sa fille, née à Troyes en 1793 (et encore vivante), a aussi alimenté les cabinets de lecture par de nombreux romans.

—

Madame Joliveau.

MADAME JOLIVEAU (née Marie-Madeleine-Nicole-Alexandrine Géhier), née à Bar-sur-Aube en 1756, morte à Paris en 1830.

Parmi les dames françaises qui ont cultivé la poésie dans notre siècle, madame Joliveau s'est fait distinguer par un recueil de fables agréablement versifiées, dont elle a donné trois éditions de 1802 à 1814. Elle a aussi publié *Suzanne*, poëme en quatre chants, et quelques poésies fugitives. Madame Joliveau était membre de l'Athénée de Paris et de plusieurs sociétés littéraires.

—

Buret de Longchamps.

BURET DE LONGCHAMPS (Pierre-Nicolas), né à Saint-Dizier en 1765, mort à Saint-Léger-sous-Brienne en 1839, n'appartient pas par son origine au département de l'Aube; mais comme il l'a habité une grande partie de sa vie, nous ne devons pas le passer sous silence. C'est à Saint-Léger qu'il a achevé les *Fastes universels*, une de ces œuvres de longue haleine, qui attestent l'érudition et le travail persévérant de leur auteur.

Buret ne s'arrêta pas là, il donna une nouvelle édition de *l'Histoire de France*, de l'abbé Millot, commentée par lui, et continuée jusqu'en 1824. Dans ses dernières années, il s'occupa constamment d'un ouvrage du même genre qui exigeait des recherches et des études approfondies; la mort l'empêcha de le publier. Il était membre associé de la Société Académique de l'Aube.

—

Collin de Plancy.

COLLIN, *dit* DE PLANCY (Jacques-Albin-Simon), neveu de Danton (vivant), né à Plancy en 1794, est un des écrivains les plus laborieux et les plus féconds de notre siècle.

De 1813 à 1830, il a publié trente et quelques volumes sur les sujets les plus divers de littérature, de biographie et de critique. Nous citerons entre autres : *Dictionnaire infernal*, 1818.—*Dictionnaire féodal*, 1819.—*Dictionnaire de la Folie et de la Raison*, 1820. — *Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses*, 1821. — *Anecdotes du XIX*e *siècle*, 1821. — *Mémoires d'un Vilain du XIV*e *siècle*, 1820. — Une traduction du traité *Des délits et des peines par Beccaria*, 1823. — *Le Coran*, 1826. — Des éditions commentées de plusieurs auteurs, etc.

Une partie de ces écrits, empreints de l'esprit philosophique du XVIIIe siècle, se rattachent à la polémique ardente que suscitaient les querelles politiques et religieuses de la Restauration. Les idées de l'auteur se sont modifiées avec le temps, car il est devenu, depuis peu, le directeur de la Société *des bons livres* (1), établie à Plancy, et parmi lesquels beaucoup des siens ne seraient probablement pas admis, puisque cette collection ne paraît que sous l'approbation de l'autorité ecclésiastique.

Au reste, les connaissances et la longue expérience typographique du directeur ne peuvent que contribuer au succès d'une entreprise conçue dans un but moral et religieux.

Desessarts.

DESESSARTS (Jean-Charles) est né à Bragelogne en 1729.

Resté orphelin et sans fortune, après de bonnes études classiques, il entra dans la carrière médicale, et bientôt, par son travail, son mérite, et la publication de divers ouvrages, il se fit connaître si avantageusement, qu'il devint successivement médecin du duc d'Orléans, membre de la Faculté de Paris, où il occupa la chaire de chimie, et enfin doyen de cette faculté. Il traversa ainsi le XVIIIe siècle et la Révolution. Appelé à l'Institut lors de la formation de

(1) Sous le nom de *Société de Saint-Victor*, pour la propagation des bons livres.

ce corps savant, il mourut en 1811, âgé de quatre-vingt-un ans, laissant la réputation d'un médecin habile. Parmi ses ouvrages, on doit particulièrement citer le *Traité de l'éducation corporelle des enfants*, publié en 1760, où J.-J. Rousseau a puisé beaucoup des idées développées dans son *Emile*.

—

Desmarest.

DESMAREST (Nicolas), né à Soulaines en 1725. Elevé au collége des Oratoriens de Troyes, comme Desessarts, il perdit de bonne heure ses parents peu fortunés, et sut aussi s'élever et développer ses talents innés, par l'étude persévérante des sciences qu'il affectionnait le plus, les mathématiques, la physique et la minéralogie.

Plusieurs mémoires sur des questions d'un haut intérêt attirèrent sur lui l'attention du Gouvernement. En 1757, on le chargea de visiter les manufactures de drap et de papier, et ensuite d'aller à l'étranger explorer les procédés et les perfectionnements qui pourraient leur être applicables ; mission qu'il remplit avec zèle et succès. Personne, autant que lui, ne contribua aux progrès et à la prospérité de l'industrie nationale. Il y consacra le reste de sa longue carrière.

La liste des fonctions auxquelles Desmarest fut appelé, prouve mieux que ce qu'on pourrait dire l'étendue de ses connaissances et la considération qu'il avait acquise presque sans la chercher. Il était membre de l'Académie des sciences de l'Institut, — de la Société d'agriculture, — du Conseil du commerce du département de la Seine,—du jury d'examen pour les expositions publiques, — du bureau de consultation pour les arts et métiers, — l'un des administrateurs de la manufacture de porcelaine de Sèvres, et du bureau des filatures, — professeur d'histoire naturelle. Il avait été, en 1793, membre de cette commission temporaire, qui sauva tant de monuments des arts du vandalisme révolutionnaire. Il mourut en 1815, à 90 ans. Il avait conservé des relations avec Grosley.

Desmarest a publié une foule d'ouvrages et de mémoires scientifiques, encore consultés, sur toutes les questions d'économie publique. Si son nom eut peu de retentissement au milieu du fracas des événements politiques, aucun n'a mérité une place plus éminente parmi les *hommes utiles*.

—

Gerdy.

GERDY (Pierre-Nicolas), né à Loches en 1797, d'une famille de cultivateurs-vignerons, vint à Paris, dès l'âge de seize ans, pour y étudier la médecine. Un travail assidu, secondé par les dispositions naturelles de son esprit méditatif et pénétrant, le firent bientôt remarquer et sortir de la foule.

Nommé d'abord, en 1820, élève-naturaliste du Gouvernement au Muséum, en 1821 prosecteur de la Faculté de Médecine, il entrait en 1828 à l'hospice de la Pitié, et en 1830 à celui de Saint-Louis en qualité de chirurgien en second; et en 1833, il obtenait, après de brillants concours, la chaire de pathologie externe. — En 1834, il était appelé, par élection, à siéger à l'Académie de Médecine. Enfin, en 1839, il était placé à la tête de l'hospice de la Charité.

Mais, pour arriver là, que d'obstacles de tous genres, que de déceptions, d'intrigues, de dégoûts ne rencontra-t-il pas? pour les surmonter, sans appui, sans protecteur (car il ne savait ni ne voulait solliciter), il lui fallut toute la force, toute la persévérance de sa volonté. Ces contrariétés et ces luttes laissèrent sur son caractère naturellement misanthropique et irritable une empreinte ineffaçable.

Au sein de l'Académie, Gerdy attira promptement sur lui l'attention en prenant la part la plus active, soit par la parole, soit par la plume, à la discussion des questions les plus ardues, en défendant avec courage tout ce qu'il croyait juste et vrai, mais aussi en se posant comme adversaire passionné des chefs du corps médical, précisément les plus puissants par leur réputation et leur crédit. Aussi sa vie ne fut qu'une lutte continuelle, aggravée encore par le mauvais état permanent de sa santé.

Les diverses fonctions qui lui avaient été dévolues, il sut les remplir constamment avec zèle, avec distinction. Toutefois, le temps qu'il donnait à son enseignement et aux écrits qu'il produisait sans cesse (1) ne lui permit jamais de devenir un grand praticien.

En 1843, malgré les opinions démocratiques qu'il ne dissimulait nullement, il recevait la décoration de la Légion-d'Honneur.

Pendant les dernières années de la monarchie de juillet, il de-

(1) La liste des publications de ce travailleur infatigable renferme cent dix-sept numéros.

vint le candidat de la fraction la plus avancée des électeurs de Bar-sur-Seine ; enfin, après 1848, il fut porté sur la liste des républicains modérés du département de l'Aube, et le suffrage universel l'envoya à l'Assemblée constituante.

Là, il réussit plutôt à se faire écouter dans les discussions des bureaux que dans celles de la tribune. Son idée fixe était de soumettre au concours la plupart des emplois publics. Les circonstances s'opposèrent à ce qu'elle fût réalisée. En voyant de près les hommes et les choses politiques, Gerdy sentit sa foi s'ébranler, et une partie de ses illusions s'évanouir. Alors, renonçant aux affaires publiques, il se renferma exclusivement dans sa profession, mais en se livrant avec une ardeur passionnée à des travaux scientifiques, que sa santé de plus en plus altérée était hors d'état de supporter. La mort est venue le frapper (le 18 mars 1856) avant même qu'il eût pu achever un grand ouvrage de physiologie, son œuvre de prédilection.

Le docteur Gerdy était un homme d'étude et de savoir. Il ne lui a manqué que du temps pour se placer au premier rang des célébrités médicales.

Si l'indépendance un peu sauvage de son esprit lui a suscité de nombreux ennemis, ceux-là même n'ont jamais refusé de rendre justice à ses talents comme à la droiture de son caractère.

—

Lemoine d'Essoyes.

LEMOINE *dit* D'ESSOYES (Edme-Marie-Joseph), né à Essoyes en 1751, avait d'abord suivi la carrière du barreau, qu'il quitta bientôt pour se consacrer à l'enseignement. On sortait à peine de la tourmente révolutionnaire qu'il éleva, dans la capitale, sous le nom d'*Institution Polytechnique*, une maison d'éducation, où il remit en honneur, avec les arts d'agréments, les sciences exactes, et les traditions presque effacées des bonnes études ; il en sortit une foule d'élèves distingués, qui, depuis, se sont fait connaître dans la carrière politique et dans celle des lettres.

Lemoine s'était déjà fait connaître par quelques livres élémentaires, devenus classiques dans les lycées, et remarquables par la clarté des préceptes et l'excellence de la méthode. La réputation que les succès de Lemoine lui avaient méritée le fit nommer professeur de

physique et de mathématiques, et membre du jury d'instruction publique. Il mourut à Paris en 1816.

Ses principaux ouvrages sont : *Principes de géographie*, 1780, — *Traité élémentaire de mathématiques*, qui a eu quatre éditions de 1788 à 1797.

Patris Debreuil.

Patris Debreuil (Louis-Marie), né à Rosières en 1778 (vivant), avocat, ancien juge de paix. Ecrivain laborieux, éditeur des Œuvres complètes de Grosley, et de ses Ephémérides remises en ordre, et accompagnées de notes nombreuses. Auteur de divers opuscules, notamment, de *Mélanges* de *Biographie* et de *Critique morale et littéraire*, publiés en 1824, ainsi que quelques poésies.

M. Patris Debreuil est le doyen des hommes de lettres du département. Il est membre de l'Académie celtique, et de la Société Académique de l'Aube.

Jourdain.

Jourdain (François-Edouard), né à Troyes en 1771 (vivant). Nous n'avons presque rien à dire de la vie politique de M. Jourdain qui, exempt d'ambition, resta à peu près étranger à la Révolution. Il échappa aux dangers du temps de la Terreur en se renfermant dans les études scientifiques qu'il affectionnait. La seule fonction publique qu'il accepta fut celle de maire d'Ervy, sous la Restauration.

Il avait formé une collection numismatique des plus précieuses, composée de 12,000 médailles tant anciennes que modernes, dont beaucoup sont très-rares, et quelques-unes, dit-on, *uniques*. Ce médailler, fruit des recherches de M. Jourdain et de celles de son ami, l'oratorien Chapet, qui lui a légué ses collections, est accompagné d'un catalogue raisonné et détaillé. Il a été acquis, en 1842, par le Conseil municipal de Troyes. M. Jourdain est l'un des doyens de la Société Académique de l'Aube.

Delaunay.

DELAUNAY (Charles-Eugène) est né à Lusigny en 1816 (vivant). A l'âge de vingt ans (en 1836) il sortait le premier de l'Ecole Polytechnique; à trente-neuf ans (en 1855) il prenait place à l'Académie des Sciences.

Nous en agirons avec M. Delaunay de même qu'avec ceux de nos concitoyens dont la carrière n'est pas terminée. Nous nous contenterons de constater par quels travaux scientifiques il est arrivé, si jeune encore, et dans un si court espace de temps, à la position qu'il occupe aujourd'hui, et à la réputation dont il jouit :

En 1836, il était admis à l'Ecole des Mines.

En 1841, reçu docteur ès-sciences après un examen si brillant, que le ministre ordonna qu'il lui fût fait remise de la somme exigible à cette occasion.

De 1841 à 1849, suppléant de M. Biot dans le cours d'astronomie physique au Collége de France.

De 1844 à 1851, chargé du cours de mécanique physique et de géométrie descriptive de l'Ecole des Mines.

En 1848, membre du Conseil central des Ecoles des Mines.

En 1849, ingénieur des Mines de première classe.

En avril 1851, professeur en titre de mécanique physique à la Faculté des Sciences, sur la présentation à l'unanimité de la Faculté et du Conseil académique.

Le 27 novembre de la même année, nommé, par le Président de la République, à la chaire de mécanique de l'Ecole Polytechnique.

Le nom de M. Delaunay s'était fait connaître si promptement et si avantageusement, que, dès 1843, et ensuite en 1846 et en 1847, il était porté sur les listes de candidats présentés pour les places vacantes à l'Académie des Sciences, dont il fut nommé membre, dans la section d'astronomie, en 1855.

Ce choix était justifié non-seulement par les fonctions qu'il avait remplies d'une manière si remarquable, mais par plusieurs ouvrages dont nous citerons seulement les plus saillants : 1° *Théorie nouvelle de la lune*, mémoire accueilli favorablement par l'Académie en 1847 ; ce n'est que le commencement d'un travail très-important et très-étendu dont l'auteur s'occupe depuis longtemps, et qui sera bientôt terminé ; — 2° *Cours élémentaire de mécanique théorique et appliquée*, très-estimé des savants, troisième édition ; — 3° *Cours*

élémentaire d'astronomie physique, 1854, ouvrage non moins apprécié que le précédent, etc.

—

Guyot.

GUYOT (Jules), né à Gyé-sur-Seine, en 1807 (vivant), étudiait la médecine à Paris, et s'était déjà fait remarquer par son esprit d'investigation scientifique, lorsque éclata la révolution de 1830. Mécontent, non pas de cette révolution, mais de ses résultats, il se plaça au premier rang des jeunes républicains opposés au gouvernement de Louis-Philippe, prit une part active à l'émeute de l'Archevêché (février 1831), et fut même arrêté, mais relâché assez promptement sur la réclamation de ses supérieurs.

Dès lors, il se sépara de ses co-religionnaires politiques, précisément parce qu'il les avait vus de trop près, pour se renfermer dans la carrière médicale, et surtout dans ses études et ses expériences favorites sur les sciences physiques et naturelles. Elles le conduisirent à des découvertes plus ou moins importantes, notamment sur l'action de la chaleur dans la guérison des plaies,—sur l'incubation appliquée à la thérapeutique,—sur les mouvements et la pression de l'air, — sur l'association des huiles essentielles et des esprits appliquée à l'éclairage : d'autres que lui ont mis en pratique avec succès et profit cette dernière invention.... ! *Sic vos non vobis....*

M. Jules Guyot a fait adopter et exécuter, par la compagnie du chemin de fer de Lyon, un nouveau système de ponts en bois et en fonte.

Il a aussi défendu, dans un mémoire adressé à la Chambre des Députés, la cause de la télégraphie aérienne de nuit, qu'il juge préférable à la télégraphie électrique.

En 1848, il aurait pu jouer un rôle sur la scène politique; mais de même qu'en 1830, et par les mêmes raisons, il s'en abstint tout en persistant dans ses doctrines qu'il a formulées dans un écrit publié en 1849, et intitulé : *Institutions républicaines.*

—

CHAPITRE IV. — ARTISTES.

—

Paillot de Montabert.

PAILLOT DE MONTABERT (Jacques-Nicolas), né à Troyes en 1771, appartenait à une des branches de la famille qui nous a déjà fourni des noms dignes d'être conservés. — Tout jeune encore, il manifesta un goût prononcé pour le dessin, dont il reçut les premières leçons de M. Baudement père, artiste habile et modeste qui dirigea l'Ecole jusqu'au temps de l'Empire.

Mais à peine avait-il terminé ses études classiques que les événements de la Révolution le forcèrent à s'expatrier deux fois en trois ans. Ses voyages d'abord en Flandre et en Allemagne, ensuite aux Etats-Unis, en Italie et jusqu'en Egypte, eurent l'avantage de satisfaire sa noble curiosité, et de confirmer la vocation qui l'entraînait vers les arts libéraux. A Rome, où il séjourna longtemps, la vue et l'étude des chefs-d'œuvre, des monuments de l'antiquité, déterminèrent sa prédilection pour l'art grec, ses types, ses formes et ses procédés. Dès-lors, il conçut le projet d'en fixer les principes et les règles dans un travail dont il avait déjà rassemblé la plus grande partie des matériaux, lorsque le retour de la paix intérieure lui permit de rentrer dans sa patrie.

En 1796, il vint se fixer à Paris, où il devint l'élève, disons mieux, l'ami de David. Sous les auspices de ce célèbre chef d'école, Montabert exerça son pinceau avec succès, et obtint d'honorables distinctions aux expositions de l'Empire et des premières années de la Restauration.

Mais toutes ses préoccupations se portaient sur le grand ouvrage qu'il avait entrepris, ouvrage où l'art de peindre est envisagé sous toutes les faces, où l'on trouve la solution claire et concluante de toutes les questions, et qui témoigne de la supériorité d'intelligence, de la sûreté de goût, de l'érudition et de la variété des connaissances de son auteur. En un mot, c'est une véritable encyclopédie de la peinture et des arts qui s'y rattachent. Il y consacra trente années de sa vie et une partie de sa fortune.

Malheureusement, au moment de recueillir le fruit de ses veilles, en 1834, il fut frappé de l'infirmité la plus cruelle pour un artiste : la cécité complète. Eh bien ! telle était la force de son caractère qu'il se montra supérieur à cette terrible épreuve, et que seize ans encore, en suppléant à l'organe qui lui manquait par des procédés mécaniques, il continua de s'occuper utilement de ce qui avait fait la passion de toute son existence.

Montabert fut bien récompensé par le succès de son livre devenu classique (1), par les marques d'intérêt qu'il ne cessa de recevoir et par le tribut de regrets unanimes payé sur sa tombe. Il mourut en 1849, à Saint-Martin-ès-Vignes, où il s'était retiré. Un monument lui a été dressé au nom de la Société libre des Beaux-Arts de Paris. Le Conseil municipal de Troyes a donné son nom à une des principales rues de la ville.

—

Gambey.

GAMBEY (Henri-Prudent), né à Troyes en 1787, était fils d'un horloger de cette ville. Doué d'une aptitude peu commune pour la mécanique, après avoir passé quelques années à l'Ecole des Arts-et-Métiers de Châlons, en qualité de contre-maître, il vint à Paris où il se livra à la fabrication des instruments de précision, avec une perfection appréciée des commerçants à qui il les vendait. Mais telle était sa modestie que son talent serait resté enfoui dans l'obscurité, si un heureux hasard n'avait appris à M. Arago quel était l'auteur des instruments qu'un intermédiaire fournissait à l'Observatoire.

Une fois le talent éminent de l'artiste révélé, sa réputation grandit par les récompenses honorifiques qu'il obtint aux expositions de l'industrie, par les travaux dont le Gouvernement lui confia l'exécution, et plus encore peut-être par les offres brillantes qu'il refusa des gouvernements étrangers.

Bientôt Gambey fut choisi par le département de la Marine comme ingénieur en instruments de navigation, et par le bureau des Longitudes pour succéder à Berthoud. Son nom était si avantageusement connu à l'étranger comme en France, que le titre d'académi-

(1) Traité complet de la Peinture, 9 vol. in-8°, et Atlas in-4°. — Paris, 1824.

cien lui était conféré à Stokholm et à Genève, et que, déjà décoré de la Légion-d'Honneur, il recevait du roi des Belges l'Ordre de Léopold.

Enfin, en 1836, l'ancien ouvrier, le modeste contre-maître venait s'asseoir à côté de son illustre protecteur Arago, sur un fauteuil de l'Académie des Sciences.

Mais il ne fut pas donné à Gambey de jouir longtemps de ces honneurs. Une mort prématurée l'enleva, en 1847, à la Science et au pays. Les regrets et les éloges exprimés sur sa tombe, par M. Charles Dupin au nom de l'Académie, attestent combien son mérite était apprécié par ceux qui l'avaient le mieux connu.

Nous n'avons fait que résumer ici ce qui a été publié sur notre compatriote, en regrettant que notre cadre ne nous permette pas d'y ajouter les particularités d'une vie qui doit servir de modèle et d'encouragement à tous les hommes intelligents, quelles que soient leur origine et leur position sociale.

—

Delarothière.

DELAROTHIÈRE (Joseph-Auguste) était né à Amiens en 1782; son père, originaire de Troyes, revint y demeurer en 1784.

Ce nom ne peut être mieux placé qu'à la suite de celui de Gambey. L'un et l'autre étaient sortis de la classe ouvrière. Il y eut cette différence entre eux, que Delarothière, moins bien servi par les circonstances, resta jusqu'à la fin dans son humble sphère. La nature l'avait doué, lui aussi, et à un degré éminent, du génie de la mécanique qu'il appliqua constamment à l'industrie dominante du pays : la bonneterie. Déjà, en 1828, au passage de Charles X à Troyes, il avait exposé un métier propre à reproduire le tricot anglais. Plus tard, il inventa une machine à rétrécir, qui, adoptée dans tous les pays industriels, est devenue indispensable aux fabricants. Le reste de son existence fut employé soit à perfectionner, soit à simplifier son invention par les combinaisons et les procédés les plus ingénieux.

Aussi modeste que désintéressé, Delarothière était parvenu à la fin de sa carrière sans avoir retiré d'autres profits de ses travaux qu'un honneur pour ainsi dire anonyme. Son nom était à peine connu hors des murs de Troyes, lorsqu'en 1850, la Société Aca-

démique de l'Aube vota en sa faveur une médaille d'or, comme récompense et comme encouragement. — Il est mort en 1854, au moment où il s'occupait encore de nouvelles combinaisons mécaniques.

—

Gauthier.

GAUTHIER (Martin-Pierre), né à Troyes en 1790, mort à Paris en 1855. — Son goût et son aptitude pour le dessin se révélèrent dès l'enfance et le conduisirent de bonne heure dans la capitale, où il étudia l'architecture dans l'école de Percier. Sous ce maître célèbre, il fit des progrès si rapides qu'après de brillants succès dans les concours particuliers de l'Ecole des Beaux-Arts, il obtint la presque unanimité des suffrages pour le grand prix de Rome. Il avait alors à peine vingt ans.

La vue et l'observation des modèles immortels qu'offre la ville des Césars, confirma la prédilection de Gauthier pour l'art antique. Tout le temps de son séjour fut employé à des travaux sur la restauration de divers monuments, travaux qui prouvaient et fortifiaient son talent. A son retour, il rapporta un projet de basilique chrétienne, vaste composition qui, à l'exposition de 1819, lui valut la médaille d'or de 1re classe.

Malgré ses heureux débuts, Gauthier, ainsi que la plupart des grands artistes, éprouva dans sa carrière un temps d'arrêt et des mécomptes imprévus. Pour en sortir, il lui fallut retourner en Italie, y explorer les beaux édifices de la ville de Gènes, et y trouver la matière d'un ouvrage pittoresque, qui, bien accueilli par le monde savant, acheva de le faire connaître de tous les hommes de goût, et, ce qui lui importait plus encore, des dispensateurs des travaux publics.

Nommé architecte des hospices de Paris, Gauthier en remplit les fonctions pendant plus de trente ans, et y signala ses talents par les plus importantes constructions, parmi lesquelles nous citerons : la restauration et l'agrandissement de Bicêtre, — l'hospice des orphelins, — la nouvelle façade de la *Charité*, — enfin le grand hospice modèle de *La Riboissière*, élevé dans le clos Saint-Lazare, et qui seul eût suffi à sa réputation.

En 1842, il fut appelé à l'Académie des Beaux-Arts, deux ans après il recevait la décoration de la Légion-d'Honneur.

Ses occupations officielles ne l'empêchaient pas d'entreprendre quelques travaux du même genre, particulièrement pour sa ville natale.

En 1837, Gauthier avait fait construire la halle aux grains de Troyes, à la satisfaction générale. Il se chargea encore de la réédification de l'hospice de Saint-Nicolas. Pouvait-il prévoir quelles tristes conséquences devait avoir pour lui la dernière affaire qu'il traitait avec ses concitoyens? Par malheur, il se confia aveuglément à des entrepreneurs qui, abusant de son défaut de surveillance (ce fut là tout son tort), exécutèrent ses plans d'une manière si déplorable que les travaux, à peine achevés, menaçaient ruine, et que l'administration se trouva forcée de poursuivre à la fois et les constructeurs et l'architecte. Celui-ci, déclaré solidaire et responsable, fut condamné à payer une énorme indemnité.

Hors d'état de satisfaire à ce jugement, l'artiste éminent, l'académicien décoré, se vit conduire à Clichy sans plus de ménagements qu'un vulgaire dissipateur. Déjà atteint d'une infirmité dangereuse, frappé dans son honneur et dans sa fortune, il succomba sous le chagrin. Seulement, à ses derniers moments, il eut, hélas! trop tard, la consolation d'apprendre qu'il n'avait rien perdu dans l'estime et dans la sympathie de ses collègues de l'Académie, et que l'Empereur, à leur sollicitation, s'était chargé de couvrir le dommage légalement constaté.

—

Vigneron.

VIGNERON (Pierre-Roch) est né à Vosnon, canton d'Ervy, en 1789 (vivant).

Peintre de genre et d'histoire, élève de l'Académie de Toulouse, et ensuite de Gros, à Paris.

Auteur de quelques grandes toiles remarquées aux expositions de la Restauration, de beaucoup de tableaux de genre parmi lesquels nous citerons : d'abord le *Soldat Laboureur* et le *Convoi du Pauvre*, qui ont rendu son nom populaire, — ensuite les *Apprêts d'un Mariage*, — l'*Enfant abandonné*, — le *Duel*, — l'*Exécution militaire*, *etc.*, — et une foule de portraits, de dessins, de lithographies et de compositions gracieuses qui prouvent la variété de ses talents.

M. Vigneron, sans prétendre à la célébrité, s'est placé à un rang

élevé parmi les artistes modernes. Plusieurs de ses ouvrages lui ont mérité des distinctions honorifiques et se retrouvent dans les galeries des amis des beaux-arts.

—

Quénédey.

QUÉNÉDEY (Edme), né aux Riceys en 1756, mort à Paris en 1830, peintre de portraits, inventeur du physionotrace et du papier à calquer pour la gravure.

Avant la découverte de la photographie, le physionotrace était le meilleur procédé qu'on eût trouvé jusque-là, pour obtenir la ressemblance des portraits au crayon, et il en existe un très-grand nombre.

—

Simart.

Ce nom est déjà si haut placé qu'il appartient non plus au département de l'Aube seul, mais à toute la France.

Nous lui devions donc une large place dans cette revue de tous les hommes dont s'honore le pays. Mais nous avons considéré d'abord que M. Simart est dans la force de l'âge et du talent, et qu'il ne s'arrêtera pas dans sa carrière artistique ; que sa vie est tout entière dans ses œuvres, et que le droit de les apprécier n'appartient qu'aux hommes compétents.

Nous avons donc cru devoir nous borner à quelques dates, à quelques nomenclatures. Les travaux auxquels notre compatriote a été appelé, les récompenses et les honneurs qu'ils lui ont mérité, parleront plus haut que tous les commentaires que nous pourrions y ajouter.

SIMART (Pierre-Charles), né à Troyes en 1806. — Elève de Pradier. — Grand prix de Rome en 1833. — Reçoit l'année suivante une médaille de ses concitoyens. — Obtient une médaille de 1re classe à l'exposition de 1840. — Nommé membre de la Légion-d'Honneur en 1846 ; membre de l'Institut, Académie des Beaux-Arts, en 1852. — Décoré, à l'Exposition universelle de 1855, d'une médaille de 1re classe, pour la statue de la Minerve du Parthenon, restaurée sous la direction de M. le duc de Luynes.

Auteur de la *Mort de Caton d'Utique*, bas-relief donné par lui

au Musée de Troyes ; de l'*Oreste* placé au Musée de Versailles; des bas-reliefs qui font le plus bel ornement du tombeau de Napoléon, aux Invalides. — Tout récemment, chargé d'une partie de l'ornementation du berceau du prince impérial. Nommé dans la dernière promotion officier de la Légion-d'Honneur.

M. Simart a doté sa ville natale d'une de ses œuvres les plus remarquables, la statue de la *Vierge à l'Enfant*, placée dans la basilique de Saint-Pierre : on regrette seulement que sa position trop élevée ne permette pas d'apprécier convenablement l'élégance des formes et le fini des détails qui en forment le principal mérite.

—

Arnaud.

ARNAUD (Anne-François), né à Troyes en 1788, mort dans la même ville en 1846.

Envoyé très-jeune à Paris pour y étudier la peinture, les leçons des grands maîtres de l'époque, Vincent, David, etc., développèrent promptement les dispositions dont la nature l'avait doué. A son retour dans sa patrie, la Société Académique de l'Aube l'admit dans son sein (1819). L'année suivante il fut adjoint à M. Baudement fils, directeur de l'Ecole gratuite de dessin, et son premier maître. Il lui succéda en 1831.

Exempt d'ambition, Arnaud consacra tout son temps, toutes ses facultés, à l'enseignement, à la pratique de son art, et à toutes les études qui s'y rapportent.

Archéologue zélé et plein de goût, il fit jouir ses concitoyens du fruit de ses recherches et de ses découvertes en publiant, de 1835 à 1837, le *Voyage archéologique et pittoresque dans le département de l'Aube et dans l'ancien diocèse de Troyes;* ouvrage complet qu'on peut considérer comme l'histoire monumentale du pays, et qui reçut l'approbation des amis des arts et de tous les hommes de goût.

Plusieurs tableaux et diverses compositions secondaires d'Arnaud attestent son talent comme peintre; son mérite, comme professeur, n'était pas moins apprécié. Les artistes que nous avons déjà cités, à commencer par M. Simart, sont sortis de son école.

—

MM. Biennoury, Maison, Monginot, Schitz.

—

Nous réunissons sous le même numéro les noms de quelques peintres qui n'ont pas démenti ce que leurs débuts promettaient, et, comme ils sont encore vivants, nous nous bornerons à rappeler leurs principaux ouvrages et les récompenses qu'ils ont reçues.

—

MAISON (Eugène), peintre d'histoire, né aux Riceys en 1814, élève de Coignet, auteur de plusieurs grandes toiles, lauréat d'un concours ouvert à Rome en 1842, dont le prix était une médaille d'or.

Voici les travaux qne nous connaissons de lui : *La Messe Pontificale à Saint-Pierre de Rome, le jour de Pâques, au moment de l'élévation du Calice,* acheté par le Gouvernement et placé au Musée de Versailles. — *La Peste de Ricey-Bas en 1631*, exposé en 1841, donné par le Gouvernement à la commune des Riceys, et placé à l'église de Ricey-Bas. — *Un Triptyque, représentant l'histoire de l'Ame;* sujet composé de six tableaux, et conçu dans une haute pensée, exposé à Paris en 1849, et à Troyes par la Société des Amis-des-Arts de l'Aube, en 1852. (Cabinet de M. Gabriel de Vendeuvre.) — *La Philosophie chrétienne venant au secours de l'humanité*, exposé en 1850 avec *Un Pélerinage à la Madone*, et trois portraits. — *Sainte Anne instruisant la Vierge*, placé à l'église de Ricey-Bas. — *Le Pape saint Sixte II, saint Laurent et les premiers Chrétiens, surpris dans les Catacombes de Rome, célébrant les saints Mystères, au temps de la persécution, en l'an 258, sous Valérien*, exposé au salon de 1853, et donné au Musée de Troyes, par l'Empereur, en 1854.

—

BIENNOURY (Victor-François-Eloy), né à Bar-sur-Aube en 1823; 1er grand prix de l'Ecole des Beaux-Arts, en 1842; élève de Drolling; peintre d'histoire.

Ses principales toiles sont : *Portrait de Mignard* (hôtel de la

Préfecture de l'Aube); — *Sainte Cécile* (Cabinet de M. Fortin, juge à Troyes); — *Un Poète inspiré par une Muse;* — *La Nymphe Salmacis;* — *Une Paysanne Italienne;* — *Une Chanteuse des rues;* — *Souvenirs des bords du Tibre;* exposés par la Société des Amis-des-Arts de l'Aube. — *Le Mauvais Riche,* exposé au Louvre en 1849, et placé au Musée de Troyes.

SCHITZ (Jules), né à Paris en 1817, professeur-directeur de l'École de dessin à Troyes, peintre paysagiste.

Voici les principaux tableaux de cet artiste qui ont été envoyés aux expositions de Paris.

En 1840, 1841 : Diverses vues prises aux environs de Grenoble et d'Allevard en Dauphiné.

En 1842 : Une vue prise dans la forêt de Fontainebleau; — une autre prise sur la route de Grenoble à la Grande-Chartreuse; — *Le Pont du Diable,* frontière de Savoie; — *La rue du Cheval-Blanc,* à Troyes.

En 1844 : Deux vues prises aux environs d'Allevard ; — deux vues des environs de Troyes.

Ces toiles valurent à leur auteur une récompense bien flatteuse : M. Schitz reçut une médaille d'or des mains du roi Louis-Philippe.

En 1848 : Une vue prise à Voreppe en Dauphiné.

En 1850 : *Le Coup de Vent,* réexposé en 1852, et acheté par l'Empereur.

MONGINOT (Charles), né à Brienne en 1825, élève de Couture, peintre de genre et d'histoire. — Quatre de ses tableanx, exposés en 1853, ont été achetés pour la maison de l'Empereur, et ont reparu avec un cinquième à l'Exposition universelle de 1855. — A la suite de cette exposition, M. Monginot a obtenu une mention honorable.

TABLE DE L'APPENDICE.

1re Section. — Éclaircissements et Pièces justificatives.

2e Section. — Biographie départementale.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

—

PREMIÈRE PARTIE.

Chapitre III, § 1, page 333, ligne 16, après ces mots : *les armées du Nord,* ajoutez :

Chaque district avait fourni un bataillon de 5 à 600 hommes auxquels on avait laissé la faculté de nommer leurs chefs depuis les caporaux jusqu'au commandant. — Cette petite satisfaction ne fut pas de longue durée. A peine arrivés à leur destination sur les frontières du Nord, tous les officiers durent quitter l'épée et l'épaulette pour prendre le fusil et la giberne. — D'après une nouvelle organisation de l'armée, les bataillons de volontaires et de réquisitionnaires furent dissous et amalgamés avec les anciens régiments *de ligne* pour former des demi-brigades; mesure bien calculée, car elle donnait l'expérience pour guide à la jeunesse novice. Cela retarda sans doute, mais n'empêcha point l'avancement de nos jeunes soldats : tous ceux qui en étaient dignes allaient trouver chaque jour l'occasion de se faire connaître.

Chapitre III, § II, page 339, ligne 10, ajoutez en note :

Moins d'un an après (le 21 brumaire, an III), le *vertueux* Gachez était condamné pour faux à huit ans de fers.

Chapitre VI, § IV, page 392, ajoutez à la note première :

D'après les observations qui nous ont été adressées, nous reportons au colonel Voirol (depuis général) l'honneur principal de la défense de Nogent-sur-Seine, en persistant toutefois dans notre opinion sur la conduite du général Bourmont en 1814; opinion fondée sur un fait personnel dont nous avons conservé le souvenir dans des notes écrites à cette époque.

Le 26 janvier 1814, nous nous trouvions à Troyes, revenant de Paris, avec un de nos compatriotes, et cherchant les moyens de rentrer dans nos foyers déjà envahis par l'ennemi. Il nous fallait un sauf-conduit ajouté à nos passeports pour passer aux avant-postes français sur la route de Bar-sur-Seine; ce fut le général Bourmont qui nous le délivra, après nous avoir parlé avec énergie de la nécessité de rendre la guerre nationale, et nous avoir même chargé de dire aux officiers en retraite de notre pays qu'on comptait sur eux pour organiser une levée en

masse lorsqu'on leur en donnerait le signal. — C'est que sans doute, alors, il croyait encore à l'étoile de Napoléon....

—

DEUXIÈME PARTIE.

Chapitre II, § II, page 322, ligne 27, après ces mots : *Andryanne père, propriétaire*, ajoutez en note :

Depuis la Révolution, M. Andryanne père était propriétaire du château dc la Chapelle-Godefroy. Quelques années plus tard, son fils, impliqué dans les affaires d'Italie, partagea le sort de Sylvio-Pellico. Il a fait le récit de sa captivité dans un écrit publié à son retour en France.

Chapitre VI, ajoutez à la fin du paragraphe V, page 390 :

Déjà les constructions commencées sur le bassin et sur toute la percée du canal transformaient et rendaient méconnaissable le quartier central de Troyes. — Les architectes n'avaient pas été moins occupés dans plusieurs des villes secondaires du département, à Nogent, à Arcis, à Méry, à Brienne; les ruines de 1814 avaient fait place à des rues mieux bâties, mieux percées; les édifices publics, hôpitaux, casernes, tribunaux, prisons, hôtels-de-ville, se relevaient sur de meilleurs plans.

D'un autre côté, la vie et le mouvement abandonnaient de jour en jour les grandes routes pour se porter sur la ligne du chemin de fer; à mesure que les stations s'établissaient, toutes les industries auxiliaires de la locomotion venaient, comme par attraction, se grouper autour d'elle et former le noyau de nouveaux centres de population.

—

APPENDICE.

§ 2, *Exhumation.... de Voltaire*, page 403, ajoutez à la fin du paragraphe :

Le Paraclet, acheté après la Révolution par l'acteur Monvel, devint, sous la Restauration, la propriété du général Pajol; il n'en restait que la maison abbatiale, une ferme et quelques autres dépendances que le général fit restaurer, et où il établit une manufacture de limes, entreprise qui n'eut pas de succès. — Ayant retrouvé le sarcophage vide d'Héloïse et d'Abeilard, il le replaça dans un des caveaux de l'abbaye, sur lequel il érigea une colonne funèbre.

SIÈGE ET PRISE DE TROYES

PAR LE CARDINAL DE GUISE,

Par M. HARMAND,

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE TROYES,
MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

Je voulais d'abord vous présenter dans son ensemble l'histoire de la Ligue à Troyes. La raison qui m'avait déterminé dans le choix de ce sujet, c'est qu'il aurait conquis de lui-même votre intérêt et vos sympathies, puisque vous êtes les fils de ces hommes dont je vous aurais retracé les agitations. Mais ce cadre, il m'aurait fallu des heures pour le remplir, et vous ne pouvez m'accorder que quelques minutes. J'ai donc fait comme ces peintres, qui, gênés par un espace étroit, réduisent une longue toile à un tableau de chevalet. J'ai détaché de ce travail un simple feuillet qui sera comme les prémices de cette histoire dont je vous dois l'hommage en votre qualité d'enfants de la famille troyenne.

J'intitulerai cette page, si vous me le permettez : *Siège et Prise de Troyes* (non par les Jésuites, vous savez, Messieurs, que ces bons pères n'ont pu le prendre, mais) *par le Cardinal de Guise.* Et ce trait suffira pour vous édifier sur la moralité de l'exploit, et sur la valeur du héros.

Aussitôt que la Ligue, cette instruction dressée pour apprendre au peuple à se révolter contre son roi et à troubler l'Etat, eut été signée, on vit, au sein de la ville, les partisans de cette association s'agiter et s'efforcer, par tous les moyens possibles, d'attirer à leur parti les catholiques troyens; et comme ceux-ci, dans le calme de leur bon sens, ne se laissaient pas entraîner facilement, on mit en avant le grand mot, la Religion ! Le péril que courait la religion ! Les protestants étaient armés; les protestants s'étaient fortement ligués avec les princes étrangers; les protestants allaient exterminer tous ceux qui professaient la religion romaine. — Et ces déclamations, ces cris de détresse mille fois répétés avaient fini par émouvoir, par ébranler la foule. — On ne voyait plus de salut que dans cette sainte association, comme on disait alors, et on était sur le point de s'y jeter tête baissée, lorsque quelques catholiques d'un esprit mieux avisé, et qui avaient pénétré le secret des chefs, dévoilèrent le poison qu'on voulait leur faire boire dans cette coupe d'or. Les yeux s'ouvrirent, et bientôt, la réaction opérant, on entendit le peuple crier clair et haut qu'il perdrait plutôt la vie que de prendre jamais part à cette odieuse conspiration.

Le duc de Guise vint lui-même, au mois de mars de l'année suivante 1577, essayer sur les Troyens ré-

calcitrants le prestige de sa présence. Les trois Ordres furent convoqués solennellement, mais ils repoussèrent les fameux articles qu'on présenta à leur acceptation, en rédigèrent de nouveaux qui modifiaient dans les points essentiels ceux de la Ligue, et refusèrent absolument d'en signer d'autres. L'exemple même qui, en Champagne, dit-on, est un appas puissant, ne produisit aucun effet. On avait cherché quelqu'un qui voulût bien signer le premier, afin d'entraîner la foule, et le seigneur de Chamoy, qui n'était pas sans ambition, ayant prêté l'oreille aux promesses qu'on lui fit, s'était dévoué avec empressement. Quand il fut donc question de la signature, au premier mot qu'on en dit, il se lève soudain : *Quoi! ne faut-il que signer*, dit-il d'une voix élevée, *ça, ça, le ferai-je bien volontiers?* — puis il s'avance gravement à travers les assistants ébahis, prend une plume et signe. Emerveillé grandement, dit la chronique, de cette légèreté de Chamoy, le sieur de Dinteville, bon champenois pourtant et bon catholique, lui répond d'un ton où perçait un grain de malice : *Monsieur de Chamoy, prenez garde; tous ceux à qui on promet une lieutenance ne l'obtiennent pas*. Dinteville avait touché juste.

Après huit jours de tentatives à peu près vaines, aussi peu satisfait des meneurs du lieu qui l'ont engagé à cette démarche, que mécontent des Troyens qui lui échappent, le duc de Guise secoue la poussière de ses pieds, et disparaît emportant avec lui les cabales et les troubles de la ville.

La Ligue elle-même s'endort bientôt ou plutôt semble s'endormir.

Mais lorsqu'en 1588, la mort du duc d'Alençon,

frère du roi, eut réveillé, avec l'espérance d'arriver plus vîte au trône, l'impatiente ambition des Guise, la Ligue, comme le feu qui a couvé long-temps, se ranime plus vive et plus entreprenante. La France se couvre d'émissaires, les menées recommencent, les vieilles querelles qu'on croyait mortes ressuscitent; les déclarations royales contre les auteurs de ces odieuses pratiques sont bravées audacieusement; les Guise jettent même le masque en quittant brusquement la cour, et, pour justifier leur conduite, font peser sur celle du roi les plus infâmes accusations.

Les nouveaux manifestes que publie Henri III, pour redresser l'opinion publique que ses ennemis travaillent à égarer, deviennent l'objet de leurs railleries. Ils se moquent d'un roi qui n'emploie, disent-ils, pour les combattre, que des armes de papier.

Bientôt leur armée, grossie de Suisses et de Reitres, va promener l'insulte jusque sous les murs de Paris. Et partout où passent ces troupes saintes qu'embrase le zèle de la religion catholique, apostolique et romaine, partout où pénètrent ces défenseurs officieux et empressés de la patrie, ces vengeurs de Dieu et de son Christ, le pillage, le viol, le meurtre sont à l'ordre du jour; ils saisissent, ils emmènent, ils rançonnent sans distinction de sexe, d'âge, ni de religion, toutes les personnes qui leur tombent sous la main. — Mais on devait se trouver heureux, tout cela se faisant pour la plus grande gloire de Dieu! O dérision sacrilége!!

Un nouvel édit de paix dans lequel la majesté royale s'était abaissée, par des concessions imprudentes devant les prétentions d'un sujet rebel, ne

fut pour le duc de Guise qu'un premier succès qui l'engagea à tenter des triomphes plus importants. Aussi s'empresse-t-il d'enfreindre la défense d'entrer dans Paris, qu'Henri III lui avait intimée, soulève le peuple, lui met les armes à la main, et dans la fameuse journée des barricades, chasse le roi de sa propre capitale dont il se rend le maître absolu.

Heureusement, pour la royauté, que les villes de province ne tenaient pas alors à Paris par un fil électrique, et ne répétaient pas à heure fixe les mouvements commandés par la métropole. Elles avaient une personnalité, si je puis parler ainsi, qu'elles ont perdue, ce me semble, depuis, et un respect pour la fidélité jurée qui déconcertait les factieux, confondait leurs espérances, et arrêtait souvent une révolution.

Aussi le duc de Guise, quoique maître de Paris, où il se posait déjà en roi de France, avait l'œil ouvert sur les principales villes du royaume, et en particulier sur celle de Troyes, où il député en toute hâte le seigneur de Chamoy qui se trouvait à Paris, poursuivant peut-être la lieutenance dont lui avait parlé le sieur de Dinteville. Chamoy, plus fier que ce Romain qui portait dans le pan de sa robe la guerre ou la paix du monde, part à l'instant, accompagné d'un nommé le capitaine Olivier, et d'un autre appelé Marguerat, qui, depuis qu'il s'était enrôlé dans la Ligue, se faisait surnommer le capitaine Lagarde. L'ambassade arrive à Troyes le lundi 16 mai 1588. Chamoy convoque sans retard les maire, échevins et conseillers, et fait lire en pleine assemblée les lettres qu'il apporte de la part du duc de Guise. Elles contenaient une invitation pressante aux Troyens

d'embrasser enfin, à l'exemple de Paris, le parti de la Ligue, et de mettre leur ville au service de l'association. Aux plus belles promesses, s'ils se montrent dociles, est mêlée la menace en cas de refus.

Chamoy avait bien compris qu'une harangue un peu vive prêterait à cette missive un utile appui : mais il avait la langue peu diserte. Il le sentit et s'aida, en cette occurrence, de celle d'un certain avocat, Philippe de Verd, auquel s'adjoignirent, comme assesseurs bénévoles, le médecin Tartrier et le fils du contrôleur Guillemette. L'orateur d'emprunt parla avec une violence extrême; il prodigua l'injure aux plus apparents et aux plus gens de bien de la ville qu'il prétendait intimider, et s'emporta jusqu'aux derniers outrages contre le sieur de Dinteville, lieutenant pour le roi au gouvernement de Champagne, qui gênait le plus l'entreprise. On ne s'émut ni de ces déclamations furibondes, ni des hurlements auxiliaires que poussait aux portes de la salle une populace soudoyée. Une circonstance particulière inspira aux maire et échevins cette résistance calme et digne qu'on doit toujours opposer quand on remplit un devoir. Quelques heures seulement avant l'arrivée de Chamoy, un conseiller de l'hôtel-de-ville, nommé Marguenat, qui revenait d'auprès du roi, avait recommandé à ses collègues, de la part de Sa Majesté, de persévérer à son égard dans leur ancienne fidélité, de se tenir constamment sur leurs gardes, et de fermer surtout les portes de la ville à ceux de Guise.

Mais c'était peu de rester fidèle, pour son propre compte, à la cause royale, l'autorité municipale devait encore travailler à préserver les habitants de cet

esprit de révolte qu'on cherchait à leur inspirer. Elle commit donc une faute en ne chassant pas immédiatement de la ville Chamoy et ses compagnons. La question fut, il est vrai, agitée dans le conseil, et on comprit qu'il eût été prudent de le faire, mais on craignit d'exciter quelque émeute en recourant à la force. La peur est toujours une mauvaise conseillère. La liberté d'action qu'on lui laissait ainsi, Chamoy l'employa à recruter dans le bas peuple des partisans d'autant plus dangereux qu'ils sont moins éclairés : c'est la force brutale mise en action. Le député du duc de Guise prit donc position, et, de ridicule qu'il était d'abord, devint, par l'entourage qu'il se fit, une sorte de personnage avec lequel il fallut compter pour qu'il consentît enfin à évacuer la place.

Mais il avait eu le temps de conférer avec quelques ligueurs secrets, et de préparer le coup de main que je raconterai tout-à-l'heure.

Le moment d'agir et d'user de toutes ses ressources était venu pour la Ligue. En effet, quel manifeste plus éloquent pouvait-on publier en faveur de la cause, que l'occupation de Paris par le duc de Guise? Et le succès étant aux yeux de la foule comme la consécration du bon droit, ne dut-il pas s'opérer, dans les régions inférieures de la société surtout, de nombreuses conversions au parti qui triomphait? C'est ce qu'on put remarquer à Troyes. Les royaux comptaient bien dans leurs rangs les chefs de la justice, la plupart des bourgeois, les marchands les plus riches et les hommes les plus considérables de la cité; mais les ouvriers en général étaient devenus ligueurs. Cependant rien n'avait

encore troublé l'intelligence des deux camps : le calme régnait, du moins à la surface; mais on s'observait, et les partisans de la Ligue arrêtaient secrètement leurs dispositions et préparaient leurs armes pour le jour du combat. Et vous, royaux, pourquoi dormiez-vous dans une imprudente sécurité? Une famille, composée du beau-père et des deux gendres, fut l'âme de ces complots. Le beau-père, Nicolas de Hault, venait de Sommevoir, village des appartenances de l'abbaye de Montier-en-Der, dont le cardinal de Guise était abbé. Ce n'était pas un grand seigneur, mais riche d'économie; il avait souvent prêté au cardinal, qui n'était, lui, riche que de gros revenus ordinairement dissipés d'avance. En lui ouvrant sa bourse il avait gagné ses bonnes grâces, et se trouvait sur le pied de favori vis-à-vis de Son Eminence, qui, pour s'acquitter peu à peu des sommes importantes dont elle lui était redevable, lui avait laissé, par amodiation, son abbaye de Montier-en-Der. Deux filles que ce de Hault avait eues d'un premier mariage étaient établies à Troyes, et lui-même y ayant pris femme en secondes noces, avait fini par y fixer sa demeure. Bientôt son caractère doux, courtois, gracieux même, lui gagna tous les cœurs, et aux élections qui suivirent, les suffrages de ses concitoyens l'élevèrent au rang des conseillers de la Chambre de ville. On savait alors ce qu'on a oublié plus d'une fois depuis, que les affaires d'une cité, comme celles d'un Etat, sont mieux placées aux mains de ceux qui ont bien fait les leurs. Il justifia d'abord la confiance dont on l'avait honoré. Ses deux gendres, malheureusement, lui ressemblaient fort peu. Ce n'est pas qu'ils ne fussent chefs de

maisons de commerce d'une certaine importance, et n'occupassent ce qu'on appelle une position. Dans les troubles précédents on leur avait même donné, dans la milice locale, le titre de capitaines; ce qui, toutefois, ne prouve pas plus la valeur personnelle que le mérite militaire.

Hennequin, l'un des deux, qui n'était guère qu'un *batteur de pavé, un putier ordinaire et un grand blasphémateur du nom de Dieu* (ce sont les termes de la chronique), bravait la répulsion qu'il inspirait aux cœurs honnêtes, et croyait, comme tous les gens de cette espèce, échapper à leur réprobation à force de témérité et d'insolence. L'autre, Mauroy, n'était pas de cet humeur; mais, pauvre d'esprit et d'entendement, il affectait cette tenacité que le sans-gêne de la langue populaire appelle entêtement, et qui est le triste apanage des cerveaux étroits. Ce sont ces deux hommes qui, par leurs obsessions continuelles, aigrirent peu à peu le caractère de leur beau-père, ébranlèrent par des frayeurs ce naturel qui n'était pas d'une forte trempe, et achevèrent de triompher de ses résistances en lui faisant voir comme certaine la perte des sommes que lui devait le cardinal, s'il ne se jetait dans les bras de la Ligue. Une fois qu'il a franchi le pas, il ne se conduit plus que par leurs inspirations. Les voilà donc à l'œuvre de concert, cherchant comment ils parviendront à livrer la ville de Troyes entre les mains du duc de Guise. Hennequin trouve dans ses relations de taverne de ces affidés, dont les services se soldent autrement qu'en espèces sonnantes. Le plan de l'attaque convenu et les mesures arrêtées, on s'empresse d'en donner avis au duc de Guise,

qui, retenu par d'autres soins, remet l'exécution de l'entreprise à son frère le Cardinal, qui ne s'y endort pas.

A quelques jours de là, en effet, se présentent à la porte Saint-Jacques, en habits de voyageurs, quatre personnages, dont trois parfaitement connus, puisqu'ils habitaient la ville, étaient Philippe de Verd, ce même avocat qui avait naguère prêté son éloquence au seigneur de Chamoy, et deux marchands, Thomas Maillet et Etienne Paris. Le quatrième suivait les autres et entrait sans façon avec eux, lorsque Vincent Dautruy, marchand, qui commandait à ladite porte, lui demande qui il est? *Je suis de Bezanson,* répond-il, sans témoigner le moindre embarras, et me nomme *François Boucher.* Cette réponse dut paraître d'autant moins suspecte à Dautruy, qu'Etienne Paris, là présent, était natif de Besançon. Il avait déjà pénétré entre les deux barrières, lorsqu'il fut reconnu par l'un des gardes de la porte, qui cria au capitaine : *Voilà le cardinal de Guise que vous laissez entrer.* Dautruy accourt : *De par le Roy, nostre Sire, vous n'entrerez pas, Monseigneur,* et il le force de rétrograder.

Le Cardinal s'éloigne plein de confusion et de fureur, et se retire à la Chapelle-Saint-Luc. Là, s'abandonnant à toute la violence de son emportement, il jure qu'il brûlera toutes les maisons de campagne qui, dans les environs, appartiennent aux manans de Troyes. Ce qui enflamme surtout son indignation, c'est qu'il se croit joué par les maire et échevins qui avaient promis sous main (il le prétendait), si non de favoriser ouvertement son entrée dans la ville, du moins de ne rien faire pour s'y

opposer. Le lendemain, il mande aux échevins qu'ils aient à venir le trouver. Quelques-uns seulement répondent à l'invitation, et tâchent d'excuser, le mieux qu'ils peuvent, le refus d'entrer qu'il a essuyé la veille, alléguant, entre autres motifs, le commandement exprès qu'ils venaient de recevoir du Roi; puis, pour achever d'adoucir son courroux, ils ajoutent à ces soumissions l'offrande d'un certain nombre de bouteilles du plus excellent vin qui fût à Troyes, accompagné de confitures et d'autres gracieusetés. Mais tant de colère concentrée devait enfin faire explosion. A la vue de ce présent, Son Eminence est saisie d'une sorte de convulsion, et dans l'accès de frénésie qui l'obsède, il jette à la face des pauvres échevins ébahis et confondus les termes les plus épais du vocabulaire injurieux, brise contre terre les bouteilles et les confitures qui n'en peuvent mais, foule au pied tout le reste dont il n'a que faire, dit-il, et les menace de les brûler tous en leurs maisons, s'ils ne réparent au plus vite, en lui donnant accès dans leur ville, l'affront qu'il a subi. Mais le Cardinal connaissait mal le caractère des Troyens; tout champenois qu'on les dise, ils ne sont pas si faciles à désarçonner. Ils possèdent au plus haut degré ce sens droit et tranquille qui juge une position, cette fermeté et ce respect d'eux-mêmes qui ne leur ont jamais permis de reculer surtout dans un conflit de ce genre. Aussi, à mesure que le cardinal oubliait si étrangement, je ne dis pas seulement la sainte modération, la noble grandeur du sacerdoce, mais jusqu'à sa simple dignité d'homme, nos échevins reprenaient la leur, et redressant leur attitude, répondaient par le refus le plus formel à

ces menaces indécentes. Alors, Son Eminence, aux abois, et ne trouvant plus rien à briser sous sa main, s'attaque aux échevins eux-mêmes, qu'elle enferme et veut retenir prisonniers. Mais quand les étourdissements du délire sont un peu calmés, et que la raison a pu faire pénétrer un de ses rayons dans cette âme impétueuse, le cardinal s'empresse de les remettre en liberté; lui-même se retire jusqu'à Villacerf, qu'on appelait alors Saint-Sépulchre, pour y attendre une occasion meilleure.

Ce contretemps avait bien un peu étonné, mais non pas entièrement déconcerté les conjurés. Ils se remettent donc à l'œuvre, mais ils comprennent que le succès de l'entreprise trouve peu de garantie dans les éventualités d'un nouveau déguisement, et qu'ils doivent à l'honneur de Son Eminence de l'introduire cette fois à visage découvert. La chose était facile, moyennant qu'ils pussent disposer d'une porte.

Or, le dixième jour de ce même mois de juin, la veille de saint Barnabé, la garde posée à la porte de Croncels était commandée par *Jean Mégard*, et le corps-de-garde établi devant l'hôpital du Saint-Esprit, près de cette porte, par un marchand nommé *Ladresse*. Le premier était royal, et le second ligueur, et de plus, un des affidés des triumvirs Hennequin, Mauroy et de Hault. Si le poste de *Mégard* eût été occupé par Ladresse, l'affaire eût marché de soi-même, et le lendemain, les Troyens ébahis eussent appris à leur réveil qu'ils possédaient dans leurs murs le fameux Cardinal. Ladresse désirait vivement leur procurer cette surprise, mais pour y parvenir il fallait opérer une substitution. Le caractère faible

de Mégard lui en suggère l'idée, et il s'en remet à son audace du soin de l'exécuter. Vers deux heures du matin, il commence à faire quelque bruit, vient se saisir des clefs de la porte, et cherche querelle à l'inoffensif Mégard, qui, pour ne pas se commettre avec cet homme turbulent, lui cède son poste et prend le sien. Ladresse, au comble de ses vœux, lie et arrête les chaînes du pont-levis, et expédie au plus vite quelques-uns de ses compagnons les plus sûrs pour ramener le Cardinal et lui servir d'escorte. La journée fut tranquille, les conjurés étaient prêts, et Ladresse avait constamment l'œil ouvert sur le chemin. Quand il sentit que le moment décisif approchait, pour distraire l'attention des hommes de sa garde, il les amuse à divers jeux. Tout-à-coup, vers les six heures du soir, le cardinal paraît en leste équipage, escorté de quatre hommes seulement. Mégard et les siens, qui l'aperçoivent aussitôt, courent pour lever le pont-levis. Mais à l'instant, un des compagnons du cardinal, nommé Esclavolle, s'avance, le coutelas au poing, et leur dit : *Camarades, laissez entrer Monseigneur le cardinal;* un second, nommé Baussancourt, saisit au collet un autre qui fermait la porte du petit pont-levis et menace de le tuer. Au même instant, les Mignards, chapeliers, et les Faucons, parcheminiers, et quelques ligueurs, embusqués dans un lieu voisin, accourent en armes conduits par Hennequin, et se mettent tous à crier : *Tue, tue,* afin d'épouvanter ceux qui tenteraient de leur résister. Au milieu de ces mouvements et de ce bruit, le cardinal avait franchi la porte; ils l'environnent, lui font un rempart de leurs corps, et prennent en toute hâte le che-

min du palais épiscopal. Jusque-là tout allait à souhait ; mais comme cette troupe suivait la rue de l'Epicerie, elle rencontre, vis-à-vis l'hôtel du Sauvage, le poste de Saint-Jacques, qui, en s'en retournant, venait remettre au maire les clefs de la porte. A la vue de cette troupe qui s'avance un peu en désordre, et ne sachant trop ce que c'est, le chef de cette garde fait arrêter ses hommes, les range en bataille à travers la rue, et ferme le passage. On en vient aux explications, qui ne furent pas du goût de tout le monde, à ce qu'il paraît, puisqu'un coup de mousquet, parti des rangs de la garde bourgeoise, ne manqua que de quelques lignes la tête du Cardinal qui avait été reconnu. Le moment était critique; mais sur la menace que firent les ligueurs de mettre le feu à la ville si on ne livrait passage à Son Eminence, qui, du reste, ne demandait rien, disait-on, et ne voulait offenser personne, les bons bourgeois qu'émeut toujours la perspective du foyer en péril, ne s'engagent pas plus avant. Echappé à ce danger qu'il n'avait guère prévu, le cardinal s'empresse de gagner l'évêché. Là, il respire en sûreté, reprend ses sens, puis, pour se relever un peu aux yeux de tous, en colorant d'une teinte religieuse ces grandes misères auxquelles ne rougit pas de descendre l'ambition, il se fait conduire avec torches et flambeaux en l'église Saint-Pierre, où il éprouve le besoin, comme il disait, de faire sa prière à Dieu. Les ligueurs avertis, s'y précipitent en tumulte, et le *Te Deum* demandé par l'assistance et chanté avec plus de bruit que d'accord, termine d'une manière retentissante cette représentation improvisée.

Mais que devenait l'autorité pendant cette équi-

pée? Que faisait le maire, lui, le gardien né de la ville, le premier chef, le chef suprême des milices de la cité? Le bruit de ce coup de main avait-il eu la discrétion de mourir sans toucher au seuil de votre porte? ou bien dormiez-vous, Jean Daubterre? Mais non, ce n'était pas l'heure du sommeil : vous laissiez faire, vous réservant, en homme de cœur, le droit de crier : *Vive le Roi*, si l'entreprise échouait, ou bien en cas de succès : *Vive la Ligue!*

Heureusement, Messieurs, pour l'honneur de l'espèce humaine, que depuis ce temps on n'a plus vu de ces hommes, ni de ces dévouements à double face!!!

Une fois que le Cardinal a pris pied dans la place, et qu'il s'aperçoit qu'on lui laisse le champ libre, il se pose en maître absolu, convoque en assemblée générale tous les habitants, et leur ordonne d'élire pour maire, à la place de Jean Daubterre (c'était justice), Nicolas de Hault, son trésorier. Puis, poursuivant le cours de ses opérations, il passe à l'épuration de l'échevinage; sur vingt-quatre conseillers, gens les plus honorables choisis entre tous, sept seulement trouvent grâce devant ses yeux. Les dix-sept plus méritants sont frappés de réprobation et remplacés immédiatement, non par les plus sensés, par les plus recommandables de la ville, mais par les plus remuants et les plus dévoués à l'entreprise. En tête de ces élus d'un nouveau genre, figuraient le procureur *Douynet*, les avocats Philippe *de Verd* et Nicolas *Guichard*, et deux cabaretiers, Jean *Thierry* et Jean *Domino*, réputés les plus factieux et les plus turbulents de la cité. Des compagnies de milice nouvelle sont dressées sous le commandement des

plus mutins du peuple. Les charges publiques sont envahies par des gens de rien. Les hauts fonctionnaires sont chassés de la ville : M. de Mesgrigny, président au siège présidial de Troyes; Pierre Trutat, conseiller au même siège; le prévôt Pierre Regnault; l'avocat du Roi, Favier, et le procureur Claude Pinette. Comme il avait traité la Justice, le Cardinal traita l'Eglise : il expulsa de la cathédrale le doyen de Thaix et le chanoine Vauluisant, et de Saint-Etienne, les chanoines Thérignon et Tristan Beaufils. Etienne Blaiseau, prédicateur de la maison des Cordeliers, éprouva le même sort. Il bouleversa toute la ville. Plusieurs riches marchands craignant pour eux, ou plutôt pour leurs bourses, s'expatrièrent d'eux-mêmes, et l'on fit état que le nombre de ceux qui s'enfuirent de Troyes, se montait au moins à trois cents familles.

Ces émigrations enrichirent plus d'un ligueur, et surtout ce Douynet que nous venons de nommer. Commis à la recette des deniers qui provenaient de la vente du mobilier de chacun des émigrants, et à l'espèce d'inventaire préalable qu'on en faisait, il se comporta si loyalement et si fidèlement, que sa maison, de vide qu'elle était auparavant, se trouva en un instant pleine d'objets précieux et de vaisselle d'argent, dont il se faisait servir d'ordinaire. Cet honnête homme, sans moyens du reste, avait pourtant trouvé l'art de grouper les chiffres de ses comptes, de manière, qu'outre douze mille écus prêtés à diverses personnes, et le comptant qu'il avait mis en réserve en cas d'évènement, il trouva que la ville lui redevait encore dix mille écus qu'il eut l'audace de réclamer.

Ce petit trait de mœurs révolutionnaires, sur lequel je n'insiste pas davantage, est comme une transition naturelle qui m'amène au tableau final, véritablement digne du pinceau grotesque d'un Téniers ou d'un Callot.

Notre dictateur s'était hâté de satisfaire d'abord l'avidité des plus audacieux, de ceux dont on peut tout espérer comme aussi on peut tout craindre, gens profondément méprisables sans doute, mais nécessaires aux entrepreneurs de révolutions. La foule, en général, se paie de promesses qu'on se met ordinairement peu en peine de tenir. Quant aux hurleurs qu'on lance sur le pavé pour épouvanter la rue, il est bon d'ajouter aux belles paroles dont on les flatte, quelque chose d'un peu moins abstrait.

Aussi, le Cardinal qui savait son public, s'empressa-t-il de faire provision, aux dépens du trésor de la ville bien entendu, et non du sien, de vingt-cinq muids de vin de Beaune, le meilleur qu'on put trouver, pour boire, disait-il, à la santé des bons compagnons qui avaient favorisé son entrée; et, pour donner encore plus de relief à ce bon vin aux yeux de ces braves camarades, il voulut leur en faire lui-même les honneurs. — Il voila donc un peu sa dignité, abaissa sa grandeur à cet humble niveau, et descendit même jusqu'au rôle de bon enfant vis-à-vis de son entourage, supprimant toute barrière, toute étiquette, et appelant même la familiarité. Ses appartements, on le juge bien, ne désemplirent pas pendant quelques jours. — Ce n'étaient, sur tous les meubles, que pots, flacons et bouteilles. — Et quand le jus de la vigne commençait à donner du sentiment, de l'esprit et de la langue à ces gentilshommes

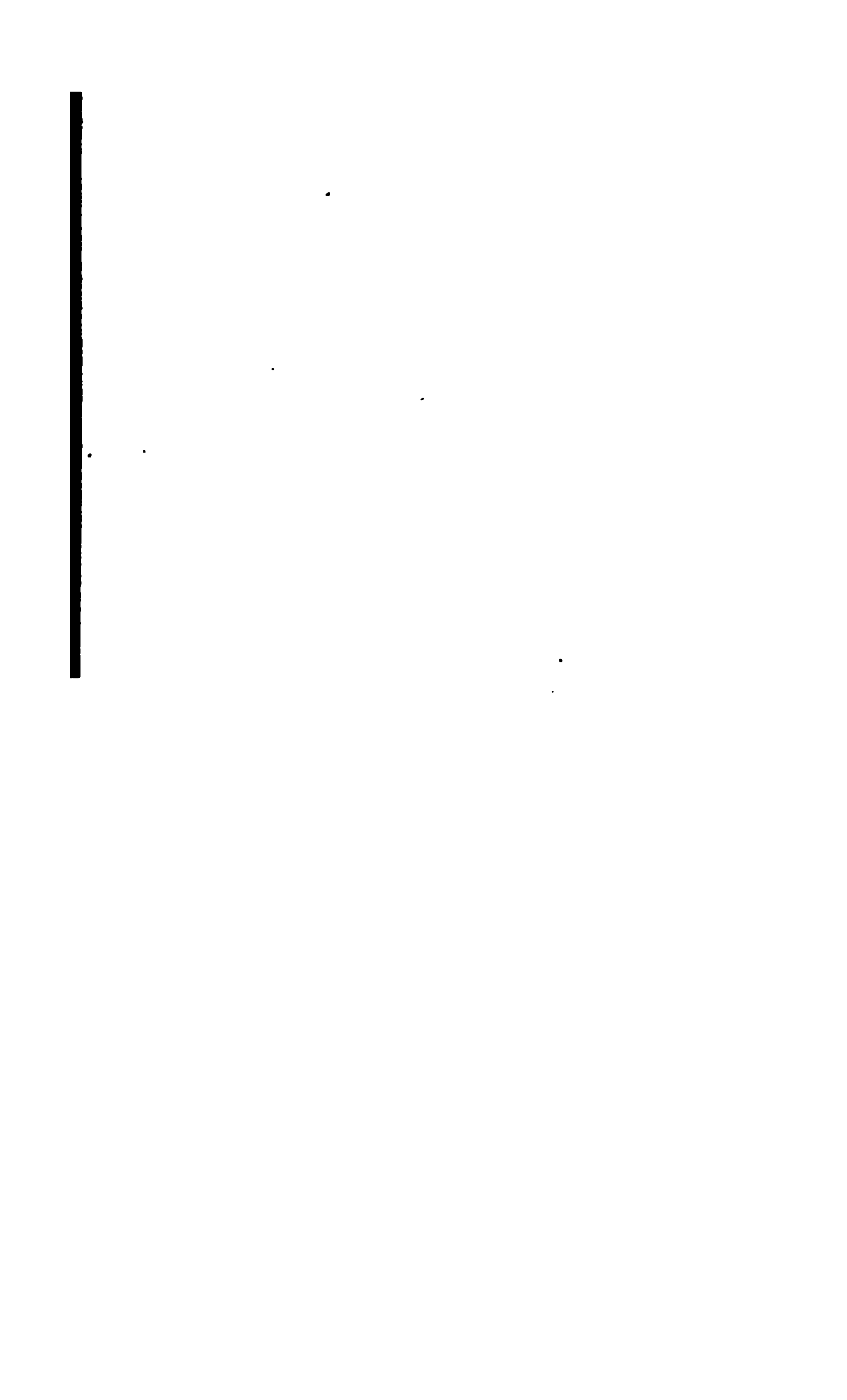
en jaquette : « ***Mon prince,*** disaient-ils, en tenant le verre au poing, ***nous buvons à vos nobles maisons!!!*** » Le cardinal tenait table ouverte, et le sans-gêne y était tellement à l'ordre du jour et pris au sérieux par le menu peuple, que couvreurs, chapeliers, tanneurs, vitriers, bimbelotiers et autres, étaient les commensaux habituels de Son Eminence, qui fit bonne contenance d'abord, mais qui se lassa enfin et se plaignit même de ne voir à sa table que ongles jaunes et petites gens. Cependant, un jour, maître Jean Coiffart, seigneur de Vermoise, espèce de personnage d'occasion, se présenta accompagné de quelques avocats et procureurs. — Ils furent les bien venus. Le Beaune fut trouvé excellent, et on y fit largement et longuement honneur, surtout maître Coiffart, qui avait pour les crus de Bourgogne un faible prononcé. Cette fois, sa faiblesse alla si loin, que l'homme succomba. — Il voulut se lever pour haranguer Son Eminence, mais il put à peine prononcer ces mots en se frappant rudement la poitrine : ***Monseigneur, les propos que vous m'avez tenus, sont bien avant dans mon cœur, ils n'en sortiront jamais....*** Il en aurait dit sans doute bien davantage, si certain accident n'eût coupé court à ses périodes sentimentales. — Bref, on amena un cheval pour remporter le paladin.

Le cardinal souffrait étrangement dans son amour-propre, qui expiait ainsi en détail les fautes de l'ambition. Il devint donc aussi désireux de sortir de la ville qu'il s'était montré impatient d'y entrer. — Il pressa le plus possible ce qu'il appelait son œuvre de réorganisation, et après avoir établi dans tous les postes ses partisans les plus exaltés, il partit pour

les Etats de Blois, laissant la ville sans argent, les pervers sans frein, et les honnêtes gens sans appui.

J'ai fini, Messieurs, non pas l'histoire de la Ligue qui n'est, vous le voyez, qu'à son début, mais l'histoire de son entrée à Troyes. Les six ans de vie qui lui restent encore, elle saura les employer à achever la ruine de la ville qu'elle a si bien commencée.

J'ai raconté sa naissance telle que l'ont vue des yeux contemporains, mais le plus simplement possible, et quoique la matière et l'occasion invitassent, je me suis abstenu de toute allusion maligne, de toute réflexion piquante ; j'ai pensé que quand l'apologue est clair, la moralité se déduit bien d'elle-même. J'abandonne donc à qui voudra cette partie de l'œuvre qui deviendra alors son affaire et non la mienne. Je ferai remarquer seulement, que dans ces heures de bouleversements où tant de fous, comme l'écume qui monte sur l'eau, surgissent à la surface, et, pilotes téméraires et ignorants, font sombrer la barque qu'ils prétendaient diriger, les sages se tiennent ordinairement à l'écart : c'est une discrétion, une prudence que je ne puis approuver parce qu'elle est intempestive. S'envelopper de sa dignité quand il faut agir, c'est tout simplement manquer à son pays. Si la force d'immobilité est préférable en certaines circonstances, ce n'est pas, ce me semble, quand l'anarchie attaque la société, — c'est un devoir pour tous, alors, de concourir à sa défense. La vigueur de Manlius sauva le Capitole, tandis que la majesté immobile des sénateurs assis sur leurs chaises d'ivoire n'empêcha pas les Gaulois de réduire Rome en cendres.



ANALYSE DES OUVRAGES

ADRESSÉS

A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE,

De Juin à Juillet 1856,

PAR M. DE VILLEMEREUIL,
Membre résidant.

Parmi les publications qui vous ont été adressées depuis votre dernière séance, j'appellerai votre attention sur les suivantes :

Un volume intitulé *Travaux de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort*, contient une dissertation sur l'instinct et sur l'intelligence de l'homme et des animaux. Sans admettre certaines idées de l'auteur, qui, à mon avis, élèvent un peu trop haut ce qu'il appelle l'intelligence des animaux, on reconnaît dans cet ouvrage une étude approfondie, appuyée sur des citations d'un haut intérêt.

Dans un article intitulé : *Des Courses de Chevaux*, par M. de Geneste, inspecteur des douanes, on trouve d'excellentes notions sur l'éducation du cheval, sur le croisement des races, sur leurs dangers et leurs

résultats. Les considérations émises par l'auteur sur l'hérédité et l'atavisme des reproducteurs, doivent appeler l'attention des hommes qui se livrent à l'éducation du cheval.

On trouve aussi dans cet article des considérations très-justes sur les races bovine et ovine.

L'auteur démontre, d'une manière saisissante, que la boucherie étant la destination finale de ces animaux, les races choisies par l'éleveur doivent toutes réunir les conditions nécessaires à l'engraissement, en y joignant des qualités qui les rendent profitables pendant leur vie, c'est-à-dire, pour la race bovine, le lait et le travail; pour la race ovine, la production de la laine.

M. Amédée Boffinet a traité la question du paupérisme et des moyens d'éteindre la mendicité. Les économistes qui étudient cette question si difficile à résoudre trouveront dans cet article quelques renseignements utiles, mais je ne crois pas qu'ils y rencontrent une solution.

L'auteur démontre qu'avant la venue du Christ, presque toutes les sociétés admettant l'esclavage dans leur constitution civile, le paupérisme était impossible, le pauvre était remplacé par l'esclave. Ne pouvant demander le rétablissement de l'esclavage, quand M. Boffinet veut apporter un remède à la plaie qui ronge notre société, il est obligé d'arriver à la transportation, après avoir indiqué des moyens qu'il reconnaît peu efficaces, tels que la transformation des prestations en ateliers de charité.

Un article sur l'inconvénient du barrage des cours d'eau, au point de vue de l'agriculture, mérite aussi

votre attention, quoique, à mon avis, l'auteur ne soit pas parvenu à résoudre la difficulté.

Un membre de la *Société impériale d'acclimatation* vous a adressé une notice sur les moyens d'obtenir, dans le courant de l'automne, une récolte de pommes de terre sur les terrains qui ont été inondés. La méthode de M. Chatel consiste à planter des pommes de terre dans ces terrains au mois de juillet. La difficulté étant de se procurer des tubercules pour plant à cette époque, l'auteur indique d'arracher les pommes de terre provenant de la récolte de cette année, et de laisser verdir les tubercules pendant huit ou dix jours avant de les planter.

Vous avez reçu onze numéros des *Annales de la Société d'Agriculture de la Gironde.*

Le 2me trimestre de l'année 1849 contient le rapport d'une commission chargée d'examiner les améliorations introduites dans la culture de la vigne. Ces améliorations ont beaucoup de ressemblance avec celles que M. Gentil-Jacob, notre compatriote, a mises en pratique à Villenauxe.

Elles consistent à espacer davantage les ceps, ce qui développe mieux leur végétation et permet de donner économiquement, à l'aide d'attelages, les façons qui se font ordinairement à bras d'hommes.

Vous trouverez aussi dans ce numéro un résumé des observations météorologico-agricoles d'un professeur d'agriculture; le résumé de ces observations est très-instructif, il déduit logiquement l'époque des irrigations et les causes qui ont favorisé ou arrêté la végétation.

Il serait à désirer que des observations de ce genre fussent faites dans chaque département; elles pourraient amener la suppression d'assolements que le climat repousse, et arrêter souvent des essais infructueux.

Le 3me trimestre de 1850 contient un rapport sur le rouleau Grosskhill. Ce rapport est très-favorable à cet instrument, qui parvient à ameublir les terrains les plus durcis. Malheureusement il sera toujours difficile de l'introduire dans les cultures ordinaires, à cause de son prix élevé (500 fr.); c'est ce qui explique pourquoi il est aussi peu répandu, quoiqu'il soit connu depuis plusieurs années.

Un moyen est indiqué pour éloigner les courtilières des jeunes plantes; il consiste à les arroser avec les eaux grasses de ménage.

Cette méthode doit être fort bonne, puisque les liquides gras sont les ennemis mortels de ces insectes destructeurs. Malheureusement les eaux grasses d'un ménage ne sont pas assez considérables pour opérer sur une grande échelle.

Le 1er trimestre de 1852 contient un article très-court et très-bon sur l'emploi du sulfate de chaux (le plâtre) dans la composition des fumiers; il y est démontré que le plâtre, par sa décomposition, fixe les parties ammoniacales des fumiers, qui, presque toujours, sont volatilisées; qu'il n'attaque en aucune manière les sulfates alcalins, et que, si par extraordinaire il était employé avec excès, il ne nuirait en rien à la végétation des céréales, et conserverait ses propriétés pour les légumineuses qui lui succéderaient.

Le 2me trimestre de 1852 contient une notice intéressante sur la culture du riz dans les marais desséchés et arrosés d'Arcachon, ainsi qu'un rapport sur des plantations du Pin de Riga, à Florac. Il résulte de ce rapport que le succès a été complet sur des terrains impropres à la culture. Ce mémoire pourrait être utilement consulté par les agronomes qui s'occupent des plantations de pins dans nos plaines crayeuses.

Le numéro du 3me trimestre indique aussi un moyen pour détruire les courtilières, consistant à entourer chaque carré de jardin d'une rigole en brique ou en planche : les côtés sont verticaux, et à chaque angle se trouve un récipient rempli d'eau où l'animal va se noyer. Cette méthode doit être très-avantageuse ; elle n'a contre elle que des frais de construction ou relativement considérables ou à recommencer chaque année.

Le 1er trimestre de 1854 renferme un compte-rendu des expériences faites par une commission, sur la conservation des bois par aspersion ou par infiltration d'une solution de sulfate de cuivre. Les résultats ont été des plus satisfaisants, et fournissent la preuve évidente que, par ce procédé, les échalas employés dans les vignes durent cinq ans de plus que lorsqu'ils y ont été mis dans leur état naturel.

Le numéro d'août 1855 à mai 1856 contient un article sur les avantages de la culture de la betterave en ados. Cette méthode a l'avantage de mieux égouter les terres, de les rendre plus perméables à l'air, surtout si l'on donne entre les lignes un coup de charrue fouilleuse ; alors l'influence de l'air et de

la chaleur se transmet plus facilement aux jeunes plantes.

Je crois ce procédé très-bon dans les terres compactes et argileuses, mais dans les terrains meubles et poreux il me paraît avoir des inconvénients.

Le n° 62 de la *Société d'Agriculture du Cher* renferme un rapport sur la cachexie aqueuse des moutons, qui, depuis quelques années, fait de profonds ravages dans les troupeaux de ce département.

M. de Béhague, dont le nom est une autorité, a arrêté ce fléau en nourrissant des troupeaux atteints de cette maladie, de la manière suivante. Par tête :

300 grammes de tourteaux de colza,
1 kilogr. de trèfle,
5 grammes de sel,
Paille de froment.

Il a engraissé en trois mois des troupeaux infectés de la maladie, en donnant par tête et par jour une nourriture composée de :

500 grammes de tourteaux de colza,
1 kilogr. de luzerne,
33 grammes de fèverolles,
50 grammes d'avoine,
2 kilogr. de betteraves.

Dans la séance du 29 mars 1856, la *Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer* a traité la question de la conservation et du traitement des fumiers dans les cours de ferme, ainsi que de l'emploi le plus avantageux des engrais.

La discussion qui en est résultée est certainement très-instructive, mais la conclusion amène un rema-

niement complet des cours de ferme, et par conséquent une dépense au-dessus des ressources de la plupart des cultivateurs. Ceux qui voudront introduire des améliorations radicales dans la préparation de leurs fumiers trouveront dans cet article des renseignements utiles.

Le *Journal* de juin 1856 *d'Agriculture pratique* pour le Midi de la France, publié par les *Sociétés d'Agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège*, contient un article dans lequel la contagion de la péripneumonie des bêtes bovines est démontrée.

Cette maladie ayant fait des ravages depuis quelques années dans notre département, j'ai cru devoir appeler votre attention sur cet article qui démontre la nécessité d'isoler les bêtes nouvellement achetées.

Le bulletin du dernier trimestre de 1855 de la *Société centrale d'Apiculture* renferme un rapport sur les différents systèmes de ruches admises à l'Exposition universelle.

Dans le journal agricole et horticole de juin 1856, intitulé le *Sud-Est*, on trouve un très-bon article sur les engrais et les amendements en général, et sur l'influence du carbonate de chaux et de l'argile sur les sels ammoniacaux. Les théories développées démontrent, d'une manière évidente, l'inconvénient de faire séjourner les marnes dans les étables avant de les transporter dans les champs; les cultivateurs qui agissent ainsi, dans le but d'économiser les charrois et de recueillir les engrais liquides, obtiennent un résultat diamétralement opposé à leur but, ils diminuent la qualité de l'engrais et celle de la marne. En outre, la décomposition des sels ammo-

niacaux, qui, faite dans les champs, les fertilise, est devenue une cause d'insalubrité pour les animaux, quand elle a lieu dans les étables.

Dans un article fort intéressant, le docteur Ebrard démontre les causes qui rendent les fruits des vieux arbres plus exposés aux vers que les fruits des jeunes arbres.

Ces vers proviennent de trois insectes : un petit papillon de nuit, un charançon pourpre et une mouche à scie.

C'est sous l'écorce que ces insectes établissent leur retraite, ce qui explique pourquoi leurs larves attaquent plutôt les fruits des vieux arbres. Les jeunes arbres, ayant l'écorce lisse, ne leur offrent aucun asile, tandis que l'écorce soulevée des vieux arbres et recouverte de lichen leur donne un logement assuré.

Ces faits expliquent l'habitude qu'ont les bons horticulteurs d'enlever par les temps humides la mousse des arbres ainsi que leur écorce, qui, séchée et devenue inerte, ne sert plus à la végétation.

Dans le numéro de juin 1856 du *Journal d'Education Populaire,* on trouve un projet d'établir dans chaque commune du département d'Ille-et-Vilaine, tous les dimanches, des conférences agricoles pour préconiser les bonnes méthodes et combattre la routine. Le Préfet de ce département a été amené à provoquer ces conférences par les résultats heureux obtenus dans une de ses communes; mais il y avait rencontré un maire et un instituteur éclairés qui avaient eu assez de zèle pour diriger les réunions et les empêcher de sortir de leur orbite agricole.

Le bulletin n° 16 de la Société de l'histoire de France contient l'éloge de M. Molé; tous les faits contemporains sont passés en revue dans cet article nécrologique, ce qui me dispense de vous les analyser.

Enfin, la Société de la Morale Chrétienne, dans le n° 4 du tome 6, a traité la question suivante :

Quelle a été l'influence de la morale chrétienne dans le gouvernement de la France depuis le xe siècle jusqu'au milieu du xviie, c'est-à-dire, depuis le couronnement d'Hugues Capet jusqu'à la fin du règne de Louis XIII ?

LISTE

DES

DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES,

AVEC LES NOMS DES DONATEURS,

Pendant l'année 1856.

(*Pour les publications antérieures, voir les Mémoires de la Société de* 1849, *page* 223; — *de* 1850, *page* 599; — *de* 1851, *page* 271; — *de* 1852, *page* 753; — *de* 1853, *page* 575; — *de* 1854, *page* 495; *de* 1855, *page* 431.)

Article 33 du nouveau règlement de la Société Académique de l'Aube :

« Chacun des Membres de la Société doit contribuer, autant » qu'il est en lui, à l'augmentation du Musée.

» Les dons faits à la Société par ses Membres, ou par des personnes » étrangères, seront inscrits sur un registre spécial, et publiés en » outre dans les journaux de Troyes et dans l'Annuaire du Dépar- » tement, avec les noms des donateurs. »

MM.

Gaussen, artiste peintre à Troyes. — Un crâne de loutre.

Terrier, épicier à Troyes. — Un morceau de bois de gommier des Indes; — un fragment de brique antique, recouvert de verre fondu par un incendie, et trouvé à Saint-Mesmin, en 1846; — plusieurs échantillons de minéralogie.

Desguerrois ❋, médecin à Troyes. — Une ammonite et un oursin fossiles, trouvés dans le terrain jurassique des Riceys.

Fernand DE VILLEMEREUIL, garde-général des eaux-et-forets à Calvi. — De beaux échantillons de minéralogie, rapportés par lui de l'île de Corse.

GENTIL-JACOB ✻, propriétaire à Villenauxe. — Portrait peint à l'huile de François Gentil, sculpteur troyen, décédé en 1588. — Divers échantillons de porcelaines, provenant de sa fabrique de Villenauxe. — Un os fossile de gros mammifère, trouvé en 1807, dans les fouilles du canal de l'Ourcq, près de Pantin, provenant du cabinet de M. Petit-Radelle, professeur de minéralogie.

FLÉCHEY, architecte à Troyes. — Un petit vitrail peint, représentant des armoiries, provenant d'une maison de la rue Surgale. — Une cuillère antique, en métal, trouvée en 1855, dans une fouille à Troyes. — Un vase en terre rouge, antique, trouvé dans le grand cimetière. — Une petite statue en pierre, provenant des fouilles des remparts de la ville. — Des poteries gallo-romaines, des débris de grandes tuiles, des fragments de peintures murales, une médaille et d'autres objets antiques, provenant des fouilles faites pour le nouvel abattoir. — Deux plats en terre peinte, du XVIe siècle, et un carreau en terre émaillée, du XIIIe siècle, trouvé dans un massif des anciens remparts, entre la porte Croncels et la porte de la Tannerie.

CHEVALLOT, instituteur à Ferreux. — Une médaille d'Auguste, portant au revers l'autel de Lyon.

ARSON DE ROSIÈRES, propriétaire, au château de Rosières. — Une tuile faîtière du moyen-âge, provenant de l'ancien couvent de Sainte-Scolastique de Viélaines.

ISAMBERT-CHAUSSIN, propriétaire à Villehardouin. — Un petit triptyque de cuivre émaillé (style bysantin).

ROGÈS, docteur en médecine à Troyes. — Un fœtus humain.

BÉDOR fils, médecin à Troyes. — Une astérie ou étoile de mer, de grande dimension, rapportée de l'île de Java.

ADNOT, notaire à Chappes. — Plusieurs empreintes de sceaux du moyen-âge, et de cachets anciens.

Félix ROYER, vétérinaire à Lusigny. — Un fœtus de porc, présentant un cas curieux de tératologie.

PARIGOT-MENNERET, charpentier à Troyes. — Un carreau en terre émaillée, du moyen-âge.

DANTESSANTY, élève au Grand-Séminaire de Troyes. — Un verrou de porte, en fer ouvragé, du XVIe siècle. — Quelques insectes.

PRIÉ, docteur en médecine, aux Riceys. — Un œuf de canard domestique, contenant une concrétion animale.

Le baron DE METZ, sous-préfet à Arcis-sur-Aube. — Une roche calcaire présèntant des incrustations de végétaux (localité inconnue).

GUILVARD (Nicolas), cultivateur à Villacerf. — Deux anciennes pièces de monnaie française, en argent.

BOUROTTE (Elzéard), ... — Une roche cristallisée, provenant de la grotte Rolland, près de Marseille.

GUILLIER, employé de l'octroi, au Havre. — *1er Envoi :* — Un lot considérable de coquilles marines, remarquable surtout par une collection de peignes de la Manche. — Vingt espèces d'étoiles de mer et d'oursins. — Douze espèces de crustacés marins. — Des œufs de poissons de mer (raie et requin). — Une poignée de sabre chinois. — Un éventail chinois. — Un cadenas en fer, provenant du Pérou. —Deux mollettes d'éperon, d'origine péruvienne. — Une torsade en or et un fragment de velours provenant du trône du roi Louis-Philippe. — Des fruits du palmier-nain. — Un échantillon de blanc de baleine. — *2e Envoi :* — Un lot de coquilles marines. — Quatre crustacés marins. — Un œuf d'autruche du Gabon. — Une carapace de tortue. — Des madrépores. — Des oursins. — Quatre échantillons de chanvre et de crin végétal. — Un havre-sac péruvien. — Des pantoufles chinoises. — Des chaussures péruviennes. — Un cassetête de Patagonie. — *3e Envoi :* — Des reptiles, des poissons marins, des crustacés, des mollusques, des fossiles, et d'autres objets d'histoire naturelle.

PAILLEY, chef cantonnier à Verrières. — Trois clefs en fer, d'une époque reculée.

GOLAUDIN (Henri), notaire à Lignières. — Un fragment de bois pétrifié, trouvé à Lignières, dans la contrée des *Vigneaux*.

RAGON, cultivateur, à Rozières. — Une empreinte d'ammonite et un petit polypier fossile, trouvés dans la grève.

FAUCHÉ, manouvrier, à Troyes. — Un petit instrument en fer, trouvé dans l'emplacement du nouvel embarcadère.

GALLOT, médecin, à Auxon. — Trente-six fossiles (*mollusques et échinides*), provenant de la craie. — Des débris de poteries antiques, provenant de l'emplacement de l'antique *Blanum*.

TRUELLE (Auguste), payeur du département de l'Aube, à Troyes. — Des sandales espagnoles.

CLÉMENT-MULLET, homme de lettres, à Paris. — Un madrépore fossile (*Lobophylla Flabellum, Michelin*), provenant du calcaire corallien de Landunum.

AGOSTINI, docteur en médecine, à Villenauxe. — Des échantillons de minerais d'argent et de roche argentifère d'Argentella (Corse).

CASTILLON, couvreur, à Troyes. — Des mollusques fossiles trouvés aux Loges-Margueron.

CREPIN (Ferdinand), cultivateur à Soulaines. — Un œuf de poule, de forme bizarre.

MORET, cultivateur, à Villadin. — Un oursin fossile, trouvé entre deux bancs de craie.

LACOMBE-LAZARRE, propriétaire à Troyes. — Une petite statue en pierre, représentant saint Jacques, et provenant de l'ancienne église Saint-Jacques de Troyes.

BOURCIER, cultivateur, à Pougy. — Des poids et des plateaux de petite balance, en cuivre, d'une époque ancienne.

COUDÈRE (Claude), cultivateur, à la Chapelle-Saint-Luc. — Deux carapaces de tortues, mortes en domesticité.

ALEXANDRE, notaire honoraire, à Paris. — Deux pantoufles d'un travail très-soigné, rapportées du Mexiqne ; elles ont été brodées par les Indiens Mosquitos. — Un beau fragment de calcaire onix translucide, ou agathe algérienne : ce superbe calcaire, connu des Romains, est exploité

entre Oran et Tlemcen. — Un échantillon remarquable de stalactite des Pyrénées, scié et poli. — Un morceau choisi de marbre Lumachelle, des environs de Montpellier. — Un échantillon de la mine de cuivre de Chessy, près de Lyon, renfermant un filon de malachite. — Un fragment d'albâtre cristalisé, pris aux grottes du temple de la Sybille, au-dessous de Tivoli. — Une Chrysoprase de l'île d'Yona, nord-ouest de l'Ecosse. — Quelques cubes d'une mosaïque grossière, qui couvrait les terrasses des Thermes de Caracalla, à Rome. — Un petit vase à anse, une soucoupe en terre et une lampe antique, provenant des ruines de Pompeï.

SANSONNY, cultivateur, à Rosson. — Une loupe de bois de chêne.

CHERTIER, docteur en médecine, à Nogent-sur-Seine. — Deux mulettes (*unio sinuatus*), de grande taille, trouvées vivantes dans la Seine, à Nogent.

MORIZE, huissier, à Romilly-sur-Seine. — Deux vases antiques, en terre cuite, trouvés à Romilly parmi des ossements.

UN ANONYME. — Une médaille suisse, trouvée à Allibaudières.

RAGUIN (Charles), cultivateur, aux Tauxelles. — Un oursin fossile trouvé sur la côte de Montgueux.

Le marquis des RÉAULX ✻, propriétaire à Brantigny. — Un loup de belle taille, tué dans les bois de Piney.

MÉNÉTRIER, agent-voyer d'arrondissement, à Bar-sur-Aube. — Une vertèbre de reptile fossile, de grande dimension, trouvée dans les carrières de Spoix. — Plusieurs espèces rares de chauve-souris.

VALTAT, sculpteur, à Troyes. — Des carreaux en terre émaillée, du moyen-âge.

HARIOT, pharmacien, à Méry-sur-Seine. — Un herbier, contenu dans un volume relié, fait en 1692, par Charles Plumier, botaniste de Louis XIV, et donné par lui au Père Rollet, religieux minime.

LEGRAND, agent-voyer en chef, à Troyes. — Deux grandes lames, une fibule mutilée, en cuivre, quelques verroteries, recueillis dans un cercueil en pierre trouvé au milieu des déblais du chemin vicinal de Renaud, sur le territoire de Fresnoy.

HARMAND, bibliothécaire de la ville, à Troyes. — Une fibule en bronze, un fragment de vase en terre sigillée, trouvés à Troyes dans les fouilles du Fort-Bouy.

MAISON, pharmacien, à Troyes. — Dix médailles antiques trouvées à Clérey.

GAYOT, avoué à Bar-sur-Seine. — Un herbier de plantes du département de l'Aube, disposé dans onze cartons : cet herbier a été recueilli par M. Berge, ancien directeur de la ferme de Belley.

GUILLIER, employé au bureau du timbre, à Troyes. — Une espèce de chauve-souris exotique, trouvée, dit-on, à Troyes, dans l'intérieur d'un maronnier.

JAVELLE, brigadier forestier, à Cormost. — Une vipère (*Vipera Berus*) de la forêt d'Aumont.

PARIGOT, maire de Troyes. — Deux grandes mosaïques antiques, trouvées à Troyes, sur l'emplacement du Fort-Bouy, dans les fouilles du nouvel abattoir.

HUOT (Gustave), agriculteur, à Troyes. — Des carreaux en terre émaillée, provenant de l'ancien hôtel de Mauroy, rue de la Trinité.

EYRIÈS (Charles), lieutenant d'infanterie de marine, à Dienville. — Deux boîtes de coquilles marines, terrestres et fluviatiles, provenant de la Guyane et de la Martinique. — Un lot d'insectes, particulièrement de lépidoptères de la Guyane et de la Martinique. — Des œufs d'oiseaux et de reptiles exotiques. — Divers échantillons de gommes-résines et de fruits.

ROBERT, maire de Mailly. — Un grand nombre de carreaux en terre émaillée, curieux par leurs desseins et leurs inscriptions. Ils datent probablement du XIIIe sièele, et ont été trouvés dans l'église de Mailly.

SIMONNOT, artiste dramatique, à Troyes. — Quelques échantillons de projectiles en fer, rapportés de Sébastopol.

L'abbé DUPONT, curé d'Avant, près de Pougy. — Des carreaux de terre émaillée.

DOLLAT, menuisier, à Troyes. — Deux portraits au pastel, dessinés en 1789, par Baudemant père, peintre à Troyes :

l'un représente Necker, directeur des finances, et l'autre Alexandre, graveur Troyen.

BARROIS, couvreur, à Troyes. — Plusieurs espèces de chauve-souris indigènes.

SAUCEY, instituteur, à Coclois. — Des monnaies anciennes, et une petite peinture sur cuivre, représentant saint Joseph et l'enfant Jésus.

BARROIS, instituteur, à Dommartin-le-Coq. — Une pâte gravée.

DE SARRAZIN, sous-préfet de Nogent-sur-Seine. — Neuf pièces de monnaie en argent, du XVe siècle, trouvées à Prunay-Belleville.

MARCILLY, adjoint, à Saint-Lupien. — Une médaille de Constantin III, d'une belle conservation.

TRIQUET, cultivateur, aux Faux-Fossés de Troyes. — Deux clefs en fer, trouvées dans les démolitions du rempart de Saint-Nicolas.

HERDENSTEIN, propriétaire, à Troyes. — Un caméléon préparé.

DENIZET, adjoint, à Montgueux. — Une épée ancienne, trouvée dans les fouilles d'une maison.

Pour copie conforme au registre destiné à inscrire les Dons faits au Musée de Troyes.

Troyes, le 5 décembre 1856.

JULES RAY,

Un des conservateurs.

MERCURIALES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, PENDANT L'ANNÉE 1855.

Quantité d'hectolitres de Grains vendus sur les principaux Marchés du département de l'Aube, et Prix moyen de l'hectolitre par quinzaine.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	FROMENT. Quantités.	FROMENT. Prix moyen. f.	FROMENT. Prix moyen. c.	MÉTEIL. Quantités.	MÉTEIL. Prix moyen. f.	MÉTEIL. Prix moyen. c.	SEIGLE. Quantités.	SEIGLE. Prix moyen. f.	SEIGLE. Prix moyen. c.	ORGE. Quantités.	ORGE. Prix moyen. f.	ORGE. Prix moyen. c.	AVOINE. Quantités.	AVOINE. Prix moy. f.	AVOINE. Prix moy. c.
Janvier . . .	1re	8426	24	79	426	17	50	2041	15	63	3545	11	15	3367	7	89
	2e	5361	25	18	260	17	61	1190	15	44	2093	11	08	2308	8	18
Février . . .	1re	7052	25	28	377	18	»	1645	15	30	2885	10	70	3798	8	75
	2e	5328	24	90	408	18	57	1162	14	48	1873	11	21	3653	8	63
Mars	1re	9069	24	77	780	18	32	2034	14	25	4211	10	91	6414	9	17
	2e	7814	24	83	558	17	59	1869	14	04	4361	10	75	7077	9	21
Avril	1re	6331	25	03	425	18	14	1500	13	85	4077	10	50	4087	9	»
	2e	6178	24	77	297	18	36	978	14	32	3654	10	89	3034	9	01
Mai	1re	7774	25	15	499	19	03	2641	14	03	3568	10	66	4133	9	49
	2e	5954	26	40	555	19	62	2429	15	22	2630	12	18	3740	9	38

Juin.	1re	6858	29 21	562	21 76	2943	15 71	2748	13 91	4252	9 51
	2e	7747	30 34	643	21 44	3227	15 48	3123	12 95	5009	9 26
Juillet. . . .	1re	6248	29 96	477	21 03	2103	14 37	1831	11 93	4269	8 51
	2e	6325	29 20	306	19 39	1231	13 79	1267	11 02	4554	8 19
Août	1re	3957	29 16	140	18 82	701	15 44	901	10 49	2629	7 78
	2e	6150	32 27	191	22 07	1487	17 61	834	12 42	2711	8 36
Septembre .	1re	9708	33 24	379	23 37	3075	20 41	3955	14 50	5741	8 04
	2e	8825	34 51	340	22 62	1398	21 15	3685	14 98	3922	7 96
Octobre. . .	1re	7578	33 52	304	24 32	868	19 93	3598	14 76	3911	7 95
	2e	7495	33 48	509	25 02	781	20 65	3856	14 73	3681	8 14
Novembre. .	1re	9021	32 94	474	24 56	770	20 99	3678	14 79	4685	8 07
	2e	9377	33 87	232	24 66	673	22 25	3796	15 19	4475	8 15
Décembre. .	1re	11424	33 69	455	25 02	1014	22 86	5304	15 25	5825	8 09
	2e	7917	32 30	244	24 24	684	22 01	3587	14 89	5211	7 90
TOTAUX.		179897		10041		45544		75860		103486	
Prix moyen de l'année. .			29 48		21 40		13 86		12 26		8 55

Suite des *Mercuriales de l'année* 1855.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	Comestibles divers. FARINES de FROMENT (les 100 kil.) Prix moyen.	PAIN (le kilogram.) Blanc.	PAIN Bis-blanc	POMMES DE TERRE (l'hect.) Prix moyen.	VIANDE (le kilogramme). Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton	Cochon	Fourrages (le quintal métrique). Foin.	Paille.	Combustibles. BOIS (le stère). Chêne.	Autres essences	CHARBON (l'hectol.) de Bois.	Fossile
		f. c.	c. »	c. »	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Janvier	1re	» »	40 05	36 »	7 49	1 04	1 04	1 09	1 18	1 35	6 24	4 60	10 »	7 66	3 25	5 »
	2e	» »	41 »	37 17	6 70	1 08	1 06	1 07	1 16	1 38	6 03	3 86	9 93	8 40	3 25	5 »
Février	1re	» »	41 »	39 25	8 16	1 11	1 08	1 12	1 24	1 43	6 28	3 92	9 97	7 83	3 »	5 »
	2e	» »	41 »	37 08	8 49	1 11	1 07	1 14	1 25	1 38	6 28	3 80	9 96	7 97	3 25	10 »
Mars...	1re	» »	40 61	36 88	8 11	1 12	1 08	1 14	1 23	1 38	6 28	3 80	10 01	7 92	3 25	5 »
	2e	» »	40 33	36 58	8 12	1 12	1 08	1 15	1 29	1 38	6 20	3 86	9 92	6 30	3 25	4 »
Avril...	1re	» »	40 »	36 »	7 72	1 14	1 11	1 19	1 25	1 37	6 28	3 97	10 10	7 58	3 25	5 »
	2e	» »	40 67	37 08	7 80	1 11	1 08	1 18	1 24	1 38	6 24	3 86	9 98	7 85	3 25	5 »
Mai.....	1re	» »	40 78	37 25	7 98	1 16	1 10	1 16	1 26	1 40	6 12	3 87	10 26	6 17	3 25	5 »
	2e	» »	42 07	38 04	8 59	1 16	1 13	1 19	1 29	1 40	6 04	3 76	10 56	6 24	3 25	5 »

Juin....	1re	» »	45 35	40 94	9 19	1 17	1 14	1 18	1 26	1 38	6 12	3 67	10 56	6 27	3 25	5 »
	2e	» »	47 33	43 33	10 30	1 19	1 16	1 17	1 39	1 39	6 04	3 90	10 62	7 75	3 25	5 »
Juillet.	1re	» »	47 55	43 75	» »	1 18	1 15	1 15	1 34	1 38	6 03	4 »	10 02	6 64	3 »	5 »
	2e	» »	46 22	42 »	» »	1 19	1 15	1 16	1 36	1 38	6 24	4 06	10 59	7 79	3 25	5 »
Août...	1re	» »	45 67	41 50	5 »	1 04	1 15	1 12	1 39	1 41	6 04	3 86	10 68	7 60	3 »	5 »
	2e	» »	49 85	46 94	4 95	1 17	1 15	1 14	1 39	1 42	6 02	3 92	11 47	6 55	3 25	5 »
Sept....	1re	» »	50 »	45 21	5 26	1 17	1 16	1 18	1 42	1 42	6 66	4 31	10 62	7 85	3 25	5 »
	2e	» »	51 44	47 42	5 41	1 19	1 17	1 19	1 46	1 45	6 56	4 »	10 64	8 »	3 25	5 »
Octob..	1re	» »	49 78	44 17	5 14	1 20	1 17	1 17	1 48	1 47	6 36	3 68	9 84	7 94	3 »	5 25
	2e	» »	50 33	46 »	5 75	1 20	1 17	1 16	1 34	1 45	6 56	3 88	10 77	8 08	3 25	5 »
Nov.....	1re	» »	49 78	45 33	5 64	1 20	1 17	1 19	1 30	1 49	6 24	3 98	10 36	8 45	3 25	5 »
	2e	» »	50 89	49 83	5 82	1 19	1 17	1 14	1 24	1 43	6 24	4 24	10 40	8 39	3 25	5 »
Déc.....	1re	» »	50 81	46 50	5 96	1 19	1 16	1 14	1 26	1 42	6 84	4 10	10 11	8 57	3 25	5 »
	2e	» »	50 11	45 67	5 67	1 17	1 14	1 12	1 19	1 41	6 84	4 28	10 09	8 42	3 25	5 »
Prix moyen de l'année.......		» »	45 53	41 99	6 95	1 15	1 12	1 15	1 30	1 41	6 28	3 94	10 34	7 59	3 20	5 80

ÉTAT des Récoltes en Grains et autres Farineux,

ESPÈCES de GRAINS et de FARINEUX.	PRODUIT.						Quantité de grains ment pour la des habitants.
	NOMBRE D'HECTARES ensemencés en chaque espèce de Grains et de Farineux.	QUANTITÉ MOYENNE de semence par hectare.	NOMBRE DE FOIS que la semence se multiplie, année commune.	NOMBRE DE FOIS que la semence s'est multipliée en 1855.	PRODUIT PAR HECTARE en 1855.	PRODUIT TOTAL de chaque espèce de Grains et Farineux en 1855.	
					hectol.	hectol.	
Froment . . .	79703 »	2 50	5 »	4 92	12 30	980346 90	562323
Méteil.	1864 »	2 45	5 »	4 32	10 58	19721 42	50396
Seigle.	42085 »	2 40	4 75	3 57	8 57	360668 45	275856
Orge	27257 »	2 45	5 »	8 89	21 78	593657 46	29177
Sarrasin. . . .	2060 »	» 75	7 »	8 67	6 50	13390 »	»
Maïs et millet.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»
Avoine	85579 »	2 45	5 50	6 50	45 92	1862417 68	»
Légumes secs.	2376 »	2 »	7 »	10 10	20 20	47995 20	23076
Autres grains.	2172 »	2 »	7 »	2 62	5 24	11401 28	795
TOTAUX. . .	243096 »	» »	» »	» »	» »	3389598 09	941626
Pom. de terre.	4351 »	15 »	8 »	6 24	93 53	406949 03	107405 03

faites en 1855, dans le Département de l'Aube.

CONSOMMATION. approximative d'hectolitres et de farineux annuelle-nécessaire. Nourriture des animaux domestiques.	pour les SEMENCES.	pour les distilleries, brasseries et tous autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.	COMPARAISON du PRODUIT avec la consommation. Excédant.	Déficit.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE de vieux grains restant à la date du 1er septembre, dans le département.	POIDS MOYEN d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1855.
						hectol.	kilog.
»	199257 50	»	761581 14	218765 76	»	8700	78 »
»	4566 80	»	54963 73	»	35242 61	450	75 75
»	101004 »	»	376860 88	»	16192 43	2380	73 50
100000 »	66779 65	19500	215456 82	378200 64	»	1307	65 »
10000 »	1545 »	»	11545 »	1845 »	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
700000 »	209668 55	»	909668 55	452749 13	»	5692	50 »
2000 »	4752 »	»	29828 49	18166 71	»	»	»
6000 »	4344 »	»	11139 74	261 54	»	»	»
818000 »	591917 50	19500	2371044 35	1069988 78	51435 04	18529	»
180000 »	65265 »	»	352670 03	54279 »	»	»	»

SOMMAIRE

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1856.

Séance du 18 Janvier 1856.

Présidence de M. DE VILLEMEREUIL, Président.

Allocution de M. de Villemereuil en prenant possession du fauteuil de la présidence. — Lecture et adoption du procès-verbal. — Dépouillement de la correspondance. — M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce réclame le compte moral et financier des travaux de la Compagnie pendant l'année 1855. — M. l'abbé Cochet et M. Charles Truelle sont proclamés membres correspondants. — Dons au Musée. — Analyse, par M. le Président, des principales matières contenues dans les ouvrages envoyés, dans le mois, par les Sociétés correspondantes. — M. l'abbé Sauceret est élu membre associé. — Rapport de M. l'abbé Coffinet, sur un ouvrage de M. de Martonne, intitulé : *La Piété au moyen-âge.* — Rapport de la Commission chargée de désigner les personnages historiques dont les noms et les armoiries doivent figurer dans la décoration de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. — Renvoi à M. Eugène Ray, membre associé, d'un mémoire sur un nouveau mode de cultiver la vigne, par M. Beaujeu-Denys, jardinier à Villenauxe. — Lecture d'un apologue intitulé : *La petite Vigne et le Vigneron*, par M. l'abbé Tridon.

Séance du 15 Février 1856.

Présidence de M. le baron DOYEN, Vice-Président.

Remercîments adressés à la Société, par M. le baron Doyen, à l'occasion de sa nomination comme Vice-Président. — Lecture et adoption du procès-verbal. — Dépouillement de la correspondance.

— Allocation de 200 fr. par M. le Ministre de l'Instruction publique. — Lettre de M. le Préfet de l'Aube, à l'occasion du concours régional. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque. — Analyse sommaire, par M. le Président, des matières contenues dans les mémoires envoyés dans le mois par les Sociétés correspondantes. — M. de Martonne, archiviste de Loir-et-Cher, est nommé membre correspondant. — Nomination de délégués au Congrès des Sociétés savantes, à Paris. — Note sur la fouille d'un tumulus à Rouilly-Sacey, par MM. Legrand et Gayot, membres résidants. — Note sur la date précise de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Troyes, par M. d'Arbois de Jubainville, membre associé. — Traduction (avec commentaire) des poésies attribuées au rabbin Raschi, par M. Clément-Mullet, membre honoraire.

Séance du 14 Mars 1856.

Présidence de M. le baron DOYEN, Vice-Président.

Lecture et adoption du procès-verbal. — Dépouillement de la correspondance. — M. Adnot, notaire à Chappes, donne avis d'une découverte de 3,500 médailles faite à Clérey. — M. le Ministre de l'Agriculture annonce l'envoi de graine de Pin Laricio. Il charge la Société de distribuer cette graine. — Le doyen des membres honoraires, M. Patris-Debreuil, fait hommage à la Société d'une épître en vers. — M. Simart, membre de l'Institut, offre de faire pour sa ville natale le modèle d'une statue d'Urbain IV, et celui d'un bas-relief en l'honneur de saint Loup. Acceptation et remercîments de la Société. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque. — Concours universel agricole de 1856. — Analyse des matières contenues dans les mémoires envoyés par les Sociétés correspondantes. — M. Julien Gréau est nommé membre résidant. — M. l'abbé Cornet est nommé conservateur du Musée, pour la botanique. — Lecture d'une *Note sur quelques animaux réputés nuisibles,* par M. Jules Ray, membre résidant.

Séance du 18 Avril 1856.

Présidence de M. DE VILLEMEREUIL, Président.

Lecture et adoption du procès-verbal. — Dépouillement de la correspondance. — Démission de M. Dautremant, membre rési-

dant. — Lettre de M. Gérost, membre associé, rendant compte des démarches qu'il a faites pour retrouver et pour faire restituer à la commune de Villenauxe la châsse de saint Albin. La Société le remercie et le félicite. — Envoi par M. le Ministre de l'Instruction publique des œuvres de M. le baron Stassart. — Lettre de la Société protectrice des animaux. — M. Limoges, officier de pompiers, soumet à la Société un nouveau frein de sauvetage. — Analyse des ouvrages envoyés, dans le mois, par les Sociétés correspondantes. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque. — Propositions du Conseil d'administration, relatives à la séance publique. — Décès de MM. de Christon d'Auzon et Bonnemain, membres associés, et de M. le docteur Gerdy, membre correspondant. — Rapport de la section des Arts, sur le projet d'érection d'une statue à Urbain IV. — Demande en grâce adressée par la Société au Conseil Municipal, en faveur de quelques restes précieux de l'architecture militaire du moyen-âge, tels que la tour Barbazan, le passage couvert du Joli-Saut, et la tour du Saut-Périlleux. — Rapport d'une Commission sur la création projetée d'une manufacture de porcelaine à Villenauxe. — Rapport, par M. le baron Doyen, sur la séance tenue à Paris par le Congrès des académies de province. — Dépôt de trois ouvrages manuscrits.

Séance du 16 Mai 1856.

Présidence de M. DE VILLEMEREUIL, Président.

Lecture et adoption du procès-verbal. — Dépouillement de la correspondance. — Circulaire de M. le Ministre, relative à la formation d'un recueil des inscriptions de la Gaule et de la France. Renvoi à la section des Lettres. — Biographie de Villehardouin, par M. l'abbé Etienne Georges. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque. — Analyse des ouvrages envoyés par les Sociétés correspondantes. — Rapport, par M. le docteur Bédor, sur les accidents qui atteignent le plus souvent les ouvriers dans les manufactures. — Rapport sur la 2e partie de l'ouvrage de M. Guenin, intitulé : *Troyes et le Département de l'Aube pendant les soixante dernières années.* — Rapport sur *la Vie de Juvénal des Ursins,* par M. l'abbé Etienne Georges. — Rapport sur un travail de M. Léon de Breuze, intitulé : *De la Nature et de la Propriété des terres.* — Rapport sur un nouveau mode de cultiver la vigne, par

M. E. Ray. — Inscription gravée sur la porte du château de la Tour. — Lecture d'un mémoire sur la galvanoplastie, par M. Maison. — Rapport de M. Camusat de Vaugourdon, sur les médailles découvertes à Clérey.

Séance publique du 30 Mai 1856.

Présidence de M. A. BÉLURGEY DE GRANDVILLE, Préfet de l'Aube.

Allocution de M. le Préfet. — Discours de M. de Villemereuil, Président de la Société. — Compte-rendu des travaux de la Société, par M. A. Gayot, secrétaire. — Rapport par M. Harmand, secrétaire-adjoint, sur les prix mérités par MM. Javelle et Charton. — Remise de deux médailles à ces lauréats, par M. le Préfet et Mgr l'Evêque. — Lecture de Stances sur Urbain IV, par M. Dosseur, membre résidant. — Lecture, par M. le baron Doyen, membre résidant, d'une pièce de vers intitulée : ***Promenade autour de mon Jardin.***

Séance du 20 Juin 1856.

Présidence de M. DE VILLEMEREUIL, Président.

Lecture et adoption du procès-verbal. — Dépouillement de la correspondance. — Délibération du Conseil Municipal de Troyes, qui rejette la demande faite par la Société, pour la conservation de divers monuments du moyen-âge. — Renvoi à une Commission d'une lettre de M. Thiraut, Vice-Président de la Société des Sciences naturelles de Saint-Etienne, contenant un nouveau mode de traiter la maladie de la vigne. — Nomination d'une Commission pour constater le résultat du procédé Troubat, contre la coulure de la vigne. — M. le docteur Prié, membre associé, donne des détails sur un ossuaire antique découvert à Avirey-Lingey. — Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative aux lettres du cardinal Mazarin. — Envoi par M. Chanoine, de graine de fénugrec. — Analyse des mémoires envoyés par les Sociétés correspondantes. — Dons à la Bibliothèque. — Dons au Musée. — Rapport de M. Fléchey, membre associé, sur deux mosaïques gallo-romaines trouvées dans les fouilles du nouvel abattoir. — Mort de M. de la Chapelle, membre correspondant. — Prix remporté au Concours universel agricole, par M. Thierry, membre as-

socié, pour ses animaux de basse-cour. — M. Berthelin, avocat, est nommé membre résidant. — M. l'abbé Georges est nommé membre associé. — MM. Sellier et Léon de Breuze sont nommés membres correspondants. — Rapport de la section des Arts, sur le projet d'érection d'une statue à Urbain IV. — Rapport de M. Le Brun, sur un travail intitulé : *Annales de l'Abbaye de Nesle*, par M. Gérost, membre associé. — Nappes d'autel du XIIe et du XVe siècle, provenant de l'église de Lentilles. — Tombe antique trouvée à la Ville-aux-Bois.

Séance du 18 Juillet 1856.

Présidence de M. DE VILLEMEREUIL, Président.

Lecture et adoption du procès-verbal. — Dépouillement de la correspondance. — Lettre de M. Léon Pigeotte, sur la pierre tombale d'Agnès de Beaujeu. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages envoyés par les Sociétés correspondantes. — Dons à la Bibliothèque. — Dons au Musée. — Découverte d'objets antiques aux Riceys. — Document sur les quatre petits hôpitaux de Troyes avant 1285, par M. d'Arbois de Jubainville, membre associé. — Une Commission est nommée pour visiter le champ ensemencé par M. Thierry, en blé du *Prince Albert.*

Séance du 22 Août 1856.

Présidence de M. DE VILLEMEREUIL, Président.

Lecture et adoption du procès-verbal. — Dépouillement de la correspondance. — M. le Sous-Préfet de Nogent-sur-Seine offre à la Société neuf pièces de monnaies d'argent, anciennes, trouvées à Prunay-Belleville. — M. le baron de Metz, Sous-Préfet d'Arcis, envoie une caisse de carreaux émaillés, recueillis à Mailly. — Liste des poissons à naturaliser par la pisciculture, dans le département de l'Aube. — Moyens employés par M. le docteur Prié contre l'oïdium. — Dons au Musée. — Analyse des ouvrages envoyés par les Sociétés correspondantes. — Rapport de M. Dosseur, membre résidant, sur le blé du Prince Albert. — Rapport de M. de Chavaudon, membre résidant, sur le *Credo agricole*, opuscule de M. Bertin. — Note de M. LeGrand, membre résidant, sur l'appari-

tion, dans le département de l'Aube, de l'*œcidium pini*. — Documents sur le partage des eaux de la Seine au-dessus de Troyes, par M. d'Arbois de Jubainville, membre associé. — Dispositions prises par la Société, au sujet du Concours universel agricole de 1857.

Séance du 17 Octobre 1856.

Présidence de M. CAMUSAT DE VAUGOURDON.

Lecture et adoption du procès-verbal. — Dépouillement de la correspondance. — Réponse de M. le Ministre de l'Intérieur à la demande faite par la Société, d'œufs de poissons fécondés. — Réponse du même, relative à l'érection d'une statue à Urbain IV. — Dons à la Bibliothèque. — Analyse des mémoires envoyés par les Sociétés correspondantes. — M. le comte Maurice de Launay est nommé membre associé. — M. Lapérouse, Sous-Préfet de Sens, est nommé membre correspondant. — Recherches historiques et archéologiques sur les restes mortels d'Urbain IV, par M. l'abbé Coffinet, membre résidant. — Monographie de l'église de Bar-sur-Seine, par M. l'abbé Tridon, membre résidant.

Séance du 21 Novembre 1856.

Présidence de M. CORRARD DE BREBAN.

Lecture et adoption du procès-verbal. — Dépouillement de la correspondance. — Lettre de M. Clément-Mullet, membre associé, relative aux gisements du phosphate calcaire dans le département de l'Aube. — Lettre du docteur Prié, membre associé, sur la carie du maïs. — Lettre du même, sur une fouille opérée au tumulus de Fiel. — Lettre de M. Dutailly, sur ses procédés de pisciculture. — Dons à la Bibliothèque. — Dons au Musée. — Analyse des ouvrages envoyés par les Sociétés correspondantes. — Rapport par M. l'abbé Cornet, membre résidant, sur les vignes cultivées à Villenauxe par M. Gentil-Jacob. — M. Arsène Blavoyer est nommé membre associé. — M. Charles Eyriès est nommé membre correspondant. — Note sur deux vases du XVIe siècle, trouvés dans les démolitions des remparts, par M. Fléchey, membre associé. — Monographie des Unios de France, par M. Drouët, membre résidant. — Cave romane de Ramerupt, signalée par M. d'Arbois de Jubainville, membre associé. — Notice sur Nicolas Bourbon, par

M. Jaquot, membre correspondant. — Mémoire sur la galvanoplastie, 2[e] partie, par M. Jules Maison, pharmacien à Troyes.

Séance du 19 Décembre 1856.

Présidence de M. le baron DOYEN, Vice-Président.

Allocution de M. le Président, en prenant possession du fauteuil. — Remercîments votés à M. de Villemereuil, Président sortant. — Lecture et adoption du procès-verbal. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages des Sociétés correspondantes. — Dons à la Bibliothèque. — Dons au Musée. — MM. Coëffet-Olivier, de Koninck et Baudon sont nommés membres correspondants. — Rapport du Comité de publication. — Rapport du Conseil d'administration. — Congrès scientifique de France. — Demande adressée au Conseil Municipal de Troyes, pour la conservation du pont fortifié de la Planche-Clément. — Rapport de M. Boutiot, membre résidant, sur la note de M. Clément-Mullet, relative aux phosphates calcaires. — Rapport par M. l'abbé Cornet, au nom d'une Commission spéciale, sur le procédé Troubat, contre la coulure de la vigne. — Renvoi aux sections d'Agriculture et des Sciences du mémoire de M. Oudard, pharmacien, sur la conservation des engrais. — Rapport de M. le docteur Prié, membre associé, sur les découvertes faites au tumulus de Fiel.

Séance réglementaire du 26 Décembre 1856.

Présidence de M. le baron DOYEN, Vice-Président.

M. Uhrich, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est élu Vice-Président de la Société. — Allocution adressée par lui à ses collègues. — Les quatre sections renouvellent leurs bureaux. — Apurement et approbation des comptes présentés par M. le Trésorier, pour l'année 1856. — Proposition relative au vote sur les impressions. — Proposition relative aux membres correspondants. — Fixation du budget de la Société pour l'année 1857.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de la Société,

A. GAYOT.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES N°s 37, 38, 39 & 40,

Formant la 35e année des Mémoires de la Société, et le Tome XX de la collection.

ANNÉE 1856.

Pages.

TROYES. — BOUQUOT, IMPr DE LA SOCIÉTÉ.

